This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 449 295

JUL 1 1905

REESE LIBRARY

OF THE

UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

TERQUEM REL.

FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

MÉMOIRES ET LETTRES

DE

FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE

CARDINAL DE BERNIS

(1715-1758)

PUBLIÉS AVEC L'AUTORISATION DE SA FAMILLE, D'APRÈS LES MANUSCRITS INÉDITS

TOME PREMIER

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1903

Tous droits réservés.

MÉMOIRES ET LETTRES

DE

FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE

CARDINAL DE BERNIS

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1878.

PARIS. — IMP. HEMMERLÉ ET Cie.

IOACH. CARD. DE BERNIS

curiosité ; mais l'histoire même, celle qui instruit, on l'écrit toujours d'après Voltaire, le *fameux Prussien,* ou d'après Soulavie, ou d'après Lacretelle, quand ce n'est pas d'après Frédéric II.

Ainsi, même le bibelot de l'histoire n'est pas vrai, parce qu'il n'est pas en sa place, parce que, isolé de l'édifice, transporté dans un faux palais Louis XV, posé sur des meubles qui ne sont point de l'époque, il jure avec les entours. Quelques écrivains, MM. de Goncourt entre autres, ont bien tenté de mettre de l'ensemble dans leurs recherches; mais quelque talent qu'ils eussent, quelque patriotisme et quelque prescience, ils ne pouvaient inventer les documents.

C'est par la politique qu'il faut commencer, sans nul doute, cette reprise en sous-œuvre de l'histoire, et pour la politique, il la faut bien chercher là où elle est, dans les dépêches et dans les Mémoires des hommes qui l'ont faite. Plus tard, et lorsque la politique sera éclaircie, lorsque la ligne générale aura été retrouvée, lorsque, s'il y a lieu, la réhabilitation sera venue par la politique pour les hommes et les choses du XVIII^e^ siècle français, bien des documents sortiront des archives particulières : Mémoires et correspondances. Où l'on n'a cherché jusqu'ici que la galanterie, on verra apparaître la bravoure, le patriotisme, l'honnêteté de la vie privée et publique ; la France d'il y a cent ans, cette France qu'on a, à dessein, montrée corrompue, vide et lâche, sortira telle qu'elle est, avec des vices, sans nul doute, et des taches, mais avec des vertus aussi, telle que doit l'être celle qui a préparé la génération des martyrs et des héros.

Pour mettre en lumière cette politique et en retrouver les traits principaux, c'est aux acteurs tout d'abord qu'il convient de s'attaquer, et les difficultés que présente l'histoire générale croissent ici en proportion du rôle qu'ont joué dans la politique les hommes qu'on prétend étudier. C'est en défigurant leur vie, en dénaturant leurs actes, qu'on est parvenu à défigurer et à dénaturer l'histoire. Le cardinal de Bernis a été dans la politique de son temps un des agents principaux : ministre d'État, il a conclu le traité d'alliance avec l'Autriche ; ministre des affaires étrangères, il a soutenu la guerre contre la Prusse tant qu'il a cru que cette guerre pouvait avoir pour la France des résultats favorables ; plusieurs années de l'histoire sont pleines de ses actes. Or, le cardinal de Bernis est un inconnu pour le public. On vit sur la réputation de ses poésies, qui, bien que cent fois réimprimées, ne sont guère lues. On ignore sa vie, ses actes politiques, ou, si l'on en parle, c'est pour les calomnier ou les travestir. De toutes pièces, on lui a bâti une légende où le faux absorbe le vrai, où les anecdotes controuvées prennent la place des faits réels. On charge Bernis d'iniquités dont il n'est point responsable ; on le fait complice d'infamies auxquelles il n'a jamais eu part. Devant l'histoire, il n'est encore qu'un petit faiseur de vers, favori de la maîtresse du Roi, élevé par elle, et par elle disgracié. Tout dans sa vie est prétexte à légendes : son arrivée à Paris et son entrée chez madame de Pompadour, son ambassade à Venise et sa chute du ministère. La chronique, et quelle chronique ! le suit pas à pas, du château de Saint-Marcel, son point de départ, au château de Vic-sur-

Aisne, son point d'arrivée. Parce qu'elle cite quelques-uns de ses mots, elle croit savoir sa vie, et parce que quelques contemporains plus ou moins suspects se sont flattés de l'avoir connu, l'histoire croit pouvoir le juger.

Pour lui plus que pour tout autre, parce qu'il a plus marqué, parce que son élévation a été plus rapide et sa chute plus profonde, parce que les détails mêmes de sa fortune manquent aux narrateurs, parce que peut-être ce nom sonore et court (les noms en histoire ont bien souvent leur influence) se retient plus facilement, parce que Bernis était abbé et qu'il avait fait des vers, une légende s'est vite formée, qu'ont exploitée à leur profit les gens de lettres à court de sujet, les athées à court de calomnies, et que de toutes pièces ont fortifiée les pensionnaires de la Prusse. Toute arme n'était-elle pas bonne contre cet homme qui avait mis Frédéric si près de sa perte ?

Sur quoi repose-t-elle, cette légende, et que valent les dépositions des contemporains qui passent pour avoir condamné Bernis ? Qui donc l'a connu ? qui l'a vu à l'œuvre ? qui peut parler de lui en connaissance de cause ? Tel qui, témoin autorisé, lorsqu'il raconte certains événements auxquels il a assisté, mérite créance et vaut qu'on l'écoute, est retiré et exilé au temps où Bernis entre en scène et ne parle de lui que par ouï-dire, se contredisant à chaque page et mêlant à d'injustes dénigrements des louanges exagérées. Que trouver dans le *Journal du marquis d'Argenson,* sinon l'écho de quelque salon où passent à peine les gens de cour ? D'ailleurs, d'Argenson meurt le 26 janvier 1757, et n'est-ce pas le temps même où Bernis commence à jouer son rôle ?

Tel autre, grand seigneur que la cour retient et garde, enregistre avec minutie les victoires et conquêtes de l'étiquette, les noms des arrivants, des présentés, des partants et des décédés, prise peu la politique, ne s'occupe point des affaires, raconte parfois quelque événement de guerre, mais sans trait et sans détail, à la façon de la *Gazette*. S'il se rencontre dans son Journal des lumières dont l'histoire puisse profiter, c'est, à ce qu'il semble, le plus souvent le hasard qui les y a mises. D'ailleurs, point de portraits, point de récits, point de tableaux, rien de vivant : une sorte d'herbier de la cour de Louis XV. Puis le duc de Luynes meurt, lui aussi, le 2 décembre 1758, et les derniers mois les plus intéressants et les plus obscurs restent sans annaliste.

Celui-ci qui vit à Paris, dans la cour du Palais ou dans la salle des Pas perdus, qui court les nouvelles, la robe d'avocat repliée sur le bras, qui ne vit que du Parlement et pour le Parlement, qui prend toute information, d'où qu'elle lui arrive, pour fait assuré, qui de son coin juge les ministres sans les voir, la cour sans y aller, les traités sans les comprendre, faut-il attacher à ses écritures de procureur grande valeur, et doit-on prendre au sérieux cet avocat plein de loisirs, qui n'a en pensée que la gloire des avocats? Encore, que dit Barbier de l'abbé de Bernis? Peu de chose ou rien, car les actes de Bernis passent si haut au-dessus de sa tête qu'il n'en attrape pas même le bruit.

Celui-là en parle; mais à sa vanité exubérante, à son insupportable fatuité, qui ne le reconnaît pour homme de lettres? C'est l'homme de lettres suivant la cour, en quête de quelque place, la main tendue pour quelque

anmône, décochant des odes à qui entre en fonction et des épigrammes à qui en sort. Bernis l'a introduit. Donc il déteste Bernis. Bernis l'a mené chez madame de Pompadour, et du premier coup Marmontel fait remarquer que madame de Pompadour le traitait, lui Marmontel, avec infiniment plus de considération que Bernis, et que tandis qu'elle disait à Bernis : « Bonjour, l'abbé » , en lui donnant parfois un petit soufflet sur la joue, à lui Marmontel, elle disait plus sérieusement et plus bas : « Bonjour, Marmontel [1]. »

La politique des hommes de lettres vaut leur reconnaissance; leur politesse vaut leur amitié. Bernis, au surplus, le savait, et un chapitre de ses Mémoires le montrera au mieux [2].

Que reste-t-il? Sénac? un valet qui croit faire la cour à son maître, le ministre d'aujourd'hui, en déblatérant contre le ministre d'hier. Madame du Hausset? l'histoire écrite par une femme de chambre à l'usage des femmes de chambre, le dessous des cartes regardé de l'office, la chronique de la toilette; encore la toilette y manque-t-elle.

Deux autres ont écrit sur Bernis qui, parce qu'ils lui sont favorables, sont de parti pris négligés et suspectés. L'un, dont on n'a guère de bien à dire, infidèle à son

[1] *Mémoires,* t. Ier, p. 231.

[2] On peut comparer au passage que Marmontel consacre à Bernis ce début de son *Épître à Son Excellence Monsieur le comte de Bernis, sur la conduite respective de la France et de l'Angleterre :*

> Vous en qui la candeur, la foi, la vérité,
> Des mœurs de la nature ont la simplicité,
> Ministre citoyen, vertueux politique,
> Bernis, cet art profond où votre âme s'applique
> N'est donc point l'art de feindre et de dissimuler...

Dieu et traître à son Roi, cardinal renégat et sujet rebelle, ne mérite point à coup sûr qu'on le tienne en estime, et pourtant, si l'on en juge par les fragments de ses souvenirs qu'on a publiés[1], comme il savait la politique et les mœurs de son temps! comme il était instruit de la société et de ses liaisons! Grand seigneur de naissance, il avait cette science profonde des alliances et des généalogies, sans laquelle nulles annales du XVIII^e^ siècle ne sont possibles, science qui est la science suprême en ce moment où chaque famille a son histoire et où la collection de ces histoires fait l'histoire de France. Loménie pour Bernis n'est pas seulement un contemporain, c'est un égal; il est de ce monde fermé qu'ignorent la plupart de ceux qui en écrivent. Il est archevêque comme Bernis et de la même date que Bernis (1764), cardinal comme Bernis, ministre comme Bernis; il est, comme Bernis, membre de l'Académie française; sans doute, il a eu de Bernis des confidences ou tout au moins des lumières sur ce ministère si court, sur ces débuts si agités, sur cette existence politique si brève et si bien remplie.

Qu'y faire pourtant? Brienne est à bon droit suspect; en lisant sa notice sur Bernis, il est impossible de ne pas se souvenir de son attitude pendant la Révolution. Mais Duclos? ce Duclos dont on accepte sans examen le témoignage lorsqu'il dépose contre Louis XIV, et dont on rejette de parti pris les affirmations lorsqu'il plaide pour Bernis? Celui-ci a bien connu le Cardinal. Homme de lettres, il a eu la dédicace d'une des premières poé-

[1] Voir dans les *Souvenirs de Rochefort*, t. II, p. 281, la convention entre madame de Guéménée et M. de Choiseul.

sies de Bernis: Historiographe de France, il a pu consulter tous documents pour y puiser; académicien, il a vu de près Bernis à l'Académie, il l'a accompagné chez madame de Pompadour, et il a été sans doute des dîners du Palais-Bourbon. Les idées, les confidences, les rêves même de Bernis revivent dans les *Mémoires secrets;* et si Duclos juge favorablement son collègue de l'Académie, sa sincérité n'est point douteuse, puisque son œuvre posthume ne semblait point destinée à voir le jour. Quant à son impartialité, en admettant qu'elle ait pu quelquefois être influencée par l'amitié que Bernis lui témoignait, ne connaît-on pas assez cet esprit chagrin, pour savoir que ses amis ne sont pas plus ménagés par lui que les autres contemporains? Si l'on n'accepte pas Duclos pour juge, du moins a-t-il le droit d'être compté comme témoin, et comme un des témoins les plus importants et les plus véridiques.

Parmi les écrivains qui, à notre époque, se sont occupés de Bernis, quelques-uns ont pensé ainsi. Saint-Beuve, MM. de Goncourt, M. Capefigue même ont accordé à Bernis, d'après Duclos, le bénéfice de circonstances atténuantes; mais il n'en a point été de même pour la généralité des gens de lettres. Cela était si commode et si lucratif de recueillir les quelques anecdotes qui traînent çà et là, et d'en composer un recueil agréable! Si l'on ne descendait pas expressément jusqu'à Casanova et à cette façon de littérature que les honnêtes gens ignorent, on en tirait sous le manteau quelques traits galants. On n'a point fait de *Bernisiana,* et c'est regrettable pour certains compilateurs de ce siècle; mais ils se sont arrangés pour y suppléer, et lorsque

les faits ayant pour eux cette prescription qui donne un air de vérité leur faisaient défaut, ils n'avaient aucune difficulté à en inventer. La palme en ce genre appartient sans conteste à M. Arsène Houssaye[1].

C'est que Bernis passait pour être prêtre et avait écrit des vers. Homme de lettres, il ne l'était point dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, et prêtre, il l'était moins encore dans le sens où on le comprend à présent. Cela n'y fait rien : membre de l'Académie, il devait être déchiré par quiconque aspirait à l'Académie, et portant le petit collet, prenant le titre d'abbé, il était odieux à quiconque menait la guerre contre l'Église. Voilà pour ses contemporains et pour les nôtres. Quel repas et quel régal qu'un prêtre homme de lettres, un abbé faisant des petits vers, ami de la marquise de Pompadour, conduisant la politique de la maîtresse du Roi et surnommé par elle son « Pigeon pattu » ! Et c'est Voltaire encore qui accole à son nom un autre surnom bizarre : Bernis, c'est Babet la Bouquetière; qui se priverait de l'appeler ainsi ?

L'histoire, même l'histoire de Bernis, n'est point pourtant, il faut qu'on le sache, si gaie et si rieuse. Si l'abbé avait la lèvre joyeuse au temps où, riche de santé et pauvre d'argent, il menait aux soupers de ses pa-

[1] Voir particulièrement un volume de M. A. Houssaye intitulé *les Femmes d'autrefois*. Voir encore un livre de M. Lefèvre-Deumier : *Célébrités d'autrefois*, Paris, Amyot, 1853, in-12. Enfin je ne parle que pour mémoire des obscénités romanesques de Touchard-Lafosse, de M. Albert Blanquet, de M. Jules Beaujoint et de M. Eugène Moret, où l'on fait jouer à Bernis un rôle tellement contraire à la vérité historique qu'il est inutile même de protester contre ces calomnieuses inventions.

rents, de ses alliés et de ses amis sa muse bon enfant, aussitôt qu'il arriva aux affaires il dépouilla le vieil homme. C'était un fier sourire, un sourire de patriotisme et de triomphe qui éclairait sa figure quand il allait annoncer au Roi la prise de Mahon ou la bataille d'Hastembeck; c'étaient de vraies larmes qu'il pleurait quand arrivaient Rossbach et Creveld. Il y a deux faces, si l'on veut, au visage de cet homme. L'une, que le monde a vue, est toute joyeuse et comme folâtre, rose et poupine. La bouche est sensuelle; les yeux sont éclairés; le front n'a point de rides; un rire malin entr'ouvre les lèvres. L'autre, celle qu'on verra dans ces Mémoires, est sérieuse et presque triste. Le front méditatif est ridé par la pensée; les yeux sont fatigués par les longues écritures; la bouche est contractée par des souffrances intérieures; les gaies couleurs ont disparu pour faire place au teint terreux que donnent les veilles.

Lequel des deux Bernis est le vrai? ou sont-ils vrais tous deux ensemble? Les deux masques appartiennent-ils au même homme? et cet homme peut-il avoir à ce point trompé son temps et la postérité? Non, il n'y a point là de masque, car Bernis a cette grande qualité ou ce grand défaut d'être avant tout sincère. Il est sincère en affaires, sincère vis-à-vis des étrangers et des citoyens, sincère vis-à-vis du Roi et de lui-même, sincère envers et contre tous. S'il semble avoir deux visages, c'est que son temps et le nôtre en sont restés sur la gaieté de l'abbé, et que personne presque n'a voulu voir les douleurs du ministre. Aussi bien ce sont là choses que sa vie seule peut expliquer.

Certes, en publiant les documents relatifs au minis-

tère du cardinal de Bernis, ce n'est, nous le savons, qu'une pierre que nous apportons à l'édifice à construire; mais cette pierre y tiendra sa place. Parmi les années inconnues de cette seconde moitié du XVIII^e^ siècle, il n'en est guère de moins éclairées que les années 1755, 1756, 1757 et 1758. Or, sur ces quatre ans, on trouvera ici un triple témoignage : d'abord les Mémoires du cardinal de Bernis donnent cette histoire vue de loin et de la retraite ; les lettres au Roi, à madame de Pompadour et au duc de Choiseul, sont l'histoire intime écrite au jour le jour et au courant de la plume; enfin les dépêches et les documents diplomatiques fournissent l'histoire officielle, l'histoire d'État, si l'on peut dire.

Ainsi, bien qu'émanant d'un témoin unique, ces documents forment trois dépositions différentes, reçues à des temps et des époques divers, tantôt devant la majesté de l'histoire, tantôt devant la conscience même du témoin devenu prêtre, tantôt dans l'abandon d'une causerie intime. Si ces trois dépositions concordent, il y a bien des chances pour que la vérité complète en jaillisse.

Quant à l'authenticité de ces témoignages mêmes, il est impossible de la mettre en doute. Les Mémoires, dont l'existence avait été connue et affirmée par l'éditeur des lettres à Paris-Duverney[1] (1790), par le chevalier d'Azara[2] (1795), par M. Albert du Boys[3] (1843),

[1] *Correspondance du cardinal de Bernis avec Paris-Duverney,* Londres, 1790, p. 47.

[2] *La Religion vengée,* poëme en dix chants. A Parme, dans le Palais-Royal, p. XXI.

[3] *Album du Vivarais,* Grenoble, 1843, p. 200.

enfin par M. le duc de Broglie[1] (1870), mais dont pourtant aucun extrait n'avait été imprimé jusqu'ici, m'ont été communiqués par la famille de Bernis, sur le témoignage que voulait bien rendre de moi M. P. Faugère, ministre plénipotentiaire, directeur des archives et de la chancellerie au ministère des affaires étrangères. Le général vicomte de Bernis était déterminé de longue date à cette publication. Il en avait préparé les éléments principaux, et je n'ai fait qu'annoter et que mettre en ordre les matériaux qu'il avait réunis. Je prie le général de Bernis et les membres de sa famille de recevoir ici l'expression de ma profonde reconnaissance, pour la marque de confiance dont ils m'ont honoré. Je souhaite seulement que le public n'ait pas à se plaindre du choix qu'ils ont fait.

Le manuscrit des *Mémoires*[2] n'est point de la main du Cardinal; il a été dicté par lui à sa nièce madame la

[1] Articles parus dans la *Revue des Deux Mondes*, 1870.

[2] La dictée des *Mémoires* se trouva interrompue par le départ de Bernis pour le conclave de 1769. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il ne retoucha point à ce manuscrit. D'autres soins, d'autres soucis, les affaires, la vie de Rome, lui firent oublier ce qui avait été l'amusement de son exil. On remarquera, dans la lettre à la marquise du Puy-Montbrun, qui forme en quelque sorte la préface des *Mémoires*, que Bernis recommandait que ce manuscrit ne fût point publié. Il craignait qu'on pût lui reprocher d'avoir trahi des secrets auxquels sa place de ministre lui avait donné part. Cette recommandation tombe d'elle-même aujourd'hui. Les archives de l'État sont livrées au public, et sans revenir ici sur les considérations que nous avons exposées plus haut, il est permis d'affirmer que le moment est opportun et que, pour bien des motifs, il est urgent de donner la vérité telle qu'elle est sur des hommes et des événements qui sont mal jugés depuis plus d'un siècle.

marquise du Puy-Montbrun, et est tout entier écrit par elle. Depuis un siècle, sauf le temps qu'il a été possédé par le chevalier d'Azara, l'éditeur de la *Religion vengée* et de la *Correspondance entre Voltaire et Bernis*, il a constamment été conservé dans la famille de Bernis. Son authenticité est donc indiscutable *à priori*, et s'il était besoin de recourir aux preuves *à posteriori*, le texte même des *Mémoires* en fournirait de non moins éclatantes.

Pour la seconde série des documents publiés, les lettres intimes adressées par Bernis au Roi, à madame la marquise de Pompadour et au duc de Choiseul-Stainville[1], leur authenticité n'est pas moins incontestable. En 1825, dans la *Revue française*, M. de Barante révélait l'existence de ces lettres et en donnait quelques fragments (n° de juillet). Sainte-Beuve y puisait à son tour, en 1853, un de ces brillants articles qui, jusqu'à un certain point, pourraient avoir l'air de l'histoire (*Causeries du lundi*, t. VIII, p. 18). Enfin M. Aubertin s'en aidait dernièrement (1873), dans un volume intitulé : *l'Esprit public au* XVIII^e^ *siècle*. C'était sans doute d'une

[1] Il n'est point inutile d'insister, pour répondre à une critique de M. de Sainte-Beuve, sur le caractère *absolument intime* de ces lettres. Trois sortes de documents composent la correspondance de Bernis avec Choiseul : d'abord les dépêches officielles, officiellement rédigées, expédiées et timbrées ; — ensuite les lettres particulières, déjà officieuses, plus qu'officielles, et dont on chercherait vainement la suite complète aux archives des Affaires étrangères ; — enfin ces lettres intimes, dont *pas une* ne se trouve en original dans les dépôts de l'État ; c'est l'âme mise à nu dans une conversation rapide, parfois à bâtons rompus ; non pas la politique telle qu'on la voit du dehors, mais le dessous et le dedans même de la politique.

copie, soit de celle qui était déposée aux Archives des Affaires étrangères, soit de celle qui se trouvait dans la possession du chancelier Pasquier, que s'étaient servis ces écrivains. J'ai eu d'abord entre les mains le manuscrit des affaires étrangères; mais plus tard, ayant appris que M. le duc de Mouchy possédait des papiers intéressants sur le Cardinal, je me suis adressé à lui, et il a bien voulu me confier le précieux volume contenant la totalité des lettres écrites par Bernis et la lettre du roi Louis XV. C'est sur ces pièces autographes, d'une conservation parfaite et digne des archives du château de Mouchy, qu'il m'a été permis de collationner ma copie[1]. M. le duc de Mouchy est de ceux à qui l'on est heureux de devoir la reconnaissance. Il daignera peut-être agréer ici le respectueux hommage de la mienne.

Enfin, c'est aux Archives du ministère des affaires étrangères que, grâce à une autorisation libéralement accordée par M. le duc Decazes, alors chargé de ce département, j'ai pu, guidé par M. Faugère, reconnaître et retrouver les documents nécessaires pour compléter, étayer et confirmer les assertions des *Mémoires*. Le regrettable M. Filon, dans son travail sur l'*Ambassade de Choiseul à Vienne*, m'avait précédé pour ces recherches; je ne crois pourtant pas l'avoir répété. J'ai cité son livre quand j'ai rencontré des pièces qu'il avait publiées; mais le champ à moissonner était si vaste que j'ai pu faire malgré tout une ample récolte derrière lui[2].

[1] Le *fac-simile* publié dans le second volume fait partie de ce volume d'autographes.

[2] Un mot resterait à dire sur le procédé employé pour cette publi-

Ainsi, il n'est point possible à un esprit sérieux d'élever un doute sur l'authenticité des témoignages apportés, pas plus que sur l'utilité de leur publication ; reste à savoir ce que vaut le témoin qui, après un siècle écoulé, sort ainsi de sa tombe, ce qu'ont pensé de lui ses contemporains, quel jugement a porté sur lui la postérité, quelles accusations chargent sa mémoire et quels plaidoyers il a trouvés en sa faveur [1].

cation. De parti pris, j'ai réservé pour l'Introduction ou pour les Appendices les discussions apologétiques. Je n'ai chargé le texte des *Mémoires* et des *Lettres* que des notes biographiques indispensables, m'attachant surtout à donner des renseignements utiles sur les hommes qui avaient suivi la carrière diplomatique. Pour ceux-ci, j'ai puisé, autant que possible, aux sources mêmes ; pour les gens d'épée, j'ai suivi la *Chronologie de Pinard*, les *États militaires*, les *Tablettes chronologiques* ; pour la grande noblesse, l'*Europe vivante pour* 1759 m'a été fort utile, ainsi que *la Chesnaye-Desbois*, *Moréri* et le *Père Anselme*. J'ai cherché des notes dans la *Gazette de France*, la *Gazette d'Amsterdam*, le *Mercure de France*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, dans tous les Mémoires du temps, particulièrement ceux de Luynes ; enfin j'ai essayé de retrouver aux Archives nationales quelques-unes des pièces qui marquent les échelons de la fortune de Bernis. Pour les Appendices, ils sont exclusivement composés de pièces tirées des Archives des affaires étrangères. Je regrette de n'avoir pu donner en entier la négociation de 1755. La pièce que je publie est probablement la seule que les Archives aient conservée.

[1] En dehors des sources indiquées ci-dessus, nous avons utilement consulté les diverses notices imprimées en tête des poésies de Bernis : *Religion vengée*, éd. Bodoni, Parme, 1795, in-fol. et in-12 (*Notice* par le chevalier d'Azara) ; éd. Lottin, Paris, 1798, 3 vol. in-4° ; éd. Delangle, Paris, 1855, in-8° ; l'*Éloge du cardinal de Bernis*, par M. de Feletz, Paris, 1839, in-4° ; *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, par l'abbé d'Auribeau ; *Notice sur Bernis*, par l'abbé de Bonneval, t. I^er^, II^e^ partie, p. 952.

J'ai vainement cherché dans toutes les bibliothèques publiques de Paris les *Sermons* de Bernis, que Quérard indique comme ayant été

II

Il est remarquable que les années de Bernis qui ont

publiés par A. A. Renouard (éd. stéréotype d'Herhan) en 1803 (2 vol. in-18). Je n'ai pas retrouvé non plus les deux pièces qu'il lui attribue : *Miseys, ou le Visage qui prédit,* Troyes, 1745, in-12, et *Point de vue de l'Opéra et des courtisanes anciennes et modernes,* 1743, in-12. Quant aux éditions des *Poésies,* la bibliographie donnée par Quérard est tout à fait insuffisante. Je signalerai en passant, et sans prétendre donner une liste complète, les éditions que j'ai eues entre les mains :

Épître à mes dieux pénates, Paris, Didot, 1736, in-12. Pièce.

La Gloire du Roi, poëme, 1744, in-8°. Pièce.

Les Rois, ode de M. l'abbé de Bernis, Paris, Coignard, in-8°. Pièce.

Les Poëtes lyriques, ode de M. L. D. B., Paris, Coignard 1744, in-8°. Pièce.

Poésies, de M. L. D. B., Paris, Coignard, in-8°.

Épithalame de M. le Dauphin, par l'abbé de Bernis, Paris, Coignard, 1745, in-8°. Pièce.

OEuvres meslées, Genève, 1752, in-12. Autre édition, 1753, même format.

Poésies, Amsterdam et Paris, 1659, in-12. Autre édition, même lieu, 1761, in-12.

OEuvres, Londres, 1767, 2 petits in-8°. — La Haye, 1767, 2 in-12. — Paris, 1767, in-12. — Orléans, 1773, 2 in-12. — Londres, 1776, 2 vol. in-8°. — Londres, 1777, Cazin, 2 in-24, grav. — Londres, 1777 (Cazin), 2 in-24, portr. — Londres, 1779, 1781, 1782, 1784, 1786 (Cazin), 2 in-24. — Avignon, 1791, 2 in-24. — Paris, Didot, 1797, in-8°, grav., portr. — Lottin, 1798, 3 in-4°. — Paris, Herhan, 1803, 2 in-12, portr. — Paris, Fournier, 1803, in-36. — Paris, Ménard et Desenne, 1821, 2 in-12. — Paris, veuve Dabo, 1821, 2 in-12. — Paris, Delangle, 1825, in-8°, portr. — La *Religion vengée* a été publiée à Parme, chez Bodoni, in-fol. et in-12, portr., 1795. — Paris, Kœnig, 1798, in-8°, portr. — Paris, Rochette, an V, in-12. — Avignon, veuve Séguin, 1806, in-12. — Locart, 1805, in-8°, etc.

attiré le pamphlet et les pamphlétaires ne sont point tant celles où, ministre tout-puissant, il dirigeait à son gré la politique de la France, que celles où, petit abbé et membre de l'Académie, il n'avait nulle part dans les affaires publiques. N'est-ce pas que, au temps de son élévation, chacun de ceux qui l'avaient connu à une époque moins brillante était tenté de raconter, pour se faire valoir et se mettre en relief, les anecdotes qu'il avait recueillies sur le ci-devant homme de lettres devenu ainsi secrétaire d'État? N'est-ce pas que par cette jalousie naturelle à tout homme, et surtout à tout homme qui fait métier d'écrire, on tentait de rabaisser, en comparant ses débuts à son point d'arrivée, celui qui avait ainsi pris l'avance sur ses anciens confrères et qui, commandeur du Saint-Esprit, cardinal et ministre, marchait si au-dessus de leurs ambitions déçues et de leurs rêves avortés ?

Quoi qu'il en soit, et puisque ces attaques des contemporains ont maintenant par prescription un air de vérité, il faut bien s'y arrêter et en passant rétablir les faits tels qu'ils sont. Les *Mémoires* montrent surtout l'homme politique, et celui-là, attaqué par la postérité, plus que par les contemporains, se défend lui-même. L'homme privé, calomnié par les contemporains plutôt que par la postérité, doit avant tout être mis en son jour, et, pour y parvenir, il suffit d'opposer les actes vrais aux anecdotes controuvées.

François-Joachim de Pierre de Bernis est né au château de Saint-Marcel en Vivarais le 22 mai 1715, d'une famille qui, n'en déplaise à Sénac de Meilhan, était égale, sinon supérieure par son ancienneté aux plus

nobles du royaume [1]. Outre qu'elle faisait ses preuves depuis le XI^e^ siècle, et qu'elle établissait sa filiation sans nulle interruption depuis 1098, elle ne comptait pas une seule mésalliance, et par les mariages s'était apparentée aux maisons les plus illustres. A vrai dire, on n'avait point jusqu'au XVIII^e^ siècle vu les de Pierre à la cour du Roi, mais on les avait vus au feu, et si leur fortune médiocre ne leur avait guère permis d'acheter des régiments, ils n'en avaient pas moins bien servi. Plusieurs étaient morts pour la France; la plupart, après avoir honoré leur nom par leur valeur, s'étaient retirés chargés de blessures et pauvres d'argent, et étaient revenus vivre dans ce Vivarais où la gloire de leur race leur assurait une place à part dans la noblesse de Languedoc. Quelques-uns avaient suivi l'Église, et dès 1185 un de Pierre (Petri) était évêque d'Alby. Nul événement n'avait intéressé l'histoire de la France méridionale qu'un d'eux n'y fût mêlé. Ils étaient aux croisades, et Pierre de Pierre se distinguait au siége d'Antioche; Guillaume de Pierre était écuyer de Philippe le Bel; Bernard de Pierre était damoiseau de Nîmes; Jean II était mestre de camp d'un régiment d'infanterie et servait fidèlement Henri IV; Jean-Jacques, commandant du régiment de Phalsbourg (Lorraine, plus tard régiment du Roi), était tué à Fontanette en Milanais; Jean-Louis était cornette des chevau-légers de Mercœur; Joachim, page du Roi, était capitaine au régiment de Cayeux; peu de régiments qui n'en eussent eu quelqu'un dans leurs rangs, et toujours fidèles, ils

[1] Voir *Sénac*, éd. Lescure, p. 469.

avoient porté haut leur devise : ARMÉ POUR LE ROY. Les femmes dans cette bonne race étaient au niveau des hommes, et l'histoire a gardé le nom de cette Louise d'Artifeld, quatrième femme de Bertrand III de Pierre, qui, en 1567, après avoir subi dans son château de Saint-Marcel un premier assaut des huguenots commandés par le comte d'Acier-Crussol, obtint par ses prières et par son adresse le salut de tous les habitants de la ville [1].

Bien que le nom de Pierre fût le nom patronymique de la famille, depuis 1595, Jean II, en héritant des biens d'une autre branche issue vers 1380 de Bertrand II, avait ajouté à son nom celui de Bernis pour se distinguer de la branche aînée dite de Pierre des Ports. Ce fut sous le nom de Pierre-Bernis que les seigneuries de Saint-Marcel, de Saint-Étienne de Dions et de Saint-Julien du Colombier furent érigées en marquisat par lettres patentes registrées au parlement de Toulouse et par arrêts du même parlement rendus en 1757.

François-Joachim de Pierre était le second fils de Joachim de Pierre et de Marie-Élisabeth du Chastel. Son père avait été page du Roi, puis capitaine au régiment de Cayeux. Il vivait retiré dans son château de Saint-Marcel, recevant et hébergeant ses voisins, gai, insouciant,

[1] *Album du Vivarais*, Grenoble, 1843, p. 195; MORÉRI, art. BERNIS, tirage à part, p. 12; *Généalogie de la maison de Pierre de Bernis dans le bas Languedoc*, Paris, Lenormant, 1644, in-8°. La famille de Bernis compte aujourd'hui de nombreux représentants qui tous descendent de Pons Simon de Pierre, de la branche de Loubatière, lequel épousa la fille de la marquise du Puy-Montbrun, petite-nièce du Cardinal. Voir LA CHESNAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édition.

nullement préoccupé de demander des récompenses pour ses services ou des grâces pour les siens. Pourtant il avait quatre enfants, deux fils et deux filles, et point de fortune pour les élever et les pousser. De ces fils, l'aîné, Philippe-Charles-François de Pierre, devait tout naturellement suivre le parti des armes, et le cadet entrer dans les ordres. Des filles, une, par hasard, s'était mariée, et bien mariée, au marquis de Narbonne-Pelet de Salgas[1] ; l'autre, M. de Pierre l'avait décidé, devait être religieuse[2]. Aux garçons il fallait donner une éducation qui les mît à même de suivre leur carrière. François-Joachim avait jusque-là été livré à des précepteurs intelligents ou ineptes, suivant le hasard, car le choix y était pour peu de chose ; puis placé au collége des Barnabites à Bourg-Saint-Andéol ; ce n'était point la voie pour les hautes dignités d'Église. M. de Pierre se souvint à temps qu'à l'époque déjà lointaine de son passage dans les pages il avait connu le cardinal de Fleury. Il lui écrivit, et le premier ministre répondit qu'il se chargeait des deux garçons. L'aîné devait comme son père entrer aux pages, le cadet continuer ses études à Louis-le-Grand.

[1] Voir sur les Pellet de Salgas d'Hozier, t. VI, reg. III.

[2] Gabrielle-Élisabeth de Pierre semble avoir eu l'humeur voyageuse. Dans le *Registre des ordres du Roi*, conservé aux Archives nationales (O[1]* 191), je trouve un premier ordre du 28 avril 1764, qui lui permet d'aller prendre les eaux de Saint-Laurent pendant les deux saisons, passé lequel temps, injonction à cette dame de se retirer dans l'abbaye des Bénédictines de Bagnols. Le 24 août 1764, autre ordre du Roi pour la transférer dans le couvent des Annonciades de Fargues, sur la demande de M. le cardinal de Bernis ; enfin, le 27 janvier 1775 O[1]* 198), permission de la sortir des Ursulines de Bagnols et de la conduire chez les Bénédictines de la même ville.

Dès le début, Sénac de Meilhan est pris ici en flagrant délit d'inexactitude, puisqu'il prétend que M. de Pierre avait un procès et qu'il chargea son fils de venir le solliciter à Paris [1]. Cet enfant de treize ans transformé en solliciteur, rien de moins heureusement trouvé. Le vrai est plus simple; l'enfant vint à Paris pour entrer au collége des Jésuites [2].

A Louis-le-Grand, comme plus tard à Saint-Sulpice, Bernis aime à se souvenir qu'il a été parmi les élèves les plus distingués, non qu'il s'en fasse accroire ou qu'il lui soit resté du temps des études heureuses cette fatuité de vainqueur qui, chez les hommes arrivés, laisse percer l'ancien lauréat; mais son excessive facilité de compréhension et d'assimilation lui assurait sur ses concurrents une supériorité que corrigeait dans les rapports de la vie l'amabilité extrême du caractère. Il était facile, cela dit tout, et cette facilité dont il était doué, il devait la porter aussi bien dans sa prose que dans ses vers, dans ses dépêches officielles que dans ses lettres privées, dans la vie privée que plus tard dans la vie politique. Ses bons mots mêmes et ses épigrammes étaient faciles, et, tout en portant juste, gardaient un air d'amabilité et de bienséance. Cet homme ne sut point avoir d'ennemis. Il ne crut du moins jamais

[1] *Portraits et caractères*, p. 414, éd. in-12.

[2] Encore ici une autre inexactitude : M^me^ de Vandeuil, dans les *Mémoires sur Diderot* (éd. Assezat, t. I^er^, p. xxxi), parle des dîners à six sous que Bernis, alors au collége d'*Harcourt*, faisait avec son père. Or, Bernis n'a jamais été qu'à *Louis-le-Grand*. Diderot lui-même le reconnaît (*ibid.*, p. 389) dans la *Lettre sur les sourds et muets*, et déclare en outre, dans une lettre adressée à M. B..., son libraire, *qu'il n'a jamais eu l'honneur de voir M. l'abbé de Bernis.*

s'en faire. Sa règle de conduite, plus païenne que chrétienne, à vrai dire, règle qui, pour sa conscience de moderne, s'appelait l'honneur, n'avait point, étant donné la soutanelle, les aspects rudes et cassants que donnait à l'honneur des gens d'épée cette épée même. Il allait son train de vie, laissant couler ses jours, ne se brouillant avec personne, pas même avec ceux qui lui voulaient ou lui faisaient du mal, dédaigneux, peut-être incapable des généreuses colères d'Alceste, mais sachant voir et n'ayant rien de Philinte et de ses capitulations de conscience. Il regardait autour de lui, et ce n'étaient ni les mœurs de son temps, ni les femmes, ni les grands seigneurs, ni les gens de lettres qui échappaient à ses yeux ; mais à quoi bon des satires et pourquoi des épigrammes? Il ne s'en trouve point dans tous ces recueils qu'on a faits de ses vers. Il n'en est qu'une qu'on lui attribue ; encore est-elle sur le cardinal de Fleury et semble-t-elle échappée de l'Anthologie. Bernis gardait sa conscience pour lui-même et ne se croyait nul droit de l'imposer aux autres et nul besoin de la leur prêter. Cela était humain et de bonne compagnie, et chrétien, qui plus est. Au surplus, si Bernis était l'abbé de Bernis, c'était, à la sortie de Saint-Sulpice, un abbé à petit collet, non pas un prêtre. Il ne s'était engagé en rien, n'avait prononcé aucun vœu, n'avait point reçu le sacrement. S'il gardait le petit collet, c'est que c'était là un vêtement commode qui permettait d'aller partout et, honorablement, sans oublier ni laisser oublier son sang et sa race, de s'occuper de littérature. Cet abbé de Bernis n'était abbé qu'en attendant la fortune : qu'elle passât casque en

tête et sonnant une fanfare, il jetterait là le petit collet, se ferait chevalier de Malte et irait combattre et mourir. Qu'elle passât hermine au dos, pourquoi, lui aussi, bien que ce soit déroger, ne s'assoirait-il pas sur les fleurs de lys? Qu'il lui vît la barrette, et il suivrait encore, prêtre alors et recevant cette fois les ordres sacrés, prêtre jusqu'au bout et gardant son serment jusqu'à la mort.

La fortune pouvait être longue à venir, mais on était assuré que Bernis ne l'achèterait ni par une vilenie ni par une fausseté. Il n'était et ne voulait être le valet de personne. Il ne s'humiliait pas plus devant le cardinal de Fleury que devant Couturier, le directeur de Saint-Sulpice, que devant Boyer, l'évêque de Mirepoix. Point de bénéfices parce qu'il fait des vers, point de bénéfices parce qu'il ne veut point encore s'engager dans la prêtrise, soit. Il a un beau sourire aux lèvres, et dans un salut respectueux, mais sentant son égalité : « Monseigneur, dit-il, j'attendrai. »

Et, en attendant, il s'amuse. Il a vingt ans. Il se décidera plus tard. Paris est si beau; les soupers sont si gais, les théâtres si charmants, les femmes si belles! Tant de passions, tant d'intelligences vivent et vibrent dans ce Paris, où Torcy encore vivant dicte ses Mémoires, tandis que Crébillon fils, à peine naissant, écrit ses romans; où Voltaire paraît, où le Temple a encore des chevaliers, où, dans le renouveau de l'esprit philosophique et moderne, l'esprit ancien conserve ses tenants et ses défenseurs! Ce monde vaut bien qu'on le regarde, et le cadet de Gascogne est devenu vite un Parisien du meilleur ton. L'accent du terroir a disparu dès le séjour

à Louis-le-Grand; la figure déjà grasse, mais pleine de finesse et d'amabilité, « une physionomie de candeur [1] », ouvre toutes les portes, aussi bien que ce beau nom sonore, que la noblesse intacte, mieux que les vers en ce temps où chacun en fait.

Ce ne sont pas seulement les gens de lettres que fréquente Bernis, c'est le monde, et le grand monde. Il est de la cour et de l'intimité de ce cardinal de Polignac, son cousin [2], le grand parleur et le grand charmeur, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*. Il vit chez son autre cousin, le baron de Montmorency [3], qui lui a offert un logement. Il fréquente le salon du duc de Nivernois; et s'il chante les Maurepas et Délie, c'est d'un air de familiarité et d'un ton de parentage. Il voit les Rohan, et c'est une Rohan qui, un jour où les dettes le pressent, des dettes montant déjà à douze mille livres, le tire d'embarras et discrètement lui envoie, sans rien dire, la somme dont il a besoin.

Qui sont en ce temps-là les hommes qu'il chante, ceux auxquels s'adresse cette « muse vive et coquette », comme a dit Voltaire? *Le Roi :* il est permis de le louer, surtout si aux louanges se mêlent des conseils comme ceux que donne Bernis; *le duc de Nivernois :* c'est un égal et un ami; *le baron de Montmorency :* c'est un parent; *M. Duclos, M. le comte de Forcalquier,* l'ami de Duclos, Louis Bufile de Brancas, grand d'Espagne et lieutenant général au gouvernement de Provence. —

[1] Duclos, II, 316.

[2] Par Jeanne de Chalançon-Polignac, qui, en 1540, épouse Bertrand III de Pierre.

[3] Par les Blou-Laval.

Qui encore? *Fontenelle.* Certes, la société est choisie ; pour les grands seigneurs, il est impossible d'en rencontrer de plus capables de sentir l'honneur qu'on leur fait, et pour les gens de lettres, il est difficile d'en trouver qui puissent y mieux répondre.

Est-ce donc là l'abbé fripé et courant après un petit écu que Marmontel et Sénac ont voulu représenter? Que deviennent les fameux contes de marchandes de modes amoureuses et de femmes de libraires reconnaissantes [1]? Que devient l'histoire des housses de mulet prêtées par M. de Ferriol [2]? Bernis est pauvre, soit. Voici bien longtemps que, de Saint-Marcel en Vivarais, son père n'envoie plus d'argent. Mais il a vécu, en tout cas, comme un gentilhomme : voyez ses dettes; et comme un poëte : voyez ses vers.

Ses vers, tout le temps qu'a duré sa carrière politique, à chaque échelon qu'il franchissait vers la fortune, ne les a-t-on pas remués contre lui? n'y a-t-on pas ajouté des strophes graveleuses, tâchant de l'éclabousser de la fange qu'on remuait? Et ce sont pourtant des petits vers bien honnêtes, doux et tranquilles, respirant l'amour, y aspirant plutôt, délicats de tons, trop roses parfois, trop bleus, trop remplis d'images, débordant d'une mythologie enfantine, mais lestes aussi, mais sans prétention, mais gardant une sorte de mélancolie attendrie, mais, dans ce XVIII[e] siècle où chacun dit ses vers, étant parmi les meilleurs qu'on ait récités. Il y est bien question du Parnasse et de l'Hélicon; mais le Parnasse que veut Bernis et où il prétend monter est une de ces

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* t. VIII, p. 3.

[2] *Sénac de Meilhan,* éd. Lescure, p. 415.

collines à demi boisées, comme on en trouve tant en l'Ile-de-France, où, dans un parc qu'animent de blanches statues de marbre, on s'étend sur un gazon d'opéra-comique sous des buissons de roses, aux pieds de bergères vêtues de satin.

Qui donc n'a fait des vers, et qui donc les vers ont-ils déshonoré? Qui n'a senti chanter en soi, à l'âge des vingt ans, le poëte qui est mort à trente ans et qui s'est enterré plus tard dans l'ambition ou dans les affaires? Et ils sont si tentants, ces petits vers de huit pieds, à allure cavalière, dont les rimes toujours pareilles défilent connues et saluées au passage comme des amies anciennes! Plus tard, à peine en garde-t-on mémoire. Sait-on même qu'ils ont existé? Leur monotone chanson réveille à peine en l'esprit un souvenir lointain, comme de quelque chose qu'on aurait entendu en rêve. Cela a été le langage de la jeunesse, et la jeunesse est envolée, et les vers avec elle. Demandez à Bernis ce qu'il pense de ses vers, des plus applaudis, de ceux que Voltaire loue à outrance, de ses *Quatre Saisons*. « Je ne les ai pas vues depuis vingt ans, écrit-il à Voltaire, le 3 septembre 1773; j'y ai renoncé quand j'ai connu que je ne pouvais être supérieur dans un genre qui exclut la médiocrité. »

Et pourtant il est dans ces vers des strophes qui ne sont pas médiocres, qui ont l'enlevée céleste de l'ode [1], des quatrains qui sentent le grand siècle [2], des débuts larges et francs où la pensée se sent bien à l'aise [3], des

[1] Voyez les *Rois*.

[2] Le début du chant II de la *Religion vengée*.

[3] L'épître V, sur l'*Amour de la Patrie*.

gracieusetés un peu surannées pour notre goût d'aujourd'hui, décolorées et passées, si l'on peut dire, mais gardant dans leur aspect général les teintes affaiblies et lavées de ces gravures en couleur que les soleils disparus ont retouchées et comme fondues, et dont la douceur éteinte a son charme.

C'est vers madame de Pompadour que s'envolent la plupart de ces madrigaux; et voici encore qu'à propos de cette relation entre l'abbé et la maîtresse du Roi l'on se heurte à bien des légendes.

Madame de Pompadour elle-même est dans l'esprit du public un type plutôt légendaire qu'historique. Sur les conditions de sa vie et sur celles de son pouvoir et de « sa place », l'homme du XIX^e^ siècle ne peut que difficilement porter un jugement sain, tant les formes, les apparences et le fond même de l'existence sociale ont changé en cent ans.

A coup sûr, il est une morale supérieure qui interdit l'adultère et le tient à crime; il est une morale stricte et fermée qui n'admet ni atténuations ni excuses; mais cette morale divine n'est pas souvent la morale humaine; et ne faut-il pas tenir compte à la fois des milieux où les personnages ont vécu, de l'éducation qu'ils ont reçue, des principes sociaux qui se sont imposés à eux, des formes mêmes que ces principes ont revêtues à certaines époques?

Dans le système de la royauté absolue, l'être principal est non pas le Roi, mais la Reine. Le Roi, c'est l'incarnation passagère du dogme; la Reine, c'est la perpétuation de ce dogme. Le Roi peut disparaître. Le Roi est mort : Vive le Roi! Ce Roi qui va venir, ce Roi

en puissance, qui le donnera ? la Reine. Dans une perpétuelle gestation destinée à assurer la perpétuité du principe, la Reine a cette charge suprême de continuer la royauté. Sa gloire, c'est le nombre de ses enfants. La monarchie, pour son honneur et pour son avenir, veut que la Reine soit mère, souvent mère, toujours mère. Par les princes sortis d'elle, la royauté s'affermira et se garantira la transmission indéfinie de la couronne dans cette race choisie et sacrée par Dieu. Par les princesses sorties d'elle, la royauté contractera des alliances utiles et placera des Enfants de France sur tous les trônes. La race est dans la Reine, et nulle hors la Reine ne peut continuer la race. Qu'on voie plutôt ce que dit Saint-Simon des bâtards de Louis XIV. Donc la Reine doit être plus sacrée encore, plus sainte que le Roi. Il faut que tout soupçon s'écarte d'elle et que, cloîtrée par l'étiquette, elle vive au-dessus des hommes, constamment surveillée, espionnée, dans une façon de maison de verre. Pour elle, plus de vie intime, point d'apartés secrets, point de confidences familières. L'étiquette soulève les rideaux de son lit nuptial, l'étiquette ouvre à deux battants les portes de sa chambre d'accouchée ; l'étiquette commande à chacune de ses heures de jour et de nuit, et veille devant elle. Et du moment où la monarchie relève l'étiquette de cette faction séculaire, il n'y a plus de Reine. Le soupçon arrive, puis l'injure, et la nation a le droit de douter que ceux qu'on lui présente comme les fils de ses souverains soient réellement des Enfants de France.

Si du général on descend au particulier, que trouve-t-on ? Une femme point belle, d'une piété outrée,

choisie à dessein non parmi les égales, mais parmi les protégées du Roi; une femme qui rebute son mari et se plaît dans une petite cour qui, à Versailles, lui donne l'image de sa province. Peu d'agrément d'esprit, nul amusement d'intelligence; des vertus, certes, mais de celles qui n'attirent ni ne retiennent; un profond dégoût du monde et de la cour, un ennui suprême, une lassitude comme énervée. En face de cette femme, un Roi jeune, ardent, beau d'une beauté mâle et vivante, beau de victoires et de triomphes, mais portant déjà, lui aussi, la lassitude et l'ennui d'un long règne, la fatigue du pouvoir absolu, le sans désir de la quasi-divinité. A cet homme, il faut quelque chose qui parle à ses sens, il faut quelqu'un qui parle à son cœur; il faut remuer cette imagination vieillie et usée avant le temps; il faut faire battre ce cœur, qui déjà n'a plus de battements. Le Louis XV qui apparaît à l'histoire vers 1750, ce n'est point encore le spectre, ce spectre de la royauté, qui promène dans les boudoirs de Louveciennes l'insupportable fardeau d'une royauté méprisée; c'est déjà l'homme que tout ennuie et que tout fatigue, et qui, dans cette vie de représentation constante, cherche un toit où il s'abrite, où il cesse d'être Roi, où il ne soit plus Louis XV, où il soit, incognito, amusé, distrait, aimé par une femme qui en lui aime l'homme.

Ce qu'est madame de Pompadour à Louis XV, dans les premières années de sa faveur, c'est tout cela ensemble. Elle est la distraction, l'amusement, l'amour. Les femmes de la cour cherchent un regard du Roi, se livrent, s'offrent; au besoin, comme madame d'Estrades, prennent l'homme de haute lutte. Ce qu'elles veulent,

ce sont des pensions, un état pour leur famille, qui est informée d'avance et attend le résultat[1]. Ce que veut madame Le Normand d'Étioles, c'est le Roi même. Certes elle donnera bien à ses parents, à son père, à son frère, mais moins pourtant qu'on ne pense, et avec des répugnances qui font songer[2]. C'est le Roi qu'a voulu la chasseresse de la forêt de Sénart. C'est le Roi qu'a voulu la danseuse du bal de l'Hôtel de ville. Mais elle l'a voulu pour elle seule, pour elle-même. Si quelqu'un, sa mère par exemple, l'a poussée, encouragée, excitée, ce n'était point par la pensée de tirer de cette faveur des pensions, des titres, des places; elle n'en voulait que cette gloire, cet orgueil intime, être la mère de la maîtresse du Roi. Et madame de Pompadour aime Louis XV; elle l'aime, non pas d'un amour vieux et lassé qui n'est que l'instinct de domination, comme chez madame de Maintenon, mais d'un amour constamment en quête, toujours renouvelé, toujours passionné, toujours recherché, d'un amour qui va jusqu'à la mort. N'est-ce pas la mort qu'affronte la femme qui prend des aphrodisiaques parce qu'elle paraît trop froide à son amant?

Elle aime le Roi et n'aime que lui. Elle aime sa gloire, et, pour le faire glorieux, ne recule point devant la cour à faire aux dispensateurs de la gloire. Elle se fait presque humble devant Voltaire; elle est ravie d'une ode de Marmontel; elle a Duclos pour historiographe de son roi; elle grave le portrait de Louis XV; elle paye des artistes pour le peindre. Elle l'amuse, elle le dis-

[1] MARMONTEL, *Mém.*, t. II, p. 32.

[2] Lettres publiées par Poulet-Malassis, Baur, 1877.

trait, elle l'entoure, elle est à chaque heure près de lui, ne vit que pour lui, n'attend rien que de lui.

Plus tard, cette femme ainsi faite cesse d'être femme. Un jour, sans provisions et sans brevet, elle se réveille premier ministre. Une singulière transformation s'est faite en elle depuis le temps où, ne cherchant que les sens de son amant et ne voulant que son cœur, elle courait les bois en jupe rose ou bleue, depuis le temps où, par l'art, par la comédie, par l'opéra, par le ballet, par tout ce qui séduit les yeux et amuse la pensée, elle se transformait et se multipliait pour mieux lui plaire et le mieux retenir. Des années ont passé, et l'amour d'hier peut être l'ennui de demain. Ce qu'elle aimait, c'était le Roi; ce qu'elle aime, c'est la royauté. Il lui faut maintenant, pour retenir cette place où l'amour l'a établie, les affaires, et toutes les affaires, que chacun dépende d'elle, que tout le Conseil soit à elle, que l'armée obéisse à elle, que le Parlement s'incline devant elle, que noblesse et clergé, soldats et robins, ce qui est la cour et ce qui lui semble être la France, n'aient qu'elle par qui il soit possible d'arriver au Roi.

Cette femme qui apparaît sur le théâtre de Versailles, qui s'assied sur un tabouret de duchesse, qui est dame d'honneur de la Reine, a débuté femme de fermier général. Ce n'est que peu à peu et par échelons qu'elle a gravi les degrés de sa fortune. Elle a été fantaisie avant d'être amour, avant de devenir habitude. Il a fallu que quelqu'un vînt pour lui montrer quel air il convenait de prendre et quels écueils il fallait éviter. A l'heure où, encore bourgeoise, mademoiselle Poisson venait de voir le roi de France ramasser son mouchoir,

où la cour, devant ce geste, disait : Le mouchoir est jeté, que connaissait-elle de tout ce monde et de toute cette noblesse? qui avait-elle comme appui dans l'entourage du Roi, hors, peut-être, quelque valet? Par madame d'Estrades, sa cousine, elle songea à sortir de son monde de fermiers généraux, à peine décrassés de leur roture, et puant leur origine, s'y heurtant et y trébuchant parfois comme le Turcaret de Lesage. A peine dans cette société pouvait-elle avoir chance de rencontrer quelque grand seigneur encanaillé ayant vendu son titre contre beaucoup d'écus; elle voulut du vrai monde, dont elle n'eût pas à rougir devant le Roi, qu'elle pût lui nommer sans le faire sourire, dont Louis XV, l'homme de son royaume qui savait le mieux les familles de France, pût sans haut-le-corps accepter l'approche et tolérer pour sa maîtresse la familiarité. Et il ne les fallait point, d'autre part, trop marquants et trop eu vue; car ces amours royales gardaient encore un air de mystère; car c'était à Étioles, non à Versailles, qu'on habitait; car la maîtresse, quoique déclarée, n'était point présentée; car il ne fallait point se faire par avance une cour, et pour s'assurer le pouvoir il fallait commencer petitement.

L'abbé de Bernis connaissait madame d'Estrades. Ce fut madame d'Estrades qui se chargea de l'enlever pour l'amener à Étioles. Il n'y vint qu'après avoir consulté avec sa conscience, qu'après s'être enquis des origines et des liaisons, qu'après avoir lutté avec lui-même. Et ce n'est point le petit abbé s'introduisant sur la bonne mine de ses vers dans la maison de madame Le Normand, et quittant brusquement la société pour

rendre à Montazet ses culottes qu'il lui a empruntées[1]. Ce n'est point le frais et galant et poupin abbé débarquant par le coche d'eau, son petit paquet sous le bras[2]; nulle lingère amoureuse ne l'a poussé à Étioles[3]. Il y entre sinon en supérieur, du moins en égal, admis par le Roi, auquel son nom a été soumis, choisi par madame Le Normand, mais la choisissant à son tour, aimable, mais non plat, ami, mais non amant, ami sincère, dévoué, utile, ami désintéressé, et rien que cela.

De cette date, point de vers de lui à madame Le Normand. Les vers s'adressent à la marquise, et je ne sais quelle intime et profonde dissemblance les sépare des vers que Voltaire adresse à la même personne. Ceux de Bernis ont de la gaieté et du naturel, de l'ingénuité sans apprêt et de la flatterie sans bassesse ; ils vont à la femme, non à la quasi-reine; ils louent, mais ils ne mendient pas; tout homme de qualité, pourvu qu'il eût de l'esprit, les aurait signés. Ils sont les madrigaux d'un égal, en admettant qu'un homme soit jamais l'égal d'une femme; mais nulle familiarité douteuse, nulle allusion trop claire, nul rapprochement hasardé. Que madame de Pompadour soit ou non la maîtresse du Roi, il n'importe pas à Bernis et il importe trop à Voltaire. Il est vrai que Bernis est resté son ami, et que Voltaire a écrit sur la *Grisette heureuse* les fameux vers qu'on sait.

Point d'intérêt dans cette liaison; ou du moins, si

[1] Rochefort, *Souvenirs.*

[2] Marmontel, *Mémoires.*

[3] A. Houssaye, *les Femmes du temps passé.* Je n'ai pas retrouvé l'origine de cette légende.

l'intérêt existe, il ne perce point. Par son nom, par ses talents, par son esprit, Bernis peut aspirer à tout. Ce n'est pas de la boue qu'il sort, ni d'une étude de notaire; à toute fonction il est, de naissance, égal, et à qui serait tenté de l'oublier, il ne se fera pas faute de rappeler que si le Roi l'a fait ministre et cardinal, ce sont ses quartiers qui l'ont fait comte de Brioude et comte de Lyon. Un appartement aux Tuileries; peut-être, encore a-t-on le droit d'en douter, de la perse pour les tentures et quelque rouleau de louis pour les clous, voilà, avec une pension de quinze cents livres sur la cassette, ce que lui rapporte cette belle amitié. Il n'y cherche, d'ailleurs, que l'amitié même. Le jour où il se décidera à prendre un parti, où il marchera à la fortune, viendra tôt ou tard; il viendra quand il voudra, mais ce n'est point l'abbé-comte qui s'en préoccupe. Il a l'Académie, les femmes, le monde, une belle santé et... l'avenir.

Car il est de l'Académie, et bien avant qu'il ait connu madame d'Étioles, il s'est assis sur un de ces fauteuils que se disputent déjà les gens de cour. Il est entré à l'Académie non pas comme homme de lettres, car il feint d'ignorer qu'on ait imprimé ses poésies, il désavoue au besoin les recueils qu'on en donne, il ne tolère ces recueils qu'anonymes, il n'est point de ceux qui ont l'intention ou le désir de continuer, par les lettres, leur carrière et leur gloire; mais il a été reçu comme homme du monde aimant les lettres et n'en faisant point métier. Il a eu soin, dans son discours de réception, de se poser et de s'établir en grand seigneur protecteur, plutôt qu'en écrivain protégé; c'est le souvenir de ceux-là et non le témoignage de ceux-ci qu'il a évoqué. Il a protesté

contre le préjugé ancien qui défendait aux gens de qualité d'écrire ; c'est encore ce double caractère d'homme de lettres et d'homme du monde qu'il s'est plu à louer chez son prédécesseur l'abbé Gédoin. Bref, et il faut que les détracteurs de Bernis en prennent leur parti, dès 1744, l'abbé était en situation et en considération suffisantes pour s'établir, ainsi qu'il le faisait, ne mendier rien de personne, et ne demander à qui que ce fût de ces services qui avilissent celui qui les reçoit. En 1744, Bernis avait vingt-neuf ans. Chacun, à ce moment, devait avoir présents à la mémoire ces emprunts faits, ces petits écus donnés, ces fiacres payés, ces housses prêtées : ne les lui aurait-on point et de tous les coins de Paris jetés à la tête, à ce petit abbé qui se mêlait de parler en grand seigneur? Que d'épigrammes pour Piron! que de chansons pour Collé et pour Gallet! que de grossièretés pour Roy et pour Robbé! et rien de tout cela ne serait resté ; rien n'en serait enregistré dans les recueils où les petits vers du temps passé ont été collectionnés avec amour ; de tout ce scandale, car c'eût été un scandale véritable qu'aurait produit cette insoutenable effronterie, le temps par excellence des guerres littéraires ne se serait vengé que par ce bon mot de Piron : « Monsieur l'abbé, c'est avoir bien tôt les Invalides » ; bien mieux, il ne serait resté de Bernis académicien que le souvenir d'un homme prêt à obliger tous ses confrères, tel que Duclos le montre, « rendant service à tous ceux qu'il peut obliger, procurant de l'aisance à plusieurs et en tirant quelques-uns de l'indigence[1] ». Marmontel, qui,

[1] Duclos, éd. Gay, t. II, p. 317.

après l'avoir loué en vers outre mesure, le dénigra en prose hors de raison; Collé, qui le fit agir en sa faveur[1] et qui, dans son Journal, ne l'en ménage pas plus, n'auraient rien dit de ce discours; voilà qui, aussi bien que les dettes, détruit toutes les légendes sur la jeunesse de Bernis.

Ces dettes, d'ailleurs, ces grosses dettes de douze mille livres, grosses pour le temps et pour un cadet sans fortune, vont exercer sur l'existence de Bernis une influence toute particulière. L'homme d'honneur qu'on a vu à l'œuvre, qu'on jugera alors seulement qu'on aura lu ses Mémoires, l'homme qui refuse les bénéfices parce qu'il ne veut pas se faire prêtre, l'homme qui dispute avec sa conscience avant d'entrer chez madame Le Normand, se consume en songeant qu'il ne peut payer ses créanciers. La belle santé s'envole; la joyeuse mine s'enfuit, et Bernis pense à faire une fin, c'est-à-dire à faire fortune. Une noble carrière s'ouvre devant quiconque a un nom et sait écrire et voir: les ambassades. Que d'abbés ont passé par le département des affaires étrangères qui du premier jour ont été des maîtres! Ces savants de théologie font de bons diplomates. Talleyrand l'atteste[2]. Ils ont, sans effort, comme de race, par éducation, par habitude ancienne, le sens exquis des nuances, l'adresse de la dialectique, quelque chose de féminin qui enveloppe et séduit, des confiances qui émeuvent, des caresses qui désarment; ils savent garder un secret, sans que rien en paraisse sur leur visage; ils ont, ces habiles, l'art du confesseur et provoquent les confidences des

[1] *Journal de Collé*, t. II, p. 128 et 156.
[2] *Éloge de Reinhard.*

diplomates, de même qu'ils arrachent les péchés des femmes. Ils savent voir et deviner, et leur tact est si fin, leur perspicacité si exercée, que du premier coup et sans efforts ils se mettent au courant des situations et se fondent avec les milieux. Les prêtres sont les diplomates de la vie pratique. Leur existence se passe en négociations, et sur combien de traités privés n'auraient-ils pas droit d'apposer leur signature ! Qu'on les transporte dans la vie publique, et leurs qualités seront les mêmes, leur génie se développera et s'agrandira au gré des circonstances. Ils ont la tradition, l'usage et l'esprit !

Et si, par surcroît, ces abbés ainsi élevés sont du monde, et du plus grand ; si par leur naissance ils ont eu entrée dans quelqu'un de ces chapitres où les fils de rois sollicitent leur admission, dont les rois sont chanoines honoraires (parfois ils ne pourraient point faire leurs preuves pour être reçus titulaires) ; s'ils portent au cou cette croix des comtes de Lyon qui montre à tous l'ancienneté reconnue de leur race, ne seront-ils pas ainsi, du premier jour, sur un pied d'égalité, de supériorité même, avec les ministres de toutes les cours ? Ne rencontreront-ils pas partout, en quelque résidence que les envoient les ordres de leur maître, quelque affilié ou quelque sollicitant, heureux de les servir ? Ne seront-ils pas rattachés à toute aristocratie, à toute église, à toute politique ? Qu'un bon vent les mène, qu'ils gardent les vertus de leur état, et nul ne pourra leur disputer le pas en habileté, en science des hommes, en connaissance des formes, car ils savent tout de la femme et ils n'ont pas de femme.

Les années ont passé sur Bernis ; d'abord ces dix ans

de gaieté dans lesquelles le poëte courait les soupers, laissant à chaque broussaille quelques vers et un peu de son cœur ; puis six autres années plus sérieuses, plus sévères déjà, plus politiques, où, entré à la cour, il en a connu et étudié les hommes et les choses, où il s'est fait remarquer du Roi, où il a eu sa place réservée aux petits spectacles de Versailles et son couvert mis à Étioles, où peu à peu il est devenu une influence et s'est fait une réputation. Mais après ces seize ans passés, qu'est-il? Rien encore, s'il est déjà quelqu'un. Les dettes le pressent, et Boyer, après Fleury, refuse de donner un bénéfice, si mince qu'il puisse être. Il faut laisser la chère paresse et renoncer aux petits vers. Il faut se mettre en marche et faire une grande fortune, puisqu'on n'en peut faire une petite. Une ambassade est le plus court chemin pour arriver aux grandes affaires. Bernis demande l'ambassade de Pologne. Le Roi refuse : un abbé ne va en Pologne que pour en revenir cardinal. Mais M. de Chavigny, ambassadeur à Venise, est nommé en Suisse ; Venise devient vacant ; Bernis y est envoyé. D'Argenson l'annonce le 7 novembre 1751, et pour cette première fois qu'il parle de Bernis, en parle mal ; il n'importe. Il faut savoir ce que pense ce grondeur : « L'abbé de Bernis, dit-il, bel esprit de l'Académie, abbé langoureux, faisant quelques jolis vers qui échappent à sa paresse, dédaigneux, homme de rien, aimant à veiller pour la société du beau sexe et se levant à midi, d'ailleurs n'ayant pas un sol de patrimoine[1]. » Voilà l'acte d'accusation, et à vrai dire, l'accusé ne parait guère préparé pour repré-

[1] *Journal*, t. VII, p. 17.

senter la France et s'illustrer par ses travaux diplomatiques.

L'abbé de Bernis avant l'année 1752 n'avait jamais écrit ou signé de dépêches diplomatiques. Qu'on lise la première lettre qu'il envoie au ministre. Le grand seigneur qu'il est, de race, de tempérament et d'habitude, s'est, dès la première ligne, révélé un maître. Par éducation et par nature d'esprit, il s'est à la cour de Turin trouvé parmi ses pairs, et appliquant à la diplomatie les qualités qui l'ont fait réussir dans le monde, il s'est montré familier sans bassesse, gracieux sans féminité, confiant et droit, honnête homme, en un mot, et tout simple, tout lui, comme il avait habitude d'être.

Sa première dépêche et celles qui vont suivre n'ont pas plus affecté un style particulier que sa physionomie n'a pris un air d'emprunt. Il écrit ce qu'il a vu, entendu, senti et compris, et il l'écrit d'un beau style tout net, sans obscurités voulues, sans redondances cherchées, sans les sous-entendus où l'on cherche d'ordinaire à faire croire qu'on a pu mettre une pensée. Il a étudié avant son départ la correspondance de Venise, mais pour y trouver des faits, non pour y découvrir des moules où il forçât sa phrase. Ce n'est pas de mots qu'il est ambitieux, et il n'a nul souci des formules. Mieux que qui que ce soit, il sait son étiquette et est au courant du protocole ; mais il sait fondre avec le corps de sa lettre les phrases du cérémonial, il leur donne un air et un tour personnel, en varie les nuances suivant ses correspondants, est homme du monde jusque dans les *salutations,* homme sachant son monde et l'apprenant au besoin à qui l'ignore.

Et ce n'est point si peu de chose qu'être homme du monde. A Venise, dans cette auberge de l'Europe, où ne s'attablent pas seulement les rois détrônés de *Candide,* mais où vient quiconque est amoureux de l'art, où s'arrête quiconque est ami du plaisir, où passe quiconque doit, d'Allemagne ou de Pologne, pousser jusqu'à Rome, Bernis tient maison ouverte et héberge l'Europe voyageuse. « Rien dans sa maison qui sente le cadet de Gascogne [1]. » Algarotti le certifiera au besoin à Frédéric II [2]. Princes et princesses, ducs et duchesses, Allemands, Français, Polonais, quiconque à Venise a son entrée dans le monde vient s'asseoir à la table de l'ambassadeur de France. Bernis sait ce que vaut pour un diplomate un fin cuisinier, et le sien a bonne renommée et bonne mine. N'est-ce pas de la cuisine de Bernis à Rome que S. S. le pape Pie IX disait qu'elle était encore en odeur de sainteté? Venise est un de ces postes d'information qui sont ce que les font les résidents. Là comme ailleurs, plus qu'ailleurs, on peut observer et s'instruire. On surveille à la fois Rome et Vienne; on a l'écho de ce qui se passe à Madrid ; par là arrive le courrier de Constantinople, et toute l'Adriatique y aboutit. Venise, c'est, malgré sa décadence, le trait d'union entre l'Orient et l'Occident, un œil ouvert sur la Turquie, sur les provinces déjà agitées et remuantes où frémit et se soulève, en ce temps même, le Montenegro. C'est à ce côté d'informations que Bernis s'attache : il a des lettres de Madrid, il a des lettres de

[1] Lettres de Bernis à Paris-Duverney.

[2] Lettre à Frédéric du 11 janvier 1754. — *OEuvres de Frédéric,* éd. de Berlin, t. XVIII, p. 92.

Vienne; il entretient ou paye des correspondants par toute l'Europe, et des premiers, sinon le premier, il sait tout, a tout vu et connaît tout. Qu'on jette un coup d'œil sur cette correspondance, elle en apprendra plus que tout ce qu'on pourrait écrire [1].

Bernis s'y montre tel qu'il est, sans phrases et sans formules d'introduction, tel que dans ses lettres à Paris-Duverney. Il est sincère, a-t-on dit déjà; là encore il fait preuve éclatante de sincérité. Pas un mot de ses Mémoires qui ne concorde avec ses lettres déjà publiées, avec les dépêches publiées ici pour la première fois [2]. Donc il a droit d'être cru quand d'un mot il raye tout ce qu'a écrit Casanova. Aussi bien ce qui est écrit et lu sous le manteau ne vaut pas la peine qu'on le réfute.

Mais il est une calomnie à laquelle il est bon de s'arrêter. Celle-là eut réellement sur la vie future et la carrière de Bernis une influence; du moins on voulut croire qu'elle avait été un des motifs de sa disgrâce : c'est le voisinage de Parme et la liaison avec Madame Infante. Que n'a-t-on pas été chercher encore à propos de cette fille de Louis XV, mariée petitement à un Infant, toujours ruinée, toujours criant misère, toujours à court d'argent, et qui, grande et simple, portait et maintenait haut pourtant son titre de Fille de France. La vie était dure à Parme et même à ce

[1] Voir aux Appendices.

[2] Notre excellent ami et maître M. Edmond de Goncourt a bien voulu nous communiquer quelques notes qu'il avait jadis prises à Venise, et les documents qui nous ont été ainsi fournis concordent absolument avec les documents que nous avons trouvés nous-mêmes aux archives des affaires étrangères, avec ceux que la famille de Bernis a mis entre nos mains.

Colorno, la gloire de l'Italie. Point de monde à voir ou à recevoir, hors les ambassadeurs de France ou quelques voyageurs égarés. Point d'argent, une domination médiocre sur un pays ruiné, un mari peu agréable et sur qui couraient de vilains bruits : c'était tout, L'Infante, d'une activité d'esprit et de passion qui l'éveillait toujours, entretenait avec le monde entier une correspondance sans relâche, écrivant lettre sur lettre, précisant, interrogeant, demandant réponse, écrivant elle-même, faisant écrire par son secrétaire Collet, pressant, poussant, harcelant ses correspondants. Ce ne sont point des petites lettres, des pattes de mouche de petite-maîtresse ; c'est une correspondance d'homme d'affaires ; des quatre pages pleines, aux Noailles, à Bernis, à l'évêque de Rennes, ce Vauréal, qui lui aussi a le privilége d'être attaqué pour sa liaison avec l'Infante[1]. Quelle joie et quel bonheur pour cette pauvre femme exilée de France, qui n'aspire qu'à la France, de trouver quelqu'un qui en vient et qui y retourne, qui apporte à Parme et à Colorno l'air de Versailles, l'écho de la cour et de la ville, qui plaît, qui amuse, qui instruit, qui aide à recevoir ce pauvre duc de Penthièvre promenant par l'Italie le deuil de sa viduité ! Aussi Bernis reste-t-il longtemps à Parme, aussi longtemps que l'Infante peut le retenir. Il ne quitte Parme que pour quelques jours, pour aller à Venise prendre les ordres, et il retourne à Colorno, avant de regagner Paris.

Car Bernis s'est enfin déterminé à s'engager pour la

[1] V. Soury, *Portraits de femmes.*

vie ; il a longuement et mûrement réfléchi, et ce n'est qu'en rompant avec le passé qu'il s'est décidé à recevoir le sous-diaconat des mains du patriarche de Venise. C'est sincèrement encore qu'il accomplit ce grand acte qui lui ouvre les hautes dignités de l'Église et lui ferme l'accès des joies mondaines. Le jour où il a pris sa marche vers la politique, Bernis a tué en lui le poëte ; le jour où il franchit les degrés qui le rapprochent de la prêtrise, il tue en lui l'homme de plaisir. Il y aura désormais dans sa vie une tenue plus haute, une correction plus cherchée, une dignité plus étudiée.

Maintenant une place de conseiller d'État d'Église l'attend à Paris [1]. Ses dépêches, lues au conseil et, depuis que M. de Puysieulx a succédé à M. de Saint-Contest, au secrétariat des affaires étrangères, examinées comme il convient, lui ont fait une réputation. On croyait avoir satisfait à tout en l'enterrant dans les lagunes ; un titre, un fort traitement, des honneurs, point d'affaires et le

[1] Les provisions de la place de conseiller d'État ne furent délivrées à Bernis que le 27 juin 1756 ; en voici le texte, d'après le registre du secrétariat de la maison du Roi (Archives nationales, O[1] 100, p. 203) :

« Louis, etc., à notre ami et féal conseiller en nos conseils, le sieur abbé de Bernis, comte de Lyon, notre ambassadeur extraordinaire à la cour de Madrid, salut. La place de conseiller ecclésiastique qu'occupait en notre conseil d'État le feu abbé de Pomponne étant devenue vacante par son décès, nous vous avons choisi pour la remplir. La connaissance que nous avons de votre probité, de la supériorité de vos lumières, les preuves que vous nous avez données de votre zèle pour notre service et de votre attachement pour notre personne, la distinction avec laquelle vous avez rempli l'ambassade de Venise et qui nous a déterminé à vous nommer à celle d'Espagne, nous assurent que vous répondrez dignement, dans nos conseils, à la confiance dont nous vous honorons ; à ces causes, etc. »

voisinage de Parme, voilà, pensait-on, de quoi satisfaire un épicurien, et l'épicurien s'était converti à un stoïcisme de bonne compagnie ; il avait dépensé son traitement à recevoir les étrangers de passage à Venise et à s'en faire des amis ; il avait traité toutes les affaires qui s'étaient présentées et avait donné une activité inouïe à une correspondance qu'on jugeait morte ; par lui, les meilleures informations et les plus sûres étaient parvenues à la cour, et dans toute l'Europe ces voyageurs qu'il avait hébergés répandaient sa réputation d'esprit, de politesse et de générosité. C'était pour l'abbé une rentrée presque triomphale ; car, outre tous les succès de politique, n'avait-il pas droit d'en attendre d'autres du côté de Boyer et de la feuille des bénéfices? Il s'était mis en route, et, comme il l'avait dit jadis à Montazet et à la Rochefoucauld, ses camarades de séminaire, « dès qu'il avait eu pris sa résolution et dès qu'il avait commencé à marcher, il s'était trouvé devant eux [1] ».

III

Lorsque Bernis, ainsi précédé par cette réputation acquise à bien servir, reparut à la cour, non plus cette fois protégé seulement par la marquise, mais honoré de la confiance du Roi et de l'amitié de Madame Infante [2],

[1] *Brienne,* notice, éd. Barrière, p. 197.

[2] Il me paraît inutile d'insister ici sur la sotte histoire qui veut que Bernis ait conçu, dans son voyage à Parme, l'idée de donner les Pays-Bas à l'Infante. Le simple examen des dates suffit à réfuter cette calomnie.

et s'étant par les affaires taillé une place dans l'estime ou dans la jalousie des ministres, quelle était vis-à-vis de la France la situation de l'Europe ?

La vieille ennemie, l'Angleterre, que la paix d'Aix-la-Chapelle n'avait point satisfaite, recommençait la lutte. Cette fois, ce qu'elle voulait arracher de la France, ce n'étaient ni des couronnes, ni des royaumes, ni même des provinces ou des villes du domaine continental; il lui fallait toute la France extérieure; elle prétendait tuer cette expansion française parallèle à son expansion anglaise, qui lui faisait rencontrer nos vaisseaux sur toutes les mers, notre commerce dans toutes les places, et nos colons dans tous les déserts. Cette France, qui, sous Louis XV, abordant à la fois les deux Amériques, l'Afrique et l'Asie, les Iles, comme on disait plantait fièrement son drapeau et cultivait ses terres l'épée au côté; ces royaumes nouveaux où se portaient en foule les cadets de la noblesse, quiconque aimait l'aventure et ne craignait ni le péril ni le travail; ces continents à défricher où la terre était douce aux Français; ces empires à conquérir, où les perles, les diamants, tout l'attrait des *Grandes Indes,* tout le rêve des splendeurs inconnues de Golcondes fabuleuses attirait les bras forts et les âmes avides; ces colonies qui, servant un temps d'exutoire, serviraient un jour de points d'appui; tout ce commerce grandissant, tout ce monde fait de la France, se levant État à État, gênait l'Angleterre. D'abord elle avait disputé à la France son territoire, et elle avait été vaincue. Elle lui avait disputé le continent, et elle avait été vaincue. Aujourd'hui, c'était le monde qu'elle allait jouer. Qui serait vainqueur?

Cette lutte suprême, l'Angleterre ne l'avait point engagée de franc jeu. Elle n'avait ni lancé de déclaration de guerre, ni ouvert nettement les hostilités. Au Canada, où entre les hommes des deux nations les coups de fusil étaient habituels, le major George Washington, celui dont la France devait plus tard faire un héros, s'était signalé pour la première fois en assassinant un parlementaire, M. de Jumonville ; sur mer, sans avertissement préalable, alors que les Français se croyaient en pleine paix, l'*Alcide* et le *Lys* avaient été enlevés (8 juin 1755) par l'escadre de l'amiral Boscawen ; les corsaires anglais couraient sus à nos vaisseaux ; les marins français étaient retenus prisonniers, et pourtant la guerre n'était point déclarée et l'Angleterre feignait d'ignorer que ses soldats se battissent pour elle. A cette guerre de fait, la France ne pouvait autrement répondre que par une guerre de fait ; ce n'était certes elle qui attaquait ; devait-elle sans répondre supporter l'attaque, et cette paix rompue par l'Angleterre n'obligeait-elle donc encore que la France?

Si la Grande-Bretagne enfermée dans son île se croyait hors de toute atteinte, le roi Georges, électeur de Hanovre, était vulnérable. Donc l'Angleterre allait chercher sans nul doute quelque allié qui défendît sur le continent son électorat, pendant que sur mer elle ferait sa besogne. La France, en effet, avait, dans la guerre de la succession d'Autriche, épuisé les forces militaires anglaises, prouvé et démontré dans dix batailles son incontestable supériorité. De se retrouver sur le continent seule et face à face avec les vainqueurs de Fontenoy, l'Angleterre n'y pouvait

songer. Irait-elle à l'Autriche, et à l'Impératrice-Reine? l'épreuve faite ne l'y engageait point. L'Autriche avait été battue dans la dernière guerre, était épuisée par ses désastres, d'ailleurs ne pouvait rien pour protéger l'électorat. Il était loin d'elle, et tout rapproché par contre des États de cet audacieux et entreprenant nouveau venu, prêt à toute guerre, toujours chargé du harnais militaire, toujours disposé à envahir et à piller, obligé à la guerre, qui était son métier, sa ressource et sa fortune.

L'Angleterre ne le connaissait-elle point de longue date, ce roi qui, étant tyran chez lui, jouait en lettres le philosophe? ne l'avait-elle pas vu lâcher à son heure l'alliance française et conclure une paix séparée? n'avait-elle été pour rien dans cette bonne fortune, qui avait compromis la France et rendu faciles d'autres traités? Et n'était-il pas protestant, le roi, donc, pour les protestants anglais, agréable et désirable? N'avait-il pas une bonne armée? Pour un morceau de l'Autriche, n'était-il pas prêt à tout entreprendre? L'Angleterre a besoin de Frédéric II, elle l'aura. Mais Frédéric est lié à la France, mais il a conclu avec elle un traité, mais ce traité de subsides, dont les ratifications ont été échangées le 5 juillet 1741, n'expire que le 5 juillet 1756. Qu'importe à Frédéric! Que l'Angleterre mette une surenchère, et il signera avec l'Angleterre.

L'Autriche, cette vieille alliée, la laissera-t-on se tourner vers la France? La France, pense-t-on, est de trop longue date en hostilité avec elle, pour qu'une réconciliation soit possible entre ces ennemies centenaires. L'Empire n'est guère redoutable, mais les

protestants d'Empire suivront le roi de Prusse, les catholiques suivront la maison d'Autriche. Ainsi au nord, à l'est, à l'ouest, la France sera attaquée. Par les Pays-Bas, la Hollande et l'Autriche jetteront leurs armées. Sur le Rhin, le roi de Prusse et l'Empire; aux Alpes, le roi de Sardaigne, que l'affaire de Mandrin a indisposé, et par toutes les côtes, la terreur des flottes anglaises, qu'elles aient leur repaire à Minorque ou qu'elles viennent de la Grande-Bretagne.

L'Espagne, pour qui la France de Louis XIV a tant versé de sang, n'est même plus à la France. Un Irlandais, Wall, y est premier ministre ; la reine, Portugaise de nation et Anglaise de cœur, peut tout sur un roi affaibli, énervé, digne, bien qu'il soit d'une autre race, d'être le successeur de Charles II. Roi, reine, cour et ministres obéissent au castrat Farinelli.

En Europe que reste-t-il ? Cette puissance nouvelle qui se lève à l'extrémité du monde, que Louis XIV mourant a pu deviner comme Charlemagne mourant devina les Normands ; ce formidable empire qui va jeter dans la balance européenne ses millions de soldats et son épée de bronze, l'Angleterre l'a conquis. Son argent est entré à la cour d'Élisabeth ; le chancelier Bestucheff lui appartient, les généraux sont à elle, et à la jeune cour, à la cour de l'avenir, elle paye déjà pension.

Ainsi jamais coalition plus formidable contre la France, jamais situation plus redoutable pour la France. Et pour faire face à toute l'Europe, quel gouvernement et quels ressorts !

Le Roi, ce roi beau de victoires et de provinces conquises, énervé par le pouvoir absolu, par les femmes,

par une vie de sérail, gardant encore des intentions droites, poursuivant encore des idées justes, n'a ni la force de mettre ses projets à exécution, ni la volonté de ranger ses sujets à ses ordres. Il ne sait point résister à qui lui demande, et croyant le trésor inépuisable, avare de sa cassette qui contient de l'or, et prodigue de signatures qui pourtant aussi sont de l'or, il vide dans les poches des courtisans l'argent de la marine, l'argent de la guerre, l'argent des affaires étrangères. Un désordre inouï dans les administrations, un pillage effronté, nulle comptabilité nulle part. Chacun arrache un morceau, chaque grand seigneur veut une pension, chaque ministre demande et prend pour son département. Le Roi, que fatigue la vie extérieure de son arrière-grand-père, s'est renfermé dans ce palais trop grand où il a diminué, coupé, morcelé les appartements pour en faire les *petits cabinets*. Il ne sort que pour chercher dans les bals publics de Versailles un ragoût de plaisir qui le tire un moment de son ennui. Les femmes se jettent à sa tête, femmes de la cour, femmes de la bourgeoisie, femmes de la finance; cela ne suffit pas encore. Il a sa petite maison, et ce qui est plus grave que de l'argent, il donne à cette banalité du plaisir le temps, le gouvernement, la pensée de la France. Lui qui ne gouverne pas ne veut pas qu'on gouverne. Un premier ministre fait peur à ce roi qui si longtemps fut en tutelle, avec le Régent, avec le duc de Bourbon, avec le cardinal de Fleury. Il ne veut point de maître, et il ne sait point être le maître. L'idée qu'il a reçue de son pouvoir et de son droit sur les hommes, cette idée que le vieux Villeroy a gravée dans son cer-

veau d'enfant : que tout cela est à lui, l'agenouillement du monde devant sa gloire, le respect, l'adoration de tous les hommes, l'offre de toutes les femmes, le mépris qui est monté dans son cœur devant la bassesse de tous, le droit divin dont il est l'incarnation, Dieu dont il est l'image (le mot est de Bernis), lui commandent de gouverner seul. Il a des idées, des rêves, des projets. Mieux que les politiques, il sait la carte d'Europe, connaît le fort et le faible de chaque État. Il est renseigné sur les actes des souverains et sur l'opinion des cours. Il pourrait vouloir, car il sait. Il veut même, mais il faudrait que l'intention suffît pour que son vœu s'accomplît. Il faudrait qu'il eût, comme ces princes des contes de fées, la puissance de faire des souhaits, car au delà sa volonté s'arrête, et s'il se rencontre quelqu'un qui veuille pour lui, bientôt il a peur, il recule, il se dérobe, il signe un ordre d'exil, il se fait brutal parce qu'il se sent faible, dissimule jusqu'au dernier moment avec ceux qu'il va sacrifier et veut qu'on les enlève, qu'on les emmène loin de lui, qu'on lui épargne les supplications, les prières, la vue même du condamné.

A côté de ce roi, qui n'est point mauvais, mais perverti, qui n'est point ignorant, mais auquel il déplaît de montrer ce qu'il sait, qui est las surtout, ennuyé et lassé, une femme se trouve qui, peu à peu, de maîtresse du Roi s'est faite maîtresse du royaume. La marquise ne peut plus rien sur les sens de Louis XV, n'y prétend plus : entre lui et elle toute galanterie est finie de longue date. De femme d'amour, elle s'est faite femme d'affaires. Son boudoir est un cabinet de ministre. Sa toilette est une audience. L'armée dépend d'elle, et les secré-

taires d'État, et les affaires étrangères, et la marine, et le Parlement. Elle rompt quiconque ne plie pas. Par l'habitude, par la familiarité de vie, par les petits services que raconte madame du Hausset, par les larmes au besoin et les crises de nerfs, elle agit sur cet homme qui chaque jour est ramené dans ce boudoir, qui y trouve une femme et une intimité de femme, qui n'a pas crainte de se laisser dominer par une femme, qui n'a avec une femme ni timidité, ni inquiétude. Elle sait tout ce qu'il est, tout ce qu'il fait; elle lui glisse dans une conversation familière sa besogne de roi toute préparée. Il la croit, car que peut-elle vouloir hors sa gloire? Il l'écoute, car l'intérêt de sa maîtresse ne peut être que son intérêt. Il lui obéit, car elle n'est pas homme et n'est pas premier ministre.

Cette timidité de Louis XV ajoute un trait à son caractère, le fait mieux comprendre. Bernis y insiste dans ses Mémoires; et d'ailleurs, déjà l'on en avait des notions. Qu'on se souvienne de la première entrevue avec madame de Mailly. Qu'on se rappelle ces scènes que raconte madame du Hausset : le Roi, intimidé, ne parlant point à des enfants qui sont ses enfants. L'absolu pouvoir a de ces hasards étranges. Le Roi a peine à se faire à des figures nouvelles; il a peine à adresser la parole à un inconnu; il a peine à trouver un compliment ou un reproche : il tournera la conversation, ne dira rien ou laissera tomber quelque phrase banale. Rien ne lui est si odieux, à ce descendant de Louis XIV, le Roi-Soleil, que de faire le roi. De là cet engrenage; de là madame de Pompadour toute-puissante; de là l'élévation inattendue d'hommes que le Roi s'est habitué à

voir chez sa maîtresse; de là les ministères donnés à des hommes qui déplaisent au Roi, qui ne sont point de naissance, qui n'ont point de talent, mais qui n'intimident pas.

Cette femme, dont il conviendra que l'histoire s'occupe, non pas seulement au point de vue de ses colifichets, de ses robes, de ses maisons, de son influence sur l'art de son temps, mais au point de vue de son gouvernement, cette femme qui a droit qu'on écrive sa vie de premier ministre, est, elle aussi, un personnage étrange fait d'à-coup, de sursauts et de vapeurs. Elle se prend de passion pour celui-ci ou celui-là, l'élève ou l'abaisse, ne sait ni faire céder une inimitié personnelle devant le bien public, ni mettre le bien public au-dessus d'une amitié de cœur. Quiconque lui déplaît, quiconque la gêne, quiconque s'oppose à quelqu'un de ses projets, elle le brise, et sans s'inquiéter davantage de l'opinion publique, sans se soucier guère de la France, elle poursuit sans se lasser la fortune de ses amis. Il faut qu'ils soient heureux, il faut qu'ils soient vainqueurs, il faut qu'ils soient grands, et cette femme à qui rien ne résiste en France se prend à lutter avec la destinée même.

En ce moment, elle n'est point encore la toute-puissance qu'elle va être. Dans le conseil, elle sent encore une opposition, elle doit compter encore avec des résistances. Aucune n'est assez forte pourtant pour lui faire sérieusement obstacle. Ce conseil divisé et morcelé dans lequel elle a ses hommes ne l'intéresse d'ailleurs que pour elle-même, non encore pour un plan déterminé. Elle ne veut que faire du bien à ses amis, que

donner des places, que distribuer de l'argent. Elle n'en est point, à ce commencement de 1755, à suivre une politique. Si elle soutient Machault qui veut la guerre de mer, contre d'Argenson qui veut la guerre de terre, c'est que Machault est de ses amis, et d'Argenson de ses ennemis. Des affaires étrangères, elle ne veut que les ambassades; des finances, que les emplois; de la guerre et de la marine, que les grades.

Tout un monde gravite autour d'elle qui attend d'elle sa pâture : monde étrange où les plus grands seigneurs du royaume coudoient de petits robins, des échappés de finance, des intendants de police, monde où tous sont égaux devant le bon plaisir de la favorite. Bernis est de ce monde, mais, on peut le dire, en une place et un lieu supérieurs. Il est l'ami d'ancienne date, l'ami des débuts d'Étioles, l'ami fidèle à toute épreuve qui a pour lui son mérite personnel, son grand nom, sa belle prestance et l'habitude. Après lui et à côté de lui, tout au plus pourrait-on citer un nom, celui du duc de Gontaut. D'ailleurs, Bernis n'a rien à se reprocher dans cette amitié qui l'a recherché et que lui ne recherchait point. Pour parvenir, il n'a ni vendu sa femme, ni commis quelqu'une de ces bassesses qui pour la vie flétrissent un homme. Une fois établi dans cette intimité, il n'en a tiré nul parti pour lui-même, n'a cherché à protéger que les autres et a oublié de se protéger lui-même. De cette curée qui sous ses yeux s'agitait, il n'a eu qu'une pension de quinze cents livres et un logement. Aujourd'hui encore, après une ambassade heureuse, que lui donne-t-on? Une abbaye et l'expectative d'une place de conseiller d'État d'Église? L'abbaye ne coûte rien à

l'État, et la place sera bien remplie. Nul n'a le droit de jeter à la face de l'abbé des tripotages malsains, des pots-de-vin honteux, le commerce de sa faveur. Aussi peut-on le dire, il est hors de pair, car les deux hommes qui viennent après lui dans le cœur de la marquise ne le valent certes point.

L'un, c'est M. de Stainville. A coup sûr il est de bonne race, lorraine à vrai dire et non française, rattachée par des souvenirs anciens et une tradition de fidélité à cette maison qui, greffée sur la vieille lignée des Hapsbourg, possède aujourd'hui la couronne impériale. Il est adroit, actif, travailleur, d'une intelligence facile et prompte, d'une audace particulière, d'une volonté et d'une ambition inouïes. Tous les moyens lui sont bons pourvu qu'il atteigne son but : il l'a bien prouvé. Ne l'a-t-on pas vu à l'œuvre quand, ennemi déclaré de la marquise, s'étant paré jusque-là du surnom de chevalier de Maurepas, il lui livra, pour se réconcilier avec elle, les lettres écrites par le Roi à madame de Choiseul-Romanet? Voilà son début et l'origine de sa faveur. Puis, après ce premier service et cette entrée en matière, il déclara mourir d'amour. Toute femme, surtout du tempérament de la marquise, se laisse prendre à une adoration. L'amour, d'où qu'il vienne, vrai ou faux, mais grossier plutôt que délicat, exprimé à une femme, si haut qu'elle soit placée, en quelque condition d'âge, de fortune ou de visage qu'elle se trouve, quelque peu de désir qu'elle ait elle-même d'y céder, plaît toujours à la femme, la rend indulgente, la soumet par une façon de reconnaissance. Pour les lettres de madame de Choiseul, M. de Stainville fut ambassadeur à Rome,

et pour son amour, il fut ambassadeur à Vienne, duc, premier ministre, tyran de la marquise et de la France.

L'autre ami particulier de madame de Pompadour, c'est M. le prince de Soubise. Sur sa maison, il est inutile d'insister : elle est la plus grande de France après la maison royale. Quelle race surpasse celle des Rohan ? Le prince est aimable, suffisamment intelligent, parfaitement brave. Il est allié à tout ce que l'Europe a de plus noble : à la maison de Bouillon, à la maison de Savoie, à la maison de Hesse. Il plaît, il séduit, il retient. « Il n'y a pas, dit M. de Belle-Isle, un plus honnête homme et plus obligeant. » Mais, soit ignorance, soit malechance, il n'est point heureux à la guerre. L'ignorance semble être pour beaucoup dans son cas. Qu'importe à la marquise ? M. de Soubise aura des armées à commander, il sera battu, il sera chansonné, toute la France l'accusera. La marquise ne cédera pas. Il faut que son *cher* Soubise soit maréchal de France et ministre d'État, il le sera. C'est son ami ; donc tout ce qu'il fait est bien fait, et dans la déroute de Rosbach, ce qu'elle voit, ce n'est pas le Hanovre perdu, les soldats tués, l'honneur des armes abaissé, c'est Soubise retardé pour son grade de maréchal.

A côté de ces deux amis qui vont influer l'un comme l'autre sur les événements, il faut bien compter les ennemis. Un est plus grand que tous, plus célèbre, plus légendaire tout au moins : c'est le maréchal de Richelieu.

Pour juger cet homme, pour le comprendre, il convient de ne se point laisser séduire par ces louanges que lui ont prodiguées les philosophes à la suite de Voltaire,

de le séparer de ce cortége d'amoureuses qui l'escortent à travers les siècles, et font pardonner beaucoup à celui qui a tant aimé. Nulle femme n'a résisté à M. de Richelieu, et nul moyen ne lui a répugné pour arriver aux femmes. Tout jeune, presque enfant, il a eu toutes les charges, tous les honneurs, toutes les gloires même qu'un vieillard pouvait souhaiter. Il a été académicien, ambassadeur, lieutenant général ; à tout il a été servi, poussé, porté par les femmes, et à ce métier d'homme adoré, il a perdu tout scrupule et acquis un mépris particulier de l'humanité. Madame de Pompadour, dont M. de Richelieu avait dédaigné l'alliance pour son fils, outre que, à ses yeux, elle avait usurpé une place réservée à la noblesse, outre qu'elle n'était qu'une grisette heureuse, avait traversé sa faveur. Le maréchal n'était point de ceux qui refusent la fortune lorsqu'elle vient à eux, et était tout prêt à accepter même de la main de madame de Pompadour les grâces du Roi; mais la reconnaissance lui était un sentiment inconnu, et en quelque lieu que le mît la marquise, elle pouvait être assurée qu'il ferait tout pour préparer sa chute. Certes, le maréchal était trop habile pour engager la lutte face à face ; il savait son métier de courtisan mieux que qui que ce fût; mais que l'occasion se présentât, et l'on verrait. Il avait à ses ordres les philosophes et les femmes, c'est-à-dire l'opinion écrite et parlée. Il saurait s'en servir. Il a si bien su en user que, seul pour ainsi dire entre les hommes du règne de Louis XV, il a été loué par la Révolution, que ses trahisons ont été non pas cachées seulement, mais applaudies, que ses pillages ont passé pour d'amoureuses folies, et qu'aujourd'hui en-

core son nom a pour le public gardé la séduction qu'avait le personnage pour les femmes de son temps.

C'est, somme toute, entre ces quelques personnages: le Roi, madame de Pompadour, M. de Stainville, le prince de Soubise et M. de Richelieu, que va se jouer le drame de ces trois années. C'est entre eux et par eux que Bernis va être élevé et grandi, c'est entre eux et par eux qu'il va tomber. Il est à côté des acteurs principaux des comparses qui certes ont leur importance : des ministres, d'Argenson, Machault et Rouillé; des financiers, Duverney et Montmartel; des généraux, le maréchal de Belle-Isle et le maréchal d'Estrées; des femmes, madame d'Estrades et madame de Coislin; des ambassadeurs, Nivernois et Starhemberg; mais, sauf le dernier, qui apporte sur le théâtre de Versailles le nœud même de l'action, tous ne fournissent que des épisodes.

Cette action que Starhemberg apporte à ce drame tout prêt à se nouer, c'est l'offre par l'Impératrice-Reine d'une alliance avec la France (septembre 1755). Bernis venait d'être nommé ambassadeur en Espagne en remplacement du duc de Duras. Il allait partir pour se rendre à son poste, où il avait pour mission de gagner le premier ministre, de changer les inclinations de la Reine, d'effacer la mauvaise impression qu'avait laissée le duc de Duras, de préparer l'Espagne à être médiatrice entre la France et l'Angleterre, de l'amener à mettre sa marine sur un pied tel qu'elle en imposât à nos ennemis. Huit jours avant l'époque fixée pour son départ, il reçoit un billet de madame de Pompadour. M. de Kaunitz a écrit à la marquise : « M. le

comte de Starhemberg a des choses de la dernière importance à proposer au Roi, et qui sont de nature à ne pouvoir être traitées que par le canal de quelqu'un que Sa Majesté Très-Chrétienne honore de son entière confiance. et qu'elle assignera au comte de Starhemberg [1]. » C'est Bernis qui a été choisi comme l'homme d'entière confiance; mais cette ouverture ne lui paraît point sans danger pour son pays, et il fait courageusement ses objections d'abord à la marquise, puis au Roi lui-même : changer ainsi tout le système politique de la France, n'était-ce pas provoquer en Europe un ébranlement général? s'allier à la maison d'Autriche, n'était-ce point quelque jour s'exposer à une guerre contre la Prusse? On ne savait rien encore à Versailles de la négociation engagée entre Frédéric II et l'Angleterre; on se trouvait donc engagé avec lui, et des conférences avec la cour de Vienne n'étaient-elles pas contraires aux traitées conclus par le Roi avec ce prince? Qui garantissait la bonne foi de la cour de Vienne? ne pouvait-elle point se servir de ce prétexte de propositions, pour donner de l'inquiétude à nos alliés et lier contre nous une partie avec toute l'Europe? Au Roi, Bernis développa plus nettement encore ses idées. Louis XV s'émut : « Eh bien, dit-il, il faut donc faire un beau compliment à M. de Starhemberg et lui dire qu'on ne veut rien écouter. » Bernis répliqua qu'on avait tout à gagner à s'instruire des intentions de l'Impératrice, qu'il fallait seulement prendre garde à la réponse qu'on lui ferait. Une première entrevue fut décidée, à laquelle madame de Pom-

[1] D'Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, t. IV, p. 550. Le billet y est tout entier, en français.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY CALIF.

padour dut assister et qui eut lieu à Babiole, en bas de la terrasse de Bellevue, le 3 septembre 1755.

Cette négociation eut un caractère particulier qui devait plaire à ce tempérament timide et, qu'on passe le mot, cachotier de Louis XV. C'était par-dessus la tête des ministres, entre le roi de France et l'Impératrice-Reine personnellement, que l'affaire se traitait. Les pleins pouvoirs de Starhemberg, au lieu d'un aspect diplomatique et officiel, avaient un air de confiance et presque d'amour : « Je promets, foi d'impératrice et de reine, que de tout ce qui sera proposé de ma part au Roi Très-Chrétien, il ne sera jamais rien divulgué, et que le plus profond secret sera gardé à cet égard pour toujours, soit que la négociation réussisse ou qu'elle ne réussisse point; bien entendu néanmoins que le Roi Très-Chrétien me donnera une déclaration ou promesse pareille à celle-ci. Fait à Vienne, le 21 août 1755[1]. » Ainsi le Roi était flatté dans ses sentiments intimes, dans sa répugnance pour le roi de Prusse, l'allié infidèle de ses armes, l'ami fidèle des philosophes; il était flatté dans son rêve d'union catholique, flatté dans sa maîtresse, prise par l'Impératrice pour intermédiaire, flatté dans son orgueil de gentilhomme devenant ainsi le protecteur d'une femme et d'une reine. Pour madame de Pompadour, il n'est point à insister. Ce n'était plus la cour de France seule qu'elle voyait à ses pieds, c'était le monde. Kaunitz devenait son protégé; l'Impératrice était son amie. Marie-Thérèse ne lui avait point écrit, cela est vrai, cet étrange billet que des faussaires ont

[1] D'Arneth, t. IV, p. 550.

plus tard inventé[1]; mais elle venait à elle, mais son premier ministre devenait son correspondant, et dans cette vie si vide de ci-devant favorite, où chaque femme nouvelle présentée à la cour était un péril, la marquise trouvait désormais non pas un intérêt seulement, mais une occupation et une place de premier ministre. Tout le système politique allait dépendre d'elle, et de maîtresse du Roi elle devenait enfin maîtresse du royaume.

Bernis seul pouvait être de sang-froid au milieu de cet enivrement. Mais quels débuts et quelle position pourtant! Être choisi pour traiter des plus grandes affaires, alors que trois ans auparavant on hésitait à lui confier une médiocre ambassade près de la plus petite des cours d'Europe; être l'arbitre entre son propre pays et l'Empire; tenir entre ses mains l'œuvre de Richelieu, de Mazarin et de Louis XV, et juger si cette œuvre était bonne, et à son gré la conserver ou la détruire; recommencer en quelque façon la France; mettre son nom à côté et au-dessus peut-être des plus grands noms que l'histoire ait retenus, qui donc n'aurait été ébloui par une telle splendeur?

Pourtant Bernis était de sang-froid. Plus tard, après

[1] Il serait particulier que ce fût Frédéric II, le même Frédéric qui le 12 mai 1744 écrivait une si aimable et si pressante lettre à madame de Châteauroux (*OEuvres,* éd. Decker, t. XXV, p. 562), qui eût inventé la légende de Marie-Thérèse écrivant à madame de Pompadour. Le roi de Prusse a fabriqué une lettre soi-disant écrite à Marie-Thérèse par la marquise (*OEuvres,* t. XV, p. 85); de plus, le 5 mars 1763, il affirmait à d'Argens (*OEuvres,* XIX, 383) que Marie-Thérèse avait traité madame de Pompadour de *cousine.* On est en droit de se demander, je le répète, si cette histoire calomnieuse n'est pas tout simplement une machine de guerre de Frédéric.

le traité conclu, on a dit que les vers de Frédéric avaient été pour quelque chose dans les déterminations prises par le négociateur français. On a cité ces vers :

> Je n'ai pas tout dépeint, la matière est immense,
> *Et je laisse à Bernis sa stérile abondance* [1].

On a déclaré que Bernis en avait été blessé, et que de là était venue sa haine contre la Prusse. C'est Frédéric qui l'a affirmé : il lui plaisait de faire croire que sa poésie pouvait avoir cet effet : cela était flatteur, commode et utile. Mais sans entrer dans la discussion de savoir si les *OEuvres du philosophe de Sans-Souci,* imprimées pour la première fois en 1750 (au donjon du château, avec privilége d'Apollon), pour la seconde fois en 1752, pouvaient, en 1755, être connues à Paris où la première contrefaçon ne parut qu'en 1760; sans examiner si un de ces exemplaires si soigneusement réservés, et si ardemment recherchés, repris, enlevés à main armée (témoin l'aventure de Voltaire), avait pu tomber sous les yeux de ce Bernis qui, un an auparavant, faisait si bon accueil à Algarotti, lui marquait à un si haut degré le désir de mériter la faveur de Frédéric II[2], ne vaut-il pas

[1] Ce vers seul est l'objet du procès ; voici le sixain qui suit :

> Mais ceci vous suffit, vous voyez les liens
> Dont l'avantage égal unit les citoyens,
> L'industrie en tous lieux qui s'accroît et s'exerce,
> L'ouvrage encouragé par l'appât du commerce :
> L'Asie et l'Amérique ont contenté nos goûts.
> Nous travaillons pour eux ; ils travaillent pour nous.
> (Épître VI, au comte Gotter. *OEuvres*, t. X, p. 109)

[2] Il est d'autres amis du Roi auxquels, à Paris, Bernis fit non moins bon accueil. D'Argens, qui avait connu Bernis chez madame d'Argental, qui trouvait l'*abbé d'une figure aimable, d'un caractère fort*

mieux chercher la vérité là où elle est? A la première conférence, le comte de Starhemberg lit le mémoire préparé par ordre de l'Impératrice. L'Impératrice n'a été amenée à cette démarche auprès du roi de France que parce qu'elle suppose qu'il est mécontent du roi de Prusse et instruit de ses négociations avec la cour de Londres. Louis XV ni Bernis ne savent rien de ce traité mystérieusement élaboré à Londres, où la France n'a point d'agents. Voilà tout le secret de l'alliance autrichienne, toute la nécessité de la guerre de Sept ans. Il ne s'agit plus ici de petits vers : c'est un roi qui, lié à la France par un traité, par sa parole de roi, par l'argent reçu, va négocier avec l'Angleterre, laquelle est en guerre ouverte avec la France, va conclure avec elle aussi un traité de subsides, et qui ensuite, faussant les dates et jouant sur les mots, affirmera que c'est la France qui a manqué à ses engagements et qu'elle y a manqué pour se venger de quelques petits vers.

D'ailleurs, ce n'est point à une alliance offensive ni même à une ligne défensive que la France se jette tout d'abord et dans ce péril suprême auquel elle se trouve exposée. Le Roi, par le conseil de Bernis, répond comme il convient aux ouvertures de l'Impératrice-Reine; il déclare que rien ne lui sera plus agréable que de s'unir à elle par les liens d'une inaltérable amitié, que tout son désir est de maintenir la paix jurée à Aix-la-Chapelle, et, sans abandonner aucun de ses alliés, il offre à l'Impératrice d'y concourir avec lui. Et le vaste plan que l'Impératrice a proposé, ce plan qui plus tard, après

doux, envoyait en 1747 deux pièces de vers de Bernis à Frédéric. (*Œuvres*, XIX, p. 19 et 22.)

l'invasion de la Saxe par Frédéric, devait être repris par la France, est pour le moment laissé de côté. Il n'en est plus question.

Les dates ont ici une importance d'autant plus grande que, volontairement, certains intéressés les ont interverties. Voici ce qu'il faut particulièrement retenir : La première conférence entre Starhemberg et Bernis eut lieu le 3 septembre 1755, alors que depuis longtemps une négociation était engagée à Londres entre la cour d'Angleterre et le duc de Brunswick, représentant du roi de Prusse. Le traité entre la Prusse et l'Angleterre est signé à Westminster le 16 janvier 1756, alors que le traité entre la France et la Prusse n'expire que le 5 juillet 1756. La France ne signe un traité de neutralité et d'alliance défensive avec l'Autriche que le 1er mai 1756. Quel est donc celui des alliés qui a abandonné l'autre? quel est l'auteur de la guerre continentale ?

Encore ce traité du 1er mai 1756, comme on pourra s'en convaincre, est-il purement défensif. Nulle raison n'empêche le roi de Prusse d'y adhérer s'il lui convient. Aucune de ses possessions n'est mise en question. La France a voulu seulement s'assurer que, pendant sa guerre avec l'Angleterre, elle ne sera point obligée de soutenir une lutte nouvelle sur le continent. Avant de publier le traité, avant d'échanger les ratifications, elle en a donné part à Frédéric. Elle a envoyé près de lui un ambassadeur extraordinaire, le duc de Nivernais. Elle lui a offert de le comprendre dans le traité de garantie conclu avec la cour de Vienne si seulement le roi de Prusse consentait à éluder la ratification de sa conven-

tion avec l'Angleterre. Frédéric a arrêté son dessein. Rien désormais ne saurait l'en détourner. Il aura soin seulement de se poser en persécuté et en attaqué, et là encore, bien que le mensonge soit par trop audacieux, l'histoire le croira.

Le 29 août 1756, sans déclaration de guerre, en pleine paix, l'armée prussienne entre en Saxe. Le 10 septembre, elle s'empare de Dresde. Frédéric fait crocheter les portes des archives du ministère des affaires étrangères de Saxe, s'arme de documents qu'il falsifie, et proclame à la face de l'Europe qu'il a été obligé d'envahir l'électorat parce que l'électeur pouvait avoir eu l'intention de l'attaquer. L'électrice reine de Pologne est violentée et outragée : elle en mourut; l'armée saxonne est cernée dans Pirna; l'ambassadeur de France, le comte de Broglie, est insulté par ordre du roi de Prusse ; quelques mois plus tard, le résident de France près la reine de Pologne, M. Hennin, est enlevé à main armée et jeté à la frontière. Et cette reine de Pologne, électrice de Saxe, est la mère de la Dauphine, de la future reine de France, et la Saxe est l'alliée de la France, et quand même l'État envahi n'eût point été uni à la France par des traités particuliers et par des liens de famille, le Roi n'était-il pas, de par le traité de Westphalie, le garant de la paix germanique? Tous les actes publics conclus depuis 1648 ne lui maintenaient-ils pas ce droit et ne lui imposaient-ils pas ce devoir? Que le traité du 1er mai 1756 eût existé ou non, n'aurait-il pas été moralement contraint par des actes antérieurs d'agir contre la Prusse et de défendre la Saxe? Ce n'était plus des traités, ce n'était plus du droit

des gens, ce n'était plus de la convention humaine et sociale que relevait Frédéric; c'était de ce droit supérieur et sacré qui, lorsque la convention disparaît, apparaît au-dessus des lois ordinaires, du droit de légitime défense, du droit qui s'impose à toute nation, à tout souverain, à tout homme, de courir sus à quiconque ne reconnaît plus pour loi que sa force, qui fait table rase de tous les devoirs, qui se déclare et se proclame l'*ennemi public*.

La démonstration est suffisante peut-être; mais l'accumulation des preuves en faveur de la cour de France va jusqu'à l'inouï. Bernis affirme dans ses *Mémoires* [1] que, en présence des préparatifs du roi de Prusse, il avait compris que Frédéric préparait quelque attaque soit contre la cour de Dresde, soit contre la cour de Vienne; qu'il avait chargé le marquis de Valory, ministre à Berlin, de déclarer à la cour de Prusse que dans le cas où cette attaque se produirait, le roi de France assisterait les États attaqués non-seulement par les secours stipulés par les traités, mais par toutes les forces que Dieu lui avait données.

Ainsi, c'est volontairement et sciemment que le roi de Prusse, en envahissant la Saxe, a amené la guerre générale. Ainsi il ne peut rester dans l'esprit le plus prévenu aucun doute sur l'auteur de l'agression. Ainsi cette guerre de Sept ans, qu'on reproche à la France d'avoir engagée, c'est Frédéric II qui seul en est responsable.

A cette époque où la Saxe était envahie, l'alliance

[1] Tome I, page 290.

austro-française ne reposait que sur le traité de garantie et de défense mutuelle du 1er mai 1756. Après les déplorables événements de Dresde et de Pirna, non-seulement la France était dégagée des engagements contractés jadis avec la Prusse, mais elle était obligée par les stipulations défensives conclues quelques mois auparavant. Elle devait à l'Autriche un secours de vingt-quatre mille hommes.

La France allait donc être obligée à une guerre longue et difficile. Bernis voulait restreindre le plus possible la lutte continentale, composer de troupes allemandes, qu'on eût recrutées dans l'Empire, le contingent dû à la cour de Vienne, faire la guerre à l'Allemagne avec l'Allemagne, laisser en France les troupes françaises, au besoin tenter des descentes en Angleterre, et porter le principal effort sur les colonies qui étaient le point vulnérable. Il ne le put pas : dans le conseil, M. d'Argenson, ministre de la guerre, uni au militaire, fit prévaloir l'idée de faire marcher, mais seulement au printemps de 1757, un corps de troupes françaises, d'étendre le théâtre des hostilités, de jeter toute la France dans l'action. Dès lors, il fallait que le Roi retirât des sacrifices qu'il allait faire des avantages proportionnés. Le plan originairement proposé par la cour de Vienne en septembre 1755 avait été longuement étudié dans les comités ministériels. Ce plan changeait tout le système de l'Europe, mais il offrait à la France des avantages immenses et immédiats, sans que pourtant la maison d'Autriche y trouvât de tels accroissements de territoire que l'équilibre entre les deux puissances s'en trouvât déplacé.

En Italie, la maison de Bourbon conservait le royaume de Naples, dont la succession, réglée par le traité d'Aix-la-Chapelle, aurait donné lieu à des difficultés sans nombre. Elle perdait les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, qui allaient à la maison d'Autriche; mais, en échange, elle avait les Pays-Bas. Nul avantage quelconque ne pouvait égaler celui-là. Si les Alpes gardaient la frontière du sud-est; les Pyrénées et la mer, le sud; l'Océan, l'ouest; si la frontière du nord-est était protégée par cette confédération de petits princes allemands que la sagesse des rois de France avait élevés comme une barrière entre leurs États et les peuples grandissants et déjà redoutables de l'Allemagne du nord, la frontière du nord restait ouverte. Toute invasion trouvait, soit en Hollande, soit dans les Pays-Bas autrichiens, des magasins et un point d'appui. Vainement entassait-on les forteresses; des batailles heureuses, un plan de campagne habile, la trahison, la lâcheté, l'épuisement, pouvaient livrer les murs. La Belgique française ou francisée, c'était la France presque inexpugnable.

Ainsi ce roi méprisé, vilipendé, traîné dans la boue, aurait donné à son peuple, sans compter la Corse, la Lorraine et la Belgique. Certes, c'est là un beau rêve, et qu'importait à la France que l'Autriche reconquît la Silésie, que le royaume de Prusse, bâti de pièces et de morceaux, fait de pillages et de rapines, disparût comme il avait été créé? La Suède, la Pologne, la Russie reprenant chacune les provinces à leur convenance ou celles que les guerres anciennes les avaient obligées de céder, qu'y avait-il de changé dans l'équilibre de l'Europe, tel

que Richelieu l'avait conçu, tel que le traité de Westphalie l'avait établi? Le roi de Prusse redevenait margrave de Brandebourg. Voltaire s'en serait plaint, aurait écrit quelques lettres de plus à son correspondant; mais la France, s'en plaindrait-elle?

La France n'avait lutté avec la maison d'Autriche que pour l'affaiblir, non pour la détruire. Il est permis même de se demander si c'était bien avec l'Autriche qu'elle avait eu la guerre, si ce n'était pas une continuation de la longue rivalité avec l'Angleterre, et si l'Autriche n'était pas seulement le soldat continental de l'Angleterre. A coup sûr, l'Autriche elle-même avait, par l'immensité de ses possessions, été dangereuse et redoutable; mais en moins d'un siècle la France lui avait arraché la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, la Flandre; elle lui avait enlevé l'Italie et l'Espagne; elle allait, par un traité, obtenir les Pays-Bas. Que restait-il désormais à cette maison d'Autriche? Était-ce au nom qu'on faisait la guerre? Était-ce le nom qu'on prétendait effacer? En politique, les bonnes alliances sont les alliances utiles, et il ne faut point se laisser prendre aux mots. Cette alliance n'était point seulement utile, elle était la seule que la France pût conclure. Elle aurait dû la saisir, même au cas où elle ne lui eût rien rapporté, — et c'était ce qu'avait fait Bernis le 1er mai 1756. Elle devait s'en servir au mieux de ses intérêts, — et c'est ce que fit Bernis le 1er mai 1757.

Car, à une année d'intervalle, mais à un jour exactement semblable, les deux traités furent conclus, et il n'est pas douteux que cette coïncidence n'ait été pour beaucoup dans la confusion qui a été établie entre les deux

traités. On a prétendu que dès 1756 tout le système était arrêté, que le traité conclu entre la France et l'Autriche était dirigé contre Frédéric II et ne visait à rien moins qu'au partage de son royaume. Dès lors toutes les fables prussiennes, complaisamment répandues par les philosophes, portées par Brissot et les girondins à la tribune de l'Assemblée législative, trouvaient leur emploi naturel. Ce que Frédéric avait dit, ce que Voltaire avait affirmé, ce que les girondins avaient proclamé, est devenu, grâce à l'ignorance des uns et à la mauvaise foi des autres, une vérité incontestable, et il est entendu désormais, il est écrit dans les précis d'histoire à l'usage des enfants, « qu'un caprice de courtisane renversa la politique de Henri IV et de Richelieu[1] ».

IV

Il faut revenir en arrière. Le nœud du drame est connu maintenant aussi bien que les personnages principaux. C'est de Bernis qu'il convient de s'occuper désormais. Si le plan du traité de 1757 appartient à M. de Kaunitz, en dehors de l'habileté avec laquelle Bernis avait su d'abord restreindre ce vaste système à une

[1] *Histoire de France,* par F. Ogier, Paris, 1862. Je cite ce précis, qui en général est consciencieux, qui là est rempli d'erreurs grossières; je pourrais citer de même tous ceux que j'ai eus entre les mains (et j'ai pratiqué la plupart de ceux qui sont autorisés dans les colléges), même celui de mon excellent et ancien professeur M. Hübault. Est-ce qu'il ne serait pas temps pourtant de s'apercevoir qu'il y a crime à laisser ou à faire enseigner au nom de l'État des faits radicalement et absurdement faux ?

simple convention de neutralité et de garantie, pousser ensuite avec la Suède, avec la Russie, avec la Bavière, avec le Danemark, des négociations qui seules plus tard ont rendu acceptable et réalisable l'idée première de M. de Kaunitz, et qui, celles-là, sont bien uniquement l'œuvre du ministre français, il importe de restituer à ce « frivole abbé », comme disent les précis d'histoire, quelques autres parties de cet immense travail auquel sa frivolité s'est amusée.

On a vu que bien que la guerre fût ouverte entre la France et l'Angleterre dès le 8 juin 1755, date à laquelle les vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys* avaient été enlevés par la flotte de l'amiral Boscawen, nulle déclaration de guerre n'avait encore été lancée. On se flattait à Paris que ces malentendus pouvaient cesser ; des négociations étaient même entretenues dans ce but par certains ministres. Le discours d'ouverture du parlement britannique aurait dû, le 13 novembre, convaincre les plus incrédules de la réalité de cette guerre qu'on s'obstinait à ne pas voir ; mais tout était inutile. Bernis imagina alors de faire une réquisition au roi d'Angleterre « sur la restitution de nos vaisseaux, d'exiger une réponse prompte et précise, et, sur son refus, de rompre à l'instant toute négociation et d'attaquer Minorque [1] ». Ce projet, adopté par le Roi et par le conseil, devait avoir pour résultat d'amener l'Angleterre à une explication, de préciser les faits, de mettre tous les bons procédés du côté de la France, de prouver à tous qu'elle ne faisait la guerre que contrainte et forcée. L'Angle-

[1] Duclos, t. II, p. 261.

terre rejeta dédaigneusement la réquisition, et, malgré une légèreté inouïe, malgré d'inconcevables retards, malgré l'arrivée de la flotte anglaise que commandait l'amiral Byng, et qui, le 19 mai 1756, fut battue par la flotte française aux ordres de la Galissonnière, le fort Saint-Philippe, dont d'ailleurs on ignorait la force, fut enlevé le 27 juin par le maréchal de Richelieu, que Bernis avait fait nommer commandant du corps expéditionnaire.

Bernis, que la fortune favorisait non pas à Minorque seulement, mais aussi au Canada, proposa au Roi d'adresser à l'Angleterre une seconde réquisition par laquelle on lui offrirait la paix et la restitution de Minorque, moyennant que l'Angleterre rendît les vaisseaux, les matelots, les marchandises enlevées depuis le commencement des hostilités, et affranchît la France des stipulations du traité d'Utrecht par rapport à Dunkerque. A ce moment, le premier traité avec l'Autriche était conclu. Si donc Bernis avait voulu la guerre contre la Prusse, pourquoi aurait-il proposé cette nouvelle réquisition qui pouvait amener la paix? La guerre maritime calmée, Frédéric II n'aurait-il point été obligé de renoncer à ses projets? n'aurait-il point redouté, en se portant à quelque attaque contre la Saxe ou l'Autriche, d'être écrasé par l'alliance, désormais publique, de l'Impératrice-Reine et du roi de France? Aussi bien, et quoique le fait importe à Bernis, il est inutile d'insister sur ce projet, auquel le conseil du Roi refusa de donner suite.

Si cette proposition ne fut point adoptée, ce ne fut point seulement parce que l'enthousiasme de la vic-

toire avait gagné le peuple et toute la cour, mais aussi parce que les ministres étaient sans doute bien aises de faire échec à celui qui, sans être ministre, menait toute la politique. La position de Bernis après la signature du premier traité était devenue difficile. Il était toujours titulaire de l'ambassade d'Espagne où il n'avait aucun désir de se rendre et où surtout le Roi n'avait nul désir qu'il allât. De fait, ayant négocié et signé un traité aussi important, il était le véritable ministre des affaires étrangères; mais M. Rouillé gardait sa place et n'avait point envie de la quitter. Pour s'y mieux défendre, il cachait à Bernis les dépêches qu'il recevait des agents à l'extérieur et rendait impossible la suite des négociations dont l'abbé était chargé. Le Roi, pour vaincre cette mauvaise volonté, voulut faire entrer au conseil l'homme qui était seul instruit de ses intentions; mais son invincible timidité se heurta à la jalousie de M. Rouillé, à son plaidoyer et à ses lamentations. Bernis ne fut point cette fois encore ministre d'État; en dédommagement, on lui proposa d'aller comme ambassadeur à Vienne, où il traiterait des affaires de l'alliance. Les intrigues se multipliaient de toutes parts contre lui: il sentait que, dans le conseil, Machault lui était au moins aussi hostile que Rouillé, qu'il n'avait point à compter sur d'Argenson, l'ennemi juré de madame de Pompadour. Il accepta (septembre 1756) l'ambassade qu'on lui offrait; il n'en continua pas moins à traiter avec M. de Starhemberg les affaires qu'il avait entamées, et bientôt l'entrée en campagne du roi de Prusse, en précipitant les événements, rendit impossible son départ pour son nouveau poste. Il fallut, en effet, de longues négo-

ciations et d'immenses écritures pour amener successivement la Russie, puis la Suède, la diète de l'Empire, le duc de Wurtemberg, l'électeur palatin à adhérer au traité. De plus, il devint nécessaire d'envoyer à Vienne un militaire qui pût discuter les plans de campagne avec les ministres de l'Impératrice. Le comte d'Estrées y fut nommé en octobre avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Au conseil même, ou plutôt dans le comité des ministres, puisque Bernis n'avait point entrée au conseil, il fallait arrêter définitivement de quelle façon on pousserait la guerre. Cette guerre serait-elle exclusivement maritime, sauf, bien entendu, les vingt-quatre mille hommes du traité de 1756, comme le voulait M. de Machault? Serait-elle continentale et maritime à la fois, comme M. d'Argenson le demandait? Porterait-on secours à la diète de l'Empire qui venait de s'adresser au Roi, garant du traité de Westphalie, comme Bernis le souhaitait? Emploierait-on à cette guerre des troupes nationales ou des troupes allemandes mercenaires? Ferait-on la guerre à l'Allemagne avec l'Allemagne, en y distribuant largement des subsides qui seraient encore une économie pour le trésor, ou mettrait-on en ligne toutes les troupes françaises? Écraserait-on l'électeur de Hanovre sous une masse de cinquante mille hommes, de façon à terminer la lutte en une ou deux campagnes? Ce fut le plan le plus vaste qui fut adopté : guerre maritime et guerre continentale, secours à la diète de l'Empire et cent cinquante mille hommes de troupes françaises en Hanovre. Chacun se trouva satisfait : d'Argenson, Machault et Bernis. Mais ce dernier avait demandé qu'avant tout le

contrôleur général fût consulté, et l'on n'avait omis que de s'enquérir si le nerf de la guerre ne manquerait pas.

Or, pour accomplir des desseins aussi gigantesques, il fallait beaucoup d'argent : de l'argent pour les subsides libéralement accordés, trop libéralement peut-être, à toutes les cours alliés ; de l'argent pour la marine, où M. de Machault demandait soixante-six millions ; de l'argent pour la guerre, où l'*extraordinaire* mangeait à soi seul plus de deux cents millions ; et, pour fournir à toutes ces dépenses, nulle économie, un déficit chaque année croissant, un désordre dont on n'a nulle idée, et le parlement refusant obstinément d'enregistrer les édits bursaux. La lutte engagée entre le Roi et les parlements pouvait amener une catastrophe. Bernis, qui, le 2 janvier 1757, était enfin entré au conseil, fut chargé de rétablir la paix. Il y parvint non sans peine après une année presque entière de négociations [1], et cette influence acquise sur la magistrature ne fut point sans le servir auprès de Louis XV, qui, on le sait, était singulièrement préoccupé des affaires parlementaires, qui envisageait non sans raison, comme résultat presque fatal de cette lutte, « le déchet de son pouvoir et de son autorité [2] ».

Pour Bernis, qui ne s'effrayait point outre mesure des dangers que les querelles du Parlement et de l'archevêque de Paris pouvaient faire courir à la couronne, qui

[1] Voltaire écrivait à d'Argental, le 12 septembre 1757 : « On dit que c'est l'abbé de Bernis qui a ménagé le rétablissement du Parlement. Si cela est, il joue un bien beau rôle dans l'Europe et en France. »

[2] *Brienne*, notice, p. 205, éd. Barrière.

même, il faut le dire à son honneur, avait une idée exagérée du loyalisme et du dévouement des Français à la couronne, il s'inquiéta plutôt de chercher des moyens pratiques pour obtenir l'argent nécessaire, par l'enregistrement des impôts. Il y parvint avec une grande simplicité de moyens et par une parfaite sincérité. Au reste, cette sincérité, le trait dominant de son caractère, il en donna des preuves bien fortes lors de l'événement qui, le 5 janvier, parut sur le point d'opérer une révolution à la cour de France.

Bernis, dans ces jours de crise, apparaît tel qu'il est : ami sincère de la marquise, ministre dévoué du Roi. Il arrive à Versailles au moment où Louis XV vient d'être frappé par Damiens. Un instant lui suffit pour faire ses réflexions et prendre son parti.

Il s'est senti tel qu'il est : ministre attaqué par la jalousie, ayant beaucoup d'ennemis et pour seul soutien une femme qui va sans doute être chassée de la cour. En faisant son devoir et tout son devoir, vis-à-vis du Roi et vis-à-vis de la marquise, qu'a-t-il à perdre? Son titre de ministre d'État. Il lui restera sa place de conseiller d'État d'Église et son abbaye de Saint-Médard. « C'en est assez pour un cadet de Gascogne [1]. » Si le nouveau Roi veut qu'il reste dans le conseil, il le suppliera perpétuellement de lui accorder sa retraite, et de quelque façon que les événements tournent, il est assuré d'en sortir à son honneur.

Son parti pris, il est calme : c'est lui qui descend chez madame de Pompadour, la console, l'engage à ne

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 352.

point partir ; c'est lui qui rassure les timides et ramène les indécis ; c'est lui qui suggère au Dauphin l'idée d'assembler le conseil ; c'est lui qui propose au conseil les mesures nécessaires. Cette présence d'esprit, cette activité lui gagnent la famille royale ; elle prend de l'estime pour lui, le lui témoigne à ce point que la marquise en est jalouse et le montre. Bernis ne s'en soucie pas : le Roi, ses enfants, la cour tout entière a vu en lui, comme dit Brienne, *un honnête et galant homme* et *un homme raisonnable*. Pendant que tous, et surtout les anciens amis de la marquise, ne songeaient qu'à eux-mêmes, à leurs intrigues et à leur place, lui ne songeait qu'à bien faire. Aussi, de cette crise, sortit-il grandi, tandis que Machault et d'Argenson y succombaient.

Dans cette disgrâce qui accabla ainsi les deux ministres de la guerre et de la marine, à un moment où leurs services et leurs connaissances auraient été le plus utiles, Bernis n'entra pour rien. Il avait tenté vainement de réconcilier d'Argenson avec la marquise ; il s'était presque compromis dans une négociation qui n'avait échoué que par le mauvais vouloir du ministre de la guerre, mal conseillé par madame d'Estrades. Pour Machault, il le sentait ennemi, avait eu à souffrir de ses petites menées et avait, lors de l'attentat de Damiens, désapprouvé son attitude. Néanmoins, il jugeait l'un comme l'autre nécessaires à l'État, et s'il eût été consulté, il n'est point douteux qu'il n'eût cherché à apaiser encore madame de Pompadour, à la déterminer à patienter et à attendre. La scène se passa en dehors de lui, dans le tête-à-tête du Roi et de sa maîtresse. A coup sûr, il y avait eu, avant cette crise dernière,

d'autres attaques tentées par madame de Pompadour pour obtenir de Louis XV le renvoi de d'Argenson, et Bernis avait pu assister à quelqu'une de ces scènes; mais ses Mémoires affirment de la façon la plus formelle, en contradiction avec madame du Hausset, qu'il n'apprit que par les ministres étrangers l'exil des deux ministres[1].

Ceux-ci sortis du conseil, il ne restait que le maréchal de Belle-Isle, M. Rouillé, M. de Saint-Florentin et Bernis. Le Roi y fit entrer M. de Paulmy, auquel il donna le département de la guerre, et M. de Moras, contrôleur général, qu'il chargea de la marine; mais de ces deux ministres, le premier, inexpérimenté, livré à l'influence néfaste de son beau-frère, M. de Maillebois, incapable, d'ailleurs, de faire prédominer ses avis, n'avait nulle autorité, et le second était pour tout le monde un sot important. Bernis allait donc se trouver livré en quelque façon à lui-même et seul dans le conseil où M. Rouillé ne comptait plus, pour conclure avec la cour de Vienne les arrangements définitifs. Il était malade (mars 1757), obligé de marcher malgré tout, de travailler aux négociations, de suivre le Roi et madame de Pompadour dans ces voyages où Louis XV se plaisait, cherchant à tuer l'ennui en le déplaçant. Sa faveur était grande : cela est

[1] Les *Mémoires* de madame du Hausset sont, en général, peu favorables à Bernis, et il est bien des passages qu'il convient de révoquer en doute ou de n'admettre tout au moins qu'après un inventaire sérieux. Ici, il n'est pas à croire que l'erreur de madame du Hausset soit volontaire, mais il est à penser qu'elle a été mal servie par sa mémoire. Au reste, madame du Hausset se trompe encore là même lorsqu'elle prétend que d'Argenson ne fut exilé que quelque temps après Machault. Les deux ordres d'exil sont du même jour.

vrai. Pour lui, on manquait à l'étiquette; l'abbé de Bernis, quoique abbé, dînait à la table du Roi, et le duc de Luynes notait le fait comme un événement [1]. Il ne s'en tuait pas moins de travail, car les troupes marchaient, et le traité avec la cour de Vienne n'était pas encore conclu. Il ne fut signé que le 1er mai, et dès le mois de mars les troupes françaises étaient sur le Rhin, avaient occupé le pays de Clèves et la Gueldre prussienne.

Cette position à part faite à Bernis dans le conseil exigeait impérieusement qu'il restât à Paris, et il fallait d'autre part qu'on envoyât à Vienne un ambassadeur intelligent, actif et dévoué à l'alliance; madame de Pompadour voulait qu'il fût de ses amis particuliers; car, après avoir fait disgracier d'Argenson et Machault, elle n'entendait pas qu'il s'élevât quelqu'un qui pût lui devenir redoutable. M. de Stainville, le futur duc de Choiseul, fut choisi, quelques efforts qu'eût faits Rouillé pour faire préférer M. le comte de Broglie. M. de Stainville était l'ami de Madame Infante, si intéressée dans un traité qui devait lui donner les Pays-Bas. On sait dans quels termes il était avec madame de Pompadour: Bernis eût tenté vainement de s'opposer à cette désignation, et il n'eût pu en tout cas y parvenir qu'en faisant nommer le comte de Broglie qu'il n'aimait pas et dont il n'était pas aimé. D'ailleurs, quelque dessein qu'il cachât pour l'avenir, en ce moment, M. de Stainville, voyant dans quelle faveur était Bernis près du Roi, de la marquise et de l'Infante, n'avait garde de lui faire

[1] T. XV, p. 33.

froide mine. Il paraissait tout disposé, au contraire, à aider la fortune de l'abbé; il le poussait aux honneurs; il enlevait pour lui le département des affaires étrangères à M. Rouillé. Plus tard, il allait profiter de ses anciennes relations avec la cour de Rome pour lui ouvrir les hautes dignités ecclésiastiques, pour lui demander et lui obtenir un chapeau. M. de Stainville savait bien que, depuis la mort du cardinal de Fleury, le Roi avait une répugnance marquée à garder un cardinal dans son conseil, encore plus un cardinal chargé d'un département ministériel, chez qui les autres secrétaires d'État seraient amenés à se réunir, qui bientôt aurait l'air, les dehors, les droits d'un premier ministre.

Le premier pas à faire franchir à Bernis pour le brouiller avec le Roi et avec la marquise, c'était de le forcer à accepter un secrétariat d'État. Là, dans le détail des affaires, dans le journalier du travail, il ne pouvait manquer de devenir fâcheux quelque jour. Du conseil, il dominait toute la politique et n'avait point la responsabilité de l'exécution; dans un ministère, c'était à lui qu'on s'en prendrait si quelque faute était commise. Puis la lutte serait de tous les jours avec la marquise pour les ambassades, les places, les pensions; les occasions de choc pour les causes politiques seraient rendues plus fréquentes, presque inévitables. Sous le nom de Bernis, la marquise voudrait être ministre et le serait. Une heure viendrait où, sincère et honnête, comme M. de Stainville le connaissait, Bernis se révolterait, et infailliblement succomberait. Or quel candidat à ce moment était désigné

f.

pour la place et la succession, hors M. de Stainville? Bernis n'en vit-il rien, ou dans ses Mémoires n'en veut-il encore rien voir? Les avantages qu'il tira de cette perfide bonne volonté de Choiseul, qui l'éleva plus haut pour que la chute fût plus profonde, lui semblent-ils tels qu'il passe sur la disgrâce même? On ne sait. Sa conscience aurait répugné à de telles intrigues; peut-être s'imaginait-il que d'autres n'en étaient point capables. Le 25 juin, M. Rouillé obtint sa démission; le 27, Bernis entra en fonction en voyant les ministres étrangers, et le 29 il prêta serment entre les mains du Roi [1].

[1] Voici, d'après le registre du secrétariat de la maison du Roi (Archiv. nat., O[1] 101), les provisions de secrétaire d'État délivrées à Bernis :

Provisions de secrétaire d'État pour le sieur abbé de Bernis.

Du 28 juin 1757.

« Louis, etc., à tous ceux, etc., salut. La charge de secrétaire d'État et de nos commandements dont était revêtu le sieur Rouillé, ministre d'État, commandeur de nos ordres, étant vacante par la démission qu'il en a volontairement faite entre nos mains, nous avons fait choix, pour la remplir, de notre amé et féal le sieur abbé de Bernis, comte de Lyon, ministre d'État. La connaissance que nous avons de ses lumières, dont il avait donné des preuves dans l'ambassade près la République de Venise, nous avait déterminé à le nommer en la même qualité à la cour de Madrid, et ensuite à celle de Vienne; et nous n'avons changé ces destinations que pour l'admettre dans nos conseils dans des circonstances où nous avons jugé qu'il pouvait nous y rendre et à l'État les services les plus importants : il a si éloquemment répondu à l'estime et à la bienveillance dont nous l'honorons, que nous sommes assuré qu'il nous donnera de nouvelles preuves de son zèle pour la gloire de notre règne et de son attachement à notre personne dans la charge que nous jugeons à propos de lui confier.

« A ces causes, à ce nous mouvant, nous avons donné et octroyé,

Certes la fortune semblait le favoriser. Au moment où il entrait au ministère, la victoire se déclarait de tous côtés pour les alliés. Le 19 juin, Frédéric était battu à Kollin; le 20, Prague était délivrée, et Bernis apportait au Roi ces deux nouvelles le jour même où il prêtait serment [1]. L'armée française, commandée par le maré-

et par ces présentes, signées de notre main, donnons et octroyons audit sieur abbé de Bernis l'état et charge de conseiller en tous nos conseils, secrétaire de nos commandements et finances, vacante comme est dit, pour par lui dorénavant l'exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, libertés, gages, droits, pensions, entretenements, livraisons, hôtelages, fruits, profits, revenus et émoluments accoutumés y appartenant tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sieur de Rouillé, et ce tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à tous nos officiers qu'il appartiendra, après que nous aurons pris et reçu dudit sieur de Bernis le serment en tel cas requis et accoutumé, ils aient à le reconnaître en ladite qualité et à lui obéir et entendre ès choses concernant ladite charge; mandons au garde de notre Trésor royal, trésoriers généraux de notre maison et autres nos comptables qu'il appartiendra, que lesdits gages, appointements, pensions et droits, ils aient à payer, à l'avenir, audit sieur de Bernis, aux termes et en la manière accoutumée suivant nos états et rapportant ces présentes ou copies d'icelles dûment collationnées pour une fois seulement avec quittance sur ce suffisante; lesdits gages, appointements, pensions et droits seront passés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement par nos amés et féaux les gens de nos comptes, à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné, etc. »

Des lettres patentes de la même date permettaient à Bernis de signer les expéditions de secrétaire d'État, bien qu'il ne fût pas pourvu d'une charge de secrétaire du Roi.

Le brevet d'assurance de 400,000 livres sur la charge de secrétaire d'État ne lui fut délivré que le 26 juillet 1757.

[1] Une erreur inexplicable me fait dire, t. Ier, p. 388, notes 3 et 4,

chal d'Estrées, prenait Embden, passait le Weser, s'emparait de Rintelin, de Cassel, de Gottingue, et, le 25 juillet, battait le duc de Cumberland à Hastembeck.

Le plan conçu par Kaunitz réussissait de manière à étonner l'histoire. Les colonies résistaient vaillamment aux expéditions anglaises; Minorque était enlevé; la Prusse épuisée semblait obligée de demander merci; le Hanovre était conquis; l'Allemagne était ouverte : encore quelques jours de fortune, et le rêve était réalisé.

A Versailles, la marquise n'était point satisfaite. La réserve de l'armée avait été confiée originairement au prince de Soubise, et le prince, voulant agir à sa guise, contredisait les ordres du général en chef, retardait la marche de ses troupes qui, comme à Bielefeld, arrivaient sur le champ de bataille lorsque l'ennemi était hors d'atteinte. Le 17 juin, la réserve de Soubise avait, par ordre du maréchal d'Estrées, été refondue dans la grande armée. La marquise ne pouvait point pardonner ce crime commis contre son protégé. D'ailleurs, d'autres ennemis du maréchal conspiraient à lui enlever son commandement : c'était Paris-Duverney, avec qui il avait refusé de s'entendre pour l'organisation de son intendance; c'était Maillebois, son chef d'état-major, qui empêcha la bataille d'Hastembeck de produire ses effets; c'était Crémilles, autre lieutenant général, qui voulait la première place; c'était le prince de Soubise, qui réclamait un corps d'armée; c'était M. de Paulmy, beau-frère de Maillebois et ministre de la guerre; c'était enfin Richelieu, âpre au gain, poussé par les femmes,

18 et 20 mai au lieu de 18 et 20 juin. Je demande au lecteur de corriger et de remplacer ces deux dates.

par la cour, par la gloire de Minorque conquis, brouillé, il est vrai, avec madame de Pompadour; mais, pour piller l'Allemagne, refuserait-il un sourire à la maîtresse du Roi?

L'intrigue fut savamment conduite. Paris-Duverney, l'ami de M. de Richelieu, en fut l'âme. Le prince de Soubise eut une armée, et le maréchal de Richelieu, réconcilié d'apparence avec la marquise, remplaça le maréchal d'Estrées, au lendemain de la victoire d'Hastembeck. Des côtes laissées dégarnies devant les descentes probables des Anglais, des troubles que les protestants pouvaient émouvoir dans les provinces du Midi, il ne fut pas plus question que des talents militaires de M. de Soubise ou du secours que pouvaient réclamer les colonies; toute objection disparut devant la passion de madame de Pompadour et devant la fortune de M. de Richelieu.

M. de Richelieu partit donc pour ramasser les lauriers qu'avait coupés M. d'Estrées. Sa marche ne fut qu'une suite de triomphes. Dès le premier jour, le duc de Cumberland lui offrit de traiter de la paix du Hanovre. Le maréchal repoussa ces propositions, répondit que le Roi l'avait mis à la tête de ses armées pour combattre les ennemis de ses alliés, et non pour négocier. Ses instructions étaient précises et formelles. Il jugea bon de s'y conformer alors; ce fut pour mieux les violer par la suite. Frédéric II, sans troupes, sans argent, partout battu, songeant au suicide, écrivit à son tour à Richelieu, le héros de Voltaire, que Voltaire avait préparé à cette démarche. Richelieu répondit encore comme il convenait, mais en même temps ra-

lentit sa marche. Au lieu de pousser à outrance l'armée hanovrienne, il lui laissa le temps de se réfugier à Stade, et bientôt, sans avoir demandé d'autorisation à la cour, sans droit d'aucune sorte, sans pouvoirs d'aucune espèce, se laissant aller aux insinuations du Danemark, dont l'agent, le comte de Lynar, exposait son buste couronné de lauriers, il signa avec le duc de Cumberland, non une capitulation, mais un traité véritable; car les capitulations ne sont point sujettes à ratification, et celle-ci ne fut rompue que par le refus de ratification du roi d'Angleterre.

Ainsi, au lieu d'anéantir l'armée hanovrienne, Richelieu traitait avec le duc de Cumberland, et le prince qui, moins d'un mois auparavant, déclarait avoir les pleins pouvoirs du Roi son père pour négocier la neutralité du Hanovre, ne se trouvait plus avoir ces pleins pouvoirs le 10 septembre.

D'ailleurs, du moment que la question portait sur les pleins pouvoirs, M^r^ de Richelieu devait se souvenir qu'il n'en avait point pour traiter, qu'il n'avait que ceux qu'un général d'armée tient de son commandement même : le pouvoir de faire prisonnier de guerre ou d'admettre comme tel tout ennemi qui met bas les armes. Ici ce n'était point une capitulation, mais une convention, car le vaincu ne procédait point par *demandes* et le vainqueur par *accords;* mais un médiateur apparaissait : le roi de Danemark, dont la France n'avait nullement réclamé l'intervention, et l'on rédigeait dans une entente cordiale des articles qui n'avaient pour garantie que la parole d'honneur du duc de Cumberland. Il est inutile d'insister. Bernis a particulièrement

appuyé sur ce point dans ses Mémoires : c'était là pour lui l'époque critique. Le sommet où il était parvenu était si élevé que la chute devait être d'autant plus rapide. Il ne se faisait point d'illusions sur la part qu'avait eue le hasard dans la succession des événements favorables qui avaient amené la réussite de son plan. Si Richelieu jetait les Hanovriens dans l'Elbe, tout était terminé. La partie était définitivement gagnée. « Le jour même, raconte Brienne, où il s'attendait d'heure en heure à recevoir la nouvelle officielle de l'entier désarmement et de la dispersion de l'armée ennemie, il passa plus d'une heure à se promener seul dans son cabinet, en réfléchissant à ce que dirait l'histoire de toutes ces choses : Mahon pris, la victoire d'Hastembeck, la conquête de l'Allemagne, la destruction de l'armée hanovrienne ; puis, repassant en lui-même par quels moyens tout cela avait été exécuté, par quels personnages elles avaient été conduites, de quelles têtes la plupart des projets étaient éclos, toutes les intrigues qui avaient eu lieu, tout ce que le hasard seul le plus imprévu avait fait, tout ce qu'il avait en lui-même d'obstacles à vaincre, de peines à dévorer, il se disait : « Pauvre posté-« rité, que sauras-tu? et comme la vérité, exacte au fond, « pourrait se moquer de toi ! » Telles étaient les idées qui l'occupaient à l'instant où l'officier qui apportait la nouvelle de la capitulation de Closter-Seven fit claquer son fouet à sa porte. Il le voit monter chez lui ; il ouvre la dépêche, lit la teneur du traité, comprend à l'instant quelle en doit être la suite inévitable. Sa première idée fut de se dire : « Le rêve est fini ! Ah ! « parbleu ! la postérité n'est pas si à plaindre ; elle ne

« sera pas dans le cas de s'étonner si mal à propos [1]. »

Ainsi, dès le premier jour, Bernis apercevait tout le vice de cet acte qui faisait, à Paris, Richelieu plus populaire encore que ne l'avait fait la prise de Mahon. Il fallait l'exécuter pourtant, car le public n'eût point manqué de voir une intrigue contre son dieu, alors que c'était son dieu qui ourdissait l'intrigue. Si le roi d'Angleterre manquait à la parole donnée par son fils, il se déshonorait devant l'Europe. Mais le roi de France, au moins Bernis l'estimait ainsi, n'avait point à regarder si sa parole à lui avait été bien ou mal engagée. Il suffisait qu'elle le fût : elle l'était.

Si encore le maréchal eût attendu à Closter-Seven, en présence de l'armée hanovrienne, les réponses du Roi et du ministère, il eût été en mesure d'agir, de modifier la convention, d'en provoquer l'exécution immédiate, de poser un ultimatum, et, le délai expiré, de contraindre le duc de Cumberland à une attitude plus nette. Tranquille du côté des Hanovriens, qu'il ne pouvait laisser sur ses flancs sans un danger immédiat, il eût continué la campagne pendant que la saison le permettait, eût marché sur Magdebourg, que remplissaient des prisonniers saxons et autrichiens et où la garnison prussienne était hors d'état de s'opposer à la fois à une révolte du dedans et à une attaque du dehors. Même après Closter-Seven, la fortune pouvait encore être avec les alliés, la guerre pouvait être terminée en cette seule campagne, la Prusse, vaincue une fois de plus à Gross-Jagendorf, était écrasée, le traité de Versailles

[1] Brienne, éd. Barrière, p. 203.

portait ses fruits, et une paix générale heureusement conclue assurait à Louis XV et à son ministre une immortelle renommée.

Le maréchal de Richelieu se mit lentement en marche pour Halberstadt, y arriva le 28 septembre, y resta jusqu'au 5 novembre! Deux mois presque entiers furent employés à piller, et le pillage, ce pillage illustre dont plus tard on bâtit des palais, c'est la version la plus favorable à M. de Richelieu. Un de ses apologistes a affirmé (c'était pendant la Révolution, au temps où le cri : *A bas l'Autrichienne!* était un cri de mort) que le patriote qui se cachait sous le cordon bleu du maréchal avait, par haine de l'Autriche et de madame de Pompadour, entamé et suivi avec Frédéric une correspondance, au moyen d'une certaine machine à chiffrer [1].

Et de tous côtés, non pas seulement à Halberstadt, où il arrêtait Richelieu par ses négociations, mais à Versailles, d'où l'on pouvait envoyer au maréchal l'ordre formel de marcher en avant, passant par toutes les portes, empruntant toutes les voies, Frédéric lâchait partout la France une nuée d'agents. C'était la margrave de Bareuth, qui s'adressait à Voltaire, toujours empressé à jouer un rôle quelconque dans les négociations, bien qu'il écrivît à d'Argental [2] : « Vous me direz que vous

[1] Soulavie, *Mémoires de Richelieu,* t. IX, p. 198. Voir la *Guerre de Sept ans* de Frédéric II, éd. Decker. Cette phrase de Frédéric a été citée déjà par Sainte-Beuve dans son article sur le comte de Clermont, *Nouveaux Lundis,* t. XI, p. 155 : « En même temps on régla avec lui les contributions, et il n'est pas douteux que les sommes qui passèrent entre les mains du maréchal ne ralentirent dans la suite considérablement son ardeur militaire. »

[2] 15 mai 1758.

êtes trop honnête homme pour négocier, mais il y a des honnêtes gens partout. » Et Voltaire, qui en octobre avait lui-même fait des ouvertures à Frédéric, écrivait au cardinal de Tencin, et le cardinal de Tencin écrivait à Bernis. Cette première tentative échouait, mais rien ne prouve que Voltaire [1] ne la reprenait point plus tard pour son propre compte.

[1] Rien de plus obscur que les rapports entre Bernis et Voltaire à ce moment. On n'en a que l'écho par les lettres à d'Argental, car les lettres de Voltaire et les réponses de Bernis n'ont point encore été publiées. Ils n'en étaient pas moins en correspondance, et pour rentrer en grâce près de l'abbé, Voltaire avait tout fait au monde. Les lettres à d'Argental du 2 et du 3 décembre 1757 le montrent sans dissimulation. Le 10, Voltaire est au comble de la joie. « Mon cher et respectable ami, je reçois une lettre de Babet, qui a troqué son panier de fleurs contre un portefeuille de ministre. J'en suis enchanté. M. Amelot ni même M. de Saint-Contest n'écrivaient pas de ce style. Je vous remercie de m'avoir procuré un bouquet de fleurs de la grosse Babet. » Ce ton de familiarité qu'il affecte à l'égard du ministre qu'une semaine auparavant il appelait respectueusement M. L. de B., prouve qu'il se croyait remis en cour. Le 25 février 1758, il annonçait à d'Argental qu'il avait reçu trois lettres de M. l'abbé de Bernis, « dans lesquelles il lui marquait *toujours* la même amitié ». Le 24 mai, il entamait une nouvelle négociation relative à son portrait, qu'il voulait voir placer à l'Académie au-dessous du portrait de Bernis; il demandait, les 15 et 21 juin, par l'intermédiaire de Chauvelin et de d'Argental, l'autorisation de rentrer en France; il obtenait un passe-port qu'il prétendait envoyé de la part du Roi et qui était un passe-port parfaitement ordinaire. (Registre des passe-ports du département à la date du 8 juin : *Passe-port à M. de Voltaire allant de Genève à la cour palatine, valable pour six mois, à lui envoyé.*) Le 19 d'auguste, il écrivait à Bernis la lettre suivante, qui mérite d'être republiée en entier :

« A Soleure, du 19 d'auguste (1758).

« Le vieux Suisse, Monseigneur, apprend dans ses tournées que cette tête qualifiée carrée par M. de Chavigny est ornée d'un bonnet

Outre Voltaire, et le cardinal de Tencin et la margrave, que d'autres agents! Barbut de Maussac et le colonel

qui lui sied très-bien. Votre Éminence doit être excédée des compliments qu'on lui a faits sur la couleur de son habit, que j'ai vue autrefois sur ses joues rebondies et qui, je crois, y doit être encore.

« Mes trente-huit confrères ont pu vous ennuyer, et c'est un devoir à quoi, moi trente-neuvième, je ne dois pas manquer. Je dois prendre plus de part qu'un autre à cette nouvelle agréable, puisque vous avez daigné honorer mon métier avant d'être de celui du cardinal de Richelieu. Je me souviendrai toujours et je m'enorgueillirai que notre Mécène ait été Tibulle. Gentil-Bernard doit en être bien fier aussi.

« J'imagine que Votre Éminence n'a eu ni le temps, ni la volonté peut-être, de répondre à la proposition qu'on lui a faite sur l'Angleterre : si vous ne vous en souciez pas, je vous jure que je ne m'en soucie guère, et que tous mes vœux se bornent à votre succès. Je n'imagine pas comment quelques personnes ont pu soupçonner que mon cœur avait la faiblesse de pencher un peu pour qui vous savez, pour mon ancien ingrat; on ne laisse pas d'avoir de la politesse, mais on a de la mémoire, et l'on est attaché aussi vivement qu'inutilement à la bonne cause qu'il n'appartient qu'à vous de défendre. Je ne suis pas, en vérité, comme les trois quarts des Allemands : j'ai vu partout des éventails où l'on a peint l'aigle de Prusse mangeant une fleur de lys; le cheval de Hanovre donnant un coup de pied au cul à M. de Richelieu; un courrier portant une bouteille d'eau de la reine de Hongrie, de la part de l'Impératrice, à madame de Pompadour. Mes nièces n'auront pas assurément de tels éventails à mes petites Délices où je retourne. On est Prussien à Genève comme ailleurs et plus qu'ailleurs; mais quand vous aurez gagné quelque bonne bataille ou l'équivalent, tout le monde sera Français ou François.

« Je ne sais si je me trompe, mais je suis convaincu qu'à la longue votre ministère sera heureux et grand, car vous avez deux choses qui avaient auparavant passé de mode, génie et constance. Pardonnez au vieux Suisse ses bavarderies. Que Votre Éminence lui conserve les bontés dont la belle Babet l'honorait. *Misce consiliis jocos.* Agréez le profond et tendre respect d'un Suisse qui aime la France et qui attend la gloire de la France de vous. »

Et après toutes ces affirmations, après ces platitudes, dont nous

de Balby, déguisé sans doute sous le nom de Saint-Martin, chargés d'offrir à madame de Pompadour la principauté de Neuchâtel, et, du reste, conduits à la Bastille le 24 septembre 1757 (Arch. nat., O[1]. 101); le comte Gotter, envoyé à Paris en octobre, à ce qu'affirme Voltaire (lettre à d'Argental du 1[er] octobre 1757); M. de Mirabeau, chambellan de la margrave et parent de Bernis, expédié auprès de lui. Que sait-on? Tout est

ne donnons ici que les moindres exemples, « le mortel qui faisait le plus de vœux pour le succès des mesures présentes » (lettre à d'Argental, 2 décembre 1757), l'homme qui, pour première correspondance, avait celle de son cœur avec la France (lettre au même, du 10 décembre); celui qui écrivait à Frédéric II, le 13 novembre 1757 : « Votre Majesté sait que plus d'un homme considérable pense qu'il faut une balance, et que la politique contraire est une politique détestable »; celui qui, le 2 mars 1759, adressait à Frédéric, auteur du *Congé de l'armée des Cercles et des Tonneliers,* ces vers :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous aviez vu les derrières
Des guerriers du Roi Très-Chrétien
A qui vous taillez des croupières;
Mais que vos rimes familières
Immortalisent les beaux cus
De ceux que vous avez vaincus,
Ce sont des faveurs singulières;

ce Voltaire, à peine Bernis tombé, piétinait sur lui (lettres à Cideville, du 12 janvier 1759; au duc de la Vallière, mai; à d'Argental, 15 juin), et c'était lui qui, dans le *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade,* éd. de Kehl, t. XLVIII, p. 173, accréditait le premier, sous une forme insinuante plus dangereuse cent fois qu'une affirmation directe, la fameuse légende : Bernis faisant la guerre au roi de Prusse à cause d'un vers :

Évitez de Bernis la stérile abondance.

On n'en est point à trouver chez Voltaire des contradictions. Il convenait pourtant de relever celles-là, surtout en cette année où nous vivons.

remué, tout est mis en œuvre pour gagner du temps. Et ce temps gagné, c'est Soubise battu, c'est le Hanovre reconquis, c'est la Prusse sauvée !

Le prince de Soubise avait, de la cour ordre, de ne point s'exposer à une action décisive. Il se conforma à ces instructions tant qu'il n'eut que peu de troupes sous la main. Quand on eut dégarni l'armée de Richelieu pour renforcer la sienne, « les mains lui démangèrent ». Une lettre reçue de Vienne, du comte de Stainville, fit le reste; il livra bataille. Les soldats des cercles lâchèrent pied; les Français s'enfuirent. Ce fut une défaite honteuse, à dire le vrai, plus allemande que française, mais qui pourtant mit le comble à la haine de Paris contre le prince de Soubise. Au reste, Paris tout entier, par esprit d'opposition, était à la remorque des philosophes, et, comme s'il eût été d'Alembert et qu'il eût eu à attendre le payement de sa pension brandebourgeoise, se faisait Prussien. Les victoires du début de la guerre, sauf Mahon, que M. de Richelieu avait su mettre en relief, avaient passé inaperçues. Le traité du 1er mai 1757 était encore secret; donc l'espérance des Pays-Bas n'avait pu allécher. Après Closter-Seven, le maréchal de Richelieu avait, par les femmes et les philosophes, fait répandre le bruit que la guerre était terminée. Toutes ces négociations entreprises, poussées par des gens de lettres, tous les propos répandus par les agents du roi de Prusse, l'avaient fait croire, et la lutte recommençait, et Soubise commandait, et son armée était battue. On se déchaîna contre la marquise et ses favoris. Une pluie d'épigrammes tomba sur les vaincus. Les lettres de Frédéric circulèrent de main en

main. Certains Français, se faisant gloire de trahir de cœur tout au moins, se firent les prôneurs du roi de Prusse. « Pour moi, écrivait d'Alembert à Voltaire, comme Français et comme philosophe, je ne puis m'affliger de ses succès. Nos Parisiens ont aujourd'hui la tête tournée de ses succès. Il y a cinq mois qu'ils le traînaient dans la boue. » (11 janvier 1758.)

Cinq mois! En cinq mois, tout était changé. De vaincu, d'écrasé, Frédéric, grâce à Richelieu, s'était relevé victorieux et conquérant. A Rossbach (5 novembre) il avait donné un pendant : Lissa (5 décembre). L'armée de Richelieu, dispersée, se trouvait en présence des Hanovriens, qui, manquant à la parole solennellement jurée par le duc de Cumberland, rompant la capitulation de Closter-Seven, reprenaient les armes. Toutes les conquêtes du début de la campagne allaient être perdues, et la France, déjà épuisée d'hommes et d'argent, sans généraux, sans ministres, sans soldats, se voyait contrainte soit à traiter sans que ce grand effort eût eu pour elle aucun résultat, soit à continuer indéfiniment une guerre ruineuse.

La victoire avait pu étonner Bernis, mais les revers le trouvèrent prêt aux sacrifices nécessaires. Dès qu'il comprit que l'entreprise si bien commencée avait échoué, — non par sa faute, mais par celle des généraux, — il prit son parti en bon ministre et en bon Français. Au point de vue militaire, il soutint dans le conseil que M. de Soubise devait joindre son armée à celle du maréchal de Richelieu pour tenir tête aux Hanovriens; au point de vue politique, il prépara la médiation de l'Espagne, s'assura de l'appui du Dane-

mark, prouva qu'il fallait négocier. Sur ces deux points, il se mettait en opposition complète avec madame de Pompadour, qui voulait conserver à Soubise son armée séparée, lui fournir l'occasion de prendre sa revanche, et de gagner par une victoire son bâton de maréchal ; qui, nerveuse, et folle de nerfs et de domination, ne voyant ni les moyens dont on disposait, ni les conséquences forcées pour les colonies et pour la marine de la prolongation de la guerre, séduite, d'ailleurs, par les lettres que M. de Kaunitz lui écrivait de la part de l'Impératrice, par des flatteries qui s'adressaient plus encore à sa vanité de femme qu'à son orgueil de favorite, excitée et soutenue par les communications de Choiseul, voulait la lutte à outrance, la réalisation complète du plan de Versailles. Si elle cédait, si la France traitait séparément avec l'Angleterre, laissant l'Autriche aux prises avec Frédéric, c'était plus qu'un échec pour elle, c'était peut-être la disgrâce, — c'était à coup sûr, dans le peuple et dans l'opinion, une universelle moquerie. Elle était femme, et tout devait céder ou s'abaisser, tout obstacle devait disparaître devant cette volonté qui faisait plier le Roi et à l'intérieur en obtenait tout.

Bernis ne céda point, et c'est là sa gloire.

V

La brouille ne fut point immédiate et violente entre le ministre et la favorite. Il fallait à celle-ci, pour combattre Bernis, l'appui de Choiseul, et du temps était nécessaire pour que les impressions ressenties à Paris

eussent leur contre-coup à Vienne. D'ailleurs, une si ancienne amitié ne pouvait se rompre ainsi du jour au lendemain. L'opposition de Bernis à des mesures réclamées par madame de Pompadour pouvait n'être que momentanée ; la marquise se sentait bien blessée, s'étonnait bien de voir regimber l'homme qu'elle avait considéré comme sa créature ; mais cet étonnement était passager, et elle ne comprenait pas encore qu'elle avait affaire à une conscience, à une volonté, douce, il est vrai, et pleine de ménagements, tournant les obstacles plutôt que les attaquant de front, mais marchant à son but, et y marchant irrésistiblement, du moment que ce but était imposé par le devoir. Elle pensait que cette fortune, qui tant de fois lui avait cédé, ne lui résisterait pas toujours. Elle retrouverait quelque jour la veine heureuse, et Bernis l'aiderait à exploiter le filon. Et puis il fallait bien s'en rapporter à lui : il était pour le moment l'homme nécessaire. Seul, il connaissait à fond les affaires de l'alliance et était en état de les traiter ; seul, il pouvait mener à bien les négociations entamées avec le Danemark ; seul, il plaisait à la fois au clergé et au Parlement, pacifiait les deux corps, faisait enregistrer à celui-ci des édits de finance, obtenait de celui-là un don gratuit, supprimait les difficultés existantes et trouvait un *modus vivendi* qui contentait à la fois les jansénistes et les molinistes. Devant ces considérations, elle n'osa ou ne put agir immédiatement lorsque Bernis démontra la nécessité de songer à la paix. Elle ne fut point persuadée, mais, à défaut de raisons à lui opposer ou d'hommes à lui substituer, elle rongea son frein. Après Rossbach, le

ministre des affaires étrangères prouva donc au conseil du Roi que l'entrée en action du prince Ferdinand de Brunswick, par la rupture de la capitulation de Closter-Seven, ferait chaque jour plus dangereuse la situation de la France ; que l'absence de généraux pour commander les armées, le déficit dans les finances, les désastres de la marine, le péril des colonies, rendaient la perpétuation de cette double guerre presque impossible. Il fallait, disait-il, traiter d'abord avec l'une des cours alliées, entraîner dans cette paix partielle ceux des États qui voudraient suivre notre fortune, et laisser l'Impératrice continuer seule la lutte, s'il lui plaisait de s'y obstiner. Pour amener la cour de Vienne à des résolutions plus raisonnables, il suffirait peut-être d'attendre qu'elle eût, elle aussi, subi, du fait du roi de Prusse, quelque nouveau désastre; alors, le Roi serait en droit de déclarer qu'il n'avait point le droit de sacrifier inutilement les colonies, le commerce, la puissance de la France pour le maintien d'une alliance à laquelle, si précieuse qu'elle fût, il devait préférer le salut de son royaume [1].

Le Roi autorisa Bernis à entamer ces nouvelles négociations, à préparer l'Espagne à servir d'intermédiaire

[1] On trouvera dans les pièces justificatives du tome II le résumé de la négociation officielle suivie entre le Roi, l'Impératrice, Bernis et Choiseul. La correspondance particulière entre Bernis et Choiseul permettra de contrôler ces documents, auxquels, pour être complet, il faudrait nécessairement ajouter la correspondance entre madame de Pompadour et M. de Choiseul; malheureusement, cette dernière n'a été retrouvée ni aux Archives des affaires étrangères, ni aux Archives du château de Mouchy. Il est possible qu'elle se trouve entre les mains de M. le duc de Marmier.

entre l'Angleterre et la France, la Suède et la Russie à traiter d'un commun accord. Pour l'Autriche, il fallait que l'occasion se présentât de lui faire des représentations sérieuses. On a vu que Frédéric remporta le 5 décembre la victoire de Lissa, reprit Breslaw le 10 et Schweidnitz le 6 janvier. Bernis jugea que le temps était venu ; il envoya à Choiseul des instructions et lui donna ordre de manifester à l'Impératrice les arguments du Roi. L'ambassadeur, soit qu'il n'eût point reçu encore de contre-instructions de madame de Pompadour, soit qu'il partageât en ce moment les sentiments du ministre, se fit auprès de la cour de Vienne l'interprète résolu de son chef et obtint de l'Impératrice une première déclaration qui était satisfaisante. Il est vrai que les désastres des armées françaises fournissaient à ce moment à Bernis des arguments sans réplique. Les Anglais, qui l'année précédente avaient menacé Rochefort, préparaient sourdement quelque grande expédition; en Allemagne, l'armée française, épuisée, désorganisée, ruinée par Richelieu, reculait prise de panique, et son nouveau général, le comte de Clermont, n'était point, malgré ses bonnes intentions et son courage, assez homme de guerre pour la relever et la reformer, pour la bien diriger et la bien commander. Minden était enlevé le 8 mars, et après avoir évacué toutes les conquêtes de l'année précédente, sans tirer un coup de fusil, l'armée se réfugiait le 3 avril derrière le Rhin. Cette retraite était explicable si l'on se rendait compte du pays sur lequel les troupes devaient vivre. Les subsistances était mangées de longue date : *le père la Maraude,* comme les soldats appelaient le maréchal

de Richelieu, avait encouragé le pillage en en donnant le premier l'exemple. Mais il valait mieux, comme l'écrivait Bernis à Choiseul, détruire l'armée par un combat que par une retraite. Le combat vint. Hélas! ce fut Crewеldt (25 juin 1758).

Mais à cette défaite de l'armée française, la cour de Vienne était en mesure d'opposer une victoire : la levée du siége d'Olmütz (1er juillet). Frédéric, devant une diversion des Russes et devant la marche en avant de l'armée autrichienne, devait abandonner toute la Bohême. Il allait à Zorndorf se heurter dans une bataille sanglante contre les troupes de l'impératrice Élisabeth (25 août). La Saxe était presque entièrement reconquise, et, de succès en succès, Marie-Thérèse allait arriver à sa victoire complète d'Hochkirch (14 octobre). Cette promesse qui lui avait été arrachée par Bernis, elle ne tardait point à la retirer; prières, menaces, injures même, elle n'épargnait rien pour déterminer Louis XV à continuer la lutte. Elle abandonnait le montant des subsides dus par la France, consentait à diminuer ceux à payer dans l'avenir, offrait une nouvelle convention pour les Pays-Bas, écrivait directement au Roi pour piquer son amour-propre, et redoublait de grâces pour madame de Pompadour.

A n'envisager que les faits militaires, dont l'histoire est encore à faire d'ailleurs, la situation de la France était loin d'être désespérée, et il est certain que l'Impératrice, en présence des succès qui venaient de couronner sa persévérance et son énergie, avait le droit de s'étonner que Bernis refusât ainsi de prendre sa revanche et voulût traiter à tout prix. C'est que ce n'étaient point

tant les faits de guerre qui obligeaient Bernis à la paix que l'impossibilité de soutenir la guerre. La crise que traversait la France, l'obligation de faire face à des dépenses immenses et imprévues, avaient montré tous les vices du gouvernement, ou mieux encore prouvé que ce gouvernement n'existait pas. On avait beau remplacer M. de Paulmy, reconnu enfin insuffisant, par le maréchal de Belle-Isle, rappeler le maréchal d'Estrées dans le conseil, en éliminer M. de Moras, y faire entrer, par contre, M. Berryer et M. de Puysieulx, si ce conseil n'était chargé que d'enregistrer les volontés de la marquise, il était inutile qu'il se réunît. Il fallait qu'on vît clair dans les affaires de finance, car par trois fois déjà le ministre des affaires étrangères avait manqué de parole au Danemark à propos du subside qu'on devait lui payer, et chaque jour le trésor royal était menacé de la banqueroute par suite des traites que la marine tirait sur le contrôleur général sans l'en prévenir. Il fallait une refonte générale de l'État, une révision complète des dépenses pour les équilibrer avec les recettes. Il fallait, puisque le Roi était incapable de volonté, ou qu'il fît un premier ministre, ou que le conseil d'État gouvernât à la place du Roi.

Ce plan fut celui que rêva le ministre des affaires étrangères, et certes, en notre temps où la responsabilité ministérielle semble un principe admis, ce système, qui, on le reconnaîtra, devançait le XVIII^e^ siècle, mérite de trouver des approbateurs. On a prétendu que ce n'était pour Bernis qu'un moyen d'usurper par degrés le premier ministère; que, assuré du chapeau de cardinal, il savait que le conseil se réunirait chez lui

comme chez le ministre le plus élevé en dignité; qu'il imposerait peu à peu aux autres membres du conseil sa volonté, et que, par ces comités qui se tiendraient hors de la présence du Roi, il arriverait à annuler le Roi même. Madame de Pompadour a dit elle-même que Bernis avait écrit au Roi pour demander qu'il y eût un *centre commun*, et qu'il avait pour but de le faire ainsi désigner. Que quelque ambition de la première place l'ait traversé, c'est possible; que l'utilité, la nécessité d'un gouvernement se soit imposée à lui, comme à tous autres, cela est certain. Cette nécessité d'un pouvoir central était si bien démontrée que Choiseul proposa à la marquise, de son chef et sans avoir consulté le ministre des affaires étrangères, de faire Bernis premier ministre. Bernis, qui connaissait les répugnances de Louis XV à ce sujet, supplia madame de Pompadour de ne pas montrer au Roi la lettre de l'ambassadeur, qui eût produit un effet d'autant plus désastreux qu'à ce moment même se traitait l'affaire du chapeau, dont la première idée venait aussi de Choiseul, et que Louis XV eût alors vu en Bernis un successeur des Richelieu, des Mazarin, des Dubois et des Fleury.

Il fallait à tout prix, sinon un premier ministre, du moins un ministère, avec un vice-président du conseil, une autorité réelle et une sorte d'indépendance. Il fallait que, par un moyen quelconque, par un pouvoir ferme, décidé, honnête, les comptes fussent revisés, un budget établi, les dépenses mises en rapport avec les recettes. Bernis ne proposa point qu'on le fît premier ministre; il proposa qu'un comité composé de tout le conseil du Roi fût chargé d'examiner toutes les affaires du dedans

et du dehors, de refaire la France département par département, de revoir les pensions, de corriger les abus, de combler le gouffre. Les décisions de ce comité, où chaque ministre n'aurait eu que sa voix délibérative, devaient être remises, signées par tous les membres, à la marquise, qui les présenterait au Roi. La faute de Bernis fut de soutenir que ce comité devait se réunir chez le ministre le plus constitué en dignité : en ce moment ce pouvait être, comme il le dit, le maréchal de Belle-Isle; mais si Bernis devenait cardinal, ce serait chez lui que le comité se rassemblerait. Par là il donnait prise au soupçon d'ambition, et la marquise devait en profiter. Il n'y avait qu'une apparence; mais cette apparence suffit.

Nous voyons le fonds aujourd'hui, et ce fonds, c'eût été la Révolution, sinon évitée, du moins retardée. Si les états généraux ont été assemblés, ç'a été pour parer à la banqueroute. Qu'est-ce qui amenait la banqueroute? L'abus invétéré des pensions, le désordre de l'administration, l'accumulation des dettes. C'était à cela même que Bernis voulait remédier, et cette idée seule prouve qu'il était bon ministre et bon citoyen.

L'un et l'autre projet, celui de la paix et celui des comités, devaient également déplaire à madame de Pompadour. Les avances de la cour de Vienne, l'espérance de voir Soubise prendre sa revanche, l'obstination contre la mauvaise fortune, la haine contre le roi de Prusse, le dépit de se sentir abaissée, la crainte d'une disgrâce qui frapperait en elle, non la maîtresse délaissée, mais le ministre malheureux, c'en était assez,

à coup sûr, pour que la marquise voulût à tout prix continuer la guerre. Et c'était à son pouvoir intérieur, à son droit de distribuer sans compter les places, les pensions, les gratifications, que Bernis s'avisait de toucher! Elle s'était réservé le département des grâces, l'avait étendu au point que tous les départements en dépendaient, et on lui supprimait ce ministère, pour la réduire à une sinécure! Le comité put voir, dès la première décision présentée au Roi, si sa besogne serait facile. Il avait retranché six millions de dépense annuelle dans la maison du Roi. Louis XV restreignit cette réforme à environ cent mille écus. Chacun des ministres tirait à soi, se sentant soutenu. Le maréchal de Belle-Isle, lorsqu'on en arrivait à l'examen de son département, mettait en avant les dépenses de la marine, et le comité se trouvait en présence d'un abîme sans fond d'abus et de faux principes d'administration; il fallait nommer une commission pour apurer les comptes et régler l'état des dettes.

Et là encore, Bernis se trouvait toucher à madame de Pompadour. M. Le Normand de Mézy, adjoint au ministre de la marine depuis le 1er juin 1758, était parent de madame de Pompadour; il avait été placé par elle, et il lui appartenait. La commission établie pour vérifier l'état de la marine devait le renverser et le renversa le 30 octobre.

Que de luttes, que de guerres pour arriver à ces piteux résultats! Bernis s'y consume; il sent entre ses mains l'autorité royale couler et disparaître comme du sable. En vain se débat-il, essaye-t-il de remuer et de réveiller cette cour endormie dans ses illusions, dans

ses rêves et dans ses plaisirs. En vain, se hasardant à déplaire, montre-t-il la situation telle qu'il la voit, telle qu'elle est, la ruine prochaine, la banqueroute probable, la paix, et une paix honteuse, nécessaire ; en vain va-t-il du Roi à madame de Pompadour, de celle-ci à M. de Choiseul, que le Roi vient de faire duc (août 1758); de M. de Choiseul à M. de Soubise, à qui le combat de Lutterberg va donner enfin le bâton de maréchal (7 octobre); de M. de Soubise à M. de Contades, maréchal depuis le 24 août : il ne rencontre qu'intérêts personnels, que coteries de cour, que passions d'argent et de pouvoir, qu'ardeurs de plaisir, qu'un universel aveuglement, et sa promotion au cardinalat lui crée encore des difficultés nouvelles. Le jugeant à sa propre mesure, M. de Choiseul le croit satisfait du chapeau, qui certes le flatte, mais dont la poursuite le gêne aussi à ses heures. Il a fallu demander le consentement des cours, et ce consentement n'est arrivé à Rome que lorsque le Pape (Benoît XIV) était mort (5 mai). Il a fallu que le nouveau pape fût élu, qu'il confirmât la promesse, qu'il se déterminât à faire une promotion. Enfin Clément XIII déclare que Bernis sera cardinal; le Roi l'annonce, et, le 31 juillet, Bernis est présenté à la Reine par la duchesse de Luynes et lui fait part de la nouvelle [1]. Que de grandeurs apparentes et que de misères intérieures! Ministre d'État, secrétaire d'État des affaires étrangère, commandeur du Saint-Esprit [2], abbé de Saint-Médard de Soissons et de Trois-Fontaines (16 mars 1758), prieur de la Charité-sur-Loire (6 novembre 1757),

[1] LUYNES, *Mémoires*, t. XVII, p. 31.

[2] Déclaré le 2 février. Reçu, seul, le 14 mai 1758.

il a reçu sans les demander toutes les dignités qu'un homme peut souhaiter. Il s'est laissé faire et n'a point rebuté la fortune; mais il sait aussi que tous ces biens sont fragiles. et que quelque jour il faudra les quitter. Il sent qu'une autre main que la sienne est nécessaire pour rassembler ces débris du pouvoir et reconstituer du moins un semblant d'autorité. Sincère vis-à-vis des autres et vis-à-vis de lui-même, il comprend que, soit pour la paix, soit pour la guerre, il est lui-même impossible en la première place (lettre à Stainville du 22 mai); sa conscience de citoyen lui fait un devoir de se retirer des affaires étrangères lorsqu'il aura à y suivre une politique contraire à celle que commandent les vrais intérêts de la France. L'heure est-elle venue? le moment est-il arrivé? Quand devra-t-il prendre cette détermination qui lui coûte non pas tant à son point de vue, bien qu'il soit toujours dur de quitter le pouvoir, qu'au point de vue de la France et de la politique générale?

La politique de pacification inaugurée après Rossbach et Lissa ne pouvait plus être soutenue devant madame de Pompadour après le retour de fortune de l'armée autrichienne, après le commandement de M. de Contades, la diversion de M. de Soubise, le combat de Cassel, la prise de Munden, de Gottingue et de Nordheim, l'allure heureuse des hostilités qui contraignait le prince Ferdinand à repasser le Rhin. Les Anglais menaçaient bien Saint-Malo; ils venaient de prendre Louisbourg; tout le Canada allait être conquis. Madame de Pompadour ne voyait que Soubise; Bernis voyait la France. Continuer la guerre était fou; traiter était

impossible, puisque la marquise ne voulait plus entendre parler de paix. Que faire? Remettre les affaires étrangères à quelqu'un qui eût plus d'influence sur madame de Pompadour, plus d'action sur les hommes et les choses; qui, militaire, fût écouté dans le conseil lorsqu'il s'agirait des choses de guerre, avec qui, d'autre part, Bernis pût s'entendre avec assez d'intimité pour que les négociations poursuivies avec les diverses cours ne souffrissent pas de ce partage des pouvoirs; réserver les affaires du Parlement et du clergé, prendre peut-être à M. de Jarente, l'évêque d'Orléans, la feuille des bénéfices; garder place au conseil, retenir une grande considération, d'illustres et d'agréables amitiés: voilà sans doute le plan qui s'offrit à l'esprit de Bernis. Ici, on n'est plus guidé par les *Mémoires;* il faut s'en rapporter à la correspondance intime entre Bernis et Choiseul, à ce document incomplet, puisqu'on n'a que les lettres d'un des interlocuteurs, qu'on est obligé de tâtonner pour chercher les réponses, trouver la vérité, deviner l'esprit et la suite générale.

Bernis est-il trompé par Choiseul? En arrive-t-il à offrir de lui-même ce qu'on a résolu de lui enlever? Les incertitudes du ministre, ses hésitations, ses découragements, transmis et rapportés au Roi par la marquise, ne sont-ils pour elle qu'un moyen de détacher peu à peu Louis XV en lui présentant Bernis comme un ingrat? N'y a-t-il point à ce moment chez Bernis, par suite du travail excessif, de la fatigue, de l'inquiétude, des souffrances antérieures, un état de santé dont il faut tenir compte, une nervosité et un découragement physique plus encore que moral? La tension n'est-elle

pas trop grande? le poids trop lourd ? Les alternatives trop brusques n'ont-elles point comme brisé cette intelligence facile, qui, dans cette situation où peu d'hommes auraient résisté, se trouve par hasard chargée de la destinée de la France ?

Il est certain que Bernis était convaincu de longue date de la nécessité pour lui de quitter les affaires étrangères, d'y être remplacé par Choiseul, dont le 16 septembre il réclamait la présence à Paris. Mais du 16 au 19, où il écrivait à la marquise qu'il ne pouvait plus répondre de son travail et brusquait l'affaire de sa retraite, que s'était-il passé? Une crise de santé sans doute, indiquée dans la lettre à Choiseul du 23 : « J'ai été malade à mourir l'autre jour. » Et cette crise, continuant (lettres du 26 et du 29), l'amenait à déclarer au Roi qu'il lui fallait sa démission, qu'il n'en pouvait plus, qu'il était mort.

Encore une fois, les causes de la retraite de Bernis sont si complexes qu'on ne sait au juste laquelle a amené le brusque dénoûment qu'on connaît. Ne vaut-il pas mieux chercher dans cette complexité même la raison de la disgrâce? Fatigue et mauvaise santé du ministre, opposition par lui faite à madame de Pompadour, conspiration des gens de cour, voilà pour Versailles; au dehors, action double de Marie-Thérèse, qui veut la guerre à outrance, et de Soubise, qui est mécontent de la paix projetée, sur madame de Pompadour, qui est déjà froissée par certaines mesures de Bernis, excitée et poussée par Choiseul. Qu'on ajoute à cela le Roi blessé dans ses sentiments intimes, dans ses sentiments de cœur, auquel on a prouvé que Bernis n'avait voulu

faire qu'une grande fortune, et que, cette fortune faite, le chapeau gagné, il se retirait sous prétexte de santé. Un seul point peut étonner : c'est le temps, relativement long, écoulé entre l'annonce publique de la retraite de Bernis des affaires étrangères (9 novembre [1]) et la disgrâce complète du cardinal (13 décembre). Mais il faut se rendre compte de la situation, de la nécessité où l'on était d'attendre que Choiseul, qui ne pouvait partir de Vienne que le 15 novembre, fût arrivé à Paris, de la nécessité où se trouvait le Roi de donner à Bernis le bonnet de cardinal. Or, si la nouvelle était officielle depuis plusieurs mois déjà (31 juillet) de la prochaine promotion, la promotion ne fut faite en réalité à Rome que le 2 octobre, ne fut connue à Paris que le 9, et le camérier porteur de la calotte n'arriva que vers le 25 novembre, c'est-à-dire presque en même temps que Choiseul. La fonction du bonnet n'eut lieu que le 30 novembre, et Bernis fut exilé le 13 décembre. Or l'assemblée du clergé, de laquelle Bernis avait obtenu un don gratuit considérable, ne s'était séparée que le 21 novembre. Ce n'était que le 11 décembre que Bernis avait conclu avec le Parlement l'accord par suite duquel un édit du Roi, portant création de trois millions six cent mille livres de rente viagère, fut enregistré le 12 décembre.

Voilà l'explication nécessaire de ce mois de retard. La question du chapeau y entrait pour beaucoup à coup sûr, car le Roi avait non-seulement rendu publique la nomination, mais il avait empêché Bernis d'y renoncer

[1] *Gazette de France.*

devant les obstacles que ses ennemis y mettaient de tous côtés ; mais le gros point était sans doute les négociations entamées avec le Parlement et le clergé. Lorsqu'il avait remis les affaires étrangères, Bernis avait pu quelque temps se faire illusion : le Roi lui avait dit qu'il lui conservait sa place au conseil ; il lui avait donné à Versailles l'appartement du maréchal de Noailles ; il lui avait en quelque façon attribué un ministère nouveau, en lui donnant des commis. Le duc de Choiseul montrait, de Vienne, à Bernis la plus intime confiance, déclarait qu'il ne voulait agir que de concert avec lui, qu'ils verraient ensemble les ministres étrangers, qu'ils seraient deux à conduire le département, que leurs deux personnalités, l'une plutôt militaire, l'autre plutôt diplomatique, trouveraient ainsi l'emploi de leurs aptitudes diverses. Pour madame de Pompadour, Bernis se croyait assuré de son amitié du moment qu'il ne se trouverait plus en lutte avec elle sur le terrain politique. Ce fut là l'illusion la plus rude à perdre, celle qui s'envola la dernière ; mais il fallut bien aussi qu'elle partît à son tour. Tout le monde avait été comme lui trompé aux égards qu'on lui témoignait : l'évêque d'Orléans avait été offrir sa place à madame de Pompadour : « C'est vous, lui avait-il dit, madame, qui m'avez fait donner la feuille. Je viens vous l'offrir à mon tour. Elle peut convenir à M. le cardinal de Bernis. Il peut la désirer ; je n'y tiens pas, mais j'aime mieux la quitter que la perdre. Reprenez-la. Ce sont peut-être vos arrangements et ceux du Roi. Il m'est plus doux de les prévenir que de les attendre. » Madame de Pompadour se mit à rire, lui dit que le Roi n'y pensait pas,

et elle encore moins, et rejeta son offre. L'évêque insista, et de si bonne foi et de si bon cœur que madame de Pompadour en fut touchée. « Eh bien, dit-elle, pour vous prouver que nous n'y pensons pas, écoutez un secret, mais gardez-vous de le laisser transpirer : le cardinal ne sera pas en place dans quinze jours [1]. » Cette conversation se placerait ainsi vers le 30 novembre, à la veille sans doute de la cérémonie du bonnet. Bernis, au reste, était, si on l'en croit, parfaitement convaincu que sa disgrâce était prochaine; il l'indiquait dans son discours, il le disait ouvertement, déclarant son chapeau de cardinal « un bon parapluie »; il prenait ses précautions, faisait le testament de sa grandeur. Néanmoins il espérait encore que, à défaut de places et de titres, il lui serait permis du moins de rester, de vivre à Paris, à la cour; il n'y aurait point d'éclat, on ne parlerait point de lui, le scandale serait évité, et Bernis, homme du monde, homme de formes douces, de tempéraments, de facilités, ne haïssait rien tant que le scandale.

Il alla donc, raconte Brienne [2], trouver madame de Pompadour, et de sang-froid et comme causant de choses indifférentes, il lui dit : « Nous séparer, à la bonne heure, rien de plus simple et de plus facile; mais pourquoi porter la chose à l'extrême? pourquoi un coup de poignard? » N'est-ce pas à cette même conversation

[1] Préface manuscrite de la copie des *Lettres de Bernis* au Ministère des affaires, étrangères. Cette préface très-malveillante pour le cardinal, est sans doute l'œuvre de quelqu'un de la maison, mais de quelqu'un tout dévoué à Choiseul.

[2] Éd. Barrière, p. 204.

que Duclos fait allusion [1], lorsqu'il montre Bernis proposant à madame de Pompadour et à Choiseul de se séparer d'eux pour un temps, de demander au Roi la permission de s'absenter quelques mois sous prétexte de santé, afin de pouvoir au moins conserver l'ancienne amitié? Pourquoi madame de Pompadour n'accepta-t-elle pas cette offre de Bernis? Elle l'aimait pourtant, et elle le regretta. Elle songeait [2] parfois au chagrin qu'il avait eu, « à elle-même qui aurait joui de sa société et vieilli avec un ancien et aimable ami ». Pourquoi donc cet exil que la marquise avait voulu?

La raison majeure de la disgrâce avait été cette révolution dans le régime intérieur de la France, non celle dont madame de Pompadour s'est plu à entretenir ses contemporains et sa femme de chambre, mais celle que Bernis avait en effet conçue et voulue : elle avait craint de perdre son pouvoir; cela est bon pour la disgrâce, mais ce n'est pas là la raison de l'ordre d'exil.

Il fallait que Bernis fût exilé, et durement exilé, pour qu'il fût impossible au Roi de rappeler dans ses conseils un homme qu'il aurait ainsi maltraité, et il fallait que Bernis fût à jamais hors du conseil pour que Choiseul pût y être le maître absolu. Déjà il commençait à exercer sur la marquise cette singulière tyrannie qui, pendant tout le reste de sa vie, devait par elle abaisser la France et le Roi. Choiseul ne voulait ni tolérer cette influence près de madame de Pompadour, influence plus ancienne et plus invétérée que la sienne, ni laisser

[1] Éd. Buisson, t. II, p. 494.

[2] *Mémoires de madame du Hausset,* éd. Barrière, p. 89.

près du Roi un homme qui, à son heure, savait parler haut et se faire écouter [1].

La lutte entre le parti de la paix, que Bernis représente, et le parti de la guerre, dont Choiseul est un des tenants, ne se passe point seulement à Versailles, mais à Vienne. C'est à Vienne que le Lorrain Stainville a puisé ses arguments principaux; c'est là qu'il trouve ses meilleurs alliés. Or, à Vienne, l'ennemi, c'est Bernis. On est parvenu, grâce aux circonstances, à l'appui de madame de Pompadour, aux faiblesses même de Bernis, à enlever la continuation de la guerre; mais qui garantit contre un retour de l'esprit du Roi? Qui ferme la voie à cet homme qui seul s'est élevé dans le conseil au nom des intérêts sacrés du royaume contre les intérêts passagers de l'alliance? Cet homme, Marie-Thérèse doit vouloir qu'il soit non pas remplacé, mais disgracié, non pas renvoyé, mais chassé; que sa rentrée soit impossible, que la victoire du parti militaire, du parti de la guerre à outrance, soit définitive, et en même temps qu'elle soit publique. M. de Stainville, Lorrain de race et de nation, est-il confident de cette pensée de l'Impératrice? On ne sait; mais que doit-on penser lorsque l'on se trouve en face de ce présent envoyé par l'Impératrice à madame de Pompadour [2] le 11 janvier 1759, de ce pupitre en vieux laque, garni d'or, dans lequel est enchâssé le portrait de l'Impératrice peint par Veneveault, entouré de diamants par le joaillier L'Empereur, ce présent montant à 77,278 livres 19 sous? Et ce pupitre a été commandé à Paris par M. de Starhemberg;

[1] D'Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, t. V, p. 449.
[2] *Id., ibid.*, t. V, p. 538 et 539.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Courier de Paris
Jeudi
Jeune pendai
devrez obli
sentiments
sincères. i
mal. Cer
la voix d
naturelle
mieux pl
idée d
vous m
Jequis
devri
enem
abbé
pres
que
sy
un

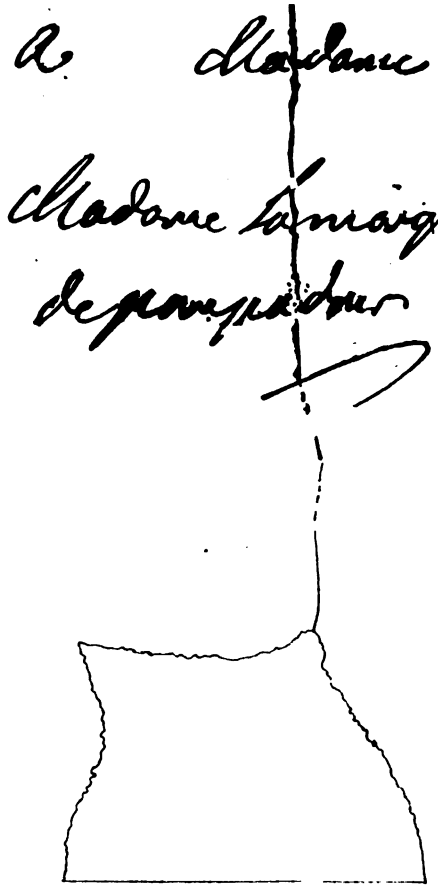

il a été envoyé à Vienne, où l'on a attendu l'occasion [1]; il a été adressé à madame de Pompadour, le 11 janvier.

N'est-ce pas là le salaire de cette lettre d'exil dont Choiseul et la marquise ont fait ensemble le modèle [2], et qui, faussée, arrangée, raccourcie, figure aujourd'hui dans tous les précis d'histoire : « Votre tête légère n'a pu soutenir le poids de mes bienfaits; allez-vous-en à votre abbaye pour servir d'exemple aux ingrats. *Signé :* LOUIS. »

Cette lettre, à vrai dire, devait paraître suspecte à quiconque s'est, si peu que ce soit, inquiété des formes et des habitudes de style du Roi Très-Chrétien. Elle est l'œuvre des fabricants d'apocryphes de la fin du XVIII[e] siècle et a été, comme de juste, vingt fois republiée sans qu'on s'inquiétât de son authenticité [3]. Voici la lettre vraie :

[1] D'ARNETH, *Geschichte Maria Theresia's*, t. V, p. 539.

[2] DUCLOS, éd. Buisson, t. II, p. 495.

[3] J'ai vainement recherché aux Archives nationales la minute de la lettre d'exil que le Roi a adressée à Bernis. Je n'ai rien trouvé, malgré toute la complaisance avec laquelle se sont employés pour moi MM. les archivistes, et en particulier l'honorable M. Saige, plus spécialement chargé de la *Maison du Roi*. Les preuves formelles manquaient donc pour démontrer la fausseté de cette lettre; mais il était des inductions que fournissaient les textes et dont il était permis de tenir compte. Ainsi, le 22 décembre 1758, le secrétariat de la maison du Roi expédiait des lettres patentes « accordant à notre cher et bien-aimé cousin le cardinal de Bernis l'exemption des décimes jusqu'à concurrence de 6,000 livres par an, à cause des bénéfices dont il est pourvu ». Aujourd'hui la lettre originale a été retrouvée dans les archives du château de Saint-Marcel d'Ardèche, et M. le marquis de Bernis, qui m'en envoie la copie exacte, a bien mérité de l'histoire en me permettant de la publier.

« A MON COUSIN LE CARDINAL DE BERNIS.

« *Mon cousin, les instances réitérées que vous m'avez faites pour quitter le département des affaires étrangères m'ont persuadé qu'à l'avenir vous ne rempliriés pas bien des fonctions dont vous désiriés avec tant d'ardeur d'être débarrassé. Et cet d'après cette réflexion que je me suis déterminé à accepter votre demission de la charge de secrétaire d'État. Mais j'ay senti en même temps que vous ne répondiés pas à la confiance que je vous avais marqué dans des circonstances aussy critiques, n'y aux graces singulières que je vous ay accumulées en si peu de temps. En conséquence je vous ordonne de vous rendre dans une de vos abbayes à votre choix, d'icy à deux fois vingt-quatre heures, sans voir personne, et ce jusqu'à ce que je vous mande de revenir. Renvoiés moy des lettres que vous avez gardé de moy dans un paquet cacheté. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. A Versailles, ce* 13 *décembre* 1758.

« *Signé :* LOUIS. »

A coup sûr, cette lettre est dure, mais quelle différence pourtant avec celle qu'on avait inventée !

Le jour où la lettre de cachet parvint à Bernis, il se trouva prêt à tout. Il renvoya l'ambassadeur de l'Impératrice avec qui il était en conférence [1], fit dire aux ministres étrangers qu'il ne pouvait les recevoir, écrivit

[1] Starhemberg dit (D'ARNETH, t. V, p. 449) qu'il était présent au moment où Bernis reçut de lui sa lettre du Roi ; qu'il lui en cacha le contenu fatal, et que lui, Starhemberg, ne s'en douta pas le moins du monde. (Dépêche du 16 décembre.)

au Roi une lettre de soumission, à la marquise une lettre d'amitié, recommanda à son successeur ses collaborateurs et ses parents, et dès le lendemain partit pour le château de Vic-sur-Aisne, dépendance de son abbaye de Saint-Médard de Soissons. Un tel poids était enlevé de sa conscience, il se sentait si heureux d'être libre, d'être hors de l'intrigue, de voir enfin arrivé ce qu'il redoutait depuis si longtemps, que la première nuit qu'il passa chez lui, il dormit deux heures de plus que de coutume, et que, à son lever, il alla dans son parc chasser aux oiseaux [1].

Puis il s'arrangea une vie douce, hors des préoccupations de la cour, des pensées d'ambition et des rêves d'avenir. Il ne demanda que la faveur de recevoir ses parents et quelques vieux amis, d'aller dans le Midi, au pays natal, retremper ses forces et passer tranquillement son temps. Là comme ailleurs, il était facile, ne récriminant point inutilement, ne se consumant point en vains regrets, étendant sa correspondance, se reprenant à écrire à Voltaire, au vieux Paris-Duverney, de temps à autre à Choiseul. Choiseul, de son côté, montant les degrés et arrivant à cette prodigieuse fortune où l'élevait le caprice d'une femme, dont le caprice d'une autre femme devait le précipiter, se sentait parfois pris de remords en songeant à la façon dont il avait payé la confiance de Bernis. Il ne voulait point à coup sûr qu'il rentrât au conseil, qu'il fût de nouveau chargé des affaires de l'alliance; mais il eût volontiers donné toute autre place, et cherchait en son esprit les moyens

[1] Brienne, p. 205.

de réparer, dans quelque mesure, les torts qu'il avait eus. Il trouvait des adoucissements à l'exil du cardinal, continuait à correspondre avec lui, sur un ton amical, mettait leur brouille sur le compte seul de la politique, en écartait toute idée de personnalité. N'est-ce pas ce sentiment qui est indiqué dans l'anecdote que raconte Brienne ? « Chaque fois, dit-il, que le duc de Choiseul voyait ou le neveu du cardinal ou son ami l'abbé Deshayes, et il les voyait souvent, il leur disait : Dites au cardinal que nous n'avons ni argent, ni généraux, ni vaisseaux, mais que cependant nous faisons et nous ferons encore la guerre. » Et Bernis, ennuyé à la fin de ce propos répété, chargeait l'abbé Deshayes de répondre au duc de Choiseul qu'il savait que sans argent, sans vaisseaux, sans généraux, on pouvait *faire* la guerre, mais non la *bien faire*.

Enfin, en 1764, la paix étant conclue, et les affaires de l'alliance terminées (hélas ! comme Bernis en avait jugé), Choiseul, après avoir retourné bien d'autres projets, tels que celui d'envoyer le cardinal-ministre à Rome, de lui donner l'évêché de Lisieux ou celui de Condom, fit appeler Bernis au siége archiépiscopal d'Alby. Je ne le suivrai pas dans ces nouvelles fonctions. Plus tard, si la famille de Bernis veut bien me continuer une confiance dont je me sens aujourd'hui si particulièrement honoré, si le public a pris quelque intérêt à ce premier travail, j'essayerai de reconstituer, d'après les documents publics et d'après les lettres particulières, ces années de la vie du cardinal : d'abord celles où, dans son diocèse d'Alby, il se montra, par sa charité et sa bienfaisance, digne des louanges mêmes de

ses anciens ennemis, les Anglais ; puis celles où, à Rome, d'abord comme conclaviste dans l'élection de Clément XIV, puis comme ministre du Roi Très-Chrétien près du Saint-Siége, il grandit en dignités, accumula sur sa tête toutes les gloires qu'un homme peut souhaiter : cardinal, évêque d'Albano, ministre du Roi, protecteur des Églises de France, archevêque d'Alby ; où, mieux que ces places et sa bonne maison, sa grâce, son affabilité, son esprit attirèrent et retinrent près de lui l'Europe attentive, de telle façon que, dans Rome, on ne savait si ce Warwick des papes n'avait point le premier rang; et puis je dirai ces années où plus grand encore, donnant à tous la mesure de son âme et de son caractère, le cardinal de Bernis, parvenu à cet âge où l'homme habitué au luxe cherche d'ordinaire à mettre sa conscience d'accord avec ses intérêts, se souvint, lui, que *dans un âge avancé on ne doit s'occuper qu'à rendre au Juge suprême un compte satisfaisant de l'accomplissement de ses devoirs,* sacrifia de bon cœur à sa foi politique et à sa foi religieuse ses places, ses pensions, ses abbayes, son ambassade, son archevêché; ne retint de tant de splendeurs évanouies, de tant de grandeurs envolées, que le titre, plus haut que tous les autres, de prêtre de Jésus-Christ, ne garda de toutes ces dignités perdues que la consécration imposée à son front par le patriarche de Venise.

Ici ce ne sont que les trois années de ministère politique qu'il a fallu voir : l'homme disparaît presque au milieu d'événements dont la fatalité le dépasse. Ailleurs, dans cette action plus longue, sur ce théâtre moins vaste, pendant ces années qui, de 1769 à 1794, embras-

sent un quart de siècle, il sera permis de le mieux suivre, de montrer l'action douce, conciliante, chrétienne qu'il exerça sur les hommes et sur les choses, de faire comprendre enfin un caractère dont ceux-là surtout ont médit à qui Bernis s'était plu à rendre service.

FRÉDÉRIC MASSON.

Clos des Fées, 1876-1878.

LETTRE

ÉCRITE

A MA NIÈCE LA MARQUISE DU PUY-MONTBRUN[1]

Je vous choisis pour mon secrétaire, ma chère nièce, et presque pour mon confesseur : je ne saurais vous donner une plus grande marque d'amitié et d'estime, s'il est vrai qu'une confiance sans bornes soit la preuve de l'une et de l'autre.

Je vais vous expliquer quelle est l'intention de ces *Mémoires*. Il est naturel aux hommes de laisser après eux un monument de leur existence; on sent aussi quelque douceur à se rappeler les principales époques de sa vie; l'amour-propre trouve son compte à tout cela; je ne nierai pas que je ne sois susceptible jusqu'à

[1] Marie-Christine-Thérèse de Narbonne-Pelet de Salgas, fille de Claude de Narbonne-Pelet et d'Hélène-Françoise de Pierre de Bernis, sœur du Cardinal, avait épousé le marquis du Puy-Montbrun, mestre de camp de cavalerie au service de France.

un certain point d'une faiblesse si naturelle : mais comme je ne veux rien vous cacher de mes pensées les plus secrètes, ni de mes sentiments les plus intimes, je vous dirai en toute sincérité que la chimère de faire parler de moi après ma mort n'est pas l'objet que je me suis proposé en vous dictant les mémoires de ma vie. Mon intention et mes ordres les plus absolus sont que cet ouvrage ne voie pas le jour, même après ma mort. Vous regarderez cet article-ci comme l'article le plus formel de mon testament. Vous éviterez donc avec le plus grand soin de laisser prendre aucune copie de ces *Mémoires :* vous ne devrez en confier le dépôt après vous qu'à des mains sûres et éprouvées. Vous saisirez dans le cours de cet ouvrage les motifs essentiels qui me font, ainsi qu'à vous, une loi de cette réserve. Je veux dire la vérité, et la vérité ne peut se montrer toute nue sans de grands inconvénients.

Mon dessein, en vous faisant l'histoire de ma vie, est de vous instruire et de me corriger, de m'affermir dans les principes dont j'ai éprouvé la bonté, de me prévenir des idées dont les fausses lueurs m'ont égaré ou ébloui, et de puiser dans ma vie passée des instructions utiles pour l'avenir. Le plaisir de me distraire et de m'occuper, dans un temps où je suis dépourvu de travail, entre, je l'avouerai, pour beaucoup dans l'objet de cet ouvrage, sans parler de l'intérêt que je prends à vos enfants. S'ils sont destinés à mener une vie privée, ils trouveront dans les premières époques de la mienne des exemples à suivre et des fautes à éviter; si, au contraire, la Providence les appelle aux grandes places, ils verront ce que peut,

dans l'espace de dix ans, la force des circonstances pour élever les hommes et pour les renverser; ils apprendront à compter le devoir pour tout et la fortune pour rien; ou peut-être, d'après les fautes que j'ai faites comme courtisan, sauront-ils concilier avec plus d'art que moi les obligations du ministre et la nécessité de plaire à la cour. J'avoue que cet art est difficile, et qu'il faut avoir la main bien légère pour savoir l'employer de manière que la fidélité et la probité n'en éprouvent pas quelque atteinte.

Je diviserai ces *Mémoires* en trois parties. La première contiendra les événements de ma vie privée. Dans la seconde, je traiterai de l'époque la plus remarquable de ma vie, je veux dire de celle où je me suis consacré aux affaires publiques. La troisième partie contiendra mes vues et mes principes sur l'administration, avec quelques mémoires politiques, les plus considérables en ce genre et les plus secrets étant restés au Dépôt des affaires étrangères. J'y joindrai quelques pièces justificatives qui sont encore en mon pouvoir. On pourra composer, si l'on veut, la quatrième partie de mes ouvrages de littérature. Les premiers amusements de ma jeunesse, ne convenant plus à l'état sérieux que j'ai embrassé, seront rangés exactement sous les époques où ils ont été écrits, afin qu'on n'attribue pas avec injustice, comme on l'a fait plusieurs fois, au Cardinal ce qui appartenait au comte de Bernis dans sa plus grande jeunesse, lorsqu'il n'avait pris aucun engagement dans l'Église ni dans le ministère.

J'écrirai par chapitres, parce que cette forme est

plus commode, que les faits se classent plus facilement et avec plus d'ordre, et qu'enfin, comme je ne veux point fatiguer mon esprit, ni ma mémoire, je ne serai point asservi par cette méthode à un ordre chronologique trop exact, ni au fil d'une narration trop suivie. Je m'étudierai principalement à vous faire connaître mon esprit et celui du siècle où j'ai vécu. Je peindrai mon âme et celle des autres, moins occupé de retracer les événements que d'en développer les causes et les ressorts.

A l'égard du style, ne vous attendez pas que j'y emploie beaucoup d'art : il y a longtemps que j'ai renoncé à toute enluminure académique. Je ne méprise pas l'éloquence, assurément, mais je ne la place pas dans la symétrie des mots; il faut perdre trop de temps pour écrire avec une certaine élégance : il est plus facile, plus court et peut-être plus agréable d'exprimer fort simplement ses pensées.

Au reste, ne vous scandalisez pas quand je dirai du bien de moi : le fond de mon caractère est la modestie; mais je ne croirai jamais y manquer en pensant sur moi-même aussi favorablement qu'un juge pourrait le faire s'il lisait dans le fond de mon cœur.

En voilà assez pour vous faire connaître l'objet de ces *Mémoires*. En vous choisissant à l'âge de vingt-trois ans pour les écrire sous ma dictée, c'est, à ce que je crois, faire un assez grand éloge de votre façon de penser et de votre caractère.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE BERNIS

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DE MA NAISSANCE

Je suis né le 22e de mai 1715, dans le château de Saint-Marcel, sur l'Ardèche, en Vivarais. La seigneurie de cette petite ville appartient à ma famille depuis quatre cents ans. C'est un bon titre de noblesse ; il n'en est pas de plus incontestable que la possession non interrompue du même fief. La justice de cette terre a été anciennement fort divisée. Saint-Marcel fut autrefois le séjour de plusieurs seigneurs, dont quelques-uns étaient considérables tant par leur naissance que par leurs possessions. Aujourd'hui le marquis de Bernis[1], mon frère, est seul possesseur de cette

[1] Charles-Philippe-François de Pierre, marquis de Bernis, baron des États de Languedoc, né le 12 février 1714, fut page du Roi en sa petite écurie en 1729, puis cornette au régiment de Stanislas-Roi, où il servit

terre, qui, par son étendue et la beauté du paysage, est une des principales du Vivarais. Le Roi, par des lettres patentes enregistrées contradictoirement au parlement de Toulouse, a érigé cette terre en marquisat sous la dénomination de *Pierre-Bernis*.

Mon nom de famille (car il n'appartient qu'aux princes de sang royal de dire : ma maison) est *de Pierre,* en latin *Petri*. Ce nom est fort ancien dans la province de Languedoc ; il est cité avec distinction dans l'histoire de la première croisade[1]. Le nom de Bernis a toujours été porté, depuis quatre siècles, par les cadets de ma famille, qui n'ont jamais cessé de prendre dans leurs titres la qualité de seigneurs de cette terre, située entre Nîmes et Lunel. Cette attention de leur part marque dans l'origine le soin qu'ils avaient de conserver leurs droits sur cette possession, laquelle était entrée dans la famille de leurs ancêtres, en 1245, par un mariage[2].

Au reste, je ne prétends point faire ici notre généalogie. J'ai su toute ma vie mieux qu'un autre apprécier le mérite fortuit de la naissance. J'aurai occasion, dans la suite de

jusqu'en 1744, et siégea ensuite aux États de Languedoc, où il joua un rôle important. Il épousa, le 1er juin 1746, Renée d'Arnaud de la Cassagne, et obtint l'érection de ses terres en marquisat en avril 1751. Il mourut le 17 mars 1774, à l'âge de soixante ans. Il avait acheté, en 1765, la baronnie de Castelnau de Bonnefonds, qui lui donnait droit d'entrée aux États. (Voir sur ses armes et sur sa substitution à la famille de Blou : *Armorial des États de Languedoc,* par Gastelier de Latour. Paris, 1767. In-4°.)

[1] Voir l'Introduction.

[2] Les seigneuries de Saint-Marcel d'Ardèche, de Saint-Étienne de Dions et de Saint-Julien du Colombier en Vivarais, érigées en marquisat en 1751 sous le nom de Pierre-Bernis, entrèrent dans la famille de Pierre en 1380 par le mariage de Bertrand de Pierre, damoiseau de Nîmes, avec Catherine de Saint-Marcel (actes de 1413 et de 1435). Avec ces terres Catherine de Saint-Marcel avait apporté la seigneurie de Bernis, dont le nom passa à Bertrand de Pierre, son fils cadet, dont la branche subsista jusqu'en 1550 à Sauset.

ces Mémoires, de m'expliquer sur ce qui concerne la noblesse. Ceux qui voudront connaître plus particulièrement mon origine n'ont qu'à lire l'article de Moréri qui me concerne : il est fait avec simplicité et vérité ; il est établi sur les titres les plus incontestables[1]. Je me contenterai donc de dire ici que pour l'honneur de ma race, mes aînés ont été de grands seigneurs[2] ; que les cadets, dont je descends, ont été distingués par leur fidélité à leurs princes, par leur attachement à la religion catholique, par leurs services militaires et par la plus exacte probité. Ma branche, en particulier, a un avantage considérable, c'est de n'avoir jamais altéré par aucune mauvaise alliance la pureté de son origine. Ma grand'mère paternelle était si bonne demoiselle qu'elle m'a donné une double descendance de la maison royale et des alliances avec les plus grandes familles d'Europe[3]. C'est ce qui est amplement détaillé dans mes preuves de l'Ordre du Saint-Esprit[4].

[1] Il existe un tirage à part de cette généalogie d'après l'édition de Moréri de 1759. 23 p. Petit in-4°.

[2] Branche aînée, dite des Ports, laquelle a formé deux rameaux : celui de la Loubatière, encore subsistant et représenté par sept descendants mâles à la sixième génération depuis son détachement, à la vingt et unième depuis 1098, et celui de l'Antissargue, tombé en quenouille.

[3] Élisabeth de Blou-Laval, fille de Jean-Antoine de Blou, seigneur de Laval, Saint-Andéol, Baladun, mestre de camp d'infanterie, et de Claude-Catherine de Rochemore. La famille de Blou était alliée à celles de la Ferté-Senneterre, de Gourdon, de Laval-Montmorency, de Laval-Loué, de Rohan et d'Albret. La famille de Rochemore était alliée aux Saint-Félix, aux Riqueti-Mirabeau, etc. Voir sur la famille de Blou : *Album du Vivarais*, p. 193; *Armorial des États de Languedoc*, par GASTELIER, p. 106. Les de Blou portaient d'argent au cyprès de sinople écartelé au deux et trois de gueules, parti d'azur à trois roses d'or mises en pal.

[4] Voir le discours adressé au Roi, au chapitre tenu dans le cabinet de Sa Majesté à Versailles, le jour de la Pentecôte, 14 mai 1758, par le comte de Saint-Florentin, chancelier des Ordres, pour la réception de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit de l'abbé comte de Bernis :

« Sire, monsieur l'abbé comte de Bernis, après avoir rempli les preuves « de religion et de noblesse prescrites par les statuts, a remonté ces der-

Mon père, qui était né avec tous les avantages qui conduisent ordinairement un gentilhomme à la grande fortune, faute de conduite et de patience, ne tira aucune utilité de vingt ans de service[1]. Né pour la guerre et pour la société, il eut la réputation stérile de bon officier et d'homme aimable; il demandait en 1704 un régiment de cavalerie; on lui en offrit un d'infanterie; il le refusa et quitta le service après avoir mangé cent mille écus.

Ma mère, Élisabeth du Chastel de Condres[2], qui avait été mariée comme héritière, à cause de l'exhérédation de son frère aîné, fut réduite à une légitime modique par la découverte d'une substitution ignorée, qui assurait tous les biens de sa famille aux mâles. Elle n'apporta donc qu'une terre peu considérable, un nom très-ancien, de belles alliances, beaucoup d'esprit et de vertu, du goût pour les lettres, mais peu de talents pour rétablir les affaires d'une maison. Mon père, qui conseillait très-bien ses amis, avait toujours pris de mauvais conseils pour lui-

« nières jusqu'à quatre cents ans par une filiation bien établie, qui fait voir « une noblesse ancienne et sans mésalliances. Il a terminé ces preuves par « celles qu'il a ci-devant produites pour être comte de Lyon, dans les- « quelles les commissaires de ce chapitre déclarent que ses ancêtres étaient « connus dès l'an 1116, tous qualifiés damoiseaux et chevaliers, possédant « plusieurs baronnies des États de Languedoc, notamment celles de Pierre- « fort, de Castries et de Ganges.

« A tous ces avantages monsieur l'abbé de Bernis en ajoute un bien plus « flatteur pour lui : c'est l'honneur d'avoir avec Votre Majesté les parentés « insérées dans ses preuves de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. »

[1] Joachim de Pierre, page du Roi en sa grande écurie en 1686, capitaine de cavalerie au régiment de Cayeux par commission de 1688, y sert dix-sept ans, épouse en 1697 Marie-Élisabeth du Chastel, fille de Christophe du Chastel, baron de Condres, et de Louise du Chastel, baronne de Châteauneuf, et meurt en 1744.

[2] Marie-Élisabeth, fille de Christophe de Chastel de Condres, seigneur de Bellisande, Châteauneuf, le Monestier, et de Louise de Chastel, fille de Claude de Chastel, seigneur de Châteauneuf. Les de Chastel portent de gueules à la tour d'argent donjonnée et maçonnée de sable, surmontée d'un croissant d'argent. (*Arm. du Languedoc*, de M. DE LA ROQUE. T. Ier.)

même ; il avait abandonné pour un peu d'argent comptant dont, par parenthèse, il faisait grand cas, des droits assurés sur les biens considérables des vicomtes *Gourdon* et *de Blou-Laval.* Réduit à un revenu fort médiocre, il conserva sa gaieté et ne perdit pas le ton du monde dans la retraite. Gai chez les autres, de mauvaise humeur chez lui, il traita durement ses filles, fit un dernier effort pour donner de l'éducation à ses deux fils; mais il refusa ensuite avec dureté d'acheter à l'aîné un emploi convenable dans le militaire. Cette espèce d'inhumanité a cassé le col à mon frère, né avec tous les talents nécessaires pour la guerre, avec de l'esprit et une force de corps qui lui eût fait encore plus d'honneur au temps de la chevalerie que dans ce siècle. Il aurait pu parvenir à tout.

Mes sœurs ne furent pas mieux traitées que mon frère. L'aînée, condamnée par son père au cloître, n'évita la rigueur de cet arrêt que par les charmes d'une figure agréable et la réputation d'un esprit doux et orné : ces avantages la firent demander sans dot par le marquis de *Narbonne-Pelet,* chef de cette ancienne et illustre maison [1]. Ma seconde sœur, qui n'était douée que d'un bon cœur, a eu le mérite de refuser d'être religieuse pendant que son père voulait l'y contraindre, et d'avoir pris volontaire-

[1] (8 septembre 1728). Claude de Pelet, baron de Salgas, lieutenant au régiment de Saint-Simon, fils de François Pelet et de Lucrèce de Brignard de Montarnaud, n'appartenait pas, comme le dit l'auteur des Mémoires, à la branche aînée de la famille. Il descendait de Guillaume Pelet, prieur de Lunel, fils de Guillaume Pelet, seigneur de la Verrune, qui, ayant quitté l'état ecclésiastique, épousa, le 12 avril 1241, Antoinette de la Planque, dame de la Carrière. La généalogie de cette branche a été omise par Moréri. Sa femme, Françoise-Hélène de Pierre de Bernis, mourut à Alby, le 6 septembre 1783, dans sa quatre-vingt-troisième année. Les Pelet de Salgas portaient d'azur à trois chevrons d'argent accompagnés de trois étoiles d'or, deux et une, au chef cousu de gueules, qui est de la *Mare de Salgas;* parti azur à deux épées passées en sautoir, d'argent, aux garde set poignées d'or, qui est de *Planque,* sur le tout de Pelet.

ment ce parti, lorsqu'elle est devenue maîtresse de son sort[1]. Pour moi, je n'ai que des grâces à rendre à mon père. Il n'a rien refusé à ma première éducation, et lorsqu'il a diminué les secours qu'il m'accordait, j'ai trouvé en moi-même des ressources et j'ai volé de mes propres ailes. Je respecte donc et je chéris la mémoire de mon père : mon souverain bonheur serait de le posséder encore, de partager avec lui ma fortune dont il n'avait jamais douté, et de jouir de la société de l'homme le plus gai, le plus éloquent et de la meilleure compagnie que j'aie rencontré à Paris, à la cour et dans les pays étrangers.

[1] Gabrielle-Élisabeth de Pierre, religieuse à Val-Suauve ou Val-Sauve de Bagnols, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse d'Uzès.

CHAPITRE II

DE MON ENFANCE

Ma naissance pensa coûter la vie à ma mère, et j'ai souvent attribué, avec quelque apparence de raison, les infirmités auxquelles j'ai été sujet au long travail de son accouchement. Comme cadet, je fus nourri à la campagne, dans une maison rustique que j'ai revue souvent avec plaisir. Ma nourrice, qui était une bonne fermière, avait peu de lait. Elle m'accoutuma de bonne heure à manger du potage aux choux et au lard ; je dois peut-être à cette nourriture grossière la force de mes organes, qui ont résisté si souvent à de violentes maladies. L'intelligence ne tarda pas à se développer en moi. Si les facultés de la mémoire en sont la preuve, je me ressouviens très-distinctement du temps où je fus sevré, et la première de mes sensations fut l'étonnement que produisit en moi l'ombre des corps ; je regardais sans frayeur, mais avec une profonde surprise, ces espèces de fantômes qui se peignaient à la lumière, contre la muraille de ma chambre, et qui se raccourcissaient ou s'allongeaient d'une manière piquante pour moi, et que je ne pouvais comprendre. Il ne serait peut-être pas inutile à l'histoire de l'esprit humain de recueillir, avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les premières sensations et les idées naissantes des enfants. Dès que je pus marcher et promener mes yeux au-dessus, au-dessous et autour de moi, rien ne me frappa tant que le spectacle de la nature ; je ne me lassais point de con-

templer le ciel et les astres, d'examiner les changements successifs qui se font dans l'air, de suivre le cours des nuages et d'admirer les différentes couleurs dont ils se peignaient ; les rochers, les torrents, les arbres n'attirèrent pas moins mon attention. J'examinais non avec des yeux de naturaliste, mais de peintre, les insectes et les plantes. Il m'était assez ordinaire de passer les heures à parcourir les différents spectacles de la nature. Les remarques que je faisais dans mon enfance s'étaient tellement imprimées dans ma mémoire, que, lorsque j'ai cultivé la poésie, je me suis trouvé plus de talents et de fonds qu'un autre pour peindre la nature avec des couleurs vraies et sensibles.

Le caractère distinctif de mon esprit a donc été la réflexion ; j'ai réfléchi aussitôt que j'ai pensé. Ce n'est pas que je n'aie été enfant avec ceux de mon âge ; mais je préférais, dès l'âge de six ans, à tous les amusements, le plaisir d'écouter les gens qui parlaient bien ; mon père était souvent étonné que je restasse auprès de lui quand il m'était libre d'aller polissonner avec mes camarades. Cette singularité commença à me faire une réputation d'esprit qui s'accrut encore par des réflexions qu'on trouva au-dessus de mon âge. Je ne répéterai point ici les bons mots de mon enfance. Je les ai trouvés froids et insipides lorsqu'on me les a répétés, mais il est cependant vrai qu'un enfant est au-dessus des autres lorsqu'il a plus d'idées que ceux de son âge.

Ma mère, qui était fort pieuse, et qui avait assez d'esprit pour enseigner la vertu sans y mêler des petitesses, m'imprima de bonne heure l'amour et la crainte de Dieu ; ce sentiment n'a jamais été effacé. Je n'ai jamais rien tant aimé que Dieu, quoique dans ma jeunesse j'aie aimé assez de choses très-vivement et même assez follement. Je dois

donc à ma mère l'amour de la religion, et à mon père, qui n'était pas dévot, mais qui avait l'âme élevée, la noblesse des sentiments et l'attachement à l'honneur. On m'avait destiné à être chevalier de Malte : cette profession militaire, à laquelle j'étais voué dès le berceau, avait tourné toutes mes inclinations du côté de la guerre. Ce goût de mon enfance n'est pas entièrement détruit; j'ai souvent trouvé dans mon esprit beaucoup de vues relatives à l'art militaire, et j'ai quelquefois regretté qu'il ne fût plus de mode de mettre les cardinaux à la tête des armées.

Je finirai le détail de mon enfance par deux réflexions que mille gens ont faites, mais qui n'en sont pas moins importantes. Je suis né avec beaucoup de courage, d'esprit et de force de corps, et cependant les contes puérils des nourrices et des femmes de chambre m'avaient inspiré une frayeur ridicule des revenants et des sorciers. J'ai plus craint, pendant vingt ans de ma vie, les morts que les vivants. La raison ni l'instruction n'auraient pas seules calmé cette frayeur ridicule, mais machinale. Je dois la cure de cette maladie à une aventure qui trouvera sa place ailleurs si je m'en ressouviens. La seconde réflexion que j'ai à faire, c'est que rien n'est si dangereux pour les mœurs et peut-être pour la santé que de laisser les enfants trop longtemps sous la tutelle des femmes de chambre ou même dans la société des demoiselles élevées dans les châteaux. J'ajouterai que les plus sages d'entre elles ne sont pas toujours les moins dangereuses. On ose avec un enfant ce qu'on aurait honte de risquer avec un jeune homme. J'ai eu besoin de tous les sentiments de piété que ma mère avait gravés dans mon âme pour préserver ma jeunesse d'une trop grande corruption de mœurs.

CHAPITRE III

DE MON ÉDUCATION

Ma mère me donna les premières instructions du christianisme et les premières notions de lecture et d'écriture. Bientôt après on mit auprès de mon frère et de moi un précepteur, honnête homme et instruit. J'appris de lui les principes de la langne latine, et je lui dois le goût que j'ai conservé pour la lecture des bons livres. Dès que je sus lire et prononcer, la cadence et l'harmonie des vers frappèrent mon oreille; je balbutiai des rimes avant que de savoir écrire en prose; on s'en aperçut et l'on m'ôta soigneusement les livres de poésie. Ma mère, dont le père était le premier chansonnier de son canton, avait un peu plus d'indulgence pour mes petits talents; je lui montrais en cachette mes productions, elle avait la bonté et la patience de les corriger. Son étonnement était très-grand de voir que mes vers étaient hérissés de mots gaulois, et elle ne pouvait comprendre pourquoi je me servais de termes vieillis depuis plus de cent ans. Je n'avais garde de lui découvrir la source de mon érudition : c'était un vieux Ronsard, que j'avais caché sous mon lit, à qui je devais ces belles connaissances. Il fut donc mon premier maître en poésie, mais il ne fit de moi qu'un ingrat. J'ai évité soigneusement toute ma vie de lui ressembler. On prétend que je fis des vers assez passables, lorsque l'infante d'Espagne, aujourd'hui reine de Portugal, fut renvoyée à

Madrid[1]. Ce qu'il y a de singulier dans ce talent marqué de si bonne heure pour la poésie, c'est qu'à mesure que j'avançais dans la carrière des études, mon goût pour la versification s'affaiblit et s'éteignit même entièrement. Il ne se réveilla qu'à l'âge de dix-huit ans, comme on le verra dans la suite.

J'ai dit qu'on m'avait donné un précepteur honnête homme. Il me quitta au bout de deux ans pour aller prendre des degrés dans la Faculté de médecine de Paris. Ce galant homme, nommé Lejeune, fut remplacé par un séminariste, dont une dévotion mal entendue avait échauffé la tête déjà rétrécie tant par la nature que par l'éducation. Ce bon personnage me faisait jeûner au pain et à l'eau la veille des grandes fêtes, m'ordonnait de laisser la moitié de mon dîner pour mon bon ange, me faisait faire l'oraison quatre fois par jour à genoux sur des pointes de fer, m'ordonnait de porter des bracelets de même métal également pointus, me donnait la discipline, non pour me corriger, mais pour me nourrir dans l'esprit de pénitence. Ç'aurait été un grand crime de se plaindre, et ce crime aurait été puni très-sévèrement. Mes parents ne furent instruits de mes secrètes austérités que par les abcès qui me vinrent aux genoux et aux poignets. On renvoya ce pieux extravagant, et je passai successivement sous la domination de trois ou quatre autres précepteurs ignorants, brutaux ou libertins. J'avertis ici les pères et les mères qu'ils devraient

[1] Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, née le 30 mars 1718, accordée au roi de France par traité signé à Madrid le 25 novembre 1721, renvoyée de Versailles le 5 avril 1725 et remise le 17 mai suivant aux envoyés du Roi Catholique, épouse, le 19 janvier 1729, Joseph-Pierre-Jean-Louis, prince du Brésil, proclamé roi de Portugal après la mort de son père, Jean V, le 31 juillet 1750.

défendre aux précepteurs de leurs enfants de les corriger par le fouet, la discipline.

Sans être plus espiègle qu'un autre, j'ai passé trois ans sous les verges. La colère, enfin, me transporta, et après avoir médité vainement plusieurs projets de vengeance, la tête pleine du *Comte de Gabalis*[1], livre que je croyais contenir tous les mystères de la cabale, je résolus enfin de me vouer aux puissances de l'enfer, de devenir un grand magicien et de transformer mon indigne précepteur en pierre ou en arbre; dans cette résolution, je me levai un jour à quatre heures du matin, j'allai dans un lieu solitaire au point du jour ; je fis toutes mes invocations et conjurations, mais inutilement. Rien ne parut. Alors croyant que l'ange des ténèbres m'apparaîtrait plus aisément dans l'obscurité, je descendis au fond d'une cave, non sans quelque frayeur. Mon saisissement devint bien plus fort lorsque, ayant commencé à haute voix mon invocation, il sortit de dessous les tonneaux, avec un grand bruit, un chat noir qui passa en miaulant entre mes jambes, et que je pris pour le diable. Les cheveux se dressèrent sur ma tête, et je m'enfuis avec précipitation, croyant avoir tout l'enfer après moi. Cette aventure me rendit rêveur. Les remords suivirent la réflexion; je me confessai d'abord à ma mère, qui ne manqua point de me faire grand'peur de l'énormité de mon crime; elle était trop instruite cependant pour ne pas savoir l'apprécier. Je n'avais que sept ans, on me fit confesser à un grand vicaire, et je fus absous. Je n'ai pas eu depuis cette époque beaucoup de goût pour les enchantements.

[1] *Le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes,* par l'abbé DE MONTFAUCON DE VILLARS. Paris, Cl. Barbin, 1670, in-12. On peut voir dans les *Mémoires de madame du Hausset* (éd. Didot, p. 104, 105, 138) que l'abbé de Bernis n'était pas entièrement corrigé de sa crédulité.

Rebuté de l'éducation domestique, mon père résolut de m'envoyer au collége des Barnabites du Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, petite ville connue par quelques antiquités très-remarquables[1]. Je ne puis me dispenser de faire une réflexion. La profession de précepteur devrait être la plus honorée, comme elle est la plus importante; mais ceux qui remplissent cet emploi sont regardés tout au plus comme les premiers domestiques de la maison ; leurs gages, très-médiocres, leurs récompenses, ou nulles ou incertaines ; comment trouver à ce prix des hommes capables de former l'esprit et le cœur des jeunes gens? L'éducation domestique a encore beaucoup d'autres inconvénients : elle nourrit la vanité dans les enfants; ils se croient de meilleure maison par là qu'ils l'entendent dire à leurs parents et à leurs valets ; leurs idées se rétrécissent dans le cercle borné des conversations de leurs père et mère ; en un mot, je préfère l'éducation des colléges à l'éducation domestique, parce que, dans les colléges, on est également corrigé par les leçons des supérieurs et des camarades ; ces derniers ne passent aucun ridicule, aucun faux air ; ils accoutument aux égards réciproques et préparent l'esprit à se soumettre à différents tons et à se plier à la diversité des humeurs, des usages et des caractères. On prétend que dans les colléges les mœurs ne sont pas si en sûreté que dans les maisons particulières : je

[1] Y avait-il deux colléges à Bourg-Saint-Andéol, un de Barnabites et un d'Oratoriens, ou, ce qui est plus probable, les Oratoriens fournissaient-ils seulement des professeurs? C'est ce qu'indiquerait la note de la page 367 du tome II de la *Vie de M. Olier*, par M. Faillon. Bourg-Saint-Andéol est une petite ville du Vivarais, à deux lieues sud de Viviers, sur l'Ardèche et aux bords du Rhône. La principale curiosité est un bas-relief dans lequel le Père Guillemeau, provincial des Barnabites, voulait distinguer le dieu Mithra. (Voir *Mém. de Trévoux*, févr. 1724, p. 297.) Un grand nombre de dissertations ont été publiées sur ce bas-relief.

crois cette opinion peu juste; les valets et les servantes sont plus à craindre que des camarades, parce qu'ils sont moins surveillés. Je puis me citer pour exemple : j'ai conservé dans les colléges et les séminaires des mœurs très-pures et une grande piété jusqu'à mon entrée dans le monde.

On m'envoya donc au collége des Barnabites, à l'âge de dix ans. J'y fus toujours le premier de ma classe, et je dois dire, plus à ma honte qu'à ma louange, que j'employais pour y réussir une méthode dont je me suis servi depuis. Cette méthode flattait et nourrissait un certain fonds de paresse, d'amour-propre, d'émulation qui sont également dans mon caractère. Toutes les fois que, dans le cours de mes études, je trouvais des égaux, des rivaux et des supérieurs, je travaillais sans relâche nuit et jour, jusqu'à ce que je fusse parvenu à les mettre derrière moi; alors satisfait d'avoir la première place, je me contentais de la conserver par un travail facile, sans m'occuper d'en mériter une plus élevée.

Je fis de bonnes études aux Barnabites, et un jour que je ne savais que trouver pour remplir ma lettre, en écrivant à mon père, n'ayant plus l'espoir de la croix de Malte, je voulus la remplacer par celle des évêques. J'annonçai ma vocation pour l'état ecclésiastique. On me répondit de l'examiner sérieusement; je prétendis avoir fait mes réflexions : on me mit en retraite pendant un mois dans un séminaire, et je fus tonsuré dès l'âge de douze ans. Dix-huit mois après, mon père m'envoya au collége des Jésuites à Paris, comme on le verra par la suite.

CHAPITRE IV

DE MON VOYAGE A PARIS

J'ai dit que mon père avait ruiné ses affaires. Il avait cependant résolu de donner à mon frère et à moi une éducation convenable, et, pour en avoir les moyens, il prit le parti d'écrire au Cardinal de Fleury [1], avec qui il avait été fort lié dans sa jeunesse; mais il avait peu suivi cette liaison depuis que le Cardinal était devenu principal ministre. Mon père écrivait assez noblement, et savait parler misère sans demander l'aumône : sa lettre au Cardinal produisit plus qu'il n'en avait espéré. Cette Éminence répondit qu'elle n'avait point oublié l'ancienne amitié, qu'elle se ressouvenait des malheurs arrivés à mon père, que ses enfants étaient bien jeunes, et elle bien vieille pour pouvoir espérer de leur être utile; mais que cependant, comme j'étais entré dans l'état ecclésiastique, il fallait m'envoyer finir mes études au collége des Jésuites de Paris, et ensuite au séminaire de Saint-Sulpice; que lorsque j'aurais atteint l'âge de dix-huit ans, elle demanderait au Roi une abbaye, et qu'au moyen de cette grâce je pourrais aider ma famille. En conséquence de cette réponse, mon père se détermina à envoyer mon frère aux

[1] André-Hercule de Fleury est né à Lodève le 22 juin 1653. Il fut aumônier de la Reine en 1676, évêque de Fréjus le 1er novembre 1698, précepteur du roi Louis XV par codicille du testament de Louis XIV en 1715, ministre d'État en 1726, cardinal le 11 septembre 1726, et mourut à Issy le 29 janvier 1743.

pages du Roi pour y faire ses exercices[1], et moi au collége de Louis-le-Grand. Je dois ma fortune à cette détermination. Si j'étais resté en province, j'aurais vieilli grand vicaire de Viviers, brillant dans ce diocèse et inconnu au reste du monde.

Mon père, le jour de mon départ, après m'avoir embrassé sans aucune marque extérieure d'attendrissement, me dit ces paroles, qui se gravèrent dans mon âme à mesure qu'il les prononçait : « Mon fils, vous allez dans un pays où j'ai beaucoup vécu; je ne vous y serai pas inutile encore. J'aurais bien voulu vous y conduire, mais je suis trop vieux. Souvenez-vous que dans ce pays-là, vous trouverez beaucoup d'égaux et un grand nombre de supérieurs. Faites-vous aimer des premiers, et ne soyez jamais familier avec les autres : sachez les respecter, mais ne soyez jamais leur complaisant. Apprenez à obéir, mais souvenez-vous que vous n'êtes pas fait pour être le valet de personne. Si la crainte de Dieu ne vous éloigne pas du commerce des femmes, craignez du moins d'y perdre votre santé. » En disant ces paroles, il m'embrassa de nouveau, et vit d'un œil sec monter mon frère et moi dans la voiture qui nous conduisit à Paris, sous la garde d'un vieux valet de chambre.

J'arrivai aux Jésuites au mois d'août 1729[2]. Ma prétention était d'entrer en rhétorique après les vacances; le

[1] Philippe-Charles-François de Pierre, né le 12 février 1714, a été reçu page du Roi en sa petite écurie en 1729. Voir les *Grands Écuyers de France*, de M. DE BARTHÉLEMY.

[2] Voir sur l'état du collége Louis-le-Grand en 1729 : *Histoire du collége Louis-le-Grand*, par M. G. EMOND, Paris, 1845, in-8°. Il semble, d'après un passage de la *Lettre sur les sourds-muets* (DIDEROT, *Œuvres complètes*, Éd. ASSÉZAT, t. I, p. 383), que Diderot ait été au collége avec Bernis : il est vrai que ce passage est en contradiction avec les *Mémoires de madame de Vandeul*, qui prétend que son père a été élevé au collége d'Harcourt. (*Ibid.*, I, XXXI.)

préfet, ayant examiné ma capacité, ne me jugea pas digne d'entrer en troisième. Mon amour-propre fut blessé de ce jugement; je me mis à étudier avec tant d'application, me dérobant les heures de sommeil, lisant et écrivant au clair de la lune, qu'enfin, au bout de deux mois, on me permit d'être examiné pour la rhétorique, et je fus reçu dans cette classe sans difficulté. Il est vrai que je n'y fus pas d'abord au premier rang; mais au bout de trois mois d'application je gagnai les premières places, et, selon ma méthode ordinaire, je m'endormais sur mes lauriers dès que je n'avais plus de rivaux à craindre, me réveillant de temps à autre lorsque mes camarades, à force de travail, menaçaient de prendre ma place. L'amour-propre me valut un autre succès : j'arrivai à Paris avec l'accent languedocien; les plaisanteries de mes camarades me le firent perdre dans trois mois. Ces exemples et mille autres prouvent que si l'amour-propre est la racine de tous les vices, il est aussi l'aiguillon de toutes les vertus.

Je fis ma rhétorique sous les deux plus fameux professeurs qui eussent paru depuis longtemps : le Père Porée[1] et le Père la Sante.

Le premier était un des hommes les plus respectables que j'aie connus; on l'aimait comme son père, on le respectait comme son maître; il connaissait les anciens, il en faisait sentir mieux qu'un autre toutes les beautés; cependant le goût moderne l'entraînait dans ses ouvrages, sans qu'il dominât jamais dans ses leçons. Il aimait passionnément le théâtre, il était excellent acteur; son âme,

[1] Charles Porée, né le 14 septembre 1675, à Vendes, près de Caen, entra en 1692 dans la Société de Jésus, et, à partir de 1706, tint à Louis-le-Grand la chaire de rhétorique. Il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 1741. Consulter Moréri, *Voltaire et ses maîtres*, par M. A. Pierron, 1 vol. in-12, et le livre de M. Emond, déjà cité.

qui se peignait dans tous ses gestes, faisait disparaître l'art du déclamateur. A tous ses talents, il joignait des vertus simples et sublimes. C'était un saint fort sévère pour lui-même, très-indulgent pour les autres. Son collègue, le Père la Sante[1], avait beaucoup d'imagination, le style plus nombreux et plus fleuri que celui du Père Porée; gai et même un peu bouffon, il courait après les bons mots, et se faisait aimer, mais pas assez craindre. Ce bon Père, au bout de mon année de rhétorique, me proposa d'entrer dans la Société des Jésuites; j'en fis confidence au Père Porée, qui m'en dissuada, en me disant : « Mon enfant, cela ne vous convient pas; vous serez un jour une colonne et une lumière de l'Église. » Dieu veuille que cette opinion soit justifiée!

Un autre Jésuite fort célèbre avait aussi une très-grande opinion de moi. C'était le Père de Tournemine, homme de qualité et le plus laid de son siècle[2]. Ce Jésuite avait des connaissances superficielles, mais assez étendues, ce qui le fit ranger pendant quelque temps dans la classe des savants; son imagination était vive et singulière; son zèle le portait de préférence à convertir les incrédules; sa chambre était pleine d'esprits forts, de déistes et de matérialistes : il n'en convertissait guère, mais il avait le plaisir

[1] Gilles-Anne-Xavier de la Sante, né près de Redon le 22 décembre 1664, entra dans la Compagnie de Jésus vers 1690 et mourut à Paris en 1762. Voir ses œuvres dans QUÉRARD, *France littér.*, IV, 581.

[2] René-Joseph de Tournemine, d'une ancienne et illustre famille de Bretagne, fils de Jean-Joseph de Tournemine, baron de Camsillon, et de Marie de Coëtlogon, naquit à Rennes le 26 avril 1661, fit profession dans la Compagnie de Jésus le 2 février 1695. Appelé à Paris, il fut mis à la tête des *Mémoires de Trévoux*, devint en 1710 bibliothécaire de la maison professe de Paris et mourut le 16 mai 1739. Voir la liste de ses œuvres, comprenant plus de cinquante numéros, dans MORÉRI, *Dict.*, et dans la *Bibl. de de Backer.*

de discuter, de disputer et de passer une partie de sa vie avec des gens d'esprit.

Ma vie au collége fut des plus édifiantes; mon enfance avait été fort sérieuse; ma réputation de sagesse était telle qu'on me confiait la conduite des jeunes gens qui n'avaient pas la permission de sortir du collége, ni d'aller se promener en ville les jours de congé. Cette commission me donna souvent beaucoup de peine et d'inquiétude; mais je la remplis avec l'approbation de mes supérieurs et sans perdre l'amitié de mes camarades.

Avant de quitter ce sujet, je dois rapporter ici un fait assez singulier. Nous expliquions, sous le Père Porée, le second livre de l'*Iliade* d'Homère; ce livre, imprimé séparément, était le seul exemplaire de ce poëte qui fût entre nos mains. Le Père Porée, nous faisant composer en vers grecs, nous donna pour thème, en prose latine, un texte tiré du quatrième livre de l'*Iliade*. En rêvant la nuit sur les vers grecs que j'avais à faire, je crus être venu à bout de ma version, et je répétai souvent dans ma mémoire les vers grecs que je venais de composer, afin de m'en souvenir à mon réveil. En effet, j'écrivis en m'éveillant les quatre premiers vers de cette version, ayant parfaitement oublié les autres. Ma composition faite, je la remis au Père Porée, lequel fut fort étonné de trouver que ces quatre premiers vers étaient entièrement d'Homère. Il crut d'abord que j'avais copié ces mêmes vers, mais il fut pleinement convaincu que je n'avais aucune connaissance de ce livre de l'*Iliade*. Le cardinal de Polignac, qui ne haïssait pas le merveilleux, m'a raconté que même chose lui était arrivée, et d'une manière plus surprenante encore. Les philosophes n'ont point assez examiné sérieusement les fonctions de l'âme pendant le sommeil.

Je finis ma rhétorique par un coup d'éclat : je pronon-

çai dans le grand réfectoire, en présence des plus savants Jésuites, un discours latin dans lequel j'essayai de prouver combien l'éloquence était au-dessus de la philosophie. Ce discours eut un grand succès, et causa une espèce de schisme entre les rhétoriciens et les philosophes. On répondit à mon discours. Je demandai à répliquer; mais le Père principal, craignant la fermentation de cette dispute, me condamna au silence. Cette querelle finit par des coups de poing donnés et reçus : les philosophes étaient les plus forts, mais non pas les plus nombreux. Je sortis du collége après ce bel exploit, emportant dans mon cœur une vive reconnaissance pour l'éducation que j'avais reçue aux Jésuites. Ce sentiment ne s'est point effacé : j'aurai occasion, dans la suite, de dire ce que je pense de cette Compagnie, qui fait aujourd'hui tant de bruit en Europe.

Je finirai cet article par quelques réflexions. Pourquoi employer dix ans entiers à apprendre très-imparfaitement la langue latine aux enfants? Dans un âge plus avancé, ils sauraient plus de latin au bout de six mois qu'on n'en apprend au collége après plusieurs années. Pourquoi les enfants, n'étant pas de la même condition, ni destinés aux mêmes emplois, sont-ils assujettis à la même éducation? Ne vaudrait-il pas mieux montrer l'arithmétique au fils d'un marchand, par exemple, que de lui enseigner à faire des vers grecs et latins? Je voudrais que chacun fût élevé selon son état, et relativement aux emplois qu'il doit remplir dans la société. Je ne vois que trois points d'instruction qui dussent être communs à tous les hommes : la religion, par laquelle seule on peut être sauvé; l'étude des lois, par laquelle on défend son propre bien et celui des autres; enfin la médecine, par laquelle on peut espérer de conserver sa santé. Tels sont, ce me semble, les objets les plus essentiels, mais souvent les plus ignorés.

J'estime l'étude des langues savantes, elles donnent la clef de tous les trésors de l'antiquité; mais cette étude n'est point aussi utile à tous les hommes que le serait celle des langues vivantes. Chaque état, chaque profession me paraissent exiger un plan d'éducation propre, particulière et relative.

J'entrai en 1731 au séminaire Saint-Sulpice pour y étudier en philosophie et en théologie.

CHAPITRE V

DE MON ENTRÉE AU SÉMINAIRE

Le séminaire de Saint-Sulpice [1] et le collége de Louis-le-Grand passaient, dans le temps dont je parle, pour les deux écoles les plus célèbres; la plus haute noblesse y était élevée. C'est un grand avantage. Il en résulta, pour moi, d'être lié avec ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume : ces liaisons de jeunesse ne s'oublient jamais et se renouent aisément. On aime à se rappeler ses jeunes années, et peut-être aussi qu'on aime toujours ce qu'on a aimé dans l'âge de la candeur et de la bonne foi.

Je trouvai à Saint-Sulpice un ton et des manières toutes différentes de celles des Jésuites : cette compagnie de prêtres, dépendants d'un supérieur général, affecte la plus grande simplicité et un ton de charité qui n'est pas toujours accompagné d'une grande ouverture de cœur. Mon caractère, en tout temps fort décidé, n'a jamais été inflexible, et j'ai su me plier à tous les usages et à tous les tons, tout en conservant la façon de penser qui n'a jamais été commune. Je fus aimé au séminaire, comme je l'avais été au collége, par ma franchise, ma vérité et ma gaieté.

[1] L'acte légal pour la fondation du séminaire de Saint-Sulpice fut passé par M. Olier, le 6 septembre 1645, autorisé par l'abbé de Saint-Germain, le 23 octobre, par lettres patentes royales registrées au Parlement de Paris, le 26 avril 1646, par lettres patentes du cardinal Chigi, le 3 août 1664.

Mes mœurs avaient toujours été pures et ma conduite régulière; mais après une retraite que je fis au séminaire, je me sentis saisi d'une dévotion extraordinaire et qui s'augmenta de jour en jour pendant un an. Cette ferveur, il faut en convenir, dut une partie de son feu à celui de mon âge et de la vivacité de mes passions; ma dévotion fut fort ambitieuse, elle dédaignait les pratiques ordinaires pour s'attacher à tout ce qu'il y avait jamais eu de plus sublime et de plus austère dans la vie des saints. Mes longues veilles, mes oraisons, mes abstinences, la contention perpétuelle de mon esprit allumèrent mon sang d'une manière fort dangereuse pour ma santé. Peu s'en fallut que je ne tombasse dans le pieux délire de certains mystiques; je touchais de fort près aux visions et aux extases; je sentais vers la région du cœur, lorsque j'étais en oraison, une chaleur presque insupportable. Je prenais ce feu intérieur pour celui de l'amour divin : j'espérais qu'un jour j'en mourrais consumé et qu'on trouverait mon cœur réduit en cendres. La vivacité de mon imagination, le vide de mon cœur qui avait besoin d'aimer, eurent beaucoup de part à ces pieux excès. Mes austérités furent très-grandes. Je n'en conseillerai pas la pratique aux jeunes gens. La flagellation, dont on fait beaucoup d'usage dans les communautés, me paraît une pratique aussi indécente qu'équivoque. Il est au moins douteux si cette austérité est plus propre à réprimer qu'à réveiller les passions.

J'étais donc au troisième ciel; un mot, un seul mot de mon directeur, qui était homme d'esprit, me précipita de cette haute sphère et me fit suivre un plan de dévotion plus simple et plus raisonnable. Ce directeur m'avait conseillé d'écrire mes résolutions et de lui en remettre le recueil pour l'examiner; mon imagination féconde, au lieu de remplir quelques feuilles, enfanta un volume. M. de

la Fosse [1] (c'était le nom du directeur) garda quinze jours mon manuscrit, et comme au bout de ce temps-là je fus chez lui pour le reprendre et savoir son sentiment, il me rendit froidement mon in-folio, en me disant : « Il y a quatre fautes de français dans la première page. » Ces paroles me refroidirent à l'excès : ce qui prouve qu'il faut prendre garde à ce qu'on dit aux jeunes gens doués d'un esprit vif, qui rassemblent rapidement les idées et savent en faire la comparaison.

Je fus à Saint-Sulpice, comme au collége, un exemple pour l'exacte observation des règles. Je me distinguai aussi beaucoup dans le cours de mes études de philosophie et de théologie; c'était moi qui faisais la conférence dans l'absence ou la maladie de nos maîtres. Cette espèce de supériorité ne fut point acquise par un grand travail; une conception facile supplée à l'application. Je travaillais d'abord beaucoup pour égaler ou surpasser mes camarades, et je m'arrêtais dès que j'y avais réussi. Il me restait donc bien des heures à remplir, je les employais à l'étude des belles-lettres. Cette étude m'acquit bientôt la réputation de bel esprit, et cette réputation me fut bien funeste; elle indisposa contre moi les vieux directeurs du séminaire, à qui l'étude des belles-lettres paraissait trop mondaine. La franchise avec laquelle je m'expliquais sur l'éducation bornée de Saint-Sulpice, sur les pratiques trop minutielles qui y étaient en usage, me fit taxer d'esprit indépendant et dangereux.

L'abbé Couturier, supérieur général [2], avait trop d'es-

[1] Voir sur M. de la Fosse, docteur de Sorbonne et sulpicien, sur ses opinions et sa conduite dans la Faculté de théologie, à propos de la bulle, les *Nouvelles ecclésiastiques*. — Années 1734-35-41-42.

[2] L'abbé Couturier, ami et conseil du cardinal de Fleury, exécuteur testamentaire de l'évêque de Mirepoix, supérieur du séminaire de Saint-

prit et trop d'usage du monde et des hommes pour me juger si sévèrement; mais comme c'était lui qui présidait au choix des évêques, par la confiance qu'avait en son discernement le cardinal de Fleury, il crut peut-être que, si j'étais placé dans l'Église, j'aurais moins de docilité que des gens d'un esprit borné et moins cultivé. Le Cardinal était vieux, l'abbé Couturier voulait conserver auprès de lui du crédit et de l'influence : il fit donner les abbayes et les évêchés à des personnes irréprochables comme mœurs. Jusque-là tout allait bien; mais en choisissant pour remplir les premières places de l'Église des esprits médiocres, il a rendu un mauvais service à l'épiscopat, et n'a pas rempli son objet, car les sots sont, pour le moins, aussi ingrats que les gens d'esprit; ils ne sont pas plus dociles, parce que l'entêtement et l'orgueil se placent ordinairement de préférence dans les têtes bornées.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Couturier, tout en me comblant de marques d'estime et d'amitié, me laissa perdre dans l'esprit du Cardinal. Il savait qu'on m'avait desservi; il fit semblant de le craindre. Il me conseilla, pour conjurer l'orage, un voyage dans ma famille, avec promesse de me recevoir dans son séminaire à mon retour. Je sentis le piége, mais il n'était pas en mon pouvoir de l'éviter. Cependant je pris des précautions si prudentes et si adroites que je m'étonne encore comment, dans un âge si peu avancé, j'avais déjà l'esprit si mûr et si réfléchi. Je m'abandonnai donc, par nécessité, aux conseils de l'abbé Couturier, qui écrivit les plus belles lettres du monde à mon père et à mon évêque. Je le liai d'ailleurs, par des

Sulpice et abbé de l'abbaye de Chaumes, mourut le 31 mars 1770, dans sa quatre-vingt-troisième année. « C'est, dit Barbier, un homme d'esprit et rusé, mais trop cafard pour être ministre en cour. » Voir sur lui les *Nouvelles ecclésiastiques*, passim, de 1734 à 1758.

paroles authentiques que je lui fis donner, à des personnes considérables de la ville et de la cour. Après avoir pris ces précautions, je me préparai à un voyage en Languedoc, qui ne devait être et qui ne fut en effet que de trois mois.

Il se présente ici quelques réflexions que je ne dois pas oublier. Le séminaire de Saint-Sulpice a été, est et sera longtemps la pépinière des évêques; mais l'éducation qu'on y donnait autrefois n'était propre tout au plus qu'à former des vicaires et des curés. L'amour et la pratique des petites choses y sont en grande recommandation; on y inspire une espèce d'horreur pour les grandes. On y accoutume les jeunes gens à la dissimulation par celle dont on use à leur égard. Si vous avez fait une faute, on ne vous en avertit que par des mots équivoques, auxquels l'étourderie de l'âge empêche qu'on fasse beaucoup d'attention; on y punit si sévèrement les manquements les plus légers, qu'on peut dire qu'il n'y a aucune proportion entre le châtiment et la faute. Une poularde mangée en cachette est un motif d'exclusion. Mais, ce qui est pis encore, c'est qu'après avoir été renvoyé du séminaire, vous êtes assurés de trouver les Sulpiciens pour ennemis. Ils croient justifier leur prévention en vous rendant perpétuellement de mauvais services. Comment est-il possible qu'on ait pu imaginer qu'il fallait être politique avec la jeunesse, et qu'il pût résulter un bien de l'art de rétrécir l'esprit et de resserrer le cœur? Aussi ai-je toujours vu que les caractères les plus faux réussissaient mieux dans ces maisons que les cœurs ouverts et sincères.

On doit avouer, à la louange des séminaires, qu'on y élève les jeunes ecclésiastiques dans une grande pureté de mœurs; j'entends dire que l'abbé Couturier a retranché beaucoup de petitesses et de momeries. Mais pour faire

des séminaires une véritable pépinière de grands vicaires, d'officiaux et d'évêques, il faudrait qu'il y régnât un ton plus élevé, plus de franchise et plus d'esprit de gouvernement; qu'on y cultivât l'éloquence, talent si nécessaire aux évêques et aux hommes en place; il faudrait surtout qu'au lieu de passer dix ans dans l'étude subtile, mais stérile, de la scolastique, on devînt plus savant dans la connaissance de l'Écriture sainte, des canons et de l'histoire ecclésiastique. La doctrine qu'on enseigne à Saint-Sulpice est assez exacte : elle tient le milieu entre l'école des Jésuites et celle de saint Thomas. Il est dommage que le jansénisme ait rendu suspect le séminaire de Saint-Magloire[1] : l'éducation y était plus élevée qu'à Saint-Sulpice, et c'était une bonne école pour former des sujets propres à l'épiscopat.

[1] Le séminaire de Saint-Magloire, fondé par les Pères de l'Oratoire vers 1620, ouvert en 1642 seulement, eut quelque temps Massillon pour directeur. Dès 1645 les séminaristes de Saint-Magloire professaient sur la grace des opinions suspectes. L'établissement auquel était unie l'abbaye de Saint-Magloire était situé en haut du faubourg Saint-Jacques. (Voir *Vie de M. Olier*, t. II, 111; III, 387, 392, et *Vie de Massillon*, par Marquez, Toulouse, 1768, in-8°.)

CHAPITRE VI

DE MON VOYAGE EN LANGUEDOC

Je fus à peine sorti du séminaire que la tentation d'aller au théâtre me prit, et j'y succombai. La Comédie française attendrit mon cœur, l'Opéra séduisit mes sens. Dès lors il s'alluma en moi une passion si vive pour les spectacles, que le plus grand sacrifice que j'aie fait en ma vie a été d'y renoncer. La fréquentation des spectacles produisit en moi une espèce de révolution d'idées et de sentiments, d'où je dois conclure qu'elle est toujours dangereuse pour les jeunes gens. Je crois même que l'Opéra ne doit être permis à aucun âge.

J'arrivai en Languedoc au mois de décembre 1734. Je trouvai chez mon père une mission établie qui soutint pendant quelque temps l'édifice déjà chancelant de ma dévotion. Le commerce des femmes commença à me paraître aimable; mon amour-propre fut flatté des louanges qu'elles donnaient à mon esprit et à ma figure. Mais je devais rentrer au séminaire de Saint-Sulpice; cette réflexion bridait mon cœur, tout prêt à m'échapper. Je passai trois mois dans les combats de l'innocence et des passions.

Une nuit que mon imagination plus échauffée que de coutume me tenait éveillé, je fus me promener sur une terrasse qui régnait au-dessus d'un jardin potager. Il faisait le plus beau clair de lune du monde, et la nuit était fort tranquille. La lumière de la lune qui se jouait dans

les arbres semblait former mille figures différentes. Je pensai en moi-même que c'était là l'origine d'une infinité de prétendues apparitions. Mon imagination, me rappelant alors toutes les histoires de mon enfance, commença à s'échauffer. Je jetai les yeux dans le jardin, et je crus voir distinctement une figure fort pâle, de grandeur naturelle, adossée contre un arbre, les mains croisées sur sa poitrine, et couverte de la tête aux pieds d'un voile blanc. La frayeur me saisit, malgré tous les raisonnements que je pus faire pour la dissiper. J'avais beau me dire que si c'était un esprit, il ne serait pas visible; que si c'était un corps, je n'avais rien à en craindre par l'éloignement où nous étions l'un de l'autre; et d'ailleurs, étant aussi fort et aussi nerveux que je l'étais, toutes les raisons n'empêchaient pas mes cheveux de se dresser et la sueur de m'inonder. Je m'efforçai cependant à contempler attentivement cette figure; plus je la regardais, plus les traits devenaient distincts; elle grandissait même à vue d'œil, ce que j'attribuais avec raison au trouble de mon imagination. Je demandai plusieurs fois, d'une voix forte, à cette espèce de fantôme, qui il était et ce qu'il faisait là. Son silence fut obstiné et effrayant. Mes genoux tremblaient sous moi, mais je résolus de connaître la vérité ou de périr. Je retournai dans ma chambre chercher un fusil, croyant toujours avoir le spectre derrière moi. Je revins sur le balcon avec mes armes; elles m'avaient donné de l'assurance, car je trouvai la figure diminuée de plusieurs pieds, et au même point où je l'avais vue en commençant d'avoir peur. Je l'interpellai encore plusieurs fois, la menaçant de tirer sur elle. Point de réponse. Alors, appuyant le bout de mon fusil sur la balustrade du balcon, parce que ma main était tremblante, je visai longtemps le fantôme, et je lâchai mon coup qui porta

tout entier sur l'arbre contre lequel le spectre était appuyé. Sa gravité n'en fut pas dérangée; alors, saisi d'une espèce de fureur mêlée de crainte, et résolu de pousser à bout cette aventure, je traversai dans l'obscurité tout le château, je descendis dans le jardin, j'aperçus ce prétendu esprit, je marchai à lui les cheveux hérissés et tous les muscles en contension. Je n'en étais qu'à quatre pas que je le voyais très-distinctement; je m'élançai sur lui et serrai très-étroitement l'arbre entre mes bras. Dès lors l'illusion se dissipa, je ne vis plus de fantôme. Mes sens se calmèrent; je cherchai tranquillement la cause de mon erreur. Je vis que l'arbre était dépouillé de son écorce et pourri dans le cœur, que la lumière de la lune le frappait et produisait cette blancheur à laquelle mon imagination ajoutait tout le reste. Il y a dans cette aventure autant de courage que de poltronnerie. Si je ne l'avais pas approfondie, j'aurais cru toute ma vie aux contes puérils des nourrices.

Au mois de mars, je revins à Paris dans la vue de rentrer au séminaire de Saint-Sulpice.

CHAPITRE VII

DE MON RETOUR A PARIS EN 1735.

L'abbé Couturier me reçut à bras ouverts, mais il me dit que je ne pourrais avoir d'appartement au séminaire qne dans huit jours; il me remit, de cette manière, de semaine en semaine pendant trois mois. Cette conduite ne m'étonna pas, je l'avais prévue; mais elle affligea ma famille. Les amis de mon père, qui n'eurent garde de soupçonner la bonne foi des Sulpiciens, pensèrent que c'était moi qui avais de la répugnance à me renfermer au séminaire. Il fallut fondre la cloche. L'abbé Couturier m'assura que j'étais maître de rentrer à Saint-Sulpice, qu'il en avait donné sa parole, mais que tous les supérieurs étaient prévenus contre moi; qu'ainsi mon séjour au séminaire me serait plus nuisible qu'utile. Je cédai à la nécessité, et priai l'abbé Couturier d'écrire à ma famille et de lui faire adopter le plan qu'il me conseillait de suivre. Ce plan était d'aller loger au collége de Bourgogne [1] avec plusieurs de mes anciens camarades du séminaire : l'archevêque de Lyon, Montazet [2], en était un. Ce plan fut

[1] D'après LEFEUVE (*Histoire des maisons de Paris,* t. III), le collége de Bourgogne, situé vis-à-vis des Cordeliers (BÉGUILLET, *Histoire de Paris,* t. III, p. 260), recevait à la fin du dix-septième siècle, jusqu'à sa réunion avec Louis-le-Grand, des locataires étudiants, des professeurs d'autres colléges et de vieux prêtres.

[2] Antoine de Malvin de Montazet, né au château de Quissac (Lot-et-Garonne), le 17 août 1713, évêque d'Autun en 1748, membre de l'Académie française en 1757, archevêque de Lyon en 1758, mort à Paris le 2 mai 1788.

adopté. Mais j'éprouvai pendant six mois tant de noirceurs, tant de fausselés, que je pris en horreur tout ce qu'on appelle communément *mitraille* dans le monde.

Dans ces entrefaites, mon sort s'éclaircit à la cour. Le cardinal de Fleury déclara au maréchal de la Fare, qui commandait alors en Languedoc [1], qu'il avait été au moment de me donner une abbaye considérable, mais que tant qu'il vivrait je n'obtiendrais rien; qu'heureusement pour moi j'étais bien jeune, et lui bien vieux. Il parla avec la même dureté à l'évêque de Viviers (Villeneuve) [2] Ces messieurs rendirent ces réponses sèches et décisives, sans aucun ménagement, à mon père. Il en fut pénétré. Il m'écrivit avec indignation, et me laissa sans secours pendant deux ans. Mes parents et mes amis de Paris me tournèrent le dos et me fermèrent leur porte. Qu'on imagine la situation d'un homme de dix-neuf ans, sans pension, sans conseil, livré à lui-même dans une ville comme Paris. On n'éprouve guère de disgrâce à cet âge. Si j'avais eu des vices, ils se seraient développés dans une circonstance si critique. Je m'armai de courage. Je sus prendre mon parti, et je sus mettre à profit l'adversité, qui est un bon maître.

Ma disgrâce fut longue, le Cardinal ne mourut qu'en

[1] Philippe-Charles de la Fare, fils de Charles-Auguste de la Fare, l'auteur des *Poésies* et des *Mémoires*, marquis de la Fare, né le 15 février 1687, mort le 4 septembre 1752, maréchal de France du 19 octobre 1746, fut d'abord lieutenant général du gouvernement de Languedoc pour le Vivarais et le Velay en septembre 1718, puis commandant en chef dans le Languedoc le 22 février 1724. Il se démit de la lieutenance et du commandement de cette province pour obtenir, le 29 mars 1738, la lieutenance du comté nantais. (Pinard, *Chron. hist. milit.*, t. III, p. 358; Courcelles, *Gén. fr.*, t. VI, p. 14.)

[2] François-Renaud-Joseph Morel de Villeneuve, frère de l'ambassadeur à la Porte, qui refusa les affaires étrangères en 1744, fut d'abord grand vicaire d'Aix sous les ordres de M. de Vintimille, puis évêque de Viviers de novembre 1723 à avril 1748, enfin évêque de Montpellier de 1748 à janvier 1766. Cf. sur lui les *Nouvelles ecclésiastiques*, passim.

1743; mais les suites en furent encore plus longues, car mon sort ne changea qu'en 1751. Réduit aux seules ressources de mon âme, je fis mon plan, et ce plan fut très-honnête : je me vouai à la plus exacte probité, à la patience et au courage. J'envisageai les lettres comme une ressource et comme un amusement; je renonçai aux études de la Sorbonne, ma fortune ne me permettant pas de les suivre.

Je cherchai des amis dans le grand monde, j'en trouvai; la réputation d'esprit que j'avais déjà acquise m'en ouvrit la porte. Une imagination assez brillante, une gaieté soutenue, l'air et les agréments de la santé, une façon de penser noble, une hauteur d'âme sans vanité, une indépendance qui n'avait que l'air de la liberté, des productions faciles et aimables, mais surtout de la discrétion, du secret, et un esprit de conciliation et de douceur, furent les qualités qui me firent admettre dans la bonne compagnie, et qui bientôt m'en firent rechercher.

Dès ce moment, je mis une intention suivie dans toute ma conduite. Je fis un système raisonné de la vie que je menais, toute dissipée qu'elle paraissait être, et j'entrevis dès lors que ce plan me serait fort utile. Je résolus d'étudier les hommes de toutes les classes et de tous les ordres, et de m'instruire de la science du cœur humain en m'amusant. Je compris que cette étude du monde me rendrait capable des grands emplois, si les circonstances m'y appelaient, mais que du moins il serait bien difficile que, vivant dans la bonne compagnie, m'y faisant aimer et considérer, je ne trouvasse enfin le moyen d'obtenir quelques bénéfices avec lesquels je pourrais vivre avec décence.

Dès que je cessai de mener la vie ecclésiastique, je renonçai à prendre des engagements dans cet état. La

probité et la constance avec lesquelles j'ai soutenu cette résolution ont pensé me perdre sous le ministère de l'évêque de Mirepoix[1]. On ne doit pas s'étonner si la fortune a été longtemps à me sourire, si elle m'a fait éprouver ses rigueurs et ses légèretés; je l'ai souvent sacrifiée à l'amitié et à l'honnêteté, mais je ne lui ai jamais fait de sacrifice. Au reste, mon existence ne m'a jamais mis en peine. Plusieurs témoins encore vivants, qui s'alarmaient quelquefois sur mon avenir, pourraient attester que j'étais persuadé qu'à l'âge de quarante ans je serais un homme considérable. La principale qualité de mon esprit a été de voir clair et de voir loin.

Ma disgrâce me donna du relief. En entrant dans le monde, je la supportais avec gaieté et courage; elle me rendit intéressant. D'ailleurs, sans violer les règles de la prudence, et sans m'écarter des bienséances et des égards, je ne me contraignais pas sur le compte du cardinal de Fleury[2]. Il ne manquait pas d'ennemis : tout principal ministre en a beaucoup. Ces gens-là me recherchaient, et je fus admis de très-bonne heure dans la confidence de toutes les intrigues du temps. J'étais secret, quoique ouvert; cette qualité fit oublier ma jeunesse. J'appris ainsi de bonne heure à connaître la cour, et comme la réflexion a toujours été l'attribut distinctif de mon esprit, je faisais un grand profit de toutes les anecdotes qui m'étaient confiées.

A vingt ans, j'étais admis dans la société des Torcy[3],

[1] Boyer. Voir plus loin une note sur cet évêque.

[2] On connaît la fameuse épitaphe qu'avait composée Bernis lorsque courut le bruit de la mort du cardinal de Fleury.

[3] Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, né le 14 septembre 1665, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères (1696-1715), mort le 2 septembre 1746.

des Polignac [1], des d'Aguesseau [2], des Bolingbroke [3]. En même temps, je dînais avec Fontenelle [4], Montesquieu [5], Mairan [6], Maupertuis [7], Crébillon [8]. Mon langage n'était point étranger à la conversation de gens si différents. La lecture me fournissait de quoi payer mon contingent en plusieurs genres; les idées des autres germaient facilement dans ma tête et en faisaient naître d'autres. Jamais personne n'a saisi plus aisément que moi le caractère parti-

[1] Melchior de Polignac, né au Puy en Velay le 20 novembre 1741, ambassadeur en Pologne, cardinal, membre de l'Académie française, un des négociateurs de Gertruydenberg et d'Utrecht, chargé d'affaires à Rome (1721-1730), auteur de l'*Anti-Lucrèce*, mort à Paris le 20 novembre 1741. Cf. ses *Négociations en Pologne*, publiées par M. DE BASTARD, Paris, 1864, in-8°; — l'*Histoire du cardinal de Polignac*, par le P. Chrysostôme FAUCHER. Paris, 1777, 2 vol. in-12.

[2] Henri-François d'Aguesseau, né à Limoges le 27 novembre 1668, mort à Paris le 9 février 1751, avocat et procureur général au parlement de Paris, chancelier le 2 février 1717. Il donna sa démission le 27 novembre 1750. Les sceaux lui avaient été plusieurs fois enlevés et rendus pendant cette période.

[3] Henri Paulet de Saint-Jean, lord et vicomte Bolingbroke, né en 1672 à Battersea (Surrey), mort à Battersea le 25 novembre 1751. Son premier voyage en France date de 1698 ou 1699. Proscrit en 1715, il résida à Commercy et à Paris de 1715 à 1725, sauf deux courts séjours en Angleterre en 1723; son dernier voyage en France est de 1735 à 1742. Ce fut alors qu'il connut Bernis. (Voir *Lettres hist. et polit.*, Paris, 1808, 3 vol. in-8°.)

[4] Bernard le Bouyer de Fontenelle, né à Rouen le 11 février 1657, mort à Paris le 9 janvier 1757, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 1699, membre de l'Académie française en 1691.

[5] Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, né au château de la Brède le 18 janvier 1689, mort à Paris le 10 février 1755.

[6] Jean-Jacques Dortous de Mairan, né à Béziers le 26 novembre 1678, mort à Paris le 20 février 1771; membre (1719) et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1757), membre de l'Académie française (1743).

[7] Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, né à Saint-Malo le 17 juillet 1698, mort à Bâle le 27 juillet 1759. L'auteur des *Mémoires* a dû le fréquenter dans l'intervalle de ses voyages au pôle nord (1736-1757) et à Berlin (1741-1746 et ann. suiv.).

[8] Prosper Jolyot de Crébillon, le tragique, né à Dijon, le 13 janvier 1674, mort à Paris, le 17 juin 1762.

culier de chaque homme, de chaque société. Il ne m'en coûtait rien pour prendre le ton des autres, sans perdre cependant celui qui m'était propre. Cette facilité de mœurs et d'esprit me rendit fort aimable dans la société; j'y devins ce qu'on appelle dans le monde la coqueluche. Il fallait s'y prendre de loin pour m'avoir à souper. J'étais fort à la mode, sans que ces succès me donnassent aucune vanité intérieure, ni aucun air de fatuité.

Les femmes ne me gâtèrent pas plus que les hommes. Je trouvai parmi elles beaucoup d'empressement et de préventions très-favorables. Ce serait ici la place de l'histoire de mes erreurs; mais la peinture en serait peut-être plus dangereuse qu'utile. Je dois avertir ceux qui liront ces Mémoires du péril qu'il y a à se livrer à la sensibilité de son cœur. Heureux ceux qui n'éprouvent pas l'action de l'âme sur les sens et des sens sur l'âme! Il est bien difficile d'être jeune et d'être sage. Tout ce que je puis dire, c'est que dans ma jeunesse j'ai eu beaucoup de reproches à me faire comme chrétien, mais aucun comme honnête homme. J'ai fui la mauvaise compagnie, et j'ai toujours eu en horreur le libertinage.

Le monde me voyait pauvre et gai dans la disgrâce, sans humiliation, cherchant des amis et dédaignant les protecteurs, sans fortune et ne prenant aucun moyen pour en acquérir. On me crut le plus heureux homme du monde; on attribua à mon tempérament ce qui était l'effet de mon courage. Je suis né sensible à l'excès. Ma situation m'humiliait, j'en dévorais l'amertume; mais je savais bien qu'un visage triste intéresse peu de temps et fatigue bientôt. J'eus donc la force de garder mes chagrins pour moi, et de ne faire briller aux yeux des autres que mon imagination et ma gaieté.

En 1733, parurent les premiers ouvrages de Gresset.

Vert-Vert[1], mais surtout la *Chartreuse*, eurent le plus grand succès. Je sentis mieux qu'un autre le mérite de ces ouvrages, mais je ne me livrais pas à un enthousiasme qui me paraissait excessif. On me dit : Faites mieux. Je répondis qu'on pouvait faire aussi bien dans le même genre. En effet, j'écrivis comme lui, en me jouant, l'*Épître sur la paresse*[2], dont il courut des copies, et qui même fut imprimée sans ma participation. On la crut de Gresset. J'entendis dire à des gens de goût, qui ne savaient pas que j'en fusse l'auteur, que cette épître était d'un meilleur ton et ressemblait aux bons ouvrages du *Temple*[3]. Ce premier succès me fit naître l'idée, en 1736, de l'*Épître aux dieux pénates*[4], qu'on attribua d'abord à Gresset; et qui eut un succès universel. Cette épître fut encore imprimée sans ma participation et d'une manière furtive. Le voile qui me couvrait encore se déchira, et mon nom vola de bouche en bouche; il cessa même d'être inconnu aux étrangers, tant il est vrai que quelques vers heureux donnent plus promptement de la célébrité qu'un ouvrage purement utile.

C'est de cette manière que le talent que j'avais eu pour la poésie dès le berceau se réveilla en moi et se fit connaître au public. Je savais bien que le Roi n'aimait pas les vers, et que les poëtes ont toujours été assez généralement regardés comme des gens frivoles et dangereux. Mais j'étais malheureux, et j'avais besoin de distractions; je

[1] La première édition de *Vert-Vert*, poëme en quatre chants, parut à la Haye, en 1734, in-12.

[2] Première édition. Paris, s. d., in-12, 15 pages.

[3] L'auteur des *Mémoires* entend désigner sans doute les poésies de Chaulieu et de la Fare, compagnons ordinaires du grand prieur Philippe de Vendôme et commensaux habituels des soupers du Temple.

[4] *Épître à mes dieux pénates*, première édition. Paris, Didot, 1736, in-12 de 15 pages.

vivais d'ailleurs dans un siècle où l'esprit était fort goûté. Je choisis le genre le plus agréable, il me coûta peu d'y réussir; c'était pour moi un jeu, et non pas un travail. Dans le fond de mon âme, j'estimais assez peu mes productions; mais je savais qu'elles établiraient rapidement la réputation de mon esprit, que cette réputation me serait un peu utile; qu'en abandonnant ensuite la poésie, j'éviterais les inconvénients qui y sont attachés, et que la célébrité me resterait. Je ne me trompai pas dans ma prévision.

L'évêque de Luçon (Bussy-Rabutin [1]), qui avait été l'ami de mon père et de ma mère, et qu'on appelait dans le monde *le Dieu de la bonne compagnie*, me rechercha et me prit en amitié. Il voulut me raccommoder avec Saint-Sulpice. Je lui donnai mes pleins pouvoirs; mais, avec tout son esprit, il échoua dans sa négociation, ainsi que je le lui avais prédit. Persuadé que je n'avais rien à obtenir du cardinal, l'évêque de Luçon me fit rentrer dans les bonnes grâces de mon père; il obtint de l'archevêque de Paris (Vintimille [2]) la promesse d'un canonicat de Notre-Dame [3]. Le jour que nous devions aller ensemble à Con-

[1] Michel Roger Celse de Bussy-Rabutin, fils de Roger, comte de Bussy-Rabutin, l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, fut d'abord grand vicaire d'Arles, puis doyen de Tarascon. Il eut l'évêché de Luçon le 17 octobre 1723 (voir SAINT-SIMON, XX, 28), fut membre de l'Académie française et mourut à Paris le 3 novembre 1736. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1756, p. 55, prétendent que ce fut à propos de sa nomination à l'évêché de Luçon que le Régent dit cette parole restée fameuse et citée plus loin par l'auteur des *Mémoires*, « qu'il avait donné tout à la grâce et rien au mérite ».

[2] Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes du Luc, né le 15 novembre 1655 dans le diocèse de Fréjus, évêque de Marseille en 1684, archevêque d'Aix en 1708, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France en 1729, mort à Paris, le 13 mars 1746, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

[3] Le chapitre de Notre-Dame était composé de huit dignitaires et de cinquante et un chanoines dont le revenu était de 180,000 livres. (Voir *Recueil gén. des archevêchés*, par dom BEAUNIER, t. I, p. 3.)

flans[1] pour consommer cette affaire, il mourut d'une indigestion. Des accidents à peu près semblables m'ont privé cent fois d'un établissement qui paraissait assuré.

Je dois à l'évêque de Luçon ma fortune par un mot qu'il me dit, et qui me fit la plus grande impression : « Tant que vous serez jeune, me dit-il, vous supporterez aisément la situation où vous êtes. Vous êtes aimable, vous serez recherché; l'amour-propre et le plaisir vous tiendront lieu de tout; mais souvenez-vous que rien n'est plus triste ni plus humiliant à Paris que l'état d'un vieil abbé qui n'est pas riche. » Cette exhortation ne me sortit jamais de la tête; elle me réveilla souvent de mon indolence, et me servit beaucoup, vers l'âge de trente-cinq ans, pour prendre un parti.

Il manquerait quelque chose d'essentiel à l'histoire de ma jeunesse si je négligeais de peindre les mœurs et l'esprit du temps où j'ai vécu. On ne sera pas fâché non plus de trouver ici les portraits de quelques-uns des principaux personnages qui ont figuré sur la scène du monde, et avec lesquels j'ai été, à mon entrée dans le monde, en quelque liaison ou relation.

[1] Le château de Conflans avait été acheté en 1672 par François de Harlay, archevêque de Paris, du duc de Richelieu, et reconstruit par lui. (Voir ce qu'en dit LUYNES, t. XIV, p. 182.) L'achat de la maison de Conflans avait été fait avec les deniers provenant de l'indemnité de la vente des terrains du Louvre.

CHAPITRE VIII

DES MOEURS DU SIÈCLE EN 1735-36-37-38-39

La cour et la capitale décident des mœurs nationales comme des modes ; les provinces se font gloire d'être les singes de la cour. Je ne parlerai donc ici que des mœurs qui régnaient de mon temps à Paris et à Versailles.

Madame de Maintenon avait rendu la cour de Louis XIV fort dévote, ou pour parler plus juste, fort hypocrite ; mais la régence leva le masque qui couvrait les vices. M. le duc d'Orléans, à qui l'on a attribué de grands crimes, ne croyait guère à la probité, tout en étant homme d'honneur lui-même. Mais pour un prince si éclairé, il ne sentit pas assez combien il importe, même politiquement, de respecter et de faire respecter la religion. Le Roi venait de signer la feuille des bénéfices, dont le Régent avait la disposition ; M. le duc d'Orléans, à son chocolat, annonça cette nouvelle en disant : « Les jansénistes seront bien contents de moi cette fois-ci, car j'ai tout donné à la grâce et rien au mérite. » M. Massillon, évêque de Clermont [1], m'a conté que, se plaignant un jour au Régent des friponneries

[1] Jean-Baptiste Massillon, né à Hyères, le 24 juin 1663, entre dans la congrégation de l'Oratoire en 1681, prêche l'Avent de 1699 à la cour, prononce l'oraison funèbre du Dauphin et de Louis XIV, est nommé évêque de Clermont le 6 novembre 1717 et sacré par Fleury en présence du Roi, dans la chapelle de Versailles, le 21 décembre 1718. Il fut reçu à l'Académie française, le 8 janvier 1721, et mourut à Clermont, le 28 septembre 1742. La meilleure édition de ses OEuvres est celle de 1745-1746, en quatorze volumes in-12.

d'un homme que ce prince lui avait donné pour travailler ensemble sur les affaires du clergé, M. le duc d'Orléans interrompit le récit des fourberies de cet homme, en disant au cardinal Dubois qui était présent : « L'abbé, il faut convenir que voilà un grand fripon. » M. Massillon pensait en lui-même : Bon! voilà un homme démasqué et perdu ; mais le Régent, reprenant le même propos, ajouta : « Oui, il faut convenir que c'est un fripon de premier ordre, mais il est bien adroit. L'abbé, dit-il au cardinal Dubois, nous devrions en faire un ambassadeur. » Voilà toute la satisfaction qu'il donna aux plaintes qui lui étaient portées. Je pourrais ajouter à ces traits cent autres plus frappants encore.

Tous ceux qui pensaient hardiment sur la religion avaient droit de plaire au Régent. Il permit qu'on lui dédia une nouvelle édition du Dictionnaire de Bayle [1] ; ce livre dangereux passa dans les mains de tout le monde ; on devint par cette lecture savant à bon marché. On apprit des anecdotes scandaleuses ; on vit les objections présentées dans tout leur jour. Les femmes mêmes commencèrent à s'affranchir des préjugés. L'esprit d'incrédulité et le libertinage circulèrent ensemble dans le monde. L'irréligion du Régent et ses débauches trouvèrent facilement des imitateurs dans une nation dont le caractère propre est d'imiter servilement les vertus et les vices de ses maîtres ; la corruption devint presque générale, on afficha le matérialisme, le déisme, le pyrrhonisme ; la foi fut reléguée chez le peuple, dans la bourgeoisie et les communautés ; il ne fut plus du bon ton de croire à l'Évangile.

Le Régent ne fit pas moins de tort à l'honneur, vertu

[1] La troisième édition, *Amsterdam et Leyde*, quatre vol. in-fol. Dans sa quatrième édition (mêmes lieux, 1730), la dédicace, signée Michel Bohm, est ornée d'une vignette représentant le Régent et signée B. Picart, 1720.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nationale et distinctive des Français, qu'il n'en avait fait à la religion. Ce n'est pas que M. le duc d'Orléans ne fût personnellement rempli d'honneur et de probité, mais il était si persuadé que les hommes étaient des fripons, il traitait également les honnêtes gens et ceux qui ne l'étaient pas, il donnait même des préférences si marquées à ces derniers, il avait fait un si grand outrage à la vertu et à l'honneur en élevant au premier ministère le cardinal Dubois, qu'on ne doit pas être étonné si l'honneur, ce sentiment que le président Montesquieu regarde comme le ressort le plus puissant des monarchies, fut affaibli sous la Régence.

Les femmes, qui ont toujours eu l'ambition de gouverner les États, espérèrent tour à tour de prendre les rênes de l'Empire sous un prince qui ne pouvait se passer de maîtresses, et qui avait des raisons pour en changer souvent; mais elles n'eurent auprès de lui que le crédit de s'enrichir aux dépens de l'État, et de faire souvent nommer aux emplois des gens incapables de les remplir. On peut dire que la dissolution fut à son comble pendant la Régence. Les femmes s'accoutumèrent à l'incrédulité, à l'indécence, à l'amour de l'argent et à la fantaisie de gouverner les gens en place; il ne manquait pour achever l'ouvrage de la corruption que de pousser le luxe à son comble.

Le système de Law, qui pouvait libérer les dettes de l'État si les billets de banque avaient eu une proportion raisonnable avec l'argent, acheva la ruine des mœurs par les fortunes extravagantes qu'il occasionna. On dépensait des millions en débauches et bonne chère avec la même facilité qu'on les avait acquis. On s'accoutuma aux mariages d'argent, terme consacré aujourd'hui, à la honte de la noblesse. Car une financière ne peut apporter

dans les maisons que le sentiment qui fait préférer la richesse à tout. Une nation guerrière est bien près de l'abâtardissement quand cette façon de penser devient celle de ses chefs.

M. le duc d'Orléans avait beaucoup d'esprit, il aimait et cultivait avec succès les sciences et les arts, il les avait mis à la mode, et cette mode régnait avec fureur de mon temps.

Je ne trouvai pas en entrant dans le monde l'impiété, la débauche, ni la corruption des mœurs sur le trône, comme pendant la Régence. Le ministère faible et agité de M. le Duc [1] n'avait rien changé, mais celui du cardinal de Fleury avait contenu dans des bornes plus réservées le débordement des mœurs ; le même fonds de vices subsistait peut-être, avec moins d'éclat et de protection. Il est donc naturel que je place ici quelques traits de la vie et du caractère de ce ministre.

[1] Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, succède au Régent comme premier ministre le 2 décembre 1723, est exilé le 11 juin 1726, et meurt à Chantilly le 27 janvier 1740.

CHAPITRE IX

DU CARDINAL DE FLEURY

Le cardinal de Fleury gouverna la France avec tout le pouvoir d'un premier ministre, et toute la simplicité d'un favori modeste. Son crédit pendant un long espace d'années n'essuya aucune diminution; il vécut trop longtemps pour sa gloire, et mourut à propos pour ne pas survivre à son crédit.

Il était né à Lodève; son père était receveur des tailles[1]; une de ses sœurs épousa un gentilhomme du Languedoc, dont descendent les ducs de Fleury[2]. La levée des deniers enrichit presque toujours ceux qui en sont chargés. Le père du Cardinal acheta un de ces emplois qui anoblissent, il donna à son fils une excellente éducation, et l'envoya faire ses études à Paris. L'abbé de Fleury se lia de bonne heure avec les gens de qualité; sa figure était agréable; il avait de l'esprit, racontait à merveille (qualité qui était assez commune sous Louis XIV, et qui n'est guère plus à la mode aujourd'hui); il parlait et écrivait bien. Je dirai ici, en passant, que le Cardinal avait au collége un lit

[1] Le cardinal de Fleury était fils de Jean de Fleury, écuyer, seigneur de Dio, de Valquières et de Vernazobres, conseiller d'État par lettres du 26 avril 1661, et de Diane de la Treille, fille de Jean-Jacques de la Treille, écuyer, seigneur de Tossières, et de Françoise de Visseo-la-Fude. (D'Hozier, 1er registre.)

[2] Marie de Fleury, mariée le 24 janvier 1680 à Jean Hercule de Rosset, baron de Pérignan, marquis de Rocozel en 1724, chevalier des ordres du Roi en 1734, duc et pair en 1735 sous le nom de Fleury.

de damas[1], ce qui était fort magnifique ; mais ce qui est fort modeste, et peut-être un peu affecté, c'est que ce ministre, tout-puissant, conserva ce lit toute sa vie, et qu'il y mourut.

Dès qu'il eut fini sa licence, il songea à acheter une charge d'aumônier de Madame la Dauphine. Je me rappelle à ce sujet un conte qu'il faisait lui-même, et qu'il est assez singulier qu'il osât faire ; il racontait que sa famille l'avait adressé à un Père de l'Oratoire, dont j'ai oublié le nom ; ce personnage avait beaucoup d'esprit, d'usage du monde et de sévérité. « Je ne sais pourquoi, disait le Cardinal, ce bon Père avait soupçonné que j'avais de l'ambition ; il me prêchait toujours sur cet article, et me défendait surtout d'aller à la cour, sous peine de ma perdition éternelle. » Il fallait cependant que l'abbé de Fleury fît à son mentor la confidence de sa charge d'aumônier ; cette confidence fut mal reçue. On le gronda, on le bouda ; mais enfin la chose était faite, il fallut s'apaiser. « Eh bien, lui dit le Révérend Père, vous avez eu la rage d'aller à la cour ; je vais vous donner un conseil pour vous y conduire avec sagesse et sûreté : assotisez votre esprit et endurcissez votre cœur. » L'abbé de Fleury fut galant et intrigant à la cour de Louis XIV. Ce prince, qui tournait déjà du côté de la dévotion, avait toujours détesté la galanterie et l'intrigue des prêtres : l'abbé de Fleury était devenu son aumônier ; il le laissa vieillir dans cette charge, sans jamais vouloir le nommer à un évêché, malgré les efforts des intrigants et des intrigantes qui cabalaient pour lui, et malgré les bons offices du confesseur du Roi[2].

[1] Comparer SAINT-SIMON, *Mém.*, t. II, pages 225 et suiv. « Le grenier d'un de ces petits colléges à bon marché », où, suivant Saint-Simon, l'abbé de Fleury fit ses études, devait s'étonner de la splendeur du lit de damas.

[2] François d'Aix de la Chaise, né le 25 août 1624, confesseur du Roi en 1675, mort à Paris le 20 janvier 1709.

M. Hébert, curé de Versailles [1], était alors en grande considération à la cour : c'était le confesseur du cardinal de Noailles [2], qui jouissait encore de toute l'estime, et, on peut le dire, de toute l'amitié du Roi. L'abbé de Fleury prit le parti d'aller à confesse à M. Hébert, et, pendant deux ans, il sut si bien montrer à son directeur les beaux côtés de son âme, que ce prêtre vertueux se persuada que Louis XIV faisait une injustice à l'abbé de Fleury de ne pas lui confier la conduite d'un diocèse. Il en parla au cardinal de Noailles, dont l'âme pleine de candeur se laissa aisément prévenir en faveur de l'abbé de Fleury. Dans cette position, le confesseur du Roi fit de nouvelles tentatives; Louis XIV lui dit : « Vous êtes la dupe d'un hypocrite. — Sire, lui répliqua le Père le Tellier [3], deux hommes plus éclairés que moi, et en qui Votre Majesté a une juste confiance, pensent de même. — Qui sont ces hommes? dit le Roi. — M. le cardinal de Noailles et M. Hébert, répondit le confesseur. — Je les interrogerai » , dit le Roi, fort surpris de ce qu'il entendait. L'information fut favorable à l'abbé de Fleury ; le Roi céda, malgré lui, à des témoignages si respectables, et l'abbé de Fleury fut nommé à l'évêché de Fréjus [4]. Mais en signant la feuille de cette nomination, le Roi exigea de son confesseur de lui rendre compte de tous

[1] François Hébert fut le premier curé de Notre-Dame de Versailles de 1686 à 1704, puis nommé à cette date ou à la fin de 1703 (24 décembre) évêque d'Agen, par l'influence du Père la Chaise qui redoutait que Louis XIV ne le prît pour confesseur. Il fut évêque d'Agen jusqu'au 20 août 1728.

[2] Louis-Antoine de Noailles, né le 27 mai 1651, évêque de Cahors en 1679, de Châlons-sur-Marne en 1680, archevêque de Paris en 1695, cardinal de la S. E. R. le 11 juin 1700, mort à Paris le 4 mai 1729.

[3] En donnant le nom de le Tellier, l'auteur des *Mémoires* commet une erreur. Le Tellier ne fut confesseur du Roi qu'en 1709, à la mort du Père la Chaise, et depuis 1698, l'abbé de Fleury était évêque de Fréjus.

[4] Comparer SAINT-SIMON, t. II, p. 227.

les remercîments qu'il recevrait à cette occasion. « Vous verrez, dit le Roi au jésuite, que toutes les intrigantes de Versailles viendront vous témoigner leur joie et leur reconnaissance. » Louis XIV ne se trompa point, il connaissait bien sa cour.

L'évêque de Fréjus la quitta avec douleur pour aller dans son diocèse. Sans être aimé, ni guère estimé de son maître, il avait laissé des amis auprès de lui qui lui furent utiles et qui firent valoir, avec raison, les services que M. de Fréjus rendit à son diocèse et à la Provence. Il sut en effet, alors, traiter avec habileté et dignité les intérêts de cette province; il obtint beaucoup du duc de Savoie[1], et mérita l'estime et l'amitié de ce prince.

On sait tous les malheurs qui éprouvèrent la grande âme de Louis XIV sur la fin de son règne : le tombeau engloutit successivement les héritiers du trône. Un enfant restait seul sous la garde de la duchesse de Ventadour, ancienne amie de l'évêque de Fréjus[2]. Le maréchal de Villeroy, que le Roi aimait toujours (malgré tant de batailles perdues)[3], parce qu'il croyait en être aimé, et qu'il connaissait la probité inaltérable du maréchal, fut nommé gouverneur du Dauphin. Le maréchal et madame de Ventadour obtinrent enfin, malgré la résistance du Roi, que l'évêque de Fréjus fût choisi pour précepteur du jeune

[1] Au moment de la tentative de Victor-Amédée, duc de Savoie, contre Toulon en 1707, Fleury parvint à empêcher les alliés de brûler la ville de Fréjus.

[2] Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Motte-Houdancourt, gouvernante du roi Louis XV, née en 1651, fille de Philippe de la Motte-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, et de Louise de Prie, gouvernante des Enfants de France, épouse le 14 mars 1671 Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, et meurt le 15 décembre 1744.

[3] François de Neuville, duc de Villeroy, né le 7 avril 1644, mort le 18 juillet 1730, maréchal de France le 27 mars 1693, battu à Chiari, pris à Crémone, battu à Ramillies. Il se retira à Villeroy le 11 août 1722.

prince. Ce premier pas, que M. de Fréjus ne dut qu'à ses amis, fut le fondement solide de la grande fortune et du pouvoir sans bornes qui l'attendaient dans sa vieillesse.

M. de Fréjus ne songea qu'à plaire à son pupille et à ne donner aucune méfiance au Régent. Aussi quand le maréchal de Villeroy fut disgracié, l'évêque de Fréjus évita adroitement l'orage [1], et, comme il faisait un jour sa cour à M. le duc d'Orléans, avec un air de tristesse fort décent, ce prince lui dit : « Vous voilà bien fâché, vous venez de perdre votre bienfaiteur, votre protecteur, votre ami ; mais dans le fond vous êtes maître du tripot ! Oh bien, je suis bien aise de vous avertir que, si vous vous écartiez de la droite ligne, j'aurais toujours vingt-quatre heures avant vous pour vous faire jeter par les fenêtres.— Et vous feriez bien, monseigneur », répondit en souriant M. de Fréjus, avec ce ton de douceur et de calme que les gens de la cour savent si bien affecter, dans le temps même qu'ils sont le plus troublés.

J'ai dit que le Cardinal ne songea qu'à plaire à son élève : il savait bien que l'amitié des enfants dépend des complaisances qu'on a pour eux, et surtout d'un peu d'indulgence pour leur paresse. L'enfant qu'élevait l'évêque de Fréjus était roi : il était naturel que ce prélat ambitieux et modeste songeât à établir un grand fonds de confiance et de prédilection dans le cœur de son maître. Il y réussit peut-être au delà de ses espérances. On doit louer le Cardinal d'avoir gravé dans l'âme du Roi des principes inaltérables de religion ; mais on doit le blâmer à jamais d'avoir éloigné du travail un prince né avec de l'esprit, de la mémoire, de la justesse dans le discerne-

[1] En se retirant à Bâville, chez le président de Lamoignon. (Voir Duclos, t. II, p. 160.)

ment, et une grande envie de bien faire et de rendre tout le monde heureux et content. L'évêque de Fréjus inspira mal à propos au Roi une défiance excessive de lui-même et une aussi grande défiance des autres. Par ce moyen le Cardinal s'assura le pouvoir exclusif de gouverner les affaires. Grand Dieu ! qu'un sujet est coupable d'empêcher le maître, le père, le juge d'une nation de s'instruire dans l'art de la bien gouverner, et de s'occuper uniquement du soin de la rendre heureuse ! Comment réparer une usurpation de pouvoir si injuste et si criminelle ?

J'ai entendu dire que M. de Sommery[1], sous-gouverneur du Roi, voulut un jour savoir ce qui se passait dans le travail du précepteur avec son élève. Il entra brusquement dans la chambre sous quelque prétexte, et trouva l'évêque de Fréjus assis sur un tabouret, le Roi debout, mettant des papillotes aux cheveux gris de l'évêque de Fréjus : ce n'est pas comme cela qu'on instruit un roi enfant, mais c'est bien comme cela qu'on trouve le secret de lui plaire.

M. le duc d'Orléans, dont on ne peut trop estimer les talents et le génie, mais dont on ne peut aussi trop déplorer les égarements, mourut dans les bras de ses maîtresses. Ce fut une perte : il était attaché au Roi, quoi qu'en ait pu dire l'envie, et il était plus capable que personne de le former dans l'art du gouvernement. Le Roi choisit M. le Duc pour premier ministre. Si la probité et les bonnes intentions avaient suffi pour remplir ce poste important, M. le Duc aurait pu espérer d'y réussir ;

[1] Il est fréquemment question du fils de ce Sommery, de ses amours avec la duchesse de Mazarin. (Voir Bezenval et d'Argenson.) Le 26 août 1697, la *Gazette de France* au nonce que messire Louis du Mesnil, marquis de Sommery, sous-gouverneur des Enfants de France, a été nommé gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

mais les grands talents lui manquaient, et souvent les bons conseils.

M. de Fréjus était auprès du Roi, jouant pour le public le rôle d'un personnage muet, mais gouvernant en effet l'esprit de son maître. M. le Duc ne faisait rien sans le communiquer au Cardinal : celui-ci approuvait tout dans le tête-à-tête avec le premier ministre; il n'en était pas de même dans ses tête-à-tête avec le Roi. Pâris-Duvernay, homme d'un grand talent en plusieurs genres et d'un esprit hardi et élevé[1], conseillait à M. le Duc de demander à l'évêque de Fréjus une approbation par écrit de chaque projet qu'il lui communiquait. Cette précaution l'aurait sauvé : c'était un moyen infaillible d'empêcher M. de Fréjus de lui rendre de mauvais services auprès du Roi, ou de le convaincre de fausseté : M. le Duc crut n'avoir pas besoin de cette précaution. Quand quelque chose réussissait, c'était toujours M. de Fréjus qui en avait donné le conseil, tandis que M. le Duc était chargé dans le public de toutes les iniquités. Ce rôle odieux et dangereux ennuya enfin le premier ministre. Il se plaignit au Roi de M. l'évêque de Fréjus; celui-ci demanda à se retirer de la cour, pour n'être pas, disait-il, la pierre d'achoppement. Le Roi, malgré lui, céda à ses instances.

Le Cardinal ne s'exila pas bien loin : il se retira à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice, à deux lieues de Versailles[2]. Le Roi lui écrivait

[1] Joseph Pâris, dit Duvernay, un des amis les plus intimes de l'auteur des *Mémoires*, avec lequel il entretint une correspondance de 1752 à 1769 (publiée en 1790), naquit à Moirans (Isère), le 9 avril 1684, fut d'abord soldat aux gardes et parvint à la place de munitionnaire général; exilé une première fois en 1718, une seconde fois en 1726, il rentra aux affaires en 1730, fonda l'École militaire, et mourut le 17 juillet 1770.

[2] Voir (*Vie de M. Olier*, déjà citée, t. III, p. 227) une note très-intéressante sur la maison d'Issy.

tous les jours : on blâma beaucoup la bonhomie de M. le Duc de n'avoir pas profité de cette absence pour faire renvoyer M. de Fréjus à son abbaye de Tournus[1]. Le Roi regrettait son précepteur : il était triste et pensif; le duc de Mortemart[2], premier gentilhomme de la chambre, homme d'un courage intrépide, d'une probité plus que romaine, mais d'un caractère singulier, remarqua la tristesse du Roi, en devina la cause, en fit convenir son maître, et eut la hardiesse d'aller à Issy chercher M. de Fréjus, qu'il ramena à la cour sous les yeux de M. le Duc. Dès lors tout le monde s'attendit à la disgrâce de ce prince; lui seul ne voulut jamais la prévoir : il est vrai que le Roi, qui était bien jeune, sut dissimuler comme un vieillard. Louis XIV, presque au même âge, employa le même art avec M. Fouquet. Je ne voudrais pas qu'on fît un si grand mérite aux princes de savoir jouer la comédie avec leurs sujets. M. le Duc fut arrêté, en sortant de travailler avec le Roi, et conduit à Chantilly[3]. Alors, M. de Fréjus, qui fut bientôt après cardinal, eut tout le pouvoir d'un premier ministre, sans en avoir ni le nom ni la représentation.

Le service que lui avait rendu le duc de Mortemart fut mal récompensé : une place de dame du palais de la Reine vint à vaquer. M. de Mortemart la demanda au Cardinal

[1] L'abbaye de Tournus, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Châlons, payant 1,000 florins en cour de Rome et d'un revenu de 20,000 livres, avait été donnée à Fleury en 1715, au moment où il quitta l'évêché de Fréjus pour le précepteurat de Louis XV.

[2] Louis de Rochechouart, deuxième du nom, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de ses ordres, né le 3 octobre 1681, mort à sa maison de Soisy-sous-Étiolles le 31 juillet 1746. Voir SAINT-SIMON, qui le traite mal (*passim*), mais raconte (XVI, 263) la même anecdote sur le rappel de Fleury.

[3] Le lundi de la Pentecôte 11 juin 1726.

pour la comtesse de Saint-Germain, son amie[1] : il fut refusé assez durement, et comme il était extrême en tout et fort haut, il remit sa charge de gentilhomme de la chambre, et quitta la cour pour jamais[2]. Le Cardinal ne fut pas fâché qu'un homme de cette trempe s'éloignât du Roi : le duc avait eu le courage de le ramener de son exil, il aurait pu avoir celui de l'y conduire. La reconnaissance n'était pas la vertu favorite du Cardinal : il ne voulut jamais faire avoir le chapeau à M. de Vintimille, archevêque de Paris, qui avait été son camarade d'études, et dont l'amitié lui faisait tant d'honneur. L'archevêque demandait un régiment pour son neveu, représentant qu'il était bien vieux, et que ce serait pour lui une consolation avant sa mort, s'il voyait son neveu avec un grade militaire : le Cardinal, qui avait quatre ou cinq ans de plus que M. de Vintimille, lui répondit que son neveu était trop jeune. « Mais que deviendra cet enfant après ma mort? répliqua l'archevêque. —N'en soyez pas embarrassé, continua le Cardinal; dans ce cas, je vous promets d'en avoir soin. — Oh bien, dit l'archevêque, *je le recommande donc à votre éternité.* »

M. le Duc avait fait le mariage de la Reine[3]; il était tout simple que cette princesse eût conservé de la reconnaissance d'un si grand service. Ce sentiment déplaisait au Cardinal : il n'aimait pas la Reine, on l'accusait même de lui rendre de mauvais services auprès du Roi; mais ce

[1] Cette comtesse de Saint-Germain était la belle-fille de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de la Marche, et la fille de ce Doublet de Persan, conseiller au Parlement, dont Saint-Simon a immortalisé les ridicules. (Voir, sur madame de Saint-Germain et son père, SAINT-SIMON, V, 384; IX, 75, et XVII, 132.)

[2] Paul-Louis de Rochechouart, survivancier de la charge de gentilhomme de la chambre du duc de Mortemart, son père, depuis le 27 septembre 1718, entra en fonction par la démission de celui-ci, le 1er janvier 1729.

[3] 5 septembre 1725.

ministre avait la plus grande attention de la tromper par un air de confiance, et quelquefois même de galanterie. Des gens de l'intérieur ont prétendu que cette vieille Éminence avait eu la hardiesse de tendre à la Reine un piége qu'on ne peut ni imaginer ni expliquer : la Reine, bien conseillée par le conseil du roi de Pologne son père, eut la prudence de ne pas s'en plaindre.

Jamais ministère ne fut plus long, plus absolu, ni moins orageux que celui du cardinal de Fleury ; il possédait le cœur de son maître exclusivement ; il avait d'ailleurs un grand avantage pour déconcerter toutes les intrigues ; car, outre qu'il était fort expérimenté dans cet art, il avait vu naître tous les courtisans, il connaissait leurs liaisons depuis leur enfance, et le fort et le faible de leur esprit. Jaloux du pouvoir, il osa cependant en partager le poids avec M. de Chauvelin[1], qu'il avait toujours aimé, et qui, en effet, avait de grands talents, connaissait les affaires, maniait avec adresse les cours étrangères, sans jamais avoir pu prendre le ton de celle de Versailles.

On prétend qu'il montra trop d'impatience de succéder à son bienfaiteur. Devenu garde des sceaux, il partageait déjà les hommages de la cour avec le Cardinal, il l'avait embarqué dans la guerre de 1733, qui fut fort glorieuse à la France, et qui avait acquis à M. de Chauvelin une grande réputation. On est toujours un peu jaloux de son héritier : le Cardinal le devint de son ouvrage, et comme il n'aurait pu se passer du garde des sceaux si la guerre avait conti-

[1] Germain-Louis de Chauvelin, né en 1684, est d'abord avocat général, puis président à mortier au parlement de Paris. Il est nommé garde des sceaux le 17 août 1727, déclaré ministre et secrétaire des affaires étrangères le 23 août de la même année. Disgracié le 20 février 1737, il est exilé d'abord à Bourges, puis à Issoire. Il ne peut revenir qu'en 1746 à sa terre de Grosbois, où il meurt le 1er avril 1762.

nué, il se dépêcha de faire la paix de Vienne. M. de Chauvelin fut arrêté, conduit à Grosbois, et ensuite à Bourges. On a dit, peut-être à tort, que le marquis de Matignac, qui avait passé pour être *l'âme damnée* du garde des sceaux, le reniait après sa disgrâce. La duchesse d'Aumont[1], qui en fut indignée, l'interrompit en lui disant : *Et le coq chanta*. Tout le monde se mit à rire. Le mot est bon ; il mérite bien d'être conservé[2].

Après la mort du Cardinal, les amis de l'ancien garde des sceaux lui conseillèrent d'écrire au Roi et d'envoyer à Sa Majesté un mémoire où le ministère du cardinal de Fleury était fort maltraité. Le Roi ne vit dans cette démarche hasardée qu'un manque de respect et de l'ingratitude. M. de Chauvelin fut relégué à Issoire ; son exil a duré plusieurs années.

La paix de Vienne mit le comble à la gloire du Cardinal[3]. Si, après avoir donné la Lorraine à la France, affaibli la maison d'Autriche, établi une branche de celle de France en Italie, le Cardinal avait eu assez de courage pour abdiquer le premier ministère, il aurait été rangé parmi les plus grands ministres ; il aurait conservé toute sa considération, même tout son crédit, et sa mémoire aurait été respectée de toute l'Europe. Mais il se fiait, en effet, à son *immortalité :* sa santé était admirable ; moyen-

[1] Victoire-Félicité de Durfort de Duras, née en 1706, épouse, le 23 avril 1727, Louis-Marie-Augustin d'Aumont de Roche-Baron, duc d'Aumont.

[2] Madame du Hausset attribue le même mot à Louis XV à propos de l'exil de d'Argenson.

[3] La paix de Vienne fut signée le 18 novembre 1738. Par ce traité, Stanislas renonçait à toute prétention sur la Pologne et recevait en échange les duchés de Lorraine et de Bar qui devaient, après sa mort, revenir à la France. Le duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, avait le grand-duché de Toscane ; l'Empereur prenait Parme et Plaisance, et donnait en échange à don Carlos Naples et la Sicile. (Voir Flassan, *Histoire de la diplomatie francaise,* t. V.)

nant un peu de rouge détrempé dans de l'eau, dont il frottait son visage, et de fausses dents, il désespérait ses ennemis, et se faisait illusion à lui-même. D'ailleurs les grandes affaires ne l'avaient jamais empêché de dormir : sa tête était froide et son estomac chaud. Un jour qu'il mangeait toutes sortes de vilenies, quelqu'un lui représenta qu'il risquait de se rendre malade : « Bon, répondit-il, j'ai un estomac qui digérerait le fer. » M. de Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne[1], qui était un malin singe, entendant ce propos, dit : « Tant mieux, Monseigneur; car, cette après-dinée, j'ai des choses à dire à Votre Éminence qui sont de dure digestion. »

Tout invulnérable qu'était le Cardinal, il eut pourtant une maladie dangereuse à Fontainebleau[2]; tout le monde crut qu'il en mourrait; on ne pouvait en effet se persuader qu'à son âge il pût en réchapper. L'ambassadeur d'Espagne, dont je viens de parler, était perpétuellement dans son antichambre pour épier les nouvelles de sa santé, dont on était fort curieux en Espagne : tout le monde sait que la Reine (Farnèse)[3] haïssait le Cardinal. M. de Campo, pour être plus sûrement renseigné, demandait continuellement à voir Son Éminence; celui-ci, qui aimait assez à en

[1] Don Louis-Reggio Branciforte Saladino et Colonna, prince de Campo-Florido, etc., grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi le 8 juin 1745, né en Sicile, avait épousé la fille de la nourrice de la Reine. Il fut quinze ans capitaine général du royaume de Valence, puis grand d'Espagne et ambassadeur en France de 1740 à 1746. Rappelé peu après l'avénement de Ferdinand VI, il fut exilé et se fit Jésuite. (Voir SAINT-SIMON, XIX, 31; D'ARGENSON, *édition Jannet*, III, 124; *Europe vivante*, année 1759, p. 311.)

[2] Il y a un voyage à Fontainebleau de mai 1742, mais Barbier ne dit pas que le cardinal y ait été particulièrement malade. On peut tenir pour le voyage de septembre 1740, bien que le cardinal ait passé à Issy une partie du temps de Fontainebleau.

[3] Élisabeth Farnèse, fille d'Édouard II, duc de Parme, et de Sophie-Dorothée de Bavière-Palatin, femme de Philippe V.

donner à garder, résolut de laisser entrer l'ambassadeur, quand il sentit ses forces revenues. M. de Campo trouva le Cardinal dans un fauteuil, ressemblant plus à un cadavre qu'à un homme vivant; il avait la tête enfoncée dans la poitrine; la voix faible et cassée semblait venir de l'autre monde; l'ambassadeur, sur le témoignage de ses yeux, décida que Son Éminence n'avait pas pour quatre jours à vivre; il sortit et dépêcha un courrier en Espagne pour porter cette bonne nouvelle. La dépêche ainsi finie, il remonta au château, et la première personne qu'il rencontra en entrant chez le Roi, ce fut le Cardinal, droit comme un cyprès, le teint couleur de rose, et les plus belles dents du monde; il allait travailler avec Sa Majesté, il salua en passant l'ambassadeur, et lui demanda s'il n'avait point dépêché de courrier à sa cour.

Dans cette même maladie de Fontainebleau, le Cardinal dit un mot cruel sur M. de Chauvelin, assaisonné de cette douceur perfide qui rend le poison plus dangereux : dans sa convalescence, le Cardinal se pressa de travailler; les flatteurs lui représentaient qu'il exposait une santé précieuse à l'Europe et nécessaire à la France : « Ah! mon Dieu! répondit le Cardinal, personne ne perdrait à ma mort, excepté ce pauvre M. de Chauvelin. » Ce mot peint à merveille le caractère du cardinal de Fleury, dont la haine avait toujours l'air de la modération. On croit que le cardinal de Tencin n'est entré dans le conseil[1] que parce qu'il était ennemi déclaré de M. de Chauvelin, afin qu'après la mort du cardinal de Fleury, il y eût quelqu'un auprès du Roi en état de s'opposer au retour du garde des sceaux. Cela prouve que la haine porte souvent plus loin ses vues que l'amour et l'amitié.

[1] 1er septembre 1742

Après la paix de Vienne, le Cardinal jouit d'une considération presque générale ; il pouvait se flatter de s'être concilié la confiance des cours même les plus ennemies de la nôtre. L'empereur Charles VI le traitait comme un ami; ce prince avait ses vues, puisqu'en flattant le Cardinal il fit garantir à la France la *pragmatique sanction*[1]. C'est une question de décider si cette garantie n'était pas une grande faute en politique; mais on est obligé de convenir qu'ayant si solennellement assuré la succession de la maison des États d'Autriche, la France n'aurait jamais dû les envahir à la mort de Charles VI[2], d'autant plus que, sans coup férir, elle aurait pu tirer un grand avantage de cet événement. Mais le maréchal de Belle-Isle[3], en faveur duquel madame de Lévis[4] avait inspiré au Cardinal une grande prédilection, présenta les plus beaux plans, et l'on peut dire qu'il enchanta le Cardinal par une espèce de magie, et lui fit entreprendre, contre ses principes et contre son goût, une besogne bien au-dessus de ses forces et que son grand âge ne lui permettait pas de voir finir. Ce fut alors que l'on aperçut les bornes du génie du Cardinal ; il adopta un grand plan et ne voulut le faire exécuter qu'avec de petits moyens; il eut la douleur de voir les finances s'épuiser, lui qui n'avait

[1] Art. 10 du traité de Vienne.

[2] Charles VI mourut à la Favorite le 26 octobre 1740.

[3] Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de Belle-Isle, né en 1684, mort en 1761, maréchal de France, ambassadeur, ministre de la guerre.

[4] Madame de Lévis, dont il est question ici, est probablement cette duchesse de Ventadour dont il a été parlé plus haut, page 47, note 2. En effet, sa cousine, mademoiselle de Luynes, duchesse de Lévis, était morte le 3 novembre 1734, et son autre cousine, A. G. H. Bernard, femme de François de Lévis-Mirepoix, était morte le 31 décembre 1736. M. de Lévis-Mirepoix se remaria à la vérité le 2 janvier 1739 avec mademoiselle de Beauvau-Craon, mais il est peu probable que cette jeune femme ait eu déjà une influence sur le Cardinal.

songé qu'à les rétablir par une prudente économie, qu'on peut dire qu'il a souvent poussée trop loin.

Il vit avec amertume qu'il survivrait à sa réputation, et peut-être à son crédit : car le Roi, qui commençait à se plaire dans la société des femmes, n'avait pas toujours pour les avis du Cardinal la même déférence. Ce ministre mourut enfin au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy[1], avec beaucoup de courage. Il avait fait venir, pour l'assister à la mort, un missionnaire de Chartres, assez obscur, nommé *Cassegrain*[2]; le nom et la personne de cet homme évangélique n'en imposèrent pas aux rieurs, qui trouvèrent que Son Éminence aurait bien pu s'épargner cette singularité, en cherchant dans la Sorbonne, ou parmi les curés de Paris, des hommes assez éclairés et assez vertueux pour le préparer au voyage de l'éternité. On fut en général bien aise d'être délivré d'un ministre si vieux et si absolu ; mais les esprits sans prévention ont pensé que, à tout prendre, sa mort avait été une perte pour la France.

On a dit que le cardinal de Fleury aurait été un excellent ministre d'un petit prince. Sans ostentation, il donnait l'exemple de l'économie générale; réglé dans ses

[1] 29 janvier 1743. Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, t. I, p. 68, prétend que ce ne fut pas, comme on le dit, dans la maison de campagne du séminaire d'Issy que mourut le Cardinal, mais dans une maison appartenant au ministre même, et qui, avant lui, avait été la propriété de Vanholle, intendant d'Alsace, et du maréchal d'Estrées. Mathieu Marais affirme de même que le Cardinal avait sa maison à Issy. D'autre part, dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 401, il est dit que « le corps de M. le Cardinal fut porté en grande cérémonie du séminaire de Saint-Sulpice à Issy, à la paroisse de ce lieu ». Barbier dit de même. Enfin des preuves décisives sont apportées en faveur du séminaire contre l'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, p. 169, et Dulaure, *loco cit.*) par l'abbé Faillon dans son beau livre : *Vie de M. Olier*, t. III, p. 228.

[2] Prêtre à Chartres, appelé à Paris par M. Cheret, curé de Saint-Roch. (Voir *Nouvelles ecclésiastiques* de 1740 et 1751.)

propres affaires, il aimait l'ordre dans celles de l'État. Son esprit était sage. Les moyens violents n'étaient pas de son goût, et si, dans beaucoup d'occasions, il n'avait pas toujours soutenu avec fermeté l'autorité du Roi, du moins il l'avait rarement compromise. Son zèle pour la religion et pour la décence des mœurs a été fort louable. Peut-être aurait-il pu suivre de meilleurs plans pour éteindre les disputes présentes; mais on peut dire cependant qu'à sa mort il n'était guère plus question du jansénisme, dont on a mal à propos depuis dix ans ranimé les cendres. En un mot, sous le ministère du cardinal de Fleury, le conseil du Roi avait plus d'autorité, gardait mieux les secrets; les grands corps de l'État étaient plus soumis, les ministres plus respectés, et la France elle-même plus respectable.

On doit aussi louer le Cardinal d'avoir songé si tard à l'élévation de sa famille. S'il a obtenu de grands titres et de grandes places à ses neveux [1], il faut convenir que cette fortune n'a point été faite aux dépens de l'État, que ces grâces étaient de pures faveurs, et qu'elles ont été accordées aux meilleures et aux plus honnêtes gens du monde.

J'ai dit le bien; je ne dois pas dissimuler les fautes. La plus grande de toutes, comme je l'ai déjà marqué, a été celle de diminuer dans le Roi le goût qu'il aurait eu pour le travail. Ce prince avait besoin d'occupations, il avait toutes les qualités nécessaires pour travailler utilement.

[1] Les fils de cette Marie de Fleury dont il a été question plus haut, savoir : 1° André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, né le 17 septembre 1715, colonel à seize ans, maréchal de camp à vingt-neuf ans, lieutenant général à trente-trois ans, gouverneur général de la Lorraine et du Barrois en 1737, premier gentilhomme de la chambre en 1741, mort le 15 avril 1788; 2° Jean-André-Hercule de Rosset, commandeur de Fleury, maréchal de camp, mort en 1781; 3° Pons-François de Rosset, bailli de Fleury, général des galères de Malte, mort en 1774.

La défiance que le cardinal de Fleury lui a inspirée sur ses propres lumières est également injuste et déraisonnable.

Le cardinal de Fleury aimait les gens médiocres. Il écartait soigneusement tout ce qui était marqué au coin de la supériorité. Il voulait régner, et connaissait sa faiblesse. L'économie, qui est la base de l'administration des finances, suffit bien pour empêcher leur ruine; mais elle seule ne saurait produire leur régénération. Le cardinal de Fleury n'avait aucune vue de grand ministre ni sur le commerce, ni sur la marine qui en fait la force, ni sur la cultivation et population, sources primitives de la richesse et de la force des États. Il caressait les financiers pour trouver chez eux, au besoin, des ressources d'argent, et, par cette méthode, il mettait les opérations du gouvernement dans la dépendance des gens de finance. Ce n'est point la richesse de quelques particuliers qui doit soutenir l'État dans ses crises, c'est au contraire la richesse de l'État qui doit conserver et sauver la fortune de tous les sujets.

Enfin le Cardinal haïssait les gens de lettres et accordait trop peu de protection aux arts et aux sciences, qui ont tant illustré le règne de Louis XIV et fait entrer plus d'argent dans son royaume que les guerres, souvent entreprises mal à propos, n'en avaient fait sortir.

CHAPITRE X

DU CARDINAL DE POLIGNAC [1]

Une des premières connaissances que je fis en entrant dans le monde fut le cardinal de Polignac, à qui, du côté paternel et maternel, j'avais l'honneur d'appartenir [2]. Je dois à l'amitié dont il m'a honoré de payer à sa mémoire un tribut de reconnaissance; il mériterait bien, d'ailleurs, de n'être pas oublié.

Le cardinal de Polignac était un de ces hommes à qui il n'a manqué pour être grand qu'un peu plus de nerf dans le caractère. Personne n'avait l'air plus noble; sa figure aurait été imposante si la douceur n'en eût tempéré la majesté. Il parlait avec grâce et éloquence; on ne s'apercevait qu'il parlait trop longtemps que lorsqu'on n'était plus avec lui. Sa mémoire était aussi sûre qu'ornée; et ses connaissances s'étendaient sur toutes les matières; on aurait pu désirer cependant que la profondeur en eût été en proportion avec la superficie. Il a joué un grand rôle dans le monde, sans avoir toujours été ni assez heureux ni assez habile. Il fit des imprudences en Pologne [3], il ne remporta à Gertruydenberg [4] que la gloire de bien parler.

[1] Voir plus haut, p. 35, une note sur le cardinal de Polignac.

[2] Du côté paternel on trouve, en 1540, l'alliance de Bertrand III de Pierre avec Jeanne de Chalançon-Polignac.

[3] 1693-1697. Voir Saint-Simon sur la fin de cette ambassade.

[4] 1710. Voir les *Mémoires de Torcy*.

Un des plénipotentiaires de la république de Hollande disait de lui : « Il faut convenir que l'abbé de Polignac a bien fait ses humanités. » A Utrecht, il ne parut pas qu'il fût fort au fait des limites de l'Acadie [1] (ce qui fait aujourd'hui le sujet de notre guerre avec l'Angleterre), ni de l'importance des vallées cédées au roi de Sardaigne [2]. La paix d'Utrecht doit cependant lui faire un grand honneur. Pour bien juger d'un ouvrage, il faudrait se trouver dans les circonstances où il a été fait.

A Rome [3], le cardinal de Polignac s'acquit une réputation moins contestée. Magnifique, aimant les antiquités, connaissant les arts, accueillant les artistes, il était là dans son centre. Son palais était une espèce d'académie où il se faisait plus de dissertations que d'affaires. Les dépêches étaient trop souvent sacrifiées aux Muses, et la lecture des ouvrages d'esprit retardait quelquefois le départ des courriers. On peut dire que le cardinal de Polignac avait toutes les connaissances d'un homme d'État, que même il en

[1] Le traité d'Utrecht avait reconnu à l'Angleterre la possession de l'Acadie. Or l'Angleterre prétendait que les limites de l'Acadie étaient : 1° une ligne droite tirée de l'embouchure de la rivière Penobscot au fleuve Saint-Laurent ; 2° ce fleuve et le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'Océan au sud-ouest ; 3° l'Océan de ce point à l'embouchure du Penobscot : ce territoire avait plus de trois fois l'étendue de la Nouvelle-Écosse elle-même et commandait à l'embouchure du Saint-Laurent. L'Angleterre disputait encore à la France au delà des Apalaches la totalité du bassin de l'Ohio. Les commissaires nommés pour régler à l'amiable les limites des colonies, MM. de Silhouette et de la Galissonnière pour la France, MM. Shirley et Mildway pour l'Angleterre, se réunirent à Paris en juillet 1749. Les conférences ne furent rompues que les hostilités étant déjà commencées, en juillet 1755. On peut consulter les cinq volumes de *Mémoires des commissaires du Roi et de Sa Majesté Britannique sur les droits respectifs des deux couronnes en Amérique*. Paris, 1755, in-4°. Autre édition plus complète : Londres, 1755, deux in-4°.

[2] Traité du 11 avril 1713 (Utrecht). L'article 4 cède la vallée de Pragelas avec les forts d'Exiles et de Fénestrelles, et les vallées d'Oulx, de Sézane, de Bardonnenche et de Château-Dauphin.

[3] 1724-1731.

avait les vues, mais non pas le caractère; son âme était trop molle et trop paresseuse.

Personne n'a jamais eu tant de coquetterie dans l'esprit que lui; il voulait plaire et être aimé; cette faiblesse lui fit commettre beaucoup de fautes. Elle l'entraîna dans les misérables intrigues de madame la duchesse du Maine, ce qui le fit exiler pour la seconde fois[1]. Si le Cardinal était mort à Rome ou dans son archevêché, il aurait laissé une grande réputation; mais il revint à Paris dans l'idée de jouer un grand personnage par le seul poids de son nom, de ses talents et de ses services. Honnête homme et citoyen, il dédaigna les intrigues et se refusa au parti janséniste qui lui tendait les bras. Le cardinal de Fleury cessa de le craindre, et osa même lui donner des ridicules; bien des gens, à son exemple, eurent la même hardiesse, de sorte que cet homme, si distingué par sa naissance, son esprit et ses dignités, fut réduit à faire l'ornement des académies[2].

J'ai dit quelque part qu'il ne haïssait pas le merveilleux, non qu'il eût l'esprit faible, mais parce qu'avant de décider qu'une chose était impossible il voulait l'approfondir dans tous les sens, et savoir tout ce qu'il y avait à dire pour et contre. Il racontait un jour la chronique de saint Denis, et que ce saint avait porté sa tête entre ses mains pendant l'espace de plusieurs lieues. Une femme d'esprit, que ce long voyage impatientait, lui dit fort plaisamment : « Le plus ou moins de chemin ne fait rien à l'affaire,

[1] Le cardinal de Polignac avait pris très-vivement parti pour les légitimés, pour madame la duchesse du Maine plutôt. De là son exil (29 décembre 1718) qui dura trois ans, de là aussi la haine particulière de Saint-Simon contre lui.

[2] Le cardinal de Polignac fut reçu en 1704 à l'Académie française en remplacement de Bossuet. En 1711, il fut de l'Académie des sciences, et en 1717 de l'Académie des inscriptions.

Monseigneur; il n'y a que le premier pas qui coûte. »

Personne n'usa mieux que lui ni plus longtemps du droit de parler. Un jour, on demandait à Voltaire : « Où allez-vous de si bonne heure? — Je vais, dit-il, entendre un monologue du cardinal de Polignac. » M. de Mairan, à ce même sujet, voulait qu'on fît un tableau dans lequel le Cardinal serait représenté assis commodément dans un fauteuil, la main un peu allongée, dans l'attitude d'un homme qui parle et qui s'écoute parler, et autour de lui une infinité d'oreilles, de petites oreilles de femmes, de grandes oreilles de philosophes, des oreilles de théologiens, d'antiquaires et d'artistes, et écrire au bas de ce tableau : *le Paradis du cardinal de Polignac.*

Malgré ces plaisanteries, on peut dire que M. de Polignac est un homme rare, et qu'il fit honneur à son siècle. Le poëme latin qu'il a laissé est plus estimé des étrangers que des Français [1]. La poésie latine est tombée en France, et la philosophie de Descartes l'est encore davantage; mais cet ouvrage seul aurait acquis au cardinal de Polignac une place distinguée dans l'estime des hommes, quand il n'aurait eu que ce seul mérite.

Je dois à la confiance de cet homme célèbre et au plaisir qu'il avait de m'instruire, une infinité de connaissances de détail qu'on ne trouve pas dans les livres. Dès l'âge de vingt ans, je ne passai guère de jours sans m'entretenir une ou deux heures avec le cardinal de Polignac : c'était un dictionnaire universel que j'allais consulter. Il me mit en liaison avec ses anciens amis : M. de Torcy en était un. On connaît ce ministre par des Mémoires qui sont écrits

[1] *Anti-Lucretius, sive de Deo et natura libri novem. Opus posthumum, cura et studio Caroli d'Orléans de Rothelin editioni mandatum.* Paris, Lemercier, 1747, 2 vol. in-8°, traduit en prose par Bougainville (1749, 2 vol. in-8°), et en vers par l'abbé Berardier de Bataut (1786, 2 vol. in-12).

avec beaucoup de noblesse, de simplicité et de vérité; mais les vertus de M. de Torcy étaient bien au-dessus de ses talents. Ce fut aussi par le cardinal de Polignac que je fis connaissance avec M. le chancelier d'Aguesseau, ce vertueux et grand magistrat qui n'a d'autre défaut que d'être quelquefois indécis à force de lumière.

On s'imagine bien que le cardinal de Polignac me présenta à madame la duchesse du Maine, par qui il s'était laissé aimer toute sa vie [1]. Cette princesse avait beaucoup d'esprit; elle a eu l'art de conserver chez elle un air de cour et de rassembler à Sceaux les sciences, les arts, et à la fois ce qu'il y avait de plus sublime et de plus frivole, de meilleure et de plus méchante compagnie dans Paris. Madame de Staal, dont on a les Mémoires [2], avait, à force de mérite, fixé la faveur inconstante de cette princesse. Madame la duchesse du Maine passait rapidement du sérieux aux bagatelles, de l'Académie des sciences aux marionnettes. Madame de Sandwich [3], qui avait la figure et l'esprit le plus mâles que j'aie connus à aucune femme,

[1] Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, née le 8 novembre 1676, épouse le 13 mars 1710 Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV; dépouillée, après la mort du grand Roi, de ses rangs et prérogatives, elle pousse son mari à l'opposition, est arrêtée et emprisonnée à la suite de la découverte de la conspiration de Cellamare, et meurt le 23 janvier 1753. Voir sur elle les *Mémoires de madame de Staal*, et les *Grandes Nuits de Sceaux*, par M. A. Jullien. (*Revue de France*, 1876.)

[2] Marguerite-Jeanne Cordier de Launay, comtesse de Staal, née vers 1693, morte en juin 1750. Ses *Mémoires* ont paru pour la première fois en 1755, 4 vol. in-12. On a aussi d'elle des *Lettres*, Paris, Bernard, 1801, 2 vol. in-12, et plusieurs comédies représentées à Sceaux.

[3] Madame de Sandwich était la fille de John Wilmot, comte de Rochester. D'Argenson, qui était de ses amis (*Journal*, I, 171), rapporte d'elle plusieurs mots piquants (IX, 265 et 302). Elle mourut à Paris le 1er juillet 1757, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, veuve depuis le 26 octobre 1729 d'Édouard Montagut, troisième comte de Sandwich, lord lieutenant et *custos rotulorum* du comté d'Huntingdon.

disait de madame du Maine, avec qui elle passait sa vie : « Si madame la duchesse avait eu le sceptre du monde, elle aurait trouvé le secret d'en faire un hochet. » Cette définition était exacte.

C'est dans cette société de personnes éclairées et éminentes que j'ai passé le commencement de ma jeunesse; on y désirait mes productions, et c'est là que j'ai puisé les premières leçons de goût et d'usage du monde. J'étais d'ailleurs dans une liaison suivie avec Fontenelle, le président de Montesquieu et les plus beaux esprits du siècle. Les amateurs des arts étaient tous de ma connaissance. Les étrangers célèbres ne m'échappaient pas non plus. Mon plan était de connaître l'Europe entière sans sortir de Paris, d'approfondir les mœurs des sociétés et des États différents, en un mot, d'étudier les hommes plus que les livres. Cette étude m'a été fort utile.

Le Père Tournemine, Jésuite dont j'ai déjà parlé, avait proposé au cardinal de Polignac de me donner à traduire en vers français son poëme de l'*Anti-Lucrèce*. Le Cardinal me dit que je pouvais mieux faire, qu'il n'avait attaqué que les matérialistes, mais que dans un même ouvrage je pouvais combattre tous les incrédules. Ce conseil échauffa mon génie; je commençai dès lors mon poëme de la *Religion;* j'en fis, en 1737, les quatre premiers chants avec une rapidité et une facilité surprenantes[1]; j'apportais chaque semaine chez le Cardinal un de ces chants; la lecture s'en faisait devant les personnes les plus distinguées dans les lettres : on voit donc bien que tous les ouvrages de ma jeunesse n'ont pas été frivoles.

[1] Le chant premier, qui sert en quelque sorte d'introduction; le chant II, l'*Idolâtrie,* où se trouve une si charmante peinture du Paradis terrestre et des amours d'Ève et d'Adam; le chant III, l'*Athéisme;* le chant IV, *Matérialisme d'Épicure.*

Le cardinal de Polignac mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans, avec beaucoup de religion, de courage et de présence d'esprit[1]. J'ai envie de finir cet article par un couplet de madame la duchesse du Maine qui peint à merveille le Cardinal, son bon ami :

SUR L'AIR DES NOËLS

De son divin système
Polignac pénétré,
Va voir l'Être suprême
Qu'il nous a démontré.
Il se met en chemin ;
Mais bientôt tout l'arrête,
Bois, bergers et moutons, don, don ;
Partout il s'arrêta, la, la ;
Bref, il manqua la fête.

La fameuse Ninon de Lenclos à qui on avait présenté, selon l'usage, l'abbé de Polignac à l'âge de douze ans, après lui avoir fait bien des questions, dit : « Il aura un jour plus d'esprit qu'il ne lui en faudra, et c'est grand dommage. »

[1] Le 20 novembre 1741.

CHAPITRE XI

DU CARDINAL DE TENCIN[1]

Ce cardinal a eu plus de célébrité que de réputation ; ses vues se portaient sur de grands objets, et il n'employait que de petits moyens.

Il naquit en Dauphiné de parents d'une noblesse moderne, mais dès la fin de ses études, qu'il fit à Paris, il avait déjà dans l'esprit la grande fortune qu'il a faite. J'ai ouï dire à l'abbé de Chambonas[2], prévôt du chapitre noble de Brioude, que l'abbé de Tencin, sur la fin de sa licence, lui avait donné à dîner avec plusieurs autres de ses camarades, et qu'avant de se séparer il leur avait demandé quel était leur projet de fortune, et que chacun ayant déclaré ses vues, l'abbé les embrassa et leur dit : « Je

[1] Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble le 22 août 1680, fils d'un président au parlement de cette ville, abbé de Vézelay en 1702, envoyé à Rome par Dubois en 1721, chargé d'affaires jusqu'en 1724, archevêque d'Embrun de mai 1724 à septembre 1740, cardinal en 1739, chargé d'affaires à Rome en 1740, au moment de l'élection de Benoît XIV, archevêque de Lyon en septembre 1740, entre au conseil d'État en 1742, se retire dans son diocèse en 1751 et meurt à Lyon le 8 mars 1758. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Tencin jusqu'à l'année* 1743, in-12. S. l. n. d. Saint-Simon, dit que Tencin était l'arrière-petit-fils d'un orfévre. Voir Boisjourdain, *Mélanges*, II, 47.

[2] On peut consulter sur la famille de Chambonas mon livre : *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*. Plon, 1877. Ce Chambonas, prévôt du chapitre de Brioude, était le fils de Charles de La Garde de Chambonas, comte de Saint-Thomé, et de Marie-Victoire de Rochefort d'Ailly. Il appartenait à une branche cadette de la famille de La Garde. Le père du futur ministre des affaires étrangères était de la branche aînée.

vous souhaite à tous succès et prospérité; pour moi, si le temps ne me manque, je serai cardinal et ministre. » Chacun se moqua de lui comme de raison.

L'abbé de Tencin se livra de bonne heure aux Jésuites, qui lui furent fort utiles; mais leur protection ne lui aurait pas fait faire un chemin aussi rapide que l'idée singulière qu'il eut de convertir à la religion catholique M. Law, alors contrôleur général des finances[1]. Il communiqua ce projet à M. le duc d'Orléans, qui d'abord n'en fit que rire : mais ayant ensuite réfléchi qu'un étranger protestant n'était guère fait pour inspirer de la confiance au public, et que la catholicité pouvait contribuer à l'établir, il goûta l'idée de l'abbé de Tencin; il dit un mot à l'oreille à M. Law, et permit à l'abbé de convertir le contrôleur. Les conférences furent assez longues et assez fréquentes, et la résistance assez opiniâtre pour faire beaucoup d'honneur à ce jeune apôtre. La reconnaissance du nouveau converti valut à l'abbé de Tencin beaucoup d'actions qu'il sut convertir à propos en espèces, et dont il eut l'art dans la suite de ne pas diminuer le fonds.

Cette pieuse négociation lui valut aussi d'être connu particulièrement du Régent et de l'abbé Dubois : il fut chargé par l'un et par l'autre de se rendre au conclave dans le temps même qu'il venait de perdre au parlement un procès pour confidence[2]. L'objet de sa négociation à

[1] Voir Mathieu Marais, t. I, p. 265; Saint-Simon, XVII, 299. Ce fut à Corbeil que Law se fit catholique, en 1719.

[2] La confidence en matière bénéficiale est une convention verbale en vertu de laquelle un bénéfice ecclésiastique est résigné ou conféré à quelqu'un qui s'engage à le conserver soit au résignant, soit au collateur, soit à toute autre personne qui lui est désignée, ou simplement à lui en laisser percevoir les fruits soit en totalité, soit en partie. (Guyot, *Rép. universel de jurisprudence*, t. IV.) Voir Saint-Simon, XVII, 299, sur le procès en question intenté à Tencin par l'abbé de Vessière.

Rome était d'obtenir du Pape à élire, le chapeau de cardinal pour l'abbé Dubois. Il ne réussit que trop dans sa négociation; mais il échoua dans le projet de se faire donner un chapeau à lui-même.

L'abbé de Tencin demeura à Rome quelque temps chargé des affaires du Roi[1] : il y fit, à son ordinaire, très-bien les siennes, et s'assura la nomination du Prétendant[2].

Il fut relevé à Rome par le cardinal de Polignac. M. le cardinal de Fleury, étant devenu ministre d'État, chargea, par des lettres que j'ai vues, le cardinal de Polignac de traverser de toutes ses forces la promotion de l'abbé de Tencin, pour lors archevêque d'Embrun[3] : après bien des noirceurs que le Cardinal disait de l'archevêque, il ajoutait ces propres mots-ci : « Je sais qu'il veut être ministre, mais il ne le sera jamais tant que je vivrai. » Quelques années après, il fit lever l'opposition qui était son ouvrage et appela le cardinal de Tencin au conseil. Je ne dis rien ici du concile d'Embrun dont les actes sont entre les mains de tout le monde[4], mais je répéterai que la dis-

[1] 1722-1730.

[2] Le prétendant Jacques III, qui ne mourut qu'en 1766, avait, comme les autres souverains catholiques, un droit de nomination, de désignation pour le cardinalat. Tencin fut nommé dans le consistoire du 23 février 1739.

[3] Depuis le 13 mai 1724.

[4] Voir *Consilium provinciale Ebreduni habitum ab illustrissimo et reverendissimo Domino D. Petro de Guerin de Tencin, miseratione divina archiepiscopo principe Ebredunensi, sancti Romani imperii principi et tricamerio throno pontifico assistente, regis ab omnibus consiliis. Anno Domini* 1727. *Mensibus augusto et septembri.* Gratianopoli, ap. Petrum Faure, 1728, in-4° de 268 pages. On sait que la réunion du concile d'Embrun eut pour objet principal la condamnation des écrits et opinions de Mgr Jean Soanen, évêque de Senez, relativement à la bulle *Unigenitus.* A la fin des actes du concile se trouve une lettre de Tencin à l'évêque de Senez sur le procès en confidence auquel il a été fait allusion plus haut.

grâce de M. Chauvelin fit la fortune de M. l'archevêque d'Embrun.

Revenu de Rome, le cardinal de Tencin s'arrêta à Lyon dont il avait obtenu le siége [1]; il y reçut un courrier du cardinal de Fleury avec une lettre écrite de sa propre main. J'ai vu cette lettre et la réponse : le cardinal de Tencin me les communiqua à mon retour de Venise. Rien n'est plus singulier que le contenu de la lettre du cardinal de Fleury [2]. Après un préambule très-bien écrit, dans lequel il expose la nécessité de mettre un intervalle entre la vie et la mort, il déclare au cardinal de Tencin qu'il l'a choisi pour son successeur autant par estime que par amitié, et que le Roi a approuvé son choix. Il l'exhorte à ne pas se refuser aux volontés du maître et aux vœux d'un ami; il combat avec force les résistances que pouvait lui opposer le cardinal de Tencin, et lui dit, entre autres choses, ces paroles remarquables : « Qu'un principal ministre n'a pas besoin d'avoir la connaissance approfondie de toutes les affaires; que les différents départements sont chargés de les débrouiller, et qu'il ne faut à l'homme principal qu'un esprit juste et du bon sens pour bien gouverner; qu'au surplus il trouverait toujours en lui (cardinal de Fleury) toutes les ressources de l'expérience et de l'amitié. » Je n'ai rien vu qui fût autant marqué au coin de la vérité et de la bonne foi que cette lettre.

La réponse du cardinal de Tencin fut modeste et négative; il se félicita de l'avoir faite telle par le long silence que garda ensuite avec lui le premier ministre : au bout

[1] 24 septembre 1740.

[2] On trouve dans les *Mélanges* de Boisjourdain, II, 77, les deux lettres de Fleury à Tencin et de Tencin à Fleury; mais, d'après l'extrait que donne l'auteur des *Mémoires*, il n'est pas à présumer que ces lettres soient authentiques.

de six semaines le cardinal de Fleury dépêcha un second courrier et manda à M. de Tencin que puisqu'il ne voulait pas absolument être son successeur, il ne pouvait du moins refuser au Roi ses conseils, et que Sa Majesté lui ordonnait de se rendre à la cour pour remplir la place de ministre d'État[1]. Après avoir bien réfléchi sur les lettres du cardinal de Fleury, j'abandonnai l'idée qui se présente d'abord, qu'il eût tendu un piége à M. de Tencin; j'ai pensé qu'effectivement le Cardinal avait eu envie un moment de céder sa place à son confrère, mais qu'il avait bientôt après changé d'avis.

Le cardinal de Tencin arriva à Versailles avec la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit : il est certain qu'il en avait la contenance et que personne n'avait autant que lui l'art de tirer avantage d'un silence réfléchi et d'un sourire qui avait l'air d'être fin. Dès qu'il parut au conseil, le cardinal de Fleury revint de ses préventions favorables, et la cour ne tarda pas à penser comme lui. Il ne resta donc au cardinal de Tencin que ses dignités et le masque d'un homme d'esprit. Il espéra vainement par une conduite fort réservée acquérir plus de crédit : la feuille des bénéfices, sur laquelle il avait compté, lui échappa, et sa considération diminua tous les jours. Il eut le courage de savoir prendre son parti. Un an avant sa retraite volontaire, il m'avertit de la résolution qu'il avait prise de passer le reste de sa vie dans son archevêché : je n'en crus rien, et je me trompai sur cela avec tout le public. Cet acte de courage et de sagesse lui fit beaucoup d'honneur; il vécut à Lyon avec plus de considération qu'à Versailles. Sa sœur, madame de Tencin[2],

[1] Août 1752. Voir Barbier, II, 375.

[2] Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de Tencin, née à Grenoble en 1681, religieuse au couvent de Montfleury, près Grenoble, puis chanoi-

religieuse défroquée, et la première des intrigantes de Paris, lui avait beaucoup aidé au commencement de sa fortune; elle lui avait encore plus nui quand cette fortune fut à son comble : tant il est vrai qu'il n'y a que la vertu et les talents qui soient toujours utiles aux hommes.

Le cardinal de Tencin, après m'avoir haï comme ami et parent du cardinal de Polignac, m'avait pris en grande affection depuis qu'il m'avait vu dans le train de la fortune; il m'offrit deux cent mille francs lorsque je partis pour mon ambassade de Venise, en me disant ces mots remarquables : « Dans la carrière où vous entrez, souvenez-vous qu'on ne fait pas tout avec du talent. » A mon retour de cette ambassade, il voulut me faire nommer son coadjuteur à l'archevêché de Lyon; je ne me prêtai à aucune de ses offres; mais je ne suis pas fâché d'en consacrer le souvenir. Il est à remarquer que ce cardinal, qui avait été le fléau des jansénistes n'étant qu'abbé de Tencin et archevêque d'Embrun, cessa de les persécuter sur la fin de sa vie.

Quelques personnes ont voulu jeter mal à propos des soupçons sur sa doctrine et sa religion : il est vrai qu'un billet galant, qu'il avait, dit-on, écrit dans ses premiers voyages de Rome à la princesse Borghèse, lui avait fait beaucoup de tort; ce billet finissait par ces mots : « Adieu, ma chère princesse; je vous aimerai toute ma vie et par delà, si tant est qu'il y ait un par delà. » On peut douter de la vérité de cette anecdote. En voici une plus certaine : le cardinal de Fleury, étant au lit de mort à Issy, avait perpétuellement à côté de lui M. de Tencin, qui s'attendait à l'héritage de la feuille des bénéfices; le Cardinal,

nesse au chapitre de Neuville, près de Lyon, eut beaucoup d'amants et beaucoup d'aventures, et mourut à Paris le 4 décembre 1749. Elle a laissé divers romans.

dans une effusion apparente de cœur, lui dit : « Monsieur le cardinal, je vous ai toujours aimé et estimé, je veux vous en donner une preuve avant que de mourir. — Eh, mon Dieu, répondit M. de Tencin, Votre Éminence m'a comblé..... — Non, non, poursuivit le mourant, je veux faire quelque chose pour vous; je veux vous faire recevoir à l'Académie. »

CHAPITRE XII

DE MON VOYAGE EN AUVERGNE ET EN LANGUEDOC EN 1739

La vie agréable que je menais dans le monde m'avait procuré beaucoup d'amis, et une assez grande célébrité; mais la fortune, que je négligeais, n'avait pas cessé de me maltraiter. Je fus nommé, en 1739, à un canonicat de Brioude, en Auvergne [1]; c'était une place convenable pour un gentilhomme, mais dont les revenus étaient fort insuffisants. Je partis de Paris pour aller prendre possession de ma comté; car c'est ainsi qu'on appelle les canonicats de Brioude. L'église de Saint-Julien est une des plus anciennes des Gaules, et le chapitre de cette église reporte son établissement au règne de Clovis second; on y fait preuve de noblesse de quatre générations paternelles et maternelles.

Je revins, en Auvergne, du préjugé qu'on ne peut vivre ailleurs qu'à Paris; je trouvai dans cette province des gens d'un esprit solide, et quelquefois des gens aimables. J'y séjournai un an, et j'y fis la conquête flatteuse de M. Massillon, évêque de Clermont [1]. Cet homme respectable passait une partie de l'année à la maison de cam-

[1] Le chapitre de Brioude, siégeant en l'église Saint-Julien, était composé originairement des chevaliers que Guillaume Ier, duc de Guyenne et comte d'Auvergne, institua en 898 pour faire la guerre aux Normands. Il se composait d'un prévôt, d'un doyen et de trente-huit chanoines qui portaient le titre de comtes de Brioude et étaient seigneurs temporels de la ville. Voir DARTIL, *Chronologie du chapitre de Brioude*. Paris, 1805, in-8°.

pagne de Beauregard, ainsi nommée à cause de la beauté et de la singularité de sa situation[1]. C'est dans cette retraite que M. Massillon remaniait les sermons admirables qui ont paru après sa mort. Je n'ai point connu d'homme qui, avec l'extérieur le plus simple, inspirât plus facilement que lui la vénération et l'amour. Son esprit ne se développait que par degrés; mais, quand une fois il était animé, il se parait des couleurs les plus brillantes et les plus naturelles. Adoré dans son diocèse, il en avait banni toutes les disputes de religion; Clermont cependant était un des berceaux du jansénisme[2]. Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de la vue : « Venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai quelque chose de plus singulier que tout cela. » L'allée était fort sombre; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait : « Comment! lui dit M. Massillon, vous n'apercevez pas ce Jésuite et ce Père de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble? Voilà à quoi je les ai réduits. »

Je communiquai à M. l'évêque de Clermont les quatre premiers chants de mon poëme contre les incrédules : il m'exhorta d'étendre cet ouvrage et de le finir. Il voulait m'attacher à l'Église, me donner les ordres, et me nommer son grand vicaire, en me disant : « Je n'ai pour moi que ma réputation, mais on a pour elle encore quelques égards à Versailles; vous serez plus tôt évêque en travaillant sous mes yeux, que si vous étiez auprès de quelque grand seigneur. » Je lui fis connaître, dans un grand détail, les

[1] De ce château, situé à quatre lieues de Clermont, on découvre cent seize villes et villages.

[2] Patrie de Domat et de Pascal.

motifs de religion et de probité qui me défendaient de prendre ce parti. Il approuva ma délicatesse, m'en aima et m'en estima davantage.

Mais il me conseilla de m'attacher aux affaires étrangères, et m'annonça que j'aurais de grands succès dans la carrière des négociations. Il me fit promettre, de plus, d'avoir, à mon retour à Paris, une explication avec le cardinal de Fleury : « Vous savez parler, me dit-il ; votre candeur et votre franchise intéressent pour vous ; les hommes les plus durs ne se défendent guère de cette séduction : peut-être ramènerez-vous le Cardinal, du moins vous n'avez rien à perdre de le tenter. » Je lui promis de suivre son conseil, et j'exécutai ma promesse en 1743, comme on le verra dans la suite.

D'Auvergne je me rendis en Languedoc, où je passai trois mois chez mon père : je ne croyais pas, dans le bon état de santé où je le trouvai, que je dusse le perdre dans deux ans. Je composai chez lui, sans aucun secours de livres, les six derniers chants de mon poëme sur la *Religion*[1]. On aurait peine à croire la facilité avee laquelle je travaillais alors : le chant du *Pyrrhonisme,* qui contient près de huit cents vers, fut commencé et fini en vingt-quatre heures, sans aucun intervalle ; et je dois dire que cet ouvrage rapide ne fut pas susceptible d'autant de corrections qu'on pourrait l'imaginer. Ce poëme achevé, je revins à Paris, mon portefeuille bien rempli, mais avec peu d'argent, ce qui ne me causait aucune inquiétude : je trouvais toujours au fond de mon âme l'espoir et une espèce de certitude de faire bientôt une grande fortune.

[1] Chant V, *le Spinosisme ;* chant VI, *le Déisme ;* chant VII, *le Pyrrhonisme ;* chant VIII, *l'Hérésie ;* chant IX, *la Corruption de l'esprit et des mœurs ;* chant X, *le Triomphe de la Religion.*

CHAPITRE XIII

DE MON RETOUR A PARIS EN 1741

Je ne trouvai point Paris refroidi sur mon compte à mon retour de Languedoc : mes idées s'étaient mûries dans la retraite, mon esprit était plus mâle et mon imagination n'avait rien perdu : une santé brillante et vingt-cinq ans sont toujours bien reçus dans le grand monde. La mode de l'esprit n'était point passée : on peut même dire que c'était une maladie épidémique. Mon poëme de la *Religion* excita la plus grande curiosité : les gens de lettres et les gens du monde furent également désireux de l'entendre, et il était de bon air de l'avoir entendu.

Une circonstance que je vais raconter aida beaucoup à ma célébrité. Je me souvins de la promesse que j'avais faite à l'évêque de Clermont ; je résolus d'avoir une explication avec le cardinal de Fleury. Barjac, ce fameux valet de chambre, à qui presque toute la cour avait fait des bassesses[1] et qui ne s'était jamais méconnu, me ménagea une audience de son maître. Il m'annonça à Son Éminence, qu'il me semble voir encore appuyée sur une petite table, un grand chapeau sur la tête. En m'entendant nommer, il me salua, et me dit en branlant un peu la tête : « Ah ! ah ! » Je m'avançai avec une contenance modeste, mais assurée,

[1] Voir, sur Barjac, Boisjourdain, *Mélanges*, t. II, p. 87 et suiv. ; d'Argenson, *Mémoires*, t. II, p. 203. Il existe, paraît-il, une *Vie de Barjac* écrite par un de ses nombreux obligés (?).

et je lui dis : « Monseigneur, tant que j'ai été dans l'âge de l'enfance, j'ai respecté les préjugés de Votre Éminence; je suis aujourd'hui dans l'âge d'essayer de les détruire, l'honneur même m'en fait un devoir : je viens demander à Votre Éminence comment, si jeune, j'ai pu démériter au point de déplaire au Roi : de quoi suis-je accusé? Ai-je manqué à la religion, à mon devoir de sujet, ou à la probité ?... — Monsieur, interrompit le Cardinal, vous le prenez là sur un ton bien grave : on ne vous reproche rien qui attaque les principes. Mais vous n'avez point de vocation. — Vous me rassurez, répondis-je, Dieu seul lit dans les cœurs; et puisque Votre Éminence n'a rien d'essentiel à me reprocher, j'ose réclamer les bontés dont elle honore mon père : si je ne suis coupable, Monseigneur, que des étourderies de jeunesse, je vous en apprendrai plus qu'on ne vous en a dit, et je ne croirai pas me faire tort dans votre esprit : *tout le monde a été jeune :* ainsi je supplie Votre Éminence de venir à mon secours... »

Je vis vers la fin de ma harangue que le front du Cardinal s'obscurcissait; il m'interrompit avec humeur, et me dit avec dureté : « Oh! monsieur, tant que je vivrai, vous n'aurez point de bénéfices. — Eh bien, Monseigneur, *j'attendrai* », répondis-je, en lui faisant une profonde révérence.

J'aperçus, en me retirant, que le Cardinal avait trouvé le mot bon : ce fut lui qui le divulgua. Et toute la bonne compagnie de la cour et de la ville l'accueillit avec applaudissement. On trouva ce mot simple, noble, courageux et décent. Il blessait un vieillard et le désarmait en même temps. Ce mot fit la plus grande fortune. Tout le monde en voulut connaître l'auteur; on était curieux de voir un jeune homme qui avait osé donner un coup de patte à un ministre absolu. Ce mot, qui est resté célèbre, m'a

paru cadrer si bien avec les événements de ma vie, que je l'ai pris pour devise, et je dis aujourd'hui, comme en 1742 : *J'attendrai.*

Au reste, le Cardinal ne me fit pas attendre longtemps ; il mourut en 1743. Le Roi, qui en était, dit-on, fort las, parut le regretter ; mais bientôt après il se consola de sa perte, et fut ensuite plusieurs années sans jamais prononcer son nom : ce n'est que depuis quelque temps qu'il le nomme dans l'occasion sans louanges et sans blâme.

Pour moi, je ne gagnai rien à la mort du Cardinal : son successeur au département de la feuille des bénéfices mit des conditions aux grâces que je sollicitais, et je ne trouvai pas que ma façon de penser pût me permettre de les accepter : cela s'expliquera dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XIV

DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX [1]

M. Boyer avait été Théatin. Quand les Jésuites furent interdits par le cardinal de Noailles, ils adressèrent au Père Boyer leurs principaux pénitents et pénitentes. Ce religieux s'était acquis une certaine réputation dans la chaire; la direction lui en valut une autre moins brillante, mais plus utile. Les religieux à mérite égal ont toujours plus de célébrité que les séculiers; leurs confrères sont autant de prôneurs. Cependant ce fut un pur hasard qui décida de la fortune du Père Boyer. Madame de Lévis, grande amie du cardinal de Fleury, allait à confesse à Notre-Dame. Un de ses gens, qu'elle avait envoyé à l'avance pour avertir son confesseur, arrêta son carrosse vis-à-vis l'église des Théatins pour lui dire que son confesseur ordinaire était malade. Madame de Lévis voulait se confesser ce jour-là; elle entra dans l'église des Théatins, demanda un confesseur. Le Père Boyer fut choisi pour l'entendre; elle s'en trouva si bien qu'elle le garda. On

[1] Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix, abbé de l'abbaye de Corbie, né à Paris, le 12 mars 1675, entre dans l'ordre des Théatins, est nommé à l'évêché de Mirepoix en janvier 1730, précepteur du Dauphin le 20 décembre 1735. Il est reçu à l'Académie française le 25 juin 1736, chargé en février 1743 du détail des affaires ecclésiastiques qui concernent la nomination aux bénéfices, et en janvier 1745 est premier aumônier de la Dauphine. Il meurt à Versailles le 20 août 1755.

connaît l'engouement d'une femme de la cour, qui est dévote, pour son directeur; la fortune de celui-ci est bientôt faite quand la femme a du crédit. En effet, le Père Boyer fut nommé à l'évêché de Mirepoix[1]; et lorsqu'il fallut choisir un précepteur pour M. le Dauphin, le cardinal de Fleury jeta les yeux sur l'évêque de Mirepoix. Il crut qu'un homme si obscur serait plus sous sa dépendance.

Je sais un trait qui dévoile parfaitement le despotisme du Cardinal. L'évêque de Mirepoix était déjà depuis longtemps précepteur du Dauphin, et n'avait point encore de carrosse; il empruntait une voiture lorsqu'il allait à Paris. On lui fit sentir que cela n'était pas décent; il eut donc un carrosse et une livrée fort modestes. Le Cardinal en fut informé, et bouda très-sérieusement pendant quelques jours M. de Mirepoix. Celui-ci, fort inquiet, alla aux explications; le Cardinal lui dit : « Oui, monsieur, je suis très-fâché contre vous. Comment! vous achetez un carrosse, et vous ne m'en dites rien? » Le Cardinal avait peut-être raison. Quand un moine s'écarte de l'obéissance aveugle dans les plus petites choses, on ne peut plus compter sur lui.

La feuille des bénéfices fut remise à l'évêque de Mirepoix après la mort du Cardinal, et l'on peut dire qu'il sut se rendre maître de son département, et que personne n'eut de pouvoir ni de véritable crédit sur son esprit. Ses intentions étaient droites; mais il ne fit pas briller son discernement. Il n'aimait pas la noblesse, et préférait d'être trompé par des gens obscurs. Il conduisit les affaires de la religion avec plus de zèle que de prudence. Le mi-

[1] Évêché créé en 1318, supprimé par le Concordat. La ville appartenait à la famille de Lévis.

nistère du cardinal de Fleury avait presque anéanti le jansénisme en France. Les convulsions avaient déjà jeté un grand ridicule sur ce parti; les écrivains célèbres qui l'avaient défendu étaient morts; il ne restait plus qu'un seul évêque suspect, encore avait-il un pied dans le tombeau. Il ne s'agissait plus que de placer dans l'Église des sujets d'une doctrine assurée, d'opposer le mépris et le silence aux vains efforts de cette faction expirante; tout était fini : l'Église et l'État auraient joui d'une tranquillité constante. L'évêque de Mirepoix, à force de zèle et de dureté, a su ranimer les cendres éteintes du jansénisme; il a été la cause ou l'occasion de la protection que paraissaient lui accorder les parlements; en un mot, ce parti a repris toutes ses forces. N'aurait-il pas été plus sage et plus sûr de le laisser expirer dans une agonie lente?

L'évêque de Mirepoix se croyait un talent fort singulier; il prétendait connaître les caractères sur les physionomies, et cette science si incertaine l'a souvent décidé pour des choix importants. Au reste, cet évêque n'avait aucune connaissance du monde ni de la cour. Le duc de Duras[1] lui demandait un jour une petite abbaye pour l'abbé de Durfort[2]; M. de Mirepoix l'éconduisit en lui disant que les abbayes étaient faites pour les gens de qualité. Le précepteur de M. le Dauphin ignorait donc que Durfort est le nom de maison des seigneurs de Duras?

[1] Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, né le 19 décembre 1715, lieutenant général en 1748, ambassadeur à Madrid en 1752, premier gentilhomme de la chambre du Roi en 1757, mort le 6 septembre 1789. Depuis 1741, Emmanuel-Félicité portait le titre de duc de Duras. Son père, mort en 1770, s'appelait le maréchal de Duras.

[2] Il y avait à cette date trois prêtres dans la famille de Durfort. Néanmoins il est probable qu'il s'agit ici de Raimond, désigné sous le nom d'abbé de Durfort, aumônier du Roi, évêque d'Avranches en 1764.

Le roi d'Espagne avait chargé son ambassadeur, M. de Campo-Florido, de demander au Roi un bénéfice pour un ecclésiastique qui avait été moine, et que Sa Majesté Catholique protégeait; le Roi renvoya l'ambassadeur d'Espagne à l'évêque de Mirepoix. Ce ministre se rendit chez le prélat le jour même des Cendres; il lui exposa sa mission, qui fut fort mal reçue, et comme l'ambassadeur insistait au nom du Roi et au nom de son maître, l'évêque en colère lui dit : « Comment voulez-vous qu'on donne une abbaye à un homme qui a été moine? — *Moussiou, memento homo* », répondit l'ambassadeur en s'en allant.

M. de Mirepoix n'avait pas hérité des préjugés du cardinal de Fleury contre moi. Un Bénédictin qui avait écrit contre les convulsions (et qui, par parenthèse, au lieu de s'inscrire en faux contre de prétendus miracles, avait adopté le principe dangereux d'expliquer des événements qui lui paraissaient surnaturels par la puissance du démon), ce Bénédictin, dis-je, devenu évêque de Bethléem[1], était l'oracle de M. de Mirepoix, et m'avait pris en amitié bien longtemps avant que celui-ci eût été pourvu de la feuille des bénéfices; il avait inspiré à M. Boyer une haute idée de mes talents et un grand désir de m'attacher à l'Église. L'évêque de Bethléem me présenta donc par lettres à M. de Mirepoix; il crut faire ma cour à ce prélat en lui parlant avantageusement de mon poëme de la *Religion :* il le connaissait mal. M. Boyer me reçut, par rapport à cet ouvrage,

[1] Louis-Bernard La Taste, évêque de Bethléem du 5 avril 1739 au 22 avril 1754, né en 1692 à Bordeaux, avait été Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; après sa nomination à l'évêché *in partibus* de Bethléem, il fut abbé commandataire de Moiremont, supérieur des Carmélites de Saint-Denis, puis visiteur général de l'ordre. Il mourut à Saint-Germain en Laye, le 22 avril 1754.

comme si j'avais fait les Contes de la Fontaine. Je vis avec surprise les bornes de son génie. Il fallut lui démontrer que la poésie avait toujours été consacrée à la religion; que les Psaumes, le Cantique des cantiques, le Livre de Job étaient de la poésie; que les Pères de l'Église avaient combattu en vers les hérétiques, et qu'enfin l'Église en avait consacré l'usage par des hymnes et des cantiques. M. Boyer ne put répondre à mes raisons; mais il garda ses préjugés. Pour faire ma paix, nous convînmes qu'il ne serait plus question de mon poëme, mais qu'on ne me ferait pas un crime irrémissible d'avoir occupé ma jeunesse à la défense de la religion.

Ces préliminaires signés, nous entrâmes en matière. L'évêque de Mirepoix me dit ces propres paroles : « Vous avez de grands talents, il faut les consacrer à l'Église et y prendre les derniers engagements. Monsieur, me dit-il en me serrant les mains, c'est de la part de l'Église que je vous parle : sous-diacre, une abbaye; prêtre, deux ans grand vicaire, et puis évêque. — Monseigneur, lui répondis-je, je ne vous conseille pas de faire les mêmes propositions à tout le monde, vous seriez accepté; quant à moi, j'y ferai mes réflexions. — Monsieur, ajouta vivement l'évêque de Mirepoix, si vous ne prenez pas les ordres, vous n'aurez rien. — J'y réfléchirai, lui dis-je, je vous instruirai de mes résolutions; soyez sûr qu'elles seront conformes à la religion et à la probité..... »

Je pensais bien que ma fortune dépendait du parti que j'allais prendre. Tous mes amis me conseillèrent de déférer à l'avis de M. de Mirepoix. Pour moi, je sentis une répugnance invincible à prendre des engagements sacrés, par le double motif de l'intérêt et de l'ambition. J'informai M. Boyer de ma façon de penser; il y applaudit, en m'annonçant que je n'avais plus de grâces ecclésiastiques

à prétendre. Quelques années après, le Roi eut la bonté de parler de moi à M. Boyer pour une abbaye; l'évêque se retrancha sur ce que je n'étais pas dans les ordres. On me pressa fort de les prendre; mais je fus inébranlable, préférant une pauvreté noble à une opulence mal acquise. J'ai toujours rapporté à ce trait de probité et de courage, non-seulement l'estime dont le Roi m'a honoré, mais même la fortune que j'ai faite depuis.

Le Roi céda à la résistance de M. de Mirepoix, et me donna une pension sur sa cassette [1]. On verra dans la suite dans quelles circonstances et par quels motifs je pris les ordres sacrés étant ambassadeur à Venise. Tant que l'évêque de Mirepoix a vécu, je ne l'ai point sollicité ni fait solliciter. Le pape Benoît XIV me nomma, en 1749, à un bénéfice de Bretagne [2]. L'évêque de Mirepoix m'en fit compliment. Je lui dis : « Le Pape vient de lever l'interdit que vous aviez mis sur moi. » Ce mot fit rire la cour. C'est la seule vengeance que je me sois permise contre la dureté de l'évêque de Mirepoix. Cette dureté fut vaincue à la fin. A mon retour de Venise, en 1755, j'obtins l'abbaye de Saint-Arnould [3] ; ce fut M. Boyer qui la demanda avec

[1] Pension de 1,500 livres.

[2] La Bretagne s'appelait en cour de Rome *pays d'obédience*, le Pape disposant dans cette province des bénéfices qui vaquaient pendant huit mois de l'année. Cette disposition était garantie par des lettres patentes des 14 juin 1549, 29 juillet 1550, 18 avril 1553. (GUYOT, *Rec. de jurispr.*, art. *Bretagne.* — *Abrégé du Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant le clergé de France*, t. XIV, art. *Bretagne.*)

[3] Saint-Arnould de Metz (*Sanctus Arnulphus Metensis*), abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 600 par saint Colomban, rasée en 1522 par le duc de Guise, transférée dans l'ancien couvent des Jacobins de Metz, unie en 1618 à la congrégation de Sainte-Vanne. L'empereur Louis le Débonnaire était enterré dans l'église du couvent. L'abbé (M. Chazot, premier président du parlement de Metz, en 1726) était conseiller d'honneur au parlement de Metz. L'abbaye payait 1,400 florins en cour de

toutes les grâces du monde. On peut dire que c'était le chant du cygne. Il mourut six semaines après m'avoir annoncé cette grâce du Roi [1]. Il n'avait guère été estimé; il fut peu regretté.

Rome, et son revenu était estimé à 10,000 livres. L'abbé Valadier a publié : *l'Auguste Basilique de Saint-Arnould de Metz, etc.* Paris, 1615, in-4°. Voir *Recueil historique, etc.*, de dom BEAUNIER. Paris, 1726, t. II.

[1] 20 août 1755.

CHAPITRE XV

DE MON ENTRÉE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1744

Ma vie jusqu'à ce moment n'avait été qu'une suite de disgrâces, dont le plaisir d'être aimé et estimé était la seule compensation. Je venais de me fermer la porte aux bénéfices, il fallait s'ouvrir une autre carrière. Je songeai à entrer dans l'Académie française. C'était, comme a dit fort plaisamment l'abbé de la Bletterie[1] à la duchesse d'Aiguillon, douairière[2], *le tabouret de l'esprit;* il était agréable d'entrer dans cette compagnie à mon âge, et je désirais y prendre place plus en homme de condition qu'en écrivain. Je fis, en conséquence, des démarches décentes. Toute la bonne compagnie de Paris et de Versailles s'intéressa pour moi; madame de Tencin se mit à la tête du parti qui m'était contraire[3]. Il fallut livrer bataille; le combat fut long et la victoire longtemps indécise. Je

[1] Jean-Philippe-René de la Bletterie, né à Rennes le 26 février, prêtre de l'Oratoire en 1712, chargé de cours à Nantes, à Tours, au séminaire de Saint-Magloire, publie la *Vie de Julien et de Jovien,* entre, en 1743, à l'Académie des inscriptions, est élu à l'Académie française en concurrence avec Louis Racine, mais son élection est cassée par le Roi. Il devient professeur au Collége royal, publie en 1755 sa traduction des *Annales de Tacite,* et meurt le 1er juin 1772. (Voir son *Éloge, Académie des Inscriptions,* t. XL, p. 206.)

[2] L'anecdote est sans doute postérieure à 1744 et peut s'appliquer à Anne-Charlotte de Crussol, femme du premier duc d'Aiguillon, veuve le 31 janvier 1750.

[3] Voir *Mémoires-Anecdotes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et Louis XV,* t. IV, p. 25.

remarquerai, en passant, que j'ai réussi à obtenir tout ce que j'ai désiré fortement; mais la fortune m'a toujours disputé ses faveurs, il a fallu les lui arracher. Le Roi tomba malade à Metz[1]; mes adversaires profitèrent de cette circonstance pour faire retarder l'élection de l'Académie[2].

La maladie du Roi lui fit connaître le cœur de ses sujets. Jamais douleur ne fut plus vive, ni plus universelle; elle ne peut être comparée qu'à l'ivresse de joie que causa le rétablissement de la santé de ce monarque. Je ne raconterai point ici toutes les intrigues de Metz pendant la maladie du Roi, et le renvoi de madame de Châteauroux et de sa sœur[3]. L'évêque de Soissons[4] fut exilé, ainsi que les ducs de Châtillon[5] et de la Rochefoucauld[6]. Je ne justifierai ni ne blâmerai leur conduite; on ne peut leur supposer que de bons motifs, puisque tout le monde rend hommage à leur probité. Je dirai seulement, au sujet de

[1] 4 août 1744.

[2] Il semble assez difficile que l'élection se soit trouvée retardée par la maladie du Roi, la mort de l'abbé Nicolas Gédoyn, auquel succéda Bernis, étant du 10 août seulement. A la vérité, l'abbé de Rothelin, auquel succéda l'abbé Girard, était mort depuis le 10 juillet, et ce fut à la circonstance de cette nouvelle vacance que Bernis dut son élection.

[3] Madame de Lauraguais. Voir les *Maîtresses de Louis XV*, de MM. DE GONCOURT, I, p. 103 et suiv.

[4] François de Fitz-James, né le 9 janvier 1709, duc de Fitz-James après la mort de son frère aîné, embrasse l'état ecclésiastique en 1727, abbé de Saint-Victor en 1728, sacré évêque de Soissons le 31 mai 1739, premier aumônier du Roi en 1742, se démet le 16 mars 1748, et meurt le 19 juillet 1764.

[5] Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, titré d'abord duc d'Olonne, puis duc de Châtillon, puis duc de Bouteville, lieutenant général des armées du Roi, né le 20 février 1697, mort le 26 mars 1785. Il fut exilé le 10 novembre 1744. Voir BARBIER, III, 556, les motifs de cet exil.

[6] Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France, né le 29 septembre 1690, chevalier des ordres du Roi en 1728, grand maître de la garde-robe du Roi, mort à Paris le 4 mars 1762.

M. de Soissons, qu'il est bien malheureux quelquefois d'être forcé de dire la vérité aux princes, et, par rapport aux deux autres, qu'il ne faut croire un roi mort que quand il l'est en effet, et qu'en attendant il faut se conduire comme si ce roi n'était pas malade.

Le Roi, échappé du tombeau, fut, dans une saison très-rigoureuse, faire la conquête de Fribourg [1]; il revint triomphant à Paris, et ce prince, qui, un mois auparavant, était l'idole de tous les cœurs, malgré sa gloire, ne reçut que de faibles applaudissements dans sa capitale. On avait semé dans Paris le bruit que le Roi allait reprendre madame de Châteauroux; il n'en fallut pas davantage pour refroidir les cœurs [2]. Le peuple, tout corrompu qu'il est, veut que les princes aiment leurs femmes; il sait d'ailleurs que jamais les maîtresses n'ont fait diminuer les impôts.

Je dois rappeler ici un trait qui fait bien connaître l'esprit des courtisans. M. de Villeneuve, ci-devant ambassadeur à la Porte, avait été nommé ministre des affaires étrangères [3]. Le Roi, à son retour de Fribourg, logeait au palais des Tuileries; une foule immense attendait son lever, j'y étais : on ne pouvait exactement se remuer. M. de Villeneuve n'avait pas encore vu le Roi; il entra pour le remercier, à ce qu'on croyait, du département qui venait de lui être confié. Son extérieur n'était pas imposant; cette foule énorme se fendit à son approche, l'air du respect était marqué sur tous les visages. Il entre chez le Roi; quelques minutes après, le bruit se répand que M. de Villeneuve a dit au Roi que la médiocrité de ses talents et

[1] La capitulation de Fribourg fut signée le 8 novembre 1744.
[2] Comparer Barbier et la *Gazette de France*, et d'Argenson, III, 296.
[3] 15 novembre 1744. Voir d'Argenson, *Mém.*, II, 297.

le mauvais état de sa santé ne lui permettaient pas de se charger d'un si grand fardeau : c'était l'acte du citoyen le plus sage et le plus vertueux. Le Roi avait cédé à ses instances, on le savait déjà dans l'antichambre, et quand M. de Villeneuve sortit, personne ne voulut faire place à un personnage devant qui un quart d'heure auparavant on s'était prosterné. M. le duc d'Orléans, régent, avait dit d'un homme de la cour : *C'est le parfait courtisan, il est sans honneur et sans humeur.* La définition aurait été entière s'il avait ajouté : *et sans pudeur.*

Malgré les intrigues de madame de Tencin, je fus reçu à l'Académie française, dont je remplis les devoirs pendant quelques années avec exactitude et assez d'éclat [1]. Je devins bientôt l'ami de mes confrères et le bienfaiteur de ceux qui m'avaient été opposés [2]. Mais content de m'être fait un nom dans les lettres, je ne voulus pas qu'on crût que je m'étais borné à les cultiver. Une assiduité trop grande aux séances de l'Académie aurait été nuisible aux vues que je commençais à avoir. J'évitai donc cette espèce de ridicule que m'auraient certainement donné les gens du monde, et je me sauvai par cette conduite du danger qu'il y a pour la satire à vivre trop étroitement avec les gens de lettres. M. Piron dit un fort bon mot sur mon

[1] L'abbé de Bernis fut élu à l'Académie le 26 novembre, en remplacement de l'abbé Gédoyn, et reçu le 29 décembre en même temps que l'abbé Girard. Son discours a été réimprimé à la suite des diverses éditions de ses poésies. Ce fut Crébillon qui lui répondit. Il occupa le vingtième fauteuil, auquel avaient été appelés avant lui Laugier de Porchères, de Chaumont, Cousin, le marquis de Mimeure et Gédoyn; auquel furent appelés après lui l'abbé Sicard, Frayssinous, le duc Pasquier et M. Dufaure.

[2] Il rendit service, dit Duclos, à tous ceux de ses confrères qu'il put obliger, procura de l'aisance à plusieurs et en tira quelques-uns de l'indigence. (*Mém. secr.*, t. II, p. 417.) Voir aussi ce que dit Diderot. Lettre imprimée à la suite de la Lettre sur les sourds et muets. *Œuvres* Éd. Assezat, t. I, p. 397.

entrée à l'Académie : « C'est, dit-il, avoir bien jeune les Invalides [1]. »

Avant de poursuivre l'histoire de ma vie, qui va devenir plus intéressante, je crois devoir faire connaître les trois classes d'hommes avec lesquels j'ai le plus vécu dans ma jeunesse.

[1] Voir, sur les circonstances dans lesquelles le mot fut dit. DELORT, *Histoire de la détention des philosophes*, t. II, p. 138.

CHAPITRE XVI

DES GENS DE LETTRES

Le caractère essentiel et distinctif des gens de lettres, c'est l'amour-propre. C'est aussi ce qui rend quelquefois leur commerce fatigant et dangereux : fatigant, parce qu'il faut se résoudre à les louer sans cesse, ou à les entendre se donner des louanges ; dangereux, parce que la moindre égratignure faite à leur vanité allume leur haine, excite leur vengeance. Une femme ne pardonne pas un outrage fait à sa figure, l'homme de lettres n'oublie jamais un manque de respect à son esprit. Ainsi, je conseillerai toujours à un homme sensé de ne se jamais brouiller avec les auteurs, et d'éviter leur commerce.

Je n'ai connu que Fontenelle qui eût tous les agréments de l'esprit dans la société, sans avoir les inconvénients du bel esprit : ce n'est pas qu'il fût dénué d'amour-propre, mais beaucoup d'usage du monde et de philosophie avait rendu cet amour-propre plus doux et plus sociable. Voici quelques traits de M. de Fontenelle qui font connaître son caractère et le tour de son esprit. Il était en faveur pendant la Régence, et avait sur lui, quand il sortait, un portefeuille rempli de billets de banque ; on lui disait qu'il risquait beaucoup, en se retirant la nuit, qu'il y avait des voleurs, et qu'il devrait user de plus de précautions. « Eh ! de quelles précautions ? dit-il. — Par exemple, répondit-on, vous devriez prendre des pistolets de poche. — Bon, dit-il, ils me les prendraient. »

Sur la fin de sa vie, M. de Fontenelle allait voir une femme qui avait près de cent ans, comme lui. « La mort nous a oubliés, lui dit-elle, monsieur. — Chut, répondit M. de Fontenelle en mettant le doigt sur la bouche, elle pourrait nous entendre. »

Quand je sollicitai son suffrage pour l'Académie, il me dit : « Vous savez combien je vous aime et vous estime ; mais j'ai prêté serment entre les mains de ma patrie de ne dire jamais ni oui ni non. » — Et quand je revins de Venise, il m'embrassa étroitement et me dit : « Je vous aime bien, et c'est à cause de cela que je ne désire pas que vous deveniez aussi vieux que je le suis. »

Le président de Montesquieu avait aussi toutes les apparences de la modestie : on le voyait si simple, qu'on cherchait toujours en lui le grand homme. Voltaire, que je regarde comme le plus bel esprit de son siècle, n'a l'air d'un écrivain qu'avec les écrivains ; dans le monde, c'est un courtisan poli, spirituel et instruit. Crébillon le père montre aussi toute la simplicité d'un homme de génie ; mais son esprit n'a jamais eu que de la force et nul agrément. Son fils [1], au contraire, joint à de l'imagination beaucoup de feu et de gaieté : il est dommage qu'il n'ait écrit que des contes et des romans. Le marquis de Ximénès [2], qui était accusé d'avoir l'haleine forte, le consultant sur

[1] Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, né à Paris, le 12 février 1707, mort le 12 avril 1772. Ses romans, pleins de détails de mœurs, d'un style précieux, mais charmant, d'une vivacité piquante, mais qui n'est jamais de mauvaise compagnie, valent, à tous les points de vue, mieux qu'on ne l'a dit. Ses OEuvres complètes ont paru à Londres (Paris), 1772, en 7 volumes in-12.

[2] Le marquis Augustin-Louis de Ximénès, né à Paris le 28 février 1726, mort à Paris le 1er juin 1817. Officier au service de France, il fut l'ami de Voltaire et publia des poésies réunies pour la première fois en 1 volume in-8°. Paris, 1771. Un grand nombre de fragments ont paru postérieurement à cette date.

une tragédie de sa façon, lui demanda comment il ferait mourir le héros de la pièce, que cela l'embarrassait : « Empoisonnez-le, dit Crébillon, cela vous est plus aisé qu'à personne. »

Piron [1], Duclos [2], Marivaux [3] ont beaucoup d'esprit : Marivaux a donné dans le faux goût, Piron dans la singularité. Voltaire, rencontrant Piron après la première représentation de *Sémiramis* [4], lui demanda s'il était content, et lui dit qu'il serait bien flatté que sa pièce eût le suffrage d'un homme tel que lui : « Ah ! dit Piron, vous voudriez bien que je l'eusse faite. » Duclos, avec plus d'esprit qu'eux, n'a pas toujours évité l'écueil de la singularité : son âme, qui est fort honnête, doit le rendre encore plus cher à ses amis que son esprit. Il est dommage que Gresset [5] ait négligé ses talents, et que le désespoir d'atteindre à la première place lui ait fait prendre le parti du silence. Bernard [6], qui a toujours gardé ses ouvrages dans son portefeuille, a écrit dans le goût d'Ovide, avec un pinceau plus correct, mais moins facile. On voit que je ne parle ici que

[1] Alexis Piron, né à Dijon, le 9 juillet 1689, mort le 21 janvier 1773. *Œuvres complètes,* Paris, 1776, 7 forts vol. in-8°.

[2] Charles Pineau-Duclos, né à Dinan, le 12 février 1704, mort à Paris, le 26 mars 1772. On a eu fréquemment à citer déjà ses *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV,* édités pour la première fois par Sautreau de Marsy en 1790, 2 vol. in-8°.

[3] Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, né à Paris en 1688, mort le 12 février 1763. L'édition la plus complète est celle de 1781, 12 vol. in-8°.

[4] *Sémiramis,* tragédie en cinq actes, précédée d'une dissertation sur la tragédie ancienne et moderne, à Son Ém. Mgr le cardinal Quirini. Paris, 1749, in-12. La première représentation eut lieu le 29 août 1748.

[5] Jean-Baptiste-Louis Gresset, né à Amiens en 1709, reçu à l'Académie en 1748, mort en 1777.

[6] Pierre-Joseph Bernard, dit Gentil-Bernard, secrétaire général des dragons, bibliothécaire du Roi à Choisy, né à Grenoble en 1710, mort le 1er novembre 1775. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Paris. Buisson, 2 vol. in-8°.

des gens de lettres qui étaient le plus répandus dans le monde, et que j'ai le plus connus.

J'ai peu vécu avec d'Alembert[1], mais beaucoup avec Mairan et Maupertuis : d'Alembert écrit fort bien; Mairan a beaucoup de lumières et de sagesse dans l'esprit; Maupertuis voulait être singulier, et il l'était devenu au delà du nécessaire ; Buffon[2] est un homme de mérite qui sait écrire et se conduire. Pour l'abbé Terrasson[3], c'était un des hommes que j'aimais le plus à rencontrer ; il était naïf par caractère, éloquent quand la dispute s'échauffait, et dans le courant de la vie le meilleur et le plus singulier des hommes, sans cependant prétendre à l'être. J'ai dit qu'à mon entrée dans le monde, le bel esprit était fort à la mode; chaque société avait son petit illustre; les académies se débordèrent à la cour et à la ville ; les gens de lettres cessèrent de travailler dans leur cabinet, ils devinrent hommes à bonnes fortunes, et toutes les femmes crurent avoir de l'esprit; les livres se multiplièrent et devinrent plus frivoles; les conversations dégénérèrent en dissertations. Au bel esprit succédèrent les hautes sciences : chaque femme eut son géomètre, comme on avait autrefois un page. Aujourd'hui la politique et l'esprit

[1] Jean le Rond d'Alembert, né à Paris le 16 novembre 1717, fils naturel du chevalier Destouches-Canon et de madame de Tencin, membre de l'Académie des sciences (1741), de l'Académie de Berlin (1746), de l'Académie française (1754), secrétaire perpétuel de celle-ci (1772), mort à Paris le 29 octobre 1783.

[2] Jean-Louis Leclerc, comte de Buffon, né à Montbard le 7 septembre 1707, mort à Paris le 16 avril 1788. Son *Histoire naturelle* commença à paraître en 1749.

[3] Il y eut trois frères Terrasson, tous trois abbés, tous trois écrivains. Celui dont il est question ici est Jean Terrasson, né à Lyon en 1670 ou 1677, mort à Paris le 15 septembre 1750, associé de l'Académie des sciences, professeur de philosophie grecque et latine au Collége de France, membre de l'Académie française en 1732. On apprécie encore sa traduction de l'*Histoire universelle*, de Diodore de Sicile, 7 vol. in-12.

de gouvernement ont chassé du grand monde les sciences et le bel esprit; les ambassadeurs ont remplacé les physiciens et les poëtes : tout est de mode à Paris, jusqu'au vice et à la vertu.

Ce qui m'a toujours le plus révolté dans la société des gens de lettres, c'est l'esprit d'indépendance qu'ils affectent assez généralement de toute autorité spirituelle et temporelle ; la plupart aiment à tourner les choses saintes en ridicule, comme s'il y avait plus de mérite à attaquer ce qui est nécessaire et respectable à tous les hommes. Cette fierté littéraire et cette hardiesse n'existent cependant que lorsque les gens de lettres n'ont aucun espoir de fortune : car rien n'est moins philosophe que les philosophes, et ces frondeurs si ordinaires des courtisans sont bas et rampants dès qu'ils ont quelque entrée à la cour. On sait bien que je ne parle qu'en général; car j'ai rencontré parmi les gens de lettres des âmes pures, nobles, modestes et soumises à l'autorité.

Avant que de finir cet article, je suis bien aise de dire un mot de l'esprit, auquel tout le monde prétend, et que chacun définit à sa mode. J'ai cru longtemps qu'il suffisait de dire et d'écrire de jolies choses pour être homme d'esprit ; mais, depuis, j'ai réfléchi : je pense qu'on peut être aimable, amusant, singulier, sans être fort spirituel. L'homme d'esprit, à mon avis, est celui qui éclaire son siècle par des ouvrages utiles, celui qui rend les hommes heureux par de sages lois, celui qui les rend meilleurs par une morale plus pure, et par des préceptes ennoblis par l'éloquence et embellis par l'imagination. Tout ouvrage qui ne remplit pas, avec supériorité, un objet d'utilité physique ou morale, ne devrait pas acquérir à son auteur la réputation d'homme d'esprit. En un mot, je ne sépare point l'esprit du bon sens ni de la vertu.

CHAPITRE XVII

DES FEMMES

Quand j'entrai dans le grand monde, j'y trouvai établi qu'il était ridicule à un mari d'aimer sa femme, et à une femme d'aimer son mari ; les mœurs à cet égard étaient si générales, que la Chaussée se crut permis d'attaquer ce préjugé dans une comédie qui eut du succès [1]. La foi conjugale n'était alors une vertu que dans l'esprit de la bourgeoisie. Cette dépravation de mœurs n'est plus aujourd'hui si à la mode : on n'est peut-être pas plus sage, mais on est plus décent.

J'ai souvent entendu agiter la question de la supériorité des hommes sur les femmes. Quand on y a bien réfléchi, j'imagine qu'on doit penser que la supériorité des hommes n'est fondée que sur la force des organes et une meilleure éducation. Madame Dupin [2], qui a été fort jolie, et qui a toujours eu plus d'envie de penser qu'elle n'a pensé en effet, a travaillé dix ans pour prouver que les hommes

[1] Pierre-Claude Nivelle de la Chaussée, membre de l'Académie française, né à Paris en 1692, mort en 1754. Il s'agit ici du *Préjugé à la mode*, Paris, Lebreton, 1735, in-12, comédie en cinq actes et en vers, réimprimée dans les œuvres de l'auteur.

[2] Madame Dupin, morte à Chenonceaux en 1799, fille naturelle de Samuel Bernard, aurait mis, suivant Guérard, une préface à une *Réfutation de l'Esprit des lois* composée par son mari (1757-1758), aurait publié divers écrits de morale et la traduction de plusieurs fragments de Plutarque. Voir sur elle et son ouvrage, les *Confessions* et George Sand, *Histoire de ma vie*, t. I, p. 68. Voir aussi les *Mémoires de madame d'Épinay*, passim.

n'ont aucune supériorité, même corporelle, sur les femmes. Je ne crois pas que son ouvrage, s'il paraît jamais, change les idées reçues. La force du corps a dû donner aux hommes la supériorité réelle, qui est celle de la domination. Ils ont été les maîtres, ils ont dû l'être : le fort soumet toujours le faible. Les hommes ont fondé les États, parce que seuls ils ont pu les conquérir et les défendre. Si à cet avantage physique on joint celui d'une éducation plus éclairée et plus étendue, on concevra sans peine que les hommes, supérieurs en forces, doivent l'être aussi en connaissances.

Je ne connais aux femmes qu'une misère commune à tout leur sexe, qui ne soit pas également l'attribut de tous les hommes, c'est l'amour-propre de la figure. Cet amour est dans les femmes le premier de tous les amours, et c'est à proportion de l'art avec lequel on sait flatter cette faiblesse qu'on s'assure des sentiments des femmes; la sagesse et la vertu ne défendent point les femmes de cette faiblesse. La reine Élisabeth, qui avait l'esprit d'un homme, fut flattée d'un mot assez grossier que dit un des gens de l'ambassadeur de Hollande en la regardant; le plaisir de faire impression sur les sens d'un homme inconnu fit disparaître à ses yeux l'insolence et la témérité. Je connais une des plus grandes et des plus vertueuses princesses du monde qui a élevé rapidement au premier grade militaire un étranger qu'elle croyait amoureux d'elle; l'amour-propre flatté lui persuada bientôt après qu'elle pouvait lui confier le sort de ses États. On voit donc que cette frénésie d'amour-propre est une faiblesse distinctive du sexe, à laquelle il faut attribuer principalement le caractère d'enfance qui n'abandonne presque jamais les femmes. On peut même regarder cette misère comme la racine de toutes les autres faiblesses.

A propos de l'esprit d'enfance, je ne veux pas laisser croire à la postérité que la marquise du Châtelet [1], tant chantée par Voltaire, qui commentait Newton et Leibnitz, fût un grave personnage; je l'ai vue occupée, des heures entières, à ordonner les ajustements d'une robe, et à mettre en mouvement une armée de pagodes, dont son appartement était couvert.

Je pense affirmativement que le commerce des femmes a changé les mœurs des Français. Autrefois on n'était admis chez elles au plus tôt qu'à l'âge de trente ans; jusqu'à cette époque les hommes vivaient avec les hommes, leur esprit en était plus mâle, et leurs principes de conduite plus fermes. Aujourd'hui ce sont les femmes qui apprennent à penser aux hommes; à dix-sept ans, et quelquefois plus tôt, on est reçu dans le monde; il est naturel à cet âge de regarder comme le point le plus important de plaire aux femmes; on s'accoutume de bonne heure à la mollesse, à la frivolité, et l'on arrive aux emplois la tête vide et le cœur rempli de faux principes.

On demande quelquefois si les femmes sont plus capables d'amitié que les hommes. Cette question serait bien aisée à résoudre si l'amitié des femmes pour les hommes n'était pas toujours un peu passionnée; il est rare qu'une femme, quelque vertueuse qu'elle soit, n'aime pas dans son ami l'homme aimable à qui elle s'imagine plaire de préférence. C'est pour cela que l'amitié des femmes est toujours jalouse; mais il faut convenir aussi qu'elle est

[1] Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet, née à Paris le 17 décembre 1706, épouse, en 1725, le marquis Florent du Châtelet-Lômont, se lie avec Voltaire, puis avec Saint-Lambert, et meurt à Lunéville, le 10 août 1749. Sa traduction des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, de NEWTON, est précédée de son *Éloge*, par VOLTAIRE.

plus tendre, plus délicate, plus essentielle, plus généreuse et souvent plus fidèle que celle des hommes. Que d'exemples j'en pourrais citer! Les amies que j'ai perdues et celles que je conserve font également le malheur et le bonheur de ma vie.

Il faut convenir, à la honte des mœurs, que les femmes qui ont uniquement pour objet le plaisir d'aimer et d'être aimées, ont de moins grands vices que les autres femmes. L'ambition de gouverner est propre à tout le sexe; les moyens que les femmes emploient pour y parvenir ne sont pas tous légitimes : les femmes tendres ne veulent dominer que sur le cœur de leurs amants; mais celles qui ont l'âme froide ont toutes les autres passions bien vives; l'orgueil, l'intérêt, l'ambition, la vengeance, règnent sur elles au défaut de l'amour; et ces passions sont d'autant plus dangereuses, qu'elles se cachent presque toujours sous le voile de la fausseté ou sous le masque de l'hypocrisie.

En deux mots, les femmes sont les plus fidèles amies des hommes et les plus équivoques amies de leurs semblables; elles sont le charme de la société et la source de tous nos égarements.

CHAPITRE XVIII

DES GRANDS SEIGNEURS

On entendait autrefois par le terme de *grand seigneur* un homme d'une naissance illustre, qui possédait, avec de grands biens, les grandes charges de la couronne, ou qui, maître dans ses terres, et ne dédaignant pas d'y habiter, avait du crédit auprès du Roi en ne se montrant à la cour que rarement. Ces anciens grands seigneurs avaient presque autant de créatures que de vassaux, et la noblesse ne rougissait pas de leur être attachée; la raison en est bien simple : les grands seigneurs avaient alors le crédit de faire la fortune des gentilshommes. Les temps sont bien changés : les possesseurs des grands fiefs n'habitent plus leurs terres, et les seigneurs d'aujourd'hui ont à la vérité des titres et des dignités, mais aucun crédit qui leur soit propre. Cette réflexion a réglé ma conduite dans le monde : j'y ai cherché des amis, et n'ai jamais voulu y trouver des protecteurs, parce qu'il m'a paru qu'une protection peu honorable, souvent inutile, ne vaut pas la peine d'être achetée si cher.

On fait honneur au cardinal de Richelieu d'avoir attiré les seigneurs à la cour, et de leur avoir ôté un pouvoir dont ils avaient (il faut en convenir) souvent abusé. Il n'est pas vrai que le cardinal de Richelieu ait rendu au Roi l'autorité que les grands seigneurs s'étaient arrogée; c'est Henri IV qui avait commencé et presque achevé ce

grand ouvrage; le duc de Mayenne, qui lui avait disputé la couronne, fut, ainsi que les autres seigneurs de son parti, le plus soumis de ses sujets, le plus flatteur de ses courtisans. On sait que Henri IV, qui était le meilleur prince du monde, crut cependant nécessaire à son autorité de sacrifier le maréchal de Biron. Il est vrai que le duc d'Épernon conserva avec son maître un air de hauteur fort indécent, mais il n'osa jamais remuer pendant la vie de Henri IV ; aussi ce prince ne l'aimait-il pas. Un jour que Henri se promenait dans le jardin de Diane à Fontainebleau, et que ce bon prince s'entretenait avec son jardinier, il lui demanda pourquoi il n'avait rien semé dans un certain carré du potager, et sur sa réponse que le terrain n'était pas bon, Henri IV lui dit : *Eh bien, semez-y des Gascons, ces gens-là viennent partout.* Le duc d'Épernon était présent.

Rien n'est si beau que de voir la tranquillité que Henri établit et maintint dans son royaume après la Ligue, et après qu'il eut conquis la France entière, pièce à pièce, l'épée à la main. Au contraire, le ministère du cardinal de Richelieu fut perpétuellement agité par des guerres civiles et par des conjurations. Il répandit beaucoup de sang, mais il ne versa pas celui des grands hommes ou des hommes habiles qui lui avaient résisté : Rohan, Lesdiguières et d'Épernon moururent dans leur lit; Cinq-Mars n'était qu'un étourdi; Montmorency avait de la bravoure, mais point de tête; Marillac ne fut qu'un intrigant. On vit après la mort de Louis XIII, qui ne survécut guère à son ministre, que les grands seigneurs n'avaient point plié sous l'obéissance : c'est Henri IV qui a commencé cet ouvrage, c'est Louis XIV qui l'a fini. Au reste, je ne sais si d'avoir attiré les grands seigneurs à la cour est vraiment un si grand bien pour le Roi et pour le royaume : le re-

venu des terres, qui devrait circuler dans les provinces, vient se perdre dans le gouffre de la capitale; la multiplication des courtisans multiplie aussi les intrigues, embarrasse et fatigue les ministres, occasionne les prétentions les plus absurdes, et multiplie aux dépens du trésor royal, et par conséquent du peuple, les inobéissances, les exemptions de toute espèce, les grades, les distinctions et les grâces.

On voit par ce que j'ai dit combien les grands seigneurs d'aujourd'hui sont différents des anciens : avec moins de crédit et de richesses que du temps de Louis XIII et de Henri IV, ils ont aussi moins de dignité et de représentation que sous le règne de Louis XIV; leurs dépenses sont sourdes; ils aiment l'argent, ne rougissent pas d'en demander et quelquefois d'en prendre; l'emploi qu'ils en font en général ne saurait servir d'excuse au dérangement de leurs affaires; ils ont de la vanité et point de vraie hauteur. Rien de si rare que de trouver aujourd'hui à la cour *des caractères :* personne ne s'y montre au-dessus des autres; il semble que tout le monde y soit de la même taille. On n'a jamais pu compter à la cour sur l'amitié, mais on pouvait du moins y compter sur la haine; aujourd'hui les amis sont aussi légers et aussi infidèles qu'autrefois, et les ennemis n'y sont plus irréconciliables; les liaisons y changent d'un jour à l'autre. Il est bien aisé au Roi d'être maître d'une pareille cour; l'embarras n'est que pour les ministres : ils sont obligés de devenir courtisans et d'en prendre l'esprit pour se démêler des intrigues et ne pas perdre la carte dans tous ces subits revirements des partis.

Il faut convenir que les grands seigneurs sont moins ignorants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient du bon vieux temps : il n'est pas rare dans ce siècle de trouver des

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

écrivains parmi des gens de qualité ; mais on doit avouer aussi qu'autrefois on trouvait plus aisément parmi les grands seigneurs (dont plusieurs savaient à peine lire et écrire) des généraux et d'habiles ministres : ce ne sont pas tant les livres qui forment les grands hommes, ce sont les affaires, l'élévation de l'âme et l'honneur.

CHAPITRE XIX

DE L'ANNÉE 1745

Cette année fut l'époque où doivent se rapporter l'origine et la source des plus grands événements de ma vie, et de la brillante fortune que j'ai faite : s'il était permis de croire qu'on a une étoile, j'aurais été dans le cas de m'en supposer une. Ma jeunesse s'écoulait, je n'avais ni établissement ni revenus; la porte des bénéfices m'était fermée; la carrière des lettres, où j'étais entré plutôt en amateur qu'en écrivain, ne pouvait jamais être une ressource pour moi : elle m'avait acquis de la célébrité, c'était tout le bien que je pouvais en attendre. Malgré mon économie et le sacrifice entier que j'avais fait à la raison de toutes les fantaisies naturelles à mon âge, je devais douze mille francs : cette somme n'était pas considérable en elle-même, mais elle devait nécessairement s'augmenter chaque année. Cette perspective m'alarma : je vis avec une espèce d'horreur que je pouvais mourir sans payer mes dettes : mon âme, où les principes d'honneur étaient gravés dès l'enfance, souffrit le martyre. Personne n'est plus sensible que moi; maître de mon extérieur, je ne l'ai jamais été de l'impression que les premiers mouvements de mon âme font sur ma machine : le chagrin me dévorait, il causa une révolution funeste à ma santé; la bile se mêla avec mon sang, j'essuyai une maladie longue et fâcheuse; les remèdes étaient inutiles, parce que la cause du mal était ignorée des médecins.

Un jour que je rentrais chez moi dans ma convalescence, j'aperçus sur mon bureau une boîte bien ficelée à mon adresse : je l'ouvris, je trouvai un billet, où je lus ces mots : « On connaît votre situation : vous voulez payer vos dettes ; vous trouverez dans cette boîte douze mille francs ; on se fera connaître à vous quand vous serez en état de les rendre. » J'attribuai ce procédé noble à cent personnes de ma connaissance, qui n'y avaient pas songé. Je n'appris qu'au bout de deux ans que je devais l'hommage de ma reconnaissance à une des plus belles femmes de la cour que je connaissais à peine et qui m'avait refusé la permission d'aller chez elle : ce ne fut même que par hasard que, racontant mon histoire à la princesse de Rohan-Courcillon [1], je fus éclairé comme d'un trait de lumière : « Ah ! lui dis-je, ah ! c'est vous, madame. » Elle se défendit ; mais je lui fis sentir qu'il ne convenait pas à un gentilhomme d'ignorer si longtemps à qui il avait obligation. J'ai perdu cette amie, dont l'âme était aussi noble que la figure, que les femmes avaient déchirée, mais qui n'avait d'autres défauts que ceux de l'enfantillage et d'une trop grande sensibilité ; une partie de ma famille et moi devons à sa mémoire un souvenir éternel et

[1] Marie-Sophie de Courcillon, née le 6 août 1713, fille unique de Philippe Egon de Courcillon, marquis de Dangeau, et de Françoise de Pompadour, dame du duché de la Valette, épouse en premières noces, en janvier 1729, Charles-François d'Albert d'Ailly, duc de Pecquigny, et en secondes noces, le 2 septembre 1732, Hercule Meriadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise et de Maubuisson, né le 8 mai 1669 et mort le 26 janvier 1746. La princesse de Rohan, qui avait retiré chez elle mesdemoiselles de Narbonne-Pelet et contribua fort à leur établissement (voir Luynes, *Mém.*, à la date du 21 octobre 1755), mourut le 4 avril 1756. Le comte de Bernis conserve un beau portrait d'elle, par Nattier, dans son château de Salgas (Lozère). L'auteur de l'article Bernis dans le *Dictionnaire de la conversation* aurait pu, sans inconvénient, apprendre que les Courcillon n'étaient pas précisément des bourgeois, bien qu'il trouve que leur nom sente la roture.

une reconnaissance inaltérable. Dès que mes affaires furent en règle, ma santé se rétablit, et comme les combinaisons du malheur commençaient à s'épuiser à mon égard, il arriva dans l'hiver de cette même année un événement qui m'ouvrit toutes les portes de la fortune.

La duchesse de Châteauroux n'était plus[1]. Le Roi, comme on le sait, était revenu à elle après la campagne de Fribourg : elle avait exigé la perte de ses ennemis, et voulu que le comte de Maurepas, qu'elle regardait comme le premier de tous, fût chargé de lui annoncer que le Roi la rappelait à la cour. Elle ne jouit pas longtemps de son triomphe : le même jour de son rappel, la fièvre la prit, et sa maladie devint mortelle. On ne manqua pas de dire qu'elle avait été empoisonnée : cela est possible, mais je ne le crois pas.

Le Roi fut quelque temps dans les convulsions de la douleur la plus vive : mais l'affliction que cause l'amour est plus grande qu'elle n'est durable ; l'amitié seule ne se console jamais. Le Roi était jeune, couvert de gloire, gouvernant lui-même son royaume, le plus beau des hommes comme le plus grand des rois : on sent aisément combien sa conquête dut exciter d'émulation parmi les femmes. La beauté, les grâces, la jeunesse ou l'esprit parurent à toutes des titres suffisants pour y aspirer et pour y réussir : la foule des prétendantes était infinie. Il n'y avait rien de si plaisant que de voir toutes ces jeunes têtes ayant chacune dans sa poche un projet pour bien gouverner l'État : car les princes ont beau se faire illusion, on aime mieux leur sceptre que leur personne. Je ne pouvais manquer d'être l'ami de la maîtresse que le Roi choisirait : je connaissais particulièrement toutes celles qui avaient des prétentions.

[1] Elle mourut le 8 décembre 1744.

Il y eut un bal à Versailles dans l'hiver de 1745[1], où toutes les beautés de la ville et de la cour se rassemblèrent. C'était le jugement de Pâris; mais celle qui devait avoir la pomme espérait de plus d'avoir le timon des affaires. Le Roi, au commencement de ce bal, agaça beaucoup une jeune personne de ma connaissance, qui avait plus d'éclat que de beauté; l'état de ses parents, qui étaient dans la finance, ne dégoûta point le Roi : ce prince était ennuyé des intrigues et de l'ambition des femmes de la cour; il espérait qu'une bourgeoise ne songerait qu'à aimer et à être aimée. Le Roi donna un rendez-vous à cette jeune fille au bal qu'il devait y avoir quelques jours après à l'Hôtel de ville[2]. Les parents de cette personne, alarmés, mais éblouis, me consultèrent sur la conduite à tenir; je les affermis dans l'honneur et la vertu : la petite fille ne fut point au bal de la Ville. De très-grands seigneurs vinrent chez elle pour y déterminer la mère : tout fut inutile, le rendez-vous fut manqué, et, ce qui fait beaucoup d'honneur à la personne en question, c'est qu'elle fut instruite que j'en étais la cause. Elle ne m'en sut pas de mauvais gré.

La même nuit de cette aventure s'ébaucha celle de madame d'Étioles, aujourd'hui marquise de Pompadour[3]. Cette liaison se fortifia de jour en jour, et ne fut connue du public que quelque temps après. Madame d'Étioles avait toutes les grâces, toute la fraîcheur et toute la gaieté de la jeunesse : elle dansait, chantait, jouait la comédie à merveille; il ne lui manquait aucun des talents agréables.

[1] 25 février 1745. Voir Barbier, t. IV, p. 20.

[2] Dimanche gras, 28 février.

[3] Jeanne-Antoinette Poisson, femme de Lenormand d'Étioles, née le 29 décembre 1721, à Paris, morte le 15 avril 1764, à Versailles.

Elle aimait les lettres et les arts. Elle avait l'âme haute, sensible et généreuse; il est vrai que pour faire un bon usage du crédit qu'elle devait avoir, il lui manquait alors la connaissance des hommes et des affaires. Le public fut fort étonné de la préférence que le Roi lui avait donnée : il ignorait que ce prince, depuis qu'elle était mariée, la voyait fort souvent à la chasse dans la forêt de Sénart que les écuyers de Sa Majesté passaient leur vie chez elle, et que madame de Mailly avait plus redouté madame d'Étioles qu'aucune autre femme.

La comtesse d'Estrade [1] était parente par alliance de madame d'Étioles; j'avais beaucoup vu cette dernière chez la comtesse, qui était de mes amies. Sa mère, madame Poisson [2], n'avait pas le ton du monde, mais elle avait de l'esprit, de l'ambition et du courage. Elle et sa fille m'avaient souvent pressé d'aller chez elles : j'y avais constamment résisté, parce que la compagnie qu'elles voyaient ne me convenait pas. Ce refus aurait dû me faire un démérite. Je reçus un jour un billet de la comtesse d'Estrade, qui me priait de passer chez elle; je m'y rendis; elle m'apprit que madame d'Étioles était maîtresse du Roi; que malgré mes refus elle désirait avoir en moi un ami, et que le Roi l'approuvait. J'étais prié à souper chez madame d'Étioles huit jours après pour convenir de nos faits. Je marquai à madame d'Estrade la plus grande répugnance à me prêter à cet arrangement, où, à la vérité, je n'avais aucune part, mais qui paraissait

[1] Élisabeth-Charlotte Huguet de Sémonville, veuve depuis le 19 juillet 1743 de Charles-Jean, comte d'Estrade, tué à la bataille de Dettingen. Ce comte d'Estrade était fils d'une sœur des Lenormand d'Étioles et de Tournehem, Charlotte Lenormand. Elle se remaria, dit Courcelles (t. VII, p. 148), avec M. Séguier, comte de Saint-Brisson.

[2] Madeleine de la Motte, femme de François Poisson et fille de l'entrepreneur des provisions de l'hôtel des Invalides.

peu convenable à mon état : on insista, je demandai du temps pour y réfléchir. Je consultai les plus honnêtes gens : tous furent d'accord que, n'ayant contribué en rien à la passion du Roi, je ne devais pas me refuser à l'amitié d'une ancienne connaissance, ni au bien qui pouvait résulter de mes conseils. Je me déterminai donc, on me promit et je promis une amitié éternelle. On verra que j'ai tenu parole.

Le Roi devait faire la guerre en Flandre et madame d'Étioles passer l'été à la campagne. Il fut convenu et approuvé du maître que je la verrais souvent.

CHAPITRE XX

DE LA CAMPAGNE DE FONTENOY

Le Roi ne fut point retenu par le plaisir d'un nouvel engagement. Il se rendit de bonne heure à son armée qui assiégeait Tournay; Mgr le Dauphin l'accompagna[1]. Deux boulets pouvaient priver la France de son maître et de ses espérances. Je ne raconterai point les événements de cette campagne. Le maréchal de Saxe[2], après la journée de Fontenoy, dit au Roi ces paroles mémorables : « Sire, vous voyez à quoi il tient de perdre ou de gagner une bataille[3]. » Tant que le maréchal de Saxe a vécu, il a joui de l'estime du militaire et de celle de toute l'Europe; mais une partie de la cour lui avait constamment refusé ses suffrages : il pouvait s'en passer. A sa mort, toutes les voix se sont réunies pour le regretter, mais rien n'a plus fait l'éloge de ce général que la conduite de ceux qui ont commandé nos armées après lui, à l'exception cependant du maréchal de Broglie[4], qui mérite d'être distingué.

[1] Le Roi part de Paris le 6 mai 1755. La bataille de Fontenoy est du 11 mai; la prise de Tournay du 19 juin.

[2] Hermann-Maurice, comte de Saxe, fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, et d'Aurore, comtesse de Kœnigsmark, né le 28 octobre 1696, maréchal de France en 1744, mort le 30 septembre 1750, au château de Chambord.

[3] Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV.* Édition de Genève, 1770, in-12, t. I, p. 165.

[4] Victor-François, duc de Broglie, prince du saint-empire romain, né

Le maréchal de Saxe avait le génie du général en chef; il n'avait de défauts pour la guerre que ceux qui sont inséparables de l'humanité. Avant qu'il eût commandé des armées, il parlait volontiers de lui, et exagérait un peu son mérite : sa modestie lui vint en même temps que sa gloire. Je me souviens que quelques-uns de ses amis et moi fîmes tout ce que nous pûmes pour lui faire parler de ses campagnes de Flandre pendant un souper qui fut fort long : il ne fut pas possible de lui arracher une autre parole que celle-ci : J'ai fait beaucoup de fautes. Il est dommage qu'un aussi grand homme de guerre ait été livré à l'amour, à la débauche et à la mauvaise compagnie : on peut dire que les filles de théâtre ont privé la France d'un appui qui lui était nécessaire. Le maréchal de Saxe aimait la mauvaise compagnie, moins encore par goût que par hauteur ; fils de roi, il préférait vivre avec des complaisants, et fuyait ses égaux. Ses *Rêveries*[1] paraîtront un ouvrage de peu d'importance aux esprits médiocres ; mais ceux qui auront le génie militaire y trouveront des idées sublimes. Le plus grand présent que Dieu puisse faire à une monarchie, c'est de lui donner un habile général : les fautes des ministres sont réparables, celles d'un général d'armée ne le sont souvent pas : le salut et la gloire d'une nation sont absolument entre ses mains.

le 19 octobre 1718, maréchal de France en 1759, après ses victoires de Sondershausen, de Lutzemberg et de Berghen, vainqueur à Corbach en 1760, vaincu par la faute du prince de Soubise à Willinghausen, disgracié en 1762, commandant de l'armée de Paris et ministre de la guerre le 11 juillet 1789, commandant sous les princes de l'armée des émigrés en 1792, mort à Munster le 29 mars 1804.

[1] *Mes Rêveries*, ce livre si plein d'idées nouvelles, d'aperçus ingénieux, de vues en quelque sorte prophétiques, parurent en 1757 (2 vol. in-4°), publiées par Zach. Pazzi de Bonneville ; deuxième édition, la même année, même format, avec notice sur le maréchal, par l'abbé Piron.

Je fus souvent à Étioles dans l'été de 1745. A l'exception du duc de Gontaut[1] qui y demeura quelques jours, je fus le seul homme du monde avec qui la marquise de Pompadour pût avoir des entretiens. J'allais toutes les semaines à Paris, et je faisais valoir sans affectation ses sentiments et ses intentions. Je lui conseillai de protéger les gens de lettres : ce furent eux qui donnèrent le nom de Grand à Louis XIV. Je n'eus point de conseil à lui donner pour chérir et rechercher les honnêtes gens : je trouvai ce principe établi dans son âme ; je n'aperçus alors dans l'âme de madame de Pompadour d'autre défaut qu'un amour-propre trop aisé à flatter et à blesser, et une défiance trop générale, qu'il était aussi aisé d'exciter que de calmer. Malgré cette découverte, je résolus de lui dire toujours la vérité sans aucun ménagement : j'ai souvent risqué de lui déplaire par cette conduite de franchise et de fermeté. Mais un véritable ami ne peut jouer d'autre rôle. Je dois dire à sa louange que, pendant plus de douze ans, elle a mieux aimé mes vérités quelquefois dures que les flatteries des autres. Quand elle put être présentée à la cour[2], nous étions convenus que je la verrais toutes les semaines une heure ou deux en particulier. Cela fut exécuté pendant un mois, mais je m'aperçus bientôt que j'excitais l'envie et l'inquiétude de toute la cour. Je trouvai cette position trop délicate. Je convins avec elle que je ne la verrais plus qu'avec tout

[1] Charles-Antoine-Armand, duc de Gontaut, né le 8 octobre 1708, duc par brevet le 25 août 1758, mort en 1788, était parvenu au grade de lieutenant général ; il quitta le service après la bataille de Dettingen, devint l'ami de madame de Châteauroux, puis de madame de Pompadour. Voir sur ses liaisons avec celle-ci les *Mémoires* de son fils, le duc de Lauzun. Édition de 1822, p. 2 et suiv.

[2] 14 septembre 1745. Voir les *Maîtresses de Louis XV*, par Edm. et Jules DE GONCOURT, t. I, p. 204.

le monde, que je lui écrirais sur tout ce que pouvait intéresser la plus grande gloire du Roi et le bonheur des honnêtes gens. Quand je fais mon examen de conscience, je n'ai pas le plus petit reproche à me faire pendant tout le temps qu'a duré cette intimité : la tentation de la faveur, qui est si dangereuse, ne m'a jamais fait dévier des principes de justice et de probité.

La cour et le public furent étonnés de voir présenter à la Reine la femme d'un fermier général encore vivant, sous le titre de marquise de Pompadour[1]; la cour et le public se sont accoutumés à voir la même personne dame du palais de la Reine, et assise devant elle; en France le Roi est non-seulement le maître des biens et de la vie, mais aussi de l'esprit de ses sujets. Quel pouvoir! et qu'il serait aisé d'en tirer un parti avantageux!

Malgré ma grande faveur, je n'obtins au commencement de 1746 qu'un logement au Louvre[2], et une pension de quinze cents livres sur la cassette; cet état médiocre a subsisté jusqu'en 1751. En voici la raison : je n'étais point avide, je suais jusqu'au sang lorsqu'il fallait que je parlasse de mes affaires; madame de Pompadour a obtenu du Roi plusieurs grâces auxquelles les ministres ont toujours mis obstacle.

[1] La branche aînée des marquis de Pompadour s'était éteinte en la personne de Jean, marquis de Pompadour, guidon des gendarmes du Roi en 1671; la branche cadette, portant les titres de marquis de Laurière et de Ris, tomba en quenouille en la personne de Françoise de Pompadour, fille de Léonard-Hélie de Pompadour et de Gabrielle de Montaut de Navailles, qui épousa le marquis de Dangeau-Courcillon en 1708, et fut mère de la princesse de Rohan, dont il est question plus haut.

[2] Bernis eut plus tard, en février 1757, l'appartement de d'Argenson au Louvre. Ce n'est point de celui-ci qu'il s'agit évidemment. Voir Barbier, VI, 586; d'Arneth (*Maria-Theresia nach dem Erbloge Kriege*, p. 398) parle d'un appartement aux Tuileries; Sainte-Beuve dit aussi les Tuileries (*Causeries*, t. VIII, p. 9). Il semble qu'il ait pour lui d'autres autorités, en admettant que Marmontel (*Mémoires*, II, 56) en soit une.

J'évitais d'aigrir la favorite contre eux; les obstacles prévalaient : en un mot, la cour ne voulait pas se prêter à mon élévation, et je ne voulais pas alors faire une fortune éclatante.

CHAPITRE XXI

DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRABLES

Ma situation à la cour a été fort singulière jusqu'en 1751 : j'étais placé entre la faveur et la fortune, pouvant disposer de l'une sans jamais arriver jusqu'à l'autre : j'influais dans des événements considérables, j'avais part à beaucoup de grâces obtenues, et ne pouvais me procurer à moi-même un établissement médiocre. J'avais borné ma fortune à dix-huit mille livres de rente : il m'aurait été aisé d'y parvenir et au delà si j'avais voulu me mêler de ce qu'on appelle *affaires*. Mais je ne les ai jamais regardées qu'avec mépris et horreur, malgré la force et la répétition des exemples : recevoir de l'argent pour faire obtenir une place, c'est premièrement vendre ses services; c'est de plus tromper le souverain en lui présentant un sujet qui n'a souvent d'autre mérite que celui d'avoir acheté un suffrage. Ce n'est pas que je ne connusse la vicissitude des choses humaines : je savais très-bien que le cardinal Mazarin et tant d'autres ne s'étaient soutenus qu'en mettant à couvert des sommes considérables; mais l'honneur faisait taire toutes ces réflexions. J'ai conservé la même façon de penser, et avec plus de délicatesse encore, quand j'ai été ministre.

Le Roi, que je voyais tous les jours chez la favorite, ne le détermina qu'au bout de trois ans à me parler (tant

est grande la timidité de ce prince vis-à-vis des personnes auxquelles il n'est pas accoutumé, surtout si ces personnes ont la réputation de gens d'esprit). Dès que le Roi eut gagné sur lui de me dire un mot, il n'eut plus d'embarras dans la suite : il me donna même une grande marque de faveur en me menant lui-même aux spectacles des petits cabinets, où dans le premier temps il n'y avait qu'un petit nombre de courtisans qui fussent admis [1]. Le Roi, en me plaçant dans sa propre loge, voulut montrer qu'il était instruit de ma naissance. Ces spectacles devinrent bientôt publics, avec beaucoup plus de contrainte pour le Roi, et beaucoup moins de décence.

La faveur dont je jouissais, n'étant utile qu'aux autres, me faisait moins d'ennemis que si elle m'avait été profitable; mais elle excitait l'attention de la cour et la jalousie des ministres. Mon amitié pour madame de Pompadour me fixa à un plan bien dangereux. Pour ne lui point donner d'ombrage, je résolus de n'être attaché qu'au Roi, qui était mon maître, et de n'employer pour ma fortune qu'elle seule, qui était mon amie. J'ai suivi constamment ce système, je ne m'en repens pas puisqu'il était le plus honnête. Au reste, mon attachement à la favorite n'a jamais eu l'air de bassesse ni d'esclavage : je lui ai toujours dit la vérité, et je ne lui ai jamais sacrifié aucun de mes amis, parmi lesquels il y en avait qui pouvaient lui déplaire : il était bien difficile qu'une conduite si peu ordinaire ne fût sujette à des inconvénients et à des orages. Si j'avais été ambitieux, j'aurais été plus adroit, mais je ne voulais être qu'ami et philosophe.

Deux événements remarquables avaient précédé la paix

[1] Voir *Histoire du Théâtre de madame de Pompadour*, dit *Théâtre des Petits Cabinets*, par Ad. JULLIEN, Paris, Baur, 1874, grand in-8°, et les *Mémoires du duc de Luynes*.

d'Aix-la-Chapelle : l'un fut l'enlèvement en plein jour du prince Édouard, qui fut lié et garrotté comme un criminel [1]. Jamais événement ne m'a tant fâché pour le Roi : le Prétendant était inexcusable de vouloir faire la loi à la France; il méritait d'être enlevé, mais la nuit, et avec les égards dus à son rang, et encore plus à ses malheurs. Ceux qui conseillèrent le Roi dans cette occasion oublièrent de lui dire que le prince Édouard était un des petits-fils de Henri IV, et que le trône français a toujours été l'asile et l'appui des princes malheureux.

Un autre événement fit beaucoup de bruit à la cour; ce fut la disgrâce de M. de Maurepas [2]. La mort précipitée de madame de Châteauroux lui avait sauvé l'exil [3] : ce risque qu'il avait couru ne l'empêcha pas d'être mal également avec madame de Pompadour. Son système était de ne dépendre en aucune façon des favorites; ce système était louable en lui-même, mais à la condition de ne pas manquer de respect au Roi en manquant d'égards pour ce qu'il aime. La cour avait cru s'apercevoir d'un refroidissement du Roi pour madame de Pompadour, une cabale sourde travaillant à faire revenir madame de Mailly, qui jouait à Paris le rôle de Madeleine pénitente. On espérait que le Roi, accoutumé à elle, s'accoutumerait à sa dévotion [4]. Pour appuyer cette pieuse intrigue, on inonda Paris de vers et de chansons satiriques contre la

[1] 10 décembre 1748.

[2] 24 avril 1749.

[3] Voir le récit de l'entrevue entre Maurepas et madame de Châteauroux dans les *Maîtresses de Louis XV*, de MM. DE GONCOURT, t. I, p. 168, et dans les fragments des *Mémoires de la duchesse de Brancas*, publiés d'après les *Lettres de Lauraguais*, par M. L. LACOUR, en 1866.

[4] Voir sur la fin de madame de Mailly le livre déjà cité de MM. DE GONCOURT, I, 175. Il ne semble guère que, s'il y eut complot, madame de Mailly en ait été instruite.

marquise. On espérait humilier par là l'amour-propre du Roi, qui fut lui-même insolemment attaqué dans ces libelles. On se trompa grossièrement : le Roi fut plus indigné des mépris qu'on voulait jeter sur son choix que des outrages qui lui étaient personnels. Le comte de Maurepas avait le département de Paris et de la cour; il fut accusé de n'avoir point recherché les auteurs et les colporteurs de ces infamies. Il fut exilé[1]. Le conseil du Roi y perdit un ministre éclairé et plus instruit que bien d'autres des lois et des formes du royaume.

La paix d'Aix-la-Chapelle[2] (18 octobre 1748) termina les conquêtes du maréchal de Saxe, et à la gloire de nos armes; elle laissa subsister nos différends avec l'Angleterre, et mit du louche dans les établissements des infants en Italie. Par là, ce traité donnait occasion à deux guerres presque certaines : l'une avec l'Angleterre, l'autre en Italie à la mort du roi Ferdinand d'Espagne. Notre alliance avec la cour de Vienne nous a sauvés de cette seconde guerre qui aurait été générale : peu de gens en France ont aperçu ce bon effet du traité de Versailles; mais, parmi nous, l'esprit ne saisit guère la liaison des idées politiques.

[1] Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas et de Ponchartrain, né le 9 juillet 1701, fut pourvu de la charge de secrétaire d'État par démission de son père, le 13 novembre 1715, exerça en 1718, eut le département de la marine en août 1723, fut ministre d'État en août 1738 et fut disgracié et exilé le 24 avril 1749. Tenu à l'écart pendant tout le règne de Louis XV, il fut rappelé aux affaires à l'avénement de Louis XVI et mourut à Versailles le 21 novembre 1781. Soulavie a publié sous son nom des *Mémoires* apocryphes.

[2] Par ce traité, les Provinces-Unies, le roi de Sardaigne, le duc de Modène et la république de Gênes étaient rétablis dans l'état antérieur à la paix. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla étaient donnés à l'infant don Philippe. Le roi de Sardaigne obtint pour limite de ses États la rive droite du Tessin. Le roi de Prusse eut la possession de la Silésie et du comté de Glatz, garantie par les puissances cosignataires. La France et l'Angleterre rendaient respectivement toutes leurs conquêtes.

Le comte de Saint-Severin [1] fut le négociateur d'Aix-la-Chapelle. Pour sa récompense, il fut ministre d'État. C'était, comme a dit Voltaire quelque part, *le plus insuffisant suffisant* qui fût alors parmi les ministres.

[1] Alphonse-Marie-Louis, comte de San Severino d'Aragon, né en 1705, vint à Paris avec son père, envoyé du duc de Parme auprès du Roi, et lui succéda comme résident en 1725. En 1736, il s'attacha au service de France, reçut en 1737 un brevet de colonel à la suite du régiment royal italien, et la même année obtint des lettres de naturalité et fut nommé ambassadeur en Suède, d'où il revint en 1741. Il passa en 1744 en Pologne et en 1745 fut ambassadeur près la diète d'élection de Francfort. En janvier 1748 il fut ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, fut déclaré ministre d'État en décembre même année, reçut l'Ordre en janvier 1745, et mourut à Paris le 7 mars 1757. Au contraire de ce que disent Voltaire et Bernis, le maréchal de Noailles fait l'éloge de M. de Saint-Severin. (*Corresp. avec Louis XV*, t. II, p. 271.)

CHAPITRE XXII

DE L'ANNÉE 1748

Comme je voyais que la faveur ne me donnait que de la considération et de l'agrément, et ne me procurait d'ailleurs aucun établissement convenable, je songeai à quitter mon chapitre de Brioude pour entrer dans celui de Lyon[1] :

[1] La *Gazette de France* annonce sa réception à la date du 19 avril 1742. Le chapitre métropolitain de Lyon était divisé en trois corps, et chaque corps en trois ordres. Le corps des chanoines, appelés *comtes de Lyon,* comprenait les dignitaires (au nombre de neuf pour représenter les neuf chœurs des anges), les hôteliers et les bacheliers. Il y avait en tout trente-deux comtes pour représenter les trente-deux années humaines de la vie de Jésus-Christ sur la terre. Pour être reçu chanoine de Lyon, il fallait être noble d'extraction et faire preuve de quatre quartiers tant de pères que de mères, le récipiendaire faisant un quartier. Le cinquième quartier, bien qu'il ne se prouvât pas, devait être connu par énonciation dans les actes des quatre autres. L'examen des pièces était fait d'abord par deux comtes délégués, puis par le chapitre tout entier. Les biens, qui montaient à environ 25,000 écus, consistaient en trente-deux terres, en maisons et en rentes ; le partage se faisait d'une façon particulière et telle qu'en vingt-cinq ou trente ans, un des premiers dignitaires pouvait arriver à jouir de 7 à 8,000 livres de rente ; un comte, de 5,000.

Le chapitre, qui se tenait dans l'église Saint-Jean, avait été composé au treizième siècle de soixante-quatre chanoines (dont l'un était fils de l'Empereur, neuf, fils de rois, quatorze, fils de ducs, trente, fils de comtes, et vingt, barons). Depuis 1321, il était réduit au chiffre de trente-deux. Les comtes maintenus dans leur titre tant en leur nom particulier qu'en leur nom collectif, par un arrêt du Parlement de 1653, officiaient les jours de fête la mitre en tête comme les évêques. Le roi de France, qui était chanoine de l'église Saint-Jean, ainsi que le duc de Savoie et jadis le duc de Bourgogne, avait institué pour eux un ordre spécial par lettres patentes données à Versailles au mois de mars 1745, registrées au Parlement le 7 avril suivant. La croix, qui se portait par un cordon rouge liséré de bleu (pour rappeler les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Louis), était à huit pointes

c'était un pis-aller honorable, que je me ménageais dans le cas où la fortune continuerait à m'être contraire : c'était d'ailleurs tenir à un corps illustre dans l'Église de France et m'assurer une retraite dans ma vieillesse. Je m'occupai donc à rassembler les titres nécessaires pour faire la preuve de seize quartiers, que le chapitre de Lyon exige avant que de nommer à une place vacante. Cette précaution est fort sage; elle évite au chapitre des procès de la part de ceux dont les preuves auraient été rejetées, et qui ne manqueraient pas de se pourvoir au Parlement pour les faire admettre.

Il y a deux difficultés, pour être admis au chapitre de Lyon, qui en augmentent le lustre et en rendent l'entrée impraticable aux familles nouvelles ou à celles qui ont fait des mésalliances : l'une est qu'on ne reçoit des titres que les originaux; l'autre, que la noblesse de robe est exclue, à moins qu'on ne prouve une noblesse de chevalerie antérieure à la possession des charges de robe longue.

On ne veut point à Lyon avoir des soupçons sur les ennoblissements : c'est par cette sage rigueur que le chapitre de cette ville, si ancienne dans les Gaules, qui avant Philippe le Bel était conjointement avec l'archevêque, souverain de la ville et du comté de Lyon, qui a donné plusieurs papes à l'Église, et qui comptait autre-

émaillées de blanc bordées d'or; quatre fleurs de lys d'or dans les angles aigus, quatre couronnes de comtes d'or à neuf perles d'argent sur les angles obtus. Au centre était l'image de saint Jean-Baptiste posée sur une terrasse de sinople avec cette légende : *Prima sedes Galliarum.* Au revers, la représentation du martyre de saint Étienne avec la légende : *Ecclesiæ comitum Lugduni.* Cf. La Chesnaye des Bois (art. *Lyon*). — *Rapport de* Voidel *à l'Assemblée nationale du 26 novembre* 1790. — *Formulaire des preuves de noblesse de MM. les comtes de Lyon.* S. l. n. d., in-4°. — *Catalogue des comtes de Lyon.* Besançon, 1830, in-4°, pièce. — *L'Église primatiale de Saint-Jean et son chapitre,* par l'abbé Jacques. Lyon, 1837, in-8°. — L'*Encyclopédie méthodique* donne la gravure de la croix des comtes.

fois parmi ses membres des fils de rois et d'empereurs, n'a rien perdu de sa considération, quoiqu'il ait beaucoup perdu de son pouvoir, de son éclat et de ses revenus. L'abbé du Bellay, aujourd'hui évêque de Fréjus[1], issu d'une des plus anciennes maisons de France, est un bel exemple de la rigueur du chapitre de Lyon sur l'article de la robe : ses preuves furent rejetées, malgré toutes les protections, parce qu'il avait eu une bisaïeule fille d'un chancelier de France[2].

Mes preuves furent présentées au chapitre de la Toussaint de l'année 1748, et reçues au chapitre de la Saint-Jean de l'année suivante. On remonta même, par une distinction sans exemple, les preuves de ma filiation jusqu'en l'an 1116, ce qui dans la suite sera un beau titre pour ma famille.

Le Roi a accordé une décoration à tous les comtes de Lyon ; ils portent une croix émaillée attachée à un ruban rouge liséré de bleu : ces deux couleurs rappellent la noblesse militaire et la noblesse illustre par les couleurs des ordres de Saint-Louis et du Saint-Esprit. Quand le cardinal de Tencin me vit porter la croix de Lyon, il annonça que je serais bientôt ambassadeur : ce n'était pas mal deviner.

Dès que je fus membre de l'Église de Lyon, je renonçai à la fréquentation des spectacles de la cour et de la ville : ce sacrifice me coûta beaucoup. J'en fis un autre qui me parut moins pénible, ce fut d'abandonner le genre frivole

[1] Martin du Bellay, fils de François-René du Bellay, seigneur de la Courbe, et de Marthe-Susanne de Rochechouart, vicaire général de l'archevêché de Tours, abbé de Sainte-Mélanie, évêque de Fréjus, de juillet 1739 à 1766.

[2] Les bisaïeules de l'abbé du Bellay sont : Marie de Pluvinel, Isabeau de Clermont, Louise Lamy et Françoise Harlaut. Je n'ai point trouvé de traces de la noblesse ancienne des Lamy et des Harlaut.

de la poésie. L'histoire, la politique et la morale devinrent mes seules occupations : je voulais accoutumer insensiblement le public à me regarder comme un esprit sérieux et propre aux affaires. J'ai eu toute ma vie le talent des transitions, qui pour être bonnes doivent être insensibles.

Je dois ajouter à l'article du chapitre de Lyon que, si j'étais longtemps resté dans le ministère, j'aurais proposé au Roi de réunir le revenu de plusieurs maisons monacales soit d'hommes, soit de filles, pour en composer différentes classes de chapitres nobles. Des chanoines peuvent être plus utiles à l'Église que des moines, et des chanoinesses qui ne perdent jamais la faculté de se marier doivent être plus utiles à la société que des religieuses. Ces établissements soulageraient infiniment la noblesse tant ancienne que nouvelle, parce que, selon mes idées, il faudrait établir des chapitres différents pour l'une et pour l'autre, afin d'éviter deux inconvénients : le premier, d'accorder tout à l'ancienne noblesse et rien à la nouvelle, ce qui serait une injustice; le second, de confondre les anciens et les nouveaux nobles, ce qui serait indécent et occasionnerait des jalousies et des divisions. Dans mon plan, j'aurais rendu les places des chapitres où l'on prouve les quartiers, plus riches que les autres; car enfin on n'est véritablement noble que lorsqu'on est issu de pères et de mères nobles ; il est donc juste de donner cette distinction aux véritables nobles et d'engager insensiblement les Français à renoncer à la malheureuse habitude qu'ils ont prise de se mésallier.

Il ne serait pas hors de propos que je m'étendisse un peu sur l'article de la noblesse : on en parle beaucoup, surtout aujourd'hui, sans avoir sur cet objet des idées bien nettes; on trouvera dans ces Mémoires un chapitre entier sur cet objet.

CHAPITRE XXIII

DE LA NOBLESSE.

Aux yeux de la raison, il n'y a point d'autre noblesse que celle des sentiments et des vertus. Avant la formation des États, la noblesse consistait dans la liberté : le maître a toujours dû paraître au-dessus de l'esclave. Mais la liberté seule ne donne pas l'idée de la supériorité, il faut y joindre celle de la puissance; les nobles ou les grands ont été, dans tous les siècles, ceux qui ont eu beaucoup plus de pouvoirs que les autres ; et comme la richesse contribue à la puissance, elle entre aussi pour quelque chose dans l'idée des distinctions que la noblesse a toujours établies parmi les hommes. La pauvreté affaiblit l'idée qu'on se forme de la noblesse, parce qu'il faut convenir qu'outre qu'elle rabaisse les sentiments, elle exclut aussi l'idée de la puissance inséparable de celle qu'on attache à la noblesse : aussi les gentilshommes verriers ou laboureurs ne sont pas dans la même classe que les seigneurs de terres.

Après la formation des États, on a regardé comme nobles ceux qui étaient à la tête du gouvernement, et *ceux principalement qui défendaient la patrie au péril de leur vie*. Les enfants de ceux-ci ont nécessairement participé à la distinction dont avaient joui leurs pères ; et quand leur postérité a continué d'occuper les premières places de

[1] Voir ce que dit Bernis de la noblesse dans sa lettre à Pâris du 10 novembre 1753.

l'État, et de le défendre contre les attaques de ses ennemis, il est impossible que dans tout gouvernement, soit républicain, monarchique ou despotique, ces familles, si distinguées par l'ancienneté de leurs emplois et par l'importance de leurs services, n'aient pas joui d'une supériorité réelle, ou du moins de l'opinion de vertu plus flatteuse que la supériorité. On voit par ce peu de mots qu'à l'idée de la noblesse se joint nécessairement celle de liberté, de puissance et de vertu; on voit encore que les défenseurs de la patrie ont dû être regardés dans tous les pays comme les premiers nobles, parce que rien n'est si grand que d'exposer sa vie pour sauver ses concitoyens.

Telles sont les idées précises qu'on doit avoir lorsqu'on traite de sa propre noblesse ou de celle des autres. Il n'y a point de bons livres sur la noblesse parce que ceux qui ont écrit sur cette matière étaient trop philosophes et qu'ils n'ont jamais ni réuni ni fixé les idées essentielles et primitives qu'il faut connaître avant que d'établir les véritables principes de la noblesse. Sans adopter ni attaquer les différents systèmes publiés sur cet objet, je vais, en peu de mots, dire quelle est mon opinion à cet égard.

La profession militaire ou législative, premier attribut de la noblesse; l'ancienneté de la race, second attribut; l'illustration acquise, soit par la grandeur des emplois exercés, soit par la grandeur des alliances contractées, troisième attribut; le pouvoir et la domination sur quelque partie de l'État, quatrième attribut; enfin la pureté de la noblesse qui consiste dans la descendance des pères et des mères véritablement nobles, et l'authenticité de la noblesse, qui doit être prouvée principalement par l'opinion publique, par l'histoire et plus particulièrement par des actes de famille non suspects, sont les attributs nécessaires et essentiels de la véritable et grande noblesse. Ainsi

plus on compte dans nos familles de grands hommes, plus nos pères ont fait briller de vertus militaires ou civiles, plus ils ont versé de sang pour la patrie, plus ils ont employé de veilles pour le salut ou le bien de l'État, plus aussi nous sommes fondés à croire que nous appartenons à la première classe de la noblesse. Si à cette succession de vertus héréditaires se joint l'idée de l'ancienneté de la race et que l'origine s'en perd dans la nuit des temps, qu'à ces avantages se joignent encore la possession de grandes charges ou de grandes terres, la pureté du sang et l'authenticité des preuves, la grandeur des alliances ou des dignités, on aura réuni tous les attributs qui remplissent la totalité de l'idée attachée à la haute noblesse. On peut ranger dans cette première classe les descendants des souverains de quelque État, ou de quelques provinces, pourvu que cette descendance soit bien prouvée, et que cette race n'ait jamais dérogé.

Je mettrais à la seconde classe les maisons anciennes qui, n'ayant pas produit de grands hommes, ni possédé de grandes dignités, ni contracté des alliances avec des souverains, ont cependant joui d'un domaine étendu et servi l'État dans des emplois honorables.

La troisième classe de la noblesse devrait être composée de ceux qui, ayant été ennoblis depuis trois ou quatre siècles, ont illustré leur origine par de grandes vertus ou de grands services et contracté des alliances avec la haute noblesse.

J'inscris dans la quatrième classe tous ceux qui, ennoblis depuis peu, ont acquis la noblesse par le service militaire.

A la cinquième classe, tous ceux qui ont acquis depuis peu la noblesse par la magistrature, parce qu'après la défense de l'État, rien n'est si noble que de rendre la justice.

A la sixième, tous ceux qui ont acquis la noblesse depuis peu par le commerce fait en grand, parce que rien n'est si noble que d'enrichir l'État et de le rendre considérable aux yeux des autres nations.

A la septième, tous ceux qui ont acquis la noblesse depuis peu par des ouvrages immortels de prose ou de poésie, parce que rien n'est si noble que les talents de l'esprit et que ce qui augmente la gloire de sa nation.

A la huitième, tous ceux qui ont acquis la noblesse depuis peu par des ouvrages supérieurs de peinture, d'architecture, de sculpture, etc., parce que rien n'est si noble que les arts purement libéraux; ils ennoblissent, en effet, le siècle où ils sont exercés avec gloire.

Je ferais une classe à part pour tous ceux qui auraient acquis depuis peu la noblesse par des ouvrages utiles à la cultivation des terres, à la population, à la conservation des hommes et à la navigation; il est inutile d'en dire la raison : tout bon citoyen doit la sentir.

Les héros, en tout genre, qui ont acquis personnellement la noblesse doivent être élevés à la première classe, parce que la vertu est le principe de la noblesse. Il serait honteux pour elle que Fabert et Catinat fussent comptés parmi les nouveaux nobles, mais il est juste que leurs descendants soient rangés dans la classe qui leur appartient.

Enfin j'inscris, et même à regret, dans la dernière de toutes les classes de la noblesse, ceux qui l'ont acquise depuis un siècle seulement par de l'argent, parce que rien n'est plus ignoble et peut-être plus injuste que d'obtenir le prix de la vertu avec de l'argent qui est souvent le fruit du vice. Je sais qu'il faut réparer les anciennes races par de nouvelles, et que le corps de la noblesse s'épuiserait enfin s'il n'était régénéré; mais la profession des armes et l'administration de la justice sont des sources assez fé-

condes pour remédier à l'épuisement des anciennes familles sans être obligé de faire acheter ce qui n'a point de prix.

Je sens les inconvénients de distinguer la noblesse par des classes différentes; les mésalliances ont intéressé les grands seigneurs au mélange et à la confusion qui règnent parmi les nobles en France. Je remarquerai en passant que toute l'Europe, à l'exception des Français, regarde une alliance roturière comme une véritable dérogeance, car enfin on descend au moins autant de sa mère que de son père; mais sans distribuer réellement la noblesse en plusieurs classes, il faudrait du moins que le Roi et ses ministres fissent eux-mêmes cette distinction par la différence des traitements, et surtout par une distribution convenable des emplois et des dignités; il faudrait aussi constater les titres de la noblesse et fixer les armoiries. Depuis quelque temps, la bonne noblesse a quitté la couronne de comte pour celle de marquis; les financiers ont usurpé cette dernière et forcé la noblesse à usurper la couronne ducale; les ducs et les grands seigneurs, ne sachant plus que faire pour se distinguer, couronnent leurs armes d'un bonnet d'électeur ou d'un globe impérial : on sent combien tout cela est indécent et ridicule.

Il n'est guère possible, ou du moins il est difficile de prouver par actes de filiation avant l'an 1200. Les incendies, les guerres et autres accidents ont fait périr la plupart des anciens titres; ce malheur arrivera encore, à moins qu'on n'oblige les nobles à déposer leurs actes de filiation dans la chambre des comptes ou autres archives publiques.

Tous ceux qui prouvent leur noblesse avant Philippe le Hardi [1] peuvent se croire et doivent être regardés comme de la plus ancienne date, attendu qu'avant ce règne il n'y

[1] 1270-1285.

avait point eu d'anoblissement. La qualité de chevalier, d'écuyer et de damoiseau prouve plus ou moins, selon les siècles et pays où elle a été prise ; la qualité de noble devrait être la seule distinction, comme elle l'était autrefois dans plusieurs provinces du royaume.

La science généalogique est aussi fautive qu'elle est sèche et ennuyeuse ; il n'est pas aisé de distinguer de faux titres, ni de s'apercevoir des jonctions frauduleuses d'une maison entée sur une autre. Les bonnes généalogies sont celles qui se trouvent faites par les histoires générales ou particulières d'un pays, parce que, comme on l'a déjà observé, les grands hommes sont les véritables nobles ; le meilleur titre après l'histoire, et même avant l'histoire, est l'opinion de sa propre patrie.

La manie d'aujourd'hui, parmi les gens de qualité, est de rapporter leur origine à des maisons souveraines. Le Roi consacre souvent ces prétentions bien ou mal fondées par la signature des contrats de mariage. Il résultera de cette bonté et facilité du Roi de grands inconvénients par la suite. Quiconque a acquis la noblesse par d'autres voies que celle des armes ne devrait pas en jouir personnellement, et sa postérité devrait être soumise aux mêmes charges que le peuple jusqu'après un siècle révolu depuis l'acquisition de la noblesse ; car tout homme qui est né roturier ne peut changer d'état par un morceau de parchemin, à moins qu'il n'ait ennobli son sang en le versant pour la patrie. Il faut bien un siècle pour décrasser un roturier de la rouille de la roture : la possession centenaire a toujours été exigée sur le fait de la noblesse.

Les gens de la cour veulent mettre une grande différence entre eux et les gens de qualité des provinces ; ils disent volontiers, avec un certain air de dénigrement : C'est un homme de condition d'Auvergne, de Limousin, de

Languedoc. Je ne leur ai jamais passé ce ton de supériorité et de mépris, et quand je leur ai entendu tenir ce langage, je leur ai toujours répondu : Eh! d'où êtes-vous, vous autres, si vous n'êtes pas de province? Vous n'êtes pas gentilshommes, à moins que vous ne vous appeliez Montmorency ou Lévis, qui sont en effet les deux seules anciennes et grandes maisons de la banlieue de Paris. Tout le reste de la noblesse est venue à la cour du fond de la Bretagne, de la Guyenne, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, etc. Il faut convenir que la plus grande partie de la noblesse de la cour est la plus haute et la plus illustre du royaume; mais il faut avouer aussi que, parmi les grands seigneurs, il se trouve un bon nombre de très-petits gentilshommes. Je me rappelle à ce sujet un mot fort plaisant d'une femme de qualité sur ce qu'un grand seigneur venait d'être fait noble génois : « Nul n'est prophète dans son pays », dit cette femme.

Au reste, comment supporter sans indignation de voir la noblesse titrée s'allier avec la plus basse finance? Il est criant de voir assises devant la Reine des filles ou petites-filles de barbiers, de porteballes et de tout ce qu'il y a de plus vil dans les professions du peuple. La mode, malgré son pouvoir presque despotique en France, ne soumettra jamais les esprits raisonnables à une pareille indécence. Mais quel changement funeste ce mélange impur du sang noble et roturier n'a-t-il pas déjà fait dans nos mœurs! Quelle différence dans la façon de penser, et combien le génie militaire et le goût des armes s'en ressentent déjà! Si le Roi veut encore avoir une nation guerrière, qu'il empêche la noblesse consacrée au seul métier des armes de se mésallier; mais, pour l'en empêcher, il faut qu'il lui procure des avantages, et surtout des distinctions, qui lui fassent préférer, comme autrefois, l'honneur à l'argent.

CHAPITRE XXIV

DE L'ÉTAT DES AFFAIRES DEPUIS LA PAIX JUSQU'EN 1751

Je me suis fait une loi, en parlant des affaires d'État, de ne point laisser transpirer le secret du gouvernement, soit par rapport à la politique, soit par rapport aux finances; malgré les précautions les plus sages, tout ce qui est écrit peut être rendu public ou passer dans des mains suspectes. Ainsi je ne parlerai des affaires qu'en général, sans jamais découvrir le nœud secret qui les lie, et sans donner une idée précise de l'état actuel de nos ressources, ni de nos dettes. Aucun ministre ne serait plus à portée que moi de faire un tableau vrai de notre situation actuelle; mais je n'oublierai jamais le serment que j'ai prêté au Roi. Mes Mémoires en seront moins intéressants; on doit se souvenir que je ne les écris que pour mon amusement et l'instruction de mes neveux.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'avait procuré au Roi d'autre avantage que de montrer sa modération à l'Europe, et de lui ôter le préjugé établi depuis Louis XIV d'une ambition dont la France est bien en état de se passer lorsqu'elle sera bien gouvernée, et dont elle ne saurait remplir l'objet lorsque son gouvernement sera faible ou vicieux.

Le Roi, n'ayant rien gardé de ses conquêtes et ayant manqué l'objet que s'était proposé le maréchal de Belle-Isle d'affaiblir la maison d'Autriche et de faire passer l'Empire dans une autre famille, devait s'attendre à une nou-

velle guerre dès que les parties belligérantes auraient repris haleine; mais comme la France avait besoin d'une longue paix, il fallait, d'un côté, que la sagesse et la prévoyance du conseil veillassent soigneusement à terminer nos différends avec l'Angleterre, à écarter tout ce qui pouvait en éloigner la décision ou en augmenter le nombre; mais comme on n'était pas assuré de finir le procès de nos limites, il aurait été nécessaire de pourvoir de longue main nos colonies, d'en rendre la défensive plus aisée et plus respectable, d'en rectifier et simplifier l'administration, et surtout de ne la confier qu'à des mains pures et incapables de rapines. Toute l'attention du gouvernement, dans l'incertitude où l'on était sur la durée de la paix, aurait dû se porter principalement sur l'entretien, l'augmentation et la bonne administration de la marine.

Comme il est incontestable qu'une guerre de mer avec une puissance considérable donne nécessairement, six mois ou un an après, la guerre sur le continent, il aurait été essentiel : 1° de chercher, après la mort des maréchaux de Saxe et de Lowendahl [1], deux généraux capables de commander nos armées; car, malgré la vanité française, lorsque la nation ne fournit pas de grands hommes de guerre, le salut et la gloire de l'État exigent qu'on en cherche ailleurs; 2° il fallait également s'occuper à former une bonne milice, et assurer le bon gouvernement du soldat par la bonne conduite et la capacité de l'officier; 3° il était nécessaire de pourvoir nos arsenaux, de munir nos places de guerre et réparer leurs fortifications; 4° le point le plus important était de mettre de l'ordre dans les finances et de préparer d'avance des ressources assurées,

[1] Le maréchal de Saxe est mort à Chambord le 30 novembre 1750; le maréchal de Lowendahl est mort à Paris le 27 mai 1755.

en cas de guerre, pour les soutenir longtemps et n'être pas forcé à une paix désavantageuse par la loi impérieuse du dernier écu; 5° il était de la sagesse, en prévoyant la guerre au dehors, d'assoupir les guerres intestines de la religion, et d'empêcher que les corps du clergé et de la magistrature ne se choquassent respectivement, et que les parlements, mis en fermentation, ne fissent entre eux une espèce de ligue nuisible à l'autorité du Roi et à l'opinion de son pouvoir et de son administration; 6° enfin il était de la prudence de mieux lier le système politique du Roi, et de ne pas le faire dépendre absolument de la fidélité ou de l'infidélité du roi de Prusse.

En disant ce qu'il fallait faire après la paix d'Aix-la-Chapelle, on raconte exactement ce qui n'a pas été fait. La négociation avec l'Angleterre a été mal conduite; on a cru que cette puissance ne pouvait ni ne voulait recommencer la guerre. On était dans le cas de lui faire quelques sacrifices pour établir une paix solide dont la France et son commerce avaient besoin; au lieu de cela, on a fermé les yeux sur de petits actes d'hostilité commis par nous contre les Anglais en Amérique; nous avons mal à propos élevé des forts qui ont donné de la jalousie; nous avons dépensé beaucoup d'argent pour la défense de nos colonies, et cet argent a été mal employé et dissipé; la marine a été mal administrée; nous n'avons point cherché de généraux; nous avons énervé le militaire en multipliant les grades; nos places fortes et nos arsenaux ont été négligés; au lieu de payer nos dettes, nous les avons augmentées en pleine paix; la charge du peuple n'a point été diminuée en proportion de ses besoins; nous avons laissé ressusciter les querelles de religion sans songer à assoupir dès leur naissance la fermentation du clergé et des parlements; en nous défiant beaucoup du roi de Prusse, nous

sommes demeurés tranquilles sur la foi de son alliance; en un mot, nous nous sommes mal conduits, et nous ne devons imputer qu'à nos propres fautes tous les malheurs de la guerre présente et les embarras où nous nous trouvons. Après ce tableau, il est nécessaire de faire connaître les membres qui composaient alors le conseil du Roi.

CHAPITRE XXV

DES MINISTRES EN PLACE JUSQU'EN 1751

Le Roi avait pour chancelier M. de Lamoignon[1], dont le nom est illustre dans la magistrature, mais qui n'a pas remplacé M. d'Aguesseau, ni pour les lumières ni pour les connaissances. C'est un fort honnête homme; mais la place de chef de la justice exige des talents supérieurs. Le Roi demandant un jour à M. le chancelier d'où il avait vu le feu donné à Versailles pour la naissance de M. le duc de Bourgogne[2], le duc d'Ayen[3] prévint la réponse du chancelier en disant : « Sire, il l'a vu de sa salle à manger. » M. de Lamoignon était monté à son grenier à foin pour voir le feu : quand il est permis de faire de semblables plaisanteries au chef de la justice, quelle autorité peut-il avoir sur la magistrature?

Le marquis de Puysieulx[4] avait le département des

[1] Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blanc-Mesnil, né le 8 mars 1683, conseiller au parlement de Paris le 4 juin 1704, avocat général le 2 juin 1707, président du Parlement le 20 décembre 1725, premier président de la cour des aides le 9 mai 1746, chancelier de France le 9 décembre 1750, exilé en 1763, donna sa démission en 1768 et mourut en 1771.

[2] Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, né le 13 septembre 1751, mort le 22 mars 1761.

[3] Louis de Noailles, duc d'Ayen, fils aîné d'Adrien-Maurice, duc de Noailles et maréchal de France, et de Françoise d'Aubigné, né à Versailles le 21 août 1713, maréchal de France en 1775, mort le 22 août 1793, à Saint-Germain.

[4] Louis-Philogène Brulart, marquis de Puysieulx et de Sillery, né le 12 mai 1702, est d'abord colonel d'infanterie, puis ambassadeur à Naples

affaires étrangères depuis le renvoi de M. d'Argenson[1], surnommé la Bête, pour le distinguer de son frère. M. de Puysieulx a l'esprit sage et juste; il parle avec noblesse et dignité; ses principes et ses procédés sont honnêtes; il connaît bien son maître et sait se conduire à la cour et dans le public; mais on sent la différence qu'il y a entre un courtisan adroit et vertueux et un ministre habile, entre un esprit sage et un esprit étendu.

Le comte d'Argenson[2] était chargé du département de la guerre : en arrivant en place il avait créé, pour ainsi dire, des armées au Roi. J'ai connu peu d'hommes qui eussent plus de lumières dans l'esprit que lui; mais à force d'avoir multiplié les grades supérieurs dans le militaire, il avait éteint l'émulation, et fait naître dans tous les subalternes une ambition déplacée. Ses querelles avec M. de Machault ont été pernicieuses aux affaires du Roi, et sa brouillerie avec madame de Pompadour a enfin privé l'État d'un ministre éclairé.

M. de Machault[3], successivement contrôleur général,

en 1735, chargé d'une négociation particulière en Hollande en 1746; en janvier 1747 il est nommé secrétaire d'État et ministre des affaires Étrangères, sans le détail des provinces. Chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1748, il quitte le détail de son département en septembre 1751, tout en conservant sa place de ministre qu'il remplit jusqu'en 1756, où il se retire complétement, et meurt le 8 septembre 1770.

[1] René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères du 18 novembre 1744 à janvier 1747, né le 18 octobre 1694, mort le 26 janvier 1757. D'Argenson la Bête est l'auteur des *Mémoires* si intéressants et si souvent cités sur cette partie même du règne de Louis XV.

[2] Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, secrétaire d'État au département de la guerre du 9 janvier 1743 au 1er février 1757, frère cadet de René-Louis, né le 16 août 1696, mort en 1764.

[3] Jean-Baptiste de Machault, seigneur d'Arnouville, né le 13 décembre 1701, conseiller au Parlement le 20 juin 1721, maître des requêtes le 15 juillet 1728, président au grand conseil le 25 janvier 1738, intendant de Hainaut le 1er mars 1743, contrôleur général des finances le 6 décembre 1745, ministre d'État en mai 1749, garde des sceaux le 9 décembre 1750,

ministre de la marine et garde des sceaux, n'avait alors que le département des finances. Il commençait à faire connaître le despotisme de son esprit, et cachait sous un extérieur froid et une contenance assez grave le petit fonds de ses connaissances, qui était voilé par le prestige d'un esprit assez pénétrant, et d'un langage laconique, clair et exact. En voulant détruire les priviléges du clergé, il démasqua trop tôt le dessein qu'il avait de supprimer tous les priviléges : il songeait dès lors à la place de garde des sceaux. Le premier président Maupeou avait les mêmes vues sur cette place. On avait flatté ses espérances, et tant qu'il les crut fondées il contint le Parlement. M. de Machault, après avoir déplu à madame de Pompadour, avait trouvé le secret, non de lui plaire, mais de la gouverner sur les affaires d'État.

M. Rouillé[1] avait succédé au comte de Maurepas, pour l'administration de la marine; il ne l'avait remplacé ni par les lumières, ni par la capacité : sans vouloir être gouverné par ses bureaux, il l'était despotiquement, par la raison toute simple que lorsque l'on n'est pas instruit, il faut s'en rapporter aux autres.

Le Roi avait d'ailleurs pour ministre d'État le cardinal de Tencin, qui se retira bientôt dans son archevêché et fit

et secrétaire d'État au département de la marine du 28 juillet 1754 au 17 février 1757. Disgracié à cette époque, il vécut désormais dans la retraite. La Révolution arrêta comme suspect ce vieillard de quatre-vingt-douze ans, qui mourut à la prison des Madelonnettes en 1794.

[1] Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy, né en 1689, d'abord intendant du commerce, puis, en 1744, conseiller d'État et commissaire du Roi à la Compagnie des Indes, est nommé secrétaire d'État du département de la marine en avril 1749, puis ministre secrétaire d'État des affaires étrangères le 24 juillet 1754. Il eut de plus la charge de grand trésorier commandeur des ordres du Roi. Démissionnaire des affaires étrangères en juillet 1757, il fut alors grand maître et surintendant des postes et conserva ses entrées au conseil jusqu'en 1758. Il mourut à Neuilly le 20 septembre 1761.

bien; le maréchal de Noailles [1], homme de beaucoup d'esprit, écrivant bien, ayant beaucoup de connaissances, mais cependant plus homme de cour qu'homme d'État; le comte de Saint-Severin, dont le plus grand mérite était d'avoir persuadé à M. de Puysieulx qu'il était un grand homme descendant en droite ligne des rois d'Aragon. L'évêque de Mirepoix gouvernait les affaires de l'Église avec la dureté et le despotisme d'un moine; il avait placé sur le siége de Paris M. de Beaumont, chéri à Vienne, adoré à Bayonne, fait pour occuper ces deux places et non pour remplir un siége de l'importance de celui de Paris [2].

Quoique M. le prince de Conti [3] ne fût pas dans le Conseil, il travaillait avec le Roi sur des matières importantes, tant pour le dehors que pour le dedans. C'est un prince qui a beaucoup d'esprit et de connaissances,

[1] Adrien-Maurice, duc de Noailles, né le 29 septembre 1678, épousa, en 1698, mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon, accompagna le duc d'Anjou à Madrid en 1700, fut général de l'armée de Roussillon et prit Girone en 1710. Président du conseil des finances sous la Régence jusqu'en 1718, il reprit du service en 1733, gagna le bâton au siége de Philippsbourg et força Worms en 1734. Ministre d'État en 1743, il resta au Conseil jusqu'en 1756 et mourut le 29 juin 1766. Outre ses *Mémoires* publiés par l'abbé Millot (1777, 6 vol. in-12), on a sa *Correspondance avec Louis XV*, publiée par M. Camille Rousset. Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

[2] Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris, né au château de la Roque, en Périgord, le 26 juillet 1703, chanoine de Lyon, évêque de Bayonne (1741), archevêque de Vienne (1745), archevêque de Paris (1746), duc et pair de Saint-Cloud (1750), mort le 12 décembre 1781. On aura occasion de revenir sur la carrière de ce prélat.

[3] Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né le 18 août 1717, lieutenant général en 1736, généralisisme des armées franco-espagnoles en Italie en 1744, un des chefs de la correspondance secrète que Louis XV entretenait avec les agents français dans le nord de l'Europe, et qui avait pour visée politique de mettre le prince de Conti sur le trône de Pologne, mort le 2 août 1776.

mais, à moins que le Roi n'admette dans son conseil un prince de son sang, il sera toujours plus sage de l'écarter des grandes affaires. M. le prince de Conti était brouillé avec madame de Pompadour : toutes ces brouilleries de la maîtresse du Roi et de ses ministres ont été la source ou l'occasion de beaucoup de malheurs et de troubles dans le royaume.

CHAPITRE XXVI

DE MA SITUATION EN 1751

J'étais trop instruit des affaires pour ne pas craindre de m'y embarquer; d'un autre côté, j'aurais été bien aise d'être utile à l'État et de me faire une réputation honorable; mais, de l'autre, je pressentais la confusion où des malheurs inévitables dans les guerres jetteraient presque infailliblement les affaires. Je connaissais d'ailleurs mon caractère, je prévoyais que je serais trop sensible aux malheurs de l'État dès que je serais chargé de quelque administration; que, jaloux de mon honneur et de ma réputation autant que de la gloire de mon maître, je ferais les derniers efforts pour rétablir l'ordre, sans m'embarrrasser des ennemis qu'une conduite si ferme pourrait me donner; j'envisageais dès lors une disgrâce, si les circonstances m'appelaient au ministère. Toutes ces réflexions m'attachaient de plus en plus à la vie libre et philosophique que je menais; mais j'avais trente-six ans, point d'établissement, et une famille nombreuse qui avait besoin que je fisse fortune pour suppléer à la médiocrité de la sienne. Cette dernière considération fut plus forte que mes répugnances.

Une démarche que je fis dans ce temps-là acheva de fixer mes irrésolutions : il avait déjà été question pour

moi d'une place de conseiller d'État d'Église[1] que j'aurais obtenue alors, si M. le Dauphin ne l'avait demandée pour l'abbé de Marbeuf[2], un de ses précepteurs. J'écrivis à madame de Pompadour pour obtenir l'assurance de la première place de ce genre qui viendrait à vaquer. Elle me fit réponse que le Roi me l'accorderait volontiers, si je le servais dans les négociations, mais que Sa Majesté était étonnée que je n'eusse fait aucune démarche pour y entrer; que le Roi et ses ministres jugeaient que j'y serais propre. Le marquis de Paulmy ayant été associé au ministre de la guerre[3], l'ambassade de Suisse devint vacante; je la demandai, elle fut donnée à M. de Chavigny[4] pour

[1] Le conseil d'État, conseil privé, conseil des parties, connaissait des évocations sur parentés et alliances, des règlements de juges, etc. Il était composé, depuis Louis XIV, du chancelier, de vingt et un conseillers ordinaires, dont trois d'épée et trois d'Église, et de douze conseillers servant par semestre. Les affaires étaient rapportées par les maîtres des requêtes et instruites par les avocats du conseil.

[2] L'abbé de Marbeuf, d'abord chargé en sous-ordre de l'éducation du Dauphin, puis son lecteur, rêvait une place de conseiller d'État, celle de l'abbé de Ravannes. (Voir D'ARGENSON, V, 76, 126.)

[3] Marc-Antoine-René, marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, né le 22 novembre 1722, fut successivement conseiller au Parlement (1744), maître des requêtes (1747), membre de l'Académie française et ambassadeur en Suisse (1748), secrétaire d'État en survivance de son oncle (octobre 1751), secrétaire d'État de la guerre de février 1757 à mars 1758, ambassadeur en Pologne (1762-1764), à Venise (1766-1770), puis il se retira dans son gouvernement de l'Arsenal, dans cette superbe bibliothèque qu'il avait reçue de son père et considérablement accrue. Il mourut le 13 août 1787.

[4] Théodore Chavignard de Chavigny, comte de Toulonjon, gouverneur des ville et château de Beaune (voir sur ses origines et sa naissance SAINT-SIMON, XIX, 156 et suiv.), entre dans la carrière quelque temps avant la paix d'Utrecht, est employé à Amsterdam comme agent secret en 1712 et 1713, et obtient, en récompense de ses services, une pension de 6,000 livres; est envoyé extraordinaire à Gênes en 1718; passe en Espagne en 1722 sans caractère; en 1723 va à Hanovre près du roi Georges, qu'il suit en Angleterre jusqu'en 1724. De 1731 à 1736 il est employé près de la diète; de 1737 à 1739 en Danemark; de 1740 à 1743 en Portugal; de 1743 à 1745 il est ministre à Munich et à Francfort près de l'empereur

récompense de ses longs services : celle de Venise me fut assurée avec ordre d'en garder le secret.

Dans ces entrefaites, M. de Puysieulx remit le département des affaires étrangères; il aurait bien voulu que le Roi eût choisi M. de Saint-Severin pour lui succéder; mais Sa Majesté, par l'influence de M. de Machault et du maréchal de Noailles, préféra M. de Saint-Contest[1], qui, pour parler franchement, n'apportait d'autre mérite dans une si grande place que celui d'être fils d'un ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt[2], et d'avoir lu, depuis trente ans, avec assiduité, la gazette. Ce nouveau ministre n'était pas de mes amis, 1° parce que son esprit et le mien n'étaient pas de la même étoffe; 2° parce que son créateur, M. de Machault, ne m'avait jamais aimé. Il arriva de là que je fus traité fort médiocrement pour subvenir aux frais immenses d'un premier établissement, et que je commençai ma carrière politique par emprunter quatre-vingt mille francs, avec le désagrément de passer dans le public pour avoir été traité en favori.

Sitôt que j'eus pris mon parti d'entrer dans les affaires, je renonçai à tous les plaisirs, à tous les amusements, et

Charles VII; retourne en Portugal en octobre 1746; le 18 octobre 1749 est ambassadeur à Vienne, et le 6 novembre 1751, ambassadeur en Suisse. Il se retire en 1762 et meurt à Paris, le 26 février 1771, dans sa quatre-vingt-troisième année. D'Argenson (*Mém.*, VII, 17) en dit peu de bien : « Il a mal fait partout où il a été envoyé. »

[1] Jacques-Dominique Barberye de Saint-Contest, seigneur de la Châteigneraye, né le 26 janvier 1701, intendant en Bourgogne, ambassadeur près des Provinces-Unies en 1749, fut nommé, le 11 septembre 1751, au ministère des affaires étrangères, obtint, le 12 mars 1754, la charge de prévôt maître des cérémonies des ordres du Roi, et mourut à Versailles, le 24 juillet 1754.

[2] Dominique-Claude Barberye de Saint-Contest, né en 1668, mort le 22 juin 1730, maître des requêtes et intendant à Metz, puis troisième plénipotentiaire au congrès de Bade, intendant des frontières pour les vivres, étapes et fourrages, conseiller d'État, plénipotentiaire au congrès de Cambrai (1721). Il était ami de Saint-Simon et un des membres de l'*Entre-sol*.

à tous les goûts qui ne s'accordaient pas avec elles; je m'instruisis à fond de tout ce qui pouvait m'y donner quelque supériorité, et je m'accoutumai dès lors à prendre l'esprit et les mœurs des étrangers; par la flexibilité de mon caractère je fus bientôt du goût des ministres étrangers qui étaient à Paris.

Je formai alors un plan pour vingt ans que je voulais consacrer au service du Roi dans les cours étrangères: toute place à la cour était exclue de ce plan, et ma dernière perspective était, après avoir servi l'État, après avoir été utile à ma famille et m'être acquis une réputation, de passer le reste de mes jours loin des affaires et du grand monde, jouissant de moi-même et de mes amis. Des circonstances, qu'il était impossible de prévoir, dérangèrent, depuis, un plan si sage et si conforme à mes inclinations.

Jusqu'au moment où je fus nommé à l'ambassade de Venise, j'avais passé dans le monde pour un homme honnête et aimable, ayant beaucoup de talents, mais trop paresseux pour les employer utilement, et trop dénué d'ambition pour jamais faire fortune. J'avertis mes amis intimes que dès que je serais nommé ambassadeur j'aurais dans le monde une réputation toute contraire, et qu'on me supposerait l'ambition la plus vaste, avec l'art d'avoir su la cacher dix-sept ans sous le masque de la paresse et du dessouci. Je ne me trompai pas. Mon ambassade fut déclarée le dernier octobre 1751 [1]; je remerciai le lende-

[1] *Gazette de France* du 4 novembre 1751. Après avoir annoncé la nomination de Chavigny en Suisse, d'Argenson (VII, 17) ajoute (7 novembre 1751) : « A sa place va ambassadeur à Venise l'abbé de Bernis, bel esprit de l'Académie, abbé langoureux faisant quelques jolis vers qui échappent à sa paresse, dédaigneux, homme de riens, aimant à veiller pour la société du beau sexe et se levant à midi, d'ailleurs n'ayant pas un sol de patrimoine. » Plus loin d'Argenson dit qu'on lui donnait 50,000 livres d'ameublement,

main le Roi, et en sortant de son cabinet un courtisan me dit avec un air fin : *Votre Excellence, je fais compliment à Votre Éminence;* et quelques pas après un autre courtisan me dit avec un sourire assez amer : *Monsieur l'abbé, la lime sourde.* Huit jours après, il courut dans tout Paris un bulletin dans lequel on annonçait que mon ambassade à Venise ne serait pas longue et qu'on me rappellerait bientôt pour me donner la place de précepteur de M. le duc de Bourgogne : on me supposait cette vue, et l'on s'imaginait, sans doute, la faire manquer en la démasquant. Dès ce moment je perdis l'illusion flatteuse d'avoir beaucoup d'amis; mais je découvris au contraire que j'avais beaucoup d'envieux.

Je dois remarquer ici que pendant dix ans de faveur je n'avais pu obtenir douze à quinze mille livres de rente, à quoi je bornais toute mon ambition. Ainsi il est prouvé qu'il m'a été impossible de faire une fortune médiocre : car dès que j'eus pris la résolution de m'élever au grand, on me jeta les ambassades à la tête. Cela voudrait-il dire que la Providence me destinait aux grandes choses? La suite peut seule éclaircir ce doute.

qu'on doublait ses appointements, et que la marquise lui prêtait 50,000 écus. On verra plus loin ce qu'il en est des deux premières assertions.

CHAPITRE XXVII

D'UNE CONVERSATION AVEC M. DE PUYSIEULX

Je crois devoir raconter ici la conversation que j'eus à Fontainebleau avec M. de Puysieulx, qui, malgré qu'il eût remis les affaires étrangères, avait conservé encore une portion de la confiance du Roi sur cette partie. Cette conversation fera connaître plus que toute autre chose quel était l'esprit qui dirigeait ma conduite à la cour. Il était assez extraordinaire que j'eusse été nommé ambassadeur, sans jamais avoir parlé au ministre des affaires étrangères, et sans lui avoir rendu de visite. Je ne voulus pas que cette singularité laissât aucune impression fâcheuse dans l'esprit de M. de Puysieulx, que j'estimais. Ainsi, après les premiers compliments, je lui dis que je venais lui faire ma confession générale et que j'étais trop jaloux de son estime pour lui laisser croire que j'eusse négligé de remplir ce que je lui devais, ni que je fusse un impertinent ou un homme de l'autre monde. « Il est vrai, me répondit-il, que vous avez eu l'air de dire : Messieurs, je veux être ambassadeur, et je le serai sans que vous vous en méliez. » Cette réponse me fit rire, et j'entamai tout de suite ma justification en racontant mon histoire depuis mon arrivée à Paris. Je fis remarquer à M. de Puysieulx l'honnêteté et le courage de ma conduite ; je justifiai les ouvrages frivoles de ma jeunesse en montrant que je les avais appréciés à leur juste valeur ; mais je le fis convenir que sans eux je

n'aurais pas acquis la réputation d'esprit qui me mettait à portée d'être choisi pour les grandes places. Je lui fis apercevoir la liaison qu'il y avait toujours eu dans mes idées et dans mes plans de conduite, et qu'en menant la vie d'un homme du monde, j'avais beaucoup réfléchi et étudié le cœur et les passions des hommes.

Je lui fis remarquer combien j'avais usé modestement de ma faveur; combien mes attachements avaient été exempts de bassesse et de flatterie, et à quel point j'avais porté le désintéressement. Comme tout ce que je lui disais était soutenu par des faits connus de M. de Puysieulx, j'aperçus que mon plaidoyer faisait impression et ramenait tout d'un coup ce ministre au point délicat qui le touchait. J'employai pour achever de le gagner le seul art que je connaisse, celui de la vérité. Je lui dis donc : « Vous ne m'accuserez pas d'avoir ignoré que, voulant être ambassadeur, ma première démarche devait être de vous demander votre attache; vous ne me soupçonnerez pas non plus d'avoir négligé cet acte de bienséance et d'obligation par une hauteur déplacée. Je vais donc vous dire mon secret : je voulais être ambassadeur, je ne l'aurais pas été si j'avais mis le pied chez vous; vous voyez bien que sitôt que j'y aurais paru, toute la cour aurait dit : Enfin il se décide, et c'est aux affaires étrangères qu'il songe. Dès cet instant tous ceux qui ont les mêmes vues, les amis de cour et plusieurs ministres auraient persuadé à madame de Pompadour que c'était me casser le col que de me laisser nommer à une ambassade avant que ma fortune fût assurée; que je commencerais par faire des dettes; que l'évêque de Mirepoix ne m'en refuserait pas moins une abbaye, et que s'il me l'accordait, le payement de mes dettes en absorberait les revenus; qu'ainsi il fallait commencer par vaincre l'obstination de l'évêque de Mirepoix,

ou me faire obtenir du Roi d'autres graces qui me missent en état de le servir sans me ruiner. Ce langage amical en apparence aurait fait impression sur l'esprit de mon amie, et s'il n'avait pas changé ses dispositions, il en aurait du moins retardé l'effet. M. de Puysieulx en convint. Eh bien, lui dis-je, en prenant le parti de ne pas vous voir, d'être à peine connu de vous, j'ai calculé que je serais infailliblement ambassadeur. »

M. de Puysieulx se mit à rire, m'embrassa et me dit : « Je crois à présent que vous êtes digne de l'être. Je vais vous rendre confidence pour confidence, je ne vous cacherai pas que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour empêcher le Roi de vous choisir pour son ministre. Je n'ai pu lui dire que vous étiez un fripon, parce qu'il est avéré que vous êtes honnête homme ; que vous n'étiez pas gentilhomme, parce qu'il est prouvé que vous êtes d'ancienne race ; ni que vous étiez un sot, parce que tout le monde sait que vous avez de l'esprit ; mais je lui ai fait craindre que cet esprit fût plus tourné du côté de l'imagination que du côté du bon sens. On voulait vous envoyer en Pologne ; j'ai insisté sur le danger qu'il y avait de vous confier une commission si délicate, et j'ai consenti enfin, quoique avec peine, à l'ambassade de Venise, par la raison que si vous faisiez des sottises, elles ne seraient pas importantes. »

Cette franchise de la part de M. de Puysieulx me toucha jusqu'au fond du cœur. Je lui demandai son amitié, et je lui promis la mienne. Il me donna bientôt, comme je le dirai dans la suite, des marques flatteuses de son estime, et j'ai été assez heureux à mon tour pour lui prouver la mienne.

C'est de cette manière franche et ouverte que je gagnai insensiblement, si ce n'est l'amitié, du moins l'estime de tous les ministres du Roi avant que de partir pour Venise.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DE CE QUI PRÉCÉDA MON DÉPART POUR VENISE[1]

J'avais changé d'état, je changeai de vie : mon esprit, qui, dans le temps de mon oisiveté, s'était occupé d'ouvrages de pur agrément, s'attacha uniquement aux affaires. Les amusements de ma jeunesse me parurent des songes, et je doutais quelquefois moi-même d'en être l'auteur. Ma conversion à cet égard a été si sincère, que j'ai perdu même le goût et le talent que j'avais pour la poésie : ce n'était que par accident, pour charmer mes ennuis ou mes chagrins, que j'avais donné carrière à mon imagination; les choses sérieuses étaient la nature qui convenait le mieux au caractère de mon esprit : aussi, en entrant dans les affaires, je ne fus point désorienté. L'étude que je fis du gouvernement de Venise, des mœurs et de l'esprit de cette république, se résuma dans ma tête en des idées si nettes, que j'ai eu, depuis, peu de changements à y faire. On m'envoyait à Venise comme dans un cul-de-sac, je résolus de rendre ma correspon-

[1] Voir, sur le séjour de Bernis à Venise, l'Appendice n° 1.

dance plus intéressante que celle des ministres du Roi employés dans les premières cours de l'Europe, et de trouver l'art et les moyens d'acquérir bientôt la réputation d'un ambassadeur de mérite. On verra que je ne me trompais point dans mes espérances.

Je laissais la cour dans l'agitation de l'intrigue la plus compliquée : les plus clairvoyants croyaient apercevoir de la diminution dans la faveur de madame de Pompadour; on soupçonnait que le Roi avait du goût pour madame de Choiseul [1], serpent que la marquise avait nourri dans son sein. Je ne pouvais essentiellement compter sur aucun ministre du Roi : M. de Puysieulx ne me connaissait que depuis peu, et M. d'Argenson, envers qui, malgré sa brouillerie avec madame de Pompadour, j'avais eu la conduite la plus honnête et la plus courageuse, n'avait pour moi qu'une amitié bien faible et qui n'aurait pas résisté longtemps aux impressions de madame d'Estrades; elle avait cessé de m'aimer depuis que je n'avais pas voulu m'éloigner comme elle de madame de Pompadour. J'aurais pu, si j'avais été moins honnête, me ménager l'appui de M. le prince de Conti, qui désirait m'attacher à lui et me faire nommer à l'ambassade de Pologne pour y exécuter un plan connu alors seulement du Roi, de lui et de M. d'Argenson, et qui me fut communiqué [2]; M. le prince de Conti était ennemi déclaré

[1] Charlotte-Rosalie de Romanet, fille de Pierre-Jean de Romanet, ci-devant président au Grand Conseil, et de Marie-Charlotte d'Estrades, épouse le 25 avril 1751, au château de Bellevue, François Martial, comte de Choiseul-Beaupré, colonel du régiment de Flandres, brigadier des armées du Roi et menin de Mgr le Dauphin, est nommée dame pour accompagner Madame Adélaïde et meurt à Paris, le 2 juin 1753, âgée de vingt ans.

[2] Voir la *Politique de tous les cabinets de l'Europe,* par le comte DE SÉGUR, la *Correspondance de Louis XV,* publiée par M. BOUTARIC, et les articles de M. le duc DE BROGLIE sur la *Diplomatie de Louis XV,* 15 mai 1870. (*Revue des Deux Mondes.*)

de madame de Pompadour : il n'en fallut pas davantage pour me priver d'une protection utile et qui, selon les circonstances, pouvait devenir nécessaire.

Je n'étais d'ailleurs connu de la Reine, de M. le Dauphin [1] et de la famille royale [2], que par le préjugé fâcheux d'ami de la favorite. Le maréchal de Richelieu [3] m'ayant dit un jour que « M. le Dauphin devait être étonné de me voir si peu assidu à lui faire ma cour, je répondis au maréchal : M. le Dauphin ne peut pas croire qu'un sujet du Roi néglige de plaire à son fils ; mais je ne veux pas qu'on confonde mes respects avec le dessein de me rendre agréable, pour être plus en état de rendre compte de ce qui se passe chez M. le Dauphin. Je dois être suspect dans cette cour, et je ne veux être connu d'un prince éclairé, qui sera bientôt dans le conseil du Roi, que par mes dépêches et mes services. Telle était ma situation à la cour. »

Il faut ajouter à ce tableau l'aversion qu'avait pour moi M. de Saint-Contest. Il avait voulu me traiter légèrement, je ne l'avais pas souffert ; et, quoique je dépendisse de lui, je lui avais parlé avec fermeté : je savais bien que les ministres médiocres sont plus rancuniers que les ministres supérieurs. Je laissais d'ailleurs auprès de madame de Pompadour M. de Machault, en qui elle avait

[1] Louis de France, Dauphin, né le 4 septembre 1729, à Versailles, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Il avait épousé, en 1745, Marie-Thérèse d'Espagne, et, en 1747, Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Clotilde de Savoie et Madame Élisabeth.

[2] Outre le Dauphin, la famille royale se composait de l'infante de Parme, dont on aura à reparler, de sa sœur jumelle Anne-Henriette, morte en 1752; de Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, et de Madame Louise, religieuse en 1771.

[3] Louis-François-Armand, duc de Richelieu, né le 13 mars 1696. Voir sa *Correspondance avec Paris-Duvernay*, 1790, 2 in-8°. Elle montre sa liaison avec Bernis.

une confiance entière et qui ne pouvait pas me souffrir. Le Roi m'avait donné l'assurance de la première place de conseiller d'État d'Église qui viendrait à vaquer, mais cette promesse pouvait être oubliée. L'évêque de Mirepoix, distributeur despotique des bénéfices, m'était contraire; j'avais emprunté quatre-vingt mille livres et ne possédais aucuns biens-fonds qui pussent en répondre. Le présent était fâcheux, l'avenir était alarmant.

Dans ces circonstances, mes amis voulaient que, profitant de l'indulgence de M. de Saint-Contest, lequel, dans l'espérance de quelque événement qui me fût contraire, ne pressait pas mon départ pour Venise, mes amis, dis-je, voulaient que je demeurasse à la cour, jouissant des appointements de mon ambassade et attendant que madame de Pompadour eût triomphé ou succombé. Cet avis paraissait fort sage; le mien fut différent : je ne comptais pour rien un peu plus ou un peu moins d'argent, et c'était perdre beaucoup de temps d'attendre le dénoûment des intrigues, et si mes amis finissaient par avoir du dessous, il était certain que j'aurais perdu mon ambassade; au lieu qu'on y regarde à deux fois pour déplacer un homme qui est à son poste et qui le remplit bien. Je résolus donc de me soutenir par mon travail et par le développement de mes talents. Je voyais dans ce parti un autre avantage, celui d'endormir, par mon absence, la jalousie que je commençais à exciter à la cour. Je n'étais guère à craindre à Venise, et tout ce qui pouvait m'y arriver de pis, c'était d'y être oublié; aussi je sollicitais mon départ avec autant d'empressement que les autres ambassadeurs sollicitent le prolongement de leur séjour à Paris. Mon départ fut fixé au mois d'août [1].

[1] Bernis, suivant Baschet (*Chancellerie secrète*), reçoit, le 9 septembre

La querelle de M. l'archevêque de Paris avec le Parlement[1] commençait à s'échauffer; j'en prévis toutes les suites avec une netteté qui m'étonne encore moi-même quand j'y réfléchis. Je fis un mémoire qui contenait les principes de conduite que le Roi devrait tenir dans ces circonstances; j'annonçais les malheurs qui arriveraient infailliblement si l'on abandonnait ces mêmes principes. Le dirai-je? j'annonçai en 1752 cet esprit de fanatisme qui avait déjà produit tant d'attentats sous les règnes de Henri III et de Henri IV : en 1757 ma prédiction ne se trouva que trop juste. Je communiquai ce mémoire à M. de Puysieulx, qui en fut frappé. Il en prit copie et l'envoya au Roi sans m'en avertir. Il retrancha l'article du mémoire qui annonçait les monstres déjà enfantés et qui pouvaient l'être encore par le fanatisme, de peur de présenter une image trop effrayante. Il accompagna mon mémoire d'une lettre dans laquelle il chantait la palinodie sur mon compte et annonçait au Roi que je serais un de ses meilleurs ministres; que mon mémoire contenait les vrais principes; que le Roi devrait toujours l'avoir dans son portefeuille et sous les yeux; que c'était à mon insu qu'il l'envoyait à Sa Majesté; il lui en demandait le secret pour tout autre

1752, les instructions publiées par le même auteur (*loco cit.*, p. 442), et arrive à Venise le 25 octobre.

[1] La querelle de M. de Beaumont avec le Parlement date de 1752 et de l'affaire du P. Bouettin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, d'abord curé de Nonou, dans le diocèse de Saint-Malo, puis curé de Saint-Étienne du Mont à Paris. Ce prêtre fut poursuivi par le Parlement pour refus de sacrements, et l'archevêque le couvrit de sa protection. La querelle s'aggrava la même année par le refus de sacrements à la sœur Perpétue de Sainte-Agathe et amena, en 1753, la saisie du temporel de M. de Beaumont. Ce n'est que postérieurement que se produisirent les incidents relatifs à l'hôpital général et aux Sœurs hospitalières du faubourg Saint-Marcel.

que pour moi. Le Roi l'a bien gardé, car il ne m'en a jamais parlé.

Je pris congé de Sa Majesté au mois d'août, et je me rendis à Lyon chez le cardinal de Tencin, où je trouvai le maréchal de Belle-Isle, avec qui je fis une plus ample connaissance. J'ai raconté ailleurs quelles furent les offres de ce cardinal, et je dois dire ici que si j'avais voulu accepter celles qui me furent faites dans ce temps-là, j'aurais emporté à Venise un million d'argent comptant. Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que quand j'ai été ministre et secrétaire d'État, jouissant de la faveur de mon maître, personne ne m'a offert d'argent. Ne serait-ce pas qu'on attend plus d'un homme qui commence à faire fortune, que d'un homme qui l'a faite? Le premier ne peut que s'élever, et l'autre ne peut que tomber.

CHAPITRE II

DE MON VOYAGE EN ITALIE

De Lyon je me rendis à Turin. Le marquis des Issards [1], homme très-ambitieux, très-intrigant et très-insolent avec les grandes dames, était nommé à l'ambassade de cette cour, et n'y était point encore arrivé. J'étais chargé de pénétrer si le roi de Sardaigne [2], dans le traité d'Aranjuez [3], n'avait pris avec la cour d'Espagne aucun engagement inconnu à la France. M. de Chavigny [4], ce doyen des ministres du Roi, avait été chargé de la même commission ; il avait écrit à ce sujet une belle dépêche, qui donnait beaucoup à penser et ne concluait rien : il faisait entendre que le roi de Sardaigne et son ministre, le chevalier Ossorio [5] (Sicilien très-fin et très-aimable), étaient entrés

[1] Charles-Hyacinthe de Galéans de Castellane, marquis des Issarts et de Salesne, chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc, conseiller d'État d'épée, ambassadeur du roi et de la république de Pologne (1746-1752) et ensuite à la cour de Turin (1752), mort à Avignon le 17 août 1754 à l'âge de trente-sept ans.

[2] Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne, né à Turin, le 27 avril 1701, succède au royaume de Sardaigne par l'abdication de son père Victor-Amédée-François, le 3 septembre 1730, et meurt le 20 février 1773.

[3] Traité conclu entre l'Autriche, l'Espagne et la Sardaigne, le 14 juin 1752, stipulant une alliance défensive et une garantie réciproque des possessions en Europe.

[4] Voir première partie, p. 143.

[5] Joseph Ossorio, ambassadeur de Sardaigne à Londres en 1735 et au congrès d'Aix-la-Chapelle, puis secrétaire d'État pour les affaires étran-

avec lui dans les détails les plus intimes, et que le duc de Savoie [1] (jeune prince d'une très-grande espérance) lui avait montré non-seulement une confiance flatteuse, mais encore une prédilection marquée pour la France. J'avais l'ordre d'éclairer tous ces mystères, dont on soupçonnait un peu la réalité.

Ces commissions étaient fort délicates pour un nouveau ministre, et cependant ce début devait fixer l'opinion du conseil sur mon compte. Après avoir fait toutes mes réflexions, je me déterminai à n'employer aucun art pour être éclairé et à ne montrer à la cour de Turin que la bonne foi et la candeur qui me sont naturelles. Ce moyen me réussit : le roi de Sardaigne m'accorda de longues conférences, et me traita avec une distinction qui assura mon succès à la cour et à la ville. Dans l'entretien sérieux que j'eus avec son ministre, je l'assurai tout franchement que je n'étais ni assez sot, ni assez présomptueux pour espérer de lui faire dire ce qu'il devait taire; que mon ambition, en servant ma cour, était de m'acquérir l'estime des principaux ministres de l'Europe, et que je ne hasarderais pas de perdre la sienne en employant avec lui des finesses dont il ne pouvait être la dupe; qu'il ne tenait qu'à lui de me faire un nom dans le conseil du Roi par ma première dépêche, et que j'allais lui exposer naïvement la commission dont j'étais chargé. Ma franchise plut au chevalier d'Ossorio, et il m'assura

gères. Il était né en Sicile et avait suivi le roi Victor lorsqu'il avait renoncé au titre de roi de cette île. (Voir DUTENS, édit. de Londres, 1806, p. 105.)

[1] Victor-Amédée-Marie, fils aîné du roi de Sardaigne, né à Turin le 26 juin 1702, d'abord duc d'Aoste, puis duc de Savoie et prince de Piémont, épouse le 31 mai 1750 Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne, monte sur le trône le 20 février 1773, et meurt à Montcallier, le 15 octobre 1796.

en riant qu'il allait faire ma fortune en me mettant à portée d'instruire ma cour sur *la lettre et l'esprit* du traité d'Aranjuez [1], dont il était étonné que nous ne fussions pas mieux informés; mais qu'heureusement, en entrant avec moi dans ce détail, il était fort à son aise et nullement lié par aucun secret.

Il me parla en effet de très-bonne foi et dans le plus grand détail. Dans la suite de notre conversation, j'eus lieu d'être assuré que M. de Chavigny avait fort embelli sa relation; en un mot, je fixai les idées de ma cour sur l'objet d'un traité qu'elle ignorait, au grand étonnement des autres puissances, et je fis tomber l'échafaudage plus brillant que solide que M. de Chavigny avait tâché d'élever, dans l'idée sans doute de faire croire qu'on lui disait tout ce qu'on ne disait pas aux autres. Ma dépêche fut fort intéressante [2]; je l'écrivis de Parme pour ne pas courir le risque de l'interception. M. de Saint-Contest fit son profit du contenu de ma lettre et n'apporta point ma relation au Conseil, en sorte que le mérite en fut perdu pour moi : ce ne fut pas la seule fois que ce ministre en agit de même à mon égard.

Mon séjour à Turin me fut fort utile : j'y pris des idées très-nettes sur toutes les parties du gouvernement de cet État; j'y renouvelai connaissance et amitié avec le grand prieur de Solar [3], que j'avais connu à Paris pendant qu'il

[1] Le traité d'Aranjuez a été publié par WENCK, t. II, p. 707. — CANTILLO, p. 412. — *Traités de la maison de Savoie,* III, 128. L'analyse du traité se trouve dans la *Gazette de France* du 27 novembre, à la date de Turin, le 14.

[2] Voir à l'Appendice cette dépêche, que nous croyons devoir donner *in extenso*. On verra de quel style y parle ce débutant dans la carrière diplomatique.

[3] Le commandeur de Solar de Breille, qui fut ambassadeur en France du 27 septembre 1735 au 7 octobre 1743, appartenait à une des plus

y était ambassadeur. C'est un homme d'un esprit ferme et éclairé, qui sous un extérieur dur cache un cœur sensible et noble; notre amitié subsiste et fait honneur à tous les deux. Enfin mon succès à Turin fut si complet que, six mois après mon arrivée à Venise, M. des Issards étant attaqué d'une maladie mortelle, la cour de Turin désira m'avoir pour ambassadeur, et fit des démarches très-flatteuses pour y réussir. Je dirai en son lieu ce qui traversa ces mesures.

En arrivant à Turin, j'y trouvai une satire des plus cruelles contre moi; les exemplaires en étaient déjà répandus dans toute l'Italie : on m'y faisait dire les dernières horreurs du Roi, de ses ministres et de madame de Pompadour, Quelque temps après, M. des Alleurs[1] me manda de Constantinople que ce libelle y était parvenu, ainsi qu'en Russie, en Pologne et dans tout le Nord, et qu'il ne répondrait pas qu'on n'en eût envoyé des exemplaires jusques en Perse. On voit que la jalousie a marqué

illustres familles de Piémont; il était frère du marquis Solar de Breille, grand écuyer du Roi et ministre d'État, et oncle du bailli de Solar, qui fut aussi ambassadeur en France en 1758, et sur lequel on peut consulter les *Souvenirs du baron de Gleichen*, p. 21, et DUTENS, *loco cit.*, p. 105. Le commandeur de Solar était devenu grand prieur de Lombardie. C'est cette même famille qui a fourni le comte de Solar de Marguerittes, ministre des affaires de Piémont.

[1] Rolland Puchot, comte des Alleurs, était le fils de Pierre Puchot, marquis des Alleurs, ministre de France près des électeurs de Brandebourg (1698-1701), de Cologne (1701-1711), ambassadeur près du Grand Seigneur (1711-1716), mort à Paris le 25 avril 1725, grand-croix de Saint-Louis et maréchal de camp. Lui-même débuta en 1741 comme envoyé extraordinaire près du roi et de la république de Pologne; il passa quatre ans à Varsovie et épousa la princesse Lubomirska, grand-croix de l'ordre de Malte. A son retour, il obtint (6 avril 1745) une pension de 5,000 livres, en considération des services de son père et des siens. Nommé ambassadeur près de la Porte (1747), il meurt à Constantinople, le 24 novembre 1754. Sa veuve reçoit pour son retour 20,000 livres, et paye ses dettes contractées pour le service du Roi, et montant à 419,657 livres 17 sous 2 deniers. Le Roi n'y contribua que pour 240,000 livres.

tous les pas que j'ai faits vers la fortune et la réputation.

De Turin je me rendis à Parme pour faire ma cour à l'infant [1], prince des plus aimables dans la société, qui m'honore de ses bontés particulières et d'une reconnaissance qui lui fait encore plus d'honneur qu'à moi. L'infante [2] était en France lorsque je partis pour l'Italie. De Parme je me rendis à Modène, où j'avais une commission à exécuter; j'y découvris le commencement du traité du duc avec la cour de Vienne [3], dont on ne se doutait pas et qui avait pour objet le mariage de la princesse héréditaire, sa petite-fille [4], avec l'archiduc Pierre-Léopold. De Modène je me rendis à Ferrare, et de Ferrare à Padoue. Je laissai dans tous ces séjours une opinion assez flatteuse de mon esprit et de mon caractère, et j'y fis des amis qui me sont restés fidèles, tandis que de plus anciens m'ont abandonné.

[1] Don Philippe, fils puîné de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse, né le 15 mars 1720, marié par procuration, le 26 août 1739, à Louise-Élisabeth de France, duc de Parme, Plaisance et Guastalla, par le traité d'Aix-la-Chapelle (28 octobre 1748), mort à Alexandrie le 18 juillet 1765.

[2] Louise-Élisabeth, née le 14 août 1727, mariée en 1739, morte à Versailles le 6 décembre 1759. Voir *Louis XV et sa famille,* par M. H. Bonhomme; *Mesdames de France,* de M. de Barthélemy; *Portraits de femmes,* par M. Jules Soury. J'indique ces trois sources, bien que la première seule me paraisse sérieuse.

[3] Traité du 11 mai 1753. (*Angebert-Italie.*) Il est douteux, d'après la Correspondance diplomatique, que ce soit à l'époque précise de son séjour à Parme que l'auteur des *Mémoires* ait découvert ce traité.

[4] Marie-Richarde-Béatrice, fille d'Hercule III et de Marie-Thérèse de Abo-Malaspina, petite-fille de François III, alors duc de Modène, née le 6 avril 1750, morte le 18 novembre 1829, épousa non Pierre-Léopold, mais l'archiduc Ferdinand, troisième fils de Marie-Thérèse, né le 1er juin 1754, mort dépossédé par les traités de Campo-Formio et de Presbourg, le 24 décembre 1806.

CHAPITRE III

DE MON DÉBUT A VENISE, EN 1752.

J'étais annoncé à Venise comme un homme aimable et comme un cadet sans ressource. On s'attendait à des galanteries et à une représentation fort médiocre. Je trompai l'attente publique sur ces deux points : je fis une dépense très-honorable et j'empêchai que ma maison n'abusât en rien des priviléges des ambassadeurs[1]. J'usai moi-même avec beaucoup de retenue des franchises : c'est le seul moyen honnête d'en conserver le droit. Mes prédécesseurs avaient tous fait la contrebande avec plus ou moins d'éclat ; j'abolis cet usage indigne. Un ambassadeur est le représentant de son maître et de sa nation ; quel soin ne doit-il pas avoir de leur gloire et de son propre honneur? Je voulus que ma maison fût réglée comme celle d'un chartreux ; que le silence et l'ordre y régnassent ; que ma livrée fût polie et respectueuse envers tous les citoyens[2], et que le libertinage en fût banni. Deux ou trois exemples

[1] « Les premiers moments de mon arrivée, écrit-il à M. de Saint-Contest, le 28 octobre 1752, ont été employés utilement pour établir une police sévère dans ma maison, par rapport aux abus de la contrebande et à l'asile que des domestiques imprudents et intéressés pourraient donner à des hommes indignes d'en jouir. » Bernis revient souvent sur ce sujet.

[2] Il écrit le 23 décembre 1752 : « Mon suisse et un de mes laquais ayant pris querelle et s'étant battus avec des Vénitiens, je les ai sur-le-champ chassés de ma maison. Cette prompte sévérité a édifié le public, a prévenu les plaintes du gouvernement, et, à ce que j'espère, les suites du mauvais exemple. »

faits à propos me rendirent maître d'établir ces règles et de les faire observer. Ce genre de vie tout nouveau attira sur moi l'attention du gouvernement vénitien et excita un peu la jalousie des ambassadeurs des autres cours.

M. de Chavigny, qui m'avait précédé, n'avait demeuré que dix-huit mois à Venise[1]; il s'y était fait une réputation par l'opinion seule qu'on attache à l'exercice ancien du ministère et par le bonheur qu'il eut d'être, en quelque façon, le médiateur des différends de la république avec la cour de Vienne au sujet du patriarcat d'Aquilée[2]. Il n'était pas aisé à un nouveau ministre de faire oublier un tel prédécesseur, qui, de son ambassade de Suisse, continuait sous main de vouloir traiter les affaires dont j'étais chargé. Sans altérer l'union et l'amitié qui étaient entre lui et moi, et en prenant l'air et le ton de son disciple plutôt que de son émule, je coupai court à toutes ces petites intrigues, et je me fis bientôt un nom et une considération supérieurs et indépendants.

Quand j'arrivai à Venise, j'y trouvai le peuple et une partie du gouvernement autrichien ou anglais; les Fran-

[1] Voir, sur les relations de Bernis avec Chavigny, la *Correspondance avec Paris-Duverney*, déjà citée, t. I, p. 47-49-56 et *passim*.

[2] La querelle entre les Vénitiens et la cour de Vienne, au sujet du patriarcat d'Aquilée, datait de 1750. Ce patriarcat étendait sa domination spirituelle dans certains États de l'archiduché d'Autriche et dans ceux de la Sérénissime République. Une ancienne convention stipulait que chacune des deux puissances jouirait de l'alternat pour la présentation d'un candidat au patriarcat. Les Vénitiens avaient rendu illusoire ce droit de l'archiduc, en ayant soin de pourvoir toujours le patriarche d'un coadjuteur. L'Impératrice-Reine réclama contre cet usage, et les deux parties, après de longues négociations, s'adressèrent au pape Benoît XIV, qui, tout en conservant au patriarcat sa juridiction sur les États vénitiens, nomma un vicaire apostolique pour les États autrichiens. A la suite de négociations difficiles, qui furent même sur le point de se terminer par une guerre entre le Pape et la République, on adopta une solution défavorable aux Vénitiens : le titre de patriarche fut éteint, et deux archevêchés furent créés, l'un à Udine, l'autre à Goritz.

çais étaient si fort en horreur dans cette ville qu'ils couraient risque d'être insultés en paraissant dans les places publiques. Je me proposai de changer cet esprit national, j'y réussis par des moyens simples, mais infaillibles toutes les fois que l'on aura l'intelligence nécessaire pour les saisir, et la constance de les employer sans interruption. J'étudiai les mœurs du pays; je sus m'y conformer sans avoir l'air d'être gêné, et je ne conservai de l'esprit de ma nation que les grâces qui font plaire, sans aucune teinture de cette présomption qui nous fait haïr des étrangers.

On fut fort étonné, au bout de quelque temps, de me voir insensible aux charmes des femmes, dans un pays où cette faiblesse n'est pas regardée comme un vice. Dès lors le sénat, qui est informé de tout et qui prend garde à tout, me considéra comme un homme maître de lui-même et sur qui la force de l'exemple n'avait aucun pouvoir. Il n'admira pas moins qu'un cadet sans fortune fût si désintéressé et si magnifique. Une foule d'étrangers illustres[1]

[1] Il indique déjà, dans sa dépêche du 9 décembre 1752, que « sa maison est la seule où les étrangers de distinction soient reçus et accueillis ». Le 17 février 1753 il écrit au ministre : » M. le prince d'Anspach est arrivé ici depuis quelques jours. Il m'a rendu en personne la première visite; mais comme elle ne m'avait point été annoncée, je ne l'ai pas reçu. Le prince d'Anspach, comme prince héréditaire et comme neveu du roi de Prusse, paraissait avoir en arrivant ici des prétentions qui ne se seraient point accordées. Mais non-seulement il s'est expliqué depuis fort nettement sur cet article, mais il a satisfait à tout, en venant en personne rendre la première visite, en sorte que j'ai cru devoir lui marquer les attentions qu'il mérite par lui-même et comme neveu et petit-neveu des rois de Prusse et d'Angleterre. Je viens, en conséquence, de l'envoyer prier de me faire l'honneur de dîner chez moi, avec ceux des gentilshommes de sa suite qui mangent avec lui. » Voir, sur le même sujet, la dépêche du 24 février. Le 10 mars, Bernis annonce l'arrivée de M. le duc et de madame la duchesse de Wurtemberg, qui sont arrivés à Venise le premier jour de Carême. Encore dîner et réception (10 et 17 mars). Le 31 mars, c'est le prince Estherazy. Le 26 mai il écrit : « Il arrive tous les jours un très-grand nombre de seigneurs allemands, anglais, génois, pour la fête de l'Ascension. Ma maison est le rendez-vous général. Je fais de mon

de toutes les nations, que les pompeuses cérémonies de l'année sainte avaient attirés à Rome, repassaient par Venise; ma maison leur fut ouverte, ils y furent traités avec distinction, magnificence et aisance. Aucun ministre étranger ne voulut m'imiter : ils aimaient mieux l'argent que la réputation. Pour moi, je regardais tous ces étrangers de passage comme mes trompettes qui allaient sonner mes louanges dans toute l'Europe; je savais que ce bruit flatteur reviendrait par écho à Versailles, et lorsque mes amis me grondaient de la grande dépense que je faisais, je leur répondais : Je place mon argent à fonds perdu à un denier fort avantageux. Vous verrez ce qu'il me rapportera en abbayes et en dignités. D'ailleurs, je représente un grand maître, je veux reconquérir pour la France le cœur et l'esprit des Italiens, avides des spectacles et de tout ce qui a l'air de la magnificence[1]. J'ai de plus à effacer la honte des lésines de mes prédécesseurs.

Je conseillerai toujours au Roi d'envoyer des ambassadeurs magnifiques dans les cours étrangères; mais, pour éviter la dépense, je n'aurais point d'ambassadeurs ordinaires dont la résidence fût fixe : je me servirais habi-

mieux et même plus que je ne puis faire pour bien recevoir les étrangers, qui, ce me semble, doivent être parfaitement bien accueillis par les ministres qui réfléchissent. » En mai encore il note le séjour des comtes de Lauraguais et de Brancas, « qui sont ici depuis six semaines, estimés et aimés de tout le monde ». En janvier 1754, il indique l'arrivée du fils du prince Lubomirski et d'autres seigneurs et officiers de Pologne. « J'ai eu et j'aurai, dit-il, les attentions qui sont dues à leur naissance et principalement à l'attachement que leurs maisons ont pour la France. » En avril, grande réception au prince héréditaire de Modène. En mai, arrivée du bailli de Fleury, auquel le Sénat permet de visiter l'arsenal sans quitter son épée, distinction qui n'a été accordée jusque-là qu'à un général des galères de la Religion. Enfin, le 25 novembre, réception ruineuse de M. le duc de Penthièvre. On aura à y revenir.

[1] Voir dans l'Introduction l'extrait de la lettre d'Algarotti à Frédéric II en date du 4 janvier 1754.

tuellement de simples ministres bien choisis et habiles, mais dont le caractère n'exigerait aucune représentation. Lorsque j'enverrais un ambassadeur extraordinaire, je l'environnerais de toute la pompe et de toute la majesté convenables au maître qu'il représente. Il faut avouer que si cet ambassadeur n'a pas l'âme noble et grande, sa cour lui donnera inutilement de grands appointements : l'avarice et la lésine percent toujours à travers les richesses. Il est encore plus nécessaire dans les républiques qu'ailleurs que les ambassadeurs aient une grande représentation.

Avant mon ambassade à Venise, jamais la noblesse dans le théâtre ni aux rencontres ne saluait les ambassadeurs, ni n'en était saluée : je changeai cet usage sauvage; j'accoutumai les nobles et les dames à être salués par moi et à me rendre le salut; insensiblement ils s'y accoutumèrent si bien qu'ils finirent par me prévenir. Je jouis seul de cette distinction que les autres ministres étrangers cherchèrent vainement à se procurer.

CHAPITRE IV

DES MINISTRES ÉTRANGERS RÉSIDANT A VENISE, EN 1752

On regarde assez communément l'ambassade à Venise comme une commission peu importante[1]; c'est ce qui fait que les cours n'envoient pas depuis longtemps des ministres bien habiles pour remplir ce poste : il est vrai que cela ne paraît pas fort nécessaire, vu le peu d'influence que la république de Venise a dans les affaires générales de l'Europe. Cependant je ne connais pas une meilleure école pour former des ambassadeurs; rien n'est indifférent dans ce pays-là : chaque parole, chaque action produit son effet; ainsi un ministre attentif et réfléchi s'accoutume à raisonner toutes ses démarches et à ne rien regarder comme inutile. D'ailleurs on traite à Venise avec un gouvernement invisible, et toujours par écrit, ce qui oblige à une grande circonspection pour ne rien envoyer au Sénat qui ne soit bien digéré et mûrement réfléchi. Il faut, de plus, pour faire réussir les affaires dont on est chargé, employer une industrie d'autant plus grande qu'elle doit toujours être accompagnée de prudence.

La cour de Rome avait pour nonce, lorsque j'arrivai à Venise, M. Caraccioli, homme réglé dans ses mœurs, plein de feu et d'activité, moins aimé que craint et estimé. Je me liai étroitement avec lui, en conservant toutefois la ré-

[1] Cf. *Lettre à Paris-Duverney*, du 3 mars 1753. *Loco cit.*, t. I, p. 34.

serve que l'on doit toujours avoir avec les ministres d'une autre cour et surtout avec les Italiens.

La cour d'Espagne avait dans le même temps pour ambassadeur à Venise M. de Montalègre, duc de Salas[1], qui avait été dix ans premier ministre à Naples. C'est un homme de beaucoup d'esprit et de talent, qui a toutes les lumières nécessaires à un ministre et tous les agréments qui rendent un homme aimable dans la société; il est dommage que tant de qualités soient obscurcies par des défauts et des faiblesses. Ma liaison avec ce ministre fut agréable pour lui et fort utile pour moi. M. de l'Encenada[2] avait été son camarade et était resté son ami, autant que peuvent l'être des ministres ambitieux. Ces deux hommes avaient ensemble une correspondance suivie; je fis si bien qu'en peu de temps elle me fut communiquée, et je me trouvai par là à portée de donner à ma cour des

[1] Le duc de Montalègre, dit Colletta (*Histoire de Naples*, I, 100), courtisan aimable au sein du palais, prudent et éclairé dans le maniement des affaires civiles, n'avait pour les armes ni inclination, ni talents. Il était, en 1743, membre du conseil de Charles Bourbon, dit Charles III par les uns, Charles VII par d'autres, alors roi de Naples, plus tard roi d'Espagne. Je trouve un comte de Montalègre, grand sommelier, auquel le roi d'Espagne confère, le 22 février 1758, la charge de grand maître de la maison de la Reine.

[2] Don Zenon de Somodevilla, né en 1704, dans un petit village de la Rioja, devint, après d'excellentes études, professeur dans un des colléges royaux, puis se fit commis dans une maison de banque de Cadix. Employé subalterne au ministère de la marine, il fut remarqué par don Joseph Patiño, qui l'éleva à la place de secrétaire de l'amirauté. Plus tard secrétaire de l'infant don Philippe en Italie, ordonnateur en chef de l'armée, il fut nommé, en 1743, secrétaire des finances, de la marine et de la guerre avec le titre de marquis de la Encenada. Après la mort de Philippe V, grâce à la protection de la Reine et de Farinelli, il resta premier ministre, et ne tomba qu'en juillet 1754, sous les intrigues de Wall et de l'Angleterre. Sauvé d'une condamnation capitale par Farinelli, il se retira à Grenade avec une pension de 10,000 dollars. A l'avénement de Charles III, il obtint de reparaître à la cour (1759), mais ne rentra point en place et mourut en 1772. Voir Coxe Muriel, *Histoire d'Espagne*.

idées plus justes que M. le duc de Duras, alors ambassadeur du Roi à Madrid. Ses relations et les miennes n'étaient pas d'accord; le conseil du Roi avait naturellement plus de confiance dans son ministre à la cour d'Espagne que dans un ambassadeur à Venise, qui n'avait pas sous les yeux le tableau de la cour de Madrid. Aussi M. de Saint-Contest et le maréchal de Noailles faisaient-ils peu de cas de mes relations; mais avec le temps on vit que mes prédictions étaient justes, et tandis que M. le duc de Duras assurait le Roi que M. de la Encenada allait être premier ministre, j'annonçais au contraire sa chute depuis longtemps. Le voile enfin se déchira, et l'on commença à avoir foi à mes relations.

Je ne nommerai point ici les ministres des autres cours qui résidaient alors à Venise. Le marquis de Prié, ambassadeur de Leurs Majestés Impériales [1], était un homme fort médiocre. Le comte de Rosemberg [2], qui lui succéda, avec plus de naissance, d'esprit et d'intrigue, n'avait guère plus de mérite que M. de Prié. Les autres puissances n'entretenaient alors à Venise que des résidents peu distingués par leurs talents.

Ma principale habileté fut d'épargner l'argent du Roi

[1] Le marquis de Prié était fils du célèbre gouverneur des Pays-Bas, dont SAINT-SIMON parle souvent (t. VI, 434; VII, *passim*; XIV, 129 et 346), et père du marquis de Prié dont parle DUTENS (*loco cit.*, I, 131).

[2] François, comte de Rosemberg et des Ursins, était, en 1784, grand chambellan et chevalier de la Toison d'or. Il avait épousé à Venise Giustiniana Wynne, sur les ouvrages de qui l'on peut consulter QUÉRARD, *France littéraire*, t. X; *Bulletin du bibliophile*, 1858, p. 997, et NODIER, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (*Méprises bibliographiques rectifiées*), p. 187. Il est à supposer que la comtesse de Rosemberg avait continué à résider à Venise, car elle publie une lettre du comte du Nord dans cette ville en 1782. Néanmoins, je trouve un comte de Rosemberg ambassadeur à Madrid en 1758. Est-ce le même? (Voir *Marie-Thérèse* de D'ARNETH, t. VI, p. 362 et 365.) Il y résidait encore en 1762. (*Ibid.*, p. 487.)

pour être instruit. Je donnais cependant de très-bonnes nouvelles de toutes les cours de l'Europe, que je me procurais par ma seule industrie et à mes frais. Jamais ministre en pays étranger n'a été mieux informé que moi sans montrer aucune curiosité, ni le moindre empressement; les espions qu'on envoyait pour me pénétrer sont ceux dont j'ai tiré le plus profit pour être informé de tout ce qu'il importait de savoir. J'ai d'ailleurs toujours eu le talent de lire dans les physionomies et de m'éclairer par de simples mots qui échappent, et dont je faisais l'application avec beaucoup de justesse dans les occasions.

Mon travail à Venise fut très-grand, sans avoir rien à faire et surtout sans avoir l'air affairé. Je choisissais les jours de courrier pour aller aux spectacles et pour rendre des visites, tandis que mes confrères étaient mystérieusement enfermés ces jours-là. Mais je n'avais point de maîtresses, et les soirées étaient longues. Mes lectures et mes écritures furent infinies, et je donnais cependant plus de temps qu'un autre à la société. Un si grand travail, joint au défaut d'exercice et à l'air marécageux qu'on respire à Venise, commença à altérer ma santé; je puis dire que personne n'en a jamais sacrifié une plus belle ni une meilleure aux affaires du Roi.

CHAPITRE V

DES AFFAIRES QUE J'EUS A TRAITER PENDANT MON AMBASSADE

Rien n'était plus borné que les instructions que l'on m'avait permises. M. de Saint-Contest avait peu de vues et était peu appliqué ; il s'était défait de l'abbé de la Ville[1], homme d'esprit et de talent, pour mettre à sa place de premier commis M. de la Chapelle[2], qui croyait être un

[1] Jean-Ignace de la Ville, né en 1701, de Jean de la Ville et de Jeanne de la Bégorre, entra d'abord chez les Jésuites, et les quitta vers 1730 pour être précepteur des fils du marquis de Salignac-Fénelon, ambassadeur près les Provinces-Unies ; employé à chiffrer, déchiffrer et rédiger des dépêches à partir d'août 1732, il fit un voyage à Paris en décembre 1738, fut chargé d'affaires à la Haye d'abord, de mars à mai 1735, puis en février 1736, enfin en 1738, 1739 et 1740 ; nommé garde du Dépôt le 21 octobre 1740, il fut envoyé sans caractère en Hollande le 12 juillet 1742, et fut nommé ministre près les États-Généraux en janvier 1744. Le 9 novembre 1745 il quitta la Haye sur l'ordre du Roi, fut nommé en 1748 premier commis, et (7 juin) abbé de Saint-Quentin-lez-Beauvais. Admis à l'Académie française en 1746, l'abbé de la Ville quitta la place de premier commis en novembre 1751, et y rentra le 12 décembre 1754. En 1757, il reçut l'abbaye de Lepay, au diocèse de Coutances, fut nommé lecteur et secrétaire du cabinet de Mgr le Dauphin ; le 6 janvier 1744 il fut nommé évêque de Tricomium et directeur des affaires étrangères aux appointements de 24,000 livres. Il fut sacré le 10 avril 1774. Le Roi paya les frais de son sacre, montant à 16,249 livres 15 sous 9 deniers, et il mourut le 14 avril 1774. « Sa mémoire sera chère et honorée dans le département tant qu'il y aura des cœurs vertueux », écrivait Durival, le directeur de la finance, à l'évêque d'Acqs. L'abbé de la Ville a publié les *Œuvres spirituelles de Fénelon*, 1740, 4 in-12. Il a eu part aux *Mémoires des commissaires du Roi et de ceux de S. M. B. sur les possessions et les droits respectifs des couronnes en Amérique* (1755, 4 vol. in-4°), et a traduit de l'anglais l'*État présent des possessions de S. M. B. en Amérique*, 1760.

[2] Nicolas-Pierre de Besset, seigneur de la Chapelle-Milon, était né à Versailles le 10 mars 1700 ; il était l'auteur de : *Capitulation harmonique*

philosophe et n'était, en somme, qu'un homme fort médiocre et fort paresseux. Il me disait un jour que le style des dépêches était bien différent du style académique, auquel, disait-il, j'étais accoutumé. Je lui répondis que je ne connaissais que deux sortes de style, celui des gens d'esprit et celui des sots. Quand je songeais que c'était à ces deux personnages que mes dépêches étaient adressées, la plume me tombait des mains.

Les Vénitiens avaient diminué les droits établis sur les sucres provenant du Portugal, et chargé les sucres provenant de nos colonies d'un droit de douze pour cent[1]; ce qui, dans la balance du commerce, faisait pour nous une différence de quatre cent mille livres. Cette faveur accordée au Portugal nous était à la vérité préjudiciable, mais au fond elle n'était pas injuste : les souverains sont les maîtres de favoriser une nation plutôt qu'une autre, lorsqu'ils ne sont pas liés par des traités. Cependant, M. de Chavigny, échauffé par les cris de nos commerçants et par les ordres de la cour, s'était plaint avec assez de hauteur de cette préférence. Le Sénat de Venise, dont l'habitude est d'avoir peur, mais qui sait voiler sa crainte sous beau-

de Muldener, continuée jusqu'au temps présent, Paris, Guérin, 1750, in-4°, et le traducteur anonyme d'un grand nombre d'ouvrages de Dalrymple, de Robertson, de Fangousse, etc. Il avait épousé une Marie-Anne Leroy, femme de chambre de madame Louise, fille d'un garde des plaisirs dans le parc de Versailles et sœur de ce Charles-Georges Le Roy, lieutenant des chasses dans le parc de Versailles, dont on connaît le beau livre : *Lettres sur les animaux* (réimpr. en 1862). Tels étaient les titres de la Chapelle à la succession de l'abbé de la Ville à laquelle il fut appelé à la fin de 1751. A la fin de 1753, il donna par ordre du ministre un mémoire pour demander sa retraite, et obtint, le 1er janvier 1755, une pension de 3,000 livres sur les postes et une de 3,000 sur les affaires étrangères. Il mourut dans sa retraite, à Saint-Germain, en mars 1789. Voir ce qu'en dit D'ARGENSON, VII, 39 : « Homme de peu d'esprit, de nulles vues et qui ne sait pas écrire une dépêche, qui n'a ni voyagé, ni négocié, ni pratiqué. »

[1] Cf. DARU, *Histoire de Venise,* t. III, 107.

coup de dignité et même de fierté, ne fit aucune réponse aux mémoires de M. de Chavigny, qui partit de Venise, sans avoir pu obtenir la moindre satisfaction. La cour avait fait pareillement des instances inutiles auprès de l'ambassadeur de Venise. Je fus donc chargé d'obtenir ce qui avait été constamment refusé aux ministres du Roi.

Cette affaire, toute petite qu'elle était, aurait eu des conséquences fâcheuses pour moi si j'y avais échoué : c'était mon début; le succès ne me faisait pas grand honneur, et j'étais perdu si je n'avais pas réussi. On aurait engagé le Roi à marquer son mécontentement à la République, en retirant son ambassadeur; M. de Saint-Contest aurait été charmé de me déplacer pour la plus grande gloire du Roi, et il n'aurait pas manqué d'insinuer que je m'y étais mal pris. Je sentais toute la délicatesse de cette affaire; mais après avoir pris mes mesures et avoir gagné le peuple et la noblesse par mes actions et ma conduite, j'envoyai au Sénat, malgré les craintes vraies ou fausses de M. de Saint-Contest, un mémoire qui produisit un bon effet dans cet aréopage : il flattait et menaçait tout ensemble sans avoir l'air de faire ni l'un ni l'autre. J'obtins tout ce que je demandais, le même jour que je recevais de M. de Saint-Contest l'ordre de me bien garder de présenter de mémoire au Sénat. Les Vénitiens m'ont dit depuis que ce mémoire avait donné une telle idée de moi, que dès cet instant j'avais établi solidement mon crédit et ma considération [1].

Je me suis servi quelquefois avec les Vénitiens d'une ruse innocente qui m'a toujours réussi. Je savais qu'ils

[1] L'arrêté de LL. EE. MM. les députés et adjoints aux règlements du commerce et cinq sages de la marchandise au sujet des sucres blancs, dont l'exécution est autorisée par décret de l'Excellentissime Sénat du 22 février 1752, est publié *in extenso* dans la *Gazette de France* du 12 mai 1753.

interceptaient mes lettres, et lorsque je voulais leur en imposer, je faisais exprès une dépêche que j'avais l'attention de ne pas chiffrer et dans laquelle j'exposais la manière dont il fallait se conduire avec eux en cas de refus. Ils la lisaient tout entière, et elle leur faisait peur. On pense bien que je n'ai pas usé souvent de ce moyen.

La confiance de la République en moi s'accrut tellement que, dans un démêlé très-sérieux qu'elle eut avec l'État de Gênes, elle me choisit pour médiateur; et les deux républiques souscrivirent au plan d'accommodement que je traçai [1]. Ce fut après cette affaire, qui fit beaucoup de bruit en Italie, que le Sénat chargea son ambassadeur en France, en trois différentes occasions, de témoigner au Roi la satisfaction que tous les ordres avaient de ma conduite. M. de Saint-Contest ne jugea pas à propos d'en rendre compte à Sa Majesté, et la République, en ayant été informée après la mort de ce ministre, renouvela ces mêmes ordres d'une manière encore plus précise et plus flatteuse pour moi, de sorte que le Roi fut enfin instruit de mes succès.

Nul ambassadeur avant moi n'avait envoyé à la cour des mémoires détaillés sur toutes les parties du gouvernement vénitien; j'ai rempli à cet égard mon ministère dans la plus grande étendue, et j'ose dire que mes mémoires font plus connaître la république de Venise que tout ce qui avait été écrit auparavant sur ce gouvernement célèbre et singulier [2]. J'employai à la confection de ces mémoires l'un de mes secrétaires d'ambassade, qui a du talent et du mérite, et à qui je ne connais d'autre défaut que d'en être un peu trop persuadé. J'avais chargé son camarade de la

[1] Voir l'Appendice.

[2] Voir DARU, *Histoire de Venise*, V, 49, qui cite le mémoire sur les causes de la décadence du commerce des Vénitiens.

rédaction de toutes les pièces et mémoires qui avaient rapport aux affaires que je traitais avec la République. C'est un homme moins brillant que solide, qui a l'esprit droit et le cœur honnête. Dans ma disgrâce, il s'est exposé à perdre l'établissement qu'il avait aux affaires étrangères pour s'exiler avec moi ; je le regarde comme mon ami [1].

On sent bien par l'exposé des affaires que j'ai eu à traiter à Venise que ce champ était trop resserré ; je trouvai le secret de l'étendre ; je savais que M. de Saint-Contest n'avait apporté au Conseil du Roi que celles de mes dépêches qui étaient dénuées de faits et de réflexions, et que celles, au contraire, qui pouvaient donner opinion de mes lumières et de mes vues étaient impitoyablement soustraites ainsi que tous les mémoires concernant le gouvernement de Venise. M. Rouillé, qui succéda à M. de Saint-Contest, ressuscita ce travail enterré et m'en fit honneur au Conseil.

Il m'était donc fort important de saisir des objets d'affaires assez intéressantes pour que M. de Saint-Contest ne pût pas se dispenser d'en rendre compte au Roi. Ce

[1] Les deux secrétaires affidés de Bernis étaient d'abord l'abbé Deshaises, qui partit pour Venise à la fin de mai 1752, avec les bagages de l'ambassadeur, fut secrétaire à Venise pendant trois ans, puis employé dans les affaires les plus secrètes (voir la correspondance du Cardinal avec Choiseul, de la fin de 1758 et du commencement de 1759), au moment de la négociation du traité de Versailles. (Voir *Livre rouge,* à la date du 2 octobre 1757 et 3 janvier 1758.) Il suivit Bernis dans sa retraite, obtint, le 17 mai 1762, une pension de 3,000 livres, fut ensuite grand vicaire d'Alby et accompagna le cardinal à Rome comme premier secrétaire de son ambassade. L'abbé Deshaises, chargé de la correspondance ordinaire avec le département, mourut à Rome le 13 février 1779. L'autre secrétaire de Bernis, Brun (Emmanuel-Jean-Marie), peut-être le même dont il est question dans la *Correspondance avec Paris-Duverney,* t. I, p. 129, fut laissé comme chargé d'affaires à Venise, du 3 mai 1755 au 21 avril 1756, et fut ensuite attaché au secrétariat de Bernis, à Paris. (*Livre rouge,* 2 octobre 1757 — 8 janvier 1758.) Je ne sais ce qu'il devint après que Bernis eut quitté le ministère.

projet était fort difficile à exécuter en pleine paix et dans le sein d'une république éternellement neutre par système, par inclination et peut-être par nécessité. Je désespérais de venir à bout de mon projet, lorsque, parcourant un jour la carte de l'État de Venise, je fus saisi de l'utilité dont ce gouvernement pouvait être à la France dans toutes les guerres que nous aurions avec la maison d'Autriche en Italie. Je vis que la République était par rapport à l'Allemagne ce que le roi de Sardaigne est par rapport à la France; c'est-à-dire que l'un et l'autre sont les maîtres des passages et peuvent être regardés comme les portiers de l'Italie. Je compris qu'en nous assurant des Grisons, nous pouvions fermer entièrement l'entrée de l'Italie aux Allemands. Ce point de vue rendit tout à coup à mes yeux l'ambassade dont j'étais chargé fort importante. Mais je craignis que mes prédécesseurs n'eussent eu la même idée, et que cet objet n'eût été usé à force d'être manié. Je parcourus toutes les dépêches des ambassadeurs du Roi à Venise depuis cinquante ans. Je vis avec autant de surprise que de joie qu'un objet si simple à saisir était encore tout neuf; dès lors je ne fus plus en peine de rendre ma correspondance intéressante, et je formai le projet hardi d'engager la république de Venise, malgré sa fierté, de se mettre sous la protection du Roi.

Pour réussir dans ce dessein, je crus qu'il fallait gagner tous les esprits, plaire également au peuple et à la noblesse, et devenir en quelque façon citoyen de Venise. Je réussis à ce préliminaire au delà de toute espérance. Il m'en coûta beaucoup de soins et d'argent. Je secourus la pauvre noblesse, j'assistai le peuple indigent, je flattai l'orgueil républicain, j'intéressai le cœur naturellement bon des Vénitiens. En un mot, je changeai l'esprit de cette nation prévenue contre la nôtre, au point qu'un sénateur me dit

BRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

un jour qu'on était si persuadé de mon impartialité, que si je demandais au Sénat des choses contraires à ses intérêts, il aurait beaucoup de peine à me les refuser, mais que du moins sa confiance en moi n'en serait pas moins altérée.

Quand j'eus mis les esprits dans cette disposition, j'attendis que quelque événement me mît à portée d'amener le Sénat à sentir la nécessité d'avoir un protecteur et à désirer ensuite la protection de la France.

Je ne m'ouvris à personne de mon projet ; je voulais que la République vînt à penser d'elle-même ce que je désirais ; je lui faisais sentir perpétuellement combien elle avait à craindre le projet d'agrandissement de la maison de Savoie, et les pertes qu'avait faites celle d'Autriche ; il fallait à cette maison un dédommagement de la Servie, des royaumes de Naples et de Sicile et d'une partie considérable de la Lombardie : sur quel État pouvait-elle prendre un dédommagement avec moins de risque et plus de facilité que sur l'État même de Venise, dont les places et surtout la milice ne sont guère respectables ?

Ces réflexions étaient comme autant de serpents que je glissais dans le cœur du Sénat. Ils y déposaient leurs germes, qu'un seul événement pouvait faire éclore. Cet événement ne tarda pas à arriver.

Le mariage projeté du troisième Archiduc avec la princesse héréditaire de Modène [1] me fournit un canevas que je remplis avec assez de dextérité et d'adresse ; je fis entendre aux Vénitiens que les prétentions des anciens ducs de Ferrare sur la Polésine, les fiefs d'Este et une partie du Padouan allaient être rajeunis, et que le fils de

[1] Augeberg, *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie.* Paris, Amyot, p. VIII.

l'Impératrice aurait toutes les forces nécessaires pour soutenir ces vieilles prétentions et s'en faire un droit incontestable. Je rendis ce tableau si frappant, que le Sénat en fut presque épouvanté. On commença à me parler des mesures qu'il y aurait à prendre, et l'on me dit que la République avait une entière confiance dans l'amitié du Roi et dans sa protection. Dès que j'eus échauffé les esprits, je parus moi-même plus tranquille. Je me fis même rechercher en montrant les embarras où je pouvais jeter ma cour; et quand les choses furent plus avancées et plus proches de la maturité, j'exigeai que la République, par quelque acte ostensible ou par quelque écrit, m'autorisât à faire à ma cour l'ouverture des sentiments du Sénat, sans quoi le conseil du Roi pouvait s'imaginer que je racontais des fables pour me faire valoir.

La République répugnait beaucoup à une démarche si délicate, mais je l'y amenai enfin au passage de M. le duc de Penthièvre [1]. Ce prince était *incognito :* le Roi désirait qu'il fût reçu avec les honneurs dus au prince de son sang. Il faut observer que jamais prince du sang n'avait passé à Venise à visage découvert. Je fis violer toutes les lois de la République pour la réception de M. le duc de Penthièvre : il fut traité comme fils de roi, et dans le discours que prononça le fils du procurateur Emo, la République déclara ouvertement ses sentiments sur la protection qu'elle désirait du Roi. Il me fut remis copie de ce discours, que j'envoyai à Versailles; mais, à mon

[1] Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né au château de Rambouillet le 16 novembre 1725, fils de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, légitimé de France, et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, avait épousé en premières noces, le 29 décembre 1744, Marie-Thérèse-Félicité d'Este, morte le 30 avril 1754. Son voyage en Italie avait pour but de le distraire de cette perte. M. H. Bonhomme, dans le *Duc de Penthièvre,* ne parle point du séjour de ce prince à Venise.

grand étonnement, le ministre des affaires étrangères ne fut pas d'avis de prendre la République sous la protection de la France. On peut dire que par cette indifférence il priva le règne du Roi d'un grand lustre et, selon les cas, d'une grande utilité dans les guerres d'Italie. On voit par ce que je viens de dire que j'ai fait à Venise au delà du vraisemblable, et que je ne pensais pas en 1754 que je dusse être en 1756 le négociateur de l'alliance des cours de Versailles et de Vienne.

CHAPITRE VI

DE QUELQUES PARTICULARITÉS REMARQUABLES PENDANT MON AMBASSADE

J'ai dit que j'avais fait violer toutes les lois de la République dans les honneurs qui furent rendus au duc de Penthièvre; il donna à son tour une grande idée de la générosité française par l'argent que je lui fis répandre à propos, tant pour sa gloire que pour le service du Roi. On ne trouva pas cependant que le présent qu'il fit aux deux nobles qui avaient été nommés par le Sénat pour l'accompagner fût digne d'eux; et dès que ce prince fut parti, je sus que la noblesse et le peuple vénitien tenaient des propos indécents sur le rang des princes du sang dans les pays étrangers; les ministres résidant à Venise, jaloux de la considération et de la déférence que la République m'avait marquées dans cette occasion, échauffaient ces murmures qui s'accroissaient chaque jour, de sorte que je me crus obligé de les faire cesser.

Ce projet aurait été impraticable partout ailleurs qu'à Venise; mais je connaissais le pays, et je savais que rien n'était impossible aux inquisiteurs d'État. Je leur fis dire que j'étais instruit des mauvais propos que l'on tenait, que je les priais de les faire cesser et de ne pas me mettre dans le cas d'en demander justice. Ils me firent répondre que ce que j'exigeais n'était pas en leur pouvoir, que je devais être content de la réception qu'on avait faite au

duc de Penthièvre, mais qu'on ne pouvait pas empêcher une grande ville de parler. J'insistai et je déclarai que si dans vingt-quatre heures tous ces mauvais discours n'étaient pas réprimés, j'irais à Padoue et j'instruirais ma cour. Ce ton ferme réussit, et quelques heures après (chose admirable!) le silence le plus exact et le plus général fut observé dans cette capitale : tant le tribunal des inquisiteurs d'État fait d'impression sur les esprits!

Je n'ai cessé d'admirer que Venise, placée entre dix États différents, sans portes ni murailles, où l'on ne voit jamais ni gardes ni soldats, qui est le réceptacle de tous les malfaiteurs des environs, où l'on ne fait presque jamais d'exécution publique, était cependant la ville d'Italie où il y eût le moins d'assassinats et de vols. J'ai vu le lundi gras, dans la place Saint-Marc, plus de quarante mille personnes rassemblées; on aurait entendu voler une mouche pendant les spectacles que l'on donne au peuple; il ne s'y perd pas un mouchoir, et cependant on ne voit ni huissiers ni archers pour contenir la populace : la raison de l'ordre qui règne à Venise est la certitude que l'on a que le gouvernement est instruit de tout, et que les inquisiteurs d'État font mourir sans formalités ceux qui troublent l'ordre public : la crainte des exécutions secrètes en impose plus aux hommes que la crainte des supplices publics.

Je veux raconter ici un fait qui prouve bien la considération que le Sénat avait pour moi à Venise. Une partie de la noblesse protégeait l'abbé Chiari [1], émule fort infé-

[1] Pierre Chiari, né à Brescia vers 1720, poëte du duc de Modène, se fixa à Venise, où, en dix ou douze ans, il fit jouer plus de soixante comédies. Il mourut à Brescia en 1788. Son théâtre, publié à Bologne et à Venise de 1759 à 1762, forme quatorze volumes in-8°.

rieur du célèbre Goldoni, qui est le Molière des Italiens. Cet abbé donna au public une comédie intitulée *la Vénitienne à Paris*. Cette pièce eut un grand succès à la première représentation; mais je fus averti qu'on y parlait avec indécence de la valeur française. L'ambassadeur de l'Empereur (Rosemberg) me pressa fort, et sans doute par malice, d'aller voir cette pièce; je lui promis d'y aller le jour même; je m'y rendis en effet, et je vis que tout le spectacle avait les yeux tournés sur moi pour examiner les mouvements de mon visage, sur lequel il ne parut aucun mécontentement. Le lendemain, le gouvernement ne manqua pas de m'envoyer des questionneurs pour savoir ce que je pensais de cette comédie : je leur dis fort simplement que je l'avais trouvée jolie, à l'exception du rôle qu'on y faisait jouer à un Français; que la première règle du théâtre était de donner à chaque nation le caractère qui lui convenait. Je n'en dis pas davantage, et le soir même, comme on allait commencer la pièce devant une assemblée plus nombreuse qu'à l'ordinaire, un messager des inquisiteurs d'État arriva avec l'ordre de ne plus jouer cette pièce, laquelle, malgré toutes les cabales, n'a pu être remise sur le théâtre. On vit le lendemain une affiche fort plaisante, dans laquelle on lisait : *La Veneziana in Parigi morta improvisamente del morbo gallico*.

Il est d'usage, à la fin du carnaval, d'orner la salle de spectacle, où la noblesse s'assemble ordinairement, de glaces et de cristaux de différentes couleurs en ordre d'architecture : jusqu'aux coulisses, tout est glace et cristal : on ne peut rien voir de plus singulier, de plus brillant, ni de plus magnifique. Le jour où cette décoration parut, je me rendis au spectacle de bonne heure; je vis que toute la noblesse avait relevé les grands tapis qui

ornent ordinairement le devant des loges afin de ne pas nuire au coup d'œil de la perspective; je remarquai que le tapis de ma loge était abattu, et je le fis relever à l'instant [1] : cette attention de ma part excita un murmure général d'approbation. Un moment après, l'ambassadeur d'Espagne entra dans sa loge, et, quoiqu'il aperçût que mon tapis, ainsi que ceux de toute la noblesse, étaient relevés, il conserva constamment l'étalage du sien. Ce contraste fut remarqué : la noblesse fut flattée que j'eusse bien voulu adopter ses usages : le peuple fut ravi qu'un ambassadeur de France marquât de l'attention pour ses plaisirs; mais tous furent également indignés contre la fierté espagnole. Un ministre habile sait faire d'un million de petites choses une chaîne qui mène aux grandes : c'est en saisissant en toute occasion les moyens de plaire ou d'être utile, que je parvins à être aimé des Vénitiens au point que mon départ causa une désolation universelle. Je fus tellement attendri des larmes que je voyais couler, que je ne pus en soutenir le spectacle et que j'ordonnai à mes gondoles de gagner les derrières de la ville, pour cacher une sensibilité dont je sentais que je n'étais plus le maître. Je ne me pique pas d'avoir un cœur de bronze, ni des entrailles de fer, et je ne connais le prix de la vie que par le bonheur d'aimer et d'être aimé.

Il ne faut pas croire que, quoique la noblesse véni-

[1] Dans l'inventaire du mobilier de Bernis, à Venise, je trouve l'indication de ce tapis et de la décoration des loges d'opéra et de comédie :

« Tenture de deux loges d'opéra en damas cramoisi de Gênes, portieres, « coussins de chaises et un tapis de même pour les comédies.

« Un tapis pour les opéras de velours cramoisi orné de grands galons « d'or fin de Paris, et bordé avec deux glands qui pendent, quatre chaises « de paille et deux plaques en glace pour les bougies.

« Un tapis de moquette d'une aune et demie de long sur trois lez de « hauteur, le tout servant pour les théâtres de comédie et d'opéra. »

tienne ne puisse avoir aucun commerce avec les ambassadeurs (sévérité bien sage; si jamais la République y renonce, elle perdra ses mœurs, et bientôt elle altérera ses lois : l'un suit l'autre), il ne faut pas croire, dis-je, que, malgré cette rigueur, les ministres étrangers ne soient pas dans une sorte de liaison avec les magistrats; on se parle par des tiers; on se dit bien des choses par des signes à l'Opéra, circonstance qui rend la fréquentation des spectacles et l'usage du masque nécessaires aux ministres étrangers; il se forme même entre eux et les Vénitiens des amitiés vives et constantes. Telle a été l'union qui s'établit entre moi et le procurateur Emo, qui, par son expérience, sa sagesse et ses lumières, pouvait être regardé comme le premier homme de la République [1]. Je demandai, en arrivant à Venise, quel était l'homme qui avait le plus de crédit et d'influence, et quelle était la femme qui avait le plus d'amis considérables. On me nomma le procurateur Emo et madame Barbarigo, Il ne m'en fallut pas davantage, et je dirigeai dès cet instant toutes mes coquetteries vers ces deux personnages; elles me réussirent si bien, que j'ai pu les compter au nombre de mes véritables amis. Quelques jours avant mon départ, j'eus occasion d'entretenir madame Barbarigo [2]; elle me promit son amitié d'une manière fort plaisante : « Soyez sûr, me dit-elle, monsieur l'ambassadeur, que je vous serai toujours constante et jamais fidèle. » Je sais qu'elle m'a tenu parole. Je n'ai parlé à cette femme que deux fois, et une seule au procurateur Emo; mais on s'aime toujours un peu quand on s'estime beaucoup.

[1] Cf. dépêche du 21 août 1754.

[2] Madame Barbarigo appartenait à l'illustre famille qui a fourni plusieurs doges et trois cardinaux.

L'ambassadeur de l'Empereur (le marquis de Prié) avait fait son entrée publique [1] ; il invita, après cette cérémonie, tous les ambassadeurs et ministres étrangers à un repas d'usage en pareille circonstance. En arrivant chez lui, je trouvai le nonce Caraccioli, à qui je demandai si dans ce repas il y avait quelques formalités à observer ; il me répondit qu'on prendrait ses places indifféremment, mais qu'on boirait à la santé de Leurs Majestés Impériales selon le cérémonial allemand. Je m'informai comment cela se passerait. Le nonce me dit que l'ambassadeur impérial boirait à la santé de l'Empereur et de l'Impératrice, et la lui porterait : « Et vous, monsieur le nonce, à qui la porterez-vous? — A vous, monsieur l'ambassadeur », répliqua-t-il. Je n'en voulus pas savoir davantage, et je lui dis en le quittant : « Je compte sur vous. » Quand le moment fut arrivé, je vis que le nonce se troublait, et après avoir bu en tremblant à la santé de Leurs Majestés Impériales, il invita l'ambassadeur d'Espagne, qui était après moi, à la boire, et me passa sur le corps, à mon grand étonnement et à celui de l'assemblée. Tous les yeux se fixèrent sur moi. Mon premier mouvement fut de prendre un verre, de me lever et de boire à la santé de l'Empereur; mais je fis réflexion que comme la santé de Leurs Majestés Impériales avait été bue avec une coupe de cérémonie, l'ambassadeur de Vienne pouvait m'accuser de manquer au respect dû à ses maîtres. J'attendis donc de voir de quelle manière l'ambassadeur d'Espagne se conduirait avec moi, bien résolu, s'il me portait la santé de Leurs Majestés Impériales, de dire que je ne pouvais pas avoir cet honneur, parce que je n'avais pas été invité

[1] Voir des détails à ce sujet dans la *Gazette de France* à la date du 1er mai 1753. M. de Prié mourut à Venise le 19 août de la même année.

à mon rang. Le ministre espagnol se conduisit bien : il but et ne porta point de santé. Alors j'appelai un page, et lui demandai le verre de cérémonie; je me levai, et bus à la santé de l'Empereur et de l'Impératrice sans marquer aucun mécontentement.

C'était le nonce qui avait tort, c'était à lui que je devais m'en prendre. Je commençai à l'embarrasser beaucoup pendant le dîner, en lui disant : « Actuellement, tout le monde sait que vous vous destinez à la nonciature d'Espagne; je vous en fais mon compliment. » Dès que le dîner fut fini, j'allai à lui et l'empêchai de s'échapper; je lui rappelai notre conversation et la parole qu'il m'avait donnée avant dîner, et je lui dis : « Vous décidez donc du rang de la couronne de France contre ce qui est établi et reconnu? Sachez que vous avez beau être nonce en Espagne, que vous ne serez jamais cardinal si vous manquez au Roi. » Ces dernières paroles le firent rougir et pâlir vingt fois de suite; il me fit les excuses les plus soumises, et m'assura devant tout le monde que c'était par méprise qu'il avait nommé l'ambassadeur d'Espagne avant moi. « Cela me suffit, lui dis-je; messieurs, vous l'entendez. Mais je dois instruire ma cour du fait de ce qui vient d'arriver et de vos excuses, ajoutai-je en regardant le nonce; je montrerai à Votre Excellence la réponse qui me sera faite. » Cette réponse arriva au bout de trois semaines, pendant lesquelles M. de Caraccioli fut dans de grandes transes. Cette même réponse portait que, puisque le nonce avait reconnu son erreur authentiquement et m'en avait fait ses excuses, tout était réparé; on louait d'ailleurs beaucoup la sagesse de ma conduite : en effet, j'évitai également de me brouiller avec les ambassadeurs de Vienne et de Madrid, et j'exigeai la réparation de celui qui avait fait la faute. C'est dans ces occasions que les ambassadeurs

ont besoin de prudence et de présence d'esprit; car, sur le fait de la préséance, il est très-aisé, d'une bagatelle, d'en faire une affaire sérieuse.

J'avais grande envie d'approfondir la conjuration du fameux marquis de Bedmar [1]. M. de Voltaire, qui aime quelquefois à dire des choses singulières [2], a écrit que l'histoire de l'abbé de Saint-Réal [3] était un roman de pure invention, quoique parfaitement écrit. Je trouvai le moyen d'avoir de la chancellerie de l'ambassadeur d'Espagne la fameuse relation que le marquis de Bedmar fit à sa cour [4], pièce très-rare et très-bien écrite; je vis avec étonnement que mes relations et celles de La Cueva étaient parfaitement conformes, et nos réflexions à peu près les mêmes; je vis, avec une égale surprise, dans les instructions que ce ministre avait laissées à son successeur [5], que j'avais employé les mêmes moyens que lui, dans des vues à la vérité bien différentes, pour gagner la confiance de la République et l'amour des Vénitiens. Je fus flatté d'avoir eu les mêmes yeux qu'un ambassadeur si pénétrant; mais je m'applaudis encore davantage que mes sentiments et mes principes fussent différents des siens.

Les deux pièces que je viens de citer prouvent l'existence de la conjuration. Mais j'ai vu les dépositions de affier, le procès de Renault et de ses complices, qui m'ont

[1] Daru (*Histoire de Venise*) a publié un certain nombre de pièces relatives à la conjuration de Bedmar. *Pièces justificatives.* Sections 2, 3, 12, 14 et suiv.

[2] *Essai sur les mœurs*, t. IV, p. 251. Éd. de 1784. « L'abbé de Saint-Réal, qui a écrit cet événement célèbre avec le style de Salluste, y a mêlé quelques embellissements, mais le fond en est très-vrai. »

[3] Tome III, p. 156. Éd. de 1730, in-12, des OEuvres de Saint-Réal.

[4] Cf. DARU, *Pièces just.*, sect. II, p. 27.

[5] Daru prétend que cette instruction pour Alvise Bravo, dont il donne l'analyse (t. VI, p. 233), est apocryphe. P. j. citées.

été communiqués pour peu de moments et dans un grand secret; j'en ai vu assez pour être certain que la conjuration était bien réelle. Il est vrai que l'abbé de Saint-Réal l'a ajustée au théâtre pour la rendre plus intéressante; mais le fond de son histoire est vrai. J'ai eu encore le secret de me faire confier la relation d'un autre conspirateur qu'on dit avoir été empoisonné par les Vénitiens: c'était le comte de Torre, ambassadeur de la cour de Vienne. Cette pièce est fort curieuse. Dans les affaires qui intéressent la conservation de l'État, les maximes des Vénitiens sont très-sévères, on pourrait même dire cruelles. Les crimes qui ne font tort qu'aux particuliers sont mollement recherchés et rarement punis, pour peu que la protection s'en mêle; mais le simple soupçon en matière d'État est puni par une mort prompte et presque toujours secrète. Au premier coup d'œil, cela paraît injuste; mais quand on considère que la République, malgré la jalousie qu'elle a donnée pendant longtemps aux grandes puissances, et malgré la faiblesse où elle est réduite depuis la perte de son commerce, se soutient avec honneur parmi les couronnes depuis près de treize siècles, que le peuple y est heureux, ou du moins qu'il croit l'être, on est forcé d'applaudir à la sagesse des lois et des maximes qui ont perpétué un gouvernement si singulier.

J'ai rapporté de Venise un manuscrit fort rare où les généalogies des Vénitiens sont déduites tout au long, pour ce qui est fabuleux comme pour ce qui est véritable; quoique cet écrit détruise bien des chimères, il en résulte cependant que les anciennes familles vénitiennes peuvent se vanter, à juste titre, de prouver leur noblesse depuis plus longtemps qu'aucune autre famille de l'Europe, et comme chaque maison patricienne exerce en partie les

fonctions de la souveraineté, il faut convenir que celles qui sont les plus anciennes ont un avantage marqué sur la noblesse la plus illustre. La seule maison de France doit être mise hors de pair, parce que rien n'est comparable à huit cents ans de royauté, et de quelle royauté encore!

CHAPITRE VII

DE MES VOYAGES A PARME AU COMMENCEMENT DE 1755

J'avais demandé la permission de faire ma cour à l'Infante, de retour du voyage qu'elle avait fait en France [1]; on me l'accorda, et j'arrivai à Parme au commencement du mois de janvier. J'y trouvai des lettres de la cour fort pressantes pour me rendre sur-le-champ à Versailles. Madame de Pompadour, dans celle qu'elle m'écrivait et qui m'avait été renvoyée de Turin, me supposait déjà en route. Cet empressement me donna beaucoup à penser, car on ne s'expliquait pas sur le motif pour lequel on me rappelait avec tant d'empressement. Madame Infante, à qui je communiquai mes lettres, et à qui le Roi écrivait régulièrement toutes les semaines, ne put me donner aucun éclaircissement. A force de réfléchir, je devinai le véritable objet du voyage qu'on me conseillait (car M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, ne me donnait point d'ordre de partir). Je m'imaginai que la cour avait enfin ouvert les yeux sur la justesse des relations que je faisais de la cour d'Espagne, et que sans doute on avait envie de rappeler le duc de Duras et de m'envoyer à sa place.

D'après cette idée, qui se trouva juste dans la suite, je pris le parti de répondre qu'à moins d'un ordre précis,

[1] Madame Infante débarque à Antibes le 6 septembre 1752, et arrive à Fontainebleau le 26. Elle quitte Versailles le 27 septembre 1753.

je ne quitterais point Venise dans un temps où ma présence était nécessaire. En effet, le Grand Seigneur venait de mourir [1]; le Roi venait aussi de perdre M. des Alleurs, son ambassadeur à la Porte. Sa Majesté n'avait pour lors qu'un chargé d'affaires à Vienne [2]. Ainsi j'étais le seul ministre qui fût à portée de donner de bonnes nouvelles de la Porte au commencement d'un nouveau règne. De plus, l'affaire du *décret* de Venise, qui avait mis en froideur la cour de Rome avec la République [3], était dans sa plus grande fermentation. Le comte de Stainville, aujourd'hui duc de Choiseul, ami du pape Benoît XIV, avait pris cette affaire fort à cœur, et conseillait au Pape de la mener avec une hauteur qui ne me paraissait pas propre au succès [4]. Toutes ces circonstances méritaient attention. J'avais d'ailleurs pris la résolution d'entrer dans les ordres, parti auquel j'avais toujours résisté tant qu'on m'y avait sollicité; mon intention était donc, en retournant à Venise, de m'y mettre en retraite pour me disposer à prendre le sous-diaconat [5].

[1] Sultan Mhamoud Khan II, fils aîné de Sultan Moustapha Khan II, monté sur le trône d'Osman le 28 septembre 1730 (15 rebi ul Euvel 1143), mort le 13 décembre 1754 (22 safer 1168).

[2] Sans doute Ratte, secrétaire de M. d'Aubeterre.

[3] La République avait voulu supprimer par un décret divers priviléges de la cour de Rome par rapport aux dispenses, brefs, bulles et indulgences. Voir la dépêche de Bernis, en date de 28 septembre.

[4] Voir aux Appendices une note sur cette affaire et sur la manière dont elle fut terminée par l'abbé de Bernis.

[5] On sait que le sous-diaconat est le premier des trois ordres majeurs. Suivant la règle canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination est celui du diocèse dans lequel il est né ou dans lequel il a son domicile ou un bénéfice. Pour être ordonné hors de son diocèse, il faut des démissoires. Voici de quelle façon Bernis annonce sa résolution à M. Rouillé (dépêche du 12 avril 1755) : « Après de mûres réflexions, Monsieur, j'ai formé la résolution de m'engager dans l'état ecclésiastique. J'ai reçu les lettres démissoires de mon évêque diocésain pour prendre le sous-diaconat.

Sur la réponse que je fis à M. Rouillé, le Roi dit qu'il fallait me laisser faire, et me mander de revenir quand je jugerais à propos. Je m'applaudis alors beaucoup du parti sage que j'avais pris de rester quelque temps en Italie : je donnais par là au duc de Duras[1] le temps de raccommoder ses affaires, et je laissais à la cour le soin de le rappeler, si cela lui convenait, sans que j'entrasse pour rien dans cette résolution. Le duc de Duras était mon ami depuis le collége, je lui devais des égards, et il aurait été imprudent à moi de me brouiller avec madame la maréchale sa mère, femme qui sait très-bien servir et très-bien nuire[2]. Je fis donc ma cour à Madame Infante pendant trois mois; je gagnai son estime et sa confiance qu'elle me conserva jusqu'à sa mort, quoi qu'on en ait dit. Cette princesse avait de grandes qualités et des défauts d'enfant; elle me rendit, pendant mon séjour à Parme, des services auprès du Roi, de M. le Dauphin et de la famille

J'entre demain en retraite pour huit jours; c'est le patriarche de Venise qui doit me conférer les ordres. La République est très-flattée que j'aie voulu fixer chez elle mon état, et cette résolution de ma part a été d'autant plus agréable au Sénat, qu'il n'y a point d'exemple que des ambassadeurs aient contracté ici de pareils engagements. »

[1] Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, né le 19 décembre 1715, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1734, brigadier en 1743, lieutenant général le 10 mai 1748, ambassadeur en Espagne (nommé en mai 1751, arrive à Madrid le 27 novembre 1752, en repart le 4 octobre 1755) de 1752 à 1755 (appointements en argent de France, 64,000 livres, 86,000 livres de gratification annuelle), premier gentilhomme de la chambre en 1757, chevalier des ordres du Roi le 7 juin 1767, chevalier de la Toison d'or en 1772, maréchal de France le 24 mars 1775, mort à Versailles le 6 septembre 1789.

[2] Angélique-Victoire de Bournonville, dame d'honneur de mesdames Victoire, Sophie et Louise de France, fille d'Alexandre-Albert-François-Barthélemy, prince de Bournonville, comte d'Hénin, maréchal de camp, et de Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes, épouse, le 5 janvier 1706, Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, etc., etc., et meurt à Paris, le 30 septembre 1764, dans la soixante-dix-septième année de son âge.

royale : j'ai été assez heureux dans la suite pour lui en rendre de plus considérables encore.

Au mois d'avril je quittai Parme et retournai à Venise, où je fis une retraite de quinze jours. Je pris ensuite le sous-diaconat des mains du patriarche, qui était le meilleur et le plus saint vieillard que j'aie connu[1]. Après l'ordination il me dit : « Je puis bien à présent chanter le cantique de Siméon. »

On ne me pressait plus de retourner en France; je voyais même qu'on serait un peu embarrassé de savoir que me dire; mais j'avais près de quarante ans, nul établissement solide. Il me fallait une abbaye et la place de conseiller d'État d'Église, qui m'était promise depuis longtemps[2]. Ma présence à la cour devenait nécessaire pour l'arrangement de mes affaires personnelles : je mis donc ordre à celles du Roi, et je quittai Venise à la fin de mai pour me rendre à Parme et de là en France : j'emportai l'estime du Sénat, celle du cardinal Rezzonico[3],

[1] Alvise Foscari, patriarche de Venise le 24 mai 1741, mort le 28 octobre 1758.

[2] La *Gazette de France* du 4 août 1753 annonçait que « l'abbé de Bernis, comte de Lyon et ambassadeur du Roi auprès de la république de Venise, avait obtenu l'expectative de la première place qui vaquerait parmi les trois conseillers d'État ecclésiastiques ». A la date du 14 juillet, Bernis avait écrit au chancelier, pour le remercier, une lettre publiée dans : *Isographie des hommes célèbres*. Paris, 1828-1830, in-4°, t. I. Le 7 juillet, il écrivait à Saint-Contest : « La République a appris plus tôt que moi, Monsieur, la grâce importante que le Roi m'a accordée en me donnant l'expectative de la première place de conseiller d'État d'Église qui viendra à vaquer. Toutes les lettres que j'ai reçues confirment la vérité de ce fait, et comme je n'ai point encore reçu la lettre de M. le chancelier, je ne reçois point les compliments qu'on s'empresse de me faire ici de toutes parts. Il me paraît que cette nouvelle a fait grand plaisir à la République. Le Roi, par cette grâce, augmente ma considération et me met à portée de le servir plus utilement. » Il adresse, le 14 juillet, un mémoire au Sénat, pour l'informer officiellement de la nouvelle, et le Sénat « exprime, dans les termes les plus forts, la joie qu'il a eue d'un tel événement ». Voir D'ARGENSON, VIII, 62 et 95, qui traite mal Bernis.

[3] Charles Rezzonico, né à Venise, le 7 mars 1693, cardinal, évêque de

aujourd'hui pape, l'amour du peuple et une considération si bien établie dans toute l'Italie qu'elle subsiste encore, en son entier, malgré ma disgrâce.

De retour à Parme, j'obtins non-seulement les bontés, mais même l'amitié de Madame Infante; à Turin, le roi de Sardaigne, le duc de Savoie et les ministres de cette cour me comblèrent. J'y trouvai l'affaire de Mandrin sur le tapis : je dirai plus loin ce que j'en pense. Si l'on avait suivi mon conseil à Versailles, on aurait fait agir le Roi avec plus de dignité.

Padoue en 1737, élu pape le 6 juillet 1758, à l'âge de soixante-cinq ans, mort le 3 février 1767, à l'âge de soixante-seize ans.

CHAPITRE VIII

DE MON RETOUR A PARIS AU MOIS DE JUIN 1755

Je fus reçu du Roi avec bonté et familiarité ; de la famille royale, comme un ami de l'Infante : c'est le titre qu'elle me faisait l'honneur de me donner ; de M. Rouillé et des autres ministres, comme un favori à qui l'on ne pouvait pas disputer d'avoir du mérite ; de madame de Pompadour enfin, comme un ami intime dont on attendait de la consolation et des conseils. Mais, comme je l'avais prévu, on était assez embarrassé de m'avoir, cinq mois auparavant, pressé de revenir : M. de Duras avait raccommodé ses affaires, et tout le conseil, qui, au mois de janvier, pensait unanimement qu'il fallait m'envoyer en Espagne, avait changé d'avis : le Roi seul, à ce que j'appris de madame de Pompadour, était dans la ferme résolution de me faire succéder à M. de Duras.

D'après ce tableau, je pris le parti de demander de retourner en Italie au mois d'août. Madame de Pompadour combattit longtemps ma résolution, mais elle se rendit enfin aux bonnes raisons que j'avais à dire. Je ne pouvais, en effet, prolonger mon séjour à Versailles sans exciter contre moi une jalousie trop forte pour ne pas être dangereuse. M. Rouillé, assez honnête homme pour ne pas me faire des perfidies et même pour me rendre justice, était trop borné pour n'être pas jaloux. M. de Machault l'avait placé aux affaires étrangères parce qu'il lui conve-

nait d'avoir la marine, mais il ne convenait nullement à M. Rouillé de gouverner les cabinets de l'Europe. Ce ministre m'avait déjà dit : « Je ne cesserai jamais de convenir que vous êtes le meilleur des ambassadeurs employés, quand même vous devriez être mon successeur. » Je voyais d'ailleurs qne M. de Machault, M. le prince de Soubise[1], et autres amis particuliers de madame de Pompadour, regardaient de mauvais œil la préférence qu'elle me donnait sur eux en toute occasion. La famille royale me traitait avec bonté et distinction : madame de Pompadour m'en avait déjà fait compliment, mais il m'était aisé de prévoir que bientôt elle en serait inquiète, quoique, à vrai dire, il ne pût rien lui arriver de plus heureux que de voir son ami jouir de la confiance de la famille du Roi. C'est pour ce motif que je la raccommodai avec Madame Infante.

Ce qui m'épouvantait le plus, c'était de voir la France près d'entrer en guerre avec l'Angleterre, et par conséquent avec une partie de l'Europe, sans qu'elle s'en doutât, ne prenant aucun moyen efficace ni pour éviter cette guerre, ni pour la soutenir. Je considérais avec la même frayeur qu'il avait suffi de trois ans d'ambassade pour me faire regarder comme le ministre du Roi le plus habile, et sa plus grande ressource : cela prouvait la disette d'hommes ; et je ne devais pas douter que, dès qu'on serait dans l'embarras, on ne me retînt à la cour pour m'attacher aux affaires. C'est ce que je craignais le plus : j'étais assuré dans les pays étrangers du succès de mon ministère, parce que j'avais l'entière confiance de ma

[1] Charles de Rohan, prince de Soubise, né à Paris le 16 juillet 1715, battu à Rosbach (1757), vainqueur à Lutzeberg (10 octobre 1758), maréchal de France, ministre d'État (février 1759), battu à Wilhemstadt (1762), mort à Paris le 4 juillet 1787.

cour, et que j'aurais toujours été maître de mes moyens ; il n'en était pas de même à Versailles, où j'avais contre moi la jalousie de tous les ministres et de tous les courtisans. Une seule tracasserie avec madame de Pompadour pouvait me perdre sans ressource : je savais combien il est aisé, en matière de crédit, de se brouiller avec ses amis, et surtout avec ses amies.

Toutes ces considérations me déterminèrent à fixer mon départ pour Venise au 12 du mois d'août. Je fis approuver cette résolution au Roi, et j'obtins de lui la permission de la rendre publique. En effet, dès qu'on en fut informé, je vis briller sur le visage des ministres et des courtisans une joie et une sérénité qui m'annoncèrent que j'avais pris un parti fort sage. Mais la Providence (car je ne puis expliquer que par elle ce qui arriva bientôt après) en décida autrement.

Avant de retourner à Venise, je voulus assurer mon existence : l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz[1] vint à vaquer ; je la demandai et l'obtins sur-le-champ, avec toutes les grâces du monde de la part de l'évêque de Mirepoix ; on augmenta les appointements de mon ambassade ; on fixa la somme qui me serait donnée pour faire mon entrée publique à Venise ; on m'assura de nouveau la première place vacante de conseiller d'État d'Église, et le Roi eut la bonté de me promettre le cordon bleu lorsque je serais nommé à l'ambassade d'Espagne. Si j'avais été plus avide, j'en aurais obtenu davantage : car madame de Pompadour m'aimait alors de très-bonne foi ; je plaisais au Roi et à sa famille, et les ministres auraient consenti à tout à condition de m'éloigner : jamais situation aussi dangereuse n'a été si brillante.

[1] On a déjà parlé de cette abbaye à la première partie. Voir LUYNES, VIII, 451 ; D'ARGENSON, IX, 31 ; BARBIER, VI, 191.

CHAPITRE IX

DE L'AFFAIRE DE MANDRIN

Tout le monde sait que Mandrin [1] était chef d'une troupe de contrebandiers, et qu'il exerçait depuis quelques années sur les terres du Roi toutes sortes de brigandages, mettant à contribution les fermiers de Sa Majesté, et forçant les caisses publiques. Cet homme hardi était Français, mais sa troupe et lui avaient trouvé un asile en Savoie. Le Roi s'était plaint souvent à la cour de Turin du refuge qui était accordé à ce scélérat; mais cette cour, sous différents prétextes, n'avait eu aucun égard à ces plaintes : on prit en France le mauvais parti de laisser enlever Mandrin, à main armée, sur le territoire de Savoie (car le gouvernement a nié avoir donné aucun ordre à ce sujet). Le roi de Sardaigne se plaignit avec hauteur de cette violation du territoire. Le Roi lui écrivit de sa propre main qu'il était fâché de ce qui était arrivé, que c'était à son insu et

[1] Louis Mandrin, né à Saint-Étienne, près de Romans (Drôme), le 30 mai 1724, enlevé au château de Rochefort, près de Saint-Genis d'Aoste, sur les terres du roi de Sardaigne, par un lieutenant-colonel au corps des volontaires de Flandre, jugé et exécuté à Valence le 26 mai 1756. (Voir d'Argenson, IX, 8-15, etc., et Précis de la vie de Mandrin dans *Vie privée de Louis XV*, t. III. App , p. 320.)

contre son gré, qu'il faisait rechercher les auteurs de cet enlèvement, et qu'il les ferait punir [1].

[1] Voir le résumé de cette lettre dans d'Argenson, IX, 23. En voici le texte même, ainsi que celui de la réponse du roi de Sardaigne :

Lettre du Roi au roi de Sardaigne.

« A Marly, le 26 mai 1755.

« Monsieur mon frère et oncle, je n'avais pas attendu les représentations que Votre Majesté a chargé son ambassadeur de me faire pour ordonner au chevalier Chauvelin de marquer à Votre Majesté mon regret et mon mécontentement de l'entreprise téméraire qui a été faite sur le territoire de la Savoie. Les ordres que j'ai déjà donnés et ceux que je suis disposé à donner mettront, à ce que j'espère, Votre Majesté dans le cas d'être satisfaite. Ma tendre amitié pour elle et les liens du sang qui nous unissent me déterminent même à lui témoigner la sincérité de mes sentiments à cette occasion. J'ai reçu des preuves trop constantes des siens à mon égard pour n'être pas persuadé qu'elle voudra bien s'en rapporter à moi du soin de la contenter sur ce qui s'est passé, et de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'à l'avenir il n'arrive rien de pareil. Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Majesté les assurances du désir que j'ai et que j'aurai toujours d'entretenir avec Votre Majesté l'union la plus intime et la plus parfaite confiance. Je suis avec l'amitié la plus tendre, de Votre Majesté, bon frère et neveu.

« Louis. »

Réponse du roi de Sardaigne.

(Autographe)

« Monsieur mon frère et neveu, je n'ai pas douté un seul instant que Votre Majesté n'apprît avec indignation l'horrible attentat qui a été commis contre ma souveraineté en Savoie, et je me suis confié autant sur son équité naturelle que sur les liens du sang et de l'amitié qui nous unissent si étroitement. C'est avec une satisfaction bien sensible que j'ai vu l'empressement de Votre Majesté à m'en faire marquer ses regrets par son ambassadeur avant même que le comte de Sartirane lui eût porté mes représentations. J'ai pu juger par là de ses dispositions à me faire avoir une satisfaction convenable au cas et à toutes ses circon-

Le roi de Sardaigne aurait dû se contenter de ce désaveu; mais, sentant la faiblesse du ministère français, il demanda, avec une hauteur encore plus grande, qu'on lui livrât Mandrin : on ne voulut pas le faire, et, pendant qu'on négociait ce point, Mandrin fut jugé et exécuté à Valence. Sur-le-champ, le roi de Sardaigne ordonna à son ambassadeur[1] de sortir de France sans prendre congé, et fit conseiller, par son ministre, au chevalier de Chauvelin[2],

stances. La lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire pour me témoigner elle-même ses sentiments sur une affaire aussi désagréable pour moi, n'a pu qu'exciter de nouveau ma plus vive sensibilité et me confirmer l'attente où j'étais que Votre Majesté ne me laissera rien à désirer dans cette rencontre, et se prêtera volontiers aux moyens que le comte de Sartirane se trouve en état de lui expliquer. Votre Majesté peut être persuadée que je ne souhaite rien tant que de concourir de mon côté au maintien de la bonne union et parfaite confiance où je suis avec elle, m'empressant de l'assurer à cette occasion de la tendre et constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère et neveu,

« De Votre Majesté,

« Bon frère et oncle,

« C.-Emmanuel.

« A la Vénerie, ce 12 juin 1755. »

(Arch. des aff. étr. Turin, 1755.)

[1] Le comte de Sartirane.

[2] Claude-François, marquis de Chauvelin, d'abord capitaine au régiment du Roi, brigadier d'infanterie en mai 1744, apporte la nouvelle de la prise de Mons et est fait maréchal de camp le 12 juillet 1746. Lieutenant général le 25 août 1749, il est nommé la même année commandant des troupes du Roi en Corse, et ministre plénipotentiaire à Gênes. Commandeur de Saint-Louis (15 mai 1751), il prend congé du doge et du Sénat le 28 avril 1753 et est inscrit sur le Livre d'or de la noblesse génoise, en reconnaissance des services rendus à cette république. Nommé ambassadeur à Turin le 26 mars 1753, il a sa première audience le 6 janvier 1754, revient en France en 1765, et prête serment, le 12 novembre, pour la charge de grand maître de la maison du Roi. Il a encore, en 1769, une commission près du roi de Sardaigne et de l'infant de Parme, et meurt à Versailles, le 24 novembre 1773. Chauvelin avait pris le titre de marquis en 1758, au moment de son mariage avec Agnès-Thérèse Mazade.

ambassadeur du Roi, de ne pas paraître devant lui. Celui-ci fit la faute de déférer à ce conseil : car, en pareille circonstance, il faut avoir le courage d'être blâmé de sa cour pour mettre à couvert l'honneur de son maître. Le chevalier de Chauvelin pouvait prendre le terme moyen d'aller faire sa cour à l'infant de Parme, au lieu de rester prisonnier dans son hôtel. C'est dans ces circonstances que j'arrivai à Versailles.

Immédiatement après le départ précipité de l'ambassadeur de Turin, il fut tenu un conseil à Compiègne où il fut décidé que le Roi enverrait un ambassadeur extraordinaire au Roi, son oncle, pour lui témoigner le regret qu'il avait de tout ce qui s'était passé; et, afin de rendre la satisfaction plus éclatante, on nomma M. le comte de Noailles [1], un des plus grands seigneurs de la cour, pour remplir cette commission.

M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, m'avait demandé quelques jours auparavant quel était mon avis sur le parti que le Roi avait à prendre dans cette circonstance. Je lui dis que cela ne paraissait pas fort embarrassant; que, puisque le roi de Sardaigne ne s'était pas contenté de la lettre que Sa Majesté lui avait écrite de sa propre main, qu'il avait rappelé avec éclat son ambassadeur, et que, malgré cela, il insistait sur une satisfaction ultérieure, il fallait lui répondre que le Roi était prêt à lui

[1] Philippe de Noailles, dit le comte de Noailles, né le 7 décembre 1715, gouverneur de Versailles, Trianon et Marly, le 11 novembre 1729, colonel d'un régiment de son nom le 10 mars 1734, grand d'Espagne le 9 février 1741, brigadier le 20 février 1743, maréchal de camp le 2 mai 1744, chevalier de la Toison d'or le 27 mai 1746, lieutenant général le 10 mai 1748, chevalier grand-croix de Malte le 16 novembre 1750, ambassadeur près du roi de Sardaigne en août 1755, maréchal de France en 1775, mort à Saint-Germain le 21 août 1793.

donner celle qu'il lui demanderait pour la violation du territoire, mais à la condition qu'il en ferait une pareille au Roi pour l'asile qu'il avait accordé, pendant plusieurs années, à un sujet rebelle, malgré les instances réitérées de la France : cette réponse était pleine de justice et de dignité.

Je fis sentir à M. Rouillé et aux autres ministres du Roi qui me parlèrent de cette affaire, qu'il n'y avait rien à craindre en répondant de cette manière; que le roi de Sardaigne était trop sage et trop faible pour déclarer la guerre au Roi sur un tel prétexte; que ce prince, d'ailleurs, était trop habile pour prendre par humeur des engagements avec nos ennemis; qu'il se contenterait donc de bouder pendant quelque temps, et que si la bouderie était trop longue, toute l'Europe se moquerait de lui, après la conduite que le Roi avait tenue à son égard.

Malgré toutes mes représentations, qui furent fort vives, tant auprès des ministres que dans mes conversations avec madame de Pompadour, le conseil opina pour une ambassade extraordinaire, et le maréchal de Noailles ne dédaigna pas de solliciter cette commission humiliante pour son fils. On peut dire que dans cette occasion le conseil du Roi n'a eu guère d'attention pour sa gloire et celle de la France : cet État a essuyé de grands revers, mais jamais il n'avait fait de bassesses : aussi le maréchal de Belle-Isle, qui parlait quelquefois comme un preux chevalier, disait-il, en frappant du pied, qu'il avait honte d'être Français, et que, depuis Hugues Capet, jamais la couronne de France n'avait essuyé un pareil outrage.

CHAPITRE X

DE L'ÉTAT DE LA COUR EN JUILLET 1755

Le Roi avait fait cesser pour un temps les troubles intérieurs du royaume en rappelant, sans conditions, son Parlement qu'il avait exilé à Soissons, et en faisant enregistrer une déclaration portant la loi d'un silence absolu sur les disputes élevées à l'occasion de la constitution *Unigenitus* [1]. Le rappel du Parlement sans soumission de sa part ne pouvait que lui donner de nouvelles forces, et, d'un autre côté, la loi du silence, fort sage en elle-même, avait l'inconvénient d'être plus aisée à proposer qu'à faire exécuter : d'ailleurs, l'exécution de cette loi étant remise au Parlement, c'était rendre la partie juge, et ne réduire au silence que les seuls constitutionnaires.

La paix du dehors n'était pas mieux assurée que celle du dedans : le duc de Mirepoix, ambassadeur du Roi en Angleterre [2], s'était laissé amuser par les ministres de Lon-

[1] Déclaration du 4 septembre 1754. Voir BARBIER, t. VI, p. 53.

[2] Gaston-Charles-Pierre de Lévis, né en 1699, maréchal héréditaire de la foi le 10 mai 1702, colonel du régiment de Saintonge-infanterie le 6 mars 1719 et du régiment de la marine le 20 février 1734, brigadier le 1er août même année, ambassadeur à Vienne en 1737, chevalier des Ordres du Roi le 2 février 1738, maréchal de camp le 1er mars, lieutenant général le 2 mai 1744, ambassadeur extraordinaire en Angleterre le 1er janvier 1749 (instructions en juillet), duc à brevet le 13 septembre 1751, reçoit, le 26 juillet 1754, l'ordre de partir de Londres sans prendre congé et de revenir en France, capitaine des gardes en mai 1756, maréchal de France le 24 février 1757, mort à Montpellier le 25 septembre suivant.

dres. Cela n'est pas étonnant. Le duc de Mirepoix était vertueux, mais borné; ce qui étonne, c'est que le conseil du Roi se soit fié aux relations d'un pareil ambassadeur, et qu'on ait cru à Versailles la cour de Londres pacifique, tandis que toute l'Europe voyait clairement qu'elle allait nous déclarer la guerre [1].

Le Roi n'avait pour base de son système politique que son alliance avec le roi de Prusse, dont on se défiait avec raison, et pour seule maxime, le désir de conserver la paix le plus longtemps qu'il serait possible. Mais on sait qu'un État qui excite la jalousie de ses voisins ne peut conserver la paix que par une bonne administration intérieure et extérieure; en un mot, que lorsqu'il est en pouvoir de se défendre et d'attaquer.

Les finances du royaume, qui alors étaient gouvernées par M. de Séchelles [2], homme d'esprit, mais usé, n'avaient que l'apparence de la bonne administration; car, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, l'État avait dépensé tous les ans bien au delà de ses revenus; la charge du peuple n'était point diminuée, et tout l'argent du royaume se trouvait entre les mains des financiers. Le commerce était florissant, mais sans protection de la part de la marine guerrière; nous avions beaucoup de carcasses et peu de vaisseaux. Notre milice, quoique assez nombreuse, n'était ni bien composée ni bien disciplinée, et nos places frontières, mal pourvues et mal réparées, achevaient de pré-

[1] Cf. Frédéric II, *Mémoires*, t. Ier, p. 410.

[2] Jean Moreau de Séchelles, né à Paris le 6 mai 1690, second fils de Pierre Moreau, secrétaire du Roi, et d'Hélène Charron, conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes en 1719, intendant du Hainaut en 1727, intendant de l'armée du Roi en Bohême et en Bavière en 1741, conseiller d'État en 1742, intendant en Flandre en 1743, intendant de l'armée du Roi en Flandre en 1744 et années suivantes, contrôleur général des finances le 30 juillet 1754, ministre en janvier 1755, se démet de sa charge le 15 avril 1756, et meurt le 31 décembre 1760.

senter un tableau bien triste de l'état de la France. Point d'union dans le conseil, guerre ouverte entre M. d'Argenson et M. de Machault, licence effrénée dans les propos, nulle subordination établie; M. le prince de Conti ayant un département presque universel sans être ministre, madame de Pompadour brouillée ouvertement avec ce prince, le Roi tenant la balance au milieu de ces divisions; le débordement du luxe le plus scandaleux, la misère du peuple, nulle vraie lumière dans le conseil, aucun courage de citoyen à la cour, nuls généraux de terre ni de mer à la veille de la guerre. Tels furent les objets sinistres qui se présentèrent à moi à mon retour de Venise.

CHAPITRE XI

DE LA SITUATION DE MADAME DE POMPADOUR EN 1755

Je trouvai, en arrivant de Venise, madame de Pompadour dans une situation bien différente de celle où je l'avais laissée : ce n'était plus cette femme environnée de tous les talents aimables, qui gouvernait la France du sein des plaisirs. Le Roi n'avait plus de passion pour elle depuis plusieurs années; il ne lui restait que de l'amitié, de la confiance, et ce lien de l'habitude qui, chez les princes, est le plus fort de tous. Madame de Pompadour avait besoin de consolations; elle me vit arriver avec la plus vive joie. J'étais son ami éprouvé; j'avais acquis une assez grande réputation, qu'elle regardait comme son ouvrage. Elle ne tarda pas à m'ouvrir son cœur et à m'en découvrir toutes les blessures. Elle me mit au fait de l'intrigue du Roi avec madame de Choiseul, qui, un an auparavant, était morte en couches; elle m'apprit que madame d'Estrades, conseillée par M. d'Argenson, avait conduit toute cette intrigue avec la plus insigne ingratitude. Elle m'instruisit de la manière dont elle avait pu convaincre le Roi de l'infidélité qu'il lui avait faite, et dont il ne voulait pas convenir. Le comte de Stainville, aujourd'hui duc de Choiseul, avait eu le secret de se rendre maître de quelques lettres que le Roi avait écrites à sa cousine, madame de Choiseul; il les remit à madame de Pompadour, qui les apporta au Roi.

Un service si important, et qu'il était si dangereux de

rendre, produisit l'effet qu'en attendait le comte de Stainville. Il n'eut pas de peine à persuader à madame de Pompadour qu'un sentiment plus fort que l'amour même l'avait porté à risquer tout pour lui être utile. Madame de Pompadour sentit, en femme reconnaissante, l'importance de ce service; elle sentit, dès ce moment, se changer en amitié l'espèce d'aversion qu'elle avait contre M. de Stainville; son cœur, naturellement bon et sensible, fut touché du danger qu'il avait couru pour lui rendre service : elle en fit son ami. Car il faut rendre justice à madame de Pompadour, toute la coquetterie qu'on lui suppose ne peut être que très-honnête dans l'esprit; son cœur n'en est pas susceptible. Non-seulement elle sauva le comte de Stainville de la colère du Roi, mais elle le fit nommer à l'ambassade de Rome, n'ayant pu lui obtenir celle de Turin, qu'il demandait, et que M. de Saint-Contest se dépêcha de faire donner à M. de Chauvelin. J'ai dit plus haut que le roi de Sardaigne me désirait pour ambassadeur; mais ayant pour concurrent le comte de Stainville au moment qu'il venait d'être utile à madame de Pompadour, celui-ci demanda pour moi l'ambassade de Rome, et M. de Chauvelin ayant été nommé fort lestement pour aller à Turin, M. de Stainville me fut préféré pour remplir l'ambassade de Rome. Telle est l'origine de la grande fortune du duc de Choiseul [1].

Je trouvai madame de Pompadour fort dégoûtée de la cour. Elle me montra la copie des lettres qu'elle avait écrites au Roi pour obtenir la permission de se retirer; elle ne me fit pas non plus mystère de celles qu'elle lui écrivait sur les affaires. Les premières me persuadèrent seulement qu'elle avait de l'humeur et du dégoût, mais je

[1] Ambassadeur extraordinaire à Rome en novembre 1753.

n'y vis pas la ferme résolution de quitter le monde; les secondes, au contraire, me parurent admirables. Je lui conseillai de changer le style des premières lettres, qui, à la longue, pouvait fatiguer le Roi, et de demeurer à la cour, dont elle n'était pas détachée et où elle pouvait être utile. Ce conseil était donné sans risquer de blesser la vertu, puisque la liaison de madame de Pompadour avec le Roi était pure et sans danger pour l'un ni pour l'autre. Il ne restait plus que le scandale à éviter. J'aurai occasion, dans la suite, de dire les moyens que j'indiquai au Roi pour éviter un si grand mal. A l'égard des lettres que madame de Pompadour écrivait pour le bien des affaires, je n'aurais jamais cru qu'elle eût dit la vérité au Roi avec tant d'énergie et même d'éloquence. Je l'en aimai mieux et l'en estimai davantage. Je l'exhortai à ne pas affaiblir son style, et à continuer à dire la vérité avec force et courage.

Je lui fis sentir qu'elle s'était mal conduite dans la jalousie qu'elle avait montrée contre le prince de Conti; que plus elle insisterait à le faire éloigner, plus elle risquait de trouver de résistance de la part du Roi; qu'en agissant avec plus de modération et moins d'humeur, ses représentations auraient plus de force, et qu'enfin il n'y avait qu'un mot à dire au Roi sur le prince de Conti : « Si vous voulez le charger de vos affaires, faites-le entrer dans votre conseil; si vous n'avez pas assez de confiance en lui pour lui donner cette place, remettez à vos ministres la conduite des affaires dont ce prince a usurpé le département. » Madame de Pompadour suivit mon conseil à cet égard, et s'en trouva bien. Le Roi me remit bientôt après les affaires du Parlement, et M. le prince de Conti n'eut plus de travail avec Sa Majesté.

Je ne fus pas moins heureux à persuader à madame de

Pompadour qu'elle devait bannir l'humeur et l'aigreur de son commerce avec le Roi, qu'elle n'avait plus le droit d'être jalouse, et que toute son attention devait se borner à rendre sa société, avec le Roi, aimable pour rendre ses conseils plus utiles. Je lui fis le tableau du royaume, du désordre des finances, de l'insubordination universelle et de la perte de l'autorité du Roi.

Je lui fis sentir combien la division de M. de Machault et de M. d'Argenson avait été funeste à l'État; je l'engageai même à se raccommoder avec M. le comte d'Argenson, et à sacrifier au bien des affaires des ressentiments personnels. Elle se rendit avec un peu de peine à mes conseils; mais, enfin, elle me chargea de cette négociation, à laquelle M. d'Argenson se refusa constamment, non-seulement dans le moment où je lui parlais, mais encore quelques mois avant sa disgrâce [1].

M. d'Argenson était dans l'erreur de presque tous les ministres qui sont bien traités de leur maître. Ils croient n'avoir besoin de personne, et s'imaginent que lorsque leurs ennemis veulent se réconcilier, c'est parce qu'ils ont peur, que leur situation est mauvaise, et que ce serait une maladresse de les empêcher de tomber.

On voit, par ce que je viens de dire, combien madame de Pompadour avait besoin, dans ce temps-là, des conseils d'un ami honnête homme. On verra par la suite que ce n'est pas la seule occasion où je lui aie rendu des services importants, et que si elle a contribué à ma fortune et à mon élévation, je me suis acquitté envers elle, non-seulement comme un ami sensible, mais encore comme un homme courageux qui sait tout sacrifier à l'amitié et à la reconnaissance.

[1] Voyez chapitre XXXII, deuxième partie.

CHAPITRE XII

DE LA PRISE DES VAISSEAUX *L'ALCIDE* ET *LE LYS*

Je suivis le Roi à Compiègne [1]; les ministres étrangers, voyant ma faveur, me faisaient plus assidûment la cour qu'au ministre des affaires étrangères : j'étais le dépositaire des plaintes qu'ils faisaient contre M. Rouillé, dont l'incapacité et la hauteur les révoltaient également. Le baron de Knyphausen [2], ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, ne me quittait pas; il voulut me persuader que j'étais le seul ministre du Roi à qui l'on pût parler, et le seul en qui son maître eût de la confiance. Il me représentait, avec les couleurs les plus vives, l'aveuglement de ma cour, qui, sans s'en douter, allait avoir la guerre avec l'Angleterre et ses alliés; qu'on ne voulait prendre aucune mesure en commun avec son maître, qui par là se trouvait à découvert; qu'il fallait prévenir ses ennemis, et que, tandis que le Roi entrerait dans les Pays-Bas, son maître était prêt à entrer en Bohême à la tête de cent quarante mille hommes. Ces confidences, qui m'étaient données sous le plus grand secret, furent

[1] Voyage à Compiègne du 4 juillet au 11 août 1755, suivant M. Pellassy de l'Ousle, *Histoire du palais de Compiègne*. Paris, 1862. In-f°.

[2] Dodo Henry, baron de Knyphausen, conseiller privé d'ambassade. Di eud.-Thiébault, *Vingt ans de séjour à Berlin*, II, 6. M. de Knyphausen fut ministre de Frédéric II à Paris et à Londres.

de ma part fidèlement rapportées au Roi; mais je fus bien étonné quand j'appris que ce que M. de Knyphausen me disait à l'oreille, il le prêchait sur les toits. Cette affectation me parut suspecte : on verra que je n'avais pas tort.

C'est dans ces circonstances que nous apprîmes l'attaque imprévue de notre escadre par les Anglais, et la prise des vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys*[1] sans aucune déclaration de guerre antérieure : tous les gens de bon sens virent alors que la guerre était assurée, et que celle de terre suivrait de près celle de mer. La meilleure partie du conseil du Roi s'obstina seule à penser qu'on pouvait éviter la guerre avec les Anglais en se plaignant avec douceur de leur procédé, et en n'usant point de représailles : système absurde dans lequel il n'y avait pas plus de dignité que de raison. Ce fut alors qu'il s'éleva deux opinions contraires dans le conseil. M. d'Argenson et tous les militaires étaient d'avis qu'on regardât l'agression des Anglais comme le début d'une partie méditée depuis longtemps et convenue avec les alliés de l'Angleterre; que, par conséquent, il fallait rompre leurs mesures en s'emparant des Pays-Bas autrichiens. M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, embrassa cette opinion, et la soutint par des mémoires auxquels M. de Machault et le reste du conseil répondirent par des mémoires contradictoires. J'étais bien éloigné alors de penser que je serais l'instrument dont le Roi se servirait pour s'unir avec l'Impératrice, et

[1] L'*Alcide*, commandé par M. Hocquart, et le *Lys*, furent attaqués, le 8 juin 1755, sur les bancs de Terre-Neuve, dans le nord-nord-est du cap de Raze, par l'amiral Boscawen montant le *Dunkerque* et accompagné de la *Défiance* et de neuf vaisseaux anglais. Les vaisseaux français soutinrent le combat pendant cinq quarts d'heure, à l'aide du *Dauphin royal*, qui parvint à s'échapper. L nouvelle de cet acte parvint à Londres le 15 juillet.

comme j'étais fortement persuadé que l'Angleterre ne s'était pas déclarée sans s'être préalablement concertée avec la cour de Vienne, son alliée, j'insistais beaucoup sur la nécessité de prévenir le concert dangereux de nos ennemis.

Cette guerre de plume devint fort indécente, parce que chacun, pour se faire des partisans, communiquait ses mémoires, et divulguait ainsi le secret de l'État. Toute la cour, sans excepter les femmes, soutenait avec chaleur l'une ou l'autre opinion; les militaires se rendirent en foule à Compiègne pour demander à servir. Quel spectacle pour les ministres étrangers, rassemblés alors à la cour, de voir que les affaires les plus graves étaient traitées comme dans un café! Cette question, si importante pour l'État, n'excitait tant de chaleur qu'à cause de l'intérêt personnel qu'y avaient les deux principaux ministres. M. d'Argenson devait désirer la guerre de terre pour rendre son ministère brillant, et sa personne plus nécessaire; M. de Machault devait désirer, au contraire, que la guerre ne fût que maritime, par des raisons également personnelles. Mais il n'était pas question des intérêts respectifs de ces deux ministres quand il s'agissait de résoudre ce qu'il y avait à faire pour le bien et la gloire de l'État. Il fut tenu à ce sujet un conseil auquel le maréchal de Noailles, absent depuis quelques jours, vint assister[1]. On prit le parti de n'en point prendre, de négocier avec l'Angleterre, de se préparer lentement à la guerre de mer, de laisser nos ports ouverts aux Anglais, tandis que ceux-ci s'empareraient de tous nos vaisseaux.

[1] Voir les Mémoires adressés au Roi par le maréchal de Noailles les 20 et 21 juillet 1755, publiés par Rousset, *Corresp. de Louis XV et du maréchal de Noailles*, II, 396 et suiv.

A l'égard de l'invasion des Pays-Bas, elle fut également rejetée.

C'est dans ces circonstances que M. de Knyphausen recommença ses déclamations avec une indécence et une publicité sans exemple, et un jour qu'il me parlait avec plus de chaleur qu'à l'ordinaire, je ne pus pas m'empêcher de lui dire : « Si j'étais ministre des affaires étrangères, voici ce que je penserais de la véhémence avec laquelle vous prêchez la double invasion de la Bohême et des Pays-Bas : je croirais que votre maître veut nous engager pour ses intérêts dans une guerre avec la cour de Vienne, et que, si l'offre qu'il nous fait est refusée, il se croira quitte envers nous, et prendra peut-être des arrangements avec nos ennemis, sous prétexte de se mettre lui-même à couvert. » J'étais prophète sans le savoir. En effet, le roi de Prusse [1] commençait à entrer en négociation avec l'Angleterre par le moyen du duc de Brunswick, mais nous n'en savions rien alors.

Quelque temps après cette conversation, M. de Knyphausen changea de ton et de langage. Il loua beaucoup le système pacifique du Roi, et convint que l'intérêt de la France exigeait qu'elle se bornât à la guerre de mer; il m'offrit même, de la part de son maître, des plans qu'il prétendait infaillibles pour humilier l'Angleterre. Ce contraste frappant confirma mes soupçons; je ne doutai plus que le roi de Prusse ne nous échappât. Je communiquai mes idées au ministère; mais, à l'exception du Roi, et peut-être de M. de Machault, tout était prussien dans le conseil. Cependant, à force d'insister auprès de madame de Pompadour sur le danger qu'il y avait de ne pas savoir à quoi s'en tenir avec le roi de Prusse, on se détermina,

[1] Cf. *Mém. de Frédéric*, I, 411.

quelques mois après, à envoyer à Berlin le duc de Nivernois, et il fut désigné dès lors pour remplir cette importante commission [1].

La seule mesure que l'on prit pour soutenir la guerre fut de chercher de l'argent. Il était tout simple de rétablir le dixième; mais M. de Machault insista avec entêtement pour que le Roi, par sa déclaration, rétablît les deux vingtièmes; le dixième aurait été également utile pour le produit, et n'aurait pas fait craindre au peuple de voir subsister un des deux vingtièmes après la paix. Le Parlement fit des représentations qui ne furent point écoutées; les têtes s'échauffèrent, et la fermentation des parlements, à peine assoupie, se renouvela avec plus d'indécence et d'éclat que jamais. Le Roi fut obligé de faire enregistrer sa déclaration dans un lit de justice tenu à Versailles [2]. M. de Maupeou, premier président, adressa au Roi un discours fort hardi, pour ne rien dire de plus; les deux vingtièmes furent établis avec beaucoup de peine, de discrédit pour l'autorité, et de grands murmures de la part des peuples. Si, au contraire, on avait imposé le dixième, l'État aurait eu une ressource égale, les peuples n'auraient pas murmuré, et les parlements seraient restés tranquilles, tant il importe de voir clair et avec étendue quand on est ministre d'un grand État.

Je gémissais profondément de l'espèce de paralysie dont

[1] Louis-Jules Barbon Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donziois, né à Paris le 16 décembre 1716, entre au service en 1734 et sert jusqu'en 1744, ambassadeur extraordinaire à Rome en 1748 (il arrive le 12 janvier 1750 et repart en février 1752), ministre à Berlin (nommé en novembre 1755, arrive le 12 janvier 1756, part au commencement d'avril 1756), ambassadeur à Londres en septembre 1762, a son audience de congé le 4 mai 1763, meurt le 7 ventôse an VI (25 février 1798).

[2] Lit de justice du 21 août 1756. Voir Barbier, VI, 352. Les déclarations avaient été données à Compiègne le 7 juillet 1759.

le gouvernement était attaqué. Je me représentais la France comme un homme blessé, mais plein de vie, dont on aurait attaché les bras et les jambes pour lui laisser perdre son sang et lui interdire toute vengeance, ainsi que tout secours. Les ministres répondaient à mes représentations par le proverbe populaire : « Rira bien qui rira le dernier. » Cela supposait au moins qu'on se préparait sérieusement à la guerre; mais, au fond, on restait dans l'engourdissement. Cette léthargie funeste alluma mon sang, au point de me rendre sérieusement malade; ce n'est pas la première ni la dernière fois de ma vie que j'ai éprouvé que pour de certaines âmes l'amour de la patrie était le plus fort de tous les amours. J'avoue cependant que cette extrême sensibilité est un défaut chez un ministre; mais il faut avouer aussi qu'il n'est pas commun, et qu'il suppose la première de toutes les qualités, l'amour du bien public.

Pendant ma maladie, le Roi eut la bonté de m'écrire un billet par lequel il me promettait de me faire commandeur de son ordre lorsqu'il en ferait dans mon état; cette marque flatteuse de bonté guérit ma fièvre et redoubla le zèle patriotique qui l'avait allumée.

Dès que je fus rétabli, je songeai à prendre congé du Roi pour retourner à Venise. Mon départ était fixé au 12 août 1755. Je fus fort étonné quand M. Rouillé me défendit, de la part du Roi, de partir. J'ignorais que le duc de Duras, ambassadeur en Espagne, avait présenté, sans y être autorisé, un mémoire qui déplut beaucoup à la cour de Madrid [1]. Le Roi et son conseil pensèrent qu'il fallait rappeler cet ambassadeur et le remplacer promptement. Au mois de janvier, tous les ministres du Roi s'étaient réunis en ma faveur pour remplir cette place;

[1] Voir Duclos, *Mém. secr.*, éd. de 1864, t. II, p. 269.

mais les temps étaient bien changés : on m'estimait alors sans me craindre, et j'excitais dans ce moment une jalousie presque universelle. Chaque ministre proposa donc au Roi son protégé pour aller en Espagne; mais Sa Majesté tint ferme, et crut qu'ayant réuni tous les suffrages au mois de janvier, je méritais au mois d'août d'avoir la préférence sur tout autre sujet.

CHAPITRE XIII

DE MA NOMINATION A L'AMBASSADE D'ESPAGNE AU MOIS D'AOUT 1755

Je dus donc l'ambassade d'Espagne à la fermeté du Roi, et peut-être aussi aux bontés dont l'Infante m'honorait; elle avait les plus grands intérêts à ménager en Espagne, et ne comptait sur personne autant que sur moi. Il est vrai que j'étais le premier ministre qui avait fait sentir au Roi combien il était indécent que le sort de l'Infant, son gendre, n'eût pas été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La commission qu'on me donnait était aussi importante que délicate. M. le duc de Duras, à force de zèle, et pour s'être trop pressé de vouloir établir un pacte de famille entre le Roi et le roi Ferdinand d'Espagne, avait tout gâté. Il s'était livré à M. de la Encenada, qui avait été culbuté; il était mal avec la reine d'Espagne, et encore plus mal avec M. Wall [1], qu'il représentait dans ses relations comme vendu aux Anglais.

[1] Don Ricardo Wall était Irlandais et catholique. Il chercha du service en Espagne, se trouva volontaire à bord de l'escadre qui attaqua la Sicile en 1718 et se distingua dans le combat naval contre l'amiral Bing. Il passa ensuite dans l'armée de terre, s'acquit la protection du duc de Montemar, alla aux Indes, revint en Espagne en 1736, servit en 1744 comme colonel dans la guerre contre le roi de Sardaigne, fut envoyé comme agent privé d'abord à Aix-la-Chapelle, puis en Hollande, et plus tard en Angleterre, où il fut accrédité comme ministre public.. Lieutenant général en 1752, ministre d'État en 1754, à la mort de Carva al, il prépara avec

Il s'agissait donc de détruire la mauvaise impression que la conduite de M. de Duras avait faite sur le ministère à Madrid; il fallait gagner la reine d'Espagne [1], Portugaise et Anglaise dans le cœur, que M. Keene [2], ambassadeur de Londres à Madrid depuis trente ans, homme habile et adroit, avait attachée aux intérêts de la nation anglaise avec des chaînes d'or. Cette reine gouvernait despotiquement l'esprit du roi d'Espagne [3], et ne pouvait conserver son crédit qu'en tenant l'Espagne en paix; car elle avait trop d'esprit pour ne pas sentir que si cette monarchie sortait de l'inaction et entrait en guerre, elle serait obligée de remettre le timon de l'État dans des mains plus habiles que les siennes et plus exercées au gouvernement. Ce roi était un prince vertueux, mais peu éclairé, qui croyait avoir eu à se plaindre de nous au traité d'Aix-la-Chapelle; glorieux d'être de la maison de France, mais Espagnol dans l'âme, aimant la paix et craignant les embarras. Son ministre, M. Wall, moins livré à l'Angleterre que M. de Duras ne l'avait cru, était mécontent de la réception

Keene, le ministre anglais, la chute de la Encenada. A l'avénement de Charles III, il conserva sa place et son influence, ne se retira qu'en 1764, après la paix de Paris, et garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1778, ses honneurs et ses pensions. (Coxe Muriel, *Hist. d'Esp.*, t. IV, *passim.*)

[1] Doña Maria Barbara, infante de Portugal, mariée, le 19 janvier 1729, à l'infant don Ferdinand, reine d'Espagne le 9 juillet 1746, morte le 27 août 1758.

[2] Benjamin Keene, homme d'État habile et profond, avait été agent de la Compagnie de la mer du Sud. Par la protection des Walpole et après un long et pénible apprentissage de la politique, il parvint à représenter l'Angleterre à Madrid, d'abord de 1729 à 1742, puis de 1749 à 1757. A la fin de cette seconde ambassade, il obtint les appointements et les honneurs attachés au titre d'ambassadeur extraordinaire, et fut décoré de l'ordre du Bain. Il mourut à son poste en septembre 1757. (Voir ses dépêches dans Coxe Muriel, *Hist. d'Espagne.*)

[3] Ferdinand VI, fils de Philippe V et de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, né le 23 septembre 1713, roi d'Espagne le 9 juillet 1756, devint ou après a mort de sa femme, et mourut e 10 août 1759.

qu'on lui avait faite en France, et des préjugés qu'il savait qu'on y avait contre lui, et peu disposé de proposer à son maître de s'unir à la France contre l'Angleterre.

Tels étaient la cour et le ministère que j'avais à gagner en notre faveur. J'en fis sentir la difficulté ; mais le Roi me laissa la liberté de former mon plan et de régler ma conduite. Je ne désespérai pas dès lors de remplir les vues du Roi. J'avais résolu de me contenter d'abord d'effacer les mauvaises impressions, et de ne parler d'affaires que quand les préventions seraient dissipées; d'ôter au roi d'Espagne et à son conseil l'idée que nous voulions l'engager dans la guerre pour nos seuls intérêts, et de persuader Sa Majesté Catholique du désintéressement et de l'amitié du Roi avant que de lui demander aucune preuve de la sienne. Enfin, après avoir établi tous ces préliminaires, j'étais résolu de n'exiger de l'Espagne que sa médiation soutenue par un état respectable en forces de terre et de mer capable d'en imposer à l'Angleterre et d'arrêter le progrès de ses conquêtes en Amérique, si l'Espagne, pour la sûreté de ses possessions, venait jamais à en sentir l'importance et la nécessité.

On ne pouvait guère pousser plus loin ses vues avec le caractère de la reine régnante et l'esprit faible du roi Ferdinand. Mais pour avoir un truchement sûr auprès de la reine d'Espagne, j'avais attaché au service du Roi le bailli de Souza [1] que cette princesse aimait, et qui, ayant sans doute quelque connaissance de la conjuration qui se tramait en Portugal, avait eu la sagesse de s'en éloigner. Je fus bientôt assez bien avec le comte de Massones, ambassa-

[1] Je trouve dans le *Livre rouge*, à la date du 17 février 1758 et du 5 juin 1759, l'indication d'une pension de 12,000 livres accordée à ce bailli de Souza. Il meurt sans doute en 1765, car, en 1766, on donne 15,000 livres à sa famille.

deur d'Espagne à la cour du Roi [1], pour m'en servir à me lier avec M. Wall, son ami ; je fis donner au cousin de celui-ci un brevet de colonel [2] que M. d'Argenson avait constamment refusé : ce service établit entre M. Wall et moi une espèce d'intimité qui a toujours duré. Il est vraisemblable que j'aurais fait en Espagne tout ce qu'il était possible de faire ; mais la mort de la Reine, qui devait arriver bientôt après, et la maladie du roi Ferdinand, auraient rendu mon zèle et mon activité assez inutiles. Mon départ pour l'Espagne devait être prompt [3] ; il était arrangé que je verrais M. le duc de Duras à Poitiers, que je m'y arrêterais pendant vingt-quatre heures pour prendre de lui des informations, et continuer ensuite ma route vers Madrid. On verra bientôt que la Providence me réservait de plus grandes choses à traiter, et une carrière plus brillante, mais plus dangereuse à parcourir.

Dès que ma nomination à l'ambassade d'Espagne fut publique, l'envie, qui ne savait pas où me mordre, se servit d'un moyen qu'elle avait déjà employé quand je fus à Venise. On réimprima un recueil de vers et de prose qui

[1] Don Jaime Masonès de Lima et Sotomayor, frère du duc de Sotomayor, avait d'abord servi comme capitaine de dragons, avait été aide de camp de l'infant don Philippe en 1745, ministre plénipotentiaire pour la paix de 1747, lieutenant général en 1749, ambassadeur en France le 22 septembre 1751, et directeur de l'artillerie et du génie en février 1758. Il ne fut relevé qu'en 1761.

[2] Sans doute Patrice Wall, chevalier de Saint-Louis le 7 janvier 1759, capitaine dans un régiment irlandais, neveu et légataire universel d'un autre Wall, mort en 1754, gouverneur des ville et château de Ham, et que le duc de Luynes appelle tantôt Howall, Houel, Oual et d'OEl. Il fut lieutenant-colonel du régiment de Nassau, et se distingua à Osterode le 2 septembre 1761. (Voir *Gazette de France*, à cette date. Nouv. de Cassel.)

[3] *Livre rouge*, à la date du 31 décembre 1755, ameublement et vaisselle d'argent achetés de M. le duc de Duras pour M. l'abbé de Bernis, 90,110 livres 10 sous 9 deniers, à la date du 15 février 1757 ; meubles et effets achetés à Madrid de M. le duc de Duras pour M. l'abbé de Bernis, 102,955 livres 4 sous 8 deniers.

avait déjà paru sous mon nom en 1739, lorsque j'étais en Auvergne; je l'avais désavoué publiquement avant ma réception à l'Académie française en 1744. En effet, ce recueil ne m'appartient pas; on y a inséré des ouvrages estropiés de plusieurs auteurs vivants, et les pièces dont je suis véritablement l'auteur y sont tellement défigurées que j'ai droit de les méconnaître. On envoya à Madrid un grand nombre d'exemplaires de ce recueil informe; mais en Espagne, comme en Italie, on pensa que si j'étais l'auteur de ces ouvrages, j'avais un talent de plus que les autres ministres. Malgré son peu de succès, on verra cette malice se renouveler toutes les fois qu'on espérera pouvoir me nuire. Je suis bien heureux de n'avoir pas eu quelque tort caché, car on n'aurait pas manqué d'en dévoiler la turpitude.

Ce fut vers la fin du voyage de Compiègne que madame d'Estrades, qui devait tout à madame de Pompadour, sa cousine, fut renvoyée de la cour [1]; elle était depuis longtemps à la tête des intrigues du comte d'Argenson, et avait dirigé celles de madame de Choiseul, sa nièce.

[1] 7 août 1755. Voir d'Argenson, IX, 58.

CHAPITRE XIV

DES OUVERTURES QUE FIT LA COUR DE VIENNE AU COMMENCEMENT DE SEPTEMBRE 1755

Je me disposais à mon voyage d'Espagne, et je devais en effet partir dans huit jours, quand un soir, en sortant de chez M. Rouillé, je reçus un billet de madame de Pompadour qui me mandait de me trouver le lendemain à dix heures chez elle, sans y manquer. Je vis bien qu'il s'agissait de quelque affaire pressée, mais je n'aurais jamais imaginé en mille ans l'objet dont il était question. Je me rendis à l'heure indiquée : madame de Pompadour me montra une lettre du comte de Staremberg[1], ministre plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, par laquelle il demandait à madame de Pompadour un rendez-vous où il pût faire part de propositions secrètes, dont il était chargé par l'Impératrice. Il demandait en même temps que le Roi choisît parmi ses ministres quelqu'un pour assister à cette première conférence, et qui fût autorisé de rendre compte à Sa Majesté des propositions, et de remettre la réponse

[1] Georges-Adam, comte de Staremberg et de l'Empire, né à Londres, le 10 août 1724, accompagne Kaunitz dans son ambassade en France, est nommé ministre plénipotentiaire près la cour de France en janvier 1753 et a son audience d'arrivée le 22 janvier 1754; il est accrédité comme ambassadeur en septembre 1756, est nommé prince du Saint-Empire en décembre 1765, et a son audience de congé le 20 mai 1766. Nommé en 1770 ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, il mourut en 1807.

que le Roi jugerait à propos de faire. Rien n'égale la surprise que la lecture de cette lettre me causa ; une foule d'idées relatives à l'objet que pouvait se proposer la cour de Vienne, et à mes propres intérêts, se présentèrent à mon esprit. Je ne vis dans ce commencement de négociation qu'un piége tendu au Roi, et un écueil fort dangereux pour ma fortune et mon repos. Je demandai à madame de Pompadour si c'était elle qui m'avait proposé à Sa Majesté pour me faire cette confidence : elle m'assura que non, que le Roi, de son propre mouvement, m'avait choisi de préférence à tous les ministres, non-seulement par l'idée qu'il avait de ma capacité, mais aussi parce qu'il connaissait les préjugés de ses ministres contre la cour de Vienne.

Je développai alors à madame de Pompadour tout ce qu'il y avait à craindre de se livrer à une négociation avec la cour de Vienne, soit qu'elle fût sincère, ou qu'elle ne voulût que nous amuser. Dans le premier cas, le Roi risquait deux choses, la première de changer son système politique, mais encore celui de toute l'Europe, ce qui ne manquerait pas de révolter les esprits et de causer peut-être un ébranlement général. J'ajoutai que dans ce même cas il ne fallait pas douter que la cour de Vienne ne nous entraînât dans une guerre avec le roi de Prusse, et que cet embrasement ne devînt peut-être général, par la frayeur que causerait aux princes protestants l'union des deux plus grandes puissances catholiques. Je fis sentir aussi que cette guerre, étrangère aux intérêts de la nation, déplairait à toute la France; que le Roi n'avait point de généraux éprouvés pour conduire ses armées, ni des finances en assez bon ordre pour soutenir le poids d'une double guerre de terre et de mer.

Dans le second cas, la cour de Vienne, ennemie depuis

trois cents ans de celle de France, avait un grand intérêt à donner de la jalousie à nos alliés par de feintes négociations ; et l'on pouvait sans injustice la soupçonner de vouloir amuser et gagner du temps, et de lier sa partie avec l'Angleterre, la Hollande, la Russie et peut-être le roi de Sardaigne. Je représentai le danger qu'il y avait d'inquiéter le roi de Prusse, et à lui fournir un prétexte d'infidélité, auquel cas la France se trouverait sans alliés, et la cour de Vienne, ayant réussi à le détacher de nous, ne manquerait pas de prétextes pour rompre une négociation frivole et captieuse.

Comme je finissais ces réflexions, le Roi, à qui je n'avais jamais parlé d'affaires, entra et me demanda brusquement ce que je pensais de la lettre de M. de Staremberg. Je répétai à Sa Majesté ce que je venais de dire à madame de Pompadour. Le Roi m'écouta avec impatience, et quand j'eus fini, il me dit presque en colère : « Vous êtes, comme les autres, l'ennemi de la reine de Hongrie. » Je répondis au Roi que personne n'admirait plus que moi cette princesse ; que je savais qu'elle avait envoyé à Versailles le comte de Kaunitz[1], dans la vue de faire un traité d'alliance avec le Roi ; que je n'ignorais pas non plus la conversation qu'avait eue cette princesse avec M. Blondel[2], et qu'enfin

[1] Wenceslas, Antoine, d'abord comte, puis prince de Kaunitz et comte de Rietberg, né à Vienne le 2 février 1711, descendait d'une ancienne famille slavonne établie en Moravie, et était le plus jeune fils d'une famille qui ne comprenait pas moins de vingt enfants. Pourvu d'abord d'un canonicat à Munster, il ne tarda pas à entrer dans la carrière civile, et après de fortes études et de longs voyages en Europe, il fut nommé conseiller aulique impérial, et, en 1739, second commissaire assistant à la diète de Ratisbonne. Envoyé ensuite en Toscane, puis à Rome et à Bruxelles, il fut ambassadeur à Londres de décembre 1747 à février 1748, prit part au congrès d'Aix-la-Chapelle et signa le traité au nom de l'Autriche. Ambassadeur en France de 1751 à 1753, il entra alors dans les conseils de sa souveraine et garda la confiance de ses maîtres presque jusqu'à sa mort, arrivée le 26 juin 1794.

[2] Louis-Augustin Blondel, né le 26 octobre 1696, fils de messire Fran-

j'avais ouï dire que l'empereur Charles VI, son père, lui avait conseillé, en mourant, de s'unir avec la France, si elle voulait conserver ses domaines; mais que toutes ces raisons ne m'empêchaient pas de m'arrêter aux deux réflexions dont je venais d'instruire le Roi et que je soumettais à son jugement; qu'au surplus Sa Majesté ferait bien de consulter ceux de ses ministres en qui elle avait plus de confiance. « Eh bien, répliqua le Roi avec un peu d'émotion, il faut donc faire un beau compliment à M. de Staremberg, et lui dire qu'on ne veut rien écouter. — Ce n'est pas là mon sentiment, Sire, répondis-je ; Votre Majesté a tout à gagner à s'instruire des intentions de la cour de Vienne, mais il faut prendre garde à la réponse qui lui sera faite. » Le visage du Roi devint plus serein; il m'ordonna d'écouter M. de Staremberg, en présence de madame de Pompadour, qui ne devait assister qu'à la première conférence.

L'Impératrice exigeait du Roi et lui promettait un secret inviolable, dans une forme que je ne dirai point parce qu'elle tient au secret promis de part et d'autre...[1]. L'Impératrice demandait encore qu'aucun secrétaire ne fût employé pour les écritures, et que lorsque le Roi ou l'Impératrice jugeraient à propos d'admettre quelqu'un de leurs ministres dans le secret, on s'en avertirait réciproquement. Aussi il n'y eut pendant longtemps à

çois Blondel, seigneur de Vaucresson, trésorier général de France en la généralité de Caen, et de Jeanne-Marie Morin, admis en 1713 à une place à l'Académie politique, envoyé en Espagne en 1717, à Hanovre en 1719, à Turin en 1725, chargé d'affaires en 1725, et de 1728 à 1732; ministre du Roi près l'électeur de Mayence du 10 février 1733 au 12 avril 1734, ministre près de l'électeur palatin de 1735 à 1740, de nouveau à Mayence de 1741 à 1745, ministre chargé d'affaires à Vienne de 1749 à 1750 (décembre), conseiller d'État par brevet. Il vivait encore en 1779 avec une pension de 7,000 livres.

[1] Voir le pouvoir donné par l'Impératrice au comte de Staremberg dans l'ouvrage déjà cité de M. d'Arneth, t. IV, p. 550, note 481.

la cour de Vienne que l'Impératrice, l'Empereur et le comte de Kaunitz qui fussent au courant de la négociation; en France, le Roi, madame de Pompadour et moi étions les seuls instruits : l'intention de l'Impératrice était de négocier comme tête à tête avec le Roi. Cette forme singulière redoubla mes soupçons et mes craintes. Si je n'avais été qu'ambitieux, je n'aurais vu que l'avantage de disposer seul de la confiance de mon maître, et d'avoir entre les mains l'affaire qui lui tenait le plus à cœur; car le Roi ne me dissimula point qu'il avait désiré toute sa vie avoir la cour de Vienne pour alliée, qu'il croyait que c'était le seul moyen de jouir d'une longue paix et de maintenir la religion catholique. Ce penchant décidé du Roi ne m'empêcha pas de lui représenter, avec la plus grande force, qu'il était nécessaire que je fusse aidé et conseillé par son ministre des affaires étrangères, ou par tel autre membre du Conseil que le Roi jugerait à propos de choisir. Toutes mes instances furent inutiles; tout ce que je pus obtenir fut la promesse que le Roi me donna d'aviser à ce qu'il aurait à faire lorsque la négociation commencerait à prendre une forme sérieuse.

Voyant le Roi inflexible, je lui demandai un pouvoir écrit de sa propre main pour écouter M. de Staremberg, et lui répondre au nom du Roi, avec l'ordre formel de ne rendre compte qu'à Sa Majesté seule de tout ce qui se passerait dans les conférences. J'obtins encore du Roi qu'il approuverait de sa propre main toutes les réponses et mémoires que je remettrais en son nom à M. de Staremberg : précaution sage à laquelle je n'ai jamais renoncé dans tout le cours de cette longue négociation. Le Roi m'ordonna de dresser le modèle du pouvoir que je demandais; je l'écrivis sous ses yeux, le Roi prit la minute, l'emporta dans son cabinet, et me rapporta, un quart

d'heure après, le pouvoir en bonne forme, écrit et signé de sa main royale. Je n'ai jamais vu tant de satisfaction et de sérénité sur le visage du Roi que j'en aperçus dans ce moment. J'eus ordre de demander un rendez-vous pour le lendemain à M. de Staremberg, afin de régler avec lui le jour et le lieu de la première conférence.

Un moment après, le Roi sortit pour tenir son conseil. Je restai seul avec madame de Pompadour, qui m'apprit que M. de Kaunitz, pendant son ambassade, l'avait souvent sollicitée d'engager le Roi à se rendre au désir que l'Impératrice avait de s'allier avec la France, que le Roi avait toujours souhaité cette liaison par amitié et estime pour l'Impératrice, par un motif de religion et aussi par le peu de confiance que lui inspirait le roi de Prusse, qui lui avait fait de nombreuses infidélités et pouvait lui en faire encore. Je compris, par ce qui me fut dit, que l'alliance du roi de Prusse pesait au Roi, tant à cause de la différence des religions qu'à cause des propos peu mesurés que le roi de Prusse avait souvent tenus sur son gouvernement et sur des objets relatifs au Roi. Je vis qu'on était un peu choqué du ton léger que le marquis de Brandebourg prenait avec une couronne telle que celle de France.

Je fis sentir qu'il fallait concilier tous ces motifs avec la prudence et le bien de l'État. Je félicitai madame de Pompadour sur la confiance flatteuse que lui marquait la cour de Vienne et sur ce que sa situation deviendrait plus ferme et sa faveur plus constante, se trouvant si étroitement liée à une affaire de si grande importance. Pour moi, je ne lui montrai que de l'affliction d'être chargé de cette affaire; je ne voyais, en effet, dans cette négociation qu'un trop grand embarquement pour la France, et pour moi, qu'une commission dangereuse, qui, en m'élevant fort haut, pouvait me précipiter dans la disgrâce. Madame de Pompa-

dour me rassura par le goût que le Roi avait pour moi et par la confiance dont il m'honorait. Malgré cela, je lui déclarai que j'agirais dans cette affaire avec les mêmes précautions que si je devais être arrêté dans trois mois, et qu'on dût nommer des commissaires pour juger ma conduite. Je ne crois pas aux pressentiments, mais je me fie beaucoup à mon premier coup d'œil : il ne m'a jamais trompé.

Le Roi revint du conseil ; il eut la bonté de me dire qu'il avait consulté deux de ses ministres, MM. de Machault et de Séchelles, d'une manière détournée et fort adroite, sur la valeur des objections que j'avais faites relativement au danger d'une négociation avec la cour de Vienne dans ces circonstances. « Vous allez être bien content, ajouta-t-il, car ils ont pensé comme vous. » Je vis que cette conformité d'opinions redoublait sa confiance dans mes avis. Depuis ce temps il me traita avec une bonté et une familiarité qui me prouvaient qu'il était fort à son aise avec moi, ce qui diminua beaucoup la crainte qu'il m'a toujours inspirée.

CHAPITRE XV

DE MA PREMIÈRE CONFÉRENCE AVEC M. DE STAREMBERG AU COMMENCEMENT DE SEPTEMBRE 1755

Conformément aux ordres du Roi, je me rendis chez le comte de Staremberg, pour lui annoncer que j'avais été choisi pour traiter avec lui. Ce ministre m'assura qu'il n'avait pas douté que le choix ne tombât sur moi ; il m'en parut fort aise, et nous nous entretînmes du désir réciproque que nos souverains avaient de s'unir par les liens de la plus sincère amitié. Nous fixâmes ensuite la première conférence au lendemain, dans une petite maison qui est au bas de la terrasse de Bellevue [1], où nous devions nous rendre par deux côtés différents, après avoir renvoyé nos gens et nos voitures. Je dirai ici, en passant, que nos rendez-vous avec le comte de Staremberg furent si secrets, que pendant plus de six mois les ministres étrangers ne soupçonnèrent rien de notre intelligence [2].

J'arrivai le dernier à Bellevue ; M. de Staremberg lut

[1] Il existe une gravure de Jean-Baptiste Rigaud représentant cette petite maison, qui n'a que cinq croisées de façade et qui donne directement sur le chemin de halage. Elle était reliée au château de Bellevue, situé, comme on sait, sur la hauteur, par des avenues tournantes.

[2] M. D'ARNETH, *Geschichte Maria-Theresias*, t. IV, p. 398, dit que la seconde conférence eut lieu le 7 septembre, dans l'appartement que Bernis occupait aux Tuileries ; que la troisième eut lieu dans la maison de Staremberg. DUCLOS (*Mém. secr.*, t. II, p. 265) dit, d'autre part, que des entrevues eurent lieu dans un logement que lui, Duclos, avait au Luxembourg et qu'il n'occupait pas.

son mémoire. J'étais convenu avec madame de Pompadour, qui devait assister à cette première conférence, que pendant que M. de Staremberg s'ouvrirait sur les propositions de la cour de Vienne, nous ne trahirions notre pensée ni par un mot ni par un geste : la précaution était bonne, car M. de Staremberg ne lut pas une seule ligne de son mémoire sans chercher dans nos yeux l'impression que cette lecture nous faisait. J'avoue que rien ne m'a tant surpris que la manière dont l'Impératrice s'y prit pour proposer son alliance au Roi : cette princesse le supposait mécontent du roi de Prusse, et instruit des négociations de la cour de Berlin avec celle de Londres : circonstance qui était encore entièrement ignorée à la cour de Versailles. L'Impératrice, au lieu d'user de détours et de finesses, faisait part au Roi de toutes ses vues avec la plus grande franchise, proposait à Sa Majesté des avantages qui devaient intéresser son cœur, et un plan fort étendu, sur lequel il ne m'est pas permis de rien écrire.

Après la lecture de ce mémoire, M. de Staremberg me le dicta mot à mot, et collationna ma copie ; nous nous séparâmes sans avoir marqué d'approbation ni d'improbation. Madame de Pompadour s'était retirée après la lecture du mémoire ; je restai avec M. de Staremberg, et j'appris de lui plusieurs particularités, dont je rendis compte au Roi. Je ne puis en rapporter qu'une seule : la cour de Vienne avait longtemps hésité si elle s'adresserait à madame de Pompadour ou à M. le prince de Conti, pour faire parvenir ses propositions au Roi : MM. de Kaunitz et de Staremberg firent pencher la balance en faveur de madame de Pompadour.

Le mémoire de la cour de Vienne nous apprit les négociations du roi de Prusse avec l'Angleterre : c'était d'abord un avantage que nous retirions de la communication

de ce mémoire. En second lieu, la cour de Vienne nous disait son secret, sans savoir si nous lui dirions le nôtre : c'était beaucoup risquer à elle, et, quoique l'événement ait justifié la hardiesse de cette démarche, j'ai toujours été étonné que M. de Kaunitz l'ait conseillée. Au reste, le plan qui était proposé au Roi était l'ouvrage du comte de Kaunitz. Ce plan était grand, peut-être un peu trop vaste et trop compliqué; mais il présentait des objets réels d'intérêt pour la France, des moyens d'assurer la tranquillité de l'Europe sur des fondements solides, et quelques-uns capables d'émouvoir le cœur sensible et paternel du Roi par rapport à ses enfants et petits-enfants : mon devoir m'empêche d'en dire davantage.

CHAPITRE XVI

DU COMPTE QUE JE RENDIS AU ROI A CHOISY DU MÉMOIRE DE LA COUR DE VIENNE

Après avoir bien réfléchi au plan proposé par la cour de Vienne, je crus que le Roi devait répondre avec beaucoup de circonspection à des ouvertures si importantes et si inattendues. Je minutai la réponse qui devait être faite, et je me rendis à Choisy pour la mettre sous les yeux du Roi. Je fis sentir à Sa Majesté, dans le compte que je lui rendis de la première conférence, combien les réflexions que j'avais déjà faites sur le danger de cette négociation étaient justes : le Roi en convint et approuva le plan de conduite que je lui proposai pour éviter tous les écueils où cette grande affaire pouvait nous conduire.

Le Roi répondit à la cour de Vienne, dans le mémoire qui fut approuvé de la propre main de Sa Majesté, et que j'eus ordre de remettre au comte de Staremberg, que rien ne pouvait lui être plus agréable que de s'unir avec l'Impératrice par les liens d'une amitié inaltérable et d'une alliance éternelle; mais que, fidèle à ses alliés, il n'avait garde de soupçonner leur bonne foi, encore moins de prendre aucune mesure qui pourrait leur être contraire; que tout son désir était de maintenir la paix jurée à Aix-la-Chapelle, et que, si l'Impératrice jugeait à propos de travailler de concert avec lui pour un objet si salutaire, Sa Majesté était toute prête à y concourir[1].

[1] Cette réponse est du 7 septembre 1755. Voir D'ARNETH, *dcc. cit.*, p 398.

Cette réponse n'avait aucun inconvénient; le Roi y jouait le beau rôle; l'Impératrice seule pouvait être mécontente de s'être si fort avancée; mais c'était là précisément ce qui devait nous ôter la crainte qu'elle prît aucun parti avec nos ennemis jusqu'à ce qu'elle sût à quoi s'en tenir avec la France[1].

Le Roi, malgré son désir extrême de s'unir promptement avec l'Impératrice, sentit et approuva la sagesse de cette réponse et du plan de négociation dont elle était la suite. Je vis que sa confiance en moi s'augmentait, et en effet, depuis ce jour, le Roi ne contraria aucun de mes projets, ni aucun de mes mémoires. Cette indulgence de sa part redoubla la crainte que j'avais d'être chargé seul, et sans secours des affaires étrangères, d'une négociation si importante en elle-même et par les suites qu'elle pouvait avoir. Je fis donc de nouvelles instances pour que le conseil du Roi, en tout ou en partie, fût instruit de la commission dont j'étais chargé et éclairât mon travail. Mes efforts furent inutiles, et ce ne fut que six semaines après que j'obtins du Roi la permission d'avoir des conférences avec quatre de ses ministres, ainsi que je le dirai bientôt. Si j'avais été plus ambitieux que sage, après avoir représenté au Roi la nécessité de m'aider des conseils de ses ministres, j'aurais cédé à sa répugnance, je serais demeuré seul maître de l'affaire la plus importante de l'État, et j'aurais obtenu facilement le pouvoir et l'influence qui m'étaient nécessaires pour la diriger et la terminer. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, je craignais les suites de cette négociation pour le royaume et pour moi-même.

Un des objets principaux du plan de conduite que je

[1] Comparer d'Arneth, t. IV, p. 398.

proposai au Roi fut d'envoyer au roi de Prusse un ministre éclairé qui pût démêler les sentiments de ce prince, et, si j'ose parler ainsi, lui tâter le pouls, et reconnaître ses véritables dispositions au moment où la guerre s'allumait entre nous et l'Angleterre. Ce même ministre devait être chargé d'éclairer les soupçons que nous avait donnés la cour de Vienne sur les négociations du roi de Prusse avec les Anglais, par l'entremise du duc de Brunswick : c'est par la sagesse de cette mesure que le Roi pouvait éviter le double risque de se brouiller avec un allié fidèle, ou d'être la dupe de son ami perfide. La connaissance des sentiments du roi de Prusse était d'ailleurs nécessaire pour étendre ou restreindre les arrangements que nous pouvions prendre avec la cour de Vienne : car s'il était vrai que le roi de Prusse nous abandonnât, le Roi restait sans alliés; il fallait qu'il s'unît à la cour de Vienne ou qu'il demeurât exposé à la ligue des plus grandes puissances de l'Europe. Ces raisons frappèrent le Roi, et bientôt après, le duc de Nivernois, homme instruit, d'un esprit sage et éclairé, fut choisi pour aller à Berlin.

CHAPITRE XVII

DES SUITES DE LA NÉGOCIATION AVEC LA COUR DE VIENNE DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE 1755

Je m'attendais bien que le comte de Staremberg ne serait guère content de la réponse réservée que j'avais ordre de lui remettre ; il ne me dissimula ni sa surprise, ni son chagrin ; mais enfin il écrivit sous ma dictée la réponse du Roi et la fit partir le lendemain par un courrier, que la cour de Vienne ne tarda pas de renvoyer. M. de Staremberg m'avertit de son retour et me communiqua la réponse de sa cour, qui, sans être sèche, était froide et laconique : l'Impératrice renonçait au plan qu'elle avait proposé, puisqu'il n'était pas du goût du Roi, et attendait de Sa Majesté qu'elle s'expliquât sur les objets qui pouvaient servir de base aux deux cours pour engager une action commune.

Je remis bientôt après à M. de Staremberg une seconde réponse du Roi, dans laquelle je m'étudiai à dissiper les craintes et les ombrages que notre réserve avait fait naître à la cour de Vienne. Cette première impression ne commença à se dissiper qu'au bout de six semaines, et après bien des réponses et des répliques respectives des deux cours. Alors je compris qu'il était possible que le Roi détachât l'Impératrice de son alliance avec l'Angleterre, et qu'en engageant le roi de Prusse à ne pas rompre le traité

d'Aix-la-Chapelle, la paix du continent serait assurée : le Roi n'aurait eu alors d'autre charge à supporter que celle de la guerre qu'il allait avoir avec l'Angleterre. Cette perspective, heureuse pour la France et pour l'Europe, dissipa mes inquiétudes, anima mon travail et réchauffa mon zèle.

Je conçus alors le projet d'un traité de garantie réciproque des États du Roi en Europe et de ceux de l'Impératrice-Reine, auquel les alliés respectifs des deux puissances seraient invités à accéder, à l'exception de l'Angleterre : on sent que ce dernier point devait être difficile à obtenir. Je dressai tous les articles de ce traité d'union et de garantie. Le Roi les approuva et sentit combien il serait heureux que cet ouvrage pût être terminé : c'était le moyen de maintenir la paix de l'Europe pendant tout son règne et celui de l'Impératrice. Sa Majesté m'autorisa à faire les premières ouvertures de ce plan salutaire au ministre de l'Impératrice. Le mémoire que je lui remis fut assez bien accueilli de la cour de Vienne; j'avais prévu ce succès : l'Impératrice s'était en effet trop avancée pour oser ne rien conclure avec nous. Elle répondit qu'elle autorisait son ministre à discuter avec moi les différents points de ce traité d'union et de garantie.

Dans cet état de choses, et la négociation prenant un ton plus sérieux, je ne voulus plus être chargé seul d'une affaire aussi importante. Je représentai au Roi que, malgré toute mon attention, je risquais de faire des fautes considérables, n'étant pas instruit de ce qui se passait dans les cabinets de l'Europe, tandis que M. de Staremberg était aidé de toutes les lumières de sa cour; que la partie n'était pas égale, et que pour rien au monde je ne ferais prendre au Roi des engagements si sérieux sans être éclairé par ses ministres. Je demandai donc que le Roi

nommât les membres de son conseil qu'il jugerait à propos de choisir pour que je leur rendisse compte, dans des comités réglés, de ce qui s'était passé jusqu'à ce jour avec la cour de Vienne, et de la négociation qui était actuellement entamée.

Le Roi ne céda qu'avec peine à mes instances; mais enfin il choisit pour conférer avec moi M. de Machault, secrétaire d'État de la marine; M. de Séchelles, contrôleur général des finances; M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, et M. de Saint-Florentin[1]. Je témoignai quelque surprise de ce que M. d'Argenson, ministre de la guerre, n'était pas admis au comité secret; le Roi me dit que, lorsque l'affaire serait plus avancée, il y serait appelé, ainsi que les autres membres du conseil.

[1] Louis-Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, né le 18 août 1705, fut pourvu, le 17 février 1723, de la charge de secrétaire d'État au département de la maison du Roi en survivance de son père, le marquis de la Vrillière, auquel il succéda définitivement le 7 septembre 1725. Greffier commandeur des ordres du Roi en août 1735, chancelier de la Reine en janvier 1743, ministre d'État en août 1751, chargé du département de Paris et par intérim (décembre 1770-juin 1771), du département des affaires étrangères, duc de la Vrillière en 1770, il se retira du ministère en 1775 et mourut le 27 février 1777. Il avait épousé, le 16 mai 1724, Amélie-Ernestine, comtesse de Platen, fille d'Ernest-Auguste, comte de Platen, souverain d'Hallenmunden, grand chambellan du roi d'Angleterre, ministre d'État à Hanovre.

CHAPITRE XVIII

DU PREMIER COMITÉ SECRET SUR LES AFFAIRES DE VIENNE AU MOIS DE DÉCEMBRE 1755

On peut se représenter la surprise des ministres du Roi, que je viens de nommer, quand je leur racontai tout ce qui s'était passé depuis le mois de septembre. M. de Machault et surtout M. Rouillé ne purent dissimuler qu'imparfaitement leur chagrin ; le comte de Saint-Florentin fut le seul qui me témoigna de la joie de me voir dans la confiance du souverain. Je leur fis voir l'ordre et le pouvoir du Roi pour traiter avec M. de Staremberg, et tous les mémoires envoyés à la cour de Vienne approuvés de la propre main de Sa Majesté ; je ne leur laissai pas ignorer les instances réitérées que j'avais faites pour être aidé de leurs lumières ; alors il ne fut plus question que d'examiner l'affaire en elle-même et la manière dont je l'avais conduite. On loua beaucoup la prudence avec laquelle j'avais évité de faire prendre des engagements au Roi et l'adresse avec laquelle j'avais ramené la cour de Vienne à un simple traité d'union et de garantie ; on examina ensuite les articles dudit traité, qui furent approuvés tout d'une voix.

Nous convînmes qu'avant de rien traiter avec le ministre de Vienne, et avant de présenter au Roi un mémoire relatif à la négociation, j'exposerais chaque fois au comité l'objet de ma conférence et le sujet de mon mémoire. Cette forme a été constamment suivie pendant tout le

cours de la négociation : je voulais qu'elle fût regardée non comme mon propre ouvrage, mais comme celui du Roi et de son conseil : c'était le seul moyen de me mettre à l'abri des événements. Dès que le comité était fini, j'en allais rendre compte au Roi, et je ne lui présentais de mémoires à approuver que ceux qui l'avaient déjà été par ses ministres. Sa Majesté était curieuse d'être instruite de leurs différents avis, afin de connaître jusqu'à quel point ils penchaient pour son alliance avec la cour de Vienne pour laquelle il s'échauffait de jour en jour.

Il est aisé de comprendre quel était l'excès de mon travail : j'écrivais de ma main sous la dictée de M. de Staremberg les réponses et les mémoires envoyés de sa cour, et j'en faisais une copie pour le ministre des affaires étrangères; j'en usais de même pour les réponses et les mémoires remis au nom du Roi; outre cela, je composais et minutais tous les projets et contre-projets de traités et de conventions; à chaque difficulté il me fallait faire de longs mémoires pour éclairer les matières, et, lorsque le Roi était absent de Versailles et que son conseil était dispersé, écrire des dépêches détaillées aux ministres du comité, afin de réunir les avis souvent différents ou opposés. Dans ce travail immense il ne m'a pas été permis de me servir d'un secrétaire depuis le mois de septembre 1755 jusqu'au mois de mars 1757, époque où ma santé fut totalement dérangée. Pour conserver le secret de la négociation, j'étais obligé de me livrer au monde, et de mener la vie d'un homme qui n'aurait rien à faire; j'étais donc forcé de passer les nuits dans le travail. Qu'on ajoute à ces fatigues du corps et de l'esprit les inquiétudes d'un homme qui excite la jalousie de tout le conseil du Roi, l'attention perpétuelle qu'il me fallait avoir pour éviter les piéges qui m'étaient tendus de toutes parts et les espions

dont m'environnaient les ministres étrangers et ceux du Roi qui n'avaient pas été admis au comité secret, et l'on aura le tableau d'une situation à laquelle je m'étonne d'avoir pu résister. Je ne suis pas moins surpris que le secret des affaires qui m'ont été confiées n'ait jamais transpiré.

CHAPITRE XIX

DE LA SUITE DES COMITÉS, DES AFFAIRES DE VIENNE, DE BERLIN, DE DRESDE; DE MA POSITION.

Les ministres du Roi rassemblés au comité eurent beaucoup à se louer de ma conduite à leur égard; ils me donnaient en effet beaucoup de louanges, ne cessant de parler au Roi de la netteté avec laquelle je traitais les affaires; néanmoins le trait de jalousie les avait atteints. Ces messieurs, voyant que le Roi désirait passionnément de s'unir avec l'Impératrice, n'osaient plus s'y opposer; mais ils se ressouvenaient avec amertume que c'était à moi et non à eux que le Roi s'était adressé : voilà quel était mon tort, il ne me fut pas pardonné. Ces ministres, à l'exception de M. de Saint-Florentin, prirent un système de conduite fort commode pour eux, fort dangereux pour moi. Ils résolurent d'adopter comme leur ouvrage la négociation avec la cour de Vienne si elle réussissait dans le public; si, au contraire, elle avait des inconvénients et des suites fâcheuses, de m'en charger uniquement. On verra combien ils furent fidèles à cette méthode et quel moyen de prudence j'employai pour éviter cet écueil. Dans cette situation je continuai à négocier avec M. de Staremberg le traité projeté d'union et de garantie. Je formai en même temps le projet d'une réquisition à l'Angleterre, et de l'attaque de Minorque, en cas que la cour de Londres refusât de nous rendre justice. Je parlerai de cette affaire dans le chapitre suivant.

Le Roi, sur mes instances, avait envoyé le duc de Nivernois à Berlin. Le roi de Prusse n'avait rien oublié pour séduire ce ministre, lequel, ignorant notre négociation avec la cour de Vienne, était fort d'avis que le Roi renouvelât son traité avec le roi de Prusse. Ce prince montrait au duc de Nivernois un grand attachement pour la France, et une frayeur excessive du traité de subsides que l'Angleterre venait de conclure avec la Russie à l'effet de soudoyer quatre-vingt mille hommes[1]. Cette frayeur du roi de Prusse était assez raisonnable, mais il l'exagérait pour s'en faire à nos yeux une excuse de la convention qu'il venait de signer avec la cour de Londres. Ce ne fut qu'au mois de février 1756 que Sa Majesté Prussienne convint nettement, avec le duc de Nivernois, de cet arrangement[2]. Il lui communiqua ce traité, qui avait été signé à Londres par son ministre, et, quelques instances que fit le duc de Nivernois, le roi de Prusse le ratifia sous ses yeux, en nous offrant de renouveler son traité avec nous, et de contracter ainsi en même temps avec deux puissances ennemies ce qui avait l'air d'une véritable dérision.

Lorsqu'on me consulta sur ce renouvellement d'alliance avec le roi de Prusse, je dis nettement que j'étais d'avis de le faire au cas que le roi de Prusse voulût déroger à sa convention avec l'Angleterre; qu'on ne pouvait pas permettre au roi de Prusse de signer un traité de la main droite avec les Anglais, et un autre de la main gauche avec nous. Cet avis fut celui du comité, et le Roi l'adopta. On écrivit en conséquence au duc de Nivernois, qui fut

[1] *Traité de subsides et d'alliance défensive* conclu à Saint-Pétersbourg, le 30 septembre 1755, publié par Koch, t. II, p. 1.

[2] Le traité avait été signé le 16 janvier 1756, ratifié le 3 juin. Il est publié par Wenck, t. III, p. 84.

rappelé[1] après avoir fait des efforts également inutiles pour déterminer le roi de Prusse à rompre son traité avec la cour de Londres, et pour engager le Roi à renouveler le sien avec Sa Majesté Prussienne. M. de Nivernois ignorait notre négociation avec la cour de Vienne. Je ne dois pas oublier ici ce que lui dit le roi de Prusse, lorsque ce ministre lui reprocha d'avoir traité et conclu à notre insu avec l'Angleterre : « Vous voilà bien fâché, dit le roi de Prusse; que ne faites-vous un traité avec l'Impératrice? Je ne le trouverai pas mauvais. » On lui rappela cette parole en lui communiquant le traité de Versailles.

La négociation avec Vienne cheminait assez vite : nous étions d'accord, M. de Staremberg et moi, sur presque tous les articles du traité de garantie; j'avais obtenu le point le plus difficile, qui était d'exclure l'Angleterre de l'accession à ce traité[2]. Par là le roi de Prusse pouvait y être compris, et la cour de Londres, alliée à celle de Vienne, en était exclue; la paix du continent était assurée, et le système politique de la France était mieux affermi, sans être changé. On peut dire que la mauvaise conduite du roi de Prusse avec nous a seule empêché l'exécution d'un ouvrage si salutaire. On verra, dans la suite, jusqu'à quel point le Roi a porté les ménagements pour ce prince, qui a allumé la guerre par le seul motif que la cour de Vienne pouvait la lui déclarer, et qu'il valait mieux prévenir ses ennemis que d'en être prévenu.

On imagine bien qu'il fallut employer beaucoup d'art

[1] Il fut remplacé par le marquis de Valory. Le duc de Nivernois quitta Berlin au commencement d'avril 1756. (Voir la lettre au président Ogier, publiée par François DE NEUFCHATEAU, dans les *Œuvres* de NIVERNOIS, t. IX, p. 235; *Œuvres posthumes*, t. I.)

[2] Voir les déclarations de Bernis à ce sujet, publiées par d'Arneth, t. IV, notes 509 et 510, p. 553.

pour calmer les inquiétudes de la cour de Vienne sur les négociations du duc de Nivernois à Berlin; l'Impératrice nous avait dit son secret sur le roi de Prusse. Ce prince était notre allié, et l'Impératrice ne l'était pas encore.

Dès que je vis que nous ne pouvions plus compter sur le roi de Prusse, je fis tous mes efforts pour engager le conseil du Roi, et en particulier M. Rouillé, à accorder un subside au roi de Pologne, électeur de Saxe [1], afin d'obliger ce prince à entretenir cinquante mille hommes, et à mettre ainsi la Saxe à l'abri d'une invasion de la part du roi de Prusse. Le comte de Broglie [2], ambassadeur du roi à Dresde, sollicitait vivement ce traité de subsides [3]. M. Rouillé y était assez porté, mais MM. de Machault et de Séchelles s'y opposèrent fortement.

Je représentai inutilement que sitôt que le roi de Prusse serait instruit de nos liaisons avec l'Impératrice, il ne manquerait pas de prendre la Bohême au dépourvu, et de s'emparer de l'électorat de Saxe, qui pouvait seul lui fournir les moyens de commencer utilement la guerre et de pouvoir la continuer. On me répondit à cela que je ne connaissais pas le roi de Prusse; que ce prince, si hardi

[1] Frédéric II (Auguste III en Pologne), né le 7 octobre 1696, succède à son père en 1733 en Saxe et en Pologne, et meurt le 5 octobre 1763. Il avait eu de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, douze enfants; la huitième, Marie-Josèphe, fut mariée, le 9 février 1747, à Louis Dauphin. (Voir *Maurice de Saxe et Marie-Josèphe de Saxe,* par M. Vitzthum d'Eckstaedt. Leipzig, 1867, in-8°.)

[2] Charles-François, comte de Broglie, frère du maréchal Victor-François et fils du maréchal François-Marie, né le 20 août 1719, cornette en 1734, mestre de camp en 1741, brigadier en 1747, colonel dans les grenadiers de France en 1752, ambassadeur près de l'électeur de Saxe, roi de Pologne le 14 juillet 1752, maréchal de camp le 23 juillet 1756, chevalier des Ordres du Roi le 1er janvier 1757, rejoint en 1758 le corps de réserve placé sous les ordres de son frère, lieutenant général le 18 mai 1760, mort à Saint-Jean d'Angély le 6 août 1781.

[3] Voir la *Diplomatie secrète* de M. le duc de Broglie, *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1870, p. 788.

en apparence, mourrait de peur sitôt qu'il nous verrait alliés de la cour de Vienne; qu'il ne pouvait rien sans nous, et qu'il s'estimerait fort heureux de n'être pas attaqué. Croira-t-on que le conseil du plus grand roi de l'Europe ait si mal jugé le roi de Prusse? Ce mauvais jugement est pourtant la cause de tous les malheurs de cette guerre. J'aurai souvent occasion d'en parler. On sera sans doute étonné que le Roi, ayant plus de confiance en moi sur les affaires étrangères que dans ses autres ministres, n'ait pas suivi mon opinion sur un point si essentiel; mais j'étais seul contre plusieurs, et l'on compte les voix plus qu'on ne les pèse.

Avant la signature du traité de Versailles, je fis encore beaucoup d'efforts pour obtenir qu'on mît l'électeur de Saxe en état de défense; je voyais clairement que le roi de Prusse n'attendrait pas qu'il se formât une ligue puissante contre lui, qu'il prendrait le parti hardi de la prévenir au lieu de la conjurer, et qu'il penserait que cette conduite était le seul moyen de la déconcerter. Dans cette supposition, que l'événement n'a que trop justifiée, l'électeur de Saxe devait être la première victime. Le roi de Prusse avait trop appris, par son expérience, qu'on ne peut pas faire la guerre avantageusement dans la Bohême si l'on n'est maître de l'Elbe; d'ailleurs, l'électorat de Saxe lui fournissait des ressources qu'il était trop habile pour négliger.

On verra, par la suite, en combien d'occasions importantes mon opinion sur les affaires a été contrariée ou négligée. On m'avait choisi pour être l'architecte d'un grand ouvrage; mais je n'ai jamais été le maître de sa direction, et le choix des moyens et des ouvriers a souvent dépendu des personnes les plus opposées au système que le Roi avait embrassé. Croirait-on que, pendant nos

deux ans de négociations avec la cour de Vienne, M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, n'ait jamais voulu me communiquer ce qui se passait dans les cours d'Allemagne et du Nord, qu'il avait borné toute mon instruction aux seules lettres qui arrivaient de Madrid, sous prétexte que je n'étais ambassadeur qu'en Espagne? Non-seulement il me refusait les lumières qui m'étaient nécessaires pour négocier avantageusement avec M. de Staremberg, mais il donnait souvent aux ministres du Roi en Allemagne des instructions fort contraires au langage que je tenais au ministre de l'Impératrice, ce qui excitait des plaintes et des défiances continuelles de la part de la cour de Vienne.

Le Roi était instruit d'une conduite si extraordinaire et si préjudiciable à son intérêt, il en gémissait; mais M. de Rouillé était vieux et infirme, le Roi connaissait sa jalousie et ses faiblesses, et, par un excès de bonté, il ne voulait pas le mortifier en lui ordonnant de m'ouvrir le portefeuille des affaires étrangères. Pour concilier l'intérêt de ses affaires avec sa bonté, pour que je fusse au fait de ce qu'il m'importait de savoir, on verra bientôt que le Roi me fit entrer dans son conseil; le même motif détermina Sa Majesté à me confier les affaires étrangères en 1758. Ainsi c'est à la jalousie de M. Rouillé, et non à la faveur dont je jouissais, que j'ai dû ces deux places importantes. L'intention du Roi était de ne me les faire remplir qu'au retour de mes ambassades de Madrid et de Vienne. Je suis assuré de ce fait par une lettre du Roi écrite à Madame Infante, et que cette princesse me communiqua à Versailles.

CHAPITRE XX

DE L'AFFAIRE DE LA RÉQUISITION ET DE CELLE DE MINORQUE AU MOIS DE NOVEMBRE 1755

Je m'imaginais bien, aux ménagements qu'on avait pour l'Angleterre, qu'il fallait que quelque négociation suspendît en France l'activité du gouvernement; mais je n'avais aucune certitude de ce fait, lorsque, dînant un jour chez M. le marquis de Puysieulx, j'y trouvai la harangue que le roi d'Angleterre venait de prononcer dans son parlement [1]. Ce discours ne laissait plus aucune incertitude sur les intentions de la cour britannique, et l'on ne pouvait plus raisonnablement espérer d'être en paix avec cette puissance. Il se présenta aussitôt à mon esprit un moyen de décider le conseil de Versailles à faire expliquer le ministère anglais. Ce moyen justifiait en même temps l'inaction du Roi, non-seulement aux yeux de ses sujets opprimés par les Anglais, mais aussi à la face de

[1] Publiée dans la *Gazette de France*, année 1755, p. 558. Le Parlement ouvre le 13 novembre. Voici un extrait significatif du discours du Roi :

« Avec un sincère désir de garantir mon peuple des malheurs de la guerre et de prévenir, au milieu des troubles présents, tout ce qui pourrait en allumer une générale en Europe, j'ai toujours été prêt à accepter des voies raisonnables et honorables d'accommodement; mais jusqu'ici la France n'en a proposé aucune. Aussi j'ai borné mes vues à empêcher cette puissance de faire de nouvelles usurpations ou de soutenir celles qu'elle a déjà faites, à faire pleinement connaître le droit que nous avons de demander une satisfaction pour des hostilités commises dans le temps d'une profonde paix, et à faire échouer des desseins qui, selon ce que diverses apparences et plusieurs préparatifs donnent lieu de croire, ont été formés contre mes royaumes et mes domaines. »

toute l'Europe, et rejetait tout l'odieux de la guerre sur la cour britannique; enfin, il fournissait au Roi un moyen de vengeance également utile et honorable. Je fus sur-le-champ m'enfermer dans mon cabinet, où je dressai un premier mémoire qu'on trouvera dans les pièces justificatives[1].

Avant de faire part au Roi de mon projet, je voulus m'assurer des moyens nécessaires pour l'exécution; je fus trouver M. Paris-Duverney, intendant général des subsistances militaires, homme de génie et de ressources, qui a des lumières dans l'esprit et de l'élévation dans l'âme. Je lui communiquai mon mémoire; il saisit admirablement bien toute l'étendue de ce projet, et les rapports politiques et militaires qui naissent du double objet qu'il présente. M. Duverney m'assura que la partie des subsistances serait prête dans trois semaines, et que son frère, M. de Montmartel[2], fournirait l'argent nécessaire. Nous allâmes ensemble chez ce dernier, qui n'applaudit pas moins que son frère au contenu de mon mémoire; il me promit que l'argent ne manquerait pas dès que le Roi aurait donné ses ordres. M. de Montmartel s'est enrichi en servant le Roi; mais il faut convenir que sa fortune et son crédit ont été bien utiles à l'État dans plusieurs occasions importantes.

[1] Ce mémoire n'a pas été retrouvé. On lit dans Duclos, *Mémoires secrets*, édit. 1864, t. II, p. 261 :

« Il ne fut plus possible de s'aveugler sur les desseins de l'Angleterre, après l'ouverture du Parlement; la harangue du Roi fut une déclaration de guerre et un manifeste. Le comte de Bernis, dont les soupçons étaient justifiés par l'événement, prit dès ce moment plus d'autorité dans les comités. Il proposa donc de faire au roi d'Angleterre une réquisition sur la restitution de nos vaisseaux, d'exiger une réponse prompte et précise, et, sur son refus, de rompre à l'instant toute négociation et d'attaquer Minorque. »

[2] Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, banquier de la cour, né le 1er août 1690, mort le 10 septembre 1766. Voir sur les rapports entre Bernis et Montmartel la *Correspondance avec Paris-Duverney* déjà citée.

Nous convînmes tous les trois que je communiquerais le lendemain mon mémoire à Sa Majesté. Dans l'intervalle, M. Duverney m'en envoya un fort clair et fort précis sur les moyens à employer pour assurer les subsistances et les munitions de toute espèce nécessaires au succès de l'entreprise. Après avoir pris ces précautions, je retournai à Versailles, et je remis mon mémoire au Roi, l'assurant que, s'il adoptait mon projet, l'argent ni les autres moyens ne lui manqueraient pas.

Le Roi a l'esprit naturellement juste.

Il goûta ce plan; mais il voulut, avant de l'adopter, qu'il fût approuvé de son conseil, et ordonna, en conséquence, un comité où tous ses ministres assisteraient. J'y lus mon mémoire, et j'y développai mon projet dans toute son étendue. Ce projet consistait à faire à la cour de Londres une réquisition par laquelle le Roi déclarerait que, pour éviter à l'humanité les malheurs de la guerre, il voulait bien oublier l'injure faite à son pavillon par la prise irrégulière des vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys*, et par l'enlèvement, encore moins excusable, des bâtiments marchands de ses sujets, à condition que l'Angleterre restituerait promptement et sans aucune retenue lesdits vaisseaux; que si Sa Majesté Britannique acceptait une proposition si équitable, Sa Majesté était prête à renouer la négociation interrompue pour le règlement des limites de l'Amérique septentrionale; que si, au contraire, le roi d'Angleterre se refusait à une ouverture si juste et si amicale, Sa Majesté regarderait ce refus comme une véritable déclaration de guerre.

Cette réquisition [1] devait être accompagnée d'une lettre

[1] Voir la réquisition, *Gazette de France*, année 1758, p. 41.

du ministre des affaires étrangères à M. Fox[1], et remise par l'ambassadeur du Roi à la Haye, à M. York[2], ministre britannique en Hollande, pour la faire passer à sa cour et en remettre la réponse à notre ambassadeur. Dans le même temps, on devait envoyer la copie de cette réquisition à toutes les cours de l'Europe pour les instruire de la modération et de l'équité du Roi. Mais comme cette démarche vis-à-vis de la cour de Londres était menaçante en cas de refus, il ne fallait pas que cette menace se perdît en l'air, et je l'avais appuyée du projet détaillé d'attaquer Minorque[3]. La réquisition n'était que le préambule de ce moyen de vengeance, et ces deux choses étaient si bien liées ensemble que mon plan portait de renoncer à la réquisition, si le projet d'attaquer Minorque n'était pas encore praticable. Dans le cas que l'attaque de Minorque serait résolue, je voulais que les dispositions pour commencer cette entreprise pussent être finies au moment qu'arriverait la réponse de Londres, en sorte qu'il n'y eût point d'intervalle entre le refus de l'Angleterre et l'attaque de cette île.

[1] Henry Fox, lord Holland, secrétaire d'État pour la guerre en 1754, secrétaire d'État pour le département du Sud, remplacé par Pitt en novembre 1756, devenu ensuite payeur général des troupes et mort en 1771.

[2] Sir Joseph York, troisième fils de Philippe York, comte de Hardwicke, lord Hardwicke ; chevalier de l'ordre du Bain, aide de camp du duc de Cumberland à la bataille de Fontenoy, ministre plénipotentiaire près des États-Généraux en 1752, ambassadeur extraordinaire en 1762, rappelé en 1780, créé pair et baron Dover le 18 septembre 1788, mort sans postérité le 2 décembre 1792. (Voir sur lui *Mémoires de Fréderic II*, éd. de 1866, t. II, p. 97.)

[3] Cf. *Vie privée du maréchal de Richelieu*, II, 159. Tout en réclamant pour Richelieu l'initiative du projet, l'auteur de cette publication ne nie pas que ce fut Bernis qui le présenta au conseil. On sait que les Anglais avaient fait la conquête de Minorque en 1708, pendant la guerre de la succession d'Espagne et pour le compte de leurs alliés. Ils s'y étaient établis et y étaient restés. (Voir *Histoire naturelle et civile de l'île Minorque*, par J. Armstrong. Paris, 1769, in-12.)

Tout le conseil du Roi, à l'exception de M. de Machault, loua beaucoup ce projet dans son ensemble et dans ses parties. Pour M. le garde des sceaux, il se contenta de dire froidement : « Cette réquisition nous donnera la guerre. » M. de Séchelles, qui grasseyait, lui répondit en frappant du pied : « Eh! jarni, monsieur, est-ce que nous ne l'avons pas? » M. de Machault le savait bien; mais il voyait que l'attaque de Minorque allait faire jouer un rôle à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et cela lui déplaisait. De plus, M. de Machault était dans la confidence d'une négociation sourde par laquelle la cour de Londres nous amusait depuis quelque temps : c'était un banquier de Paris qui était le négociateur[1]. Lorsque le Roi ordonna à M. Rouillé de me découvrir ce mystère, je fus étrangement surpris qu'on eût prêté attention à des ruses si grossières, et je fis bientôt sentir au Roi l'indécence, l'inutilité et le danger d'une pareille négociation.

Quoique le conseil du Roi eût adopté mon projet, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et d'effort que je parvins à le faire exécuter. Je fis à ce sujet beaucoup de mémoires pour développer mon plan et en faciliter l'exécution. Je demandai que le Roi nommât un général accrédité pour commander sur les côtes de l'Océan, et un autre sur les côtes de la Méditerranée. On devait faire marcher quarante mille hommes pour menacer l'Angleterre d'un débarquement et lui présenter ce fantôme du côté de l'Océan. Tout le succès de l'entreprise de Minorque dépendait de la valeur que l'Angleterre attacherait à ces

[1] Je trouve aux Archives des affaires étrangères (Angl. *Mém. et Docum.*, XXVIII, 4) un mémoire relatif à une négociation engagée avec Fox par le canal d'un sieur P...l en novembre 1755. Est-ce de cette tentative, peu sérieuse d'ailleurs, que Bernis entend parler?

démonstrations, qui dans mon plan n'étaient pas tout à fait chimériques; car si les Anglais s'étaient trop dégarnis pour porter leurs forces dans la Méditerranée, rien ne nous empêchait d'attaquer les îles de Jersey et de Guernesey.

Tandis que l'on préparait à l'Occident ce simulacre imposant, on devait tout disposer au Midi, dans les ports de Marseille et de Toulon, pour le transport de trente-cinq bataillons escortés d'une escadre suffisante pour les protéger. Ces doubles préparatifs, en divisant nécessairement l'attention de l'Angleterre, lui tendaient un piége assez difficile à éviter, surtout si le secret de l'expédition de Minorque avait été mieux gardé. En effet, l'Angleterre y donna en plein, et ce ne fut que par suite de nos lenteurs que l'escadre de M. Byng put arriver au secours de Saint-Philippe, mais cependant longtemps après le débarquement de nos troupes.

Il faut convenir que les Anglais ne purent regarder comme sérieuse une expédition dont on parlait tout haut. C'est la première fois qu'il a été utile à un gouvernement de ne savoir pas garder le secret. Un autre fait incroyable, c'est que le Roi n'avait point de plan de l'état actuel du fort Saint-Philippe, et qu'on s'est déterminé à l'attaque de cette place sur un plan que m'avait remis M. Massonès, ambassadeur d'Espagne, qu'il croyait fort bon, mais qui était celui de l'ancienne forteresse du temps que les Espagnols la possédaient. On n'aurait jamais entrepris le siége de cette forteresse, si l'on avait connu jusqu'à quel point les Anglais l'avaient rendue redoutable; aussi l'on peut regarder sa prise comme une espèce de miracle. Je me souviens que lorsque M. Duverney me lut le mémoire des ustensiles qu'on avait rassemblés pour le siége de Port-Mahon, je lui dis : « Vous avez oublié l'article le plus

essentiel; ajoutez à votre mémoire un grand nombre d'échelles. » Cette réflexion semble prophétique et ne fut pas inutile, car on prit le fort Saint-Philippe par escalade.

Après beaucoup de comités, de mémoires que j'y apportais, et d'intrigues qui traversaient mon projet, il fut décidé qu'on enverrait la réquisition du Roi à la cour de Londres. Je demandai au ministre de la marine si les vaisseaux de transport et l'escadre seraient prêts lorsque la réponse du roi d'Angleterre arriverait, et si, au cas d'un refus, on pourrait agir immédiatement : condition nécessaire pour le succès, puisque l'entreprise de Minorque n'était raisonnable qu'autant qu'il était possible de s'en emparer avant qu'elle fût secourue. On m'assura que tout serait prêt dans un mois. Il faut convenir que si du côté du ministre de la guerre tout fut préparé au temps convenu, il n'en fut pas de même dans les ports de la Méditerranée; mais M. d'Argenson désirait l'entreprise, et M. de Machault ne la voulait pas.

Dès que la réquisition du Roi fut partie, je pressai la nomination des généraux qui devaient commander sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Le maréchal de Belle-Isle fut choisi pour la partie occidentale [1], et je contribuai beaucoup à faire nommer le maréchal de Richelieu pour celle du midi [2]. En conséquence de ces nominations on fit de grands mouvements de troupes, et l'on rassembla beaucoup de vaisseaux de transport dans les ports de l'Océan ; mais les dispositions maritimes pour l'attaque de Minorque furent fort lentes et presque nulles. Une partie

[1] Commandant sur toutes les côtes de l'Océan depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, par pouvoir du 30 décembre 1755.

[2] Commandant général sur toutes les côtes de la Méditerranée, par pouvoir du 31 décembre 1755.

du ministère s'était flattée que l'Angleterre saisirait la voie que le Roi lui offrait pour rester en paix ; en effet, si la cour de Londres n'avait pas été résolue à faire la guerre, elle n'aurait pas rejeté un moyen de conciliation si raisonnable, mais elle avait pris son parti, et elle comptait sur l'entreprise, ignorée alors, qui devait nous faire perdre le Canada. En France, au contraire, on croyait les Anglais pacifiques, parce que nous l'étions nous-mêmes, et le projet de réquisition ainsi que l'attaque de Minorque ne furent adoptés que parce qu'on espérait que la cour de Londres se rendrait à la démarche du Roi, et que conséquemment l'attaque de Minorque n'aurait pas lieu.

On envoya un courrier au maréchal de Belle-Isle, qui était alors à Bisi [1], où il avait été faire ses adieux au duc de Nivernois, lequel partait pour Berlin [2]. Le maréchal se rendit sur-le-champ à la cour, ignorant complétement et la réquisition du Roi et le projet arrêté d'attaquer Minorque. Le Roi m'ordonna de l'instruire de cette affaire : M. de Belle-Isle n'était pas encore dans le conseil, il y entra peu de temps après, à la place du maréchal de Noailles. Après la prise de Minorque, le maréchal de Belle-Isle laissa dire à ses partisans qu'il était l'auteur du projet de cette expédition ; M. de Machault, par quelques petits mots froids, appuya cette idée ; et tout récemment, l'auteur mal instruit du *Testament politique du maréchal de Belle-Isle* [3] lui en attribue tout le mérite. Je ne nie pas qu'un autre que moi n'ait eu l'idée d'attaquer Minorque, mais le plan qui a été suivi pour prendre cette île m'appartient en seul et en propre.

[1] Commune de Vernon, département de l'Eure.

[2] Le duc de Nivernois était le beau-père du comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle.

[3] *Testament politique du maréchal de Belle-Isle,* par DE CHEVRIER. Amsterdam, 1761, in-12.

Tant que cette affaire a paru douteuse, on m'a accusé d'en être l'instigateur; quand elle a réussi, on m'en a disputé le plan. En effet, lorsque la réponse d'Angleterre arriva, et que son refus nous assura d'avoir la guerre, je ne fus pas bon, comme on dit familièrement, à jeter aux chiens : les ministres se reprochèrent d'avoir suivi le conseil d'un jeune homme, et madame de Pompadour se crut obligée de me consoler du peu de succès de mon mémoire. Je lui déclarai que je n'avais pas besoin de consolation, que je m'étais attendu au refus de l'Angleterre, parce que j'avais mieux connu ses dispositions ; qu'elle verrait bientôt le bon effet produit dans toutes les cours de l'Europe par la réquisition du Roi ; qu'il importait seulement qu'elle pressât l'embarquement des troupes qui devaient attaquer Minorque, et qu'elle ne s'embarrassât pas de ce qu'on penserait à Versailles de mes projets.

En effet, toute la terre applaudit à la modération du Roi, et, si tous les vœux ne furent pas en notre faveur, nous réunîmes du moins tous les suffrages, et les reproches tombèrent sur l'Angleterre seule. Alors le conseil du Roi commença à rendre justice à mes vues. Mais la marine ne pressait point ses préparatifs : le secret de l'expédition était éventé : on parla effectivement de cette affaire trois mois avant que de l'entreprendre. M. de Richelieu jetait feu et flamme : il craignait, avec raison, d'être prévenu par les Anglais. Je le déterminai à partir pour se rendre à Marseille, en lui faisant sentir que sa seule présence pouvait hâter les préparatifs [1].

En effet, son activité triompha de la lenteur de la

[1] Voir tous les rapports sur l'affaire de Mahon dans la correspondance particulière et historique du maréchal de Richelieu avec Paris-Duverney. Londres, 1789, t. II. Je publie en appendice le récit original du maréchal d'après un manuscrit autographe conservé aux Archives des affaires étrangères.

marine, des indiscrétions du gouvernemeut et de la négligence des Anglais. On sait tout le reste. Le maréchal de Richelieu, après le combat heureux de M. de la Galissonnière contre l'amiral Byng[1], n'avait plus à craindre que la place fût secourue de longtemps; mais ce général n'était guère plus avancé que les premiers jours du siége. J'ai déjà dit que si nous avions connu la force de cette place, nous ne nous serions jamais déterminés à l'attaquer : c'est peut-être la première fois dans notre histoire où l'ignorance d'un ministère ait été utile à l'État. Le maréchal de Richelieu, jugeant bien qu'il aurait de la peine à réduire le fort Saint-Philippe par des attaques régulières, conçut le dessein hardi de l'emporter par un assaut général. Cette entreprise, presque téméraire, lui réussit par la valeur extraordinaire des troupes, par la mollesse des assiégés, et surtout par l'inexpérience de M. de Blakeney[2], à qui cependant la nation anglaise éleva une statue pour consacrer sa belle défense.

Ce succès enivra la France, consterna et déconcerta la cour de Londres; nous fîmes de jolies chansons, et nous crûmes qu'il nous serait aussi facile désormais de vaincre

[1] L'escadre anglaise parut en présence de l'escadre française le 19 mai. Voir *Correspondance de Richelieu*, déjà citée. Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, lieutenant général des armées navales, né à Rochefort le 11 novembre 1693, survécut peu à son triomphe et mourut à Navarre, en se rendant à Fontainebleau, le 30 octobre 1756. Le Roi lui avait accordé 6,000 livres de pension et l'avait nommé grand-croix honoraire de Saint-Louis.

[2] Le très-honorable sir William, lord Blakeney, chevalier de l'ordre du Bain, brigadier général le 10 janvier, major général le 30 mars 1745, se distingue à la défense du château de Stirling en 1746. Lieutenant général le 11 septembre 1747, élevé à la pairie comme baron Blakeney, vicomte d'Innitskilling, en 1756, pour sa belle conduite comme gouverneur de Minorque, mort le 20 septembre 1761, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, il appartenait à la branche de Blakeney de la famille de Blakeney de Abbert, encore subsistante. Le fort Saint-Philippe avait été enlevé le 27 juin. La capitulation fut signée le 29.

les Anglais qu'il nous était aisé de nous en moquer. Je devais être bien plus flatté qu'un autre de cette victoire, puisque j'en étais le premier auteur, mais je ne vis dans cet avantage qu'un moyen assuré de terminer glorieusement la guerre. Je proposai au conseil du Roi, qui était alors à Compiègne, d'adresser une seconde réquisition à la cour de Londres, par laquelle le Roi lui offrait la paix avec la restitution de Minorque, en nous rendant seulement nos vaisseaux, nos matelots et nos marchandises, et en nous affranchissant à jamais des stipulations du traité d'Utrecht par rapport à Dunkerque[1].

Cette démarche du Roi le couvrait de gloire et assurait la paix. Il ne me semble pas douteux que l'Angleterre n'eût accepté nos propositions pacifiques : l'expédition du général Bradock[2], au Canada, avait manqué, le ministère britannique était troublé, divisé, consterné. Par ce moyen, la guerre maritime était finie, et il est vraisemblable que le roi de Prusse, nous voyant débarrassés des affaires maritimes, n'aurait pas hasardé de réunir toutes nos forces contre lui en attaquant les cours de Saxe et de Vienne. Ce monarque avait envoyé à Minorque le prince Frédéric de Wurtemberg[3], qui, à son retour, passa à Compiègne, et

[1] Art. IX du traité d'Utrecht.

[2] Quatre expéditions furent dirigées à la fois en 1755 par les Anglais contre le Canada. La première, sous le commandement du colonel Winslow, s'empara des forts Beauséjour et Gaspareau, et dévasta épouvantablement le Canada. La seconde, dirigée par le général Bradock, avait pour but de rejeter les Français au delà de la vallée de l'Ohio. Le corps du général Bradock fut battu à la Monongahéla par les troupes françaises du fort Duquesne, et perdit huit cents hommes sur douze cents. Le général fut lui-même blessé mortellement. La troisième expédition, aux ordres du général Lyman, échoua; la quatrième, conduite par le général Johnson, fut victorieuse au lac Saint-Sacrement. (Voir GARNEAU, *Histoire du Canada*. Québec, 1852. In-8°, t. II, p. 216 et suiv.).

[3] Frédéric-Eugène, frère cadet du duc Charles-Eugène de Wurtemberg, titré prince Frédéric, chevalier de l'ordre de l'Aigle noir, général-lieutenant de cavalerie au service de la Prusse, né le 21 janvier 1732.

nous scandalisa par le ton méprisant avec lequel il parla de nos troupes et de nos généraux. Dunkerque, affranchi de servitude, valait mieux que la possession de Minorque; Louis XV aurait eu l'avantage d'effacer la honte des malheurs de Louis XIV. L'Europe était en paix, un million d'hommes seraient encore en vie, les peuples ne seraient pas épuisés; en un mot, cette idée était lumineuse. On se moqua de moi. Quand je la proposai, on me répondit que le peuple de Paris me jetterait de la boue au visage s'il me savait l'auteur de ce projet (comme si l'ivresse d'un peuple léger devait servir de règle au conseil d'un roi sage). En un mot, cette vue fut rejetée avec une espèce de dérision. Dans ce moment-ci, on en sent tout le mérite, elle paraît sublime; mais quand on est à la tête d'un grand État, on doit voir d'avance le point juste qu'il faut saisir. Les ministres étrangers furent informés que j'avais donné ce conseil salutaire, et ils m'en firent compliment à Compiègne, au lever du Roi.

CHAPITRE XXI

SUITE DES NÉGOCIATIONS DE VIENNE

On a vu plus haut que j'avais amené la cour de Vienne à un simple traité d'alliance et de garantie. Cet ouvrage s'était fort avancé pendant les mois de décembre, de janvier et de février : il ne restait, au commencement de mars 1756, que peu de difficultés aisées à aplanir, quand nous apprîmes que le roi de Prusse avait non-seulement signé, mais ratifié sa convention avec la cour de Londres [1]. Cette convention était d'autant plus alarmante pour la cour de Vienne que les Pays-Bas n'étaient point compris dans l'espèce de garantie portée par ce traité, et que ces pays pouvaient être envahis par la France, ou attaqués par l'Angleterre et le roi de Prusse, si la cour de Vienne ne faisait aucun arrangement, soit avec la cour de Versailles, soit avec celle de Londres, pour les mettre en sûreté. L'Impératrice, en effet, ne pouvait pas demeurer lontgemps exposée à ce double danger. D'un autre côté, le Roi avait beaucoup à se plaindre de Sa Majesté Prussienne, son alliée, non-seulement pour avoir traité à son insu avec nos ennemis, pour avoir ratifié ce traité malgré nos instances, mais surtout pour avoir voulu priver le Roi du

[1] La convention, signée à Londres le 16 janvier 1756, est ratifiée le 16 février, même année. (Voir FABRI, *Staats Cantzler*, t. IX, p. 657.)

droit qui lui est acquis par le traité de Westphalie [1], de venir au secours des princes et États de l'Empire, lorsqu'ils seront opprimés : droit unique que la France et la Suède ont acheté au prix de beaucoup de sang et d'argent, et dont l'acquisition laborieuse a immortalisé le cardinal de Richelieu, qui en avait conçu le projet, et le cardinal de Mazarin, qui avait eu le bonheur et l'habileté de l'achever.

Dans ces circonstances, la cour de Vienne conçut l'espoir de faire adopter au Roi le premier plan qu'elle avait proposé au mois de septembre 1755. La conduite du roi de Prusse venait de justifier les soupçons qu'elle nous avait donnés, et elle nous représenta vivement qu'elle ne pouvait plus conclure avec sûreté ni décence un traité de garantie dans lequel les États du roi de Prusse seraient compris; elle insista sur son refus, et demanda que son premier plan fût remis sur le tapis.

Ces demandes devinrent fort embarrassantes; car si l'Impératrice avait raison d'exiger que le Roi se décidât pour qu'elle ne restât pas sans alliés, dans un moment où l'Angleterre venait de s'unir avec le roi de Prusse, le Roi avait de son côté les mêmes réflexions à faire; car s'il refusait l'alliance de la cour de Vienne, il risquait de voir l'Impératrice prendre des mesures avec l'Angleterre, et, ne pouvant plus compter sur l'alliance de Berlin, il se serait trouvé par là exposé à la ligue des principales puissances de l'Europe. Le comité pensa que je devais faire les plus grands efforts pour continuer la négociation sur le pied où elle avait été commencée ; je savais bien que je n'y réussirais pas : en effet, mes démarches furent inutiles.

Alors le conseil du Roi estima que, pour calmer les in-

[1] Paragraphe 5 de l'article 17 du traité d'Osnabruck. Comparer l'article 2 du traité de Westminster.

quiétudes de l'Impératrice et gagner du temps, il fallait accorder à la cour de Vienne d'examiner et de discuter le premier plan qu'elle avait présenté en 1755, la mauvaise conduite du roi de Prusse à notre égard y autorisant Sa Majesté. Je n'étais pas de cet avis, et la suite a prouvé que j'avais raison : il était bien plus sage et plus décent de conclure un acte de neutralité, ou un traité d'alliance purement défensif, que d'entamer une négociation sur un objet offensif auquel le conseil du Roi n'était pas dans l'intention de se prêter : le bénéfice du temps qu'on voulait gagner ne nous sauvait pas des risques auxquels cette imprudente finesse nous exposait. Ma voix ne fut pas la plus forte, parce qu'elle était unique, et que d'ailleurs je me trouvais en opposition avec le cœur paternel du Roi, qui cherchait depuis longtemps les moyens d'assurer le sort incertain de sa fille et de son gendre. Je fus donc chargé de déclarer à M. de Staremberg que le Roi ne refusait plus de traiter avec l'Impératrice sur l'ancien plan, qui avait été rejeté.

La cour de Vienne eut une grande joie de cette ouverture; elle ne tarda pas à développer toute l'étendue de son système. Mais ce fut avec le plus grand regret que je me vis forcé d'abandonner le traité de garantie que j'avais heureusement conduit à sa fin. Il est certain qu'on doit s'en prendre uniquement au roi de Prusse si cet ouvrage salutaire n'a pas été achevé. En effet, si ce prince avait voulu seulement éluder la ratification de sa conversion avec l'Angleterre, comme M. le duc de Nivernois l'en pressait, il aurait été compris dans la garantie que nous allions conclure avec la cour de Vienne. Mais il faut convenir que le roi de Prusse ne voulait pas la paix, et qu'il avait dans la tête d'arracher encore quelques plumes à l'aigle impériale.

Quand le comité vit à découvert les projets de la cour

de Vienne, il fut effrayé de la grandeur de l'entreprise, de la complication des moyens, des dépenses et des risques dans lesquels un pareil projet pouvait nous jeter. Il sentit alors combien il avait été imprudent de déclarer qu'on traiterait désormais sur l'ancien plan, mais il se flatta que la discussion de tant d'objets également considérables mènerait fort loin, et qu'en gagnant du temps, on gagnerait tout : système qui avait pour base la fausseté et la finesse.

La cour de Vienne nous ayant fait faire ce pas de géant, ne tarda pas à nous proposer un arrangement qui paraissait d'autant plus raisonnable que, sans changer notre système, il nous assurait réciproquement de n'avoir point de guerre ensemble, et de plus, que l'Impératrice ne prendrait aucune part à la guerre que l'Angleterre nous avait déclarée. M. de Staremberg me communiqua donc le projet d'un acte, ou convention de neutralité, sur lequel la cour de Vienne insistait beaucoup afin de s'ôter toute inquiétude pour les Pays-Bas. On sera bien étonné de savoir que cette proposition fut unanimement rejetée dans le comité. Ce même conseil, qui craignait de prendre des engagements trop sérieux avec l'Impératrice, refusa un simple acte de neutralité.

Il ne vit dans cette démarche raisonnable de la cour de Vienne qu'une preuve du peu de bonne volonté qu'elle avait de se lier avec nous; il craignait que, ce grand acte de neutralité une fois signé, elle ne voulût prendre avec nous aucun autre engagement; et enfin un des membres de ce conseil laissa échapper le mot de l'énigme : « Si nous sommes malheureux avec l'Angleterre, il faut pouvoir se dédommager sur les Pays-Bas » : réflexion injuste et qui était opposée aux maximes et aux volontés du Roi. J'en fis sentir toute l'inconséquence et tout l'odieux; j'annonçai

même que la cour de Vienne ne manquerait pas d'attribuer notre refus à ce motif. Toutes mes représentations furent inutiles : les voix furent comptées, et la neutralité, qu'on nous proposait, rejetée à la pluralité. Le ministre impérial fut étrangement surpris de notre refus, et je prévis que la cour de Vienne allait entrer dans la plus grande défiance de nos intentions.

Dans ces circonstances je tombai malade; je fus saigné plusieurs fois, et à la dernière saignée du pied on m'offensa le périoste[1]. Quoique malade et estropié, mon travail ne diminua pas. Aux souffrances du corps se joignirent les sentiments les plus douloureux d'un cœur capable d'amitié : une amie respectable et intime était mourante à Paris[2], et je perdais en même temps une nièce que j'aimais beaucoup[3]. Je me fis transporter chez elles, et je reçus leurs derniers adieux. Ce spectacle, et leur mort qui suivit de près, renouvelèrent ma maladie au point de la rendre très-sérieuse; la blessure au pied ne l'était pas moins. C'est au milieu de toutes ces angoisses que le courrier dépêché à Vienne pour porter le refus que nous avions fait de l'acte de neutralité revint à Paris, où ma maladie m'avait retenu.

[1] « L'abbé de Bernis a eu des pesanteurs de tête. Il s'est fait saigner au pied par le chirurgien de M. Rouillé (dont il convoite la place). On lui a coupé un tendon, et le voilà boiteux pour le reste de ses jours. D'ailleurs, on dit mille biens de son esprit. » (D'Argenson, *Mém.*, IX, 235.) C'était, d'ailleurs, une habitude qu'avait Bernis de se faire saigner au pied. Voir *Correspondance avec Paris-Duvernay*, lettre du 9 mars 1754.

[2] La princesse de Rohan, qui mourut le 3 avril 1756. « Il y avait longtemps qu'elle était malade. Elle consulta M. Tronchin, qui jugea que sa poitrine était attaquée, presque sans ressource; ce ne fut, en effet, que quatre jours avant sa mort qu'elle fit cette consultation; il lui avait ordonné du lait qui lui fit beaucoup de mal. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. XV, p. 7.)

[3] La comtesse Pons-Simon-Frédéric de Pierre de Bernis, qui mourut le 11 avril 1756 : c'était une demoiselle de Narbonne-Pelet, fille de la sœur de l'abbé de Bernis, et qui avait épousé son cousin.

Je me souviendrai toute ma vie que ce fut le vendredi saint[1] que le comte de Staremberg vint me faire part des dépêches qu'il avait reçues : j'avais été saigné quatre fois, j'étais d'une faiblesse extrême : c'est dans cet état que le ministre impérial me déclara que sa cour, justement alarmée du refus que nous avions fait de l'acte de neutralité, demandait, pour se rassurer sur les intentions du Roi, que non-seulement la convention de neutralité fût signée, mais aussi un traité d'alliance défensif; faute de quoi l'Impératrice, également exposée du côté du roi de Prusse et du côté de la cour de Londres, dont elle avait refusé d'adopter les mesures, se verrait obligée, pour sa sûreté, de renouer avec ses anciens alliés.

J'ai dit précédemment qu'il ne m'était pas permis d'employer de secrétaire pour ce qui avait rapport aux affaires de Vienne : j'écrivis donc, sous la dictée de M. de Staremberg, pendant trois heures. Ce travail fini, j'en commençai un autre qui dura quatre heures, pour rendre compte au Roi du mauvais effet qu'avait produit à Vienne le refus de la neutralité, et pour lui faire sentir les embarras et le danger où nous tomberions si l'on continuait à donner des soupçons à l'Impératrice. Il me fallut écrire dans la même journée à M. Rouillé et aux autres ministres du comité, qui se trouvaient dispersés dans leurs maisons de campagne jusqu'après les fêtes. Cette négociation par écrit dura huit jours entiers, sans que le mal, qui me donnait la fièvre, me laissât un moment de relâche. Je dirai, en passant, que j'ai toujours eu beaucoup plus de peine à négocier avec ma cour qu'avec les cours étrangères. Je m'étonne comment en cette circonstance ma santé a pu y suffire. Je parvins cependant, à force d'écriture, à calmer

[1] 16 avril 1756.

les esprits des ministres du comité et à les réunir à peu près, en leur faisant entendre qu'il n'y avait pas plus de danger ni de conséquence à signer avec l'Impératrice un acte de neutralité et un traité d'alliance purement défensif, qu'à signer un traité de garantie et d'alliance, à quoi tout le comité était résolu un mois auparavant.

Je fus donc chargé de déclarer à M. de Staremberg que, dès les premiers jours de ma convalescence, les dernières propositions de l'Impératrice seraient examinées définitivement dans un comité où tout le conseil d'État serait réuni. J'avais en effet obtenu, avec beaucoup de peine, cette réunion. Je ne voulais pas qu'on pût m'accuser d'avoir conclu un traité d'alliance avec nos anciens ennemis sous le manteau de la cheminée, et sans la coopération de tout le conseil de Sa Majesté : bien m'en a valu d'avoir pris toutes ces précautions.

O mes neveux! pour qui seuls j'écris ces Mémoires, gardez-vous, autant qu'il dépendra de vous, d'entrer dans les grandes affaires! Que la connaissance de tout ce que mon esprit et mon cœur ont souffert vous en détourne; et si votre devoir vous y appelle, apprenez de moi avec quelle droiture, quelle prudence et quel courage vous devez vous y conduire.

CHAPITRE XXII

DU TRAITÉ D'ALLIANCE, ET DE LA CONVENTION DE NEUTRALITÉ, SIGNÉS A VERSAILLES LE 1er MAI 1756.

Tout le conseil réuni dans le comité s'assembla au jour indiqué; j'y rendis compte avec tant de détail et de précision de tout ce qui s'était passé entre le Roi et l'Impératrice, depuis le mois de septembre dernier, que les ministres nouvellement admis se trouvèrent aussi au fait que les anciens. Après avoir raconté le passé, il fallut examiner la question présente. M. d'Argenson et M. de Puysieulx avaient apporté dans le comité des lumières et des connaissances des affaires étrangères qui ne s'y trouvaient pas auparavant; le maréchal de Belle-Isle y mit de la chaleur et de l'activité. On décida d'abord que dans l'état présent des choses, et surtout après avoir refusé imprudemment l'acte de neutralité proposé par l'Impératrice, ce serait s'exposer à une brouillerie ouverte ou masquée, que de refuser le traité d'alliance défensif, qui nous était demandé. En conséquence il fut résolu, avec l'approbation du Roi, que j'en dresserais le plan avec M. de Staremberg, et que chaque article serait examiné et discuté dans les comités, ce qui fut exécuté. A l'égard du plan ultérieur que proposait l'Impératrice, il fut décidé que je ferais un mémoire pour établir les principes d'après lesquels le Roi voulait et pouvait prendre des engagements,

et que je ferais connaître, dans ce même écrit, les objets de convenance sur lesquels Sa Majesté désirait s'entendre avec l'Impératrice.

Ce mémoire était délicat : jusqu'à ce moment le Roi n'avait fait qu'écouter les propositions de l'Impératrice ; il s'agissait aujourd'hui de dévoiler nos intentions. Pour éviter une partie du danger que présentait ce mémoire, je proposai de ne le remettre qu'après la signature du traité d'alliance et de la convention de neutralité, parce que, dans la supposition assez vraisemblable que la cour de Vienne ne fût pas contente de nos principes ni de nos demandes, notre système politique n'en serait pas moins assuré, et qu'au pis aller, nous nous en tiendrions au traité d'alliance. J'avoue que c'était là la borne à laquelle j'aurais voulu m'arrêter. Le Roi et son conseil adoptèrent cet expédient, et j'eus le bonheur d'y faire consentir M. de Staremberg, quoiqu'il eût ordre de ne point conclure le traité d'alliance sans m'avoir fait expliquer sur le plan ultérieur proposé par l'Impératrice. Mais je fis comprendre à ce ministre qu'il fallait commencer à jeter les fondements de l'édifice, avant que de travailler au comble. Je lui promis cependant que le jour même de la signature du traité, je serais en état de lui expliquer à fond les intentions du Roi.

Dès ce moment, il ne fut plus question que d'examiner dans les comités les articles du traité d'alliance et de la convention de neutralité, concertés entre M. de Staremberg et moi. Il arriva à ce sujet un fait si extraordinaire qu'il mérite de trouver ici sa place. La cour de Vienne avait envoyé, comme on se l'imagine bien, des pleins pouvoirs à M. de Staremberg ; il exigea, selon la coutume, que j'en eusse de pareils. M. Rouillé, mal conseillé par sa jalousie, refusa de m'en faire expédier : sa résistance fut

si opiniâtre qu'il fallut que le Roi lui ordonnât de m'en délivrer.

Nous fûmes d'accord dans le courant du mois d'avril 1756 sur tous les points du traité d'alliance et d'amitié, ainsi que de l'acte de neutralité. Il fut résolu que ces deux traités seraient signés le même jour : le 1er mai fut choisi pour la consommation de ce grand ouvrage.

Ce serait ici le lieu d'approfondir la question tant rebattue, si le Roi a dû, en bonne politique, s'allier à la cour de Vienne. J'aurai occasion de traiter à fond cette matière dans la troisième partie de ces Mémoires. Je me contenterai de dire ici qu'aucune des raisons qui, depuis Charles-Quint, avaient engagé la France à regarder la maison d'Autriche comme son ennemie, ne subsistait plus aujourd'hui ; que cette maison, si puissante autrefois, et qui aspirait, non sans fondement, à la monarchie universelle, avait perdu le royaume d'Espagne et des Indes, le royaume de Naples et de Sicile, une partie du Milanais, la Servie contre les Turcs, et toute la Silésie contre le roi de Prusse ; que si la puissance de cette maison était encore formidable, c'était un motif de plus pour le Roi de l'avoir pour alliée plutôt que pour ennemie ; que la maison d'Autriche a toujours été le centre de réunion de tous les ennemis de la France ; que nous n'avons à craindre d'envahissement que du côté de l'Allemagne, et qu'ainsi, étant réunis avec la plus grande puissance de cette partie de l'Europe, nous n'aurons plus à redouter les grands malheurs de la guerre ; que, par cette réunion, la France trouvait le moyen d'affermir les différentes branches de la maison royale, dans leurs États d'Italie et d'Espagne. C'est en effet au traité de Versailles qu'on est redevable de n'avoir pas eu une guerre sanglante à soutenir à la mort du roi Ferdinand d'Espagne : l'infant don Philippe

a conservé ses États, et le roi d'Espagne, aujourd'hui régnant, a déshérité son fils aîné pour donner les royaumes de Naples et de Sicile à son second fils. Toutes ces choses se sont opérées sans obstacle, et sans qu'on ait brûlé une amorce : c'est le traité de Versailles qui a étouffé l'incendie, prêt à s'allumer à la mort du dernier roi d'Espagne.

Qu'on ajoute à ces considérations que, par l'union des cours de Versailles et de Vienne et la bonne correspondance avec l'Espagne, le Roi pouvait terminer tous les différends nés ou à naître au sujet des limites des États respectifs; qu'il appuyait son système politique sur une base plus solide et plus honorable que celle d'une alliance avec le roi de Prusse, dont toute la puissance consiste dans son mérite personnel, dans les ressources de son génie, et dont la fidélité a toujours été suspecte.

Enfin, et ce seul mot résout la question, l'Angleterre est l'ennemie véritable de la France; l'Impératrice-Reine était l'alliée la plus puissante de la cour de Londres : il était donc fort sage de l'enlever aux Anglais. Mais, a-t-on dit, et mille échos l'ont répété, la cour de Vienne opprimera l'Empire, qui n'avait de soutien que la France. La réponse est facile et sans réplique : le traité de Versailles a pour base et pour fondement l'observation entière et littérale des traités de Westphalie : si l'Impératrice manque à ces mêmes traités, celui de Versailles est rompu, et les choses rentrent dans leur premier état..... Il serait superflu de répondre aux autres objections que l'ignorance ou l'envie ont multipliées. Tout ce que l'on peut dire de plus raisonnable, c'est que le traité de Versailles est un chef-d'œuvre de sagesse et de politique, mais que les engagements qu'on a pris à la suite de ce traité avec la cour de Vienne ont été peut-être trop forts :

ils ne sont devenus insoutenables et dangereux que par notre mauvaise conduite, le mauvais emploi de nos forces, et l'intrigue qui a présidé au choix des généraux.

Avant la conclusion du traité de Versailles, je rappelai tout ce que j'avais dit au commencement de la négociation, sur la nécessité de mettre le roi de Pologne, électeur de Saxe, en état de défendre son électorat avec une armée de 50,000 hommes; je représentai le danger que le roi de Prusse, apprenant la signature du traité de Versailles, ne se jetât brusquement sur la Saxe pour entrer en Bohême. Mes représentations ne furent pas plus heureuses que par le passé; mais il faut convenir que la cour de Vienne, par une jalousie et une inquiétude déplacées, ne fut pas favorable à cette vue : elle craignit que nous n'eussions pour la cour de Saxe une prédilection que les intérêts de Madame la Dauphine rendaient raisonnable, et peut-être aussi appréhendait-elle que le subside qu'il faudrait accorder au roi de Pologne ne fût un peu aux dépens de celui qu'elle sollicitait pour elle-même. Quoi qu'il en soit, on négligea à Versailles et à Vienne cette précaution essentielle, dont le défaut a causé et devait causer tous les malheurs de la guerre d'Allemagne.

Quelques jours avant la signature du traité de Versailles, j'apportai au comité le mémoire important dans lequel j'établissais les principes sur lesquels le Roi voulait s'arranger ultérieurement avec l'Impératrice : ce mémoire fut approuvé, et le Roi m'autorisa à le remettre à M. de Staremberg le jour de la signature du traité : ce qui fut exécuté.

Il est fâcheux que la loi que je me suis imposée de ne rien écrire dans ces Mémoires qui découvre les secrets de l'État, m'empêche de détailler ici les maximes que le Roi a suivies dans ses négociations secrètes avec la cour de

Vienne. Tout ce que je puis dire, en général, c'est que le Roi, fidèle à son ancien allié, n'a jamais voulu prendre aucune mesure offensive contre le roi de Prusse, sauf dans le cas où ce prince violerait le premier la paix établie par le traité d'Aix-la-Chapelle; rien n'a pu le détourner de cette résolution, et je puis assurer que si le roi de Prusse n'avait pas été l'agresseur, il n'y aurait pas eu de guerre en Allemagne. Je puis, de même, avancer que si des intrigues de toute espèce n'avaient pas dérangé les mesures que le Roi avait prises avec la cour de Vienne, la couronne de France aurait acquis des avantages considérables pour établir sa puissance maritime, pour fortifier ses frontières du côté le plus dangereux; que les différentes branches de la maison de France auraient été plus solidement et plus honorablement établies; qu'une guerre fort courte aurait précédé et amené une longue paix, et qu'enfin le Roi aurait joué en Europe le plus grand rôle politique et militaire sans s'écarter de la droiture et de la justice.

Le 1er mai arriva. Le traité de Versailles fut signé; je n'en dirai rien, il est connu de tout le monde[1]. Il fut convenu, de part et d'autre, qu'il ne serait pas rendu public jusqu'à ce que les deux couronnes en eussent fait part à celle de Madrid. Il était dans mes projets de n'entrer dans aucune vue de la cour de Vienne que les cours de Russie et de Madrid n'eussent accédé au traité de Versailles. Je remis, le même jour, à M. de Staremberg le mémoire essentiel dont je viens de parler. Je vis bien que l'Impératrice et son conseil n'en seraient pas trop contents, et que la négociation ultérieure deviendrait plus aigre et plus épineuse; je m'y étais attendu.

[1] Je crois, pour l'intelligence du texte des *Mémoires*, devoir publier ce traité aux Appendices.

Le Roi n'a jamais été si satisfait qu'au moment où je vins lui apprendre que M. Rouillé et moi, en qualité de ses ministres plénipotentiaires, venions de signer un traité d'alliance éternelle avec l'Impératrice; Sa Majesté m'avoua que j'avais fini l'ouvrage dont elle avait le plus désiré la confection.

Je préparai le Roi aux difficultés que le reste de la négociation devait essuyer; mais alors ce prince ne croyait rien d'impossible à mes talents et à mon zèle.

CHAPITRE XXIII

DE LA PUBLICATION DU TRAITÉ DE VERSAILLES

Cette publication ne se fit qu'après avoir donné part du traité aux cours de Madrid et de Berlin, et après l'échange des ratifications. Il est à remarquer que le secret d'une si longue négociation n'avait aucunement transpiré, malgré la vigilance et la curiosité des ministres étrangers. Le seul ambassadeur d'Espagne, M. de Massonès, ayant, un jour que nous dînions chez lui, M. de Staremberg et moi, fait semblant de dormir, comme il en est convenu lui-même, soupçonna quelque chose de mystérieux entre la cour de Vienne et nous; il fit ce qu'il put pour entendre ce que nous disions tout bas, et comme par précaution nous nous étions retirés dans la chambre d'à côté, il marcha sur la pointe des pieds et vint écouter à la porte. Il n'entendit rien; mais il conjectura, par la longueur de la conversation, qu'il s'agissait d'affaires importantes. En conséquence, il dépêcha un courrier à sa cour pour l'informer; la reine d'Espagne dit ce secret à Farinelli [1], et celui-ci le confia au cardinal Valenti [2], ministre du pape

[1] Carlo Broschi, dit Farinelli, castrat célèbre, né à Naples en 1705, fut élève de Porpora, voyagea en Italie, en Allemagne et en Angleterre, et se fixa en Espagne à la fin du règne de Philippe V. Il acquit un extrême pouvoir sur Ferdinand VI et sur la reine Barbe, et joua un rôle considérable en utilisant sa faveur au profit de l'Angleterre. Exilé d'Espagne à l'avénement de Charles III, il se retira à Bologne, où il mourut le 15 juillet 1782.

[2] Silvio Valenti Gonzaga, né à Mantoue le 1er mars 1690, créé cardinal

Benoît XIV. Ainsi les cours de Rome et de Madrid ne furent point étonnées du traité de Versailles; cela prouve combien il faut prendre de précautions dans les grandes affaires.

La publication du traité de Versailles fit d'abord en France l'impression la plus favorable; on le regarda comme le chef-d'œuvre de la prudence et de la politique : on désirait la paix, et l'on crut que cette alliance la donnerait et l'affermirait [1]. Les applaudissements qu'on prodigua à cet ouvrage tentèrent M. Rouillé; ses amis et sa famille l'en déclarèrent l'auteur. Mais quand le roi de Prusse eut envahi la Saxe et que la guerre fut assurée, on me rendit ce traité en entier, et aucun membre du conseil ne voulut y avoir eu part.

Les cours étrangères ne virent, pour la plupart, qu'avec des sentiments de jalousie et de crainte l'union des deux plus puissantes maisons de l'Europe. Le roi de Prusse, à qui le Roi communiqua son traité, parut n'en être point fâché. Cette dissimulation ne me rassura pas pour les suites. Son ministre, M. de Knyphausen, me fit compliment sur ce traité avec beaucoup de politesse. La cour de Turin et toute l'Italie furent inquiètes et alarmées; l'Allemagne éprouva le même sentiment. Pour l'Angleterre, elle ne dissimula point son chagrin, et qualifia cette alliance d'union monstrueuse et contre nature. A Versailles, on vit dans cette affaire l'affermissement du crédit de madame de Pompadour et mon élévation. Dès lors, on commença à travailler à altérer notre union; on n'y réussit que dix-huit mois après.

par Clément XII en 1738, évêque de Sabine, camerlingue du Saint-Siége, président de la chambre apostolique, préfet de la congrégation *de propaganda fide* et de celle de la sacrée consulte, archimandrite de Viterbe, mort à Viterbe le 28 août 1756.

[1] Cf. Duclos, *Mém.*, t. II, p. 128.

M. Rouillé ne se contenta pas de s'annoncer comme l'auteur du traité de Versailles, mais il me crut assez bonhomme pour me charger de lui en procurer la récompense. Il demandait que le comte de Beuvron [1], son gendre, fût fait duc; le Roi se moqua de cette demande. Mais j'obtins de Sa Majesté dix mille francs de pension pour madame de Beuvron, fille de M. Rouillé; six mille francs pour madame de Castellane, sa nièce [2], et une seconde abbaye pour l'abbé de La Ville [3], qui avait fait les fonctions de secrétaire à la signature et à la ratification du traité. Cette dernière grâce fut bien placée : c'est un homme de mérite. Pour moi, je ne demandai rien, et je n'eus que la satisfaction d'avoir plu au Roi et de l'avoir bien servi.

La mort de l'abbé de Pomponne [4] venait de m'ouvrir l'entrée du conseil privé, et je remis l'abbaye de Saint-Arnould de Metz en échange de celle de Saint-Médard de

[1] Anne-François d'Harcourt, marquis de Beuvron, second fils d'Anne-Pierre d'Harcourt et de Thérèse-Eulalie de Beaupoil-Saint-Aulaire, né le 4 octobre 1727, colonel en 1749, maréchal de camp le 10 février 1761, chevalier des ordres du Roi le 16 mai 1776, lieutenant général le 1er mars 1780, créé duc de Beuvron par brevet de 1784, mort en émigration, avait épousé le 22 janvier 1749 Marie-Catherine Rouillé.

[2] Marie-Anne Rouillé, qui avait épousé Jean-Baptiste de Castellane, marquis de Norante, capitaine de galères.

[3] Du 24 juillet 1757, lettres patentes accordant à Jean-Ignace de la Ville l'indult pour l'abbaye de Lessay au diocèse de Coutances. Voir BASCHET, *Histoire du Dépôt*, p. 265. L'abbaye de Lessay, suivant dom Beaumier, valait 25,000 livres de revenu.

[4] Henry-Charles Arnauld de Pomponne, né à la Haye en 1669 pendant l'ambassade de son père, fils de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères en remplacement de Lionne (26 septembre 1671), démis en 1679, mort en 1699, et de Catherine Ladvocat. Il fut abbé de Saint-Maixent en 1684, abbé de Saint-Médard de Soissons en 1693, aumônier du Roi en 1698, ambassadeur à Venise en 1705, remplit diverses autres missions à Rome, près du grand-duc de Toscane et des autres princes d'Italie, fut conseiller d'État d'Église en 1711, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit en 1716, et mourut à Paris le 26 juin 1756.

Soissons [1], qui me fut donnée. Je me souviens que le cardinal de la Rochefoucauld, chargé de la feuille des bénéfices [2], m'ayant représenté que je ne gagnais rien à cet échange, et que le Roi ne me refuserait pas d'ajouter à l'abbaye de Saint-Arnould celle de Saint-Médard, je lui répondis que je prenais trop de soin de ma réputation pour me donner dans le public cet air d'avidité; que je préférais l'abbaye de Saint-Médard à celle de Saint-Arnould, à cause de la nomination des bénéfices dépendant de la première, avantage qui me donnerait la facilité de faire du bien à ma famille sans importuner le Roi; mais ce qui me décidait entièrement, c'était le château de Vic-sur-Aisne [3], près de Soissons, qui me servirait de maison de campagne pendant que ma faveur durerait, et que, lorsqu'elle serait passée, il me serait plus agréable d'être exilé dans une maison de campagne que dans une ville de

[1] L'abbaye de Saint-Médard, dont on connaît les titulaires depuis l'an 562, en commende depuis 1502 et dont l'abbé de Bernis fut le quatre-vingt-neuvième abbé, étendait son autorité sur deux cent vingt fermes et villages. L'abbé avait droit de nomination à sept prieurés, aux douze canonicats de Sainte-Sophie et aux bénéfices du château de Saint-Médard. (Voir *Pèlerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard de Soissons*, par l'abbé Poquet. Soissons, 1849, in-8°, p. 17 et suiv.)

[2] Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, nommé abbé de Saint-Romain de Blaye au mois de novembre 1717, abbé de Beauport en mai 1722, prieur de Lanville et de Bonnes-Nouvelles, archevêque de Bourges en 1729, coadjuteur de Cluny le 29 septembre 1738, ambassadeur à Rome de 1744 à 1747, abbé de Cluny, abbé d'Aisnay et cardinal en 1747, abbé de Saint-Wandrille en 1755, chargé cette même année du détail des affaires qui concernent la nomination aux bénéfices, grand aumônier de France en 1756, mort le 29 avril 1757. Sa correspondance comme ambassadeur à Rome a été publiée par le baron de Girardot, Nantes, 1871, in-8°. Voir aussi de ses lettres dans les *Œuvres posth. de Nivernois*, déjà citées.

[3] Ce château fut donné au monastère de Saint-Médard par Louis le Débonnaire; après de fréquentes usurpations, la propriété lui en fut assurée par le concile de Senlis (1048) : fort augmenté par l'abbé de Pomponne, le château fut encore embelli par l'abbé de Bernis. (Voir *Précis sur Vic-sur-Aisne*, par l'abbé Poquet, Paris, 1854, in-8°.)

garnison telle que Metz. Le cardinal fut fort étonné de ma modération et de ma prévoyance.

Les seize mille francs que j'avais obtenus pour la famille de M. Rouillé, bien loin d'éteindre, ne firent que rallumer la jalousie qui le dévorait; il est vrai que, depuis le traité de Versailles, les ministres étrangers me regardaient comme leur véritable secrétaire d'État. Le comte d'Argenson, qui se piquait d'être de mes amis, me dit un jour avec cet air de cordialité qui ne persuade pas, mais qui dévoile le fond des cœurs : « Je vous le prédis, vous remplacerez ici le cardinal de Richelieu. » Voilà quelle était ma position.

CHAPITRE XXIV

SUITE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA COUR DE VIENNE

J'ai dit ci-devant que le jour de la signature du traité de Versailles, j'avais remis au comte de Staremberg un mémoire au nom du Roi, dans lequel Sa Majesté s'expliquait sur tout ce qui avait rapport au roi de Prusse, sur les objets de convenance des deux cours, et sur les moyens à employer pour maintenir la tranquillité dans l'Europe, principalement au cas de la mort du roi Ferdinand d'Espagne: les principes du Roi sur tous ces grands objets ne s'accordaient pas parfaitement avec les vues et les désirs de la cour de Vienne. Je ne veux point entrer ici dans les détails relatifs à ces intérêts importants : je me contenterai d'assurer, pour mieux faire connaître la pureté des maximes du Roi et celle de mes intentions, que Sa Majesté avait déclaré nettement qu'elle ne pouvait prendre aucun engagement offensif contre le roi de Prusse, malgré ses torts et son infidélité, qu'après que le traité d'alliance qu'il avait signé avec ce prince serait expiré, ce qui devait arriver au mois de juillet de la présente année 1756 [1], et seulement dans le cas où Sa Majesté Prussienne, en rompant la pre-

[1] Il existait, paraît-il, des doutes sur la date à laquelle ce traité devait prendre fin. FRÉDÉRIC (*Mémoires*, I, 411) dit : mars 1756; FLASSAN (*Diplom.*, V, 225, et VI, 43) dit : mai 1756. Je publie ce traité en appendice. Le terme exact est bien le 5 juillet (art. 8), jour de l'échange des ratifications, contrairement à ce que dit l'éditeur des *OEuvres de Frédéric*, t. IV, p. 29, note 8.

mière le traité d'Aix-la-Chapelle, ne vînt à affranchir le Roi de la garantie de la Silésie[1] : le Roi fut inébranlable sur ces deux points. Ainsi la France n'aurait jamais assisté la cour de Vienne pour faire la guerre au roi de Prusse, si ce souverain n'avait pas été l'infracteur de la paix.

On conçoit que la cour de Vienne ne fût pas contente de notre roideur, et qu'elle se défiât beaucoup de nos sentiments : le nouvel allié soupçonne toujours quelque partialité en faveur du plus ancien. La négociation avec l'Impératrice devint en effet plus épineuse et plus orageuse. Si j'en avais été cru, on s'en serait tenu au simple traité de Versailles, et je serais parti pour Madrid dans le dessein d'engager le roi d'Espagne à accéder à ce traité. Mais je ne fus pas maître d'arrêter le cours de la négociation : le Roi désirait fixer promptement le sort incertain de sa fille et de son gendre, et la succession au royaume de Naples, sur laquelle le traité d'Aix-la-Chapelle avait jeté de l'obscurité et de l'incertitude[2]. Il fallut donc, malgré moi, travailler à l'édifice d'un plan conditionnel, et relatif au parti que le roi de Prusse pouvait prendre.

[1] Article 22 du traité d'Aix-la-Chapelle.

[2] Par le traité d'Aix-la-Chapelle, les duchés de Parme et de Plaisance furent garantis à l'infant don Philippe sous la réserve que si son frère Charles, alors roi des Deux-Siciles (par le traité de Vienne du 18 novembre 1738), était un jour appelé au trône d'Espagne et que don Philippe vînt à lui succéder, les duchés de Parme et de Guastalla reviendraient à la maison d'Autriche et qu'une partie du duché de Plaisance serait cédée au roi de Sardaigne. En succédant à Ferdinand VI d'Espagne, Charles III avait tout à faire pour empêcher don Philippe d'arriver au trône de Naples et pour transmettre à ses propres enfants la couronne qu'il quittait. Grâce à la guerre européenne, Charles III parvint à ses fins. Par un double mariage il s'allia à la maison d'Autriche, il paya une forte somme au roi de Sardaigne, déclara incapable de lui succéder à Naples son fils aîné don Philippe, épileptique et imbécile, réserva la succession d'Espagne à son second fils, don Carlos, et transmit le royaume de Naples à son troisième fils, don Ferdinand.

La cour de Vienne, qui avait pris de l'humeur, voulait absolument savoir à quoi s'en tenir. Elle dépêchait fréquemment des courriers au comte de Staremberg. Ce ministre reçut peu avant le départ du Roi pour Compiègne d'amples instructions, sur lesquelles nous eûmes ensemble des conférences fort longues. Je parvins à lui faire expliquer nettement tous les points sur lesquels on lui avait ordonné la plus grande réserve : il était persuadé de la bonne foi du Roi, et il servit très-bien sa cour en s'écartant de ses ordres, et en nous dévoilant avec franchise tous les objets de ses instructions. Ce fut à Compiègne que je rendis compte au Roi du détail des dernières conférences.

CHAPITRE XXV

DE CE QUI SE PASSA A COMPIÈGNE AU MOIS DE JUILLET 1755

En arrivant à Compiègne [1], j'informai Sa Majesté de l'humeur qu'avait conçue la cour de Vienne sur des propositions que nous lui avions faites par rapport aux places maritimes de la Flandre, aux arrangements de l'Italie, et surtout par rapport à la résolution où nous étions de n'entrer dans aucune mesure offensive contre le roi de Prusse, que lorsque notre traité avec ce prince serait expiré (ce qui était près d'arriver), et dans le cas seulement où la cour de Berlin romprait la première la paix d'Aix-la-Chapelle. Je fis sentir au Roi l'importance de tenir ferme sur tous ces points, et la nécessité de faire expliquer la cour de Madrid, et, s'il était possible, de la faire entrer dans les mesures prises au traité de Versailles.

J'avoue que, dégoûté par les jalousies du ministère et par l'obstination de M. Rouillé à me cacher non-seulement ce qui se passait dans les cours de l'Europe, mais encore les instructions qu'il donnait aux ministres du Roi en Allemagne, lesquelles n'étaient rien moins que conformes à l'esprit et à la lettre du traité de Versailles, et M. de Staremberg m'en portait tous les jours les plaintes les plus sérieuses, non sans raison, et sa cour en concevait

[1] Le Roi arrive à Compiègne le 1er juillet. (*Gazette de France.*)

des ombrages; j'avoue, dis-je, que toutes ces contrariétés et inconséquences me faisaient vivement désirer que le Roi me permît d'aller exercer à la cour de Madrid les fonctions de mon ambassade. J'avais même proposé de laisser entre les mains du Roi un mémoire dans lequel j'aurais établi les principes qu'il fallait prendre afin de diriger la conduite du nouveau plénipotentiaire que le Roi jugerait à propos de choisir pour suivre cette importante affaire. Mais Sa Majesté pensait alors que nul autre n'était aussi capable que moi de conduire une négociation dont j'étais chargé depuis un an, et dont j'avais saisi tous les avantages, les inconvénients et les dangers. Sa Majesté s'opposa donc à mon départ pour l'Espagne, et elle crut qu'en me faisant entrer dans son conseil, elle remédierait aux cachotteries de M. Rouillé, lequel ne pourrait plus me dérober la connaissance de ce qui se passerait dans les cabinets de l'Europe, ni les instructions qu'il enverrait aux ministres du Roi dans les cours étrangères. Par ce moyen, leur langage et celui que je tenais à la cour de Vienne deviendraient uniformes. Sa Majesté décida en conséquence que je prendrais place au premier conseil, en qualité de ministre d'État.

Madame de Pompadour, en me parlant de cette intention du Roi, m'assura qu'il ne voulait pas informer les ministres de cette détermination, mais que Sa Majesté lui avait seulement permis d'en faire part à M. de Machault, dont elle était sûre. J'applaudis aux égards qu'elle montrait à son ami, mais je lui annonçai, en même temps, que cette confidence allait me fermer la porte du conseil, redoubler la jalousie de M. Rouillé, et réveiller celle des autres ministres. La marquise n'en voulut rien croire, sous prétexte que M. de Machault lui avait dit quelques jours auparavant qu'à la mort de M. Rouillé, qu'il pré-

voyait prochaine, le Roi aurait en moi *un grand ministre des affaires étrangères*. Cet éloge ne me fit pas changer de sentiments : j'avais raison ; car, aussitôt que M. de Machault eut la confidence, il envoya M. Rouillé chez le Roi lui faire des remontrances sérieuses et des jérémiades touchantes. Ce ministre représenta à Sa Majesté que, de son pur mouvement, elle l'avait fait passer du département de la marine à celui des affaires étrangères ; que c'était le déshonorer et lui ôter la confiance des étrangers que de me nommer ministre d'État après le traité de Versailles ; que l'Europe verrait en moi le ministre réel, et en lui le prête-nom ; que s'il avait perdu la confiance de Sa Majesté, il ne demandait pas mieux que de se retirer, et qu'enfin, instruit comme je l'étais des affaires d'Espagne et de celles de toute l'Europe, il ne lui était pas possible d'indiquer dans une crise si intéressante, ni dans une cour qu'il importait si fort de gagner, un sujet capable de me remplacer. Ce plaidoyer ne convainquit pas le Roi, mais il l'embarrassa : ce prince rassura M. Rouillé sur ses craintes, et lui parla avec tant de bonté que ce petit homme se crut en droit de me traiter avec une hauteur déplacée, et de m'accuser en face d'une ambition déraisonnable, et qui n'aurait aucun succès. Je fus maître de moi : mon séjour à la cour avait exercé depuis longtemps ma patience ; je répondis avec sagesse et fermeté : je n'avais pas songé à la place de ministre d'État ; il m'importait peu qu'elle me fût enlevée, pourvu que le service du Roi et ma réputation n'en souffrissent aucun dommage.

M. de Machault, auteur de cette tracasserie, me proposa, pour tout concilier, l'expédient de faire nommer à l'ambassade d'Espagne le marquis d'Aubeterre [1], alors

[1] Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre,

ministre du Roi à Vienne, et de me revêtir du caractère d'ambassadeur du Roi à la cour impériale. Ce piége était fort adroit : si je refusais une ambassade si importante, étant déjà chargé des affaires de Vienne, il était aisé de me faire passer dans l'esprit du Roi pour un ambitieux, dont le projet était de gouverner la cour : aussi je n'hésitai pas une minute pour accepter la proposition de M. de Machault, et je le priai sur le champ d'aller faire part à madame de Pompadour de mon acceptation. La marquise, qui commença pour lors à se défier de la sincérité de M. de Machault, voulait se refuser à cet expédient : je lui fis comprendre la nécessité de s'y prêter, de mettre le Roi à son aise et de désarmer par cette modération, au moins pour un temps, la jalousie du ministère. J'écrivis en même temps au Roi une lettre, dans laquelle je lui faisais connaître la pureté de mes intentions, la simplicité de mes vues et les bornes de mon ambition. Je lui faisais sentir que l'idée du conseil était venue de lui, et que pourvu que Sa Majesté voulût bien me mettre en état d'être plus instruit que je ne l'étais, et moins contrarié, je n'en demandais

chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, né le 24 janvier 1714 au château de Saint-Martin de la Coudre en Saintonge, fils de messire Charles-Louis-Henry Bouchard d'Esparbès de Lussan et de Marie-Anne-Françoise Gay, servit dans deux guerres (celle de 1733-35 et celle de 1741-48), fut nommé ministre plénipotentiaire à Vienne en 1753 (lettres et instructions du 26 septembre, — arrivée le 18 octobre, — première audience le 22 octobre, — rappelé le 17 juillet 1756, — audience de congé le 2 août), chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1757, ambassadeur extraordinaire en Espagne la même année. (Instructions du 27 février. — Arrivée, 14 avril. — Première audience, 15 avril. — Rappelé, 14 septembre 1759. — Audience de congé, 14 janvier 1760.) Pendant cette ambassade il fut nommé lieutenant général le 13 mai 1758. En 1763, il fut envoyé ambassadeur extraordinaire à Rome. (Instructions, 30 octobre. — Arrivée, 12 décembre. — Première audience, 14 décembre. — Rappelé, 30 mai 1769. — Audience de congé, 13 juin. — Départ, 22 juin.) Maréchal de France le 13 juin 1783, le marquis d'Aubeterre mourut le 31 août 1788.

pas davantage. Le Roi fut content de mes sentiments et de ma conduite, mais il eut beaucoup de peine à renoncer au projet de me faire entrer dans son conseil. En effet, ce prince ne se détermina à me nommer à l'ambassade de Vienne qu'au bout de trois semaines [1], et après avoir consulté chacun de ses ministres en particulier. Ces messieurs, en prodiguant les louanges, conclurent que le Roi, en différant de me faire asseoir au conseil, me donnerait le moyen d'étendre mes connaissances et de perfectionner mes talents.

Cependant, au milieu de toutes ces intrigues, nos négociations ultérieures avec la cour de Vienne cheminaient lentement et avec beaucoup de difficultés. Je forçai enfin le ministre impérial à consentir que tous nos arrangements offensifs seraient subordonnés au cas unique où le roi de Prusse romprait le premier la paix jurée à Aix-la-Chapelle. On voit par là combien le Roi a été juste et honnête envers Sa Majesté Prussienne, et combien sont destitués de fondement les prétextes dont la cour de Berlin a tâché de colorer dans le public ses injustes invasions.

Cette première difficulté terminée, il en restait une infinité d'autres à aplanir, tant par rapport aux engagements à prendre pour la tranquillité de l'Italie que par rapport aux Pays-Bas, et aux objets que je m'étais toujours proposés dans mes négociations avec la cour de Vienne : de couper par la racine tous les germes de guerre entre cette cour et la nôtre pour le présent et pour l'avenir, de détacher des Anglais leurs principaux alliés, de ménager ensuite à la France des ports, des places, des ressources, enfin des avantages et des positions maritimes, capables d'inquiéter et même d'affaiblir le commerce et la marine

[1] *Gazette de France* du 11 septembre 1756.

de l'Angleterre. Je voudrais qu'il me fût permis de m'expliquer plus clairement; on verrait que jamais le ministère de France n'a eu des vues plus saines, ni pris des mesures plus justes pour assurer la tranquillité de l'Europe et celle de l'Italie en particulier, pour affaiblir l'Angleterre et procurer à la France des ressources solides contre une puissance ennemie devenue si redoutable.

CHAPITRE XXVI

SUITE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA COUR DE VIENNE. LE ROI DE PRUSSE RASSEMBLE SES FORCES ET MENACE D'UNE INVASION LA SAXE ET LA BOHÊME.

M. le duc de Penthièvre m'avait prêté un appartement qu'il avait à Compiègne dans le couvent des Carmélites[1]; un parloir était mon cabinet : c'est là que M. de Staremberg et moi travaillions à changer le système et la face de l'Europe. Il est assez singulier qu'une maison consacrée à la retraite, au silence, à l'oubli du monde et des affaires, et au mépris de tout ce qui occupe le plus les hommes, ait été le théâtre où se préparaient de si grandes révolutions.

J'ai dit précédemment que la négociation, devenue plus difficile et plus épineuse, ne s'avançait que pied à pied. J'obtins cependant, après que notre traité avec le roi de Prusse fut expiré, un point fort difficile et fort important, qui nous tenait d'autant plus à cœur que la cour de Vienne paraissait moins portée à nous en faire le sacrifice : nous voulions que cette cour renonçât à jamais à l'alliance de l'Angleterre; après bien des difficultés, j'obtins cette renonciation. On exigea de nous la même condition par rapport au roi de Prusse, ce qui était juste et raisonnable :

[1] La Reine, dans ses séjours à Compiègne, allait souvent entendre la messe dans ce couvent. (Voir *Gazette de France*, 1755 et 1756, *passim*.)

l'alliance de la cour de Berlin n'était pas si nécessaire à la France que celle de la cour de Vienne était utile à l'Angleterre et dangereuse pour nous.

D'autres points, non moins importants, furent réglés pendant le cours du voyage à Compiègne. Mais comme l'édifice auquel nous travaillions était vaste, qu'il embrassait le système de l'Allemagne du Nord, de l'Italie, de l'Espagne, des Provinces-Unies et de la Porte, ce grand ouvrage était encore bien éloigné de la perfection : il fallait du temps pour en lier toutes les parties, pour les consolider et pour former un corps entier de tant de membres différents, et souvent opposés : il était question, en un mot, de résoudre le système politique de l'Europe, de préparer ce grand changement par des négociations délicates et multipliées, d'unir ensemble des puissances ennemies, rivales et jalouses ; de conserver le secret au milieu de tous ces mouvements, et de préparer de part et d'autre les ressources de finances et les moyens militaires sans lesquels l'exécution de si grands projets devenait impossible.

Qu'on réfléchisse en même temps à la singularité frappante qu'offrait le concert de deux cours ennemies depuis trois cents ans, et alliées seulement depuis trois mois : les haines réciproques, les grandes défiances étaient à la vérité étouffées ; mais il restait des soupçons que des intérêts particuliers et des principes politiques différents nourrissaient de part et d'autre. Cette situation délicate et embarrassante pour les négociateurs exigeait de leur part beaucoup de prudence, de patience et d'adresse : ces qualités seules n'auraient pas même suffi sans la bonne foi respective : il faut convenir que les deux cours en mirent beaucoup dans la manière de traiter ensemble.

Pendant le cours de ces discussions épineuses, nous

apprîmes, de toutes parts, que le roi de Prusse rassemblait ses forces, préparait des magasins et garnissait son artillerie. Le conseil du Roi, à l'exception de M. d'Argenson, persistait à regarder ces démonstrations offensives comme des menaces vaines de la part du roi de Prusse, qui cherchait à se faire valoir et à prouver à l'Europe que l'union des cours de Versailles et de Vienne ne lui inspirait aucune crainte.

Pour moi, qui, six mois auparavant, avais annoncé au conseil du Roi que la publication du traité de Versailles déterminerait le roi de Prusse à attaquer brusquement la Saxe et la Bohême, avant que les cours de Vienne et de Dresde eussent pu prendre leurs précautions pour s'y opposer, j'étais dans de vives inquiétudes sur le sort de la Saxe et de la Bohême. L'Impératrice n'avait pour défendre ce royaume que vingt-cinq à vingt-six mille hommes prêts à être rassemblés. L'électorat de Saxe pouvait à peine opposer au roi de Prusse dix-huit mille hommes, et la cour de Dresde flottait entre une confiance déplacée et des inquiétudes inutiles.

De notre côté, nous avions, à la vérité, une milice assez nombreuse, mais presque toute composée de soldats nouveaux et d'officiers peu expérimentés et encore moins appliqués. Nos finances étaient mal en ordre, notre commerce interrompu par les Anglais, les parlements et le clergé en fermentation, l'autorité du Roi peu respectée, et le ministère livré à l'intrigue et à la désunion ; la cour de Vienne et celle de France n'étaient pas encore d'accord ; nous ignorions au mois d'août 1756 quel parti prendraient la Russie, la Suède, le Danemark, l'Empire germanique, la Hollande, la Porte et le roi de Sardaigne, en sorte que toutes les mesures qui ont été prises dans l'hiver de 1757 n'étaient encore qu'en projet; il n'y a point d'exemple en

politique d'une ligue si compliquée faite en si peu de temps, et rendue active au moment même qu'elle avait été formée.

Les préparatifs du roi de Prusse étaient trop formidables pour que nous demeurassions spectateurs tranquilles des démarches de ce prince. J'obtins, avec peine, que M. Rouillé enverrait ordre à M. de Valory, ministre du Roi à Berlin [1], de déclarer verbalement et par écrit au roi de Prusse que le Roi, instruit de ses dispositions offensives, l'avertissait que si, au mépris de la paix publique, il attaquait les cours de Vienne et de Dresde, alliées de la France, Sa Majesté les assisterait, non-seulement par les secours stipulés dans les traités qu'elle avait avec ces puissances, mais aussi par toutes les forces que Dieu lui avait données. J'avais insisté pour que le mémoire contenant cette déclaration fût rendu public; on mettait par là évidemment le roi de Prusse dans son tort. M. Rouillé s'y refusa par un reste de ménagement ridicule pour ce prince. Ce fut une grande faute, car j'ai appris depuis ma disgrâce que M. de Valory ne s'était acquitté que verbalement et avec beaucoup de faiblesse de sa commission; le roi de Prusse ne lui donna pas même le temps de s'expliquer, et interrompit le discours de ce ministre, en lui disant: « Voilà

[1] Guy-Henry-Louis, marquis de Valory, né à Menin, le 11 novembre 1692, enseigne au régiment de Piémont en 1707, mestre de camp d'infanterie en 1725, inspecteur des milices de Flandre en 1727, brigadier le 15 juillet 1739, ministre à Berlin le 1er juillet même année, maréchal de camp en septembre 1745, chargé de négociations à Dresde en 1744, 1745 et 1746, quoique conservant sa mission à Berlin, lieutenant général le 10 mai 1748, rappelé de Berlin le 1er mars 1750, envoyé de nouveau à Berlin le 26 février 1756, rappelé le 5 novembre 1756, mort à Étampes le 20 octobre 1774. Il était alors commandeur grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier commandeur des ordres du Mont-Carmel et Saint-Lazare, gouverneur de Rue et de la citadelle de Ysler en Flandre, gouverneur et grand bailli de la ville d'Étampes.

qui est bien, voilà qui est bien, monsieur » ; et ce prince lui tourna le dos [1]. M. de Valory, craignant sans doute d'aigrir le Roi, ne nous rendit pas exactement la réponse du roi de Prusse ; il se contenta de nous informer que ce prince lui avait dit que, si la France se prêtait aux tracasseries de la cour de Vienne, elle ne serait jamais tranquille. Ce bon et pauvre ministre croyait fermement que le roi de Prusse songeait uniquement à se précautionner contre ses ennemis, et était bien éloigné de vouloir les attaquer. Un sentiment si absurde trouva faveur dans le conseil du Roi, qui, craignant la guerre, et peu affectionné au nouveau système de Sa Majesté, cherchait à se tranquilliser et à éloigner la conclusion des arrangements ultérieurs de deux cours.

Ce fut dans ces circonstances que le roi de Prusse présenta à la cour de Vienne un mémoire singulier, par lequel il demandait à l'Impératrice de lui déclarer formellement que de deux ans elle ne songerait point à l'attaquer, et qu'au défaut de cette déclaration expresse, il se verrait dans la nécessité de prévenir ses ennemis, et de dissiper l'orage qui le menaçait [2]. Cette proposition était, il faut en convenir, aussi extraordinaire qu'insultante : c'était convertir le traité d'Aix-la-Chapelle, garanti par toutes les puissances de l'Europe, en une trêve de deux ans. Ainsi la cour de Vienne était très-excusable de répondre comme elle le fit au mémoire de Sa Majesté Prussienne; mais elle n'avait que vingt mille hommes rassemblés au camp de

[1] Le marquis de Valory, dans *Mémoires des négociations à la cour de Berlin,* Paris, Didot, 1820, t. I, p. 320, ne parle point de ce fait. Il ne vit le roi de Prusse ni ne lui parla plus d'un mois avant sa détermination. Les Mémoires de M. de Valory sont, au reste, une apologie exclusive de Frédéric II.

[2] Voyez Valory, *loc. cit.,* p. 307.

Colin[1], tandis que le roi de Prusse était à la tête de cent mille. Si elle avait été plus sage (en faisant remarquer à la cour de Berlin l'indécence et la singularité de sa proposition), elle lui aurait donné l'assurance qui était demandée : par là elle reculait au moins l'époque de la guerre, elle se donnait le temps de rassembler ses forces, de mettre la Saxe à l'abri d'un coup de main, de faire expliquer les cours que nous désirions unir au concert de nos mesures, et nous donnait à nous-mêmes le temps de faire des préparatifs militaires et des arrangements de finances. La cour de Vienne se dépêcha de répondre au roi de Prusse et ne nous communiqua sa réponse que lorsqu'elle eut été donnée[2].

Cette précipitation me pénétra de douleur; je vis que le théâtre de la guerre s'ouvrait sans que les acteurs fussent préparés à remplir la scène : je sentis toute la confusion, le désordre et peut-être les malheurs qui naîtraient d'une démarche si précipitée. La cour de Vienne s'excusa sur l'indécence du mémoire du roi de Prusse, sur sa dignité offensée et sur le danger qu'il y avait de donner deux ans de plus à son ennemi pour se préparer à la guerre. Mais le motif secret de la conduite de cette cour était fondé sur un intérêt plus grand et plus essentiel : elle était à peu près d'accord avec nous sur le fond des choses, elle se hâta donc d'embarquer l'affaire de crainte que quelque événement ou quelque circonstance ne nous empêchassent dans la suite de prendre ouvertement son parti : elle considéra qu'elle n'aurait jamais eu si belle occasion de réduire le roi de Prusse; que la guerre commencée, les

[1] En Bohème, sur l'Elbe, à cinquante-cinq kilomètres est de Prague, quinze nord-est de Kaurzim.

[2] Valory, t. I, p. 308.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

négociations seraient plus vives et les déterminations plus promptes; que la cour de Russie, qu'elle avait tâtée depuis longtemps, se déterminerait plus aisément après l'invasion de la Saxe et de la Bohême; que cette même invasion armerait l'Empire contre le roi de Prusse et déterminerait les cours de France et de Suède, en qualité de garantes des traités de Westphalie, à venir au secours des États de l'Empire opprimés, et qu'enfin si le roi de Prusse avait d'abord quelque succès, la scène changerait bientôt par la réunion des forces des plus puissantes monarchies.

Toutes ces réflexions étaient assez justes, et la suite l'a prouvé en grande partie; mais il n'en est pas moins vrai que la précipitation de la cour de Vienne fut la véritable cause de la perte de la Saxe et de la bataille de Lowositz[1], et qu'on peut lui attribuer une partie des malheurs de cette guerre et en particulier la détresse où nous nous sommes trouvés du côté des finances. Je n'hésite donc pas d'assurer que la cour de Vienne fit dans cette circonstance une faute capitale : elle brusqua une affaire qui ne pouvait bien s'arranger qu'avec le temps, et de cette manière la France, la Suède, l'Empire et la cour de Vienne elle-même entrèrent en guerre sans y être encore préparés.

[1] 1er octobre 1756.

CHAPITRE XXVII

DE CE QUI SE PASSA DEPUIS L'INVASION DE LA SAXE (LE 29 AOUT 1756) ET DE LA BOHÊME JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE 1756

Je ne raconterai point ici la manière dont le roi de Prusse se comporta en Saxe, ni la conduite que tint le roi de Pologne; je ne prétends pas faire l'histoire de la guerre. Si la maxime militaire excuse le roi de Prusse d'avoir assiégé ce prince en pleine paix dans Pirna[1], et après avoir fait son armée prisonnière de guerre de l'avoir incorporée dans la sienne; si politiquement il a dû forcer les cabinets de Dresde pour chercher dans la chancellerie de cette cour des connaissances et des motifs propres à justifier son invasion[2], nulle raison au moins ne peut l'excuser des traitements qu'il fit essuyer à la reine de Pologne et à la famille royale[3].

On sait que le peu de résolution de l'armée saxonne l'empêcha de se joindre à l'armée autrichienne dont le

[1] Ville du royaume de Saxe, sur la rive gauche de l'Elbe, à seize kilomètres sud-est de Dresde.

[2] Voir VALORY, *loc. cit.*, p. 309, et la *Diplomatie secrète* de M. le duc de Broglie, déjà citée.

[3] On sait que Marie-Josèphe-Bénédicte-Antonie-Thérèse-Xavière-Philippine, archiduchesse d'Autriche, électrice de Saxe, reine de Pologne, fille aînée du feu empereur Joseph, née le 8 décembre 1699, mourut, le 17 novembre 1757, à la suite des outrages qu'elle essuya de Frédéric II. Elle était la mère de la Dauphine.

général Brown[1] avait conduit une partie avec assez d'habileté dans le voisinage du camp de Pirna, et que ce général perdit par sa faute la bataille de Lowositz que le roi de Prusse n'espérait plus pouvoir gagner [2].

On peut reprocher au roi de Prusse l'invasion, mais non l'occupation de la Saxe : dans le premier cas, il a commis une injustice; dans le second, il s'est conduit comme un général et un prince habile en se procurant des avantages et des ressources militaires sans lesquels il aurait succombé infailliblement; la capitulation de Pirna[3] était un beau modèle à suivre pour celle de Closterseven. A la guerre tout est justifié par le succès; outre que les battus payent toujours l'amende, les temporiseurs sont blâmés lorsqu'ils échouent, et souvent méprisés par le public et par la postérité : il est honteux pour l'humanité que des maximes si injustes soient consacrées par l'histoire de tous les siècles.

Aussitôt que le roi de Prusse fut entré en Saxe, l'Impératrice réclama le secours de vingt-quatre mille hommes stipulé par le traité de Versailles[4]; les ordres furent

[1] Maximilien-Ulysse, comte de Brown, né à Bâle en 1705, mort à Prague le 26 juin 1757, chevalier de la Toison d'or, feld-maréchal des armées de l'Impératrice et gouverneur général du royaume de Bohême.

[2] Le 29 août 1756 le roi de Prusse entra en Saxe avec 58,000 combattants; le 10 septembre il s'empara de Dresde, fit ouvrir devant lui les archives, malgré la résistance énergique de la reine de Pologne. Bloquant ensuite avec 30,000 hommes le camp formidable où Auguste III s'était retiré sur les bords de l'Elbe, entre Pirna et Königstein, il marcha contre l'armée autrichienne, qui, sous les ordres du maréchal Brown, arrivait de la Bohême sur l'Elbe. Il la rencontra près du village de Lowositz, au confluent de l'Elbe et de la Modelbach, remporta sur elle, le 1er octobre, une sanglante victoire et la repoussa jusqu'au delà de la rivière Eger. Il revint alors sur les Saxons, et quoique leur camp passât pour inexpugnable, il les contraignit à capituler, le 15 octobre, au nombre de 17,000 hommes, et incorpora ensuite ces troupes dans son armée.

[3] 18 octobre 1756. Voir *Histoire de la guerre contre les Anglais*, par Poullin de Lumina, t. I, p. 77.

[4] Article 6.

donnés pour mettre ce corps en mouvement. Je fus d'avis qu'on envoyât toutes nos troupes allemandes au secours de la cour de Vienne[1], et qu'on y joignît seulement deux régiments français de quatre bataillons qu'on aurait remplacés par deux autres toutes les campagnes. Ainsi nous aurions aguerri insensiblement toute l'infanterie française, recruté le corps de vingt-quatre mille hommes aux dépens de l'Empire, sans dépeupler nos provinces : mon avis fut rejeté. M. d'Argenson, ministre de la guerre, ennemi secret du nouveau système, mais qui voulait en profiter pour rendre son département plus considérable, sachant bien que la guerre de terre intéresse toujours plus la cour et la noblesse que la guerre maritime, voulait, en employant toutes nos forces, se rendre nécessaire, s'affermir dans sa place, et éclipser son ennemi M. de Machault, chargé des affaires de la marine. Il représenta que nous étions trop d'accord avec la cour de Vienne pour nous en tenir au traité de Versailles; que la saison était trop avancée pour que nos vingt-quatre mille hommes arrivassent à temps en Bohême, ce qui était vrai; que le corps, marchant dans la mauvaise saison, serait presque détruit en arrivant et ne pourrait agir que bien tard; que nos troupes allemandes donneraient moins bonne idée de la France que nos troupes nationales; que l'Impératrice désirait être servie par les Français, dont elle connaissait la valeur (cela était vrai encore, et, de plus, cette princesse savait bien qu'un corps de troupes françaises serait mieux entretenu qu'un corps d'étrangers, et qu'il intéresserait plus la cour par la qualité des officiers); qu'enfin c'était mettre vingt-quatre mille hommes en otage entre les

[1] Voir le Mémoire de Paris-Duverney sur ce sujet. *Correspondance de Bernis et de Paris*, t. II, p. 12. Ces faits se placent en septembre et octobre 1756.

mains de la cour de Vienne, et la rendre plus difficile sur nos arrangements ultérieurs.

Ces raisons étaient spécieuses : M. Rouillé fut gagné par un premier commis entièrement dévoué à M. d'Argenson[1] ; d'ailleurs, le Roi désirait vivement que le grand plan sur lequel on négociait avec la cour de Vienne fût rempli en totalité. M. de Machault, qui avait été vif pour la confection entière de nos traités avec l'Impératrice tant qu'il avait cru que le roi de Prusse n'oserait entamer la guerre, commença à penser différemment; mais il n'avait plus d'appui dans le conseil du Roi : le maréchal de Noailles et M. de Séchelles s'étaient retirés, ainsi que le marquis de Puysieulx. Ils avaient été remplacés par le maréchal de Belle-Isle, grand Prussien dans le cœur, mais gagné par M. d'Argenson : le maréchal, sachant bien, du reste, que la guerre de terre mettrait ses talents et son expérience militaire en activité, était opposé au système temporiseur de M. de Machault[2]. Ainsi, contre mon avis, les vingt-quatre mille hommes ne marchèrent point, et je fus chargé de le faire trouver bon au ministre impérial, par un mémoire qui flattait la cour de Vienne d'un plus grand secours aussitôt que nous serions d'accord sur les objets ultérieurs. La cour de Vienne se prêta à ces idées, et la négociation commença à reprendre sa première activité.

Ce fut alors que nous mîmes en mouvement tous les ressorts qui ont déterminé la Russie à accéder au traité de Versailles, avec cette clause singulière que nous ne l'assisterions point contre le Turc, ce qui força la cour ottomane à garder la neutralité, malgré toutes les instances des cours de Londres et de Berlin.

[1] Cf. D'ARGENSON, édition Rathery, IX, 321 et 345. C'est de l'abbé de la Ville qu'il est question ici.

[2] Voir D'ARGENSON, IX, 329 et 330.

Le chevalier Douglas[1], chargé de cette mission, réussit par l'entremise du vice-chancelier Woronsow[2]. M. Rouillé avait oublié dans les instructions qu'il envoya à ce ministre cette exception formelle de la Porte Ottomane, le Roi consentant (si c'était nécessaire) que la cour de Russie s'exemptât de son côté à nous secourir contre l'Angleterre. Cet oubli inexcusable, qui fut heureusement réparé par mes soins, nous eût brouillés infailliblement avec la Porte : la cour ottomane nous avait permis avec peine de contracter avec la cour de Vienne pour des secours défensifs; mais elle n'aurait pas entendu raison sur le même objet par rapport à la Russie[3]; elle nous l'avait même assez clairement déclaré; en sorte que, la guerre s'allumant en Allemagne, tous nos projets pourraient être déconcertés soit par l'agression des Turcs, soit même par les simples démonstrations de guerre qu'ils auraient pu faire, et qui certainement auraient obligé les cours de Vienne et de Russie de rassembler une partie de leurs forces sur leurs frontières.

Je dressai les instructions envoyées au marquis d'Havrincourt[4], ambassadeur en Suède, afin de déterminer cette

[1] Alexandre-Pierre de Mackensie-Douglas, chevalier baron et comte de Kildin, fait un premier voyage en Russie en 1755 (voir ses instructions dans BOUTARIC, *Correspondance secrète*, t. I, p. 203, à la date du 1er juin); second voyage en 1756, et est à cette date initié à la correspondance secrète par un billet du Roi en date du 20 septembre; est encore, en 1757, à Saint-Pétersbourg, lors de l'arrivée de l'Hôpital; d'août 1758 à août 1760 il est l'intermédiaire autorisé près du Prétendant. Il est chargé de lui faire passer de l'argent. Il meurt, le 8 mai 1765, à Charleville. Les papiers rentrèrent aux archives en 1779. (Voir CAMPARDON, *loc. cit.*, I, 34.)

[2] Michel Larionowitch, comte de Woronzoff, né en 1710, créé vice-président de l'Empire en 1744, mort en 1767.

[3] Il y a contradiction entre ce passage et le *Mémoire sur l'ambassade de Turquie*, par M. le comte DE SAINT-PRIEST. (Paris, Leroux, 1877, in-8°, p. 152 et suiv.)

[4] Louis de Cardevaque, marquis d'Havrincourt, né en 1707, lieutenant en second au régiment du Roi en 1721, lieutenant en 1726, capitaine aux

puissance à entrer dans la cause commune, non-seulement comme garante, avec la France, des traités de Westphalie, violés par l'agression du roi de Prusse, mais encore comme intéressée aux suites de la guerre, par des avantages qui auraient balancé les succès et l'agrandissement de la cour de Vienne; car je n'ai jamais perdu de vue le cas où nos liaisons avec cette cour viendraient à s'affaiblir ou à se rompre, et j'ai toujours eu en vue de conserver au Roi des contre-poids et des ressources capables de fortifier son ancien système politique, si l'on était obligé de le reprendre : c'est ce qui s'expliquera plus clairement par la suite.

Le sénat de Suède se détermina avec assez de promptitude à entrer dans nos vues, malgré les intrigues de la reine[1], sœur du roi de Prusse, qui gouvernait absolument l'esprit du roi de Suède[2] : les sénateurs firent approuver cette résolution au Roi, mais ils n'osèrent pas la proposer dans une diète générale, ce qui les exposait à être recherchés et peut-être punis dans la suite. Plus je les fis entrer avant dans nos mesures, plus j'étais assuré de leur fidélité, car ils ne pouvaient être justifiés que par le succès.

dragons de Nicolaï en 1731, mestre de camp aux cuirassiers du Roi en 1744, se distingua en 1747 à la bataille de Lawfeld et fut nommé maréchal de camp le 1er janvier 1748. Nommé ambassadeur en Suède le 24 mai 1749, conseiller d'État en septembre 1757, lieutenant général le 1er mai 1758, conseiller d'État d'épée en 1759, il fut rappelé de Suède en 1762 et envoyé ambassadeur à la Haye en 1763. Il mourut à son poste le 15 février 1767.

[1] Louise-Ulrique, sœur de Frédéric II, roi de Prusse, née le 24 juillet 1720, épouse, le 29 août 1744, Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp-Eutin; couronnée reine de Suède le 7 décembre 1751, elle meurt le 16 juillet 1782.

[2] Adolphe-Frédéric, fils aîné de Christian-Auguste, prince de Holstein-Gottorp, né le 14 mai 1710, prince-évêque de Lubeck le 10 septembre 1727, administrateur du duché de Holstein en 1739, déclaré prince royal de Suède le 6 avril 1751, abdique et reprend la couronne en 1768, meurt le 12 février 1771.

Nos négociations à la diète de l'Empire, puissamment secondées par la cour de Vienne, obligèrent les princes et États à se déclarer contre le roi de Prusse et à réclamer la garantie de la France et de la Suède : nous proposâmes inutilement au landgrave de Hesse[1] d'entrer dans nos mesures, ainsi qu'aux cours protestantes de l'Allemagne : toutes, à l'exception du duc de Wurtemberg [2], refusèrent l'attitude offensive, mais nous jurèrent une exacte neutralité; la Hollande, plus intéressante pour nous que bien d'autres cours, se voua à ce système de sagesse, dont elle n'a pu être dérangée ni par les intrigues de l'Angleterre et de la cour de Berlin, ni par nos mauvais succès.

Tous les nœuds politiques que je formai alors ont tenu ferme pendant cinq campagnes : la mort seule de l'impératrice Élisabeth de Russie[3] a dérangé l'union du Nord, et j'ose dire même qu'il y eut en cela beaucoup de notre faute.

Nous fîmes des efforts assez inutiles d'abord pour engager le Danemark à voter contre le roi de Prusse, cette cour s'imaginant qu'en demeurant neutre elle jouerait un grand rôle, qu'elle deviendrait la médiatrice de la paix, et se ferait rechercher également par les deux partis. Mais dans la suite nous verrons que je sus l'amener à un système plus actif, ce qui cependant ne nous servit de rien par suite de nos fautes multipliées et incroyables. Je fus plus heureux dans les cours catholiques : l'électeur pala-

[1] Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, né le 10 mars 1682, succède, le 18 avril 1751, à son frère, Frédéric Ier, roi de Suède et landgrave de Hesse-Cassel, meurt en 1776.

[2] Charles-Eugène, duc de Wurtemberg-Stuttgard, né le 11 février 1728, succède, le 12 mars 1737, à son père, le duc Charles-Alexandre Ier, et meurt le 24 octobre 1793.

[3] 25 décembre 1761, 5 janvier 1762.

tin[1] et ensuite celui de Bavière[2] entrèrent dans nos projets et nous donnèrent leurs places et leurs troupes.

Je parvins à empêcher la scission dans l'Empire entre les catholiques et les protestants, et j'évitai une guerre de religion, que le roi de Prusse fomentait de toutes ses forces en exposant le danger que couraient les princes protestants par la réunion de toutes les puissances catholiques : j'ose dire que ce succès politique est celui qui m'a le plus coûté, et qui doit être le plus estimé par les connaisseurs en affaires. En un mot, depuis le mois de novembre 1756 jusqu'au mois d'avril 1757, j'eus le bonheur, et en grande partie le mérite, d'armer cinq cent mille hommes contre le roi de Prusse, et de tenir le reste de l'Europe dans la neutralité la plus exacte[3].

Le comte d'Estrées[4], depuis maréchal de France, qui devait commander les armées du Roi, fut envoyé à Vienne

[1] Charles-Philippe-Théodore, né le 11 décembre 1724, électeur palatin le 31 décembre 1741, à l'extinction de la maison de Franconie, épouse, le 17 janvier 1742, sa cousine Marie-Élisabeth de Sultzbach ; électeur de Bavière le 30 décembre 1777, il meurt le 16 février 1799.

[2] Maximilien-Léopold-Joseph-Ferdinand, cinquième électeur de Bavière, de la maison de Wittelsbach, né le 28 mars 1727, succède, en 1745, à son père, l'empereur Charles VII, et meurt le 30 décembre 1777.

[3] Cf. Duclos, II, 278.

[4] Louis-César-Charles le Tellier, comte d'Estrées, troisième fils de Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux, et de Marie-Anne-Catherine d'Estrées, né le 2 juillet 1695, chevalier de Malte le 4 mai 1697, obtint une compagnie en 1717, fut mestre de camp du régiment royal Roussillon en 1718, maréchal de camp en 1738, lieutenant général en 1744, chevalier des ordres du Roi le 2 février 1746. En octobre 1756, il fut choisi en qualité de ministre plénipotentiaire pour aller exécuter une commission particulière près de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine. Il est nommé maréchal de France en mars 1757, et revient en France à cette époque. En avril, il prend le commandement de l'armée du bas Rhin et bat le duc de Cumberland à Hastembeck. Admis au conseil le 2 juillet 1758, il est envoyé en Allemagne en août 1759 pour concerter avec le maréchal de Contades les opérations du reste de la campagne. Gouverneur de Metz et des Évêchés en 1761, il a, en 1762, le commandement de l'armée d'Allemagne, est fait duc à brevet en janvier 1763, et meurt en 1771.

pour convenir des plans de campagne et des arrangements militaires. La cour de Vienne avait grande opinion de sa capacité; il s'était fait une réputation dans la dernière guerre; le maréchal de Saxe l'employait dans toutes les occasions. On le croyait un peu trop hardi et entreprenant: on se trompait sur cet article, mais non sur l'opinion qu'on avait de sa probité et de son attachement au Roi. Le maréchal de Saxe ne le regardait pas comme un général hasardeux : je lui avais entendu dire ces propres paroles : « Quand le comte d'Estrées est sur le nez de l'enfant, il est aussi sage qu'un autre. »

Je lui fis donner la préférence pour aller à Vienne, ce qui était raisonnable : par là je lui assurais les honneurs et les dignités dont il fut revêtu ensuite; il ne l'a jamais oublié. Je dressai ses instructions; mais il fit d'assez mauvais arrangements par rapport à l'occupation des pays appartenant au roi de Prusse; car il était injuste que tous les revenus de ces pays fussent livrés à la cour de Vienne. Puisque nous étions chargés de les conquérir, il aurait été plus simple et plus juste de stipuler que chaque puissance jouirait du revenu de ses conquêtes.

Ce général était fort opposé à la neutralité du Hanovre, à laquelle la cour de Vienne voulait nous pousser afin de réunir tous nos efforts respectifs contre le seul roi de Prusse; d'ailleurs, la neutralité du Hanovre nous devait être suspecte, à moins que le roi d'Angleterre ne nous cédât ses places pour assurer nos communications et nos derrières, et pour ne pas nous exposer, comme en 1743, à la mauvaise foi de nos ennemis. On regardait, au reste, l'invitation que nous faisait la cour de Vienne d'accorder cette neutralité comme un reste de ménagement pour l'Angleterre. D'un autre côté, la neutralité du Hanovre nous privait d'un dédommagement légitime, en cas de

mauvais succès dans notre guerre maritime : circonstance importante, et qui méritait toute notre attention. Ces raisons frappèrent le conseil du Roi, où je n'étais pas encore admis : M. Rouillé, M. d'Argenson, M. le maréchal de Belle-Isle les appuyaient. J'avoue que j'y étais contraire dans les premiers moments, parce que je craignais que des obstacles intermédiaires ne nous empêchassent d'arriver promptement au but auquel nous tendions. Je sentais que, si la guerre durait, nous ne serions pas en état de la soutenir; qu'en remplissant promptement nos vues, nous demeurerions maîtres du continent, et que la fin de la guerre de terre entraînerait infailliblement la fin de la guerre maritime.

La négociation entamée pour la neutralité du Hanovre fut totalement rompue après les malheurs qu'essuya l'Impératrice-Reine au commencement de la campagne de 1757, en Bohême [1]. Nous voulions des places de sûreté dans l'électorat du Hanovre, on les refusa.

M. de Machault, pour rompre les mesures militaires qu'on allait prendre et empêcher son ennemi, M. d'Argenson, de jouer un rôle important, présenta au conseil d'État un mémoire par lequel il établissait que l'intérêt national exigeait qu'on s'occupât de préférence de la guerre maritime; que l'Angleterre était notre seule ennemie, et que si nous entrions dans la querelle des cours de Saxe et de Vienne par de plus grands secours que par celui de vingt-quatre mille hommes stipulé, nous n'aurions pas assez de fonds pour donner à la marine l'argent nécessaire dans la guerre que nous avions à soutenir contre la puissance formidable de l'Angleterre. Ce mémoire était d'autant plus frappant que le fond en était solide.

[1] Bataille de Prague, 6 mai 1757.

Le Roi interrogea son conseil. Le comte d'Argenson dit que les réflexions de M. de Machault étaient justes; que la guerre maritime devait avoir toute préférence; mais qu'il fallait examiner si le Roi renoncerait aux avantages que lui assurait en Allemagne la garantie des traités de Westphalie, avantages que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin avaient procurés à la France par une guerre de près de trente ans, et qu'ils n'avaient pas cru acheter trop cher par des sommes immenses et par des millions d'hommes; que c'était à la politique à décider si le Roi pouvait se dispenser de secourir les États de l'Empire opprimés par le roi de Prusse, et se refuser à la réclamation de la diète de l'Empire; qu'au reste, il était juste d'assurer avant tout les fonds nécessaires à la marine, et que c'était à M. de Machault à demander et à fixer les sommes dont il avait besoin pour soutenir la guerre maritime; que ces sommes devaient lui être accordées de manière que, sous aucun prétexte, on ne pût les divertir à d'autres usages. Tout le conseil applaudit à ces réflexions. Le Roi ordonna à M. de Machault de fixer les fonds dont il avait besoin, et qu'au surplus, sur la question politique, on assemblerait un comité où elle serait débattue, et que j'y donnerais mon avis.

Le comité fut assemblé; M. Rouillé proposa la question. Le Roi devait vingt-quatre mille hommes à la cour de Vienne : ne devait-il aucun secours à l'Empire comme garant du traité de Westphalie? J'opinai pour l'affirmative, en supposant, ce qu'on n'aurait pas dû me laisser ignorer, que les finances du Roi pussent y suffire. M. Rouillé soutint avec force mon opinion, qui fut embrassée par M. d'Argenson et le maréchal de Belle-Isle; les autres ministres s'y joignirent; M. de Machault seul garda un silence aussi obstiné que remarquable. Mais autant j'étais d'avis que le

Roi exerçât activement son rôle de garant dans l'Allemagne, et son double titre d'allié des cours de Saxe et de Vienne, et de conservateur de l'Empire germanique, autant j'étais éloigné d'envoyer toutes nos forces en Allemagne; la cour de Vienne elle-même ne nous demandait alors que quarante mille hommes, et une armée d'observation sur le Rhin pour veiller à la sûreté des Pays-Bas, à la neutralité de la Hollande, et à la fidélité des princes et États de l'Empire.

Pour moi, je pensais qu'il fallait envoyer simplement nos troupes allemandes qui se seraient recrutées dans l'Empire, y joindre les Palatins, les Wurtembergeois et les forces des princes du Rhin; qu'il fallait accorder des subsides à l'Impératrice pour les Russes et la Suède, après qu'on serait d'accord sur les avantages proportionnés au succès; armer l'Allemagne contre l'Allemagne; ne pas répandre une goutte de sang français; assembler un gros corps d'armée qui protégerait les Pays-Bas, en imposerait à la Hollande et menacerait l'Angleterre d'une descente; qu'il fallait garnir nos côtes de l'Océan et de la mer Méditerranée, maintenir la neutralité de la cour de Turin, et contenir les protestants par des troupes rassemblées en Dauphiné, en Languedoc et en Provence; approvisionner nos colonies par la liberté accordée aux vaisseaux neutres, par l'Espagne, par les Anglais même que l'amour du gain y aurait appelés; faire la guerre au commerce de l'Angleterre par nos armateurs protégés par des frégates royales; tenir nos vaisseaux en rade pour obliger l'Angleterre à une défensive ruineuse dans la Manche; nous emparer du commerce du Levant, en profitant des facilités que Minorque nous donnait pour empêcher le passage des escadres anglaises dans la Méditerranée; augmenter annuellement le nombre de nos vaisseaux, et ne compromettre nos

escadres contre celles de l'Angleterre que dans le seul cas où les nôtres auraient la supériorité.

Je démontrai qu'avec des subsides nous épargnerions au moins cent millions par an au trésor royal, car il faut compter sur deux cents millions pour l'extraordinaire des guerres quand toutes nos forces sont en activité, et sur une somme encore plus forte quand les guerres sont éloignées, et qu'il nous arrive des malheurs et des échecs, inconvénients sur lesquels il faut toujours compter plus ou moins. Qu'on juge de l'épargne qu'on aurait faite en hommes et en argent, combien on aurait évité d'avanies et de dévastations sur nos côtes!

L'Allemagne, qui est la seule puissance par qui la France ait à craindre l'envahissement de ses frontières, se serait épuisée contre elle-même. Si le système nouveau avait changé, elle se serait trouvée dans l'impuissance de nous faire la guerre, tandis que nous aurions conservé toutes nos forces nationales.

Mais qui a pu empêcher de prendre un parti si raisonnable? Le peu d'ensemble qu'on mettait alors à Versailles dans les idées, la division du conseil, les intérêts particuliers des ministres, les jalousies des départements, celle en particulier que j'inspirais à la cour, le dirai-je enfin? l'envie qu'on avait d'embarquer une grande affaire au hasard de ce qui arriverait. Le conseil du Roi avait répugné au système adopté par Sa Majesté; il s'y était prêté par politique. On savait que les inconvénients de ce système retomberaient sur moi et sur madame de Pompadour; on ne manquait pas de nous nommer au public comme les auteurs de la guerre, et l'on prévoyait d'avance que ces mêmes inconvénients ou ruineraient le crédit de la marquise, ou affaibliraient notre union; de plus, on considérait qu'en acceptant ma proposition, on me rendrait

maître en quelque façon de l'Europe, et par conséquent qu'on assurerait mon crédit et mon élévation : quatre cent mille hommes auraient dépendu de moi, puisque je les aurais unis par des traités et payés par des subsides. Cette considération seule devait faire manquer mon projet : il ne convenait à personne, pas même à madame de Pompadour, que je fusse le maître de tant de choses.

Le comte d'Argenson et le maréchal de Belle-Isle aimaient mieux disposer de la guerre en mettant nos forces en mouvement que d'être subordonnés à la politique : on n'aime pas à jouer le second rôle quand on peut remplir le premier. Le comte d'Argenson représenta qu'on ruinerait la France en éternisant la guerre, et que nos alliés, la faisant avec notre argent, ne se presseraient pas de la terminer; que le Roi n'aurait aucune influence en Allemagne, ou du moins qu'il serait privé du premier crédit, s'il n'agissait pas avec ses propres troupes; que nos Allemands seraient sacrifiés dans toutes les occasions, qu'on les exposerait à tout propos, et qu'il faudrait, après la première campagne, les remplacer par des troupes nationales; que les dépenses deviendraient aussi plus grandes par cet arrangement, parce que la guerre durerait davantage; qu'en un mot, il fallait ou ne pas nous mêler du tout de la guerre d'Allemagne, ou la terminer au bout d'une ou deux campagnes au plus, en y employant cent cinquante mille hommes; qu'une si grande masse écraserait par son poids l'électeur du Hanovre et ses alliés, et que cet électorat nous servirait de dédommagement vis-à-vis du roi d'Angleterre, dans le cas où nous aurions perdu quelqu'une de nos colonies. C'est par ces raisons spécieuses que mes propositions furent rejetées, non-seulement avant l'ouverture de la guerre, mais aussi

dans la seconde campagne, où je présentai le même projet.

M. de Machault espéra encore écarter la guerre de terre en demandant soixante-six millions de fonds par an pour le seul maintien de la marine tant que la guerre durerait; ils lui furent accordés, comme si le Roi avait eu la baguette des fées pour créer de l'or. Il faut remarquer que la campagne la plus coûteuse, sous le ministère de M. de Seignelay [1], dans le temps que la France avait près de deux cents vaisseaux de guerre ou frégates, n'avait coûté au feu roi, y compris les colonies, que vingt-huit millions. Je sais que le prix des vivres et de la main-d'œuvre sont augmentés; mais la paye du soldat et les appointements de l'officier de marine sont les mêmes. Cette opération faite, il ne resta plus à ce ministre adroit, mais peu versé dans les grandes affaires, aucune objection raisonnable à proposer contre la guerre de terre.

Les malheurs du roi de Pologne, les pleurs de madame la Dauphine, la perte de la bataille de Lowositz [2], ne contribuèrent pas peu à nous décider. La générosité du Roi, son amour pour sa famille, la chaleur qu'on a toujours pour de nouveaux alliés, joints aux avantages que nous et nos amis espérions retirer de nos conventions avec la cour de Vienne, achevèrent de nous faire prendre la résolution d'une guerre sur terre, au cas où nous serions d'accord avec la cour de Vienne sur les arrangements ultérieurs.

Je fus chargé de déclarer au comte de Staremberg que, dans le cas où le Roi serait résolu d'agir avec la plus

[1] Seignelay est reçu secrétaire d'État en survivance en 1669, associé à l'exercice en 1672, ministre d'État en 1689, et meurt le 3 novembre 1690.

[2] 1er octobre 1756.

grande partie de nos forces et de celles de ses alliés, le ministre impérial fût aussi obligé de présenter au plus tôt un plan général de convention, tant pour sa cour que pour la nôtre et pour nos alliés, plan par lequel on pût en peu de temps parvenir à une décision finale.

Ce plan définitif me fut remis au mois de novembre 1756 par le comte de Staremberg.

CHAPITRE XXVIII

DE CE QUI SE PASSA DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE 1756 JUSQU'AU 1er JANVIER 1757

Ce plan définitif fut examiné dans le conseil assemblé en comité. On trouva beaucoup d'articles inadmissibles, et quelques autres sur lesquels il fallait s'entendre et s'arranger; en sorte que, pour ne pas traîner la négociation en longueur, je fus chargé de travailler à un contre-projet qui contiendrait la totalité de nos vues, soit par rapport à nous et à nos alliés, soit pour établir dans l'Europe une paix et une tranquillité aussi solides qu'il est possible aux hommes d'y prétendre et d'y réussir.

Il ne m'était pas encore permis de me servir de secrétaire, j'écrivais tout de ma main; néanmoins je parvins, dans l'espace d'un mois, à remettre au Roi et à son conseil un contre-projet qui fut approuvé par tous les ministres sans exception.

Le comte de Staremberg, à qui le Roi m'ordonna, à la fin de décembre 1756, de communiquer le contre-projet comme l'ultimatum, en quelque sorte, de nos principes et de nos prétentions, parut fort étonné de nos demandes, et surtout des restrictions que nous avions mises à celles de sa cour; il dépêcha un courrier à Vienne. Nos conférences furent orageuses; mais enfin on convint de rédiger les articles les uns après les autres. Je rendais compte au

Roi et à son conseil de chaque article arrêté entre le ministre impérial et moi, et le Roi, après avoir demandé l'avis de son conseil et le mien, approuvait de sa main chaque article. Ce travail pénible ne finit qu'au mois de mai 1757; en sorte que nos armées étaient sur le Rhin, et nos traités étaient déjà exécutés avant même qu'ils eussent été conclus, ce qui est digne de remarque à tous égards. On voit aussi, par là, que nos conventions avec la cour de Vienne ont été postérieures de plus de dix-huit mois à l'agression du roi de Prusse; on a vu que le traité de Versailles avait été conclu quatre mois après la convention signée à Londres par l'Angleterre et le roi de Prusse.

Au reste, il est démontré que les arrangements pris avec l'Impératrice-Reine ont été mûrement réfléchis, discutés et pesés par le Roi et son conseil réunis, et que ce grand ouvrage, dont on m'a rendu responsable après les événements, était l'ouvrage du Roi et de son ministère; qu'étant chargé, à la vérité, de tout le travail, je n'ai été soulagé, ni aidé, ni protégé par personne; qu'on m'a refusé constamment de m'instruire de ce qui se passait en Europe, et que lorsque, le 2 janvier 1757, le Roi se détermina enfin à me faire entrer au conseil d'État, il eut moins en vue alors de me récompenser de mes longs et pénibles travaux que de me mettre plus à portée d'être instruit de ses affaires, et par là de me rendre plus capable de tenir tête au ministre impérial.

Madame Infante m'a dit que le Roi lui écrivit à cette époque une lettre dans laquelle il lui mandait expressément *qu'il aurait désiré que je l'eusse servi encore plusieurs années dans les cours étrangères avant que d'entrer dans mon conseil, mais que les circonstances l'avaient obligé d'avancer ce terme pour que je fusse plus en état de termi-*

ner bientôt les affaires importantes dont j'étais chargé. Ce n'est donc pas la faveur qui m'a fait ministre! On verra que ce n'est pas elle non plus qui me fit nommer secrétaire d'État des affaires étrangères au mois de juin 1757.

Ce fut vers la fin du mois de décembre 1756 que, fatigué des jalousies éternelles de M. Rouillé, des impertinences de sa femme [1] et de sa famille, et prévoyant qu'une machine si mal montée ne pourrait jamais être solide, je me déterminai à laisser à ce ministre la direction des arrangements définitifs. Je demandai sérieusement à aller à Vienne remplir les fonctions de mon ambassade. M. Rouillé acquiesça avec joie à mes désirs; le Roi fit semblant de s'y prêter, et me promit le cordon bleu pour le 1er janvier; mais il avait résolu de me nommer ministre d'État, dans les mêmes vues et pour les mêmes raisons qui l'y avaient déterminé au dernier voyage de Compiègne. Je ne fus instruit de cette résolution que la veille du jour de l'an. Ainsi, au lieu d'être commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, j'entrai au conseil le 2 janvier 1757.

Le maréchal de Richelieu, qui remplissait, cette même année, la charge de premier gentilhomme dans la chambre, me dit, un quart d'heure avant que le Roi lui ordonnât de m'appeler pour me faire asseoir au conseil : « Mais pourquoi, ayant tant d'affaires à traiter avec le Roi et ses ministres, ne demandez-vous pas les entrées de la chambre? Si vous voulez, je me chargerai d'en faire la proposition au Roi. » Je lui répondis, en riant, que j'acceptais volontiers ses offres. Il fut fort étonné, un instant après, d'en-

[1] Marie-Catherine Pallu, sœur de Pallu, conseiller d'État, avait épousé, le 8 février 1730, A. G. Rouillé, dont elle n'eut qu'une fille, madame de Beuvron, dont il a été question ci-dessus.

tendre le Roi me dire : « *L'abbé de Bernis, prenez place au conseil*[1]. »

Madame de Pompadour, instruite par le passé, se garda bien cette fois de faire confidence à M. de Machault de mon prochain ministère. Le silence qu'elle observa dans cette occasion déconcerta les intrigues qu'on n'aurait pas manqué de m'opposer.

Avant de raconter ce qui se passa au mois de janvier 1757, il est nécessaire de traiter séparément ce qui donna lieu au lit de justice que le Roi tint au mois de décembre, et de tracer une idée générale des affaires du Parlement par un historique sommaire de ce qui s'était passé depuis quelques années.

[1] L'abbé comte de Bernis fut, à cette époque, logé au palais de Versailles. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires du duc de Luynes* : « Du lundi 31 janvier 1757..... Le logement de M. le maréchal de Belle-Isle, à côté de la chapelle, avec une cuisine que l'on construira auprès de l'endroit destiné pour la salle des spectacles, est donné à M. l'abbé comte de Bernis. »

CHAPITRE XXIX

DES AFFAIRES DU PARLEMENT AU MOIS DE DÉCEMBRE 1756, ET DE TOUT CE QUI A RAPPORT A CET OBJET PENDANT MON MINISTÈRE.

On sait que les parlements en France ne sont jamais plus fermes dans leurs principes ni plus échauffés dans leurs assemblées que lorsqu'il est question de l'indépendance de nos rois, de la puissance des papes, ou qu'ils ont à débattre des questions qui touchent à la religion et à la juridiction ecclésiastique, et que leur zèle à cet égard s'arme aux moindres empiétements de la cour de Rome. Celle-ci devrait donc tenir compte de ces dispositions pour régler sa conduite dans tout ce qui a rapport à l'Église de France et à nos libertés. De son côté, le clergé français ne devrait jamais rien hasarder de ce qui peut réveiller le zèle ardent et un peu soupçonneux des parlements. L'Église a toujours à perdre dans ce conflit de juridiction ; le public a besoin des parlements pour l'administration de la justice, la cour en a le même besoin pour l'enregistrement des édits bursaux. Aussi les parlements se relèveront-ils toujours des atteintes qu'on voudra donner à leurs droits légitimes, comme ils succomberont toujours lorsqu'ils voudront franchir les bornes qui leur sont prescrites. J'établirai ailleurs les principes à suivre dans les affaires qui ont rapport aux parlements, et la méthode avec la-

quelle on les renfermera infailliblement dans les limites de leurs fonctions essentielles.

Mais sans parler ici de la chaleur avec laquelle on fit agir le roi Louis XIV pour obtenir de la cour de Rome la constitution *Unigenitus* [1], je remarquerai que le ministère du cardinal de Fleury fut perpétuellement troublé par le choc réciproque du clergé et des parlements à l'occasion de cette même constitution. On sait ce qui se passa en 1732. Le Roi donna le 18 août une déclaration, laquelle interdisait aux parlements les itératives remontrances, sous peine de désobéissance; elle permettait à la grand'chambre [2] seule de recevoir les appels comme d'abus, de connaître des matières ecclésiastiques, des libertés de l'Église gallicane, des maximes du royaume, et défendait à cette grand'chambre elle-même de former aucune délibération sur ces matières autrement que d'après les réquisitions des gens du Roi, ou sur la proposition de celui qui présiderait à ladite grand'chambre; privant, au reste, les chambres des enquêtes et des requêtes de la liberté de délibérer sur aucune matière publique ailleurs que dans l'assemblée des chambres; défendant au Parlement de cesser le service sans la permission du Roi, sous peine de désobéissance et de privation des

[1] La constitution *Unigenitus* (republiée par BARBIER, t. VIII, pièces just.) donnée à Rome par le pape Clément XI, le 7 septembre 1713, condamnait cent et une propositions extraites du *Nouveau Testament*, du Père QUESNEL, imprimé à Paris en 1693, 1694 et 1699.

[2] La grand'chambre était, comme le dit M. Lud. Lalanne dans son intéressant résumé sur le Parlement, la chambre par excellence, le bureau du Parlement. Elle était consacrée aux audiences solennelles, aux lits de justice, etc. Son rôle ne portait que des causes majeures. Elle se composait du premier président, de neuf présidents à mortier, de vingt-cinq conseillers laïques et de douze clercs. En dehors de la grand'chambre, le Parlement se composait des chambres des enquêtes et des requêtes du palais et des chambres criminelles.

charges, etc. Le Parlement refusa d'enregistrer cette déclaration; le Roi tint son lit de justice à Versailles le 1er septembre 1732, et fit enregistrer sa déclaration. Le Parlement, de retour à Paris, protesta contre l'enregistrement fait au lit de justice, persista à demander le retour de ses confrères exilés. Sa Majesté, irritée, exila environ cent trente magistrats le 7 septembre; mais le cardinal de Fleury, qui se préparait à la guerre, et qui sentait qu'on ne pouvait ni détruire le Parlement ni le suppléer, et que le royaume ne pouvait se passer longtemps de l'administration de la justice, rappela, sans aucune condition, les membres du Parlement qu'il avait fait exiler, et le Roi consentit que l'effet de la déclaration demeurât suspendu.

On voit, dans ce qui se passa alors, l'histoire de ce qui s'est passé depuis, et de ce qui arrivera toujours quand la cour agira sans plan, sans préparation et sans principes: on affaiblira, ou du moins on compromettra l'autorité royale par des actes peu réfléchis, et par des reculades indécentes.

Depuis cette époque, le cardinal de Fleury se garda bien d'employer des moyens si violents, et comme l'idée de l'autorité du Roi est gravée en France dans tous les esprits et dans tous les cœurs, cette autorité reprit tous ses droits dès qu'on cessa de l'exposer aux résistances du Parlement. En effet, malgré l'anéantissement de la déclaration du Roi enregistrée, en 1732, dans un lit de justice, le Roi parut être le maître plus que jamais de son parlement, jusqu'à ce que les troubles excités par les billets de confession, que M. de Beaumont, archevêque de Paris, crut devoir exiger au lit de mort des appelants, les affaires de l'Hôpital général[1] et ensuite celles des Filles

[1] L'Hôpital général comprenait principalement les maisons de Bicêtre, la Salpêtrière et la Pitié. La querelle commença à propos d'une congréga-

hospitalières du faubourg Saint-Marcel[1] ranimèrent les germes presque éteints des divisions et du fanatisme.

La protection que le Roi acccorda mal à propos, par les conseils de l'évêque de Mirepoix et du comte d'Argenson, à l'archevêque de Paris au sujet des billets de confession et des affaires de l'Hôpital, excita la fermentation la plus grande dans les parlements, fut l'occasion de l'attentat commis le 5 janvier 1757 contre la personne du Roi, et a fini par donner aux ennemis de la constitution l'air de la victoire et du triomphe. En sorte que le zèle peu mesuré de quelques évêques a fait perdre par degrés à la bulle une partie de la protection que le feu roi Louis XIV et le roi régnant lui avaient accordée.

La déclaration que le Roi donna au mois de mars 1751, concernant l'administration de l'Hôpital général, dont

tion dont M. Fuzier était le chef, et qui se donnait pour mission d'instruire les vagabonds enfermés à Bicêtre. Fuzier se retira en 1745, devant la persécution des prêtres de l'hospice. La guerre continua entre le maître des enfants de chœur et les prêtres jusqu'en 1749. A cette date, l'archevêque, M. de Beaumont, se mêla de la discussion, s'attaqua aux administrateurs qui avaient soutenu le maître des enfants de chœur, et éleva contre eux le recteur, un sieur Malbosc. Il fit nommer supérieure de la Salpêtrière une femme Moysan, que les *Nouvelles ecclésiastiques* représentent comme une prostituée. Les administrateurs se démirent. Le Parlement intervint, et, devant cette intervention, le Roi rendit une première déclaration portant règlement (1751); puis, la querelle ayant continué, le Roi, par une nouvelle déclaration de 1758, remit toutes choses sur l'ancien pied.

[1] Selon les constitutions de la maison des religieuses du faubourg Saint-Marcel, la supérieure devait être élue tous les trois ans. En 1752, M. de Beaumont refuse de consentir à l'élection annuelle des officières, et, en 1753, à l'élection de la supérieure. En 1756, la supérieure, qui avait été continuée pour un second triennal, demande l'élection, qui est encore refusée. En 1757, les religieuses en réfèrent au Parlement, qui intervient par arrêt du 23 août. L'élection ordonnée par le Parlement a lieu le 5 septembre. L'archevêque interdit aux sœurs les sacrements; le Parlement maintient ses ordres; M. de Beaumont lance alors un mandement contre les sœurs. On sait que, grâce à la primatie de Lyon et à M. de Montazet, les sœurs furent rétablies dans leurs droits, et que la supérieure, élue par ordre du Parlement, fut enfin définitivement reconnue.

l'inspection fut ôtée au Parlement et confiée à l'archevêque de Paris, est la première origine des troubles qui naquirent bientôt après et qui ne sont pas encore entièrement cessés. Les billets de confession avaient, comme nous l'avons dit déjà, excité une grande fermentation dans la capitale, et une plus grande dans les parlements; la rigueur d'une discipline toute nouvelle en cette matière et qui privait des sacrements ceux qui ne s'y soumettaient pas, n'était ni nécessaire ni admissible au jugement des personnes les plus éclairées : dès lors il était imprudent de chercher à établir une inquisition si rigoureuse et dont les moindres suites étaient le scandale public et le murmure général, qui devaient nécessairement alarmer la capitale et les provinces : il est inconcevable que le ministère n'en ait pas senti ou s'en soit dissimulé les conséquences. L'archevêque de Paris, en faisant ôter au Parlement la surintendance de l'Hôpital général, arma tout ce grand corps contre lui et priva cette maison d'une administration utile et même nécessaire.

La brouillerie ouverte du comte d'Argenson et de M. de Machault aida aussi beaucoup à l'anarchie dans laquelle tomba alors le gouvernement par rapport aux affaires de la constitution : l'intrigue de ces deux ministres opposait tour à tour le clergé au Parlement et le Parlement au clergé; la direction des affaires qui sont relatives à ces grands corps sortait et rentrait dans la main de l'un et de l'autre ministre; elle passa, enfin, pour quelque temps, dans celles de M. le prince de Conti, qui s'étudiait à gagner le Parlement, et qui, par un travail particulier avec le Roi, s'attirait de jour en jour plus de considération et de crédit dans cette compagnie.

D'un autre côté, M. de Maupeou, premier président [1],

[1] René-Charles de Maupeou, chevalier, marquis de Morangies, vicomte

qui au talent de l'éloquence joignait les grâces extérieures, de l'intrigue et du manége, avait conduit sa compagnie au gré de la cour tant qu'il conserva l'espérance, qu'on lui avait donnée, de la place de garde des sceaux; mais sitôt qu'il aperçut qu'on avait changé de dessein, et que cette place importante était destinée à M. de Machault, il comprit que, n'ayant plus rien à attendre de la cour, il ne lui restait d'autre moyen de se rendre considérable et de se faire rechercher que de s'attacher entièrement à sa compagnie, et de mettre la fermeté du magistrat à la place de la souplesse du courtisan.

Cependant le Roi, par une lettre de jussion, du 16 août 1751, avait ordonné l'enregistrement pur et simple de sa déclaration du 24 mars, concernant l'Hôpital général. Remontrances aussitôt du Parlement, auxquelles la cour répondit par de nouvelles lettres de jussion; le Roi mande à Versailles le premier président et deux des plus anciens présidents; Sa Majesté fait inscrire sur les registres du Parlement, en présence de ces magistrats et des gens du Roi, un arrêt du conseil portant que Sa Majesté évoque à elle les différentes contestations qui peuvent s'élever à l'occasion de sa dernière déclaration touchant l'administration de l'Hôpital général..... Le Parlement quitte le service le 24 novembre; lettre de cachet avec injonction de reprendre le service; le Roi est obéi. En 1752, arrêt du Parlement du 18 mars portant défense à tous ecclé-

de Bruges, né le 11 juin 1688, avocat du Roi au Châtelet en 1708, conseiller du Parlement en 1709, maître des requêtes en 1712, président du Parlement le 9 avril 1717, premier président le 12 novembre 1743, se démet de sa charge et obtient une pension de 40,000 livres, en octobre 1757, garde des sceaux avec titre de vice-chancelier en octobre 1763, chancelier en 1768 (15 septembre), mort, en 1775, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

siastiques de faire aucun refus public des sacrements sous prétexte d'un déni de représentation de billets de confession ou d'acceptation de la bulle. Ce fameux arrêt fut le signal de la guerre entre l'archevêque de Paris et le Parlement : les refus des sacrements se multiplièrent, et les poursuites contre les desservants et les curés de paroisses devinrent plus vives; le Parlement menace l'archevêque de Paris de la privation de son temporel, et propose de convoquer les princes et les pairs pour juger la conduite dudit évêque ; le Roi s'oppose verbalement à cette convocation.

Ce fut au milieu d'une aussi grande fermentation que M. de Puysieulx remit au Roi, ainsi que je l'ai déjà dit, un mémoire dans lequel j'établissais les principes qui devaient diriger la conduite de Sa Majesté dans les affaires relatives au clergé et aux parlements[1]. On trouvera ce mémoire dans la classe des pièces justificatives[2]. Ce mémoire annonçait tout ce qui est arrivé depuis, et faisait craindre le réveil de ce fanatisme aussi dangereux pour le Roi que pour l'État, et qui arma, dans des circonstances bien différentes, la main parricide des Clément et des Ravaillac. Je me rappelai cette malheureuse prédiction le 3 janvier 1757, et je déplorai l'aveuglement du ministère qui avait précipité l'État dans le trouble, faute de prévoyance et de principes d'administration.

Toutes les affaires qui peuvent agiter le Parlement et surtout celles qui tiennent à la religion doivent être étouffées dès leur naissance, et détruites dans leur germe, alors que dans les compagnies les gens les plus sages, quoique en petit nombre, sont les maîtres d'arrêter dans

[1] Voir le chapitre Ier de la deuxième partie de ces *Mémoires*.

[2] Ce mémoire et la plupart des pièces justificatives n'ont pas été trouvés.

l'origine les progrès du feu. Mais lorsque les affaires sont entamées, la méthode et les formes judiciaires emportent nécessairement et rapidement, et l'arrêt une fois prononcé, les plus sages se trouvent enchaînés au même parti que les têtes plus échauffées : on ne peut alors, sans des secousses violentes, anéantir et réformer les arrêts des parlements.

Le parlement de Paris donne toujours le ton à ceux des provinces; le désir de se rendre plus respectable et le besoin de se soustraire aux coups d'autorité lient essentiellement une compagnie à l'autre, et cette union paraît devoir être la sauvegarde générale. Le public prend toujours parti en faveur des magistrats qu'il regarde comme les défenseurs de ses biens; d'ailleurs, les fermentations suspendent le cours de la justice ordinaire, les procès des particuliers languissent, et l'on murmure contre la cour, sans examiner si elle a raison. Mais chacun, occupé de son propre intérêt, conspire en faveur du Parlement, dans l'espoir que cette compagnie satisfaite et plus tranquille se rendra à ses fonctions. C'est pourquoi un ministre sage et éclairé doit s'occuper sans cesse à prévenir les affaires, ou à les conduire de manière que le Roi, le clergé et les parlements ne se trouvent jamais en opposition.

On doit se rappeler qu'au mois de mai 1753, Messieurs des enquêtes et requêtes furent exilés en différents endroits du royaume, et que deux jours après MM. les présidents et conseillers de la grand'chambre furent transférés à Pontoise par lettre de cachet. Les refus des sacrements ordonnés souvent mal à propos par l'archevêque de Paris occasionnèrent des injonctions pour les administrer : de chaque côté on passait le but; mais le Roi fut-il bien conseillé d'exiler son Parlement? Il ne pouvait le rem-

placer par l'établissement d'une chambre de vacations, ni par la création d'une chambre royale, ouvrage de M. d'Argenson que le reste du ministère aida beaucoup à discréditer.

On ne peut exiler ni suppléer le parlement de Paris sans que les autres parlements du royaume prennent fait et cause pour lui; il faudrait donc se résoudre à les supprimer tous à la fois, mais quelle est la mauvaise tête qui osera donner ce conseil au Roi? Quel ébranlement général ne causerait-on pas dans toute la machine de l'État si l'on en venait à cette extrémité! Dans quelle anarchie ne plongerait-on pas les affaires! Où trouverait-on l'argent nécessaire pour le remboursement de toutes les charges? et quand même l'argent se trouverait, comment oserait-on se déterminer à porter un si grand coup sans avoir des moyens de faire remplir par d'autres tribunaux les fonctions des parlements? Quel tribunal déjà établi voudrait s'en charger? Composerait-on les nouveaux tribunaux de magistrats tirés des autres compagnies? Mais seraient-ils instruits des affaires ressortissant aux parlements? Avant qu'ils eussent acquis les connaissances et l'expérience nécessaires, comment la justice serait-elle rendue aux sujets du Roi? D'ailleurs, les nouvelles compagnies n'auraient aucun crédit dans le public, à moins qu'elles ne montrassent la même fermeté et les mêmes principes que les anciens parlements : de sorte que le Roi aurait à craindre d'éprouver plus de résistance encore des parlements de nouvelle création que des anciens.

On ne détruit pas en un jour des corps qui ont jeté de si profondes racines dans les fondements mêmes de la monarchie. Penserait-on que le Roi pourrait faire juger par ses conseils toutes les affaires contentieuses du

royaume, ou que l'enregistrement de ses édits fait dans son propre conseil n'inspirât pas la plus grande crainte et la plus grande défiance à ses provinces et à ses peuples; que ce passage de la monarchie au despotisme s'exécutât tranquillement et sans danger, ni qu'il fût à désirer pour le Roi et pour l'État qu'une semblable révolution arrivât jamais? Non : il faut que le Roi, après avoir été suffisamment éclairé, soit le maître dans son royaume, sans quoi l'anarchie et la confusion, le désordre et le trouble régneraient infailliblement, et l'État serait en danger; mais il est nécessaire de mettre un frein au despotisme des ministres, d'éclairer quelquefois leur ignorance, de rectifier leurs fautes, et de remédier aux caprices des favoris; de parer aux inconvénients des minorités des princes; de prévoir les longues maladies, l'affaiblissement de leur santé, qui souvent les éloigne du travail, ou les en rend incapables; d'étayer leur caducité, de prémunir la faiblesse de leur gouvernement contre les entreprises du dedans et du dehors.

Quand le Roi ne manquera pas d'argent, il n'aura plus besoin de ses parlements; ceux-ci alors ne pourront plus se prévaloir de leur complaisance ou de leur résistance. Il faut donc s'attacher à bien régler les finances, à ne pas trop charger les peuples, à éviter les dépenses inutiles, pour n'avoir pas besoin de recourir souvent à l'enregistrement de nouveaux édits bursaux. Quand le peuple n'est pas foulé, que le cours de la justice n'est pas interrompu par les orages de la cour et la fermentation des parlements, le public en France est toujours pour le Roi : le caractère distinctif de la nation est d'aimer son maître, de respecter son autorité, de la défendre même envers et contre tous, toutes les fois que cette même autorité ne traite pas les peuples avec rigueur.

Mais il faut prendre la peine de gouverner les parlements et de prévenir les orages qui s'y élèvent : avec quelques distinctions méritées, avec de la confiance, du concert, on pourrait aisément entretenir le calme et la subordination de ces grands corps. Car il faut dire, à la louange des magistrats, que c'est la partie de la nation qui a encore conservé le plus de mœurs et d'intégrité : on peut tout faire avec eux par la douceur, par la sagesse, et en suivant les règles et les formes. Quel étrange abus du pouvoir que de forcer le Roi à agir toujours par autorité! Ne sent-on pas qu'au lieu de l'augmenter, cette autorité si nécessaire, on l'affaiblit par des entreprises souvent infructueuses?

Tout le secret d'une autorité légitime et reconnue consiste à ne jamais se compromettre, et par conséquent à bien mesurer les projets à la résistance que doit éprouver leur exécution. Mais en 1753 on était bien éloigné de cet esprit, et bien opposé à ces sages maximes dans le conseil du Roi.

Le Parlement avait été relégué de Pontoise à Soissons ; il fut rappelé au mois d'août 1754 sans aucune condition : ce qui acheva d'affaiblir l'opinion, non de l'autorité du Roi, mais de son administration. M. le prince de Conti eut beaucoup de part à ce retour du Parlement, et à la déclaration du Roi qui ordonne le silence sur les matières de religion, et enjoint au Parlement de tenir la main à ce que le silence, si nécessaire au bien de la religion et à la tranquillité de l'État, ne soit troublé ni rompu de part et d'autre. Cette déclaration fut envoyée au Parlement et enregistrée le 4 septembre de la même année : elle était la critique de toute la conduite que le ministère avait tenue jusqu'à ce moment.

J'ai déjà observé qu'il aurait été fort sage au Roi

d'établir cette loi, si Sa Majesté s'était chargée de la faire exécuter; mais c'était une imprudence et même une contradiction d'avoir rendu le Parlement seul juge absolu des infracteurs respectifs du silence; car on devait être bien assuré qu'il imposerait un rigoureux silence aux zélés constitutionnaires, et qu'il ferait un peu la sourde oreille à la voix de leurs antagonistes. Il faut pourtant convenir que cette loi était fort sage, et qu'elle a même contenu les deux partis jusqu'à un certain point. Un calme bien court succéda à tant d'orages : la chambre royale, décriée également par la cour et par le public, fut supprimée au mois de septembre 1754; mais le refus des sacrements continuait toujours : le Roi, pour soustraire l'archevêque de Paris aux poursuites du Parlement, l'exila à Conflans[1].

L'assemblée du clergé tenue à Paris au mois de mai 1755 fut remarquable; le cardinal de la Rochefoucauld, qui présidait cette assemblée, et qui fut chargé dans la même année de la feuille des bénéfices, était à la tête de cette fameuse assemblée. Les évêques furent partagés sur cette question, savoir, si le refus d'acceptation de la bulle *Unigenitus* est un péché mortel, ou simplement un péché en matière grave. Seize évêques furent du premier sentiment, et dix-sept du second : ce partage scandalisa le public et affaiblit considérablement la force du clergé, qui consiste principalement dans son union. Le pape Benoît XIV fut consulté par les deux partis, et le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, fut chargé d'obtenir du Pape une lettre encyclique qui fixât les principes sur cette matière, par rapport à la conduite que les évêques

[1] En 1755, M. de Beaumont est exilé à Lagny, puis rappelé de Lagny à Conflans. En 1758, il est exilé à la Roque, et il est rappelé à Paris en 1759.

et les curés doivent tenir dans l'administration des sacrements au sujet des opposants à la bulle *Unigenitus* [1].

Si l'ouvrage de ce sage et savant pontife était resté tel qu'il l'avait d'abord conçu, rien n'aurait été plus clair ni plus décisif; mais la crainte d'effaroucher le parti des évêques trop zélés fit insérer dans cette lettre des généralités qui ont fourni à l'archevêque de Paris et à d'autres prélats l'occasion d'y chercher l'approbation de leur conduite. Il faut cependant convenir que cet ouvrage n'a pas laissé que de tempérer le zèle trop ardent des uns et de soutenir le courage trop timide des autres, et que la paix de l'Église y a gagné quelque chose. Si le cardinal de la Rochefoucauld avait vécu plus longtemps, et si ce prélat, qui joignait à l'avantage d'une naissance illustre des vertus sociales et ecclésiastiques, une figure respectable et le désir du bien, avait eu un peu plus de force dans le caractère, on aurait pu beaucoup espérer de son influence dans les affaires de l'Église.

L'exil de l'archevêque de Paris avait rétabli une espèce de tranquillité dans le Parlement; mais les hostilités des Anglais, qui annonçaient la guerre, ayant forcé le gouvernement à augmenter ses ressources financières, M. de Machault insista avec obstination sur l'établissement des deux vingtièmes de préférence à celui du dixième : ce dernier impôt aurait passé tout d'une voix au Parlement, qui craignait, avec raison, qu'à la paix un des deux vingtièmes ne fût conservé sous différents prétextes et ne demeurât définitivement à la charge des peuples.

Le Parlement se refusa à l'enregistrement de cet édit : les esprits s'échauffèrent, et l'on vit la fermentation générale des parlements se ranimer dans un instant.

[1] Octobre 1756. Cf. Barbier, VI, 389.

Dès lors leur union en devint plus forte, les principes les plus hardis furent développés dans les remontrances respectueuses : le système d'un seul parlement en France, dont chaque parlement n'est qu'une portion ou classe particulière, fut clairement développé, et plus fortement soutenu : on commença à éclaircir le mystère *de l'incarnation du Parlement avec le Roi, et de l'espèce de procession de la puissance souveraine*[1] *résultante de cette union merveilleuse.* La cour fut indignée de la hardiesse de ces principes, et alarmée de l'espèce de ligue qui se formait entre les différents parlements du royaume; mais sans réfuter solidement des maximes si nouvelles, elle se contenta de faire enregistrer l'édit portant établissement des deux vingtièmes dans un lit de justice tenu à Versailles[2], où M. de Maupeou, premier président, parla avec la plus grande force, et fit envisager *les plus grands malheurs.*

A cette époque, la chaleur des assemblées parlementaires devint plus vive par degrés et se communiqua au public; la licence des propos devint générale, et cette licence effrénée fit craindre aux esprits prévoyants quelque catastrophe. Nos ennemis conçurent les plus grandes espérances de cette effervescence des esprits, et je sais, à n'en pas douter, que l'Angleterre mit tout en œuvre, et les intrigues et son argent, pour échauffer ces premiers germes de division. Toute l'année 1756 fut marquée par des actes qui trahissaient le mécontentement des parlements et le murmure des peuples; mais à Paris surtout

[1] Procession, lorsqu'on traite de la sainte Trinité, signifie la production, l'émanation, l'origine des personnes entre elles sans inégalité de nature ou de perfection. (*Encyclopédie.*)

[2] 21 août 1756. Il existe de ce lit de justice un plan de Martinet d'une ornementation délicate et charmante.

le gouvernement était critiqué dans la société avec une indécence et une hardiesse de propos que le silence de la cour semblait autoriser.

M. le garde des sceaux, qui travaillait en secret à pacifier le clergé et à mettre un frein aux parlements, composa, avec deux ou trois magistrats, des édits et déclarations qui devaient être enregistrés dans un lit de justice. Ce ministre crut cet ouvrage si bon qu'il ne voulut pas en partager la gloire avec aucun de ses collègues. Je puis dire que sans moi il aurait été porté au lit de justice, sans avoir été examiné au conseil de Sa Majesté. Cette aveugle confiance fut la première cause de la chute du garde des sceaux, et la cause ou l'occasion d'un bien plus grand malheur. Il est téméraire de vouloir tout d'un coup, par l'emploi de la force et de l'autorité, enchaîner les corps les plus nerveux et les plus puissants de l'État. Le cardinal de Fleury avait été obligé, en 1732, de reculer devant la résistance du parlement de Paris : la reculade du cardinal de Fleury ne dégoûta pas le garde des sceaux.

Je ne fus instruit que deux jours avant le lit de justice de l'entreprise hardie de M. de Machault ; madame de Pompadour me fit connaître, le 11 décembre 1756, un ouvrage préparé dans le cabinet de ce ministre, et que le Roi devait porter le 13 au Parlement, pour y être enregistré dans le lit de justice. La marquise, prévenue en faveur de son ami, croyait infaillible le succès de cet ouvrage ; je lui en fis sentir les inconvénients et les dangers ; elle commença à voir avec quelle imprudence on avait procédé dans une affaire de cette nature. On s'attendait que Messieurs des enquêtes et des requêtes donneraient leurs démissions ; mais on espérait que la grand'-chambre demeurerait fidèle et suppléerait au corps entier

du Parlement : on ne s'était cependant pas assuré de la fidélité de cette chambre ; on comptait que le Châtelet continuerait à remplir ses fonctions ordinaires, que les avocats et les procureurs ne fermeraient pas leurs cabinets et leurs études, et que les autres parlements du royaume se garderaient bien de prendre fait et cause pour celui de Paris. Je fis connaître le néant de toutes ces illusions. Je démontrai que le garde des sceaux compromettait le Roi, et se compromettait lui-même en hasardant une entreprise si périlleuse, sans l'avoir préalablement communiquée au conseil de Sa Majesté.

Le Roi, à qui la justesse de ces réflexions n'échappa pas, résolut, quoique les lettres patentes eussent déjà été envoyées au premier président de Maupeou, de faire examiner le lendemain dans son conseil les déclarations et édits. Le conseil du Roi, consulté si tard, se contenta d'observer que l'affaire était engagée ; que si elle avait été communiquée plus tôt, on aurait eu à faire des réflexions importantes ; mais que dans l'état des choses, il n'y avait plus que des vœux à former pour le succès du lit de justice : ainsi les ministres rejetèrent sur le garde des sceaux l'iniquité d'un ouvrage dont il avait voulu s'approprier tout le mérite en cas de succès : M. d'Argenson fut l'instigateur secret de cette conduite un peu adroite du conseil. Il faut remarquer que le garde des sceaux, par haine et jalousie contre le premier président, n'avait jamais voulu se concerter avec lui. M. de Maupeou, indigné de ce mépris, tint, dans la suite de cette affaire, une conduite artificieuse, dont il fut cependant la dupe quelques années après, comme on le verra bientôt.

Le Roi partit le 13 décembre 1756 pour tenir à Paris son lit de justice [1] : cette capitale le reçut avec un morne

[1] Il existe un plan de justice gravé par Martinet. Cf., sur le cérémonial

silence, et le Parlement avec le dessein presque formé de quitter le service. La déclaration concernant les affaires de religion n'était que l'interprétation de la loi du silence, et le Roi y parlait des caractères et des effets de la bulle *Unigenitus* d'une manière trop théologique et pas assez exacte. Cette déclaration ne pouvait souffrir aucune difficulté au Parlement, non plus que la suppression des deux chambres; mais le règlement qui changeait la discipline intérieure du Parlement devait exciter la plus grande opposition.

Tout fut enregistré par autorité : le lit de justice fini, le plus grand nombre des magistrats qui composaient cette compagnie remirent la démission de leurs charges au premier président, qui ne fit pas grande résistance pour arrêter une démarche si injurieuse au Roi et si préjudiciable au public : un petit nombre de présidents et de conseillers de la grand'chambre promit de remplir ses fonctions; mais comment un si petit nombre pouvait-il suppléer au corps entier? D'ailleurs, la grand'chambre pouvait-elle se dispenser de réclamer contre les déclarations et édits portés par le lit de justice, et en faveur de ses confrères?

Le Roi se rendit au château de la Muette [1]; et tous les ministres se dispersèrent dans leurs maisons de campagne. L'éclat du parti que venait de prendre le Parlement éclaira le garde des sceaux et lui fit voir la profondeur de

observé, la *Gazette de France,* année 1756, p. 615. Le *Supplément* contient la déclaration du Roi.

[1] Le château de la Muette ou de la Meute, comme on écrivait au dix-huitième siècle, avait été reconstruit par Louis XV et se composait d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de mansardes. Le château, rentré dans le domaine royal à la mort de la duchesse de Berry, avait appartenu antérieurement à Fleuriau d'Armenonville, à Louis XIII, alors Dauphin, et à Marguerite de Valois. On trouve la trace d'une habitation royale dans le bois de Boulogne dès le temps de Charles IX.

l'abîme où il avait jeté l'État et lui-même : le courage commença à l'abandonner, et M. d'Argenson vit alors la perte de son rival assurée. Le trouble devint extrême dans Paris : quand le Parlement cesse ses fonctions, il y a près de vingt mille personnes qui meurent de faim ; la race des procureurs et des scribes est intermédiaire entre la bourgeoisie et le peuple, et son agitation remue bientôt la ville de Paris.

Madame de Pompadour, trois jours après la tenue du lit de justice, m'envoya un exprès pour me demander, de la part du Roi, mon avis sur la conduite à tenir dans la circonstance présente[1]. Je répondis qu'il fallait faire aujourd'hui ce qu'on serait obligé de faire dans six mois, avec les plus grands inconvénients ; que le Roi devait mander le premier président, lui ordonner de rassembler le Parlement à la grand'chambre, et de lui déclarer que Sa Majesté voulait qu'il déchirât, en présence des chambres assemblées, toutes les démissions pour ne pas laisser le moindre vestige d'un acte si précipité et si contraire au serment que chaque membre du Parlement avait prêté, si opposé à l'esprit de la magistrature et au respect dû à Sa Majesté ; que le Roi voulait bien regarder cet acte comme un zèle mal entendu ; qu'il ordonnait à son Parlement de reprendre ses fonctions ordinaires, et que, désirant être éclairé, il recevrait les remontrances de son Parlement sur les lois qu'il venait de dicter.

Ce parti sauvait tout ; on aurait fait quelques légers

[1] On a sur les sentiments de madame de Pompadour relativement au Parlement un document d'un intérêt infini : les conversations avec le président de Ménières (26 janvier et 6 février 1757) publiées dans les *Mémoires du duc de Richelieu*, t. IX, et dans les *Mélanges des bibliophiles français*, Paris, 1856, réimprimées dans la *Correspondance de madame de Pompadour*. Paris, Baur, 1878, in-8°.

changements aux édits et déclarations, et tout serait rentré dans l'ordre accoutumé. Le Roi et son conseil approuvèrent d'abord un système si raisonnable, mais une intrigue du ministère empêcha de l'adopter. Alors la confusion et la licence devinrent extrêmes; le Roi fut assassiné le 5 janvier 1757. (Cet horrible événement sera traité dans un article séparé.)

L'assassinat du Roi détermina un grand nombre de conseillers et de présidents à écrire une lettre pathétique à M. le chancelier pour le prier de dire à Sa Majesté qu'uniquement occupés de leur douleur, mus par la seule envie de lui plaire et de lui donner des marques de leur zèle, ils étaient prêts à reprendre leurs fonctions : cette première lettre fort décente et convenable a été sous mes yeux. Mais un magistrat ambitieux, d'accord avec un ministre intrigant, fit changer cette première lettre, qui fut remplacée par une seconde, beaucoup moins convenable que la première. On examina dans le conseil la réponse qui serait faite à cette lettre. J'insistai avec force pour que M. le chancelier répondît favorablement de la part du Roi, sans chicaner sur des expressions équivoques : l'intérêt du fond devant l'emporter, dans cette occasion, sur la forme. Mon avis fut combattu par la pluralité; mon opinion me donna même, auprès d'une partie de la cour, l'air d'être trop favorable au Parlement. En un mot, contre toute politique et prudence, il fut décidé que M. le chancelier répondrait avec une hauteur et une sécheresse qui refroidirent le zèle des magistrats, et donnèrent naissance à l'anarchie qui régna dans les affaires publiques depuis cette époque jusqu'au mois de septembre 1757.

Comment l'intrigue a-t-elle pu prévaloir à ce point sur le sens et la raison? Nous étions en guerre sur mer; nous allions nous jeter dans la guerre de terre; nous n'avions

pas d'argent, et nous osions laisser le public dans la souffrance, la ville de Paris dans l'agitation, tous les parlements du royaume en fermentation; de plus, nous nous privions des secours indispensables des édits bursaux dans un temps où le Roi prenait les engagements les plus dispendieux. On alla plus loin; on proposa au Roi (quelque résistance que j'apportasse à un parti si injuste et si imprudent) de choisir, parmi les magistrats qui avaient donné leur démission, seize des plus distingués par leurs talents, qui furent seuls exilés [1] et punis personnellement d'une faute générale; on excita Sa Majesté à déclarer publiquement qu'ils ne rentreraient jamais dans les fonctions de leur charge... Que de fautes! que d'imprudences! On s'occupa, d'ailleurs, du remboursement d'un assez grand nombre de charges, sans avoir le premier sol pour les payer. De plus, chaque ministre se crut autorisé à négocier avec le Parlement; M. Berryer [2] et le premier président, d'accord en public et rivaux secrets, rompaient toutes les mesures des négociateurs pour se réserver tout l'honneur de cette affaire : l'un et l'autre aspiraient à la place de garde des sceaux, et ils jouissaient de la confiance de madame de Pompadour.

Pour moi, qui n'avais jamais vécu avec les gens de robe, j'étais réduit à dire mon opinion dans le conseil, lorsque quelques membres distingués dans le Parlement

[1] MM. le président Dubois, l'abbé Chauvelin, de Saint-Vincent, Robert de Monneville, Drouin de Vandeil, Héron, Lambert aîné, Lambert jeune, Clément de Feuillet, de Gars de Fréminville, Tubœuf, de Latteignant, Nouët, Saget, Chavannes, Douet de Vichy, Delpèches de Mérainville.

[2] Nicolas-René Berryer de Ranenoville, né à Paris, maître des requêtes en 1739, intendant de Poitiers en 1743, lieutenant de police en 1747, révoqué en 1755, à la suite des émeutes pour les enlèvements d'enfants, et nommé conseiller d'État, membre du conseil des dépêches en 1757, ministre de la marine en 1758, garde des sceaux en 1761, mort le 15 août 1762.

s'adressèrent à moi. Le premier qui vint me trouver fut un conseiller nommé Mercier de la Rivière, depuis intendant de la Martinique [1]; il avait de bonnes intentions et des talents, mais non pas assez de crédit dans sa compagnie. MM. Molé [2], Joly de Fleury [3] et d'Ormesson [4] s'ouvrirent à moi dans la suite avec autant de zèle et plus de ressources. Ils me représentèrent la nécessité de réunir le Parlement; ils m'assurèrent que, dans cette compagnie, on était disposé à prendre en moi la plus grande confiance par l'opinion de probité et de loyauté dont je jouissais dans le public. Le Roi me permit de traiter avec ces magistrats, mais tandis que M. de Moras [5], contrôleur général, M. de Maupeou, M. Berryer, plusieurs autres, sans compter M. le prince de Conti, qui avait été précédem-

[1] Mercier de la Rivière (sur lequel on peut consulter THIÉBAULT, *Vingt ans de séjour à Berlin*, II, 311 et suiv.) a publié : *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés*, 1767, in-4°; *De l'instruction publique*, Paris, 1775, in-4°, etc.

[2] Mathieu-François Molé, fils de Jean-Baptiste Molé, président à mortier, et de Marie-Nicole le Gorlier de Drouilli, né le 30 mars 1705, conseiller au Parlement le 3 mai 1724, président à mortier le 1er mars 1731, premier président du parlement de Paris le 12 novembre 1757; Mathieu Molé était, en 1756, le premier par rang d'ancienneté des présidents à mortier. Il se démit de sa première présidence en 1763 et mourut en 1793.

[3] Jean-François Joly de Fleury, d'abord avocat général, puis, en 1740, procureur général en survivance de son père, titulaire en 1746; quand il devient procureur général, sa charge d'avocat général passe à son frère, Omer Joly de Fleury, ci-devant avocat général au grand conseil. Jean-François, né en 1718, fut successivement intendant de Bourgogne, conseiller d'État et ministre des finances, et mourut à Paris en 1802.

[4] Louis-François le Fèvre-d'Ormesson, né le 27 juillet 1718, président à mortier (1755), premier président du parlement de Paris en 1788, mort à Paris le 26 janvier 1789.

[5] François-Marie Peirenc de Moras, intendant d'Auvergne en 1750, de Hainaut en 1752, obtient l'expectative d'intendant des finances en août 1754, adjoint au contrôle général le 17 mars 1756, contrôleur général des finances le 24 avril 1756, secrétaire d'État de la marine le 1er février 1757, donne sa démission du contrôle général le 3 septembre 1757 et du secrétariat de la marine le 1er juin 1758, se retire du conseil le 8 juillet 1758 et meurt le 3 mai 1771.

ment l'homme du Roi et du Parlement, nouaient chacun de leur côté des négociations, ou plutôt des intrigues, qui se croisaient, se contrariaient et n'avaient d'autre résultat que d'avilir l'autorité royale.

Cependant ma négociation avec M. Molé, le président d'Ormesson et l'avocat général, commençait à prendre couleur. J'obtins du Roi qu'on permettrait aux membres du Parlement de s'assembler chez les anciens, et là de faire une espèce d'arrêté dans lequel ils manifesteraient le désir qu'ils avaient de reprendre leurs fonctions, et de donner au Roi des preuves de leur zèle et de leur obéissance. Cette espèce de mémoire fut dressé et approuvé par le plus grand nombre des conseillers assemblés chez les anciens, et me fut remis par le président Molé pour le présenter au Roi. Sa Majesté en parut satisfaite; mais je lui fis remarquer que les expressions de la fin de ce mémoire n'étaient pas assez respectueuses; il fut question de les changer, et c'était déjà convenu. Mais le premier président, qui ne voulait pas que MM. Molé, d'Ormesson et Fleury eussent l'honneur de terminer une si importante affaire, fit courir des billets par lesquels on donnait avis qu'il n'y avait rien à changer dans ce mémoire, parce qu'on était assuré de l'approbation que le Roi lui avait donnée. Cette intrigue misérable fit échouer toute la négociation.

Alors je conseillai au Roi de défendre à ses ministres de traiter désormais avec Messieurs du Parlement, afin de couper pour quelque temps la racine et les branches de tant d'intrigues, et de reprendre ensuite la négociation sous de meilleurs auspices et avec plus de dignité. L'anarchie des affaires civiles recommença; les avocats refusèrent de plaider, et la grand'chambre ne s'occupa que de l'affaire de Damiens et du retour de ses confrères.

C'est dans cette situation qu'au mois de juillet 1757 M. Boullongne [1], qui avait succédé à M. de Moras dans le contrôle général des finances, n'ayant plus aucune ressource pour subvenir aux frais de la guerre et des subsides, fit sentir au Roi la nécessité de réunir le Parlement afin de vérifier des édits de finance et se procurer des secours indispensables. Ce que j'avais prévu arriva : on fit alors forcément ce que j'avais proposé de faire librement trois jours après la tenue du lit de justice en 1756. Sa Majesté me chargea de traiter l'affaire de la réunion du Parlement avec les présidents Molé, d'Ormesson et les gens du Roi. Je lui demandai des notes et des instructions écrites de sa propre main, et avec ce seul secours j'entamai la négociation, et je la conduisis heureusement à la fin en moins de cinq semaines. Croira-t-on que M. Berryer, pour lors intendant de la police, et qui avait hérité de toute la confiance que madame de Pompadour avait eue pour le garde des sceaux, ne me donna aucune instruction sur tout ce qui se passait dans le Parlement, et que, bien loin d'être secondé par mes confrères les ministres, je ne rencontrais de leur part que des difficultés et des obstacles ?

Malgré cela, je vins à bout de réunir le Parlement par la simplicité du plan que je suivis, par la solidité des principes d'après lesquels je partis, et par la vérité et la candeur avec lesquelles je traitai avec les quatre magistrats dont j'ai parlé. Il faut convenir, à leur louange, qu'ils mi-

[1] Jean de Boullongne, comte de Nogent, né le 13 octobre 1690, premier commis des finances en octobre 1724, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Metz le 16 septembre 1725, intendant des ordres du Roi le 21 mars 1737, intendant des finances en 1744, contrôleur général des finances le 25 août 1757, grand trésorier des ordres du Roi en 1758, s'est démis de la charge de contrôleur général des finances le 4 mars 1759, mort le 21 février 1769.

rent un grand zèle pour l'État et une probité digne de leur caractère et de leur emploi dans cette affaire, d'où dépendait, j'ose le dire, le salut de l'État; car l'Angleterre regardait la cessation de la justice et nos discordes intestines comme de puissants auxiliaires dans la guerre qu'elle nous faisait, et j'ai eu la preuve qu'elle n'épargnait ni argent ni intrigues pour augmenter le feu de nos divisions. Il fallait s'attendre aussi que les autres parlements cesseraient bientôt d'administrer la justice si le Roi ne rétablissait pas dans leurs charges les membres qui s'en étaient dépouillés et les seize conseillers qui avaient été exilés. Tout le monde savait que les ressources nécessaires pour soutenir la guerre et pour satisfaire aux dépenses indispensables tariraient en peu de temps. C'est dans cette situation critique que je formai mon plan. Voici les principes simples sur lesquels je l'avais appuyé.

CHAPITRE XXX

SUITE DU PRÉCÉDENT

Le Parlement n'a de force que par celle de la voix publique; les fermentations des compagnies ne sont rien si elles ne sont appuyées par la fermentation générale. Ainsi la cour, en convainquant le public de la justice et de la bonté du Roi, désarme les parlements. Dès que Paris dit que le Roi a raison et qu'il faut que le Parlement obéisse, sa résistance est non-seulement inutile, mais elle devient aussi importune au public qu'elle l'a été à la cour. Les avocats et les procureurs s'ennuient de vivre à leurs dépens; les plaideurs s'unissent à eux et à tous les ordres de l'État pour improuver une résistance à laquelle on donne les caractères les plus odieux. Il faut que les parlements cèdent dès qu'ils sont abandonnés par le public. Cette vérité, confirmée par l'expérience, me détermina à fixer, de concert avec les trois magistrats que j'ai déjà nommés, un plan analogue à ces principes.

Le Roi avait consenti formellement, quoique à regret, et par nécessité, au retour des seize exilés. Il fallait ou rompre tous les traités qu'il avait contractés avec les premières puissances de l'Europe, retirer ses armées du sein de l'Allemagne, ou trouver de l'argent pour les soudoyer et payer les subsides convenus. M. le contrôleur général (M. Boullongne), dont le génie n'était ni fécond ni fort

éclairé, ne voyait de ressources que dans la vérification de quelques édits bursaux. Il fallait donc rétablir le Parlement; mais cette compagnie se serait refusée à l'enregistrement de ces mêmes édits tant qu'on n'aurait pas rappelé les exilés, ou au moins donné l'assurance de leur retour. Il fallut donc que le Roi consentît à donner cette espérance; j'obtins qu'elle dépendrait de la bonté de Sa Majesté, et que le temps du rappel des seize ne serait point fixé. Ce point fut fort difficile à régler, parce que tous les magistrats étaient en défiance de la cour, et qu'ils craignaient qu'après avoir fait la volonté du Roi, on ne laissât languir leurs confrères dans la disgrâce si le terme n'en était pas déterminé. Mais je menaçai d'abandonner la négociation, si l'on ne consentait pas à la faire cadrer avec la toute-puissance et indépendance de Sa Majesté. On se rendit à cette raison, c'est-à-dire qu'on promit de la faire goûter par le Parlement.

Il s'en fallait bien que les trois magistrats avec lesquels je traitais eussent un grand parti dans cette compagnie; leurs amis étaient honnêtes gens, mais ils n'étaient pas très-nombreux : c'était encore une raison de terminer cette affaire par la force même du plan, indépendamment des facilités que donnent pour le succès le grand nombre des suffrages.

Il fut convenu que le Roi ordonnerait à son Parlement de se rassembler à tel jour à la grand'chambre; que les gens du Roi y apporteraient une lettre de cachet portant ordre au Parlement de se rendre à une telle heure, le même jour, à Versailles, pour y entendre les volontés du Roi; que la teneur de la lettre de cachet demeurerait secrète, ainsi que l'arrivée des gens du Roi à la grand'-chambre; que surtout le premier président n'en serait instruit qu'en montant à sa place (le secret fut gardé exac-

tement, et c'est ce qui sauva l'affaire); que la grande députation du Parlement arrivée à Versailles, M. le chancelier prononcerait un discours, et que le Roi parlerait en père plutôt qu'en maître, et que, pendant qu'il serait à Versailles, on répandrait dans Paris une très-grande quantité de copies du discours de M. le chancelier, jusque dans les cafés, les spectacles et les promenades publiques, afin que Paris, avant le retour du Parlement, eût le temps de changer d'opinion sur l'inflexibilité de la cour, de rendre justice à la bonté et aux bonnes intentions du Roi, et que la députation du Parlement, de retour à la grand'chambre, trouvât en arrivant la scène changée et la disposition des esprits totalement différente. Je savais qu'une révolution pareille est l'affaire d'un moment, quand la fermentation du premier moment est passée et que la lassitude a pris sa place : tous les hommes sont susceptibles de ces variations, mais les Français plus que les autres peuples.

Voilà la machine simple sur laquelle je fis porter tout l'édifice d'une négociation du succès de laquelle dépendaient le sort de la guerre et la tranquillité intérieure. Les trois magistrats avec lesquels je traitais étaient d'avis d'exclure le premier président du détail de la négociation; je fus d'un avis contraire, et j'obligeai même ces messieurs, par des raisons patriotiques, d'aller faire hommage de la négociation à M. de Maupeou, et de lui annoncer que, quoique ministre du Roi, j'irais volontiers travailler chez lui. Je savais que le premier président avait une correspondance directe avec madame de Pompadour, qu'elle montrait au Roi, et que M. Berryer était derrière la toile pour faire échouer l'affaire entre mes mains, bien résolu de la faire manquer encore entre celles de M. de Maupeou, si elle y venait, afin de se présenter ensuite comme le seul capable de la finir, si en lui confiant les

sceaux on lui donnait l'autorité nécessaire pour traiter avec dignité et sûreté avec le Parlement : tel était son plan. Il était lieutenant de police; ainsi il lui était aisé de calmer ou d'échauffer les esprits à son gré.

Je déterminai enfin MM. les présidents Molé et d'Ormesson à rendre hommage de la négociation au premier président par ce raisonnement : « Ou, leur disais-je, M. de Maupeou acceptera ou refusera. S'il accepte, il joint son parti au vôtre; vous convenez qu'il est plus nombreux, et que personne ne sait mieux que lui remuer à son gré votre compagnie. Qu'importe, pour de vrais magistrats et de bons citoyens, par qui le bien se fasse, pourvu qu'il soit fait? Vous aurez le mérite, messieurs, d'avoir sacrifié vos travaux à la gloire de votre compagnie : ce mérite, je le ferai valoir au Roi. M. de Meaupou sera garde des sceaux; il aura mérité de l'être par un grand service rendu au Roi et à sa compagnie, et vous, monsieur Molé, vous serez premier président; et comme le Roi m'a chargé des affaires du Parlement, nous les traiterons ensemble avec vos deux amis. Ce parti est le plus décent comme le plus sûr; il vous sauve du danger que vous courez en traitant les intérêts de votre corps sans y être autorisé par lui-même. Si, au contraire, M. de Maupeou refuse de s'associer à la négociation, comme il ne sera instruit du fond de l'affaire qu'au moment même où les gens du Roi entreront à la grand'chambre, il n'aura pas le temps de déranger nos mesures par ses intrigues; l'affaire réussira sans qu'il s'en soit mêlé, le Parlement reprendra ses fonctions, et M. de Maupeou se trouvera sans considération dans sa compagnie, demandera à se retirer, et on lui fera un pont d'or pour sa retraite. M. Molé lui succédera, et alors la probité et le zèle seront à la tête de toutes les affaires parlementaires. »

Ce dilemme fit impression. L'hommage fut rendu à M. de Maupeou, et refusé par lui avec une modestie et un zèle apparents. Il promit de servir plus utilement la négociation en ne paraissant pas s'en mêler; il allégua qu'il se rendrait suspect à sa compagnie en traitant avec un ministre du Roi. On combattit ses répugnances; il persista, on se rendit : je prédis dès lors qu'il serait dupe de sa finesse.

Je ne doutais pas néanmoins qu'en changeant l'opinion de Paris, on ne soumît la résistance du Parlement. Je l'annonçai même au Roi, qui, prévenu par M. Berryer et par la correspondance secrète du premier président, n'avait pas grand'foi, non plus que madame de Pompadour, au succès de ma négociation. La marquise fut, au reste, fidèle au secret du moyen principal que je regardais comme décisif; il fut ignoré de son confident, M. Berryer, ainsi que de M. de Maupeou, qu'elle aimait assez depuis qu'elle s'était dégoûtée de M. de Machault, et pour qui le Roi avait aussi du goût, à cause de la noblesse de son visage, de ses beaux cheveux gris et des grâces qu'il mettait dans la manière de se présenter et de s'énoncer, tant est réel l'avantage de la représentation.

Le projet du discours que devait prononcer M. le chancelier de Lamoignon, homme intègre, franc et bon citoyen, fut arrêté, ainsi que la teneur de la lettre de cachet que les gens du Roi devaient apporter à l'assemblée du Parlement à la grand'chambre. Le Roi permit de nouveau aux membres de cette compagnie de s'assembler chez les anciens. Mais aussitôt les intrigues se multiplièrent, et les esprits s'aigrirent au lieu de se calmer; la fermentation devint si forte que mes trois correspondants perdirent courage à la veille de la bataille. En effet, tout paraissait désespéré : on s'était promis par serment de

ne point prendre séance le lendemain à la grand'chambre, et de refuser de délibérer. Je fus averti par des courriers de cette fermentation, et je me rendis sur-le-champ à Paris pour rassurer les généraux de ma petite armée. Je sus d'eux qu'on n'était point instruit que le Parlement dût être mandé à Versailles, et que le discours de M. le chancelier était ignoré. « Vous croyez tout perdu, leur dis-je, messieurs, et demain tout sera gagné. » Ils m'ont dit depuis qu'ils avaient été étonnés de mon courage : car si l'affaire eût échoué, ils étaient perdus, et je perdais également tout mon crédit. J'étais à cette époque chargé de toutes les affaires de l'Europe, et les événements d'une guerre dont on me croyait l'auteur roulaient sur moi entièrement.

Le moment de la crise arriva le lendemain [1]; il fut des plus violents soit à la cour, soit au Parlement. M. Berryer fit entendre à madame de Pompadour qu'il fallait que le Roi fît examiner le discours que devait prononcer, le jour même, le chancelier à la députation du Parlement. MM. d'Argenson et de Machault étaient exilés depuis quelques mois; le conseil n'était ni nombreux, ni favorable à la négociation que j'avais conduite si près du but, et, contre l'avis de M. le chancelier, celui de M. de Saint-Florentin et le mien, il passa à la pluralité des voix de changer toute la forme de ce discours, de le rendre menaçant au lieu de le laisser paternel : on voulut faire parler Louis XIV, et faire oublier Henri IV; en sorte qu'au lieu d'adoucir les esprits dans le Parlement et dans Paris, il semblait qu'on eût résolu de les échauffer.

C'est à neuf heures du matin qu'on fit ces belles corrections : le Parlement devait se rendre à cinq heures

[1] Le 1er septembre 1757.

du soir à Versailles : tout le succès de l'affaire consistait dans la modération du discours de M. le chancelier. Je me gardai d'instruire mes correspondants au Parlement de ce renversement total de toutes nos mesures; mais je profitai des mauvaises nouvelles qui arrivaient de la grand'chambre à M. de Lamoignon, au comte de Saint-Florentin et à moi, pour engager le Roi à rétablir le discours de M. le chancelier dans sa première intégrité.

En effet, d'heure en heure, les nouvelles étaient plus mauvaises; la grand'chambre était dans la plus grande fermentation. M. de Maupeou faisait semblant d'apaiser les clameurs, et n'y réussissait pas. Le Roi, à qui je rendais compte de tout ce qui se passait, me répétait sans cesse : *Je vous avais bien dit que vous étiez trop confiant.* Enfin les gens du Roi entrèrent à la grand'chambre, et la députation fut arrêtée. Ce fut alors que je décidai M. le chancelier et M. de Saint-Florentin d'aller trouver le Roi et de lui représenter que c'était jouer l'État à croix ou pile et risquer tout pour quelques phrases de pédanterie. Je les y accompagnai, et parlai avec tant de force que le Roi se rendit, après que M. le Dauphin, fort opposé jusqu'alors à la négociation, eut dit son avis, et son avis fut très-sage. Ainsi le discours que j'avais concerté avec messieurs du Parlement fut rétabli, et des courriers en répandirent dans Paris trois mille exemplaires au moment où la députation du Parlement se mit en marche pour arriver à Versailles.

Le Parlement écouta avec un morne silence le discours de M. le chancelier[1] : on ne put en le reconduisant lui faire proférer une seule parole. Mais quand les chambres

[1] Voir Barbier, VI, 585 et suiv., le discours du chancelier. Je crois devoir le reproduire néanmoins dans les *Pièces justificatives*.

furent assemblées au retour de la députation, le théâtre de Paris, comme je l'avais prévu, était bien changé : on disait hautement que, si le Parlement ne répondait pas aux bontés du Roi, il méritait d'encourir son indignation et celle du public. Les plus sages purent alors facilement prendre de l'empire sur les plus exaltés : le Parlement reprit ses fonctions, ordonna des remontrances sur la troisième déclaration, concernant la discipline intérieure de la compagnie; les deux autres subsistèrent dans leur entier, et furent exécutées selon leur forme et teneur. Le Roi répondit qu'il recevrait volontiers les mémoires que son Parlement lui adresserait au sujet de la troisième déclaration : ces mémoires n'ont jamais été présentés, et les choses sont restées à cet égard comme elles étaient avant la tenue du lit de justice. D'où il résulte que les volontés du Roi ont été exécutées en plus grande partie, au lieu qu'au lit de justice tenu en 1732, sous le ministère du cardinal de Fleury, le Roi consentit que l'effet de ses déclarations demeurât, en totalité, sans aucun effet.

Sa Majesté, fort contente du succès que j'avais eu dans cette grande affaire, n'ignorait pas combien j'avais été traversé dans ma négociation. La cabale crut m'en enlever tout le mérite en portant le Parlement à réclamer vivement les seize magistrats exilés. Pour couper court à ces réclamations, qui auraient conduit les chambres à demeurer assemblées, je conseillai au Roi de répondre à la députation du Parlement que ce corps devait jouir tranquillement du retour de ses bontés, et qu'il cesserait d'en être digne s'il pouvait en douter..... Sa Majesté leur fermait la bouche en laissant ainsi entrevoir le retour de leurs confrères comme certain; et il leur faisait sentir en même temps qu'ils manqueraient au respect qui lui était dû

s'ils osaient demander au Roi de fixer l'époque de ce retour[1].

Le Parlement n'insista plus; ses travaux ordinaires recommencèrent; la justice fut rendue au peuple; la fermentation cessa; et l'Angleterre, qui avait beaucoup compté sur les suites de cette agitation, regarda comme un habile ministre celui qui avait conjuré cet orage, tandis qu'à Versailles une partie de la cour, et madame de Pompadour à sa tête, me reprochait d'avoir affaibli l'autorité du Roi. Était-ce ma faute si l'on avait déterminé Sa Majesté à tenir un lit de justice si mal à propos; si on lui avait conseillé d'exiler seize magistrats pour une faute commune à tout le Parlement; si enfin son contrôleur général, au commencement d'une guerre de terre et de mer, se trouvait sans ressource, et obligé de faire vérifier des édits bursaux? En bonne politique, les petites considérations doivent céder aux grands intérêts; le Roi a toujours bonne grâce à pardonner; et si son autorité dut être affaiblie dans les affaires du Parlement, c'est à l'époque où Sa Majesté, après l'avoir exilé à Pontoise, après avoir essayé de le suppléer par la chambre royale, le fit revenir sans conditions et sans aucune marque extérieure d'obéissance.

M. de Maupeou, premier président, ainsi que je l'avais prévu, ayant affiché qu'il n'avait pris aucune part à la négociation, dont on lui avait cependant fait l'hommage, se trouva décontenancé et demanda sa retraite, et M. Molé, homme de probité et de naissance, occupa sa place. Madame de Pompadour conserva pour M. de Maupeou une estime dont elle lui donna, cinq ans après, des preuves éclatantes à la mort de M. Berryer, qui finit

[1] Cf. BARBIER, *loc. cit.*

sa carrière de ministre de la marine et garde des sceaux avec l'aversion publique et particulière. J'aurai occasion de parler de ce ministre dans la suite.

Aussitôt que M. Molé fut à la tête du Parlement, les choses changèrent de face : rien ne se fit qu'avec concert, et les affaires furent discutées avant que d'être portées à l'assemblée des chambres ; le cours des études de théologie, interrompu depuis longtemps en Sorbonne, fut rétabli ; un grand nombre d'exilés rappelés ; les bénéfices furent le prix de la prudence autant que de la piété ; M. l'archevêque exilé à Conflans fut rappelé dans la capitale (on verra bientôt quelles furent les suites de mes négociations avec lui) ; les flots du Parlement s'apaisèrent ; les édits du Roi y furent enregistrés avec obéissance et avec zèle ; la confiance se rétablit au dehors et au dedans. Les ennemis de la France applaudirent, malgré eux, à ce changement heureux et inspiré ; les miens, au contraire, continuèrent à soutenir que j'aurais mieux fait d'exposer une seconde fois la personne du Roi à la fureur du fanatisme, de rompre les traités contractés avec l'Europe entière, de rappeler nos armées du Rhin ; en un mot, de tout risquer plutôt que de faire revenir seize conseillers ou présidents, qui avaient donné leurs démissions comme les autres, et dont le crime particulier était d'avoir plus de crédit dans leurs chambres par la force de leur éloquence ou par la supériorité de leur esprit.

Quant à moi, je fus, au contraire, d'avis de choisir parmi ces seize magistrats des intendants pour nos colonies et pour nos provinces : un conseiller au Parlement qui a du mérite, et qui sent qu'il en a, ne peut rien espérer de la fortune : son sort est fixé à jamais. La crainte ni l'espérance ne peuvent agir sur lui : il est à couvert sous l'égide du Parlement qui est son seul juge, qui le protége dans

la disgrâce et le réclame dans l'exil. Sa charge l'assujettit à une vie dure, laborieuse et retirée; aucun salaire, aucune distinction n'est attachée à ses travaux: il doit chercher nécessairement à se dédommager par la réputation de ce qu'il ne peut espérer de la fortune, et cette réputation n'a jamais plus d'éclat que lorsqu'il détermine sa compagnie à résister à la cour, dans des moments qui intéressent la religion ou le bien-être des peuples. Par conséquent, tout magistrat qui a du génie doit être dans le parti de l'opposition, jusqu'à ce qu'il plaise au gouvernement d'ouvrir à MM. les conseillers et présidents une porte à la fortune et aux honneurs dont Sa Majesté garderait la clef dans sa poche. C'est ainsi que le Roi, en restant maître de récompenser le mérite dans son Parlement, pourra faire parler en faveur de son autorité ces bouches éloquentes qui s'ouvrent pour la restreindre.

L'espérance est le premier mobile des hommes, la crainte est le second : quand on sera assuré dans les parlements des grandes places et des grandes fortunes en prenant le parti de la cour, on sera assuré de leur obéissance toutes les fois qu'on ne violera ni les lois fondamentales ni la justice. Ainsi, si la cour veut gouverner les compagnies souveraines, il faut qu'elle ouvre des débouchés aux gens de mérite qui les composent; il faut, avant d'envoyer un édit ou déclaration à l'assemblée des chambres, en avoir communiqué le dispositif aux membres les plus sages des parlements, être convenu avec eux de l'époque de la présentation des édits, de leur forme et du fond des choses; il faut donner le temps ensuite de répondre aux objections, et de familiariser les esprits avec les nouveautés, ou avec de certaines contradictions apparentes entre les nouvelles lois et les anciennes.

Il est impossible qu'une compagnie nombreuse puisse être du même avis sur des matières toutes neuves, souvent mal digérées, dont on n'a pas daigné l'informer auparavant : toutes les résistances du Parlement viennent de ce défaut de communication et de concert. On ne peut gouverner des hommes éclairés que par la raison et par la confiance : la corruption qu'on cherche à employer quelquefois est un moyen affreux, qui ruine les mœurs, et fait plus encore de mal au gouvernement qui l'emploie qu'à ceux dont il altère la probité.

C'est avec ces maximes que j'ai dirigé pendant deux ans les affaires du Parlement[1]. Ces compagnies, j'ose dire, avaient pris une telle confiance en moi que j'aurais répondu dans tous les temps au Roi de leur bonne conduite, s'il avait plu à Sa Majesté de m'en confier plus longtemps la direction [2].

[1] Cf. Barbier, t. VI, p. 587.

[2] Voir Notice de Loménie de Brienne sur Bernis, *Bibliothèque des Mémoires,* collection Barrière, p. 205.

CHAPITRE XXXI

DE CE QUI SE PASSA QUELQUES JOURS APRÈS MON ENTRÉE AU CONSEIL D'ÉTAT. (CRIME DE DAMIENS.)

J'entrai au conseil le 2 janvier 1757; j'assistai au conseil d'État, et le surlendemain au conseil des dépêches. Dans l'intervalle j'eus avec un ministre, homme d'esprit, mort depuis quelques années, une conversation qui me frappa par le tableau des horreurs qu'il me fit entrevoir comme prochaines : il m'exhorta de mettre en œuvre, dans ces circonstances, toute la fermeté, le courage et la probité qu'il me supposait. J'avoue que je n'appliquai les réflexions tragiques de ce ministre qu'au désordre des finances, aux malheurs prévus de la guerre qui venait de s'allumer, et aux vices du gouvernement : il n'aimait pas madame de Pompadour, et je crus que ces prophéties n'étaient qu'une satire contre son crédit et son influence. Peut-être n'avait-il en vue que ces mêmes choses, et c'est cette considération qui m'empêcha, après le malheur arrivé le 5 janvier, de rendre compte de cette singulière conversation. Cependant elle m'est toujours restée dans la tête, et j'ai peine à repousser le soupçon que ce ministre n'eût quelque idée vague de l'attentat qui fut commis contre la personne du Roi : il pouvait effectivement le craindre en général, sans savoir rien de positif; car je n'ai garde de l'accuser d'avoir été coupable

de rester dans le silence s'il en avait été véritablement instruit.

Depuis longtemps déjà on écrivait des lettres menaçantes; mais ces sortes de lettres sont ordinaires dans tous les temps de fermentation : il n'est donc pas surprenant qu'on n'y ait pas fait attention. On jeta, quelque temps avant la catastrophe du 5 janvier, des espèces d'hiéroglyphes dessinés sur le papier : on voyait dans quelques-uns un balai et un poignard. Après l'événement on expliqua cet emblème par ces mots : Balayer la cour, c'est-à-dire, chasser la servante, poignarder le Roi. Bien des gens remarquèrent qu'avant l'assassinat de Henri IV, il avait été écrit de pareilles lettres, et annoncé en général un événement sinistre. Toutes ces remarques sont aisées à faire après l'événement; cependant je crois qu'un gouvernement sage doit faire beaucoup d'attention aux circonstances qui les font naître : peut-être si l'on avait recherché avec vivacité les auteurs des lettres anonymes écrites avant cette fatale époque, ainsi que les dessinateurs de ces figures emblématiques jetées chez les notaires de Paris, on serait parvenu à découvrir cette horrible trame, ou du moins à la déconcerter : car dans de pareils cas il faut faire beaucoup de bruit pour en imposer aux mauvais citoyens, qui se font un plaisir du haut de leur galetas de jeter l'épouvante dans le conseil des rois.

Quoi qu'il en soit, j'avais couché à Paris le 4 janvier, et je serais arrivé à Versailles au moment où le crime s'exécuta, si ma voiture avait été prête quand je la demandai. M. Rouillé m'attendait à Versailles pour me communiquer les dépêches, qui devaient être portées le 6 au conseil d'État. En descendant chez lui, le suisse de ce ministre m'apprit brusquement que le Roi avait été assassiné il y avait une demi-heure. Mon sang se retira

tout entier; dans mon cœur je fus un moment en silence; je le rompis pour demander au suisse si le Roi était mort; il me dit que non, mais qu'il était bien mal. La cour était encore à Trianon, et Versailles presque désert en ce moment; je montai chez le Roi, après avoir fait toutes les réflexions que peut faire un ministre attaqué par la jalousie, chargé d'affaires importantes, qui a beaucoup d'ennemis, et pour seule amitié celle d'une femme. Et cette femme devait être chassée de la cour, selon les apparences, dans peu d'heures. Ces réflexions se présentèrent à mon esprit avec une rapidité et une clarté singulières, et, tout en montant à la chambre du Roi, je résolus d'être fidèle ministre à toute rigueur, et ami courageux de la marquise, sans que mon intérêt personnel altérât ni mes devoirs, ni mes sentiments.

Je me sentis, en entrant dans le cabinet du Roi, une présence d'esprit et un courage presque surnaturels : tous les événements extraordinaires exaltent les âmes et doublent leurs forces. J'avais résolu intérieurement, en traversant la cour royale et en montant l'escalier de marbre qui aboutit à l'antichambre du Roi [1], si ce prince mourait de sa blessure, de supplier M. le Dauphin, devenu roi, de me permettre de me retirer du conseil et de remettre ma place de ministre; il me restait celle de conseiller d'État d'Église et d'abbé de Saint-Médard : c'en était assez pour un cadet de Languedoc que les circonstances, et non l'ambition, avaient élevé. M. le Dauphin était ennemi de la marquise; il ne me connaissait alors que par le préjugé de mon attachement pour elle; en lui demandant mon congé au premier instant de son règne, je conjurais l'orage auquel mes liaisons m'exposaient. En effet, ou il me per-

[1] Voir Leroy, *Histoire de Versailles*, t. II, p. 52.

mettrait de me retirer sur-le-champ, ou il m'ordonnerait de rester au conseil jusqu'à ce que les affaires importantes qui étaient entre mes mains, soit pour l'intérieur du royaume, soit pour le dehors, eussent été remises à des ministres plus agréables au nouveau roi. Dans le premier cas, je me trouvais fort heureux, à quarante-deux ans, d'être conseiller d'État avec une abbaye de trente mille livres de rente; dans le second, j'aurais perpétuellement supplié le nouveau roi de m'accorder ma retraite : il m'aurait retenu peut-être, me connaissant davantage, ou il m'aurait renvoyé sans disgrâce comme un honnête homme qui s'était rendu justice à lui-même, et à qui l'on n'avait rien à reprocher.

Dès que j'eus pris ce parti, et je le pris dans un instant, je me sentis plein de force et de courage. Je résolus de servir le Roi et l'État dans un moment si critique, sans regarder ni à droite ni à gauche, et de donner à la marquise toutes les preuves de mon amitié, en tant qu'elles pourraient s'allier avec les devoirs d'un ministre.

En entrant dans le cabinet du Roi [1], j'aperçus l'extrême-onction sur la table et des prêtres en surplis : tel est le premier objet qui frappa ma vue [2]. Les ministres, qui n'avaient pas les grandes entrées, étaient rassemblés dans le cabinet : le maréchal de Belle-Isle et M. d'Argenson étaient seuls dans la chambre de Sa Majesté, avec la famille royale. Après m'être informé du moment de la catastrophe et de l'état du Roi, qui dans cet instant paraissait encore fort douteux, je sus qu'il s'était confessé à un prêtre du Grand-

[1] Cf. sur l'assassinat de Damiens le récit du duc de Croy, *Revue rétrospective*, t. I, p. 357, première série.

[2] Les saintes huiles avaient été apportées par l'abbé Plaicard de Raigecourt, aumônier du Roi, le même qui fut plus tard évêque d'Aire de février 1758 à 1784. (Voir Luynes, XV, 357.)

Commun [1], depuis confesseur des princes, et qu'on avait dépêché un courrier au confesseur ordinaire du Roi, le Père Desmarets [2], jésuite, homme tranquille, du moins en apparence. Je trouvai la cour plus occupée de ce qui devait arriver à madame de Pompadour que de l'accident funeste du Roi. S'en ira-t-elle? la reverra-t-on? voilà sur quoi l'attention de la cour paraissait principalement fixée.

Je descendis chez elle [3]; elle se jeta dans mes bras avec des cris et des sanglots qui auraient attendri ses ennemis mêmes, si les courtisans pouvaient être touchés. Je la priai avec fermeté de rassembler toutes les forces de son âme, de s'attendre à tout et de se soumettre à la Providence, lui ajoutant qu'elle ne se livrât point à des conseils timides; qu'amie du Roi, et n'étant plus sa maîtresse depuis plusieurs années, elle devait attendre ses ordres pour s'éloigner de la cour; qu'étant dépositaire des secrets de l'État, des lettres de Sa Majesté, elle ne pouvait disposer de sa personne; que je l'instruirais à toutes les heures de la situation du monarque, et que je partagerais mon temps entre ce que je devais à l'État et à l'amitié.

[1] L'abbé de Soldini, homme vertueux et fort estimé, proposé par Madame, en attendant le Père Desmarets, suivant LUYNES (XV, 358); un prêtre du Grand-Commun, dit VOLTAIRE (*Histoire du Parlement*, XXVI, 324); un simple chapelain, suivant le comte DE TOCQUEVILLE (*Histoire de Louis XV*, II, 159). Le nom n'est pas non plus dans BARBIER (VI, 429), dans la *Vie privée de Louis XV* (III, 109), ni dans D'ARGENSON (IX, 385). Le Grand-Commun, actuellement hôpital militaire, était un édifice consacré à tous les services de la bouche du Roi, de la Reine et du Dauphin, qui avait été construit par Mansard de 1682 à 1684. Les chapelains de Saint-Roch, depuis aumôniers du Grand-Commun, au nombre de six, avaient été institués en 1545 par François Ier, avec obligation de suivre les officiers de la maison du Roi partout où il plairait au Roi de résider. (Voir LEROY, *loc. cit.*, II, 148 et suiv.)

[2] Le Père Desmarets, nommé confesseur du Roi en juin 1753. Il était antérieurement recteur du noviciat et succéda au Père Pérusseau, mort en mai 1753. (Voir D'ARGENSON, VIII, 53.)

[3] Voir madame DU HAUSSET, *Mémoires*, p. 99.

Je la quittai en finissant ces paroles, et revins la consoler à toutes les heures de la nuit que je passai entière chez le Roi, et ensuite vingt fois par jour pendant que dura la maladie de ce prince.

Les plus grands seigneurs attachés à la marquise et des ministres de ses amis me consultèrent sur la manière dont il fallait se conduire avec elle dans cette crise, alléguant que plus on lui montrerait de zèle, plus on augmenterait la haine de ses ennemis et l'activité de la cabale qui voulait profiter de ce tragique événement pour la faire chasser de la cour. Je leur répondis que les courtisans, qui n'avaient ni obligation à madame de Pompadour, ni amitié pour elle, feraient fort bien de se conduire sur la girouette du château de Versailles; mais que ses véritables amis devaient le paraître encore davantage dans un moment si terrible pour elle, et le seul peut-être où ils puissent reconnaître les services qu'elle leur avait rendus; que, pour moi, j'en userais ainsi, et que je croyais qu'il y avait moins à craindre d'être ami découvert que d'être ami honteux et caché.

Mon sentiment ne fut pas adopté par tout le monde; on la voyait peu, et l'on prenait son temps pour lui rendre des soins. M. de Machault surtout eut dans cette occasion une conduite timide et embarrassée, qui le fit soupçonner d'avoir voulu transiger avec le parti contraire. On crut même à la cour qu'il avait conseillé à madame de Pompadour de se retirer; mais le fait est faux [1], je m'en suis éclairci avec elle. Il n'osa pas, un jour que le Roi l'appela durant sa maladie, rendre compte sur-le-champ, comme

1 Cf. les divers mémorialistes; madame du Hausset, qui dit : « M. de Machault n'y vint point », et, sans entrer en explication au sujet du renvoi, semble indiquer qu'il l'approuvait. Voir aussi CHAMPFORT, *Caractères et anecdotes*, t. I, p. 24, dont les renseignements sont une fois de plus controuvés.

il y était accoutumé, à madame de Pompadour de ce qui s'était passé entre le Roi et lui; cela était d'autant plus extraordinaire qu'il avait été question d'elle : il crut devoir différer jusqu'au lendemain à l'informer de cet entretien avec Sa Majesté, quoique je lui eusse fait sentir que c'était laisser trop longtemps sur la roue l'amie du Roi et la sienne. Il me répondit, avec son laconisme et son air froid ordinaires, que cela serait remarqué par la cour.

Il faut convenir qu'après les premiers moments d'attendrissement et de désespoir, la marquise montra un grand courage et une tranquillité apparente pendant onze jours que le Roi la laissa sans lui faire rien dire de consolant; ce prince était observé par toute sa cour et par toute sa famille; il s'observait lui-même dans une circonstance où il lui était bien permis de faire des réflexions noires. Mais puisqu'au moment de son assassinat il n'avait pas renvoyé sa favorite, la cour aurait bien dû comprendre qu'il ne la renverrait pas lorsque le péril serait passé; la religion a un grand pouvoir sur le Roi, mais la nature en a encore davantage sur les hommes. Le Roi savait que la marquise n'était que son amie, et il croyait que si la réparation du scandale exigeait qu'il s'en séparât, ce ne devait être qu'au dernier moment; elle était dépositaire des secrets de son âme, elle était au fait de toutes ses affaires, le centre de ses ministres : ce n'était pas une maîtresse à renvoyer, c'était une amie qui ne pouvait être remplacée par personne. On juge bien sévèrement les rois; ils sont hommes comme nous : pourquoi avoir moins d'indulgence pour eux que pour nous-mêmes? La grâce peut seule l'emporter dans nos cœurs sur l'amitié, et la grâce ne fait pas toujours des miracles.

Il faut convenir que si la marquise avait été bien gâtée par la fortune, si elle s'était trop familiarisée avec la toute-

puissance et la grandeur suprême, elle eut bien le temps pendant onze jours de rentrer dans son néant. Mais le péril passé, les réflexions s'évanouirent; elle se rassit sur le trône avec autant d'assurance, et peut-être plus qu'auparavant, comme on le verra dans la suite.

Je ne détaillerai pas ici tout ce qui se passa pendant la maladie du Roi, ni dans le jugement du procès du parricide Damiens. Je choisirai quelques traits plus rapprochés de mon histoire particulière que de l'histoire générale, et, pour commencer, je dirai qu'une heure après être arrivé dans le cabinet du Roi, je fus frappé de l'oisiveté dans laquelle on laissait les ministres, et de la liberté que chacun avait de voir le scélérat qui avait frappé le Roi d'un coup de canif : la même chose était arrivée à Ravaillac, à qui tout le monde eut la liberté de parler pendant plusieurs heures. Je témoignai ma surprise aux ministres d'une inattention aussi dangereuse et d'une inaction qui devait être regardée comme criminelle par le public, car il était de la dernière importance de profiter des premiers moments pour s'informer des complices, pour arrêter les gens suspects et les inconnus qui essayeraient de sortir du royaume; il n'était pas moins important de rassurer le public, surtout la ville de Paris, depuis si longtemps en fermentation, et de tranquilliser nos alliés au moment d'une guerre presque générale.

Tous les ministres convinrent de la justesse de ces réflexions; mais tous me répondirent que le Roi seul et M. le Dauphin, à qui le Roi avait dit : *Je vous fais mon lieutenant, assemblez le conseil et présidez-y, si cela est nécessaire,* pouvaient donner des ordres. Je m'aperçus même que les principaux ministres, de peur de se jeter dans quelque inconvénient, se retirèrent chez eux. Je pris le parti alors de demander à parler au maréchal de Belle-

Isle et au comte d'Argenson, qui étaient dans la chambre du Roi. Je leur fis part de mes réflexions; mais je ne les vis nullement disposés à mettre M. le Dauphin en activité, de peur peut-être que le Roi, après sa maladie, ne leur sût intérieurement mauvais gré d'avoir fait jouer un rôle si important à son fils : c'était bien mal connaître le Roi et être bien peu touché du bien de l'État que de se livrer à de pareils ménagements. J'eus beau leur représenter que M. le Dauphin, occupé de l'état du Roi et de sa douleur, ne pouvait prévoir les inconvénients qui résulteraient de l'inaction du conseil, que la prudence même le mettait dans le cas d'user avec la plus grande circonspection du pouvoir que le Roi venait de lui donner, mais que si, par malheur, le Roi mourait de sa blessure, rien ne pouvait justifier le gouvernement d'avoir laissé couper le fil de cette détestable conjuration.

M. d'Argenson me dit que je parlais en ministre. « Mais, ajouta-t-il, qui est-ce qui attachera le grelot? — Vous, monsieur, lui dis-je, qui êtes dans la chambre du Roi avec M. le Dauphin. » La réponse du comte et du maréchal furent uniformes : « C'est remplir son devoir, me dirent-ils l'un et l'autre, dans les circonstances critiques, que d'être prêts à exécuter les ordres sans les prévenir. » La vivacité m'emporta : « Oui, messieurs, répondis-je, c'est assez pour n'être pas perdu, mais non pour remplir les devoirs d'un ministre. » Toutes mes représentations furent inutiles.

Alors, voyant qu'un temps si précieux se perdait, je chargeai le baron de Montmorency, mon parent et mon ancien ami [1], de dire à Madame Adélaïde, dont il était

[1] Léon-Anne, baron de Montmorency, né le 14 septembre 1705, fils de Léon de Montmorency et de Magdeleine-Jeanne Poussemothe de l'Estoille, guidon de la compagnie des gendarmes d'Anjou en 1723, pre-

chevalier d'honneur, qu'elle fît sentir à Madame la Dauphine combien il importait à la conservation du Roi, au bien de l'État et à la réputation de M. le Dauphin, qu'il assemblât le conseil pour aviser aux mesures à prendre au dedans et au dehors. La commission fut bien exécutée. Un instant après, M. le Dauphin sortit du cabinet du Roi, et, en m'adressant la parole ainsi qu'à MM. de Moras et de Paulmy, il me demanda si nous pensions qu'il fût nécessaire d'assembler le conseil. « Eh! sans doute, monseigneur, répondis-je; jamais il n'a été plus indispensable de l'appeler. — Mais, continua M. le Dauphin, les autres ministres ne sont pas ici. — Donnez vos ordres, monseigneur, et ils s'y rendront. » M. le Dauphin rentra dans la chambre du Roi, prit les ordres de Sa Majesté pour assembler les ministres, et les donna au maréchal de Richelieu, gentilhomme de la chambre en exercice.

Le conseil assemblé dans l'arrière-cabinet du Roi[1], M. le Dauphin exposa, avec autant de dignité que de tendresse pour le Roi son père, et avec la plus grande précision, l'objet sur lequel le conseil avait à délibérer. Il m'interrogea le premier comme étant entré le dernier au

mier cornette de la compagnie des chevau-légers de Berry en 1728, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes d'Anjou le 26 février 1735, brigadier de cavalerie en 1743, maréchal de camp le 1er mai 1745, menin de Mgr le Dauphin en 1746, lieutenant général en 1748, chevalier des ordres du Roi en 1749, chevalier d'honneur de Mesdames Henriette et Adélaïde le 25 septembre 1750, commandant en chef au pays d'Aunis le 21 octobre 1771, mort à Paris le 27 août 1785. Voir sur ses relations avec Bernis la *Correspondance avec Paris-Duvernay* (*passim*). De plus, on lit dans les *Mémoires du duc de Luynes*, du mardi 17 janvier 1747 : « C'est l'abbé de Bernis qui, par madame d'Estrades, a déterminé le Roi en faveur de M. le baron de Montmorency pour la place de menin. Le baron de Montmorency l'avait logé chez lui; il a cherché à lui marquer sa reconnaissance. »

[1] Dans le cabinet qui est par delà la pièce où est la pendule, dit LUYNES, XV, 359.

conseil. Je ne sais si je méritais en effet les éloges qu'on donna au détail que je fis des mesures qu'il y avait à prendre dans le royaume et chez l'étranger, mais mon avis fut adopté universellement; peut-être les autres ministres furent-ils bien aises de ne rien prendre sur eux dans une circonstance si critique. Quoi qu'il en soit, depuis ce moment, M. le Dauphin conçut pour mon caractère, ma probité et la tournure de mon esprit une estime et un goût dont il m'a donné des preuves flatteuses jusqu'à sa mort.

Un autre conseil fut indiqué le lendemain; il y en eut tous les jours, ainsi que des comités chez M. le chancelier, et quelques-uns de très-secrets chez M. le garde des sceaux, qui, pendant plusieurs jours, parut s'être rapproché de M. d'Argenson et avoir la même opinion dans les affaires. M. le Dauphin ne décidait rien dans les conseils; ce prince allait faire le rapport au Roi, et recevait ses ordres. Il était impossible de montrer plus de prudence, d'esprit, de sagacité et de respect pour le Roi qu'il ne cessa d'en montrer tant qu'il présida aux conseils.

Je ne dirai pas ici ce qui s'y passa, mais je ne puis m'empêcher de parler de quelques circonstances qui transpirèrent alors.

La majeure partie du conseil était d'avis que Damiens fût jugé par une commission de conseillers d'État et de maîtres de requête. J'attaquai fortement cet avis. La commission était déjà formée. M. le garde des sceaux et M. d'Argenson soutenaient que c'était le seul parti à prendre. La grand'chambre du Parlement, qui n'avait point donné la démission de ses charges comme les autres, fut avertie de cette détermination; le président Molé et les gens du Roi vinrent à Versailles s'en expliquer avec M. le chancelier de Lamoignon, qui leur dit bonnement qu'il

était de cet avis. Ces messieurs me rencontrèrent, et m'apprirent ce qu'ils tenaient de la bouche de M. le chancelier. Je pris sur moi de leur répondre, ou qu'ils avaient mal entendu, ou que M. le chancelier s'était mal expliqué, qu'il n'y avait rien de décidé, et que le Roi avait égard à la fidélité de la grand'chambre de son Parlement.

J'avais rencontré, quelques heures auparavant, M. le garde des sceaux chez madame de Pompadour, et je lui avais fait sentir combien une commission sur le fait de l'assassinat du Roi ferait naître de soupçons dans le public, et combien elle paraîtrait odieuse. Il me cita des exemples que je réfutai; en un mot, je lui fis une si grande peur des conséquences qu'il changea d'avis et en fit changer à plusieurs autres. Arrivé au conseil, je parlai avec force pour que la procédure, commencée à la prévôté de l'hôtel [1], fût portée par lettres patentes à la grand'chambre; mon avis fut adopté. On voulut que les princes et les pairs y assistassent; cela paraissait décent et raisonnable au premier coup d'œil, mais on en sentit les inconvénients dans la suite : en effet, ce grand appareil fit fermenter les esprits, et l'on put juger alors combien les têtes en France étaient disposées à s'échauffer.

Je supprime une infinité d'anecdotes curieuses, parce qu'en fait d'assassinat de roi, rien n'est plus dangereux que de raconter des faits qui en font venir l'idée à des scélérats. C'est par cette même raison que je m'opposai

[1] Le prévôt de l'hôtel, suivant un règlement du 1er avril 1762, qui ne fait que préciser les usages depuis longtemps observés, « connaît, à l'exclusion de tous autres juges, de tous crimes et délits commis dans les palais, châteaux et maisons royales dans lesquels Sa Majesté fait son habitation actuelle, et dans les bâtiments, cours, basses-cours et jardins en dépendant, même dans les logements loués par ses ordres pour supplément desdits palais et châteaux ». Le tribunal de la prévôté de l'hôtel était composé du prévôt (grand prévôt de France), de deux lieutenants généraux, civil, criminel et de police, d'un procureur du Roi, d'un substitut, etc.

de toutes mes forces à la publication imprimée du procès de Damiens [1]. Ce misérable était bien instruit des moindres circonstances du procès de Ravaillac. Les monstres qui lui ressemblent peuvent prendre des leçons de fermeté et d'adresse dans sa procédure imprimée; d'ailleurs, le public n'a pas été content des interrogatoires, et cela a laissé un louche odieux dans cette affaire. Pour moi, je ne dirai point ce que je pense. Il est possible qu'un scélérat qui croit avoir à se plaindre personnellement du Roi conçoive le projet de le tuer, et que, bravant le péril qu'il court et les supplices affreux qui l'attendent, il ait l'audace de l'exécuter; la vengeance peut aveugler jusqu'à ce point-là; mais le fanatisme seul peut armer les régicides qui, pour se porter à de tels attentats, n'ont d'autre motif que de rendre (selon leur façon de penser) service à la religion et au public.

Pendant la durée du procès de Damiens et longtemps encore après, on ne cessa de donner avis d'autres conjurations pareilles, de remettre au Roi des lettres menaçantes, ou d'afficher des placards séditieux et atroces. On voulait effrayer le Roi; il n'avait pas renvoyé la marquise, on croyait l'y forcer par la crainte d'être encore poignardé. J'ai vu le Roi, après la lecture d'une de ces lettres affreuses, parler avec un sang-froid, une fermeté et une raison au-dessus de tout éloge.

Ce prince, pendant sa maladie, me traita avec la plus grande bonté et avec une confiance qui m'attache à lui par des liens que rien ne pourra ni rompre ni affaiblir. La famille royale me laissait approcher de son lit, per-

[1] *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la cour du Parlement.* A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, 1 vol. in-8° ou 4 vol. in-12.

suadée que je ne pouvais pas lui donner de mauvais conseils. J'avais déclaré à madame de Pompadour que si le Roi me parlait d'elle et me demandait mon avis, je me défendrais de le donner; mais que si le Roi l'exigeait de ma probité, je ne pourrais m'empêcher de lui représenter qu'il devait la regarder et la traiter éternellement comme son amie, mais qu'il devait faire cesser le scandale en ne vivant plus avec elle dans la familiarité. Elle ne m'aima pas sans doute davantage de penser ainsi, mais elle ne put s'empêcher de m'estimer beaucoup plus.

Il est remarquable que le Roi, qui m'appelait dès que je paraissais dans sa chambre, et qui affectait de me parler tout bas sur sa famille, sur ses affaires et sur ses chagrins, ne m'ait jamais prononcé le nom de la marquise. Il m'avait souvent répété, en me parlant de Madame Infante : *Elle a de la confiance en vous; elle a raison, car vous êtes bien honnête homme.* C'est peut-être cette idée de probité qui fit craindre au Roi que, s'il me demandait la vérité sur des choses qui intéressaient son cœur, je n'eusse le courage de la lui dire.

Madame la comtesse de Toulouse [1], qui avait de l'amitié pour moi, fut chargée, me dit-elle, de la part de la famille royale, quand le Roi fut hors de danger, de m'engager à conseiller à la marquise de se retirer, ajoutant que cette retraite ne diminuerait rien de la confiance et de l'amitié du Roi, lui assurerait la protection de M. le Dauphin dans tous les temps, et la couvrirait de gloire aux yeux de l'Europe. Je répondis à cette princesse que si je n'étais qu'un

[1] Marie-Victoire-Sophie de Noailles, née le 6 mai 1688, fille d'Anne-Jules, duc et maréchal de Noailles, et de Marie-Françoise de Bournonville, était veuve depuis le 5 février 1713 de Louis de Pardaillan d'Antin, marquis de Gondrin, et épousa, le 22 février 1728, Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse. Ce mariage fut déclaré le 5 décembre 1723. La comtesse de Toulouse mourut le 30 septembre 1766.

particulier ami de madame de Pompadour, je me chargerais volontiers de la commission, et que j'avais assez bonne opinion d'elle pour être sûr que cette commission serait bien reçue; mais que j'étais ministre du Roi, et que je ne pourrais, sans connaître les intentions de Sa Majesté, donner un pareil conseil à une personne qui lui était chère, et qui de plus était dépositaire de tous les secrets de l'État. Cette réponse satisfit; elle était, en effet, pleine de raison et de justesse.

Au bout de onze jours, le Roi écrivit à madame de Pompadour. Les intrigues et les intrigants furent déconcertés; chacun chercha à faire sa paix avec la marquise, qui, depuis cette époque, prit un plus grand ascendant et s'ingéra plus avant qu'elle ne l'avait fait encore dans les affaires de l'État. L'amitié courageuse que je lui avais marquée fut sans récompense. Elle me dit un jour que j'étais bien fin, puisque j'avais trouvé le secret, en lui donnant les marques les moins équivoques d'attachement, d'enchanter la famille royale. Cette réflexion, toute d'aigreur, de jalousie et d'inquiétude, me remplit d'indignation. Je lui répondis que cela prouvait que plus on était honnête homme, plus on était sûr de plaire à la famille royale. Elle sentit son injustice, et chercha à la réparer [1].

Avant de finir ce chapitre si triste, je veux, pour l'égayer, raconter ce qui se passa un soir dans la chambre du Roi. Trois jours après son assassinat, tous les courtisans entraient au bouillon que prenait Sa Majesté; j'entrai avec la foule. Le Père Desmarets, confesseur du Roi, m'aperçut comme je fendais la presse pour m'approcher du lit du Roi : « Venez, me dit-il, je vais vous indiquer une place où, quoique derrière tout le monde, dès qu'on ou-

[1] Cf. *Notice de Brienne sur Bernis*, édit. citée, p. 200.

vrira le rideau, vous serez aperçu de Sa Majesté. » Cela me parut impossible; il insista, et je me laissai placer. Effectivement je me trouvai à l'ouverture du rideau du Roi, qui m'appela sur-le-champ : d'où je conclus que son confesseur connaissait très-bien les règles de l'optique.

Au reste, je déterminai madame de Pompadour à faire entrer M. le Dauphin dans le conseil d'État : ce prince n'ignora pas qu'il m'en avait l'obligation [1].

[1] 15 janvier 1757. *Vie de Louis IX*, par M. DE VILLIERS, p. 235.

CHAPITRE XXXII

DE LA DISGRACE DE MM. D'ARGENSON ET DE MACHAULT (FÉVRIER 1757)

Depuis cinq ou six ans, la marquise employait tout son crédit, toutes les manœuvres du lieutenant de police et toute l'adresse de M. de Machault pour engager le Roi à renvoyer M. le comte d'Argenson. Ce ministre avait de l'esprit, était aimable, d'une figure noble, et il s'était mieux conduit que tous les autres ministres dans la maladie du Roi à Metz; au surplus, il ne manquait pas d'intrigues, et ne négligeait pas de s'en servir. Je lui avais conseillé souvent de se raccommoder avec la marquise, mais inutilement ; il était profondément rempli de l'erreur commune aux ministres qui ont été agréables, de croire qu'ils seront toujours aimés. Soit hauteur, soit persuasion des bontés du Roi, il rejeta toutes les offres qui lui furent faites en différents temps pour se rapprocher de la favorite.

Après l'assassinat du Roi, voyant que la marquise n'aimait plus le garde des sceaux, je lui persuadai de se raccommoder avec M. le comte d'Argenson; je lui fis comprendre combien elle soulagerait le Roi en ne l'importunant plus sur le compte d'un ministre que Sa Majesté trouvait nécessaire, ou au moins dont les services lui étaient agréables; j'insistai sur le bien qui en résulterait pour la guerre qui allait s'allumer en Allemagne d'un

véritable concert entre elle et le secrétaire d'État de la guerre, et sur tous les malheurs qui pourraient sortir du défaut contraire. Après avoir longtemps disputé, elle se rendit à la force de mes raisons, et me fit son ambassadeur auprès de M. d'Argenson, en me chargeant de l'assurer du désir qu'elle aurait de bien vivre avec lui pour l'amour du Roi et le plus grand bien de ses affaires.

Toute la cour voyait alors que, le Roi n'ayant point renvoyé sa maîtresse au moment de son assassinat, elle prendrait plus de crédit que jamais, d'autant plus qu'on savait que l'Impératrice s'était adressée à elle pour le traité d'union avec la France. Rien de tout cela ne frappa le comte d'Argenson; il ne vit dans les avances de la marquise que les derniers efforts d'une personne qui se noie et qui s'accroche où elle peut. Je m'aperçus de son erreur. Je voulus vainement la dissiper, en lui représentant qu'il ne risquait rien s'il déclarait au Roi qu'il se réconciliait avec sa favorite uniquement par respect pour Sa Majesté et pour l'avantage de ses affaires; que sa réconciliation n'empêcherait pas le Roi de se défaire de la marquise s'il en avait envie; mais que cet accommodement le mettrait à couvert de la vengeance d'une femme puissante si elle conservait son crédit; car, lui dis-je, plus la démarche qu'elle a faite vis-à-vis de vous est forte, moins elle vous pardonnera de l'avoir méprisée. Je ne lui cachai pas que ce n'était qu'avec beaucoup de peine que j'avais déterminé madame de Pompadour à cette réconciliation : tout fut inutile. Il m'assura qu'il était préparé à tout événement; qu'au surplus, on lui avait tant fait avaler de couleuvres, que son estomac était accoutumé à les digérer. « Vous avez de l'esprit, me dit-il; faites-moi répondre honnêtement. »

Je le fis en effet, et, en conséquence, la marquise l'en-

voya chercher et lui parla avec vivacité[1]. M. d'Argenson ne lui répondit que par des ironies, et en plaisantant. Il voyait qu'elle allait se défaire de M. de Machault, son ennemi; il méprisait la marquise, et ne voulait pas se mettre sous sa dépendance. J'aurais compris cette façon de penser fière, s'il n'avait pas été si attaché à sa place et s'il avait été plus philosophe qu'ambitieux; l'amour-propre l'aveugla. Il ne put jamais concevoir que la marquise, après avoir essayé si vainement de le perdre, se fût déterminée à recourir à lui, si elle n'avait pas cru cette démarche nécessaire pour raffermir son crédit chancelant. Je vis, par quelques mots jetés au hasard, que madame de Pompadour avait résolu de tout sacrifier pour éloigner le comte d'Argenson; en prenant cette résolution, elle consultait plus l'intérêt de sa vengeance que celui de l'État.

M. d'Argenson avait des lumières et de l'expérience, et son neveu, le marquis de Paulmy, manquait de la consistance nécessaire pour le remplacer à l'ouverture d'une guerre où tant d'intérêts devaient s'entre-choquer. Le renvoi de M. d'Argenson a causé en plus grande partie les malheurs qui sont arrivés dans la dernière guerre. Ce ministre ne désirait pas le succès du traité de Versailles; mais, pour sa propre réputation, il aurait bien conduit la guerre, et en aurait imposé à la licence et à l'insubordination qui régnèrent dans nos armées.

Il faut convenir aussi que le moment du renvoi de M. de Machault fut mal choisi. Ce ministre était assez au fait de la marine; il y était respecté et même aimé des officiers. Certainement M. de Moras, que je crois honnête

[1] Cf. les *Mémoires de madame du Hausset*, qui raconte de la même façon que l'auteur des Mémoires l'entrevue entre Bernis et d'Argenson, mais dit que madame de Pompadour alla elle-même chez le ministre de la guerre. Page 141 de l'édition de 1824.

homme, n'était pas en état de le remplacer; car le garde des sceaux avait la contenance, le sang-froid et la dignité d'un ministre, trop peu d'ouverture et de communication, trop de despotisme et de sécheresse, l'air trop fin, trop pédant, pas assez de connaissance de l'Europe et trop de confiance dans ses commis; mais ces défauts étaient balancés par de l'esprit, des lumières, de l'adresse et une représentation convenables.

On prétend que la marquise le sacrifia au Roi pour être sûre du renvoi de M. d'Argenson : je crois cette anecdote fausse. Le Roi renvoya M. d'Argenson parce qu'on lui persuada que c'était un fripon, qui attisait par ses intrigues le feu de la discorde dans Paris et à la cour. Sa liaison avec la comtesse d'Estrades lui fit beaucoup de tort. On l'accusa de n'avoir pas eu assez d'attention sur le département de Paris qui lui était confié, d'avoir ménagé les auteurs des placards séditieux. En un mot, on persuada qu'il était coupable d'avoir toléré ces désordres pour intimider le Roi et lui faire croire que, tant qu'il ne renverrait pas la marquise, les poignards seraient levés sur lui [1].

Pour M. de Machault, la marquise était persuadée qu'il lui avait manqué pendant la maladie du Roi, et qu'au moment où le Parlement quitta le service et donna sa démission, sa tête s'était affaiblie; elle n'accusait pas son cœur, mais elle supposait que la crainte avait troublé et obscurci ses idées. Madame Infante m'a dit que le Roi lui avait écrit que c'était avec beaucoup de peine qu'il renvoyait un ministre en qui il avait eu le plus de confiance,

[1] Cf. Duclos, II, 302; du Hausset, *Mém.*, p. 143, édit. de 1824, et surtout *Souvenirs du marquis de Valfons.* Paris, Dentu, in-12. Valfons était l'amant de la comtesse d'Argenson.

mais que les circonstances l'exigeaient [1]. Peut-être persuada-t-on au Roi que tant que le garde des sceaux serait en place, les parlements ne seraient jamais tranquilles.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne me confia qu'à demi le renvoi de ces deux ministres. J'avoue que je ne crus pas qu'elle réussît à chasser M. d'Argenson au moment de la guerre. Pour M. de Machault, il était visible qu'elle ne pouvait plus le souffrir; elle évitait de se trouver seule avec lui, et souvent elle retenait ceux qui, par discrétion, voulaient les laisser en tête-à-tête.

M. d'Argenson et M. de Machault furent exilés un mardi du mois de février 1757, à la même heure [2], et ne se doutant ni l'un ni l'autre de la catastrophe. Le Roi les traitait également bien en public et en particulier; chacun intérieurement, en voyant un orage prêt à crever, croyait que son ennemi en serait seul écrasé. Je me souviens que deux jours avant son exil, M. d'Argenson me disait : « Vous faites le mystérieux, mais vous savez bien que le Machault

[1] Voici la lettre du Roi, suivant DE LUYNES, XV, 395 :

« Du 1er février 1757.

« Monsieur de Machault, quoique je sois persuadé de votre probité et de la droiture de vos intentions, les circonstances présentes m'obligent de vous redemander mes sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'État de la marine; soyez toujours sûr de ma protection et de mon amitié. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville.

« *Signé :* LOUIS.

« Je vous conserve votre pension de ministre de 20,000 livres et les honneurs de garde des sceaux. »

[2] Voici la lettre adressée à d'Argenson :

« D.i 1er février 1757.

« Monsieur d'Argenson, votre service ne m'étant plus nécessaire, je vous ordonne de me remettre la démission de votre charge de secrétaire d'État de la guerre et de vos autres emplois, et de vous retirer à votre terre des Ormes.

« *Signé :* LOUIS. »

fait son paquet; la marquise ne veut plus le voir : c'est une affaire de huit jours au plus. » Et, sur cela, il faisait des plaisanteries que je trouvais déplacées; je lui dis même que les ministres ne devaient jamais plaisanter sur les disgrâces de leurs confrères, parce que souvent ils en étaient fort près eux-mêmes : je ne croyais pas si bien dire.

La veille de l'exil de ces deux ministres, je trouvai le Roi de si mauvaise humeur chez madame de Pompadour, et elle si triste, que je crus que ce prince avait encore reçu quelque lettre menaçante, ou qu'ils s'étaient querellés l'un et l'autre. Je sus, après le départ de Sa Majesté, que le Roi n'avait rien dit de ce qui l'affectait si tristement. Il venait de charger M. Rouillé et le comte de Saint-Florentin de la lettre de renvoi des deux ministres. Le Roi se détermine toujours difficilement à faire du mal à quelqu'un, et surtout à se défaire de ses anciens serviteurs. Il n'instruisit la marquise des ordres qu'il avait donnés qu'à une heure après minuit, en sorte qu'elle ne put m'en prévenir; et, le lendemain matin, tous les ministres étrangers étant venus chez moi me parler de l'exil de MM. d'Argenson et de Machault, qu'ils avaient vus, disaient-ils, partir l'un et l'autre pour leurs terres, je leur soutins que cela n'était pas vrai, avec d'autant plus de confiance que j'avais quitté la veille le Roi et la marquise fort tard, et que j'étais trop en faveur dans ce temps-là pour n'avoir pas été instruit d'une résolution si importante.

M. de Paulmy succéda à son oncle dans le département de la guerre, auquel il était adjoint en qualité de secrétaire d'État depuis quelques années, et M. de Moras réunit la marine au contrôle général des finances; ils prirent place l'un et l'autre deux jours après au conseil d'État. M. de Moras se plaignant un jour au sieur Fayet, son chirurgien de confiance (Gascon hardi et quelquefois plai-

sant), que le fardeau était trop lourd pour ses épaules, Fayet lui répondit : « Tant mieux, monseigneur; plus la bête est chargée, mieux elle va. »

Les malheurs de la France commencèrent à cette époque. Le conseil du Roi ne fut plus respecté. La guerre et la marine sentirent bientôt que la main qui tenait leurs rênes était trop faible; la confusion et la licence s'emparèrent de ces deux départements. Madame de Pompadour, avec sa confiance d'enfant, crut qu'avec son secours tout irait bien; je ne pensais pas de même, ni nos alliés non plus. Ils regardèrent comme une faute capitale le renvoi des deux ministres dans de pareilles circonstances.

M. d'Argenson apprit sa disgrâce, et la soutint pendant quelque temps avec assez de fermeté; mais au bout de cinq ans l'ennui le prit, le chagrin s'empara de son âme, il fit une chute qui acheva d'ébranler la machine. A la mort de sa femme [1], il eut la permission de venir à Paris pour vaquer à ses affaires. Il y avait six mois que j'étais de retour de mon exil. Je trouvai M. d'Argenson en proie à la mort et luttant avec l'ambition. Jamais sermon ne m'a fait autant d'impression que le tableau de ce ministre mourant. Il me répétait sans cesse : « Votre fortune ne m'a pas étonné, mais votre retour. » Il est vrai que mon retour était bien différent du sien; le Roi et le public m'avaient accueilli : je venais d'être nommé à l'archevêché d'Alby [2], et Sa Majesté avait couronné cette grâce de tout ce qui peut la rendre plus agréable. M. d'Argenson, au contraire, était encore exilé; il n'apprit pas même, avant de mourir, que le Roi lui permettait de demeurer à Paris;

[1] Anne Larcher, fille posthume de Pierre, seigneur de Pocancy, conseiller au Parlement, morte le 14 avril 1764.

[2] 1er juin 1764.

sa tête était pleine d'intrigues et de projets, pendant que le froid de la mort s'emparait de sa personne. Il mourut avec le désir de vivre et de régner[1].

M. de Machault, au contraire, qu'on avait cru plus abattu de sa disgrâce, s'est livré à la solitude. Il voit peu d'amis; mais il se porte bien et engraisse, ce qui est l'enseigne de la bonne tête des ministres renvoyés. Je ne sais s'il a renoncé aux idées de crédit et de pouvoir; il est encore assez jeune pour s'en flatter, mais les circonstances et la disposition actuelle des esprits ne lui sont pas favorables[2].

[1] 22 août 1764.

[2] On sait que M. de Machault, dont il fut question pour le premier ministère à l'avénement de Louis XVI, ne rentra pas aux affaires et mourut à la prison des Madelonnettes en 1794.

CHAPITRE XXXIII

DE LA CONCLUSION DES ARRANGEMENTS DÉFINITIFS AVEC LA COUR DE VIENNE

Jamais négociation aussi vive n'a été conduite avec plus de lenteur que celle des arrangements définitifs de la cour de Versailles avec celle de Vienne : huit mois entiers avaient été employés à la confection du traité de Versailles, un an s'écoula avant que le Roi et l'Impératrice fussent d'accord sur l'objet et les suites de la guerre. Chaque article était sévèrement examiné et me coûtait de longs mémoires pour discuter les matières devant le conseil. Enfin quand le comte de Staremberg et moi fûmes d'accord, la totalité de l'ouvrage, longtemps examinée dans les comités, fut portée au conseil d'État et approuvée unanimement du Roi et de ses ministres. Ce grand ouvrage, joint aux peines d'esprit et de cœur que m'avaient causées l'assassinat du Roi et les jalousies des ministres, m'avait occasionné un ébranlement nerveux, dont les accidents ressemblaient beaucoup aux effets d'un poison violent. C'est dans cet état que j'ai été obligé de travailler jour et nuit sans dormir un quart d'heure de suite [1]. Je puis dire que j'ai poussé le zèle pour les affaires du Roi au delà presque du possible, et que, si je n'avais pas eu la constitution la plus forte, je n'aurais pu y résister six mois. Il est vrai que je me suis ressenti

[1] Voir *Lettre à Paris-Duverney*, du 6 avril 1757. *Loc. cit.*, t. II, p. 36.

pendant cinq ans avec beaucoup de violence des suites de ces agitations intérieures, et de ce travail extraordinaire auquel j'étais livré depuis deux ans. Ce fut au mois de mars 1757 que ma santé fut tout à coup dérangée comme par un coup de tonnerre, et ce fut au mois de mai de la même année, un an après le traité de Versailles, que nos derniers traités avec l'Impératrice furent signés par M. Rouillé, et moi, et M. le comte de Staremberg [1].

J'ai déjà remarqué que nos armées avaient passé le Rhin avant que nous fussions d'accord : tant le Roi avait à cœur de secourir ses alliés, et de donner des preuves de sa bonne foi à la cour de Vienne. J'ai dit aussi qu'au commencement de la campagne la négociation de la neutralité de Hanovre fut totalement rompue. On sait que le roi de Prusse, après une bataille gagnée par miracle [2], renferma presque toutes les forces de l'Impératrice-Reine dans les murs de Prague. Cette armée, que commandait le prince Charles [3], ne manquait pas de vivres, mais elle manquait de poudre, au point qu'il ne restait que quarante coups à tirer pour chaque soldat. Le comte de Daun [4], avec une armée assez faible, prit un bon poste, où la fortune et l'habileté du roi de Prusse vinrent se briser après avoir eu de l'avantage toute la journée sur les Autrichiens [5]. Le comte de Daun avait

[1] Voir l'analyse du traité aux appendices.

[2] La bataille de Prague (6 mai 1757).

[3] Charles-Alexandre, prince de Lorraine, frère de l'empereur François Ier, né le 12 décembre 1712, gouverneur général des Pays-Bas, grand maître de l'ordre Teutonique, mort le 4 juillet 1780.

[4] Léopold-Joseph-Marie, comte de Daun et du saint-empire, prince de Thiano, chevalier de la Toison d'or, né à Vienne en 1705, feld-maréchal et conseiller intime après la paix d'Aix-la-Chapelle, mort le 5 février 1766.

[5] Bataille de Kollin (19 juin 1757).

donné l'ordre à son armée de se retirer; mais lorsqu'on apporta cet ordre au général O'Donel [1], il dit qu'il y avait vingt ans qu'il s'ennuyait de se retirer toujours, et qu'il n'en ferait rien aujourd'hui. Il commanda alors une charge de cavalerie qui mit en désordre la cavalerie prussienne, et culbuta l'infanterie qui avait gagné le plateau sur lequel le comte de Daun avait rangé son armée en bataille [2]. Le roi de Prusse prit son parti en grand homme, et le maréchal Keith [3] leva le siége de Prague en bon général. Il ne fut que légèrement entamé par le prince Charles, et la cour de Vienne, qui, en cinq semaines, s'était vue près de la ruine, reprit jusqu'à la fin de la campagne l'air de supériorité sur le roi de Prusse.

Pour nous, dès que nous eûmes passé le Rhin, nous ne pûmes marcher en avant, faute de chariots et de magasins. Le maréchal d'Estrées, contre toutes mes représentations, s'était brouillé avec Paris-Duverney, et il manqua de toutes choses qu'il aurait eues en abondance s'il avait voulu se concerter avec cet homme de génie; de plus, le roi de Prusse, par l'évacuation de Wesel [4], avait déconcerté les premières dispositions de notre plan de

[1] Comte Karl O'Donel, général de cavalerie, né en 1715, mort le 26 mars 1771.

[2] Cf. *Mém. de Frédéric*, édit. de 1866, t. I, p. 479.

[3] James Keith, frère de milord maréchal (Georges Keith), né à Fréteressa en 1696, est successivement au service de Georges Ier et du Prétendant, se retire en France, où il entre à l'Académie des sciences, passe en Espagne et prend part à l'expédition d'Écosse organisée par Albéroni, entre en 1728 au service de Russie, où il se distingue de 1732 à 1744. Il est nommé ambassadeur à Stockholm, puis feld-maréchal. Vers 1755, il se retire en Prusse, où Frédéric le nomme feld-maréchal gouverneur de Berlin et lui donne le commandement de l'armée qui envahit la basse Saxe. Keith assiste aux batailles de Lowositz et de Rossbach, aux siéges de Prague et d'Olmütz, et est tué à Hochkirch le 14 octobre 1758.

[4] 26 mai.

campagne : nous comptions que nous ferions le siége de cette place, qu'il durerait au moins six semaines, et que pendant ce temps-là on préparerait les moyens de marcher en avant. Le contrôleur général, qui avait commencé la guerre sans assurer les fonds nécessaires pour la soutenir et pour payer les subsides, se trouva embarrassé au premier pas. La guerre en Amérique était ruineuse : il arrivait fréquemment des lettres de change à payer, qui desséchaient le trésor royal.

On admira beaucoup, en France, l'habileté du roi de Prusse d'avoir retiré ses troupes de Wesel pour en augmenter ses forces, et d'avoir fait passer en Hollande son artillerie : on disait que par là il s'assurait de la fidélité du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, en laissant son pays ouvert à une armée de cent mille Français et de vingt mille Allemands à notre solde; que la garnison qu'il aurait laissée à Wesel aurait été prisonnière de guerre, et mille autres réflexions également spécieuses et frivoles. Pour moi, je regarderai toujours l'évacuation de Wesel comme une grande faute du roi de Prusse, qui n'en fait guère, mais qui, de son aveu, en fait quelquefois : le siége de Wesel lui laissait la liberté de battre à discrétion les armées de l'Impératrice, sans qu'elle pût espérer de diversion de notre part; en second lieu, si le roi de Prusse voulait retirer à lui ses troupes nationales, il pouvait mettre dans Wesel six mille Hessois et autant de Brunswickois et de Hanovriens pour le défendre; il serait resté encore trente mille hommes au duc de Cumberland pour nous inquiéter dans notre siége. En troisième lieu, le roi de Prusse ne pouvait pas deviner que le printemps de 1757 ne serait pas pluvieux, que le Rhin ne déborderait pas; il devait calculer sur les accidents ordinaires de la saison et des fleuves, et être

comme assuré que notre armée contracterait au siége de Wesel des maladies qui la diminueraient au moins d'un tiers dans le cours de la campagne. En quatrième lieu, l'occupation de Wesel par nos troupes devait seule empêcher la Hollande de prendre parti pour nos ennemis. Était-il sage au roi de Prusse de mettre, par l'évacuation de cette place, cette puissance dans le cas forcé de la neutralité et de se priver de l'espérance de la faire déclarer dans le cours de la guerre? De plus, pourquoi nous donner une place d'armes, un entrepôt et un point d'appui tel que Wesel? On a vu combien cette place a été importante pour nous et pour la sûreté de nos alliés du Rhin. On dira que Wesel ne pouvait pas se défendre plus de six semaines ou deux mois, j'en conviens; mais toute la campagne se serait passée ou à prendre cette forteresse, ou à faire des dispositions pour pénétrer dans l'électorat de Hanovre, et le roi de Prusse avait besoin à cette première campagne de nous faire perdre beaucoup de temps.

Il avait été composé, avant l'exil de M. d'Argenson, un mémoire contenant tout le plan de la guerre : on y avait marqué toutes les fautes, tous les défauts de précaution qui avaient fait manquer les entreprises de la France hors de ses frontières : on y établissait les meilleurs principes et l'on y détaillait scrupuleusement toutes les précautions les plus sages. Le Roi consacra ce mémoire de son approbation et de son autorité. On peut dire que pendant les deux premières campagnes il parut qu'on avait pris à tâche de renverser tous les principes de conduite développés dans ce mémoire. On n'évita aucune des fautes qu'on avait prévues, on n'employa aucune des ressources indiquées pour les réparer : il sembla, dans la guerre de terre, que nous étions corrompus

par l'argent du roi de Prusse, pour ruiner nos propres affaires et avancer les siennes, et que les ministres de Londres gouvernaient notre marine pour l'anéantir.

Cependant toute la nation, qui avait applaudi au traité de Versailles, parce qu'elle avait follement cru qu'il nous donnerait la paix, jetait les hauts cris de la guerre que nous allions porter en Allemagne : on accusait le ministère de folie, de nous écraser pour le service d'une cour depuis trois cents ans notre ennemie. On ne voulait pas même soupçonner que nos grandes dépenses pussent avoir des objets utiles pour nous et nos alliés : on ne considérait pas l'état de l'Italie à la mort du roi Ferdinand d'Espagne, qui en effet mourut sur la fin de 1758 : on avait oublié que le traité d'Aix-la-Chapelle laissait à l'abandon l'infant don Philippe, dont les États à la mort du roi d'Espagne auraient été partagés entre la cour de Vienne et le roi de Sardaigne : on ne voulait pas se ressouvenir que le roi de Naples n'avait pas accédé au traité de Vienne[1], et que, sans l'alliance de la France avec l'Impératrice, il n'aurait pas disposé tranquillement et librement, comme il l'a fait, du royaume des Deux-Siciles en faveur d'un prince cadet, contre l'usage et les lois de ce royaume. On a vu toutes ces choses s'exécuter sans que le public en France ait daigné s'apercevoir qu'on était convenu d'avance sur tous ces points avec la cour de Vienne.

On se dissimulait le danger qu'aurait couru la France, manquant d'argent, de généraux, et surtout de conseil, si l'Impératrice, suivant ses anciens errements, avait été l'alliée des Anglais et de l'impératrice de Russie : nous aurions eu le roi de Prusse tant que cela aurait convenu à

[1] Préliminaires du 3 janvier 1736.

ses intérêts : la reine de Hongrie aurait cédé à ce prince quelque district et quelque place, et il nous aurait laissés en proie à toute l'Europe déclarée contre nous. On aurait vu alors si, comme on ne cessait de le dire, et comme on le soutient encore aujourd'hui, il nous aurait été plus avantageux de perdre des batailles en Flandre et en Italie que dans le pays de Hanovre. Je sais qu'il serait sorti moins d'argent du royaume si la guerre avait pu se faire sur nos frontières; mais nous aurions perdu des provinces : battus par les Hanovriens, l'aurions-nous moins été par les troupes impériales? Je sais qu'on a des ressources dans son propre pays et au milieu de ses places, mais je sais aussi qu'il vaut mieux que les dévastations de la guerre s'exercent au dehors qu'au dedans du royaume. Avec de l'économie, avec le commerce et la bonne administration, on fait rentrer, en peu de temps, l'argent dépensé chez l'étranger; mais on ne rebâtit pas dans un siècle des villages brûlés; on ne replante pas des forêts dans un jour : il est insensé de vouloir avoir la guerre chez soi, quand on peut, avec de sages précautions, la porter utilement chez ses ennemis ou ses voisins. C'est faute de prudence, de prévoyance, d'économie, que nous n'avons pas pu vivre chez l'étranger : si l'on avait marché en assurant ses derrières, en approvisionnant les rivières que nous laissions derrière nous, en fortifiant nos postes, et en abandonnant à la fin de chaque campagne les pays que nous ne pouvions pas garder militairement pendant l'hiver, il ne nous serait pas arrivé de tels malheurs, on les aurait tous prévenus : il semble qu'on ait voulu s'y livrer de gaieté de cœur.

CHAPITRE XXXIV

DU COMTE DE STAINVILLE A L'AMBASSADE DE VIENNE

M. Rouillé, toujours fort opposé par jalousie au nouveau système politique du Roi, faisait tout au monde pour placer à Vienne le comte de Broglie[1], qui, avec beaucoup d'esprit, n'avait pas senti que M. Rouillé n'avait que le nom de ministre, et que la nomination à l'ambassade de Vienne appartiendrait plus à madame de Pompadour, avec qui M. de Broglie n'était pas bien, qu'à personne; je devais y influer beaucoup aussi; mais je savais qu'il n'était pas partisan de l'alliance, et que pour plaire à Madame la Dauphine, il la flattait du projet chimérique de rendre le royaume de Pologne héréditaire dans la maison de Saxe. La marquise ne songeait pour cette importante ambassade qu'au comte de Stainville.

J'ai dit précédemment les obligations qu'elle croyait lui avoir, et la passion violente qu'elle lui supposait pour elle : motif bien puissant sur l'esprit d'une femme qui poussait l'amour-propre de la figure jusqu'au ridicule. Il était très-important à Madame Infante d'avoir un ami dans l'ambassadeur que le Roi nommerait à la cour de Vienne. Le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul,

[1] Le comte de Broglie avait même résidé à Vienne pendant plusieurs mois en 1756-1757. Il serait fort intéressant de publier sa correspondance de cette époque. M. le duc de Broglie n'a point parlé de ce séjour à Vienne dans sa publication sur la *Diplomatie secrète*.

qui n'a jamais manqué d'esprit ni d'adresse, passa à Parme en revenant de Rome, et fit si bien auprès de Madame Infante qu'elle demanda au Roi l'ambassade de Vienne pour lui; elle la demanda aussi, avec la plus grande vivacité, à la marquise et à moi. J'aurais vainement contrarié ce projet : madame de Pompadour y était attachée, et l'Infante l'était encore davantage; j'aurais déplu à l'une et l'autre en m'y opposant, et je m'y serais opposé sans succès; car il fallait me déclarer contre M. de Stainville sans motifs apparents : la jalousie qu'il avait un peu marquée quand je fus nommé à l'ambassade d'Espagne, et le peu d'approbation qu'il avait donné secrètement au traité de Versailles, n'étaient pas des raisons suffisantes pour exclure l'ami de la favorite et le serviteur déclaré de l'Infante. D'ailleurs, en écartant le comte de Stainville, il fallait laisser nommer le comte de Broglie porté par Madame la Dauphine, et ouvertement opposé au système de l'alliance : le comte de Broglie, en soutenant M. Rouillé dans le ministère, songeait à le remplacer; l'ambassade de Vienne était l'échelle la plus courte pour y parvenir.

Je pris le parti de laisser cette nomination au gré de la marquise, et d'être utile au comte de Stainville tant qu'il continuerait à bien servir le Roi. Ses ennemis s'empressèrent à me faire connaître le danger que je courais en associant aux affaires un homme de sa naissance, entreprenant, hardi, ambitieux et adroit : résolu comme je l'étais de quitter la cour et les places quand le Roi le voudrait et quand je ne pourrais plus y jouer un rôle convenable et utile, je ne fus pas effrayé du danger qu'on me fit apercevoir, et auquel j'avais réfléchi moi-même. Le comte de Stainville arriva à Paris et l'emporta bientôt sur le comte de Broglie son rival, à qui il disait souvent,

en plaisantant, qu'il pouvait se consoler de l'ambassade de Vienne, parce qu'elle lui était destinée.

Je sus peu de jours après son arrivée que le maréchal de Luxembourg[1] lui racontant la confiance que la marquise avait en moi, et la préférence qu'elle me donnait non-seulement sur les autres ministres, mais sur ses amis, le comte de Stainville lui répondit : *Oh! pour celui-là, il ne m'embarrasse pas, je le perdrai auprès d'elle quand je voudrai.* Tous ces germes de mauvaise volonté étaient enveloppés d'une conduite si franche avec moi, si décisive pour le système politique du Roi, que je n'eus pas de peine à lui pardonner les sentiments secrets que je pouvais lui soupçonner : je les attribuais à la jalousie que j'excitais assez universellement, et comme mon ambition était tournée du côté de la réputation plutôt que du côté des places et de la fortune; qu'au surplus le comte de Stainville était d'autant plus propre à remplir l'ambassade de Vienne qu'il avait dans l'esprit une décision très-nécessaire pour abréger les formalités et les lenteurs du comte de Kaunitz, je fis moins d'attention à mes intérêts qu'à ceux du Roi.

Le comte de Stainville s'aperçut bientôt, par la confiance dont le Roi m'honorait, et par celle que m'accordait la marquise, que le plus sûr pour lui, comme le plus utile, était non-seulement de ne pas traverser ma fortune, mais de se donner le mérite à mes yeux d'y avoir contribué : il connaissait mon caractère; il savait

[1] Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney en Champagne, pair et maréchal de France, né le 31 décembre 1702, colonel du régiment de Touraine en 1718, la même année gouverneur de Normandie, brigadier en 1734, maréchal de camp en 1738, chevalier des ordres du Roi, aide de camp du Roi et lieutenant général en 1744, capitaine des gardes en 1750, maréchal de France le 24 février 1757, mort le 18 mai 1764.

avec quelle bonne foi je rendais justice à ses talents, et ferais valoir ses services au conseil. Il fit son plan d'avancer sa fortune en élevant la mienne et en travaillant à l'assurer; si les circonstances changeaient, il se crut en état d'employer pour la détruire les moyens qu'il avait employés pour l'établir : on verra combien il fut fidèle à ce système, et combien je mis de bonne foi et d'honneur dans ma conduite avec ce ministre.

Lorsque j'entrai au conseil, je fis promettre à madame de Pompadour que jamais il ne serait question pour moi de département : j'en craignais les dangers; je savais, d'ailleurs, que je serais responsable au public des événements dès que j'aurais la direction immédiate des affaires; que le Roi n'en imposerait point aux jalousies, ni aux intrigues des autres secrétaires d'État; que je risquerais de me brouiller avec la marquise dès que je serais chargé des affaires étrangères; qu'elle voudrait nommer aux ambassades, qu'elle écrirait de son cabinet directement aux ambassadeurs, et que, si mes opinions sur les affaires devenaient différentes des siennes, je n'étais pas homme à lui sacrifier ni le bien de l'État, ni ma réputation. Je ne pouvais éviter tous ces dangers qu'en me tenant à la place que j'occupais au conseil sans département; il me suffisait qu'on mît dans le poste de M. Rouillé un ministre plus capable et moins jaloux. Du reste, ma santé, depuis le mois de mars 1757, était fort ébranlée : je n'étais pas sans inquiétude sur le poison, et je trouvais au dedans et au dehors bien des raisons puissantes pour le craindre. On va voir comment il me fut impossible de me défendre du département des affaires étrangères, et à qui j'en eus la fatale obligation.

Cependant je fus chargé de dresser les instructions du comte de Stainville, j'en fis lecture au conseil; et M. le

Dauphin, à qui le Roi m'avait ordonné, depuis que ce prince y était entré, d'expliquer tout ce qui s'était passé entre nous à la cour de Vienne, parut frappé de la netteté et de la convenance de ces instructions [1].

J'aurai occasion de traiter dans un article à part tout ce qui a rapport à M. le Dauphin pendant mon ministère. Je remarquerai seulement ici que je n'allais jamais chez ce prince qu'envoyé par le Roi, et que le Roi me demandait toujours combien de temps avaient duré mes conversations avec son fils. Les bontés particulières dont la famille royale m'a honoré n'ont pas peu contribué à augmenter la jalousie des courtisans, et à donner des inquiétudes à la marquise : j'en parlerai plus amplement dans la suite.

[1] Ces instructions sont suffisamment connues par la publication de M. Filon : *l'Ambassade de Choiseul à Vienne*. Paris, Durand, 1874.

CHAPITRE XXXV

DE MA NOMINATION AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le comte de Stainville avait trop d'esprit pour ne pas sentir l'inconvénient d'être sous les ordres d'un ministre mal-intentionné pour le succès des affaires dont il était chargé, et d'ailleurs incapable de les bien conduire; il ne voulut pas courir le hasard de se compromettre d'après les instructions de M. Rouillé; d'un côté il croyait faire une chose agréable à la marquise de forcer M. Rouillé à se retirer, une chose utile au système du Roi de me mettre à la tête des affaires, et une chose utile pour lui d'avoir eu l'air de me rendre service : je dis d'en avoir l'air, parce que, si j'avais désiré cette place, elle se serait offerte d'elle-même.

La manière dont il s'y prit pour remplir son objet fut singulière et peint bien le caractère de son esprit : il pria madame de Pompadour de supplier le Roi de permettre qu'il remit entre ses mains l'ambassade de Vienne, et ne demanda pour toute grâce que d'être employé à l'armée dans son grade de maréchal de camp. La marquise crut d'abord que c'était une plaisanterie, ensuite que M. de Stainville était devenu fou; quand elle vit qu'il parlait sérieusement, elle tomba des nues : en effet, c'était renoncer à cinquante mille écus d'appointements, à la

plus grande considération, fermer la porte à une fortune brillante et presque assurée.

Le comte de Stainville n'eut pas de peine à faire sentir qu'en renonçant à tous ces avantages, il ne voulait que faire comprendre combien il était dangereux pour lui de servir le Roi à Vienne, dans des circonstances si critiques et si délicates, sous un ministre malintentionné et absolument incapable; il fit entendre que sa réputation lui était plus chère que tout le reste, et n'eut pas de peine à persuader la marquise de cette vérité. « Mais, répondit-elle, M. Rouillé se meurt; il dort au conseil et dans son cabinet; il n'y a qu'à attendre que l'apoplexie nous en délivre : le Roi ne veut pas être homicide d'un ministre inepte, mais honnête homme, en le déplaçant; s'il pouvait se déplacer lui-même, le Roi en serait bien aise; mais madame Rouillé, qui aime la cour, comme une bourgeoise qui n'était pas faite pour y être, l'en empêchera toujours..... — Voulez-vous, interrompit vivement le comte de Stainville, que je vous apporte dans une heure la démission de M. Rouillé? Le voulez-vous? »

La marquise traita ce projet de folie, et y consentit, en assurant qu'elle s'emploierait volontiers auprès du Roi pour conserver à M. Rouillé la surintendance des postes et sa place au conseil, moyennant quoi madame Rouillé serait toujours assurée d'une petite cour.

On voit par là à quels ménagements ridicules tient quelquefois le succès des plus grandes affaires. Il y avait deux ans qu'il était nécessaire de déplacer M. Rouillé, et, de peur de fâcher sa femme, on aimait mieux compromettre les intérêts des plus grandes puissances de l'Europe.

Le comte de Stainville tint parole. Il fut trouver madame Rouillé, lui fit sentir que son existence était attachée

à la conservation de son mari, et que cette précieuse conservation dépendait du soulagement qu'on lui procurerait en le déchargeant du poids des affaires. Elle résista quelque temps; mais enfin elle descendit chez M. Rouillé avec le comte de Stainville, et décida son mari à remettre sa démission, que le comte porta en triomphe chez la marquise : elle en eut autant de surprise que de joie. Il faut convenir que rien n'est plus leste que cette action du comte de Stainville, et qu'elle est en même temps bien adroite [1].

Je fus mandé à Versailles, le dérangement de ma santé me retenant depuis quelques jours à Paris, et le Roi me força par ses bontés à violer le serment que j'avais fait de ne me charger d'aucun département. Si ce fut une grande faute de ma part, il faut convenir qu'elle n'était pas volontaire. Pouvais-je résister au Roi pour accepter une place dont je remplissais les principales fonctions depuis deux ans? Ma santé aurait pu être un prétexte pour la refuser, si je n'avais pas également été surchargé de travail en ne l'occupant pas. L'idée du plus grand bien me détermina, et je puis dire avec vérité que ce n'est pas la première fois de ma vie que cette idée l'a emporté sur mes répugnances.

Le jour même que je prêtai serment au Roi pour la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères [2], je fus lui apporter la nouvelle de la victoire complète que le comte Daun avait remportée sur le roi de Prusse à Kollin [3], et la délivrance de Prague [4]. Depuis cette époque jusqu'à

[1] Je crois que d'après la lettre de Bernis à Paris (publ. *loc. cit.*, t. II, p. 42), on doit placer cette démission au 15 juin.

[2] Le 29 juin 1757. (*Gazette de France*, p. 320.)

[3] 18 mai.

[4] 20 mai. Le bulletin de ces deux victoires se trouve dans la *Gazette*, qui annonce la nomination de l'abbé de Bernis.

la bataille de Rosbach, donnée le 5 novembre 1757, je n'entrais jamais chez le Roi que pour apporter de bonnes nouvelles; aussi, quand le peuple me voyait passer, il disait : « Tiens, le voilà; il a l'air d'une bataille gagnée. »

CHAPITRE XXXVI

DES INTRIGUES POUR OTER AU MARÉCHAL D'ESTRÉES LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE.

J'ai déjà dit que le maréchal d'Estrées avait fait une grande faute en ne voulant pas se concerter avec Paris-Duverney, qui était à la tête des vivres, qui avait toujours été le bras droit des généraux et des ministres de la guerre, et qui, avec quelques défauts, unissait une grande âme à beaucoup de lumières et d'expérience. Il en commit une aussi grande en marquant de la jalousie à M. de Soubise sur la réserve qu'il commandait dans son armée, et que l'on intitulait *armée de Soubise*. Le prince de Soubise était aimé du Roi et de la marquise. Le projet de celle-ci, qui croyait à ses amis les plus grands talents, était qu'il remportât quelque avantage signalé qui la mit en état de demander pour lui avec décence le commandement de nos armées et une place au conseil en qualité de militaire. La marquise croyait trouver un appui dans un homme de la considération et de la probité de M. de Soubise, et un ministre ainsi qu'un général habile et docile à remplir ses vues et à suivre ses idées.

Le maréchal d'Estrées sentait bien le rôle qu'on voulait faire jouer à ce grand seigneur, et, comme il n'était ni endurant ni dissimulé, M. de Soubise avait quelquefois à souffrir de son humeur. Celui-ci portait des plaintes fréquentes à la marquise, qui ne dissimulait pas son mécontentement de la conduite du maréchal d'Estrées à l'égard de ce favori. Cela la rendait facile à écouter et à accueillir les

plaintes de la cour de Vienne sur la lenteur avec laquelle le maréchal procédait sur le bas Rhin. Il est certain qu'il lui manquait beaucoup de choses pour marcher en avant; mais on ne comprenait pas qu'avec les forces supérieures qui étaient à sa disposition, il ne poussât pas plus vivement le duc de Cumberland, qui commandait une armée inférieure à la sienne.

Le maréchal de Richelieu, qui avait jeté les hauts cris lorsque le comte d'Estrées fut destiné au commandement des armées, conçut, quoique brouillé avec la marquise, le projet hardi de le supplanter. Le comte de Maillebois [1], homme d'esprit et d'intrigues, entra dans ses vues, ainsi que M. de Crémilles [2], lieutenant général, homme faible, ambitieux et timide, qui aurait voulu les premières places, et qui craignait de ne pouvoir s'y soutenir. Il avait eu la confiance de M. d'Argenson; il avait celle de M. de Paulmy, son successeur, et encore plus celle de Paris-Duverney, qui, depuis la mort des maréchaux de Saxe et de Lowen-

[1] Yves-Marie Desmarets, comte de Maillebois, fils de Jean-Baptiste Desmarets, marquis de Maillebois, maréchal de France, et de Marie-Emmanuelle d'Allègre, gendre de d'Argenson, ministre des affaires étrangères, était né le 3 août 1715; mousquetaire en 1730, colonel en 1734, maître de la garde-robe du Roi en 1736, brigadier en 1743, lieutenant général le 10 mai 1749, gouverneur de Douay en 1753, premier lieutenant général à Minorque en 1755, chevalier des Ordres du Roi en 1757, maréchal général des logis de l'armée d'Allemagne en 1757, sous les maréchaux d'Estrées et de Richelieu, il rentra en France en 1758, fut, à la suite d'un pamphlet contre le maréchal d'Estrées, enfermé à la citadelle de Doullens, et mourut à Liége le 14 décembre 1791.

[2] Louis-Hyacinthe Boyer de Crémilles, né le 10 décembre 1700, entré au service en 1717, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, obtient les honneurs de grand-croix de Saint-Louis le 5 février 1757, est appelé, le 9 avril 1758, auprès de la personne du Roi, pour aider le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'État au département de la guerre, est nommé, le 30 janvier 1761, directeur en chef de l'artillerie, directeur et administrateur de l'hôtel des Invalides, surintendant de l'École militaire, et donne, le 9 avril 1762, la démission de toutes ses charges. Il meurt à Paris le 19 février 1768.

dahl, et la prise de Minorque, s'était mis en tête que le maréchal de Richelieu était aussi homme de guerre qu'homme de cour et d'intrigues. M. Duverney, sensible à l'affront que lui avait fait le maréchal d'Estrées, profita des plaintes de la cour de Vienne, du chagrin de la marquise contre les procédés de ce général envers M. de Soubise. Il fit un mémoire que MM. le maréchal de Richelieu, de Maillebois, de Crémilles et de Paulmy approuvèrent beaucoup [1]. On envoyait en Allemagne quarante mille hommes de plus, avec lesquels le maréchal de Richelieu allait prendre le commandement de l'armée et commander au maréchal d'Estrées, s'il voulait s'unir sous ses ordres. On donnait, par ce plan, au prince de Soubise une armée de vingt-cinq à trente mille hommes qui devaient agir immédiatement sur la Saxe, y amuser le roi de Prusse, sans hasarder de bataille, pour donner le temps aux Autrichiens de s'emparer de la Silésie, où, malgré nous, ils avaient voulu établir le théâtre de la guerre, au lieu de le placer sur l'Elbe, où toute la masse de nos forces pouvait les soutenir et rendre possible le siége de Magdebourg, tandis que les Russes et les Suédois feraient celui de Stettin-sur-l'Oder.

Je dirai en passant qu'on n'a jamais pu déterminer les Russes à quitter les frontières de Pologne, ni les Autrichiens à abandonner la Silésie. La prise de Magdebourg et de Stettin ôtait au roi de Prusse l'Elbe et l'Oder, les ressources de ses États héréditaires. La Silésie tombait d'elle-même le jour où l'on aurait atteint ce double but; mais la Providence n'a pas permis que des vues si saines

[1] On trouvera plusieurs lettres relatives à cette affaire dans la *Correspondance du maréchal de Richelieu avec Paris-Duverney*, t. I, p. 10 et suiv.

fussent suivies. Il faut convenir aussi que nos fautes ont bien aidé l'obstination de nos alliés pour nous faire manquer aux uns et aux autres le but principal de la guerre.

Pour revenir au nouveau plan de campagne de M. Duverney, il faut convenir que si M. le prince de Soubise avait été le maréchal de Saxe, et qu'au lieu de lui donner une armée composée des troupes des Cercles, on lui eût donné quarante mille hommes tirés de la grande armée, qui était assez forte avec soixante mille hommes pour défaire le duc de Cumberland et s'emparer de l'électorat de Hanovre; il faut convenir, dis-je, que si l'on avait employé les troupes de l'Empire à garder nos communications, et que notre armée de Westphalie se fût bien concertée avec celle qu'on envoyait en Saxe, le plan aurait été aussi fécond en résultats qu'il aurait été sage. Il n'en aurait pas résulté, comme le disait Paris-Duverney d'un ton prophétique, que la guerre eût été terminée dans une campagne; mais il aurait été à présumer, surtout depuis la prise de Chemnitz [1] et le gain de la bataille de Breslau [2] par les Autrichiens, que le roi de Prusse aurait manqué de ressources pour continuer la guerre, et que Magdebourg et Stettin auraient pu tomber dans nos mains et dans celles de nos alliés à la seconde campagne, ce qui terminait glorieusement et infailliblement la guerre.

Mais il était insensé de dégarnir le royaume de nos troupes, d'exposer nos côtes aux descentes des Anglais et à quelque soulèvement de la part des religionnaires; il était encore plus absurde de commettre le prince de Soubise, connu seulement comme honnête homme, plein de générosité et de noblesse, à se mesurer avec le roi de

[1] 12 novembre 1757.
[2] 21 novembre 1757.

Prusse pour son apprentissage, et d'imaginer que le maréchal de Richelieu voudrait aider à faire la réputation militaire du prince de Soubise, avec la certitude que, dès qu'elle serait faite par une bataille gagnée, il lui enlèverait le commandement de nos armées, ce qui était infaillible par le goût du Roi et la passion qu'avait madame de Pompadour de voir bientôt son *cher Soubise* à la tête du militaire et des conseils [1].

Paris-Duverney fut aveuglé par la haine qu'il portait au maréchal d'Estrées, par l'enthousiasme peu réfléchi que la prise de Minorque lui avait inspiré en faveur du maréchal de Richelieu, dont la bravoure et l'audace lui faisaient concevoir les plus grandes espérances. Il savait que le Roi ne déplacerait pas volontiers le maréchal d'Estrées, qu'il aimait, pour lui substituer le maréchal de Richelieu, que Sa Majesté n'aimait plus, mais dont elle craignait l'ambition et l'intrigue. Il imagina, en conséquence, de proposer le prince de Soubise pour commander l'armée de Saxe, bien assuré que la marquise sacrifierait toute sa haine contre M. de Richelieu, dès qu'en lui déférant le commandement de la grande armée, celle de Saxe était destinée à M. de Soubise, et que, par cette dernière vue, elle déterminerait le Roi à se prêter au déplacement du maréchal d'Estrées. Toutes les conjectures de Duverney se trouvèrent justes à cet égard.

Le comte de Maillebois voyait dans le lointain la mésintelligence de MM. de Richelieu et de Soubise comme assurée; et, après avoir écarté le maréchal d'Estrées, il comptait que M. de Soubise se perdrait par son inexpérience, que le maréchal de Richelieu se perdrait par l'envie qu'il avait

[1] Voir les lettres de Bernis à Paris et celles de madame de Pompadour au même. (*Corresp.*, II, 37, 64 et 78.)

de ramasser de l'argent et de conduire l'armée à sa fantaisie, et surtout par la haine que madame de Pompadour lui avait vouée depuis les dernières intrigues du maréchal dans la circonstance de l'assassinat du Roi. Tous ces rivaux écartés, le comte de Maillebois, beau-frère du ministre de la guerre, maréchal général des logis de la grande armée, se flattait, non sans raison, que, malgré la répugnance de madame de Pompadour, qui ne l'aimait pas, on serait forcé de lui donner le commandement des armées; il ne pressentait pas alors que le duc de Broglie, par des actions d'éclat, le lui enlèverait, ni que lui-même s'en éloignerait par l'imprudence de sa conduite. Voilà le mot de l'énigme de la campagne de 1757 et presque celui de toute la guerre, car les mêmes intrigues et les mêmes vues ont traversé toutes les opérations.

Paris-Duverney, ayant rédigé son plan de guerre, convint avec les intéressés que je demanderais au Roi une audience dans laquelle Duverney ferait, en présence de Sa Majesté, de madame de Pompadour et du marquis de Paulmy seuls, la lecture de son mémoire; il fut convenu que je ne serais au fait de son contenu que dans trois semaines[1]. On craignait que le maréchal de Belle-Isle, ami du maréchal d'Estrées et ancien ennemi de M. de Richelieu, ne mît des entraves au projet[2]; c'est pourquoi il fut arrangé que je ne serais instruit que lorsque le plan aurait été adopté par le Roi, et que M. de Richelieu aurait, en se raccommodant avec madame de Pompadour, mis celle-ci à portée de demander pour lui le commandement de la grande armée, et que M. de Soubise aurait été destiné à conduire la petite armée renforcée de celle de l'Empire

[1] Voir la lettre de Bernis à Paris-Duverney, du 2 juin 1757. (*Corresp.*, II, 37 et suiv.)

[2] Billet de madame de Pompadour. (*Corresp. de Paris*, II, 40.)

en Saxe. Il est incroyable qu'une pareille intrigue ait pu réussir de cette manière, et que le Roi ait consenti qu'on me fît mystère d'une opération qui allait donner une autre face aux affaires de l'Europe dont j'étais chargé; je ne le croirais pas moi-même, si je n'avais été le témoin oculaire de cette manœuvre. Le Roi, à qui j'annonçai le mémoire de Duverney, en lui disant que je ne devais être au fait du plan que dans trois semaines, m'en plaisanta beaucoup. Je lui fis remarquer que, comme Sa Majesté en serait instruite, elle m'instruirait, si elle jugeait qu'il importât à ses affaires que je le fusse plus tôt.

M. de Paulmy était gagné par son beau-frère Maillebois. Il ne fut pas difficile à Paris-Duverney, qui a de la chaleur et de l'éloquence, de faire trouver admirable à madame de Pompadour un plan qui faisait jouer un si beau rôle à M. de Soubise, qui écartait le maréchal d'Estrées, qu'elle ne pouvait plus souffrir, et qui, à la vérité, plaçait à la tête des armées le maréchal de Richelieu, qu'elle haïssait; mais comme elle compta que M. de Soubise battrait le roi de Prusse et que le succès le ferait maréchal de France, elle consentit au choix de M. de Richelieu, dans l'espérance qu'à la seconde campagne il serait remplacé par M. de Soubise : l'amitié l'emporta dans son cœur sur la haine. Ainsi fut décidée la plus grande, la plus importante affaire pour le royaume et pour l'Europe.

Le maréchal de Richelieu se fit tirer l'oreille pour faire des avances à madame de Pompadour; il s'y détermina enfin. Tout se passa bien dans cette entrevue. M. de Richelieu se justifia; madame de Pompadour simula des sentiments qui n'étaient pas dans son cœur. Il fut convenu qu'on donnerait d'excellentes troupes à M. de Soubise; mais j'eus bien de la peine à obtenir du maréchal, dès qu'il eut été déclaré général de la grande armée, qu'il

cédât à M. de Soubise un seul vieux régiment : en sorte qu'avant de partir pour commander l'armée, il était déjà presque brouillé avec la marquise et assez froidement avec M. de Soubise, tant il fut peu maître de cacher la jalousie que lui inspirait ce favori du Roi.

Après l'entrevue du maréchal de Richelieu et de la marquise, M. Duverney me communiqua son mémoire en présence du marquis de Paulmy, du maréchal de Belle-Isle et de Crémilles. C'était plus tôt qu'on n'en avait eu le projet. Je ne fut point ébloui par ce que ce plan avait de spécieux. Je dis que le royaume allait être en proie aux descentes des Anglais [1], que les dépenses allaient augmenter, et que le succès de ce plan dépendait des événements de la guerre, de la conduite des généraux, et en partie de celle de nos alliés..... On ne fut guère content de moi, mais les déterminations étaient prises, et l'on se passa de mon suffrage. J'avoue cependant que j'avais bonne opinion du courage des deux généraux, que je croyais le maréchal de Richelieu plus avide de gloire que d'argent [2], et que je ne craignais que pour M. de Soubise, trop imprudemment opposé au roi de Prusse.

Cependant le maréchal de Belle-Isle, qui avait partout des espions, sut qu'il se passait quelque chose au désavantagedu maréchal d'Estrées, et que M. de Richelieu devait le remplacer. Il écrivit au maréchal d'Estrées ces propres paroles : « Mon cher maréchal, si vous voulez continuer à commander l'armée du Roi, dépêchez-vous de passer le Weser, de donner bataille et de la gagner... » Ce billet tira le maréchal d'Estrées de sa léthargie, et décida

[1] Cf. Duclos, *Mém. secr.*, t. II, p. 307.

[2] Voir, sur ce désintéressement de Richelieu (Duclos, II, 286), les observations que lui fit Bernis sur la fixation de ses appointements de général.

la bataille d'Hastembeck[1], que ce général crut pendant quelque temps avoir perdue, comme il en convint modestement dans la lettre qu'il écrivit au Roi après la victoire. Cette action, qui ne fut pas grand'chose en elle-même, eut les plus grandes suites, et valut à la France tout le pays de Hanovre.

Le maréchal de Richelieu, à force d'avoir retardé son départ, n'arriva qu'après l'affaire, et lorsque la ville de Hanover eut envoyé ses clefs au maréchal d'Estrées[2]. Toute l'Europe fut étonnée qu'après un avantage si considérable, on ôtât le commandement au général qui l'avait remporté; mais l'Europe ignorait les intrigues de Versailles, et ne savait pas que, six semaines avant l'événement, le maréchal de Richelieu devait remplacer le maréchal d'Estrées.

On peut dire que nous avons, par notre conduite dans la dernière guerre, déconcerté tous les raisonnements, et tous les jugements des gens sensés : voilà ce que c'est que l'intrigue, voilà l'effet des passions des hommes et de l'engouement des femmes.

[1] 26 juillet 1757. Voir le plan de la bataille, planche 25 des *Camps topographiques de la campagne de 1757 en Westphalie,* par le sieur Dubois. La Haye, 1760, in-8° obl. Cf. *Mém. de Frédéric,* t. I, p. 489. La nouvelle de la victoire fut apportée à Versailles le 31 juillet, à sept heures et demie du matin, par le comte de Gisors. (*Lettre à Paris,* II, 117.)

[2] La capitulation de Hanover fut signée par le comte de Platen. Le duc de Chevreuse entra dans Hanover le 9 août.

CHAPITRE XXXVII

NÉGOCIATIONS DU DUC DE CUMBERLAND AVEC LE MARÉCHAL DE RICHELIEU, DU ROI DE PRUSSE AVEC LEDIT MARÉCHAL, ET DE LA MARGRAVE DE BAREITH.

A peine le maréchal de Richelieu eut-il pris le commandement de la grande armée, que le duc de Cumberland écrivit à ce général qu'il avait les pouvoirs du Roi son père pour traiter avec lui la paix du Hanovre, de la neutralité de cet État ou d'une suspension d'armes. Le maréchal répondit à ce prince, avec beaucoup de respect et de dignité, *que le Roi l'avait mis à la tête de son armée pour combattre les ennemis de ses alliés, et non pour négocier*. Cette réponse était conforme aux instructions signées du Roi, que je lui avais remises[1] : il y était formellement ordonné au maréchal de renvoyer à Versailles toutes les négociations quelconques qu'on chercherait à entamer avec lui, soit de la part du roi d'Angleterre, soit de la part du roi de Prusse ou de ses alliés. Il s'en souvint dans ce moment, et l'oublia à Closter-Seven, un mois ou six semaines après. Il aurait dû au moins se rappeler alors ce que le duc de Cumberland lui avait écrit à son arrivée, quand ce prince lui déclara à Closter-Seven qu'il n'avait pas de pouvoirs, et qu'il dépêchait un courrier à Londres pour les lui apporter. De deux choses l'une : ou le duc de

[1] Voir une partie de ces instructions et la justification tentée par Richelieu dans ses *Mémoires*, t. IX, p.178, note.

Cumberlaud n'avait pas dit vrai, quand il écrivait au maréchal, ou il le trompa à Closter-Seven en déclarant qu'il n'avait pas de pouvoirs.

Peu de temps après la lettre du duc de Cumberland, le roi de Prusse en écrivit au maréchal une de sa propre main, fort flatteuse, et qui, en plaisantant, lui proposait, disait-il, une *bagatelle :* ce sont les termes mêmes de Sa Majesté Prussienne, une affaire de rien : *celle de traiter de la paix avec le vainqueur de Mahon, le conquérant de la basse Saxe, le libérateur de Gênes* [1]; que si cette proposition ne lui déplaisait pas, il lui enverrait un de ses conseillers intimes pour traiter avec lui. Le maréchal envoya copie de sa réponse, et la lettre en original du roi de Prusse : il répondait convenablement à ce prince qu'il ne pouvait que faire des vœux pour la paix, mais qu'il ne saurait entrer en négociation sans les ordres du Roi son maître. La lettre du roi de Prusse fut communiquée à la cour de Vienne, qui se moqua avec raison du piége que ce prince nous tendait pour suspendre les opérations de la campagne, pour gagner du temps, et se donner celui de se relever des pertes faites à Kollin, et de plusieurs autres échecs que Sa Majesté Prussienne avait essuyés coup sur coup.

Le maréchal de Richelieu a prétendu depuis qu'il n'avait tenu qu'à la France de faire la paix dans ce moment, c'est-à-dire à la première campagne de la guerre, dans le temps où la cour de Vienne avait repris la supériorité, où la Russie avait mis soixante mille hommes en mouvement, et où tous nos alliés faisaient effort pour remplir

[1] Lettre du roi de Prusse au maréchal de Richelieu, Rothe, le 6 septembre 1757, publiée dans la *Correspondance de Richelieu et de Paris-Duverney*, t. I, p. 198; *Mém. de Richelieu*, t. IX, p. 175.

le but de leur association aux cours de Vienne et de Saxe : les belles dames de Paris, sur qui le maréchal, tout vieux qu'il est, a conservé ses droits, ont pu croire que cela était possible à exécuter, mais il est étonnant que des historiens et des gens d'esprit aient pu le penser.

On manda au maréchal de répondre au roi de Prusse que le Roi porterait toujours ses alliés à faire la paix, quand l'Empire, la Saxe et la cour de Vienne seraient satisfaits sur les invasions et les dommages qu'ils avaient soufferts.

Malgré ce refus et quelque temps après la capitulation de Closter-Seven, lorsque le maréchal jugea à propos de conduire la totalité de son armée à Halberstadt [1] pour y ramasser des contributions et manger d'avance ce qui devait approvisionner nos magasins pendant l'hiver, le roi de Prusse, sachant que le maréchal de Richelieu aurait été bien aise de terminer la guerre, et peut-être d'affaiblir notre union avec la cour de Vienne, parce que cette union affermissait le crédit de madame de Pompadour, son ennemie, lui fit proposer [2] encore une suspension d'armes, pendant l'hiver, entre les troupes françaises et prussiennes. Le prince de Brunswick [3] demanda à traiter cette affaire avec le maréchal, qui s'y refusa, mais qui permit au marquis

[1] Ville située dans le cercle de basse Saxe, sur la rivière de l'Olzemme, capitale de la principauté d'Halberstadt, appartenant au roi de Prusse, à onze lieues sud-ouest de Magdebourg, douze lieues nord-est de Mansfeld. Le maréchal de Richelieu resta à Halberstadt du 28 septembre au 5 novembre (pl. 22 de l'ouvr. de Dubois, déjà cité).

[2] Cf. Sainte-Beuve, art. sur le comte de Clermont (*Académie des Bibliophiles*, 1869, in-12 carré, ou *Nouveaux Lundis*, XI, 164.)

[3] Ferdinand, duc de Brunswick, quatrième fils du duc Ferdinand-Albert, né à Brunswick, le 12 janvier 1721, entra, en 1739, au service de Prusse et décida le succès de la bataille de Prague. Vers la fin de 1757 il obtint le commandement de l'armée de Westphalie et remporta les victoires de Crewelt et de Minden. A la paix, il se brouilla avec Frédéric II et se retira au château de Véchelde. Il mourut à Brunswick, le 3 avril 1792.

du Mesnil [1], lieutenant général, d'écouter le prince Ferdinand. En effet, ils dressèrent ensemble les articles de cette convention extraordinaire : le maréchal la fit approuver dans un conseil de guerre, et tous nos généraux, qui mouraient d'envie de revenir passer l'hiver à Paris, attestèrent que cette convention serait fort utile militairement, et qu'ils n'y voyaient que des avantages, mais que c'était à la politique à décider si cet accord était possible dans les circonstances.

Nous ne fîmes pas mystère à la cour de Vienne de cette dernière tentative : elle n'avait pas été contente, non plus que le sénat de Suède, de la convention de Closter-Seven, dont elle prévoyait la prochaine rupture : elle fut indignée que le maréchal de Richelieu eût encore prêté l'oreille à de pareils artifices de l'ennemi commun. Ils étaient bien grossiers : car cette convention assurait la possession de la Saxe jusqu'au printemps au roi de Prusse; il aurait ramené toutes ses forces en Silésie pour en chasser les Autrichiens, et nous n'aurions pas été plus tranquilles pendant l'hiver, puisque l'armée hanovrienne était résolue à rompre le traité de Closter-Seven, car on ne peut pas l'appeler capitulation. En acceptant les propositions du roi de Prusse, nous faisions le plus grand mal possible à l'Impératrice-Reine, en donnant au roi de Prusse la facilité de rassembler toutes ses forces pendant six mois contre elle, nous restions dans l'embarras vis-à-vis l'armée hano-

[1] Charles-Louis-Joachim de Chastelier, marquis du Mesnil, né en 1700, sert dans les gardes du corps (1715 à 1730) et y devient exempt avec rang de mestre de camp de cavalerie. Il est brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en décembre 1748. Il fait pendant la guerre de Sept ans les campagnes de 56 (Mahon), 57 (bas Rhin), 58 (armée de Soubise), 59-60 (armée d'Allemagne), 61 (bas Rhin), et meurt, le 1er mars 1764, grand-croix de Saint-Louis, gouverneur de Brouage, lieutenant général en Dauphiné.

vrienne, sans tirer aucun profit de la diversion que devait faire en Saxe l'armée de M. de Soubise combinée avec celle de l'Empire.

Le roi de Prusse tira un grand parti des pourparlers du marquis du Mesnil avec le prince Ferdinand : il laissa imprimer le modèle de convention dressé entre ces deux généraux, y ajouta des articles qui donnaient de l'ombrage à plusieurs de nos alliés, et fit croire, pendant quelque temps, que cette convention était signée.

Tandis que le roi de Prusse tendait des piéges au maréchal de Richelieu, la margrave de Bareith, sœur bien-aimée de ce prince, négociait avec moi par le canal du cardinal de Tencin, qui, retiré à Lyon, ne fut pas fâché de jouer encore un petit rôle avant de mourir[1]. Ma réponse sur les propositions de la margrave fut si précise et si nette, que la cour de Vienne en répandit des copies dans l'Empire[2]. Cette réponse calma les inquiétudes de nos alliés, d'autant plus alarmés de toutes les négociations prussiennes que tout le royaume, enthousiaste, un an auparavant, du traité de Versailles, était devenu prussien : nos armées étaient prussiennes, plusieurs de nos ministres l'auraient été pareillement s'ils eussent osé lever le masque, et notre alliance avec les cours de Vienne et de

[1] Voir, sur le détail de ces négociations, ce que dit VOLTAIRE, *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la* Henriade, t. XLVIII, p. 184 et suiv. de l'édit. de Kehl. On sait que Frédérique-Sophie-Wilhelmine, sœur du roi de Prusse, née le 3 juillet 1709, qui épousa, le 20 novembre 1731, Frédéric-Guillaume, margrave de Brandebourg-Bareith-Culmbach, et qui mourut le 14 octobre 1758, a laissé des *Mémoires* (Paris, Fain, 1810, 2 vol in-8°) qui s'arrêtent en 1742. On peut y suppléer par l'article de SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XII, p. 417 et suiv. Suivant une dépêche adressée par Bernis au comte de Stainville le 13 septembre 1757, ces propositions auraient passé par le chevalier de Folard.

[2] Cette lettre a été publiée par M. FILON, *Amb. de Choiseul*, p. 120.

Russie était plus critiquée à Paris qu'elle ne l'était à Londres [1].

Ma lettre au cardinal de Tencin dissipa les ombrages de l'alliance. Cependant la margrave ne se rebuta point, elle m'envoya le comte de Mirabeau, mon parent, son chambellan [2], avec une lettre que je refusai de décacheter, à moins qu'il ne consentît qu'après l'avoir lue, elle fût envoyée en original au comte de Staremberg, ambassadeur de l'Impératrice. M. de Mirabeau retira la lettre de la margrave de mes mains, dès qu'il comprit l'usage que j'en voulais faire.

Rien n'est plus dangereux dans les guerres de ligue, surtout quand elles commencent, que de prêter l'oreille à ces sortes d'ouvertures : elles ne tendent ordinairement qu'à faire perdre du temps, à suspendre l'activité des opérations militaires, et à semer des jalousies et des défiances entre les alliés [3]. Le maréchal de Richelieu a trop d'esprit pour ne pas connaître combien ces sortes de piéges sont communs et même aisés : il avait donc ses raisons pour s'y prêter : ce n'est pas qu'il fût ennemi de la cour de Vienne, ce n'est pas qu'il fût trop enthousiaste des

[1] Cf. Duclos, t. II, p. 294 et 308.

[2] Alexandre-Louis, comte de Mirabeau, troisième fils de Jean-Antoine, marquis de Mirabeau, et de Françoise de Castellane, né le 6 octobre 1724, reçu chevalier de Malte le 7 avril suivant, capitaine au régiment du Roi, sert pendant la guerre de la succession d'Autriche, puis s'éprend de mademoiselle Navarre, une des maîtresses du maréchal de Saxe et de Marmontel (voir les *Mémoires* de celui-ci), l'épouse, devient veuf, quitte la France et se fixe en Allemagne. Il est grand chambellan et conseiller privé du margrave de Brandebourg-Baireth et épouse Julienne-Dorothée-Sylvie, comtesse de Kunsberg. Alexandre-Louis, qui mourut le 21 juillet 1761, sans laisser de postérité, était le frère de l'*Ami des hommes* et par conséquent l'oncle du Mirabeau de 1789. (Voir *Mém. de Lucas Montigny sur Mirabeau.*)

[3] On verra plus loin, dans les Lettres à Choiseul, que Frédéric II tenta bien d'autres négociations à cette même date.

grands talents du roi de Prusse, comme l'était le peuple français; mais plus notre alliance avec l'Impératrice aurait eu de succès, plus le crédit de la marquise devait être affermi ; il était son ennemi, elle était son ennemie; il ne lui convenait pas davantage que M. de Soubise y jouât un grand rôle : voilà les motifs secrets qui expliquent la conduite du maréchal à Closter-Seven et dans tout le reste de la campagne.

Après le départ du maréchal d'Estrées, qui laissa à M. de Richelieu le commandement d'une armée qui avait gagné une bataille et soumis par cette seule action l'électorat de Hanovre, le maréchal de Richelieu, au lieu de marcher sur-le-champ au duc de Cumberland, s'amusa à recevoir à Hanovre les honneurs du triomphe dus à son prédécesseur [1] ; il donna un détachement au duc d'Ayen [2] pour aller lever des contributions dans le duché de Brunswick, et laissa le temps à l'armée hanovrienne de gagner le camp de Stade [3] : ce camp était bien fortifié, mais il fallait périr ou vaincre si l'on y était forcé : l'Elbe, fort large à cet endroit, était au cul de l'armée hanovrienne, et il n'y avait point de bateaux pour la transporter de l'autre côté du fleuve, dans le duché de Saxe-Lawembourg [4]. Ce fut là que le maréchal, après avoir

[1] Séjour du 11 au 20 août à Linde, devant Hanovre. (Dubois, *loc. cit.*, pl. 54.)

[2] Louis de Noailles, duc d'Ayen, pair et maréchal de France, né à Versailles le 21 avril 1713, mestre de camp du régiment Noailles-cavalerie en 1730, capitaine des gardes du Roi en 1731, duc d'Ayen en février 1737, lieutenant général en 1747, chevalier de l'Ordre en 1749, maréchal de France en 1775, mort à Saint-Germain, le 22 août 1793. Le duc d'Ayen était le fils aîné du maréchal de Noailles.

[3] Stade, ville principale du duché de Bremen dans le cercle de basse Saxe, à quinze lieues au nord-est de Brême, sur la rivière de Schwinge. Le duché de Bremen appartenait à l'électeur de Hanovre.

[4] Duché dans le cercle de basse Saxe, appartenant à l'électeur de Hanovre et contenant trois villes : Ratzebourg, Lauenbourg et Moellen.

perdu l'occasion de vaincre, résolut d'aller forcer l'armée hanovrienne, avec une audace qui tenait de l'imprudence et de la témérité : il engagea la tête de son armée dans un pays marecageux, où il aurait été impossible que les vivres et l'artillerie pussent arriver, s'il avait plu seulement vingt-quatre heures. Si M. le duc de Cumberland avait plus compté qu'il ne le faisait sur la valeur de ses troupes, mal disciplinées, épouvantées, et qui, deux mois après, sous un plus habile général, nous firent évacuer tout le pays qui est entre la principauté d'Halberstadt et le bas Rhin, il était très-possible, dis-je, que la tête de l'armée du maréchal de Richelieu eût été battue par l'armée hanovrienne sortie des retranchements de Stade : en ne réussissant pas, cette armée regagnait le camp fortifié ; en réussissant, elle déconcertait tous nos projets.

Nous verrons bientôt par où se termina cette marche audacieuse du maréchal de Richelieu.

APPENDICES

APPENDICES

APPENDICE N° 1

L'AMBASSADE DE BERNIS A VENISE (Voir p. 181).

Avant même qu'il fût parti de Paris[1], Bernis avait affaire à la finesse vénitienne, empressée à duper un nouvel ambassadeur. M. de Moncenigo, ambassadeur de la République à Paris, lui faisait demander d'expédier avec ses bagages plusieurs ballots destinés à sa femme et à sa mère. Bernis y consentait, et ces

[1] Il part à la hâte, témoin la lettre suivante :

« A Paris, le 4 octobre 1752.

« Ne permetterez-vous, Monsieur, de vous importuner et d'avoir recourt à vous pour une petite affaire que je vas avoir l'honneur de vous dire. J'avois promis à M. l'abbé de Bernis de luy faire avoir un livre avant son voyage. Il désiroit l'avoir pour son voyage ; or comme j'ay oubliés de luy donner et que d'ailleurs je serois bien aise qu'il le reçut avant son arrivée à Venise, je vous prie, Monsieur, de trouver bon que je vous envoye mon paquet en vous demandant instamment d'en charger le premier courier que vous enverez à Turin où je ne doute pas qu'il ne soit présentement. Ce n'est autre livre que l'histoire de Loüis quatorze avec les médailles, mais je n'oserois le risquer par la poste ; d'ailler le paquet seroit un peu chair si vous naviez la bonté de le faire contresigner et je supose que vous scavez mieux que moy les pays où on peut lui écrire. Je profite de cette occasion avec bien du plaisir, Monsieur, puise qu'elle me procure celle de vous réitérer les sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante : DE LAMOIGNON D'AURIAC. — Agréé, je vous prie, Monsieur, que je fasse icy mes amitiés à mademoiselle de Saint-Contest. »

La signataire est Marie-Louise, née le 16 juillet 1719, fille de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil, chancelier de France, et d'Anne-Elisabeth Boujault, mariée à Guillaume Castannier d'Auriac, ci-devant maître des requêtes, conseiller d'Etat, secrétaire des commandements de la Reine et premier président au Grand Conseil.

ballots se trouvaient être la propriété d'un nommé Fetan, dessinateur de Lyon, qui enlevait la femme d'un marchand de Paris, nommé la Guépière. Bernis écrit à M. de Saint-Contest le 2 juillet 1752 pour lui exposer les faits et réclamer une réparation de M. de Moncenigo et de son secrétaire, le sieur Cavalli. Il a soin de déclarer en même temps que l'affaire ne lui est pas personnelle : « J'éviterai toujours avec grand soin, dit-il, de mettre du personnel dans les affaires, et je ne cesserai jamais de diriger mes démarches sur la sagesse de vos principes et de votre conduite. »

On ne reviendra point ici sur les instructions de l'abbé de Bernis, suffisamment connues par l'extrait qu'en a donné M. A. Baschet (*Histoire de la chancellerie secrète*, p. 442). Ces instructions sont en date du 9 septembre 1752. Le nouvel ambassadeur part presque aussitôt après les avoir reçues. Il est à Turin le 13 octobre, et écrit au ministre pour lui faire part du bon accueil que lui a fait le roi de Sardaigne [1]. Le 16, il arrive à Parme[2], et se hâte d'adresser à M. de Saint-Contest la dépêche suivante, qu'il importe de donner *in extenso*. Elle est d'un ton et d'un style qui ne sont pas habituels, et elle est la première qu'ait écrite Bernis.

A Parme, ce 18 octobre 1752.

« Monsieur, vous avez vu, par ma lettre du 13, que j'arrivai à Turin fort incommodé; ma santé s'est rétablie depuis, et je profite d'une heure de loisir que je me suis ménagée à Plaisance

[1] Favier, alors chargé d'affaires à Turin, écrit au ministre le 11 octobre 1752 : « Le passage de M. le comte de Bernis me fournit aujourd'hui l'unique sujet dont j'aie, Monseigneur, à vous entretenir. Cet ambassadeur arriva le soir du samedi 7 assez tard. J'avois été au-devant de lui et je m'étois empressé par toutes sortes de raisons de lui offrir ici mes très humbles services. Ni l'heure, ni la lassitude ne purent arrêter l'empressement qu'il témoignoit de voir M. le ch. Osorio chez qui j'eus l'honneur de l'accompagner... Quelque satisfait que puisse être des bontés de ce prince et de la famille royale, on l'est encore plus ici de cet ambassadeur. Quoique sa modestie n'ait laissé percer de tout son mérite que les qualités qu'on puisse entrevoir dans la plus simple conversation, il emporte d'ici l'estime et les regrets de la cour et de tout ce qui, dans la ville, a été à portée de le voir. Il ne faut pas moins que son zèle pour le résoudre à continuer sa route dans l'état où il est. Sa santé n'est rien moins que bonne et auroit exigé encor quelques jours de repos. »

[2] La première lettre écrite à Paris-Duverney aussi de Parme datée du 16 octobre).

pour avoir l'honneur de vous rendre compte de ma conduite à la cour du roi de Sardaigne.

« En arrivant à Turin, j'envoyai savoir si M. le chevalier Ossorio pouvoit recevoir ma visite. Je sus bientôt après qu'il devoit aller dans un moment à l'Opéra; il eut cependant la politesse de me faire dire qu'il étoit à mes ordres. Je me rendis chez lui, et je le trouvai déjà favorablement prévenu sur mon caractère et sur quelques faibles talents dont je parlai avec modestie et indifférence; je m'appliquai sur-le-champ à ne me montrer aux yeux d'un ministre pénétrant que sous l'extérieur le plus simple, et dans le point de vue où il me convenoit le plus de paraître.

« Ma première conversation avec M. le chevalier Ossorio roula presque entièrement sur la maladie de Monseigneur le Dauphin, sur l'importance de cet événement, et sur les sentiments de tendresse sincère et mutuelle qui unissent plus étroitement encore que les liens du sang les maisons de France et de Savoye. Cet article important étant épuisé, il fut question de vous, Monsieur, et des autres ministres du Roi. M. le chevalier Ossorio souscrivit, et ajouta même à ce que je dis de vos principes, de vos intentions et de vos lumières; il me questionna ensuite, mais légèrement, sur le compte de MM. les marquis d'Aussun (Ossun) et des Issarts. Je crus qu'il étoit de mon devoir d'établir dans l'esprit de M. le chevalier Ossorio l'opinion la plus avantageuse de ces deux ministres. Je ne fus point contredit dans les louanges que je donnai à M. le marquis des Issarts. On m'assura même que son mérite et son esprit étoient déjà connus de la cour de Turin. M. Ossorio entra avec moi dans quelques détails sur la naissance, la probité et les lumières de M. le marquis d'Aussun; je fus très-aise, en ne disant que ce que je pensois, de rendre à M. le marquis d'Aussun les témoignages qui lui sont dus à tous égards. M. le chevalier Ossorio passa ensuite à M. de Chavigny. Il me raconta les commencements et les progrès de leur liaison, et me confirma dans l'opinion où j'étois que cette liaison avoit fini entre eux par une amitié et une estime sincère et réciproque : il me parut que M. le chevalier Ossorio avoit quelque curiosité de savoir quelle étoit la position actuelle de M. le marquis de la Chétardie. « J'ai été bien étonné, me dit-il, « des bruits que l'on a fait courir sur le prétendu mécontentement « que la cour de Turin avoit eu de cet ambassadeur. Je vous assure,

« continua-t-il, que ces bruits sont faux et qu'ils n'ont jamais eu « aucun fondement; la manière noble et généreuse dont M. le « marquis de la Chétardie a payé toutes les dettes qu'il avoit con- « tractées à Turin achève de lui concilier l'estime de tout le « monde. » M. le chevalier Ossorio, en nous séparant, me pria de le dispenser de m'accompagner le lendemain à la Vénerie, s'excusant sur ce qu'il alloit prendre possession d'une maison qu'il venoit de louer à la campagne; il m'annonça que M. le marquis de Saint-Germain, qui étoit déjà informé de mon arrivée, se feroit un plaisir et un devoir de m'y accompagner. L'heure d'aller à l'Opéra commençait à passer, je ne voulus pas retenir plus longtemps M. le chevalier Ossorio. Il m'offrit sa loge, et je la refusai en lui disant que j'aurois tout le temps d'aller au spectacle à Venise, où il est d'usage que les ambassadeurs aient une loge. M. le chevalier Ossorio approuva cette conduite.

« Malgré les douleurs très-vives que je ressentis toute la nuit, j'allai le lendemain saluer le roi de Sardaigne. M. le marquis de Saint-Germain fut témoin de l'audience que ce prince me donna. Tous les ministres étrangers étoient ce jour-là à la Vénerie. Je m'acquittai auprès du roi de Sardaigne des ordres contenus dans mes instructions, et il me parut que les expressions dont je me servis le touchèrent sensiblement. Il me pria de remercier le Roi son neveu de répondre si parfaitement à la véritable tendresse qu'il avoit toujours eue pour lui, que ce sentiment étoit si naturel en lui que rien n'étoit capable de l'affaiblir, mais qu'en même temps il éprouvoit toujours un nouveau plaisir quand le Roi vouloit bien lui renouveler les assurances d'une amitié dont il sentoit tout le prix. Il ajouta, avec l'air de la plus grande bonté, que le Roi son neveu ne pouvoit pas choisir un interprète qui lui fût plus agréable, qu'il connaissoit mon mérite, et, sur cela, il daigna entrer dans le détail de quelques-uns de mes ouvrages de littérature qui étoient parvenus jusqu'à lui. Il me fit aussi l'honneur de s'entretenir avec moi assez longtemps du chapitre de Lyon, et je crus pouvoir lui rappeler que cette compagnie se glorifioit de l'avoir pour second chanoine d'honneur. Le roi de Sardaigne me répondit qu'il le savoit bien, et que les plus grandes maisons doivent être flattées d'occuper une place dans un chapitre dont le Roi son neveu étoit le premier chanoine. Il fut question ensuite de la maladie et de la convalescence de Monsei-

gneur le Dauphin. Le roi de Sardaigne me chargea, à plusieurs reprises, d'assurer le Roi que personne n'avoit été plus sensible que lui à ces deux grands événements. Ce prince eut la bonté de me raconter la manière dont il avoit été traité dans sa petite vérole. Ce fut alors que M. le marquis de Saint-Germain entra dans la conversation. Le Roi son maître lui dit en se tournant de mon côté : « Voilà un de vos amis. » Quoique M. de Saint-Germain m'eût prié de ne rien dire de lui à son maître, je parlai de la satisfaction que ma cour avoit eue de sa conduite, et des regrets qu'il avoit laissés à Versailles et à Paris. J'ajoutai que si M. le marquis de Saint-Germain ne m'avoit pas défendu de parler de lui, j'aurois encore bien des choses à dire. Cela fit entre le roi de Sardaigne et le marquis de Saint-Germain une espèce de plaisanterie. Le Roi dit ensuite un mot de M. le comte de Sartiranna, et me parla beaucoup du voyage que je devois faire à Gouvon chez le grand prieur de Solar. Le roi de Sardaigne fut bien aise de me voir marquer des égards à un de ses anciens ambassadeurs à la cour de France. L'audience se prolongeoit insensiblement. Je crus m'apercevoir que le roi de Sardaigne ne cherchoit point à l'abréger. Je m'occupai à l'entretenir de tout ce que je crus pouvoir lui plaire davantage; je lui parlai des princes ses fils, de l'union qui régnoit dans sa famille, image bien intéressante pour un Français de l'amitié qui unit si étroitement les enfants du Roi; je lui parlai surtout du plaisir avec lequel la nation française se rappelle sans cesse d'avoir combattu et vaincu sous ses ordres en Italie. Je vis avec plaisir que cette époque de sa gloire étoit pour lui la plus intéressante de sa vie. J'abrége mille détails, et je me contenterai de vous dire, Monsieur, que l'audience pour prendre congé que m'accorda deux jours après le roi de Sardaigne fut encore plus longue et plus favorable que la première. Je fus seul avec ce prince plus d'une demi-heure. Il m'assura que je pouvois compter sur le sincère désir qu'il avoit de me marquer son estime en toute occasion. Je serois trop long si je détaillois les deux audiences que Leurs Altesses Royales m'accordèrent. Je dois seulement ne pas vous laisser ignorer avec quel respect et quelle reconnoissance, ce sont ses propres termes, M. le duc de Savoye reçut les témoignages que je lui donnai de l'amitié du Roi. Il me combla, à l'exemple du Roi son père, de mille bontés. Madame la duchesse de Savoye

et les princesses ses sœurs eurent la bonté de me dire plus d'une fois qu'elles me reverroient avec grand plaisir au retour de mon ambassade. M. le duc de Savoye parle de tout avec beaucoup d'esprit et de noblesse, mais il s'entretient plus volontiers de ce qui a rapport à la guerre. M. le duc de Chablais, son frère, paroît être élevé dans le même esprit. Ce jeune prince a la physionomie heureuse et spirituelle.

« Le dernier jour que je fus à la Vénerie, le roi de Sardaigne, en allant à la messe, eut la bonté de s'arrêter deux fois pour me parler de ma santé, et au retour, avant de rentrer dans son cabinet, il s'approcha de moi en me disant qu'il vouloit profiter de tous les moments que j'avois à passer auprès de lui. Dans cette dernière conversation, il fut uniquement question de M. le marquis des Issarts. « Il a été ambassadeur en Pologne, me dit ce « prince. — Oui, Sire, répondis-je sur-le-champ. Il arrive à votre « cour avec la plus grande envie de plaire à Votre Majesté, et je « prévois avec plaisir qu'il y réussira. » Le roi de Sardaigne me répondit qu'on lui en avoit dit beaucoup de bien, et qu'un ambassadeur du Roi son neveu ne pouvoit être qu'un homme d'un grand mérite.

« On remarqua que madame la duchesse de Savoye, qui est ordinairement un peu sérieuse dans les audiences qu'elle donne, me fit l'honneur de me parler assez longtemps avec un visage plus riant et plus ouvert. Je dois espérer de m'être bien acquitté des ordres dont vous m'aviez chargé pour la cour de Turin, puisque les ministres étrangers sont convenus que personne n'avoit jamais reçu du roi de Sardaigne des marques de distinction plus grandes que celles dont j'ai été honoré dans les deux audiences qu'il m'a données. Je ne me défendrai point d'être sensible à l'impression que font toujours sur nous les bontés des grands princes, mais je ne me suis étendu sur celles que j'ai éprouvées à la cour de Turin que parce qu'elles marquent combien le roi de Sardaigne distingue les ambassadeurs de notre cour de tous les autres ministres.

« M. le chevalier Ossorio vint me rendre visite le lendemain de mon arrivée. Je crus, après les premiers compliments, que je devois le mettre tout à fait à son aise en l'assurant que le Roi m'avoit uniquement chargé de peindre à son maître les vrais sentiments de son cœur, et que je le suppliois de croire que dans

mon premier début je ne m'étois pas mis dans la tête de deviner les secrets d'un ministre de son expérience et de ses lumières. Je lui avouai même que je trouverois cette méthode indigne du Roi mon maître, qu'il falloit servir les grands princes par les grands moyens, et que je pensois trop honnêtement pour essayer de tendre quelques piéges inutiles à un homme comme lui. J'ajoutai que le projet dont je m'occupais était plus digne de lui et de moi, que j'avais l'ambition de vouloir laisser dans son cœur quelques principes d'estime et d'amitié; que, pour mieux servir mon maître et pour établir de bonne heure ma réputation, je désirais passionnément de mériter les suffrages des ministres les plus accrédités, et que si M. le chevalier Ossorio ne se sentoit pas de la répugnance à former avec moi quelque liaison d'amitié, il devoit me pardonner de faire tous mes efforts pour lui en inspirer le sentiment. Cette déclaration sincère de ma vraie façon de penser le mit fort à son aise. M. le chevalier Ossorio est aimable et aussi rompu aux usages du monde qu'aux affaires; nous traitâmes amicalement quelques points intéressants. Il regretta avec moi les moments où l'intelligence des cours de Versailles et de Turin avoit été interrompue, sans cependant que le fond des sentiments fût jamais altéré. Je lui dis que le Roi, rassuré dans tous les temps sur l'amitié du Roi son oncle, devoit se flatter que les vrais intérêts de leurs couronnes resserreroient encor un jour les liens du sang et de l'amitié. Je l'assurai que nous n'étions point injustes, que nous sentions bien que les circonstances exigeoient quelquefois de certains ménagements, que nous ne soupçonnions point aisément nos amis et que nous applaudissions même de bonne foi au traité auquel le roi de Sardaigne venoit d'accéder, que la tranquillité et la neutralité de l'Italie intéressoient également toutes les puissances, que l'on ne pouvoit pas douter que le Roi ne désirât sincèrement la paix, puisqu'il l'avoit accordée à l'Europe aux dépens de toutes ses conquêtes, et qu'ainsi tout ce qui rassuroit ou pouvoit rassurer les fondements de cette paix devoit lui être cher comme une suite de son ouvrage. Le chevalier Ossorio me parla de ce traité avec assez d'indifférence. Il me dit même que si son maître n'avoit craint de faire soupçonner des vues ambitieuses, il n'auroit point cédé aux instances qu'on lui avoit faites d'entrer dans un traité qui n'ajoute rien à celui d'Aix-la-Chapelle. L'affaire de

l'élection d'un roi des Romains fut amenée par la suite de la conversation; en ne m'écartant jamais des principes de justice et de modération qui font la base de tout le système politique du Roi, je crus être obligé de dire à M. le chevalier Ossorio, au sujet de cette élection, qu'on avoit eu tort, dans un certain temps, de répandre le bruit que le Roi regardoit cet événement avec indifférence. Premièrement, parce que la bonne intelligence qui régnoit actuellement entre ma cour et celle de Vienne assuroit la reine de Hongrie de la part sincère que le Roi prendroit au couronnement de l'archiduc, pourvu qu'on ne portât aucune atteinte, dans cette élection d'un roi des Romains, aux lois et aux constitutions de l'Empire, à la conservation desquelles le Roi, comme garant du traité de Westphalie, se feroit toujours un devoir de veiller; j'ajoutai que le Roi, fidèle à sa gloire et à ses engagements, soutiendroit toujours de son crédit et de son pouvoir les justes prétentions de ses alliés, mais qu'au reste, toutes ces conditions importantes une fois remplies, il étoit certain que le Roi seroit le premier à applaudir au couronnement du jeune archiduc. J'avançai que le pouvoir d'un roi de France étoit tel que, quand même il n'auroit aucun droit acquis pour être consulté dans les grands événements, la grande puissance, ce véritable principe de l'influence supérieure, lui assuroit, sans qu'on pût le lui disputer, le premier rôle dans toutes les affaires importantes.

« M. le chevalier Ossorio convint de bonne foi et de bonne grâce de toutes ces vérités, et ajouta que l'affaire de l'élection n'étoit pas finie, qu'elle souffriroit de grandes difficultés, qu'on s'étoit trop pressé, et que l'âge de l'archiduc auroit dû faire suspendre encore quelque temps le projet de le couronner, que ce projet avoit été affiché de trop bonne heure et avec trop d'éclat; il revint de lui-même à admirer la grandeur et les ressources du royaume de France. Je l'interrompis pour lui dire : « La « France a des ressources qui lui sont communes avec d'autres « États; mais elle en a une qui lui est particulière, c'est que le « nom du Roi fait le même effet sur les Français que le nom de « Patrie faisoit autrefois sur les Romains. Votre Excellence, « ajoutai-je, aime la gloire de son maître et désire l'augmen- « tation de sa puissance. Croyez-moi, monsieur vous ne pouvéez « rien faire de grand qu'avec nous. — Cela est bien vrai », me

dit-il; et tout à coup il se rejeta sur la parfaite correspondance qui régnoit actuellement entre notre cour et la sienne. Je me contentai d'avoir vu le premier et le second mouvement, et je saisis sans affectation le lieu commun que M. le chevalier Ossorio me présentoit. Ce ministre me parut curieux de savoir ce que pourroit produire en France la fermentation des affaires du temps. Il est très-bien informé de tout ce qui s'est passé. Sans faire le mystérieux, je répondis à ses questions avec prudence, et je finis en disant : « Demandez au marquis de Saint Germain, au grand « prieur de Solar, votre ami, ce qu'ils pensent sur ce chapitre; ils « vous diront que la chaleur des disputes n'empêche pas que les « Français n'aient, quand il le faut, qu'un esprit et qu'un cœur « pour servir et obéir à leur maître. » Quand M. le grand prieur de Solar m'a questionné sur le même fait, je m'en suis rapporté à son jugement et à la connoissance qu'il a de la nation pour prédire les suites d'une semblable dispute.

« J'ai trouvé dans le grand prieur de Solar encore plus d'ouverture que dans M. le chevalier Ossorio; mais il m'a paru, par tout ce que j'ai pu recueillir des différents entretiens que j'ai eus avec ces deux messieurs et avec quelques autres personnes considérables, que le roi de Sardaigne, quoique inquiet des troupes que nous avons en Corse et de nos liaisons avec les Génois, ne prendra aucun engagement sérieux avec aucune autre cour, et qu'il attendra que les circonstances le décident. M. le chevalier Ossorio me donna à dîner avant mon départ, et me tira à part pour s'entretenir avec moi pendant une heure. Je crois ne pas me tromper en vous assurant qu'il m'a montré autant de confiance qu'il est possible d'en accorder à un ministre qu'on ne connoît que depuis trois jours, mais je n'ignore pas qu'il y a eu dans tout cela de la politesse, et peut-être de la politique. Le chevalier Ossorio jouit toujours de la faveur de son maître. On dit qu'il est soutenu auprès de lui, non-seulement par son travail et son mérite, mais encore par le crédit de madame la marquise de Saint-Germain. On assure cependant que le comte de Bogin, secrétaire de la guerre, créature de M. d'Orméa, le contrarie quelquefois avec succès. Au reste, M. le chevalier Ossorio passe pour un fort honnête homme, un peu prévenu pour l'Angleterre, mais trop éclairé pour se méprendre aux vrais intérêts de son maître. Avant de nous séparer, M. le chevalier Ossorio me

pria de juger un différend qui est entre le résident de sa cour à Venise et M. Leblond, consul de la nôtre, en me disant qu'il ne vouloit pas s'instruire de cette affaire et qu'il souscrivoit aveuglément à ce que je déciderois. Je vous demanderai vos ordres, Monsieur, quand je serai au fait de la question. Au reste, pendant mon séjour à Turin, je me suis instruit, autant que le peu de temps que j'y ai passé a pu me le permettre, de l'état actuel du commerce, des manufactures, des places de guerre, du pied des troupes, des dettes et des revenus. M. le marquis des Issarts vous mettra au fait de toutes ces choses, dont je ne me suis informé que pour ma propre instruction.

« Il est temps de finir une relation dont le principal mérite sera peut être de vous convaincre de l'application que j'apporterai toujours à l'exécution des ordres dont vous me ferez l'honneur de me charger. Je me suis conformé autant que j'ai pu au langage que vous m'avez prescrit. J'espère que vous pardonnerez bien des choses à mon manque d'expérience, et que vous ne ferez attention qu'à mon zèle.

« Je suis arrivé, Monsieur, à Parme le 16. L'Infante étoit à sa maison de Sala, où j'ai été lui faire ma cour; Son Altesse Royale m'a engagé avec mille bontés de passer un jour auprès d'elle à Colorno, d'où je partirai le 20 pour Modène. Je suis avec respect, Monsieur, vôtre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé :* L'abbé comte DE BERNIS. [1] »

Bernis est à Venise le 25 octobre, et bien que sa santé soit fort dérangée [2], il se hâte de notifier son arrivée au Sénat. Il s'occupe de sa maison, que l'abbé Deshaizes et Châtillon, son valet de chambre tapissier, partis avant lui de Paris, sont venus préparer [3]. Il établit une police sévère parmi ses laquais, sup-

[1] Dépôt des Aff. étr., Corr. Venise, t. CCXIV, p. 32. J'ai cru devoir publier *in-extenso* cette longue pièce d'un style à la fois si gracieux et si précis, où abondent les appréciations et les délicatesses d'un grand seigneur, en même temps que les observations et les renseignements d'un bon agent. Elle m'a semblé fournir un tableau nouveau et charmant de cette cour de Turin si inconnue et si dédaignée, à ce qu'il semble, par des historiens de jadis, et dont Dutens presque seul a dit quelque chose.

[2] Lettre à Paris, du 11 novembre.

[3] « Ma maison est décente, bien meublée; on n'y voit rien qui sente le cadet de Gascogne », écrit-il encore à Paris. J'ai trouvé aux Archives des affaires étrangères

prime les abus de la contrebande et du droit d'asile, et se met en mesure de faire connaissance tant avec les gens du pays qu'avec ses collègues des diverses ambassades. Il reçoit et rend les visites des ambassadeurs et des ministres. « Tout s'est passé, écrit-il, avec la plus grande décence, et des témoignages de res-

l'inventaire complet des meubles de Bernis à Venise. Mon maître et mon ami M. Edmond de Goncourt, avait bien voulu déjà me communiquer des extraits de cette même pièce qu'il avait pris jadis avec son frère dans les archives du consulat de France à Venise. On va voir, en visitant cette maison, sise à la Madonna dell' Orto, que rien, comme le disait Bernis, n'y sentait le cadet de Gascogne.

La porte d'entrée, entourée de dix bancs à dossier, est ornée du tableau des armes du Roi. On pénètre dans le palais par un grand portique en forme de galerie, tendu de cuir doré à fond cramoisi et à fleurs d'or, éclairé par deux larges fenêtres. Du plafond pendent, par des cordons de soie jaune, trois lanternes de trois pieds de haut. Douze banquettes de bois sculpté attendent les laquais des invités. Des tables de marbre d'Afrique, aux pieds de bois doré, très-chargé de sculpture, supportent des vases et des urnes d'albâtre. La pièce est fermée par de lourdes portières de drap vert, brodées à la vénitienne de découpures d'étoffes brillantes et portant au milieu l'écusson des armes de Son Excellence. La salle à manger s'ouvre sur la galerie. Les murs sont vêtus de cuir rouge à fleurs d'or et d'argent; un lustre de cristal de Venise à huit branches, douze plaques de glaces à bras dorés répandent une jolie lumière sur la grande table de Magony à trois parties où trente convives peuvent prendre place, et sur les chaises peintes en vert et blanc, bombées et cintrées à la mode. Suivons un passage tendu de toile de Vienne fond bleu, où se tient un secrétaire; voici la salle. Au mur une toile blanche peinte au jus d'herbes de fleurs réjouissantes; des fauteuils, des chaises, des encoignures peints de même; une belle table d'albâtre oriental montée sur des consoles de fer bronzé, des glaces partout, un lustre de cristal de Bohême, et devant la cheminée de marbre blanc, un feu argenté à pyramide. Cette porte mène à la garde-robe, où rien n'est omis; cette autre, à la salle de compagnie. Ici les murs sont tendus de damas vert à cartouches de Gênes, encadré de baguettes dorées. Les portes sont couvertes de portières de damas vert galonnées d'or. Aux fenêtres, des rideaux de taffetas de même étoffe relevés par des croissants de cuivre doré. Sur la cheminée, de grandes glaces à cadre doré. Devant la cheminée, un feu à trois branches représentant des perruches posées sur des rocailles dorées d'or moulu; dans un coin, un grand régulateur à secondes marquant le quantième du mois et les équations, dans d'autres coins, des encoignures vert et or; au plafond, un lustre en cristal de Bohême; au-dessus des portes, de grands tableaux représentant la Musique et l'Ecriture; pour asseoir la compagnie, vingt-quatre fauteuils dorés et des fauteuils de canne, à housses de damas galonné d'or, ou à clous d'or, ou peints tout simplement la canne en vert et le bois en couleur amarante.

Voici la chambre du Roi. Là, sous un dais de velours vert chamarré de passement d'or et d'argent de douze pieds de haut, sur une estrade couverte d'un beau tapis, est le portrait du Roi dans sa bordure large de dix pouces, avec les armes en chapiteau. Devant le portrait, le fauteuil de Sa Majesté, doré à deux faces, sculpté et bombé, garni de crin et couvert, comme dit le priseur, de panne verte fort belle. Aux murs, les quatorze pièces de tapisserie de soie de Bruges représentant des triomphes et des sacrifices, que le Garde-Meuble du Roi a prêtées à l'ambassadeur; les portières sont de panne verte, les rideaux de taffetas vert; la glace à pilastres de glace diamantée a onze pieds de hauteur. La chambre est éclairée par un beau lustre de cristal de Bohême, par des bras en rocaille dorée; le meuble est de

pect, d'estime et d'amitié. M. le duc de Montalègre, avant de me rendre sa visite de cérémonie, a voulu m'en rendre une d'amitié, j'en ai été bien aise; tout ce qui peut augmenter la réputation et l'opinion de l'union intime des cours de France et d'Espagne n'est pas indifférent. J'ai reçu de M. de Montalègre

même couleur et de même travail que le fauteuil du Roi et est complété par une très-grosse table de marbre africain, montée sur un pied de rocaille fait de dragons entrelacés.

Dans la chambre de la Reine, le meuble est couvert de damas cramoisi tout galonné d'or. Les murs sont tendus d'une autre partie des tapisseries du Garde-Meuble à bordures représentant les armes d'Argouges. Le feu de cuivre doré représente deux chiens épagneuls Encore un lustre de cristal de Bohême, des tables de marbre, des glaces et des dorures. A côté de la chambre de la Reine, encore une garde-robe.

Au second, voici une chambre tendue de damas vert avec un lit à la duchesse aussi de damas vert, galonné d'or fin ; des fauteuils, une chaise longue, une grande commode, un bureau de bois de palissandre.

S'ouvrant sur cette chambre, un cabinet tendu d'indienne à bouquets et encore une garde-robe. Puis tout un appartement tapissé de damas bleu encadré de baguettes argentées, avec le lit, les rideaux, les fauteuils de damas, et encore une garde-robe près de cette autre chambre. La chambre verte et la chambre bleue ont entrée sur une antichambre dont les murs sont vêtus de toile de Vienne fond bleu, et sur laquelle ouvre la salle de billard. Le billard a douze pieds de long sur six de large. (Voir sur ce billard, la lettre à Paris du 29 septembre 1753.)

Entre le jardin et la mer se trouve le cazin ou pavillon d'été. Le vestibule est peint en blanc. La boiserie de la principale pièce est couverte d'arbres, de fruits, de fleurs et d'oiseaux, peints de couleurs brillantes. Des tableaux sont accrochés sur la boiserie et représentent des statues et des architectures. Le meuble est de bazin à feuilles vives. Les fauteuils sont dans le goût de la boiserie. Les gondoles sont attachées au bas du cazin à des pieux peints et fleurdelisés : d'abord la négronne, garnie de damas noir, avec le dessus de la caponnière de velours noir; puis trois autres plus simples, noires aussi, et tendues de damas. Dans le jardin, trente-quatre orangers et cédrats et des pots de lauriers-roses ; au milieu, une tente de toile bleue et blanche avec ses quatre mâts et ce qui en dépend.

Et quelle maison! quel domestique! Voici deux secrétaires, un premier gentilhomme, M. Albinoni, maître de chambre; un autre, M. Abrieu (lettre à Paris du 27 octobre 1753); un autre gentilhomme, un valet de chambre, sept valets de pied, un boulanger, trois hommes d'office, un suisse, cinq gondoliers, un officier, un chef de cuisine, un aide de cuisine, un garçon rôtisseur, un valet de chambre tapissier; et c'est un monde que les quatre offices, la lingerie, la salle à manger des valets de pied, où chacun a son armoire fermant à clef pour serrer son pain, la boulangerie, les cuisines, les garde-manger, les caves à glace et à tonneaux, les chambres de toute cette *famiglia*. Et quelle cuisine ! Algarotti écrit à son maître Frédéric II : « ..... Je vois assez souvent M. l'ambassadeur de France, qui est bien fait pour vous représenter la plus aimable nation du monde. Il se flatte, Sire, que la route où il est entré pour le mener encore faire sa cour à Votre Majestée Il a bien des titres pour admirer, Sire, comme ministre, comme un des Quarante, comme homme d'esprit. Je le verrois encore plus souvent s'il n'avoit pas un si bon cuisinier. Il est triste que ma raison ait toujours à combattre des envies qui restent toujours à un estomac qui n'a plus la force de les satisfaire. » (Venise, le 21 janvier 1754. *Œuvres de Frédéric,* édition de Berlin, t. XVIII, p. 92.)

des démonstrations fortes du désir qu'il a de vivre avec moi dans la plus étroite amitié, et j'y ai répondu comme je le devois. Le nonce Caraccioli, fort estimé ici par la douceur et la décence de ses mœurs, a aussi recherché mon amitié avec empressement. M. le marquis de Prié, ambassadeur de l'Empereur, m'a fait les politesses les plus marquées; mais comme elles sont une suite de son caractère et de son éducation, je ne crois pas qu'elles doivent exciter en moi d'autre sensation que celle d'y être fort sensible. Ce ministre se dispose à faire incessamment son entrée publique. La reine de Hongrie a nommé un commissaire qui est chargé de toute la dépense de cette cérémonie. » La santé de Bernis est bien faible encore, mais « il se communiquera autant qu'il sera possible, et ne négligera aucun moyen de plaire à ce pays-ci et de faire en sorte qu'il conserve toujours la bienveillance du Roi ». Déjà il a pris des renseignements sur les principaux personnages de la République [1]. Il observe la décadence de Venise, en cherche les causes, s'inquiète, malgré l'absence des magistrats, de pousser son affaire des sucres, recueille déjà des nouvelles de Madrid et de Constantinople, et, pour remplir les deux dépêches qu'il expédie par semaine, n'hésite point, tout abbé qu'il est, à donner sur la ville dans laquelle il réside des indications dont l'intérêt ne doit point être perdu pour l'historien.

« Une circonstance m'a beaucoup surpris, écrit-il, c'a été de trouver les Jésuites dans le plus grand crédit. L'époque de cette révolution singulière a déjà près de dix ans. Il me semble que mes prédécesseurs n'y ont fait aucune attention. Les gentildonnes ou les femmes nobles ont aussi depuis six ans beaucoup d'influence sur les affaires. Ces fameuses courtisanes, qui recevoient autrefois la noblesse chez elles, qui attiroient les étrangers, qui entroient dans toutes les intrigues et donnoient souvent des connoissances utiles, n'existent plus aujourd'hui. Le crédit et la considération des dames nobles y ont gagné, mais le nombre

[1] « J'entends tous les jours déplorer la perte de M. de Morosini, père de celui qui étoit dernièrement ambassadeur en France. On le regardoit comme un homme d'État et un bon citoyen. Le procurateur Emo, malgré son grand âge, passe pour celui des sénateurs qui connoît le mieux les affaires étrangères, et le chevalier Memmo a la réputation d'être parfaitement instruit des affaires du dedans. Le chevalier Tron s'occupe de tout ce qui a rapport au commerce. M. Alvito, fils du procurateur Emo, et M. Regnier, sont parmi les jeunes gens ceux qui donnent les plus grandes espérances. »

d'étrangers qui augmentoient la consommation des denrées est au contraire fort diminué. »

« Le peuple de Venise, dit-il ailleurs, est doux et respectueux. Les nobles, avec un extérieur un peu rude, sont, quand on les connaît, obligeants et capables d'amitié. M. de Chavigny avoit commencé à les accoutumer à se familiariser avec lui. J'ai perfectionné son ouvrage; non-seulement on répond à mes politesses, mais on les prévient. Les autres ambassadeurs ne sont pas traités de même. J'ai si bien réglé ma maison, qu'on se loue beaucoup de la sagesse de mes domestiques; j'ai tâché, d'ailleurs, de la rendre décente et honorable. Les autres ministres ne font aucune dépense de représentation, et ma maison est la seule où les étrangers de distinction soient reçus et accueillis. J'essaye de me faire aimer et estimer, c'est la seule manière de bien servir ici mon maître; mais soyez sûr, Monsieur, que je suis très-aise de n'avoir pas des occupations plus importantes. L'Europe n'est heureuse que quand les ambassadeurs n'ont rien à faire [1]. »

Les magistrats reviennent à Venise à la fin de novembre pour les fêtes données à l'occasion de la nomination, comme procurateur, de Louis Pisani, le filleul de Louis XIV; Bernis peut causer sous le masque avec le doge et la noblesse. Il apprend du procurateur Emo que le moment est bon pour présenter au Sénat sa demande au sujet du droit sur les sucres. Il lance, le 2 décembre [2], son mémoire dans lequel il faut remarquer ces phrases :

« ... L'ambassadeur de France ne se plaint point de ce que le mémoire présenté par M. de Chavigny sur le droit des sucres n'a point encore reçu de réponse du Sénat : il croit savoir, et quand il n'en seroit pas instruit, il présumeroit que des raisons sages ont causé ce retardement. L'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne est encore plus éloigné de penser que la Sérénissime République voulût donner à aucune nation des préférences sur la nation françoise. Il rend une entière justice à la supériorité des lumières qui dirigent ce gouvernement; il sait qu'une juste impartialité en règle la conduite, et il se flatte que le succès de ce mémoire rendra les premiers moments de son am-

[1] Voir sur cette théorie de Bernis la lettre à Paris du 3 mars 1753.
[2] Voir lettre à Paris du 30 décembre.

bassade d'autant plus agréables que rien ne pourra l'empêcher désormais de convaincre le Roi son maître du parfait retour de la Sérénissime République, et du prix qu'elle attache à l'amitié d'un prince dont la volonté, lorsqu'il s'agit de soutenir ses amis et ses alliés, est égale à sa puissance. »

C'est le moment que Saint-Contest choisit pour lui adresser des reproches (5 décembre), lui expliquer l'affaire et lui ordonner de suivre simplement les errements de M. de Chavigny. Cependant l'accueil fait à son mémoire est des meilleurs, et après une longue discussion dans le Prégadi, discussion si vive qu'un des adversaires de la France, le chevalier Tron, gagne une pleurésie en sortant, le Sénat se décide enfin à donner satisfaction au Roi (30 décembre). Il ne reste plus à régler que des points de détail, qui occupent encore l'ambassadeur pendant deux mois. Le 12 mars (1753), Saint-Contest lui écrit une lettre flatteuse sur la terminaison de cette affaire : « Je suis charmé de voir, dit-il, que vous répondez si parfaitement aux idées que nous avions conçues de votre zèle et de votre intelligence. »

La question des sucres une fois réglée à l'honneur de Bernis, l'ambassadeur se consacre aux illustres étrangers qui visitent Venise; son frère et sa belle-sœur viennent l'aider à leur en faire les honneurs [1]. Voici le prince d'Anspach, prince héréditaire et neveu du roi de Prusse (17 février 1753), qui dîne chez Bernis sans cérémonie, et lui rend de fréquentes visites. Voici le duc et la duchesse de Wurtemberg qui viennent le voir incognito, et auxquels il donne à dîner. « Ils sont infiniment contents de l'accueil que je leur ai fait et des expressions dont je me suis servi en m'entretenant avec eux. Vous pouvez être assuré, Monsieur, que je ne refroidirai pas ceux des princes d'Allemagne qui sont attachés au Roi lorsqu'ils passeront à Venise. »

[1] « Mon frère et ma belle-sœur, après avoir essuyé une tempête considérable sur les côtes de Gênes, sont arrivés ici depuis quelques jours. Ils attirent chez moi plus de monde et me mettent par là plus à portée d'être bien informé de ce qui se passe. Milord Hervey, les sachant sur une langue de terre où leur felouque avoit été jetée, fut les prendre sur son bord. Il leur rendit pendant quinze jours que dura le mauvais temps, d'abord par estime et par reconnoissance pour la nation française et ensuite par amitié pour eux, tous les services et tous les honneurs imaginables. » (16 décembre 1756.) Voir lettre à Paris du 30 décembre : « Ma belle-sœur est aimable, bien élevée et faite pour réussir partout. C'est une consolation que Dieu m'envoie. »

« Voici, comme il le dit, un très-grand nombre de seigneurs allemands, génois, anglais, qui arrivent pour la fête de l'Ascension. Ma maison est le rendez-vous général. Je fais de mon mieux et même plus que je ne puis faire pour bien recevoir les étrangers, qui, ce me semble, doivent être parfaitement bien accueillis par les ministres qui réfléchissent. MM. les comtes de Lauraguais et de Brancas sont ici depuis six semaines, estimés et aimés de tout le monde[1]. » Voici le prince Estherazy « qui affecte beaucoup de goût pour la France et les Français. » Bernis va bien ; sa santé est bonne. Tout le monde le considère. Son frère et sa belle-sœur sont aimés et respectés du gouvernement. « C'est tout ce que ma position, dit-il, me permet de faire dans un pays où j'ai plus de vœux à former pour le succès des intérêts de la France que de services à lui rendre. » En même temps il est dans les termes les plus intimes avec Montalègre, l'ambassadeur d'Espagne, qui le tient au courant de toutes les affaires de la Ensenada, et à force de recherches, de nouvelles reçues de Constantinople et de Vienne, il parvient, dans une cour où la politique n'a pas grande activité, à expédier deux dépêches par semaine. Ce n'est pas tout, il envoie mémoire sur mémoire : mémoire sur le commerce de la République avec le Levant ; mémoire sur les finances de la République ; état des marchandises que Marseille tire de Venise ; état des revenus et des dettes de la République ; mémoire sur les poids et mesures ; nouvel état des dépenses ; mémoire sur la banque de Venise ; mémoire sur les damasquettes simples et à fleurs de soie. Toutes les questions qui peuvent intéresser la France sont passées successivement en revue.

Il n'y a pour Bernis qu'un point noir : certains ambassadeurs ne le voient pas d'un bon œil : « La dépense convenable que j'ai faite ici à l'occasion des princes d'Allemagne que nous avons intérêt de ménager, et le soin que j'ai toujours eu d'accueillir les étrangers considérables, m'a attiré un peu de jalousie de la part de mes confrères. J'adoucis autant qu'il m'est possible ce

[1] Voir la lettre à Paris du 7 avril 1753. Dans la lettre du 26 janvier 1754, Bernis dit encore : « J'ai mangé l'année passée vingt-trois mille francs par delà mes appointements, dont les trois quarts ont été employés à recevoir des étrangers de marque et princes et princesses d'Allemagne. »

sentiment d'aigreur par des politesses encore plus grandes et par une conduite également soutenue. J'espère que, ne m'apercevant pas d'une humeur passagère, j'en abrégerai encore la durée. » L'entrée[1] du marquis de Prié, ambassadeur de Leurs Majestés Impériales, fournit à quelques membres du corps diplomatique l'occasion de témoigner leurs sentiments. On a vu dans les Mémoires comment le nonce se conduisit vis-à-vis de Bernis, et quelle satisfaction exigea le ministre de France.

Enfin, le 30 juin arrive la nouvelle d'un traité conclu entre les cours de Vienne et de Modène, Bernis va désormais avoir un but à son activité. Il se hâte d'en faire part, non sans grossir un peu l'événement. « Ce que toute l'Italie ne pouvoit croire est pourtant vrai, écrit-il le 7 juillet; le duc de Modène a asservi sa personne et ses États à la cour impériale. L'abbé Grossa-Testa, revenu de Vienne, s'est vanté ici de cette extraordinaire négociation dont il a été chargé en sous-ordre avec M. de Montecuculli. » Désormais toute la politique de Bernis va rouler sur le traité de Modène, sur la nécessité pour Venise de s'assurer la protection du Roi, sur les passages des troupes autrichiennes, sur les forces de la République[2], sur les mouvements que se donne le parti français dans le Sénat. Il

[1] Bernis avait lui aussi bien envie de faire son entrée : « L'ambassadeur de l'Empereur, écrit-il le 5 mai, a fait son entrée le 29 et le 30 d'avril. Ma principale gondole a marché dans le rang et l'ordre convenables. On m'a pressenti sur l'époque où je ferois moi-même mon entrée. Il est vrai que depuis M. de Froulay les ambassadeurs de France n'en ont point fait. Il est également certain que la dépense de cette cérémonie est très-forte. Mais je sers un grand maître, et je m'en rapporterai toujours à sa justice et à sa bonté. Je ne doute pas non plus, Monsieur, que vous ne fassiez valoir auprès de lui toute l'étendue de mon zèle et le peu de ressources que j'ai par moi-même. » Le 22 septembre il écrit : « On me presse beaucoup de faire mon entrée par le motif qu'en assistant aux fonctions où se trouve la Seigneurie, bien des gens qui veulent me parler en trouveroient occasion et me diroient ce qu'ils n'oseroient me faire dire. Mon intérêt n'est pas d'être fort pressé de faire une dépense aussi considérable qui me sera toujours fort onéreuse, quel que soit le secours que le Roi me donne. C'est à vous, Monsieur, à juger si les affaires et les circonstances l'exigent. Il faut bien du temps pour s'y préparer. »

[2] Bernis, dans sa dépêche du 13 octobre, cite les deux faits suivants, qui donnent une assez piètre idée de l'honnêteté des comptables de la République : « Dans le magasin des câbles nouvellement faits on n'a trouvé que de vieux cordages entourés extérieurement d'un tissu neuf. Des canons rangés les uns sur les autres étoient coupés par le milieu, ne présentant que la bouche et la culasse réunies par une barre de fer qui les soutenoit. On prend des décrets; mais comme les coupables sont les membres mêmes du gouvernement, comment les punir? »

envoie dépêches sur dépêches, mémoires sur mémoires : un mémoire entre autres sur la République, qui est un long et difficile ouvrage[1]. Il établit des relations avec quelques individus de Vienne qui lui enverront les pièces les plus secrètes de la chancellerie autrichienne[2]. Saint-Contest ne répond pas ou répond à peine. Celui qui tient la plume en son nom, La Chapelle, n'a ni style ni idées. Bernis n'en continue pas moins à chercher avec le même zèle des occasions d'alimenter sa correspondance et de se mettre en relief. Il a les complications de l'affaire d'Aquilée, le traité de Venise avec les Barbaresques, et toujours sa correspondance secrète de Vienne qui coûte cent pistoles tous les trois mois, et le traité de Modène et les empiétements de l'Autriche. En avril, une rixe dans le port de Gênes entre des matelots vénitiens du vaisseau *la Sainte-Famille* et des soldats génois fournit encore texte à de nombreuses dépê-

[1] « J'ai prétendu remplir dans cet ouvrage les ordres contenus dans mes instructions de faire passer au conseil du Roi une connoissance exacte de l'état actuel de la République, de ses États, de ses intérêts, de son commerce et des forces de terre et de mer qu'elle entretient ou qu'elle est en situation d'entretenir. Pour représenter l'état actuel, il a fallu nécessairement dire en peu de mots ce qu'elle a été et marquer les degrés de son affoiblissement. La fermentation qu'a excitée en dernier lieu dans toutes les cours d'Italie le traité du duc de Modène avec la cour de Vienne s'étant fait sentir encore plus vivement à Venise que dans les autres cours, il a été nécessaire de hasarder quelques réflexions sur le parti que prendroit ou pourroit prendre la République au cas qu'il résultât de ce même traité une partie des événements que la sagesse ou la crainte a déjà fait prévoir. J'ai ajouté à ce mémoire un état détaillé des régiments de cavalerie et d'infanterie que la République entretient actuellement, avec les noms des principaux officiers qui commandent ces corps. Par ce mémoire, Monsieur, que je soumets entièrement à vos lumières, j'espère que vous serez toujours en état de voir d'un coup d'œil ce que l'on peut attendre ou craindre des partis différents que pourroit prendre la République selon les circonstances. En le joignant aux autres mémoires que je vous ai envoyés, il me semble que vous aurez un tableau assez complet de la République de Venise. » (26 janvier 1753.)

[2] « Monsieur, écrit-il au ministre le 26 janvier 1754, il y a déjà longtemps qu'une personne qui m'a obligé et qui a des liaisons importantes dans ce pays, m'avertit que le gouvernement étoit instruit de tout ce qui se passoit dans le conseil de Vienne et recevoit même la communication des pièces les plus secrètes de la chancellerie. Cette personne me fit entendre que si le Roi vouloit faire quelques dépenses pour avoir la même communication, elle savoit les moyens de faire réussir la chose. Je reçus cette proposition assez froidement, parce que je me défie infiniment de ces sortes de découvertes qui presque toujours sont fausses. Cependant, pour n'avoir point à me reprocher d'avoir négligé quelque chose qui intéresse le service du Roi, j'ai montré moins de froideur, et j'ai risqué de perdre une somme d'argent assez considérable, mais bien au-dessous de la conséquence des pièces et des affaires dont on me promet la communication. Je suis convenu que je payerois cette correspondance par quartier, tous les trois mois, et que le premier quartier ne seroit

ches. Bernis veut que le Roi s'interpose [1]. Il le fait arbitre entre les deux républiques, moyen pour l'ambassadeur de correspondre plus fréquemment avec ses amis du Sénat et de s'introduire plus avant dans leur intimité. Saint-Contest, cette fois, accepte la marque de confiance et de déférence que Venise donne à la France, en réclamant les bons offices du Roi. Mais cette dépêche (4 juin) est la dernière qu'il peut signer. Il tombe malade, et désormais La Chapelle se contente d'accuser réception des lettres de l'ambassade (25 juin, 2 juillet, 15 juillet). Pendant tout ce mois la correspondance languit. Bernis est dégoûté de cet interlocuteur qui ne lui répond que par des phrases insipides, des réflexions enfantines et des nouvelles du beau temps [2]. Il recueille bien encore des nouvelles d'ici et de là, mais sans entrain et sans grand cœur [3].

qu'un essai; qu'au cas qu'il ne répondît pas aux promesses qu'on m'avoit faites, on ne devoit rien espérer de moi dans la suite, et qu'au contraire, si j'étois bien servi je payerois encore plus noblement à l'avenir les services qu'on m'auroit rendus. J'ai l'honneur de vous assurer encore, Monsieur, que j'ai toute la défiance qu'on peut avoir sur l'emploi de mon argent. Mais vous connoissez mon motif. » (Voir *Livre rouge*, p. 76, n° 121, Payement de la susdite correspondance.)

[1] « Vous sentirez mieux que moi, Monsieur, les raisons qui peuvent engager le Roi à se méler de cette affaire. Il paroît que dans les circonstances présentes le Sénat ne pouvoit se conduire avec plus de sagesse. Malgré l'état présent des choses, il reste entre ces Républiques un ancien levain, et on ne sauroit, ce me semble, donner trop d'éloges à la modération que le Sénat a montrée dans cette occasion. La proposition qu'il a faite à la république de Gênes de punir de part et d'autre les sujets respectifs qui se trouveront coupables paroît bien raisonnable; les Génois, en n'acceptant pas cette même proposition et en continuant de garder à vue le vaisseau vénitien, mettent dans leur conduite la hauteur qu'on auroit pu prévoir ou craindre de la part des Vénitiens. Dans ces circonstances, le Sénat ne pouvoit prendre un parti plus raisonnable ni plus honorable que de recourir immédiatement au Roi et de tâcher d'éviter par les bons offices de Sa Majesté une rupture entre les deux Républiques. Cette conduite prudente et amicale paroît être une suite du plan que le Sénat depuis quelque temps paroît avoir adopté et auquel il voit sans doute que ses véritables intérêts sont attachés. »

[2] Exemple (dépêche du 23 avril) : « Je suis charmé, Monsieur, que votre santé soit tout à fait rétablie. — Le mal qui vous reste au genouil est sans doute une douleur de rumatisme et qui peut être occasionnée par l'inconstance de la saison. Le temps est toujours ici très froid, mais nous avons eu un peu de pluie dont les biens de la terre avoient grand besoin. »

[3] Je trouve pourtant à la date du 20 juillet ce passage que je note et qui me semble d'un certain intérêt : « Les Montenagrini (c'est un peuple de montagnards qui sépare en Dalmatie les États vénitiens de ceux du Grand Seigneur, et que le Sénat soudoie pour se ménager des passages et mettre une barrière entre lui et le Turc) ont insulté et volé un pacha. Cette affaire pourroit avoir des suites si la République, à laquelle le Grand Seigneur ne manquera pas de demander raison de l'attentat de ce peuple, ne connoissoit pas les moyens les plus sûrs pour l'assoupir dès sa naissance. »

Est-ce trop dur pour ce ministre si médiocre et si mal servi de dire que sa mort (24 juillet) fut une délivrance pour les représentants du Roi à l'étranger? Rouillé lui succède, et aussitôt que la nouvelle de ce changement dans le Conseil parvient à Venise, Bernis se hâte d'écrire de sa main la lettre suivante :

« A Venise, le 10 août 1754. (Autogr.)

« Monsieur, j'apprends dans le moment par des lettres particulières de la cour que M. de Saint-Contest est mort, et que le Roi vous a nommé à sa place. Je perds un ministre qui avoit continuellement marqué de son approbation les faibles services que je puis rendre dans le ministère que je remplis ici ; mais les bontés dont vous m'avez toujours honoré, et surtout vos lumières et votre probité reconnue, me font espérer de votre part, Monsieur, la même indulgence. Vous recevrez par cet ordinaire deux lettres que j'adressois à M. de Saint-Contest. Je me propose la semaine prochaine de vous rendre un compte exact, quoique abrégé, de l'exécution des ordres dont j'ai été chargé à mon arrivée dans ce pays, et de la situation actuelle où en sont les choses. Daignez, Monsieur, excuser la sécheresse de ma correspondance et la rejeter un peu sur le défaut d'aliments propres à se nourrir. J'ai besoin de votre confiance pour diriger ma conduite, et je m'efforcerai toujours de la mériter par mon zèle pour le service, et par l'attachement et le respect avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble

« et très-obéissant serviteur,

« L'abbé comte DE BERNIS.

« M. le M. Rouillé[1]. »

Puis il se met sans tarder à écrire un compte rendu, qu'il peut expédier dès le 21 août.

Voici cette pièce :

[1] Voir la lettre à Paris du 2 novembre 1754.

Mémoire adressé par l'abbé comte de Bernis à M. Rouillé, nouvellement nommé ministre des affaires étrangères.

(Reçu le 12 septembre. Acc. réception le 24 septembre. Lu au Conseil.)

« A Venise, le 21 avril 1754.

« MONSIEUR,

« Je crois qu'il est de mon devoir de mettre sous vos yeux le détail de la conduite que j'ai tenue depuis deux ans, dans le ministère d'ambassadeur du Roi, auprès de la république de Venise, conformément aux instructions de Sa Majesté et aux ordres que feu M. de Saint-Contest m'avoit donnés.

« Par ce moyen, vous embrasserez aisément d'un coup d'œil tous les faits et les réflexions insérés soit dans mes dépêches, soit dans les différents mémoires que j'ai envoyés successivement à la cour.

« Je fus chargé à mon arrivée à Venise de faire rétablir l'égalité des droits imposés sur nos sucres et sur ceux du Portugal. M. de Chavigny avoit présenté à ce sujet un mémoire au Sénat. Ce mémoire étoit resté sans réponse. La République s'étoit pareillement obstinée à ne point céder aux instances réitérées que M. de Saint-Contest avoit faites au chevalier Mocenigo, lequel dans cette affaire s'est conduit avec beaucoup de sagesse et de bonne foi.

« J'adressai sur cette même affaire, au mois de décembre 1752, un mémoire au Sénat, et je réussis, par un langage ferme et modéré, à faire cesser en peu de jours les oppositions d'un parti puissant, et à déterminer la République à donner à Sa Majesté la satisfaction qui lui étoit due. L'égalité des droits sur les sucres fut rétablie, et cette branche de notre commerce, dès la même année, reprit quelque vigueur.

« Je remarquerai, à cette occasion, Monsieur, et cette remarque ne servira pas peu à vous faire connoître le génie de ce gouvernement, que plus la République a opinion de la grandeur et de la puissance du Roi, plus les ministres de Sa Majesté doivent éviter, dans les instances qu'ils font au Sénat, de prendre un ton trop impérieux, et de blesser en rien le sentiment délicat que chaque noble a de son indépendance : on peut même dire à ce

sujet que la fierté ordinaire de l'aristocratie devient plus grande à mesure que le corps aristocratique perd quelque chose de ses forces, de ses richesses ou de son influence.

« Cette observation m'a servi de guide en toute occasion, et c'est à elle que je crois devoir le succès de mes démarches et l'opinion avantageuse qu'on s'est formée ici de mes principes.

« L'affaire des sucres m'ayant mis à portée de remonter aux sources de la diminution du commerce des Vénitiens, je fis passer dans ce temps-là à M. de Saint-Contest mes réflexions sur les causes générales et particulières de cette même diminution. Ces premiers essais et la nécessité de remplir mon loisir me déterminèrent à étudier à fond la constitution de la République, ses principes politiques, l'état actuel de ses revenus, celui de ses forces de terre, de mer, et de ses autres ressources; j'accompagnai ce travail de quelques réflexions sur ce qu'elle a à craindre et à espérer de la politique, du voisinage et de l'ambition des autres princes. La plus intéressante partie de ce travail est parvenue à M. le marquis de Saint-Contest, et l'autre pourra être utile un jour à mes successeurs. Si vous en êtes curieux, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous l'adresser : quoiqu'on ait beaucoup écrit sur le gouvernement de Venise, les historiens et les ministres l'ont la plupart considéré avec des yeux chagrins, et ont même plutôt décrit les différentes parties de son gouvernement qu'ils ne les ont définies. L'esprit de l'ensemble paroît leur avoir échappé; le temps, d'ailleurs, occasionne des changements qu'il est important d'observer. Tous ces différents essais ne pèchent certainement pas par l'exactitude; il est seulement possible que les événements ne confirment pas toutes mes conjectures. Dans ce pays plus que dans tout autre, il faut se contenter de décrire le présent et ne rien affirmer pour l'avenir.

« En étudiant les affections de cette capitale, je crois avoir vu clairement qu'en général les Vénitiens, considérés comme particuliers, ne nous aiment point. M. de Chavigny, qui avoit commencé à gagner les esprits, ni moi qui ai assez heureusement marché sur ses traces, nous ne saurions nous flatter d'avoir changé les cœurs. Je puis simplement vous répondre qu'ils sont mieux disposés, et que les mêmes principes et la même conduite peuvent dans la suite achever de faire cette révolution. A l'é-

gard du Sénat, on l'a cru longtemps autrichien, soit qu'il y fût déterminé par affection ou par crainte ; mais on peut dire aujourd'hui que son affection est de beaucoup diminuée depuis la guerre de Morée, dans laquelle les Vénitiens se plaignent d'avoir été en quelque sorte sacrifiés aux Turcs par l'Empereur.

« L'affaire d'Aquilée développa à leurs yeux les intentions de la cour de Vienne et ajouta de nouveaux motifs à la crainte que le voisinage de la reine de Hongrie, ses prétentions augmentées par le dernier traité du duc de Modène, inspirent à la République. Tranquille à l'abri de sa neutralité, elle a négligé de réparer ses forces affaiblies et presque épuisées par le temps. Les pertes successives qu'elle a essuyées dans ses possessions maritimes et dans son commerce lui ont causé une espèce de léthargie, d'où elle ne sort que pour exciter la jalousie et les soupçons des princes intéressés à sa conservation.

« L'établissement d'un port franc à Trieste, qu'elle a favorisé par l'augmentation des droits sur les marchandises qui entrent dans ses ports, par les variations perpétuelles de son tarif, en un mot, par un mauvais système de commerce, augmente certainement sa défiance et sa crainte. Dans ces circonstances, il ne m'a pas été difficile de juger que la République pourroit se tourner du côté de la France, la rechercher, la ménager, mais qu'en même temps elle auroit bien de la peine à prendre des liaisons sérieuses avec nous, même dans le cas où il seroit de notre intérêt de nous y prêter, parce que la crainte de se brouiller avec la cour de Vienne, en formant ces mêmes relations avec nous, mettra toujours un puissant obstacle à une semblable résolution, et que d'ailleurs il est assez dans le génie de la République de se faire valoir vis-à-vis de la reine de Hongrie, en se parant de l'amitié et de la protection de la France, et vis-à-vis de nous en gardant la neutralité. C'est ainsi qu'en nous ménageant elle s'attire les attentions et les recherches de la cour de Vienne. Cette conduite facilite actuellement le règlement important des limites de leurs États respectifs, et par là aussi le comte Christiani ne perd point l'espérance, chargé comme il l'est par l'Impératrice du soin des affaires de toute l'Italie, d'attirer les Vénitiens à lui et de les détacher de nous ; on peut même convenir que ce projet n'est pas dénué de toute apparence.

« Ce système adroit des Vénitiens, mais qui dans le fond est fort

dangereux pour eux, m'avoit fait désirer, dans le temps où la République fut si mécontente et si fort alarmée des traités de la cour de Vienne avec le duc de Modène, que nous profitassions de cette circonstance pour la faire s'expliquer. Il me paraissoit très-important, vu l'état actuel de sa faiblesse, de l'empêcher de se livrer par crainte à la discrétion de la cour de Vienne, ou d'être, en cas de guerre, opprimée par les forces de cette puissance, si elle refusoit de rompre sa neutralité. M. de Saint-Contest entra dans mes vues; il fut content des assurances que M. de Mocenigo lui donna de la résolution ferme où étoit la République de garder inviolablement et constamment sa neutralité. Je ne sais si ces explications furent poussées plus loin, mais j'eus ordre d'assurer confidentiellement un des principaux membres de cette République que le Roi, content des sentiments de ce gouvernement, lui accorderoit les secours les plus efficaces en cas que sa neutralité vînt à être menacée ou attaquée. M. de Mocenigo avoit informé le Sénat de cette déclaration trois semaines avant que j'en fusse instruit : elle me parut si importante que j'aurois bien désiré avoir été le maître de la faire rechercher davantage par les Vénitiens.

« Je supposai que M. de Saint-Contest avoit lui-même mis un prix et un retour à une si grande générosité du Roi envers la République, et je me contentai, selon mes ordres, d'examiner attentivement les démarches de la cour de Vienne. Je n'ai rien découvert jusqu'ici qui doive nous rendre la République suspecte, malgré les bruits qui courent au sujet des conférences de Vaprio dont j'ai rendu compte; mais ma première difficulté subsiste toujours. La République est faible; elle peut à la vérité avoir des hommes, mais il ne lui est pas également aisé d'en faire des soldats; d'ailleurs, est-il possible de réparer dans un moment ce que beaucoup de temps a dégradé? Tant que les Vénitiens ne seront pas en état de défendre leur nationalité, on ne sauroit compter sur rien. La cour de Vienne cherche à s'agrandir en Italie, cela est certain; mais aux dépens de qui peut-elle le faire avec plus de facilité que contre l'État de Venise? D'où je conclus que la République, tant qu'elle sera sans défense au dedans et au dehors, dépendra absolument de la bonne foi et de la modération de la cour de Vienne. Ma seconde conclusion est que rien ne paroît si important pour le maintien de la balance en Italie

que l'entière conservation de la République, et surtout qu'elle reste toujours maîtresse des passages qui conduisent du Tyrol dans le Mantouan. J'ai travaillé sans cesse à lui faire sentir les dangers de sa situation; je ne lui ai point fait mystère de toutes mes réflexions à ce sujet; elle m'en sait gré, et pour ne pas paraître si indolente, elle me fait part de temps en temps de ses vues, de sa prévoyance et de ses ressources.

« Je voudrois l'accoutumer insensiblement à recevoir nos conseils; il est bien certain qu'ils ne doivent pas lui paroître suspects; nous n'avons en vue que sa conservation. Ce seroit en effet l'exposer visiblement que de la mettre dans le cas de devenir offensive, et ce seroit s'exposer soi-même que de s'engager sérieusement à la défendre. Tout notre intérêt se réduit donc à empêcher que nos ennemis ne s'agrandissent à nos dépens, et qu'elle-même, gagnée par des offres, ou épouvantée par des menaces, ne favorise sous main, en temps de guerre, le parti qui nous est contraire, ainsi qu'elle a fait par le passé. Les services que le Roi lui a rendus dans l'affaire d'Aquilée, et nouvellement dans celle de Gênes, inquiètent beaucoup la cour de Vienne. M. de Rosemberg est jaloux de l'amitié qu'on me marque ici publiquement ; il voudroit bien trouver quelque expédient pour rompre cette union ; mais je ne vois pas qu'il prenne jusqu'ici le moyen de gagner sur moi aucune supériorité ; aussi M. le comte Christiani, plus habile que lui et plus aimé de la République, attire toute mon attention.

« J'entretiens un commerce secret avec les principales familles de la noblesse : mais la plus importante de mes liaisons est avec M. le procurateur Emo, le premier homme de cette République malgré son grand âge, et lequel m'a fort aidé à faire suspendre la négociation avec les Barbaresques. C'est le sieur Le Roy, négociant, pour qui j'ai souvent sollicité vos bontés, qui est chargé de cette relation. Il s'en acquitte fidèlement, mais il n'est pas à son aise; ainsi la justice et la prudence exigeroient qu'on se l'attachât de plus en plus par quelque gratification.

« Comme je ne puis communiquer avec la noblesse que par des tiers, il m'en coûte beaucoup pour m'assurer de leur fidélité et exciter leur zèle. Je m'étois ménagé une correspondance à Vienne, et j'ai envoyé par ce moyen à M. de Saint-Contest bien des avis qui concernent la Corse et les Grisons, avec plusieurs

pièces, parmi lesquelles se trouve le traité de la cour de Vienne avec le duc de Modène. M. de Saint-Contest m'avoit ordonné de suivre cette correspondance, qui me coûte mille livres tous les trois mois. J'avois prié ce ministre, ainsi qu'il en étoit convenu avec moi, de faire rembourser le premier quartier à M. de Montmartel. Épuisé comme je le suis par la dépense honorable que je fais ici, il m'est impossible de fournir à cette nouvelle dépense. La maladie de M. de Saint-Contest m'a empêché d'avoir réponse sur cet article. J'ai envoyé aussi à M. le garde des sceaux des échantillons de damasquettes avec le fil d'or et d'argent qui est employé dans la fabrication de ces étoffes sur lesquelles vous trouverez quelques réflexions dans mes mémoires.

« Voilà, Monsieur, le tableau véritable de ce qui s'est passé ici depuis mon arrivée. J'attends au premier jour mon correspondant de Vienne, et je vous ferai passer les pièces qu'il m'apportera. J'espère que vous voudrez bien me mettre en état de donner au Roi plus de lumières et des avis plus intéressants. La République dépense beaucoup pour être bien informée; avec une médiocre somme, il ne seroit pas impossible d'avoir communication d'une partie de ce qu'elle reçoit.

« Daignez, Monsieur, m'honorer de vos bontés et de vos conseils. Soyez assuré de mon zèle et du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« L'abbé comte DE BERNIS. »

Désormais Bernis a un correspondant sur lequel il peut compter. Encore quelques mois, et aux dépêches insipides et creuses de La Chapelle succéderont (1er janvier 1755) des lettres pleines de faits, d'idées, de considérations ingénieuses et d'heureux aperçus politiques. C'est que l'abbé de La Ville, ce chef et ce maître des premiers commis, aura repris sa place dans les bureaux de Versailles. Alors Bernis pourra développer hautement les idées qu'il poursuit depuis l'affaire de Modène, et confier à un homme capable de le comprendre un plan dont la grandeur n'est pas moindre que l'utilité.

En attendant, et tout en maintenant sa dignité et ses prérogatives d'ambassadeur du Roi contre les prétentions de Branciforte,

le nouveau nonce du Pape[1], tout en continuant à informer la cour des nouvelles qu'il reçoit d'Espagne et de Turquie (disgrâce de la Ensenada, 24 août-14 septembre), l'abbé ne perd point de vue son grand projet. D'ailleurs, il se sent encouragé. Son mémoire a produit son effet. Rouillé lui écrit (17 septembre) :

« Le conseil du Roi a été très-satisfait des détails que contiennent vos lettres; on ne peut pas mettre dans un plus beau jour le récit de tout ce qui s'est passé depuis que vous êtes arrivé au lieu de votre destination... »

Se sentant lu au conseil, il prend plaisir à exposer ses vues, à indiquer les difficultés qu'il rencontre et auxquelles il se heurte :

« Les ambassadeurs du Roi à Venise, écrit-il dans une dépêche du 21 septembre, qui fut aussi lue au conseil, doivent toujours craindre de fatiguer le ministre des affaires étrangères par leurs correspondances, qui ne sont jamais animées par des négociations intéressantes; mais il faut convenir aussi que comme leurs dépêches ont besoin d'indulgence, ils ont eux-mêmes encore plus besoin de patience et de raison pour supporter la privation de toute espèce de société; en butte aux étrangers dont ils sont la seule ressource; séparés du gouvernement et de la noblesse avec qui ils ne communiquent que par des agents subalternes; environnés d'espions de qui cependant ils doivent avoir l'art de tirer toutes leurs connoissances; ne pouvant jamais préparer dans la conversation les matières qui entrent dans leurs mémoires au Sénat; obligés à une infinité d'égards pour ne pas blesser un peuple accoutumé à être caressé par ses maîtres; toujours examinés et jugés par un gouvernement éclairé et défiant qui ne les perd jamais de vue et qui pèse dans une balance jalouse jusqu'à leurs paroles les plus indifférentes; toujours attentifs, toujours dans l'observation et jamais occupés ni distraits.

[1] Cette affaire de préséance, motivée par le refus du nonce de faire aux ambassadeurs la première visite, est l'objet d'une longue correspondance qui dure depuis le 3 août 1754 et n'est point terminée au départ de Bernis pour Parme. Rien n'y manque : dépêches de l'ambassadeur, qui allègue des extraits faits à Paris des relations de ses prédécesseurs; lettre du nonce adressée directement à M. Rouillé (24 août) pour éluder la difficulté, mémoires communiqués par le nonce de Paris, consultations de le Dran, garde du Dépôt; protestations du duc de Montalègre, enfin décision du ministre ordonnant de se conformer à un précédent et de céder sur la prétention (11 janvier 1755).

« Voilà, Monsieur, en peu de mots, le tableau de la vie que je mène ici et que je dois y mener. Ce tableau n'est point chargé. Soyez assuré même qu'il est fort adouci. Cette vie sombre et solitaire que les lois de la République font mener aux ministres étrangers a souvent dérangé des têtes foibles, et plus souvent aigri et aliéné les esprits. A l'abri, à ce que j'espère, du premier malheur, les Vénitiens ne m'accuseront pas de les avoir pris en aversion; quoiqu'ils soient pour moi des êtres presque invisibles, notre commerce n'en est pas moins doux ni moins suivi. A cette satisfaction se joint celle que vous me donnez, Monsieur, en m'assurant que j'ai rendu mes relations moins stériles par l'attention que j'ai eue de rechercher et de rassembler tout ce qui pouvoit les rendre plus utiles et plus intéressantes. »

L'occasion si longtemps attendue va enfin arriver de constater si ces efforts n'ont pas été perdus. Le 17 septembre, on lui écrit du Département : « M. le duc de Penthièvre est parti d'ici (de Versailles) le 10 de ce mois. Il compte arriver le 28 à Toulon, pour de là passer en Italie, et voyager incognito, sous le nom de comte de Dinan. Je sais, Monsieur, que je n'ai pas besoin de vous recommander de prévenir ce prince sur tout ce qu'il pourra désirer et de lui donner les preuves de zèle dues à sa personne et à son rang. »

Aussitôt que Bernis est informé (dép. du 1er octobre) de l'itinéraire du duc de Penthièvre [1], il se met en quête d'une maison (dép. du 26 octobre), et, toute affaire cessante, s'occupe des honneurs qu'il pourra déterminer la République à rendre à un prince né si près du trône. Le duc voyage incognito, et, comme écrit M. Rouillé, a entrepris ce tour en Italie pour dissiper une douleur qui ne reçoit aucun soulagement, depuis la perte qu'il a faite; mais quel triomphe, si, parce que le prince est prince français, on lui rend des honneurs presque royaux [2]!

[1] « J'ai l'honneur de vous donner avis, Monsieur, que M. le duc de Penthièvre doit partir de Toulon le 7 de ce mois pour se rendre à Antibes, où il compte arriver le 9. Si les vents sont favorables, il s'embarquera tout de suite pour se rendre à Gênes, où il séjournera quatre jours francs. De Gênes, ce prince se rendra dans deux ou trois jours de marche à Milan, où il séjournera deux ou quatre jours francs suivant que M. le duc de Modène aura à y venir. De Milan, il se rendra à Parme, dans deux jours de marche, où il séjournera quatre jours francs; de Parme, il ira à Modène dans un jour, où il séjournera dix jours francs; de Modène, il se rendra à Venise dans trois jours, et il y séjournera huit jours francs. »

[2] « Quoique M. le duc de Penthièvre garde l'incognito, écrit Bernis le 16 no-

Laissons Bernis raconter lui-même la réception faite par la République au petit-fils de Louis XIV[1] :

« M. le duc de Penthièvre arriva ici lundi, 25 novembre, vers les neuf heures du soir, dans le bucentaure du duc de Modène. J'avois été au-devant de lui, à six milles de Venise, et je conduisis ce prince dans mes gondoles, jusqu'au palais que j'occupe, où il me fit l'honneur d'accepter un logement, avec ses principaux officiers, ayant préféré ma maison à une autre que j'avois été obligé de lui faire préparer dans le dehors, et meubler dans deux fois vingt-quatre heures, parce que des accidents m'avoient empêché de recevoir des lettres de ce prince, et d'être informé par là de son arrivée et de ses intentions, ce qui me détermina à lui tenir prêt un double logement, afin qu'il ne résultât aucun obstacle pour les choses que ce prince, instruit par une de mes lettres des lois de ce gouvernement, auroit pu, d'après cette information, s'être proposées.

« Pour vous rendre compte après cela, Monsieur, de la réception qui a été faite à M. le duc de Penthièvre par le gouvernement, j'aurai l'honneur de vous marquer : 1° que le Sénat, sans que je l'eusse prévenu en aucune manière sur l'arrivée de ce prince, conformément à l'avis que vous m'aviez donné de son incognito,

vembre, et que vous ne m'ayez point ordonné d'inviter la République à lui faire rendre des honneurs, j'ai senti que les attentions qu'elle marqueroit à ce prince seroient agréables au Roi, et ne pouvant par la forme de ce gouvernement traiter cette affaire moi-même, j'ai fait insinuer par plusieurs personnes au gouvernement que, sans rien exiger de sa part, j'étois assuré que Sa Majesté verroit avec plaisir les distinctions qu'il voudroit faire à un prince qu'Elle honore de ses bontés. On désireroit ici que je fisse quelques démarches auprès du collége pour l'instruire de l'arrivée de M. le duc de Penthièvre; mais n'ayant reçu aucun ordre à cet égard, je croirois par de semblables démarches trahir l'incognito que ce prince est résolu de garder dans son voyage, en sorte que je m'en tiendrai aux insinuations dont je viens de vous parler, persuadé que la République se déterminera d'elle-même à faire les démonstrations convenables dans cette occasion.

« L'exemple de la République de Gênes devroit seul l'y déterminer; mais vous croyez bien, Monsieur, que le rang différent que celle de Venise occupe parmi les princes diminue un peu à ses yeux la force de l'exemple des Génois, en sorte que j'espère beaucoup plus de ses bonnes intentions et de son respect pour le Roi, que des autorités que je pourrois lui faire valoir. Quoi qu'il en arrive, vous pouvez être assuré, Monsieur, que je n'ai rien oublié de ce qu'il m'a été permis de faire pour engager la République à rendre à M. le duc de Penthièvre, malgré l'incognito qu'il garde, les honneurs qui sont dus à son rang. Ce prince ne m'a pas instruit encore aus la réponse dont il m'a honoré du temps de son arrivée, ni ne m'a donné aucun ordre relatif à son logement et à celui de sa suite. »

[1] Voir les lettres à Paris des 2 et 23 novembre et du 31 décembre 1754.

mais par mes seules insinuations et plus encore par son respect pour Sa Majesté, avoit arrêté, quelque temps avant l'arrivée de ce prince, que deux sages de terre ferme, qui sont, comme vous savez, les premiers magistrats de cette République, seroient députés pour le complimenter. M. Emo, fils du procurateur de ce nom, dont le mérite vous est connu par ma correspondance, et M. Justo, furent les députés nommés. 2° Il fut résolu que l'on feroit à M. le duc de Penthièvre le présent que le gouvernement a coutume d'offrir aux princes souverains, mais avec cette circonstance qu'il seroit le double plus considérable ; 3° que deux nobles des premières maisons seroient députés pour l'accompagner durant son séjour (ce furent M. Tron, frère du dernier ambassadeur de Venise à Paris, et M. Tiepolo), et qu'on lui rendroit soit au Grand Conseil, soit à l'arsenal, soit au théâtre et dans tous les lieux où il paroîtroit en public, des honneurs aussi éclatants que distingués.....

«... Le mardi 26, lendemain de l'arrivée du prince, les deux sages députés envoyèrent chez moi un colonel au service de la République complimenter le prince à son lever, et prendre l'heure à laquelle il voudroit recevoir le compliment du Sénat. Cette députation faite dans la maison d'un ambassadeur, contre l'usage invariable de la République, caractérise encore son empressement. Le même jour, M. le duc de Penthièvre reçut dans la maison qui lui avoit été préparée dans le dehors, le compliment qui lui fut fait, au nom du Sénat, par MM. Emo et Justo, M. Emo ayant parlé le premier[1]..... Le prince répondit à ce

[1] Compliment fait, au nom de la République, à S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, à son arrivée à Venise sous le nom de comte de Dinan, par MM. Alvise Emo et Justo, sages de terre ferme, députés à cet effet par le Sénat, M. Emo portant la parole :

« Quelque soin que prenne pour se tenir inconnue une personne aussi distinguée par elle-même qu'est Votre Altesse Sérénissime, un prince du sang royal de France, l'éclat et la splendeur qui percent sont si vifs qu'il est impossible qu'elle y réussisse. Votre Altesse Sérénissime aura donc la bonté de nous recevoir tous deux comme choisis expressément par le Sénat pour la complimenter sur son arrivée et lui témoigner avec quel plaisir on voit en cette ville un prince du sang royal de France. Le respect, l'amitié, l'attachement de la Sérénissime République pour Sa Majesté Très-Chrétienne pour des motifs anciens et nouveaux ne sauroient être plus grands ni mieux fondés. C'est par la profondeur et la force de ces raisons, de ces égards, de ces rapports que le Sénat se détermine à regarder comme de son propre intérêt tout ce qui peut contribuer à la grandeur et à la félicité de cette couronne. La République conserve et conservera à jamais un vif souvenir de ce qu'a fait pour

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

discours avec grandeur pour le Roi, avec dignité pour le Sénat, avec politesse pour les députés, avec modestie pour lui-même. Le mercredi 27, M. de Penthièvre se rendit dans sa maison pour y recevoir la visite des deux nobles nommés pour l'accompagner. Ces nobles furent M. Tron, frère du dernier ambassadeur de Venise à Paris, et M. Tiepolo, l'un et l'autre des premières familles de ce gouvernement. Il y reçut aussi la visite des principales dames et des principaux sénateurs.

« Le jeudi 28, le prince reçut le présent de la République, étant au double de l'ordinaire : il donna dans cette occasion des marques de sa générosité. Le soir, il se rendit au théâtre, où le gouvernement lui avoit fait préparer une loge. Il y fut conduit par les deux députés, et visité par la principale noblesse. La République avoit eu l'attention de ne faire commencer le spectacle qu'à son arrivée.

« Le vendredi 29, le prince reçut dans sa maison des visites, et assista à un concert où les premières dames, en habit de cérémonie, lui furent présentées successivement.

« Le samedi 30, M. le duc de Penthièvre a été rendre visite aux deux sœurs et à la nièce du doge, à la femme de M. Mocenigo, ambassadeur de France, et aux seules dames qui sont venues le voir.

« Demain dimanche, 1er décembre, il doit aller au Grand Conseil, où on lui destine les mêmes honneurs que ceux qui ont

elle Sa Majesté singulièrement dans les affaires d'Aquilée et de Gênes, amenées à une fin satisfaisante par l'interposition et le conseil de Sa Majesté. Dans le temps de la dernière de ces affaires, j'ai eu moi-même le bonheur de me trouver à cette grande cour et de voir avec combien de bonté et de soin Sa Majesté s'y employoit. C'est très-heureusement et selon les vœux de la République qu'un prince du sang royal de France, grand amiral de cette couronne, grand par sa naissance et par ses qualités personnelles, et qui, dans des temps très-difficiles, a maintenu la tranquillité dans la province de Bretagne; un prince célèbre par tant de vertus, par sa prudence, par sa valeur et par sa piété qui le rendent cher au plus grand des monarques et lui ont acquis l'honneur de son estime et de son amitié particulière, peut recevoir dans cette capitale, par la voix de deux de ses citoyens, les témoignages de ces mêmes sentiments pour le Roy qui ont été plusieurs fois manifestés par le moyen de M. le comte de Bernis, son ambassadeur, si respecté du gouvernement et si aimé de tous les ordres de l'État pour ses nobles et belles qualités.

« Après avoir obéi aux ordres du Sénat, qu'il nous soit permis de présenter en notre propre nom à Votre Altesse Sérénissime notre respect et d'avoir la confiance qu'elle veut bien l'agréer avec bonté et nous accorder pour toujours ses grâces et sa faveur inestimables, et recevoir de nouveau nos vœux unis à ceux du Sénat, afin qu'à compter de ce jour elle jouisse sans cesse du plus grand bonheur. »

été rendus aux plus grands princes et même aux fils de rois. La soirée de ce jour doit se passer dans une assemblée où les dames les plus qualifiées seront invitées.

« Lundi, 2 décembre, il se rendra à l'arsenal, où la République n'a rien oublié pour rendre cette visite aussi honorable que satisfaisante. Elle a donné à cette occasion la permission à tous les masques d'y entrer, comme elle le pratique dans les circonstances des fonctions publiques et extraordinaires.

« Mardi 3, le prince partira après midi, et j'aurai l'honneur de l'accompagner jusqu'à Malamocco, port distant de cette capitale de cinq milles. »

Ces démonstrations sont, ajoute Bernis, un signe éclatant du respect et de l'attachement de la République pour le Roi. « C'est avec une satisfaction infinie que j'ai vu le prince montrer à ce gouvernement une image des vertus du Roi, et laisser dans ce pays, par la sagesse de ses démarches, le caractère de sa politesse, les exemples de sa piété, les effets de sa générosité et même de sa charité, un souvenir aussi glorieux qu'utile pour la nation française.

« M. le duc de Penthièvre partit hier après midi (6 décembre), pour se rendre à Bologne. Ce prince a été retenu quelques jours de plus chez moi par une fluxion. Il emporte généralement les regrets et les suffrages de la noblesse et du peuple. »

Cependant, le 6 décembre, sans que Bernis l'eût demandé, le ministre écrit en marge d'une de ses dépêches : « Mander à M. l'abbé de Bernis que le Roi lui accorde un congé. » Le 10 décembre, le Département lui écrit : « Les raisons qui avoient empêché le Roi de vous accorder le congé que vous aviez demandé ne subsistant plus, Sa Majesté veut bien vous permettre de venir ici et d'y rester autant de temps que cela pourra s'accommoder au bien de son service. » Bernis préfère attendre pour profiter de ce congé. D'abord il est bien aise de recueillir les fruits du voyage du duc de Penthièvre, de triompher de Rosemberg, e nouvel ambassadeur de Leurs Majestés Impériales, qui a fait ouer tous les ressorts pour empêcher que la République accordât des distinctions à M. le duc de Penthièvre, et qui, n'ayant pu y réussir, a fait tenir par ses émissaires des discours peu mesurés, et dont Bernis a repoussé tous les traits avec mépris et hauteur. Il

veut recevoir de la cour des compliments bien mérités, qui, au reste, ne lui font point défaut[1]. Il veut aller à Parme faire sa cour à l'Infante et s'assurer d'une protection qui ne peut manquer de lui être utile à la cour de France; il veut utiliser les loisirs qu'il se fera à Parme ou à Colorno, la maison de plaisance des Infants, pour rédiger et mettre au net son grand travail sur Venise. Il écrit donc le 21 décembre au ministre : « Je compte profiter le 29 de ce mois (décembre) de la permission que le Roi m'a accordée d'aller faire ma cour à Madame Infante. Pour éviter les mauvais chemins que les pluies ont rendus presque impraticables, je ferai le voyage par eau jusqu'à Colorno. Je laisserai ici M. Brun, celui de mes secrétaires qui a été toujours chargé de ma correspondance avec la cour, et qui, par là, est très à portée de veiller à tout ce qui peut intéresser le service de Sa Majesté..... Ma santé, qui s'est toujours dérangée l'hyver, et qui commence à n'être plus aussy bonne depuis un mois, rendroit seule le petit voyage que je vais faire nécessaire. »

Il arrive à Parme le 5 janvier. L'Infante et l'Infant le reçoivent avec mille bontés, et il ne peut se défendre de passer auprès d'eux le reste du carnaval. C'est qu'en effet, dans la petite cour de Parme, l'arrivée d'un tel invité était un événement. L'Infant

[1] Le ministre écrit le 24 décembre :

« Le Roi a été fort sensible aux honneurs distingués que la République de Venise a rendus à M. le duc de Penthièvre, et Sa Majesté a entendu avec plaisir le récit détaillé que vous faites de tout ce qui s'est passé pendant le séjour que ce prince a fait à Venise. Il est vrai, Monsieur, que les démonstrations d'honneur que le Sénat vénitien a faites à un prince voyageant incognito sont des preuves de respect et d'attention particulières que la République a données à Sa Majesté. Vous avez eu soin, Monsieur, par votre conduite, de l'entretenir et de la fortifier dans ces sentiments. L'intention du Roi est, Monsieur, que vous fassiez au gouvernement de Venise les remercîments convenables, et que vous assuriez la République de la constance des dispositions favorables de Sa Majesté à son égard.

« Les nouvelles preuves de zèle que vous avez données dans cette occasion ont été très-agréables à Sa Majesté. Je m'attendois bien que votre conduite, qui a été si soutenue depuis que vous êtes dans le lieu de votre destination, ne se démentiroit pas lorsque vous trouveriez l'occasion de donner à un prince aussi recommandable à tous égards des témoignages de respect et des sentiments qui lui sont dus. Je suis, etc.

« *P. S.* Madame la comtesse de Toulouse me prie de vous marquer la reconnaissance qu'elle a en son particulier de tout ce que vous avez fait pour M. le duc de Penthièvre pendant son sejour à Venise. Ce prince l'en a informée en détail; il en paraît pénétré, et madame la comtesse de Toulouse l'est également; je crois même qu'elle vous a écrit aujourd'hui. »

écrivait à son correspondant habituel, le maréchal de Noailles : « Nous avons ici l'abbé de Bernis. J'avois bien ouï dire qu'il avoit de l'esprit, mais j'ai vu avec plaisir que c'étoit des bons et de ceux qui peuvent être utiles au service du Roi. » (17 janvier 1755.) Et le maréchal se hâtait de répondre : « Votre Altesse Royale a parfaitement bien défini M. l'abbé de Bernis. Il a des connoissances et des talents et un zèle sincère, ferme et éclairé pour la gloire du Roi. Il seroit fort à désirer que tous ceux qui exercent les mêmes fonctions que lui, eussent autant de lumières et de capacité. » (2 mars.) Collet, le secrétaire intime de Madame Infante, qui fréquemment tient la plume pour sa maîtresse, écrit au maréchal que « l'abbé paroît fort agréable à Leurs Altesses et d'une très-grande ressource pour leur société ». (22 février.) C'est un concert de louanges. Le comte de Rochechouart[1], ministre du Roi à Parme, écrit dès le 11 janvier : « M. l'abbé de Bernis est ici depuis huit jours, où il a reçu l'acueil le plus favorable de la part de Leurs Altesses Royales. J'espère que je le retiendrai jusqu'au commencement du carême. Je ferai par là ma cour à Madame, qui est fort aise de s'entretenir avec lui. On ne peut pas en effet avoir plus d'esprit et de talents qu'il en a pour se faire aimer et s'attirer de la considération[2]. »

[1] François-Charles, comte de Rochechouart, né à Aureville, diocèse de Toulouse, le 26 août 1703, lieutenant général, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'Orléanais, ministre plénipotentiaire à Parme du 23 novembre 1754 au 3 novembre 1765, mort au château de Courteilles le 24 août 1784.

[2] Cf. la lettre à Paris du 11 janvier et la dépêche de M. Rouillé en date du 28 janvier, répondant à ce passage de la lettre de Bernis du 18 janvier :

« Madame Infante continue de me traiter avec beaucoup de bonté et de confiance. Mais je laisse à M. le comte de Rochechouart à vous entretenir de ce qui intéresse cette princesse. J'évite avec elle tout ce qui auroit le moindre air de conseil, et elle m'a permis de ne pas m'expliquer sur bien des choses. J'ai fait de ma réserve une espèce de plaisanterie qui a réussi et qui me sauve de l'embarras où je serois de parler sans savoir bien précisément ce qu'il conviendroit au Roi que je disse. Je ne puis, Monsieur, me dispenser de passer dans cette cour le reste du carnaval Je continuerai à mériter les bontés dont les Infants me comblent par la même assiduité à leur faire ma cour et la même prudence. »

Voici ce que répond Rouillé :

« ..... Les motifs qui vous ont déterminé, Monsieur, à ne pas profiter actuellement de la permission que le Roi vous a accordée de venir en ce pays-ci et à retourner à Venise pour y être à portée d'exécuter les ordres de Sa Majesté sur les deux objets qui occupent la République, sont une preuve sensible de la préférence que vous donnez au bien du service du Roi sur votre agrément et votre convenance personnelle. Sa Majesté ne peut que vous savoir gré de votre façon de

Bernis s'arrête longtemps à Parme ; le 8 février, il songe un instant à profiter de son congé, et fait ses préparatifs de départ [1] ; mais bien qu'à Venise, les membres du gouvernement souhaitent sa présence à la cour, parce qu'ils ne la jugent pas indifférente aux véritables intérêts de la République, que d'obstacles ne l'empêchent pas de quitter sitôt la cour de l'Infante ! A chaque dépêche, il annonce son départ pour Venise, et chaque fois il demande un nouveau délai. D'abord ce sont les glaces dont les lagunes sont couvertes. Puis on annonce l'arrivée du duc de Penthièvre, et Madame Infante désire que Bernis diffère jusqu'à cette visite (22 février). Le duc de Penthièvre se fait attendre. « Tout n'en ira que mieux, écrit Bernis (1er mars) ; cela donne au comte de Rosemberg un temps favorable pour développer ses intrigues. » Le ministre pourrait se lasser de ces ajournements, mais à quoi Bernis ne travaille-t-il point ? C'est de Parme qu'il envoie son grand mémoire, sa grande dépêche politique et un peu académique sur les avantages que la cour de France peut retirer d'une alliance intime avec la Sérénissime République. C'est en quelque façon le testament de son ambassade ; jamais il n'a dit si nettement ce qu'il pensait, et en rapprochant ce texte de l'exposé qu'il donne dans ses Mémoires, il est impossible de ne pas trouver que, pour un apprenti, l'abbé-comte ne raisonnait pas si mal des alliances de son pays. Voici cette pièce, en date du 15 mars :

« Plus la perte du commerce, la longue paix et la sauvegarde

penser à cet égard. J'applaudis fort en mon particulier à cette nouvelle marque de votre zèle, et je ne suis fâché du parti que vous prenez que parce que le plaisir de vous voir sera différé pour moi. J'étois bien assuré d'avance que vous éprouveriez de la part de l'Infant et de Madame Infante un accueil distingué et des témoignages précieux de bienveillance, et que Leurs Altesses Royales recevroient avec la plus grande bonté l'hommage de votre respect et de votre attachement. M. le comte de Rochechouart vous rend les justes éloges que vous faites de sa conduite et de l'approbation universelle dont il jouit à Parme. Vous êtes bien faits l'un et l'autre pour réunir tous les suffrages en votre faveur. »

[1] « Dans ce cas, écrit-il, je partirai de Parme aussitôt que le temps me le permettra, et je m'arrêterai quelques jours à Turin pour céder à l'empressement des amis considérables que j'ai dans cette cour et pour remercier le roi de Sardaigne des bontés dont il m'honora à mon passage. De Turin, je ne ferai plus, avant d'arriver à la cour, qu'un séjour de peu de durée à Lyon, où le devoir et la bienséance me forceront de m'arrêter..... Madame Infante continue à me marquer beaucoup de bonté, et je m'aperçois tous les jours de la confiance entière qu'elle a en M. le comte de Rochechouart, qui en est à tous égards bien digne. »

de la neutralité ont énervé les forces et le courage de la République de Venise, dont les places et les troupes ont été absolument négligées, plus il étoit important pour le Roi d'avoir auprès d'elle un ministre qui sût la guérir de ses préjugés anciens en faveur de la maison d'Autriche, préjugés que le voisinage des États de cette maison autant que la défense mutuelle et réciproque contre les entreprises du Turc avoient rendus nécessaires. On avoit jusqu'ici abandonné la République en la regardant comme une puissance affoiblie livrée à une cour ennemie de la nôtre, et dont la neutralité devoit nous empêcher de désirer l'alliance. Presque tous les ministres du Roi qui ont résidé à Venise ont été persuadés de ces fausses maximes, sans faire attention qu'une prédilection formée par la crainte n'est pas inaltérable et qu'il n'étoit pas tant question d'examiner de quelle utilité pouvoit nous être ou à nos ennemis l'alliance des Vénitiens que de voir si la puissance la plus jalouse de la nôtre ne pouvoit pas profiter un jour de l'affoiblissement de la République pour s'emparer de ses États en tout ou en partie, et d'acquérir par là plus de pouvoir en Italie qu'il ne convient à nos intérêts. Mais si j'ai évité d'adopter ce système d'inaction et de négligence, je n'en ai pas moins senti combien il seroit difficile d'amener le Sénat à s'attacher sérieusement à nous. Les motifs de mon opinion sont amplement développés dans mes lettres et dans mes mémoires : j'ai même toujours craint que la défiance républicaine, en faisant perdre trop de temps au Sénat, ne le forçât à prendre des partis contraires aux nôtres. Car si, malgré la modération du Roi et les efforts qu'il fait pour conserver cette même paix qu'il a donnée à l'Europe, Sa Majesté étoit cependant obligée de soutenir par les armes ses droits et ceux de ses alliés, il n'est pas douteux que les Vénitiens ne déclarassent sur-le-champ leur neutralité. Mais ils ont des conventions avec la cour de Vienne pour le passage des troupes impériales; refuseront-ils ce passage? Mais s'ils ne le refusent pas, environnés comme ils le sont par les forces et les places de la reine de Hongrie, leur neutralité ne devient-elle pas une véritable oppression? Oseront-ils, dans une situation pareille, manifester leur inclination pour nous, ou même réclamer notre puissance quand ils se trouveront investis et entourés par celle de nos ennemis? Tant que je ne les verrai point s'unir à nous avant la guerre, et

concerter d'avance avec la cour le plan de leur conduite, je n'établirai aucune opinion solide sur les dispositions où ils sont depuis quelques années à s'attacher au Roi. Ce n'est pas que je doute de la sincérité de ces dispositions, puisqu'elles sont inspirées, nourries par leur intérêt et leur état actuel; mais leurs places et leurs troupes ne valent rien. Leur longue neutralité a tout énervé, l'esprit militaire ne s'entretenant que par la guerre, et une République assurée de la paix négligeant trop aisément ses forces offensives et défensives.

« Dans cette situation, et en considérant le tableau actuel de l'Europe, mais principalement celui d'Italie, un intérêt réciproque devroit cependant accélérer le moment de l'union étroite de la République avec la France. Les Vénitiens ont entre les mains les clefs des passages de l'Allemagne par le Tyrol et le Trentin, comme le roi de Sardaigne a celles des portes du Dauphiné et de la Provence : cet avantage seul auroit dû nous rendre la République bien intéressante. Rappelez-vous, Monsieur, la conduite circonspecte de M. de Catinat, qui, maître de Mantoue en 1701, et commandant les troupes auxiliaires du Roi, respecta la neutralité des Vénitiens, tandis que le prince Eugène, marchant par le Trentin, entra avec une armée en Lombardie, malgré les plaintes vraies ou affectées de la République. Si nous avions été d'accord avec elle dans ce temps-là, et surtout en 1703, lorsque le duc de Bavière prit Inspruck, pour pénétrer en Italie par le Tyrol, tandis que M. de Vendôme essayoit de s'emparer des débouchés du Trentin, dans la vue d'ouvrir et d'établir ainsi une communication entre l'État de Milan et la Bavière, il est certain qu'alors nous aurions fermé à l'Empereur l'entrée de l'Italie, en supposant cependant que nous eussions été assurés des Suisses et des Grisons.

« La situation de l'État de Venise par rapport au passage du Tyrol et du Trentin est si avantageuse que, pour cette seule considération, il est de nécessité, non-seulement de ménager cette République, mais aussi de la gagner et de la conduire insensiblement à une démarche qui lui coûtera toujours beaucoup, et à laquelle elle ne peut être réduite qu'en lui en démontrant la nécessité. Un traité dans les circonstances présentes seroit très-difficile à conclure avec les Vénitiens, mais on pourroit s'entendre avec eux et, à l'ombre de la neutralité, convenir ensemble

de bien des choses, leur faire trouver bon, en un mot, qu'au cas de la nécessité, nous tinssions la même conduite que le prince Eugène eut en 1701. Je ne pousserai pas plus loin cette idée dont la justesse de votre esprit vous fera sentir, Monsieur, l'importance et l'étendue..... »

Cette dépêche, si bonne qu'elle soit, ne suffit pas à expliquer la longue absence de Bernis. Il se rejette sur le séjour du duc de Penthièvre, et, le 22, annonce son départ pour le lendemain. Mais quoi ! Madame Louise et le prince Ferdinand, enfants de Madame Infante, tombent malades. « Le respect, le devoir, la reconnaissance retiennent Bernis près de Madame. » La cour de Parme est en émoi, et de Parme à Paris les courriers se succèdent. Chaque jour on envoie au Roi un bulletin de la santé de ses petits-enfants. Au fond, ce n'est qu'une petite vérole volante; cela dure moins que rien, et, le 4 avril, Bernis est de retour à Venise. Aussi bien, ce n'est que pour deux semaines, le temps de recevoir le sous-diaconat, d'installer Brun comme chargé d'affaires, de s'assurer des correspondants, de faire ses adieux à cette Venise adorable, et de distribuer des largesses à sa maison. On a vu ce qu'il dit dans ses Mémoires des regrets que lui témoigna le peuple de Venise. Les regrets des grands de la République ne furent pas moindres : « La République, écrit-il à M. Rouillé, non contente de m'avoir donné depuis mon retour à Venise des témoignages les plus marqués d'estime et de considération, a désiré y ajouter encore une distinction singulière et unique. Il est d'usage que les ambassadeurs vénitiens, après avoir reçu leurs instructions et leur audience de congé, rendent une visite dans un lieu tiers à l'ambassadeur de la puissance auprès de laquelle ils vont résider. Le Sénat a voulu, en s'écartant de l'usage ordinaire, que M. le chevalier Erizzo, qui doit relever en France M. de Mocenigo, eût avant le temps prescrit une conférence particulière avec moi C'est dans ces termes que ce sénateur s'en est expliqué, en ajoutant de la part de ses maîtres les expressions les plus fortes de reconnoissance et de respect envers le Roi. Il m'a appris de plus que le Sénat, par une délibération unanime, avoit ordonné à M. de Mocenigo, lors de mon arrivée à la cour, de me témoigner la satisfaction que la République avoit eue pendant le temps de ma résidence à Venise, de la conduite que j'avois observée et des services que je

lui avois rendus auprès du Roi, en me priant de continuer pendant mon séjour à la cour de mériter à la République de la part de Sa Majesté la continuation de son amitié et de sa protection. M. Erizzo me répéta trois fois les mêmes choses dans les termes les plus formels. »

Le 24 avril, Bernis est de retour à Colorno, « au délicieux et admirable Colorno », comme dit Madame Infante dans sa lettre du 26 avril à l'évêque de Rennes[1]. « Nous avons ici celui dont vous êtes la bonne, ajoute-t-elle; vous le verrez, je crois, incessamment. » En effet, c'est un court séjour que fait cette fois Bernis. Il attend ses équipages qu'il expédie pour Turin, et, le 8 mai, il se met lui-même en route. Turin le retarde une semaine : il faut bien qu'il rende « au roi de Sardaigne et à la famille royale les respects qu'il leur doit » (lettre à Rouillé du 24 mai)[2]. Mais il compte regagner le temps perdu. « Son séjour à Lyon sera très-court, et il se rendra en peu de jours à Versailles, où il ira sur-le-champ rendre ses devoirs au ministre et prendre ses ordres. » Le 7 juin, en effet, Bernis est à Versailles (lettre du ministre à Brun); et le 24, Rouillé annonce à Rochechouart et au chargé d'affaires à Venise que « le Roi vient d'accorder à M. l'abbé de Bernis l'abbaye de Saint-Arnould de Metz qui étoit vacante par la mort de M. l'évêque de Marseille, M. de Belzunce». « C'est, ajoute-t-il dans sa lettre à Brun, un témoignage éclatant de la satisfaction que le Roi a des services de ce ministre et de la conduite également sage et éclairée qu'il a tenue à Venise. C'est en même temps une marque de considération que Sa Majesté a voulu donner au Sénat vénitien dans la personne de l'ambassadeur qu'elle entretient auprès de lui et à qui la République a donné des preuves d'estime et d'amitié. »

Au reste, bien que le 16 septembre Bernis ait été nommé ambassadeur extraordinaire auprès du roi d'Espagne[3], ce n'est que

[1] Louis Guy de Guérapin de Vauréal, évêque de Rennes de 1732 à 1758, ambassadeur en Espagne de 1741 à 1749.

[2] Bernis arrive à Turin le 21 mai; dès le lendemain matin il fut, accompagné du chevalier Chauvelin, faire visite au chevalier Ossorio. Le 25, il fut admis à faire sa cour au Roi et à la famille royale, et la veille il reçut la visite des ministres étrangers. (Dép. de Chauvelin du 23 mai.)

[3] A la date du 18 septembre je trouve encore une lettre autographe de Bernis

le 21 octobre que le Département expédie à Venise les lettres en recréance. Elles ne sont présentées que le 14 novembre, et le Sénat y répond le 22 novembre 1755.

adressée à l'abbé de la Ville, par laquelle il lui donne connaissance des nouvelles qu'il a reçues de Venise, et montre ainsi que pendant son congé il a continué à s'occuper sérieusement des affaires de son ancien poste. C'est une confirmation de plus de l'exactitude scrupuleuse que le Cardinal a portée dans la rédaction de ses Mémoires.

APPENDICE N° II

NÉGOCIATION DE 1755 (Page 232.)

Projet de réponse à donner à M. le comte de Starhemberg[1].

Que le Roi a vu avec beaucoup de satisfaction l'intérêt que la cour de Vienne prend au différend survenu entre sa couronne et celle d'Angleterre, et qu'elle a la plus grande confiance dans les conseils qu'elle veut bien donner à Sa Majesté Britannique.

Que comme le traité d'Aix-la-Chapelle a rétabli en même temps la paix par terre et par mer dans toutes les parties du monde où les puissances contractantes étoient en guerre, et qu'il a stipulé les engagements nécessaires pour la maintenir, il est naturel qu'à la vue des propositions inadmissibles de l'Angleterre et des préparatifs immenses qu'elle fait contre la France tant en Europe que dans les colonies de l'Amérique, la cour de Vienne ait été alarmée des infractions que les Anglois pourroient faire des engagements de ce traité et des troubles.

Que rien au monde ne seroit si contraire aux vœux et aux vues du Roi que de voir renouveler le feu de la guerre qu'on a eu tant de peine à éteindre; que par une suite de son zèle inaltérable pour le maintien de la paix, Sa Majesté s'est prêtée et se prêtera à tous les moyens que le traité d'Aix-la-Chapelle a prescrits pour la décision amiable des différends des deux couronnes dans leurs colonies d'Amérique; qu'elle croiroit faire tort à la fidélité du roi d'Angleterre à ses engagements, si elle pensoit que Sa Majesté Britannique voulût y préférer les voies de fait qui seroient

[1] Ce document est le seul que nous ayons trouvé aux Archives des Affaires étrangères sur les négociations de 1755, vol. *Vienne*, supp. 15. Encore peut-on se demander si, dans cette pièce, il n'est pas question d'une démarche conciliatoire tentée en avril par la cour de Vienne.

aussi contraires aux traités qu'au maintien du repos public; que c'est dans cette confiance que le Roi n'a pris que les précautions que la prudence rendoit indispensables pour la défense de ses sujets dans les colonies, et que toute l'Europe a vu qu'il ne les a prises qu'après que les armements que les Anglois ont faits contre la France, tant en Europe qu'en Amérique, ont été commencés et près d'être exécutés comme ils l'ont été déjà en partie; mais que si, contre toute attente, les Anglois venoient apporter la guerre dans ses possessions d'Amérique ou à attaquer sa marine et son commerce, alors le Roi se croira en droit et dans l'obligation de prendre, en vertu des traités, toutes les mesures qui seront nécessaires à sa dignité et à la sûreté de ses États et de ses sujets.

APPENDICE N° III

EXPÉDITION DE MAHON. LETTRE ET RÉCIT DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU
(Voir page 255).

Copie de la lettre écrite par M. le maréchal de Richelieu à M. l'abbé comte de Bernis [1].

Au quartier général de Mahon, le 5 mai 1756.

Je ne scay point, Monsieur, si vous êtes encore arrivé à Madrid, et je crainds bien la maladie qui vous retenoit au lit quand je suis party, quoique mes dernières nouvelles du 20 avril m'aprissent que vous commenciez à sortir. J'espère bien que vous me donnerez de vos nouvelles quand vous serez arrivé à Madrid, et que si vous n'y êtes pas encore arrivé, M. l'abbé de Frischmann, qui ouvrira cette lettre en votre absence, voudra bien m'en donner. Je dois, en attendant, vous rendre compte toujours de ce qui m'est arrivé depuis mon départ de Toulon, qui est, je crois, tout ce que vous aurez su de moi avant de partir de Paris. Je fus accueilli d'une tempête le 13, qui sépara beaucoup de bâtiments que je menois avec moy; au nombre de 198 voiles, indépendamment des vaisseaux de guerre. Plusieurs furent démâtés, d'autres firent de l'eau et furent obligés de retourner à Toulon, Marseille, et même quelques-uns en Corse. Tous ont rejoint, et il ne me manque que trois tartanes chargées de quelques subsistances, dont une a été prise, comme vous le verrez par la copie de ma lettre ci-jointe à M. le marquis de Cayro.

Je débarquai le 18 à Ciutadella, ville assez bien fortifiée à

[1] Arch. des Aff. étr., *France*, série brune, t. DCXI. Le maréchal de Richelieu adresse cette lettre à Madrid, à l'abbé de Bernis, ambassadeur près le roi d'Espagne.

l'extrémité de l'isle, à l'opposite de Mahon, assez considérable par le nombre des bâtiments et des édifices. Les Anglois l'abandonnèrent sur-le-champ à l'approche de notre flotte et de notre débarquement, et ils en firent de même à Fournel, où il y a un port assez considérable défendu par un fort très-bien fortifié dont je m'emparai le lendemain; et ayant appris que les ennemis en se retirant commençoient à faire du dégât, je fis marcher sur-le-champ vingt-quatre compagnies de grenadiers, soutenues d'une brigade d'infanterie commandée par le marquis du Mesnil, lieutenant général, qui alla chasser les ennemis et camper à Mercadal, qui est dans le centre de l'isle. J'allay le joindre le surlendemain avec le reste de l'armée, ayant fait partir de Mercadal le prince de Beauvau avec tous les grenadiers pour s'emparer de cette ville et prendre poste autour du fort, où je vins camper avec toute l'armée le lendemain.

Je n'ai été occupé, depuis ce temps-là, qu'à faire débarquer l'immensité des choses nécessaires pour la subsistance et l'artillerie convenable pour prendre une forteresse aussi considérable, et comme dans cette isle on n'a jamais vu une charette, et que le peu de mulets qu'il y a sont très-petits et trop faibles pour traîner l'artillerie, j'ai été obligé de me servir des bœufs que j'avois amenés et des soldats pour traîner ce nombreux et pesant attirail; moyennant cela, il est aisé de comprendre le temps qu'il m'a fallu pour rassembler gabions, fascines et tout ce qui est nécessaire pour commencer un aussi grand siége; mais enfin, avec des peines et des soins infinis, j'en suis venu à bout, et je compte, demain ou après-demain au plus tard, ouvrir la tranchée.

Notre escadre bloque toujours le port, et j'ai trouvé pour plus de deux millions de bâtiments françois(?) qui sont en mon pouvoir. Si vous avez quelque connoissance du plan de ce port, vous verrez qu'il monte jusqu'à cette ville, et que ces bâtiments ont pu s'échapper la nuit de dessous le canon du fort, où ils étoient à l'ancre, et dont la même élévation de ce fort leur a donné occasion de s'échapper pour venir aux pieds de ma terrasse, où je les tiens. Je me suis emparé du fort Philippet et de toute la rive droite à l'entrée du port en entrant, où est la tour des signaux, où j'ai établi une batterie de bombes et de canon qui deffend l'entrée du port à ceux qui voudroient s'y présenter, indépendamment de notre escadre, et qui est en même temps à la demi-

portée du canon pour battre la place et tous les ouvrages de ce côté-là qui en sont dominés.

En arrivant à Ciutadella, j'envoyai le lendemain un bâtiment à Mayorque avec un ayde maréchal général des logis de mon armée pour voir avec le consul de France les moyens qu'il y auroit de tirer des secours de cette isle dont celle-cy peut manquer pour la commodité et le soulagement de notre armée. J'appris, deux jours après, par une barque qu'on me renvoya de Mayorque, que M. le marquis de Cayro, capitaine général de cette isle, avoit envoyé chercher notre consul, dès qu'il avoit appris notre approche deux jours auparavant, pour lui faire des compliments et l'assurer qu'il avoit reçu des ordres, il y avoit peu de jours, du ministre d'Espagne, de l'observation qu'il devoit faire entre les Anglois et nous de cette égalité parfaite qu'il semble même qu'on veuille nous faire valoir avec des compliments. Vous verrez par la copie de la lettre que je viens d'écrire à M. de Cayro les sujets que j'ai, malgré cela, de m'en plaindre, et les représentations qu'il me paroît que vous devez faire sur cela à la cour d'Espagne. C'est la seconde lettre que j'ai écrit à M. de Cayro, la première n'étant seulement que de compliments lorsque j'ai sçu que c'étoit lui qui commandoit à Mayorque. C'est à vous, Monsieur, qui êtes sur les lieux, à choisir les moyens pour les plaintes que vous en devez faire, et la manière de remédier aux inconvénients que l'armée du Roy ici pourroit trouver dans cette conduite. Il est bien fatal que nous l'éprouvions de la part de l'Espagne dans une conjoncture dont elle pourroit tirer un avantage qu'elle ne retrouvera peut-être de cent ans, puisque vous sçavez qu'il ne tient qu'à elle de rentrer dans une partie aussi considérable qu'importante de son ancien domaine, et qui peut la rendre l'arbitre du commerce de la Méditerranée, au lieu que ses véritables ennemis l'ont été depuis qu'ils avoient cette possession. Je dis ses véritables ennemis, parce que assurément les Anglois sont bien plus ceux des Espagnols que de nous, parce qu'ils ont beaucoup plus à y gagner, et que les portions de commerce qu'ils en viendroient arracher pour arriver à la despoticité universelle de ce même commerce ne peuvent aller dans aucune proportion; mais la fatalité qui subsiste depuis 55 ans fait qu'il n'y a pas eu depuis ce temps-là un instant où le ministère de France et d'Espagne n'aye eu des raisons les plus légitimes

de se plaindre l'un de l'autre contre leurs véritables intérêts à tous deux, parce qu'il est certain que si le Pape et le Grand Turc étoient rois de France et d'Espagne, ils devroient être unis pour l'intérêt des deux nations, et c'est deux rois du même sang, et qui ne sont pour ainsi dire qu'un, qui, par des divisions et des intrigues de cours, s'écartent perpétuellement des intérêts de leurs nations, de leurs maisons et de leur gloire pour en faire profiter leurs ennemis communs. C'est une fatalité que les véritables patriotes ne sauroient assez déplorer; mais si vos talents et votre esprit ne réussissent pas à mettre les choses telles qu'elles devroient être dans un moment qui paroît avoir un intérêt aussi éminent, aussi clair et aussi aysé à satisfaire, je vois avec douleur qu'il faudra y renoncer pour jamais. Vous me ferez grand plaisir de m'apprendre la situation où vous aurez trouvé les esprits et de me donner de vos nouvelles, ce que vous pourrez toujours faire par la voie de Barcelone.

Nous n'avons point encore entendu parler de l'amiral Binck et de son escadre avec laquelle il devoit arriver. Il paroît que la nôtre, qui est belle et bonne et en bon état, est fort déterminée à le combattre, à moins qu'il n'amène des forces très-supérieures. Je n'ose presque pas me flatter d'avoir fihy mon siége avant cet événement. Cependant, si cela arrivoit, je m'en retournerois sur-le-champ après avoir laissé icy assez de troupes et de munitions pour mettre les Anglois hors de portée de tenter ou du moins de réussir à la moindre entreprise sur cette isle, ce qui est fort aisé, n'y ayant réussi que par leur faute et les mauvaises mesures qu'ils avoient prises. Je m'en retournerois avec le surplus des troupes et de l'artillerie, que notre flotte escorteroit jusques à Toulon.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Je joints aussi icy la copie de la lettre que M. de Blakeney m'écrivit quand j'arrivai au camp de Leor (?), et la réponse que je luy fis.

(DE LA MAIN DU DUC DE RICHELIEU [1].)

Les idées que l'on avait de la place étaient si différentes de ce qu'elle était qu'il aurait fallu être insensé pour entreprendre ce siége avec ce qu'il avait pu ramasser avant son départ, qui enfin arriva (?) le ..... Il essuya une tempête qui dispersa pendant la nuit toute la flotte, et crut son expédition absolument manquée; mais au jour, peu à peu ces bâtiments se rassemblèrent en assez grand nombre, et le soleil fut si beau que l'on aperçut l'île que l'on chercha à côtoyer (cotohyer). Je demande à M. de la Galissonière de faire approcher le plus près que l'on pourrait, et ce fut, peu de temps après, une ville qui augmenta ma curiosité. Je vis distinctement avec la lunette beaucoup de trouble et de sorties de gens qui couraient de tous cotés. J'envoyai chercher M. de la Galissonière pour qu'il fît mettre la chaloupe à la mer et envoyer un officier sommer la place de se rendre avec assurance de bon traitement, et faire signal à l'avant-garde de s'arrêter. La frégate ne tarda pas à s'en revenir avec le curé et les magistrats, gage de leur soumission, et demande de bons traitements, que j'accordai bien facilement, et toutes les troupes furent débarquées dans la nuit avec la plus grande facilité. Le lendemain, je détachai M. de Beauvau avec un gros détachement pour aller à moitié chemin de Mahon et, le lendemain, marquer la place pour que rien n'en sortît et le suivre avec tout le reste de l'armée, ce qui fut exécuté parfaitement bien; j'ordonnai que l'on débarquât l'artillerie, et combien il lui faudrait de jours pour venir d'où elle était devant la place. Le commandant, homme plein de zèle et de diligence à servir, me demandait six mois, et pour comprendre l'effroi où cela me mit d'autant plus que de plus il n'y a de Ciutadella à Mahon que le chemin à peu près de Paris à Fontainebleau, avec un chemin infiniment plus beau de tous points. Il fallut chercher de nouveaux moyens qui furent de venir en détail toutes munitions de guerre par des

[1] J'ai jugé inutile de reproduire l'orthographe de ce document déjà fort difficile à lire. En voici un spécimen :

« Les idée que l'on auoit de la place etoient si diferentes de cequelle etoit qu'il auroit falu estre insensse, etc. » Je crois que c'est là un des fragments des Mémoires originaux du maréchal.

frégates jusqu'à la calle (?) qu'on trouva en cherchant, dont M. de Crillon vient de se servir sans chercher, l'ayant su de M. de Richelieu. Il fallut encore de nouveaux moyens pour les faire arriver devant, et ce fut les soldats qui traversèrent le canon et les munitions. Les bâtiments eurent de pareilles. Et enfin fut la valeur des troupes dirigée avec autant d'adresse qu'il fut possible d'en placer, et le succès en fut complet, et l'éclat que jamais chose possible ne fit tant d'ennemis à M. de Richelieu. M. d'Argenson commença par envoyer en ordre de rester en Provence, empêcher l'effet que la colère que les Anglais auraient de la belle conquête que je venais de faire sur eux, qui pouvait leur faire venir le désir de s'en venger à quoi M. de Richelieu.....

APPENDICE N° IV

TRAITÉS ET CONVENTIONS DU 1er MAI 1756 (Voir page 271).

Convention de neutralité signée entre Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne.

Les différends qui se sont élevés entre Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Britannique au sujet des limites de leurs possessions respectives en Amérique paraissant de plus en plus menacer la tranquillité publique, Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne, qui désirent également l'inaltérable durée de l'amitié et de la bonne intelligence qui subsistent heureusement entre elles, ont jugé à propos de prendre des mesures pour cet effet.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine déclare et promet à cette fin, de la façon la plus solennelle et la plus obligatoire que faire se peut, que non-seulement elle ne prendra ni directement, ni indirectement aucune part aux susdits différends dont l'objet ne la regarde pas, et sur lesquels elle n'a aucun engagement, mais qu'au contraire elle observera une parfaite et exacte neutralité pendant tout le temps que pourra durer la guerre occasionnée par les susdits différends entre la France et l'Angleterre.

Sa Majesté Très-Chrétienne, de son côté, ne voulant envelopper aucune autre puissance dans sa querelle particulière avec l'Angleterre, déclare et promet réciproquement, de la façon la plus solennelle et la plus obligatoire que faire se peut, qu'elle n'attaquera ni n'envahira, sous quelque prétexte et par quelque raison que ce puisse être, les Pays-Bas ou autres Royaumes, États et Provinces de la domination de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, et qu'elle ne lui fera aucun tort soit directement, soit indirectement, ni dans ses possessions, ni dans ses droits, ainsi que le promet réciproquement Sa Majesté l'Impératrice-Reine à

l'égard des Royaumes, États et Provinces de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Cette convention ou acte de neutralité sera ratifiée par Sa Majesté l'Impératrice-Reine et par Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'espace de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foy de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et de Sa Majesté Très-Chrétienne, avons signé le présent acte et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le 1er de mai 1756.

(*L. S.*) G., comte de Starhemberg. (*L. S.*) A. L. Rouillé.
(*L. S.*) F. J. de Pierre de Bernis.

Traité d'union et d'amitié défensif signé entre Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir en manière quelconque :

Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne ayant conclu une convention ou acte de neutralité qui a été signé aujourd'hui par leurs ministres plénipotentiaires respectifs, dans l'intention d'empêcher que le feu de la guerre, que pourraient allumer les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre au sujet des limites de leurs possessions respectives en Amérique, ne s'étende successivement et ne trouble le repos et la bonne intelligence qui subsistent heureusement entre Leursdites Majestés, Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne, persistant dans des vues si salutaires, et désirant de resserrer de plus en plus et pour toujours entre Elles les liens de la plus sincère amitié et de la plus parfaite harmonie, ont jugé à propos d'ajouter à l'arrangement de neutralité susdit celui d'un traité d'amitié et d'union purement défensif et ne tendant au préju-

dice d'aucune autre puissance, dans la seule vue d'assurer encore plus solidement la paix entre les Royaumes et États de leur domination, et de contribuer autant qu'il peut d'Elles au maintien de la paix générale.

A cet effet, Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême a nommé et autorisé le très-illustre et très-excellent seigneur George, comte du saint-empire romain de Starhemberg, conseiller actuel du suprême conseil aulique de l'Empire, chambellan de Leurs Majestés Impériales et leur plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne; et Sa Majesté Très-Chrétienne a pareillement nommé et autorisé les très-illustres et très-excellents seigneurs Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy et de Fontaine-Guérin, conseiller en tous les conseils de Sa Majesté, ministre et secrétaire d'État et de ses commandements et finances, commandeur et grand trésorier de ses ordres; et François-Joachim de Pierre de Bernis, comte de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz, l'un des quarante de l'Académie française et ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès de Sa Majesté Catholique; lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme, dont les copies sont ajoutées à la fin du présent traité, et après avoir conféré entre eux, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il y aura une amitié et union sincère et constante entre Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne, leurs héritiers et successeurs, royaumes, états, provinces, pays, sujets et vassaux, sans aucune exception. Les hautes parties contractantes apporteront, en conséquence, la plus grande attention à maintenir entre Elles et leursdits états et sujets une amitié et correspondance réciproque, sans permettre que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilité pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union et la bonne intelligence heureusement établies entre Elles, et en donnant au contraire tous leurs soins à procurer en toute occasion leur utilité, honneur et avantages mutuels.

II. Le traité de Westphalie de 1648 et tous les traités de paix et d'amitié qui depuis cette époque ont été conclus et subsistent entre Leursdites Majestés, et en particulier la convention ou

acte de neutralité signé aujourd'hui, sont renouvelés et confirmés par le présent traité dans la meilleure forme et comme s'ils étaient insérés ici de mot en mot.

III. Sa Majesté l'Impératrice-Reine promet et s'engage de garantir et défendre tous les royaumes, états, provinces et domaines actuellement possédés par Sa Majesté Très-Chrétienne en Europe, tant pour Elle que pour ses successeurs et héritiers, sans exception, contre les attaques de quelque puissance que ce soit, et pour toujours; le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre uniquement excepté, conformément à la convention ou acte de neutralité signé aujourd'hui.

IV. Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage envers Sa Majesté l'Impératrice-Reine et ses successeurs et héritiers, selon l'ordre de la sanction pragmatique établie dans sa maison, à garantir et à défendre contre les attaques de quelque puissance que ce soit, et pour toujours, tous les royaumes, états, provinces et domaines qu'Elle possède actuellement en Europe, sans aucune exception.

V. Par une suite de cette garantie réciproque, les hautes parties contractantes travailleront toujours de concert aux mesures qui leur paraîtront les plus propres au maintien de la paix, et emploieront, dans le cas où les États de l'une ou de l'autre d'entre Elles seraient menacés d'une invasion, leurs bons offices les plus efficaces pour l'empêcher.

VI. Mais comme ces bons offices qu'Elles se promettent pourraient ne point avoir l'effet désiré, Leursdites Majestés s'obligent dès à présent à se secourir mutuellement avec un corps de vingt-quatre mille hommes, au cas que l'une ou l'autre d'entre Elles vînt à être attaquée par qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être; la guerre présente entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Amérique uniquement exceptée, ainsi qu'il a été dit à l'article III du présent traité.

VII. Le secours sera composé de dix-huit mille hommes d'infanterie et de six mille hommes de cavalerie, et il se mettra en marche six semaines ou deux mois au plus tard après la réquisition qui en sera faite par celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera attaquée ou menacée d'une invasion dans ses possessions. Ce corps de troupes sera entretenu aux frais et dépens de celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera dans le cas de devoir le donner, et celle qui le recevra

fournira audit corps de troupes des quartiers d'hiver; mais il sera libre à la partie requérante de demander, au lieu du secours effectif en hommes, l'équivalent en argent qui sera payé comptant chaque mois, et qui sera évalué pour la totalité et sans qu'on puisse ni de part ni d'autre rien exiger de plus, sous quelque prétexte que ce soit, à raison de huit mille florins, argent d'Empire, pour chaque mille hommes d'infanterie, et de vingt-quatre mille florins pour chaque mille hommes de cavalerie.

VIII. Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Très-Chrétienne se réservent d'inviter de concert d'autres puissances à prendre part à ce traité purement défensif.

IX. Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et par Sa Majesté Très-Chrétienne, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de six semaines, à compter du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut.

En foy de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires de l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et de Sa Majesté Très-Chrétienne, avons signé le présent traité et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le premier de mai 1756.

(*L. S.*) G., comte DE STARHEMBERG. (*L. S.*) A. L. ROUILLÉ.
(*L. S.*) F. J. DE PIERRE DE BERNIS.

Les deux articles séparés, signés le même jour, sont relatifs, le premier à l'ordre observé dans les articles III et IV du traité et au maintien de l'alternative reconnue entre les deux États; le second, à l'emploi de la langue française dans la rédaction de l'acte de neutralité et du traité définitif.

APPENDICE N° V

TRAITÉ DU 5 JUIN 1741 ENTRE SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE ET LE ROI DE PRUSSE[1] (Voir page 278).

Traité d'alliance défensive entre le Roi et le roi de Prusse, signé à Breslau, le 5 juin 1741, ratifié par le Roi, le 14, et par le roi de Prusse, le 1er juillet. L'échange des ratifications fait le 5 juillet.

Le Roi Très-Chrétien et le roi de Prusse ayant également reconnu combien il leur importe dans les circonstances présentes d'agir dans l'intelligence la plus parfaite pour leurs intérêts communs comme aussi pour le maintien et l'affermissement de la tranquillité générale, Leurs Majestés, après s'être essentiellement communiqué leurs pensées sur les moyens de cimenter l'union et l'amitié qu'elles se portent réciproquement, ont jugé qu'elles ne pouvaient rien faire de plus convenable que d'en resserrer les nœuds par la conclusion d'une alliance défensive entre elles, et Sa Majesté Très-Chrétienne ayant pour cet effet autorisé le sieur marquis de Valory, brigadier de ses armées et son envoyé extraordinaire auprès de Sa Majesté Prussienne, le roi de Prusse a pareillement autorisé le sieur de Podewils, son ministre d'État et de guerre, lesquels, après avoir dûment fait l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. Il y aura dès ce jour et pour toujours, à l'avenir, entre Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté le roi de Prusse, leurs héritiers et successeurs, royaumes, pays et sujets, une amitié et correspondance sincère qui seront observées de telle manière que les parties contractantes feront sincèrement et de bonne foi tout ce qui dépendra d'elles pour procurer et avancer le bien et l'avantage de l'un et de l'autre, et pour

[1] Ce traité n'a pas encore été publié.

détourner tous les dommages et préjudices qui pourraient leur arriver à eux et à leursdits sujets.

ART II. Leursdites Majestés promettent et s'engagent réciproquement de n'entrer dans aucune convention ou engagement qui puissent en quelque sorte ni en quelque manière que ce soit être directement ou indirectement contraires à ce qui a été statué pour le maintien de la paix par les traités d'Utrecht et de Bade, comme aussi ce qui a été statué par le traité de paix conclu à Stockholm le Ier février 1720, de la part de la couronne de Suède avec le roi de Prusse, mais, au contraire, d'apporter tous leurs soins pour en procurer le maintien et l'exécution.

ART. III. Sa Majesté Très-Chrétienne et le roi de Prusse se garantissent réciproquement tous leurs royaumes, états et seigneuries en Europe, et si l'une ou l'autre de leursdites Majestés était attaquée ou troublée par quelque puissance, ou sous quelque prétexte que ce pût être, l'autre promet et s'oblige de secourir promptement son allié, pour lui procurer une juste, prompte et due satisfaction par offices et par l'emploi de ses forces, et même par la guerre à l'agresseur en cas de besoin, Leurs Majestes promettant en ce cas de ne point quitter les armes et de n'entrer dans aucune négociation d'accommodement que d'un commun consentement, à la satisfaction réciproque de l'une et de l'autre partie.

ART. IV. Leursdites Majestés étant également portées pour tout ce qui peut intéresser le bien et la tranquillité du corps germanique, tant en dedans qu'au dehors de l'Empire, promettent et s'engagent d'unir leurs conseils et d'agir dans l'union la plus intime, pour porter au trône impérial le prince qui sera estimé le plus propre à maintenir les libertés et prérogatives des princes de l'Empire, et à concourir à tout ce qui pourra être le plus convenable pour l'affermissement de la tranquillité générale de l'Europe, comme aussi pour l'utilité commune des parties intéressées.

ARTd V. Dans le cas où Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Prussienne viendront à reconnaître d'un sentiment unanime que pour parvenir plus sûrement à l'accomplissement des objets du présent traité, il serait important d'inviter d'autres puissances à y intervenir, elles inviteront de concert et pourront y admettre pareillement de concert tous les princes et États qui

voudront y entrer pour le maintien du repos de l'Empire et de la tranquillité générale de l'Europe, comme aussi pour l'utilité commune des parties intéressées.

ART. VI. Enfin Leursdites Majestés se promettent réciproquement d'agir d'un parfait concert pour leurs intérêts communs et de ne prendre désormais aucun engagement relativement aux affaires d'Allemagne et du Nord qu'après s'être communiqué fidèlement les propositions qui pourraient leur être faites, et après avoir examiné ce qui pourrait tendre au plus grand avantage de l'une et de l'autre.

ART. VII. On gardera encore le secret pour de certaines raisons sur ce traité, et on ne le communiquera à qui que ce soit, que d'un commun concert et consentement.

ART. VIII. Le présent traité d'alliance défensive durera l'espace de quinze ans, et les ratifications en seront échangées dans le terme d'un mois à compter de la signature. En foi de quoi, nous soussignés, ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne et de Sa Majesté Prussienne, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé le présent traité et y avons fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Breslau, le cinquième jour de juin mil sept cent quarante et un.

(*L. S.*) Le marquis DE VALORY. (*L. S.*) DE PODEWILS.

ARTICLE SÉPARÉ ET SECRET. Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage pour Elle et pour ses successeurs et héritiers à perpétuité, de la manière la plus forte et la plus solennelle, de garantir de toutes ses forces contre qui que ce puisse être à Sa Majesté le roi de Prusse, ses successeurs et héritiers à perpétuité, la possession tranquille de toute la basse Silésie, la ville de Breslau y comprise, bien entendu néanmoins qu'il n'y sera fait de sa part aucun changement au préjudice de la Religion catholique, apostolique et romaine, et par reconnaissance pour la susdite garantie aussi bien que pour une entière conciliation de l'affaire de la succession de Juliers et de Bergues, et pour l'affermissement de la tranquillité générale qui aurait pu être troublée à l'égard de cette affaire, Sa Majesté le roi de Prusse, tant pour elle que pour ses successeurs et héritiers, s'engage de la manière la plus forte et la plus formelle de faire à la Maison Palatine de Sulzbach et

à ses héritiers, à perpétuité, la cession entière de ses droits de succession sur les duchés de Juliers et de Bergues; bien entendu que cette cession ne saurait avoir lieu qu'autant que la possession tranquille de toute la basse Silésie, la ville de Breslau y comprise, sera assurée à Sa Majesté le roi de Prusse et à ses héritiers et à ses successeurs à perpétuité, par une cession formelle de la maison d'Autriche à stipuler dans le futur traité de paix, sous la garantie de Sa Majesté Très-Chrétienne, de la maison palatine et telles autres puissances qu'on pourrait trouver à propos d'inviter à la concurrence de cette garantie, telle qu'est l'Espagne, la Suède et la Bavière, contre toutes prétentions formées ou à former, de quelque part que ce puisse être, sur la basse Silésie, la ville de Breslau y comprise; bien entendu aussi que Sa Majesté Prussienne garantira de sa part, conjointement avec Sa Majesté Très-Chrétienne et les puissances qui interviendront au présent traité, à ladite maison palatine de Sulzbach et à ses descendants, pareillement à perpétuité, la possession desdits États de Bergues et de Juliers, contre toute prétention formée ou à former, de quelque part que ce puisse être, sur la succession desdits États de Juliers et de Bergues.

Cet article séparé aura la même force que s'il avait été inséré de mot à mot dans le traité conclu et signé ce jourd'huy, et sera ratifié de la même manière, et les ratifications en seront échangées dans le même temps que le traité.

En foi de quoi, nous, etc.

ARTICLE SÉPARÉ ET SECRET. Comme la Russie est entrée avec plusieurs autres puissances dans des arrangements et des concerts en faveur de la cour de Vienne pour agir contre Sa Majesté le roi de Prusse, soit en faisant une diversion dans ses États, soit en envoyant un corps de troupes au secours de la reine de Hongrie, Sa Majesté Très-Chrétienne, pour donner à Sa Majesté le roi de Prusse de nouvelles preuves de son amitié et de son affection, s'engage à faire rompre la Suède avec la Russie, dès à présent et sans délai, bien entendu que Sa Majesté le roi de Prusse s'engage de son côté à contracter, dès à présent, une alliance avec la Suède qui puisse l'assurer qu'elle ne sera point contraire aux vues que la Suède pourrait avoir de recouvrer ses provinces prises autrefois par la Russie, et possédées actuellement encore par cette puissance, et à ne point inquiéter la Suède dans aucun cas,

quelque réquisition que lui fît la Russie, en vertu du renouvellement de son alliance du 27 de décembre 1740. On s'engage de garder le secret le plus inviolable sur cet article séparé, et il aura la même force que si, etc.

ARTICLE SÉPARÉ ET SECRET. Leurs Majestés emploieront leurs soins et leurs offices pour réunir les suffrages du collége électoral en faveur de l'électeur de Bavière, et c'est dans ce sentiment que le roi de Prusse promet que lorsqu'il s'agira de l'élection du roi des Romains, à la prochaine diète d'élection, il donnera en qualité d'électeur de Brandebourg sa voix audit électeur de Bavière, et s'engage à ne la donner à tout événement à aucun autre, que de concert avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

Cet article aura la même force que si, etc.

ARTICLE SÉPARÉ ET SECRET. Sa Majesté Très-Chrétienne étant bien informée que l'électeur de Bavière est de toutes parts menacé des effets du ressentiment de la cour de Vienne, en haine de ce qu'il a manifesté ses droits et prétentions sur quelques États faisant partie de la succession d'Autriche, et sachant que par lui-même il n'a pas les forces suffisantes pour défendre ses États contre celles que cette cour pourrait employer contre lui, ladite Majesté Très-Chrétienne ne voulant rien omettre de ce qui peut être nécessaire pour secourir ledit électeur dans un danger aussi pressant, et le mettre sans délai en état d'agir vigoureusement, promet de lui fournir tous les moyens nécessaires pour cela, et d'envoyer incessamment à son secours toutes les troupes auxiliaires qui lui seront nécessaires pour assurer son pays contre toute attaque, et le mettre en tous cas par une puissante armée de diversion en état de n'avoir rien à craindre de ses ennemis et de soutenir la justice de ses prétentions.

Cet article séparé aura la même force que si, etc.

ANNEXE N° VI

Discours prononcé pour le Roi par M. le chancelier aux députés du Parlement, le 1er septembre 1757. (V. p. 336.)

(Extrait du journal de Barbier.)

Les sentiments qui animaient vos prédécesseurs ne leur auraient pas permis de faire la démarche à laquelle s'est portée la plus grande partie des officiers du Parlement.

Le Roi vous ordonne d'avoir toujours présentes les obligations que vos serments vous ont imposées. Nul motif ne peut vous dispenser de rendre la justice que vous devez aux sujets de Sa Majesté; les magistrats proposés pour l'administrer ne peuvent la refuser, sans se rendre coupables de tous les maux qui sont la suite nécessaire de ce refus.

Sur les témoignages répétés qui ont été donnés à Sa Majesté de votre soumission et de votre fidélité, Elle veut bien aujourd'hui n'interroger que vos cœurs, conserver dans vos sentiments des motifs de confiance pour l'avenir.

Elle efface donc pour jamais le souvenir de ce qui lui a déplu dans votre conduite passée, en regardant comme non avenues les démissions qui lui ont été données.

Sa Majesté vous a appris, par les lettres qui vous ont été adressées, qu'Elle veut bien rétablir dans leurs offices tous ceux qui s'en étaient démis.

A l'égard de ceux de vos confrères qu'Elle a cru devoir éloigner pour des raisons particulières, Sa Majesté, en les conservant dans leur état, n'a pas fixé le temps de leur rappel; quand le Roi sera obéi, quand vous aurez repris l'exercice en entier de vos fonctions ordinaires, que Sa Majesté sera satisfaite de la sagesse de votre conduite, Elle écoutera favorablement vos instances à cet égard.

Pour ce qui concerne la seconde déclaration (pour la discipline), le Roi désire que l'usage en devienne aussi inutile qu'il

l'avait jugé nécessaire; mais; avant tout, Sa Majesté ne refusera pas d'écouter ce que son Parlement croira devoir lui représenter sur cet objet.

Elle veut que la suppression, ordonnée par son édit du mois de décembre dernier, soit exécutée. Elle enverra à son Parlement une déclaration interprétative, à l'enregistrement de laquelle Elle vous ordonne de procéder sans délai.

Le Roi vous ordonne de reprendre vos fonctions ordinaires; conformez-vous à ses intentions.

Sa Majesté n'a rien tant à cœur que de faire régner dans son royaume le silence qu'Elle a prescrit de part et d'autre, et la paix qu'Elle désire depuis si longtemps de voir rétablir. Si Sa Majesté, par des raisons supérieures et dans la vue du bien général, a cru devoir s'élever au-dessus des règles ordinaires, son Parlement ne doit point en appréhender les suites pour l'avenir. Le Roi vous ordonne donc de faire exécuter sa première déclaration, conformément aux canons de l'Église reçus dans le royaume, aux lois et aux ordonnances.

C'est en rentrant dans ces vues que vous devez vous souvenir qu'il est des considérations de sagesse et de modération sur lesquelles vous devez régler vos démarches; donnez vous-mêmes l'exemple du respect et de la soumission que Sa Majesté veut qui soit rendu à la religion et à ses ministres; c'est ainsi que vous ferez un usage légitime de l'autorité que le Roi a bien voulu vous confier.

Que ces sentiments soient toujours gravés dans vos cœurs; souvenez-vous que votre souverain vous traite en ce moment en père.

APPENDICE N° VII

RÉSUMÉ DES ARTICLES DU TRAITÉ D'UNION ET D'AMITIÉ DÉFENSIF ENTRE LA FRANCE ET L'AUTRICHE, SIGNÉ LE 1er MAI 1757[1] (Voir page 378).

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Soit notoire à tous ceux à qui il appartiendra ou peut appartenir en manière quelconque :

Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême ayant conclu, le 1er mai 1757, un traité d'amitié et d'union défensif, principalement dans la vue d'empêcher que la guerre allumée dès lors entre la France et l'Angleterre ne pût s'étendre sur le continent, et d'assurer ainsi, en tant qu'il dépendait d'Elles, le repos et la tranquillité de l'Europe, n'ont pu voir qu'avec une douleur extrême que des vues si salutaires aient été renversées par l'invasion injuste de la Saxe et ensuite de la Bohême par le roi de Prusse, et que l'Angleterre, au lieu de s'opposer à cette violence en offrant ou accordant à Sa Majesté l'Impératrice-Reine les secours qu'elle lui doit, non-seulement comme alliée, mais aussi comme garante de la sanction pragmatique et du dernier traité d'Aix-la-Chapelle, ait sacrifié ses anciennes alliances et les garanties les plus solennelles à de nouveaux engagements en accordant des secours effectifs à l'injuste agresseur. Cette conduite des cours de Londres et de Berlin découvrant manifestement le parti qu'elles ont pris de rompre entièrement et de concert tous les liens des alliances respectives qui subsistaient ci-devant entre les hautes parties contractantes et elles, et faisant connaître évidemment que le roi de Prusse persiste toujours dans sa maxime qu'il a adoptée d'étendre de plus en plus sa puissance sur celle de ses voisins,

[1] Il était impossible de publier *in extenso* ce traité, qui n'a pas moins de trente-deux articles, plus dix articles séparés, et, d'autre part, il était nécessaire de mettre le lecteur à même de se rendre compte des stipulations conclues par Bernis. J'ai donc pris un moyen terme, en donnant le préambule et le résumé de chacun des articles.

de sorte qu'on espérerait en vain de parvenir à une paix solide et assurée tant qu'il dépendra de lui de la troubler par la force des armes, Sa Majesté l'Impératrice-Reine, comme partie attaquée, et Sa Majesté Très-Chrétienne, tant en qualité d'alliée et d'auxiliaire de Sadite Majesté Impériale et Royale que de garante des traités de Westphalie, se trouvant également provoquée par la susdite invasion de la Saxe et de la Bohême, ont résolu d'unir leurs armes, non-seulement pour repousser la violence de l'agresseur et s'opposer aux efforts que ses alliés feraient en sa faveur, ainsi que pour procurer aux deux puissances attaquées une pleine satisfaction pour le passé et des sûretés suffisantes pour l'erreur, mais aussi pour assurer le repos général de l'Europe et le repos particulier de l'Empire, en réduisant la puissance du roi de Prusse dans de telles bornes qu'il ne soit plus en son pouvoir de troubler à l'avenir la tranquillité publique. A cet effet, Leursdites Majestés ayant jugé qu'il leur était nécessaire de s'unir encore plus étroitement par un nouveau traité et de convenir plus particulièrement entre elles des moyens de parvenir au but qu'elles se proposaient, Sa Majesté Très-Chrétienne a nommé, etc.

ARTICLE PREMIER. Outre le corps de vingt-quatre mille hommes stipulé par le traité de 1756, le Roi s'engage : 1° à envoyer à l'Impératrice-Reine un corps composé de six mille Bavarois et Wurtembergeois ou tous autres Allemands, qu'il entretiendra à la solde et aux frais de la France pendant toute la présente guerre ; 2° à faire agir pendant la présente guerre cent et cinq mille hommes, qui seront employés cette campagne de 1757 de la façon dont il est convenu dans une convention séparée.

ART. II. Subside annuel de douze millions de florins accordé par le Roi à l'Impératrice, à partir du 1er mars 1757 et pendant toute la durée de la guerre.

ART. III. Ces secours seront accordés jusqu'au jour où l'Impératrice aura été remise en possession, par un traité conclu avec le roi de Prusse et garanti par Sa Majesté Très-Chrétienne, du duché de Silésie et du comté de Glatz.

ART. IV. L'Impératrice sera de plus, et par le même traité, mise en possession de la principauté de Crossen, dont les présents possesseurs seront dédommagés au moyen d'un échange qui sera pris sur les États du roi de Prusse.

ART. V. Obligation pour les deux parties de ne pas poser les armes avant que le roi de Prusse ait cédé les duchés de Silésie et de Magdebourg, les principautés de Crossen et d'Halberstadt, le comté de Glatz, le pays de Halle, la Poméranie antérieure, tout ce qui dépend de la succession de Clèves et la haute Gueldre.

ART. VI. Au cas où, par suite des événements, il faudrait faire quelque modification à l'article précédent, le but n'en devrait pas moins être atteint, soit qu'on enlève au roi de Prusse les provinces ci-dessus spécifiées, soit qu'on lui en enlève leur juste équivalent.

ART. VII. Des négociations seront entamées d'un commun accord avec la couronne de Suède, avec les cours de Bavière, de Saxe, la cour palatine et avec la république des Provinces-Unies, et on leur proposera des avantages à prendre sur les États du roi de Prusse, et proportionnés aux efforts que ces puissances feront pour concourir à l'exécution du traité.

ART. VIII. Pour réparer les dommages qu'il a soufferts par suite de l'invasion, l'électeur de Saxe, roi de Pologne, recevra le duché de Magdebourg et le cercle de la Sala; de plus, en échange d'une partie de la Lusace, la principauté d'Halberstadt. Enfin, les hautes parties contractantes déclarent qu'elles seront pleinement satisfaites si, dans la future élection d'un roi de Pologne, le choix de la République tombe sur un des princes de la maison de Saxe.

ART. IX. Subside annuel à payer à la couronne de Suède et à l'électeur de Saxe.

ART. X. L'Impératrice s'engage à employer et à entretenir contre le roi de Prusse au moins quatre-vingt mille hommes de ses propres troupes, et ce pendant toute la durée de la guerre.

ART. XI. Lorsque l'Impératrice sera par un traité en possession de la Silésie et du comté de Glatz, elle cédera, transférera et garantira à Sa Majesté Très-Chrétienne la souveraineté de Chimay et de Beaumont, les villes et ports d'Ostende et de Nieuport, les villes d'Ypres, de Furnes et de Mons, le fort de la Knocque, et une lieue de territoire alentour des desdites villes et places.

ART. XII. Après l'échange des ratifications du présent traité, l'Impératrice remettra aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne la garde des villes d'Ostende et de Nieuport.

ART. XIII. Dans le cas d'insuccès de la part des parties contractantes, l'Impératrice rentrera en pleine possession d'Ostende et de Nieuport.

ART. XIV. Le Roi donnera ses bons offices pour appuyer l'élection comme roi des Romains de l'archiduc, fils aîné de l'Impératrice-Reine.

ART. XV. Renouvellement formel et solennel, et confirmation des traités de Westphalie.

ART. XVI. Le traité d'Aix-la-Chapelle pouvant donner lieu à des altercations, les parties contractantes s'engagent à régler de nouveau et de concert l'établissement de l'infant don Philippe, et la succession aux royaumes de Naples et de Sicile.

ART. XVII. Lorsque l'Impératrice aura été mise en possession de la Silésie et du comté de Glatz, elle cédera, transportera et garantira à l'infant don Philippe tout ce qu'elle possède ou doit posséder dans les Pays-Bas, à la réserve de ce qui doit en être démembré par l'article XI.

ART. XVIII. L'Impératrice se réserve seulement la voix et séance aux diètes de l'Empire, la collation de l'ordre de la Toison d'or, les armes et les titres de la maison de Bourgogne.

ART. XIX. Au cas d'extinction de la postérité tant masculine que féminine de l'Infant, les Pays-Bas retourneront de plein droit à l'Impératrice et à ses héritiers, sauf la ville de Tournay et le Tournaisis, qui passeront sous la domination de la France.

ART. XX. L'Infant s'engagera à faire au duc Charles de Lorraine une pension de cinq cent soixante mille florins courants de Brabant, et à la duchesse Charlotte une pension de quarante-deux mille florins même monnaie, sauf le cas où un établissement convenable aurait été procuré au duc Charles en États et pays pris sur les États du roi de Prusse.

ART. XXI. L'Infant remettra à l'Impératrice, qui les possédera en pleine souveraineté et propriété, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, renoncera à toute prétention sur les biens allodiaux des maisons de Médicis et de Farnèse, et sur la succession aux royaumes de Naples et de Sicile.

ART. XXII. Aussitôt que l'Impératrice aura été mise en possession, provisionnellement, de toute la Silésie et du comté de Glatz, Sa Majesté Très-Chrétienne et l'Infant se mettront en possession de leurs partages dans les Pays-Bas, à l'exception de

la ville et du duché de Luxembourg, et l'Impératrice se mettra provisionnellement en possession des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

ART. XXIII. La forteresse et le duché de Luxembourg ne seront remis à l'Infant qu'au moment fixé pour la cession entière et absolue des Pays-Bas. A ce moment, les fortifications de Luxembourg seront rasées aux frais du Roi Très-Chrétien.

ART. XXIV. Dans le cas où l'Infant refuserait l'échange, il resterait possesseur de ses duchés en Italie, et l'Impératrice conserverait la partie des Pays-Bas qui devait être attribuée à l'Infant, sauf Tournay et le Tournaisis, qui seraient donnés au roi de France, aux frais duquel les fortifications de Luxembourg seraient rasées.

ART. XXV. Règlement de la succession aux royaumes de Naples et de Sicile.

ART. XXVI. Règlement de la succession de Modène.

ART. XXVII. Renouvellement du traité du 1er mai 1756. L'Impératrice s'engage, au cas où les arrangements contractés rencontreraient des obstacles insurmontables, à convenir amicalement avec le Roi des avantages proportionnels à accorder à l'infant duc de Parme.

ART. XXVIII. Acquittement des dettes de la Lorraine en faveur de l'empereur des Romains.

ART. XXIX. L'Impératrice s'engage à employer ses bons offices pour que, par le traité à conclure entre la France et l'Angleterre, l'île de Minorque reste à la France, et pour que les stipulations relatives à Dunkerque soient abolies.

ART. XXX. L'accession au présent traité sera proposée à l'empereur des Romains, tant comme grand-duc de Toscane que comme empereur des Romains, avec le concours des princes et États de l'Empire, à l'impératrice de Russie, à la couronne de Suède, au roi de Pologne électeur de Saxe, aux électeurs palatin et de Bavière, au Roi Catholique, au roi des Deux-Siciles, à l'infant duc de Parme, et aux autres puissances dont on conviendra.

ART. XXXI. Le traité est secret.

ART. XXXII. Les ratifications seront échangées dans le délai de six semaines.

ARTICLE SÉPARÉ I. Alternative des titres.

ARTICLE SÉPARÉ II. Les titres pris ou omis.

ARTICLE SÉPARÉ III. Langue française.

ARTICLE SÉPARÉ. Au cas de la mort de Sa Majesté Catholique, l'Impératrice s'engage à ne pas troubler l'infant don Philippe dans la possession des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, à condition que, de son côté, il ne formera aucune prétention à la succession des royaumes de Naples et de Sicile, ni sur les biens allodiaux des maisons de Médicis et de Farnèse.

ARTICLE SÉPARÉ. Avantage qui pourra être accordé au roi de Sardaigne, à titre d'indemnité, pour ses prétentions sur le duché de Plaisance.

ARTICLE SÉPARÉ. Routes laissées à la disposition de la France, de Lille et de Dunkerque à Ostende et à Nieuport.

ARTICLE SÉPARÉ. Renonciation, de la part des deux parties, à tous traités, conventions ou actes offensifs ou défensifs qu'elles ont conclus antérieurement avec les rois d'Angleterre et de Prusse.

ARTICLE SÉPARÉ. Dans le cas où une des puissances recevant un subside renoncerait à concourir à l'exécution du traité, le montant du subside devrait être employé à payer des troupes en nombre égal à celui qui devait être fourni par la cour en faveur de qui un subside avait été stipulé.

ARTICLE SÉPARÉ. Dettes des Pays-Bas (quarante millions de florins).

ARTICLE SÉPARÉ. L'accession du roi de Prusse au présent traité aura, pour l'Impératrice et quant aux effets à ressortir, la même valeur qu'un traité conclu entre le roi de Prusse et l'Impératrice.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES DU TOME Ier.

Pages.

INTRODUCTION..... 1

MÉMOIRES DU CARDINAL DE BERNIS.

LETTRE A MADAME LA MARQUISE DU PUY-MONTBRUN..... CXXI

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I. — De ma naissance..... 1
CHAPITRE II. — De mon enfance..... 7
CHAPITRE III. — De mon éducation..... 10
CHAPITRE IV. — De mon voyage à Paris..... 15
CHAPITRE V. — De mon entrée au séminaire..... 22
CHAPITRE VI. — De mon voyage en Languedoc..... 28
CHAPITRE VII. — De mon retour à Paris, en 1735..... 31
CHAPITRE VIII. — Des mœurs du siècle, en 1735, 1736, 1737, 1738, 1739..... 40
CHAPITRE IX. — Du cardinal de Fleury..... 44
CHAPITRE X. — Du cardinal de Polignac..... 61
CHAPITRE XI. — Du cardinal de Tencin..... 68
CHAPITRE XII. — De mon voyage en Auvergne et en Languedoc, en 1739..... 75
CHAPITRE XIII. — De mon retour à Paris, en 1741..... 78
CHAPITRE XIV. — De M. l'évêque de Mirepoix..... 81
CHAPITRE XV. — De mon entrée à l'Académie française, en 1744.. 88
CHAPITRE XVI. — Des gens de lettres..... 93
CHAPITRE XVII. — Des femmes..... 98
CHAPITRE XVIII. — Des grands seigneurs..... 102
CHAPITRE XIX. — De l'année 1745..... 106
CHAPITRE XX. — De la campagne de Fontenoy..... 112

Pages.

CHAPITRE XXI. — De quelques événements considérables..... 117
CHAPITRE XXII. — De l'année 1748..... 122
CHAPITRE XXIII. — De la noblesse..... 126
CHAPITRE XXIV. — De l'état des affaires, depuis la paix jusqu'en 1751..... 133
CHAPITRE XXV. — Des ministres en place jusqu'en 1751..... 137
CHAPITRE XXVI. — De ma situation, en 1751..... 142
CHAPITRE XXVII. — D'une conversation avec M. de Puysieulx.... 147

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I. — De ce qui précéda mon départ pour Venise..... 151
CHAPITRE II. — De mon voyage en Italie..... 157
CHAPITRE III. — De mon début à Venise, en 1752..... 162
CHAPITRE IV. — Des ministres étrangers résidant à Venise, en 1752. 167
CHAPITRE V. — Des affaires que j'eus à traiter pendant mon ambassade..... 171
CHAPITRE VI. — De quelques particularités remarquables pendant mon ambassade..... 180
CHAPITRE VII. — De mes voyages à Parme au commencement de 1755..... 190
CHAPITRE VIII. — De mon retour à Paris, au mois de juin 1755... 195
CHAPITRE IX. — De l'affaire de Mandrin..... 198
CHAPITRE X. — De l'état de la cour en juillet 1755..... 203
CHAPITRE XI. — De la situation de madame de Pompadour en 1755..... 206
CHAPITRE XII. — De la prise des vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys*..... 210
CHAPITRE XIII. — De ma nomination à l'ambassade d'Espagne, au mois d'août 1755..... 217
CHAPITRE XIV. — Des ouvertures que fit la cour de Vienne, au commencement de septembre 1755..... 222
CHAPITRE XV. — De ma première conférence avec M. de Starhemberg, au commencement de septembre 1755.. 229
CHAPITRE XVI. — Du compte que je rendis au roi à Choisy du mémoire de la cour de Vienne..... 232
CHAPITRE XVII. — Des suites de la négociation avec la cour de Vienne, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de novembre 1755..... 235
CHAPITRE XVIII. — Du premier comité secret sur les affaires de Vienne, au mois de décembre 1755..... 238
CHAPITRE XIX. — De la suite des comités; des affaires de Vienne, de Berlin, de Dresde; de ma position..... 241

Pages.

CHAPITRE XX. — De l'affaire de la réquisition et de celle de Minorque, au mois de novembre 1755..... 247
CHAPITRE XXI. — Suite des négociations de Vienne..... 259
CHAPITRE XXII. — Du traité d'alliance et de la convention de neutralité, signés à Versailles, le 1er mai 1756... 266
CHAPITRE XXIII. — De la publication du traité de Versailles..... 273
CHAPITRE XXIV. — Suite des négociations avec la cour de Vienne.. 278
CHAPITRE XXV. — De ce qui se passa à Compiègne, au mois de juillet 1756..... 281
CHAPITRE XXVI. — Suite des négociations avec la cour de Vienne. Le roi de Prusse rassemble des forces et menace d'une invasion la Saxe et la Bohême.... 287
CHAPITRE XXVII. — De ce qui se passa depuis l'invasion de la Saxe (29 août 1756) et de la Bohême jusqu'au mois de novembre 1756..... 294
CHAPITRE XXVIII. — De ce qui se passa depuis le mois de novembre 1756 jusqu'au 1er janvier 1757..... 310
CHAPITRE XXIX. — Des affaires du Parlement au mois de décembre 1756, et de tout ce qui a rapport à cet objet pendant mon ministère..... 314
CHAPITRE XXX. — Suite du précédent..... 338
CHAPITRE XXXI. — De ce qui se passa quelques jours après mon entrée au Parlement. (Crime de Damiens.)... 350
CHAPITRE XXXII. — De la disgrâce de MM. d'Argenson et de Machault (février 1757)..... 366
CHAPITRE XXXIII. — De la conclusion des arrangements définitifs avec la cour de Vienne..... 374
CHAPITRE XXXIV. — Du comte de Stainville à l'ambassade de Vienne..... 381
CHAPITRE XXXV. — De ma nomination au département des affaires étrangères..... 386
CHAPITRE XXXVI. — Des intrigues pour ôter au maréchal d'Estrées le commandement de l'armée..... 390
CHAPITRE XXXVII. — Des négociations du duc de Cumberland avec le maréchal de Richelieu, du roi de Prusse avec ledit maréchal et de la margrave de Bareith..... 399

APPENDICES.

I. — L'ambassade de Bernis à Venise..... 409
II. — Négociation de 1755..... 449

Pages.

III. — Expédition de Mahon. Lettre et récit du maréchal duc de Richelieu..... 451

IV. — Traités et conventions du 1er mai 1756, entre le Roi Très-Chrétien et S. M. l'Impératrice-Reine..... 457

V. — Traité du 5 juin 1741, entre le Roi Très-Chrétien et le roi de Prusse..... 462

VI. — Discours prononcé pour le Roi par M. le chancelier aux députés du Parlement le 1er septembre 1757..... 467

VII. — Résumé des articles du traité d'union et d'amitié défensif entre le Roi Très-Chrétien et l'Impératrice-Reine, signé le 1er mai 1757..... 469

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF

50, Chaussée d'Antin. — PARIS

OUVRAGES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre Cardinal de Bernis (1715-1758). . . . . 2 vol. in-8°.
Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794) 1 vol. in-8°.
Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. . . . . 1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804) . . . . . 1 vol. in-8°.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. 1 vol. in-12.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

Napoléon Inconnu. — Papiers inédits (1786-1793), publiés en collaboration avec Guido Biagi, *accompagnés de Notes sur la Jeunesse de Napoléon* (1769-1793). . . . . 2 vol. in-8°.

La série est complète en deux volumes.

Napoléon et les Femmes. — L'Amour. . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796). . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809) . . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814) . . . . . 1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815) . . . . . 1 vol. in-8°.

La série est complète en cinq volumes.

Napoléon et sa famille. . . . . 6 vol. in-8°.

L'ouvrage complet formera dix volumes.

En préparation :
Napoléon et son fils.

Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries. . . . . 1 vol. in-8°.

En préparation :
La Maison de l'Empereur.

La série comprendra six volumes.

Cavaliers de Napoléon . . . . . 1 vol. in-8°.

La série comprendra six volumes.

9101. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

24Feb'59JP
REC'D LD
MAY 10 1959
6Jun'59RB
REC'D LD
JUN 16 1959
15Nov'60LU
REC'D LD
NOV 15 1960

5 DEC61 BK
REC'D LD
DEC 2 1961
14 JUL 64 GR
REC'D LD
AUG 20 '64-3 PM

LD 21A-50m-9,'58
(6889s10)476B
General Library
University of California
Berkeley

DC 134
B5A2
v.1
133994